9e mille

GRANDS PROCÈS CONTEMPORAINS

COLLECTION PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MAURICE GARCON

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE PROCÈS DU MARÉCHAL PÉTAIN

COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

* *

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
12°809(2)

ÉDITIONS

ALBIN MICHEL

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

LE PROCÈS DU MARÉCHAL PÉTAIN

DANS LA MÊME COLLECTION

L'Affaire Girard.

L'Affaire Bernardy de Sigoyer.

Le Procès Laval.

Le Procès de Charles Maurras.

Les Procès de la Radio (Ferdonnet, Jean Hérold-Paquis).

Les Procès de Collaboration (Fernand de Brinon, Joseph Darnand, Jean Luchaire).

Le Procès Kravchenko (2 vol.)

56.368

COLLECTION DES
GRANDS PROCÈS
CONTEMPORAINS

publiée sous la direction de

MAURICE GARÇON

de l'Académie française

LE PROCÈS DU MARÉCHAL PÉTAIN

COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

12°809 (2)

ÉDITIONS ALBIN MICHEL

22, RUE HUYGHENS

PARIS

Droits de traduction et reproduction réservés pour tous pays
Copyright 1945, by Albin Michel

AUDIENCE DU 6 AOUT 1945

Au début de l'audience, la défense demande la parole.

M. le Batonnier Payen. — Je dois signaler à la Cour que la défense vient de recevoir un télégramme ainsi conçu :

Dans l'intérêt de la justice et l'honneur de la France, je veux confirmer par ce câble la déposition de M. Armand du Chayla, ministre de France, concernant la parfaite loyauté et le patriotisme indiscutable du maréchal Pétain. Lorsqu'il était ambassadeur de France à Madrid jusqu'au 18 mai 1940, j'ai été attaché à l'ambassade de France à la même époque.

Je tiens à affirmer que la seule pensée, la seule préoccupation, raison d'être du maréchal Pétain à cette époque tragique et grave, était de servir la France de toutes ses forces et de toute son énergie, malgré son grand âge, avec une abnégation absolue.

Mon témoignage est d'autant plus impartial que j'ai démissionné de ladite ambassade à la fin d'août 1940, et que je suis domicilié, depuis cette date, aux Etats-Unis.

J'ai, à plusieurs reprises, mis le maréchal Pétain en garde contre la politique néfaste de M. Pierre Laval.

Je suis immatriculé au consulat de France à San-Francisco.

Pierre Mérillon.

Déposition du général Lacaille

50 ans, général de Brigade du cadre de réserve.

Le témoin expose le rôle du maréchal Pétain au Comité permanent de la Défense nationale avant guerre et le représente comme s'étant activement occupé de la préparation de la guerre.

Nommé en 1938 chef d'Etat-major en Indochine, le général Lacaille entreprend de démontrer qu'après l'armistice cette colonie n'était pas en état d'être défendue. Il est interrompu par le président qui lui demande de revenir au procès. Il aborde alors les raisons de la défaite. Il est interrompu à nouveau.

M. le Batonnier Payen. — Monsieur le Premier Président,

pendant huit jours nous avons entendu, avec votre permission, des hommes politiques qui sont venus critiquer violemment l'attitude du maréchal Pétain, en tous cas l'attitude de leurs adversaires politiques sur la non-préparation à la guerre. Nous croyons que ce sera notre devoir strict de réfuter toutes les accusations qui ont été portées ici.

Si elles sont hors du procès, Dieu sait que je le regrette, mais je regrette surtout qui nous soyons obligés d'y répondre.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Elles sont tout à fait hors du procès!

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il fallait le dire il y a 15 jours!

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — J'estime qu'aujourd'hui tout ceci a été dit, car nous avons entendu un nombre important de généraux qui nous ont établi que l'effort militaire avait peut-être été freiné par le Parlement; les parlementaires nous ont répondu qu'au contraire le Parlement avait voté des crédits abondants, et que c'étaient les militaires qui n'avaient peut-être pas employé ces crédits à augmenter l'armement en qualité et en quantité de notre pays.

J'estime qu'à l'heure actuelle, le débat sur ce point a été suffisamment développé.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Monsieur le Premier Président, la défense ne peut que protester. Il est inadmissible, j'ose le dire avec tout le respect qu'il convient, que les accusations aient pu se développer ici pendant huit jours, et qu'aujourd'hui, au moment où nous commençons à répondre, on nous dise : « Mais non, cela n'a plus aucun intérêt ».

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Mon intervention ne me paraît pas avoir nui aux intérêts de la défense.

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — J'ai accompagné le général Huntziger à l'armistice.

Je mentionnerai simplement, parce que c'est un devoir pour la mémoire de mon chef, sa valeureuse défense des intérêts de la France au cours des discussions, et je noterai qu'au milieu de l'impression écrasante que nous avions des conditions qui nous étaient imposées, nous avons tout de même pu noter quelques lueurs.

En particulier, nous avons eu l'impression qu'on ne demandait pas à la France une capitulation comme celle qu'on impose aujourd'hui à l'Allemagne ou au Japon, que la France était un pays avec lequel l'ennemi continuait à traiter.

On lui laissait sa flotte, son Empire. Et, enfin, entre l'armistice que nous avons signé à Rethondes avec l'Allemagne et l'armistice italien se trouvait une fissure dans laquelle le général Huntziger allait pouvoir manœuvrer.

En effet, nous n'avons pas été mis en présence d'un armistice de l'Axe, mais bien d'un armistice de l'Allemagne, d'abord, puis d'un armistice de l'Italie.

Si humiliant que soit pour nous ce second armistice, puisque nous n'avions pas été vaincus par l'Italie, je vais montrer tout de même comment on a pu se servir de cette division.

D'abord, à Rethondes, le général Huntziger fit une déclaration extrêmement énergique pour indiquer à la délégation allemande que, si la France, vaincue par les armes, avait pu consentir à signer avec l'Allemagne la convention pénible qu'elle venait de signer, il n'en pourrait jamais être de même avec l'Italie avec laquelle elle avait l'impression même de n'être pas entrée en guerre.

A ceci, les Allemands répondirent qu'ils étaient sans moyens d'intervenir dans les clauses de l'armistice italien.

Quand nous arrivons à Rome, j'ai l'impression que l'Allemagne avait dû agir sur son alliée, puisque cette Italie, qui avait eu deux jours de plus pour préparer la convention d'armistice, ne l'avait pas encore fait. La convention d'armistice n'était pas encore, à ce moment, tapée.

Par la suite, après que la convention eut été signée, le maréchal Badoglio retint à part le général Huntziger et lui tint les propos suivants :

« Mon général, vous venez de signer une convention extrêmement pénible. Je vous déclare que j'ai tout fait pour empêcher cette guerre; et je vous promets que, dans l'application, je ferai tout pour que la convention, que vous venez de signer, soit le moins pénible possible pour la France. »

Ceci devait avoir avant peu une conséquence : en septembre 1940, quand la Commission d'armistice de Turin demanda à la France de fixer les effectifs de l'Afrique du Nord à 30.000 hommes, le général Huntziger écrivit au maréchal Badoglio pour lui rappeler sa parole et en lui disant que le moment était venu de la tenir.

Dans les huit jours vint de Rome l'autorisation de porter à 100.000 hommes les effectifs de l'Afrique du Nord.

J'insiste sur ce point parce que ces 100.000 hommes, augmentés par nous par tous les moyens possibles, allaient assurer la neutralité de cette Afrique du Nord et, par là même, la neutralité de la Méditerranée.

Ainsi se trouvait bâti dans notre esprit et tel qu'il fut au cours de ces quatre ans de guerre, l'échiquier stratégique sur lequel allait se livrer la guerre à l'Occident.

J'en arrive maintenant aux conditions dans lesquelles, après

ces négociations, le général fut amené à Wiesbaden à présider la délégation française d'armistice.

J'ai lu dans les journaux que l'on avait reproché à cette délégation certaines faiblesses.

Le témoin proteste violemment contre cette accusation de faiblesse et soutient qu'au contraire la résistance fut constante.

M. LE BATONNIER PAYEN. — C'était d'accord avec le Maréchal?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — Je pense. Je n'ai pas été le collaborateur direct du Maréchal, mais connaissant le général Huntziger comme je le connais, comme l'homme le plus droit et le plus loyal que j'aie connu, je pense qu'une telle action ne pouvait être entreprise sous le gouvernement du Maréchal sans être d'accord avec le Maréchal.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce que le général a su ce que c'était que la mission Groussard?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — Au début de l'année 1941, le colonel Groussard fut envoyé en Angleterre, d'accord entre le général Huntziger et le cabinet du Maréchal.

La mission de Groussard en Angleterre était de savoir quelle aide les Anglais seraient capables de nous apporter en Afrique du Nord et dans quel délai.

Le général Huntziger craignait, en effet, que l'Afrique du Nord ne passât sans appui suffisant, trop tôt en dissidence. Il craignit que cette dissidence n'entraînât l'intervention allemande et ne vînt, par conséquent, détruire tous les avantages qu'on avait attendus de la neutralisation de l'Afrique du Nord et de celle de la Méditerranée.

La mission Groussard avait aussi, comme autre mission, de parler de la question des milliers d'aviateurs qui restaient en France sans emploi, de demander quelques navicertes supplémentaires, et aussi de demander que la propagande par la radio soit moins mauvaise pour le gouvernement de Vichy.

Quand le colonel Groussard revint, il vit le général Huntziger au cabinet du Maréchal. Je ne sais pas exactement ce qu'il apportait dans son rapport. Je sais simplement, parce qu'il m'a donné la teneur générale, qu'après avoir vu à Londres le Premier britannique, le ministre des Affaires étrangères et le chef de la propagande, il revint avec cette impression générale que les événements nous séparaient momentanément mais qu'il fallait tâcher de nous faire le moins de mal possible.

M. TONY RÉVILLON. — Le colonel Groussard, à son retour

d'Angleterre, n'a-t-il pas été arrêté par ordre du gouvernement du Maréchal?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — Le colonel Groussard a été arrêté dans le cours de l'année 1941, je ne sais pour quel motif.

M. TONY RÉVILLON. — C'était à son retour?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — Non, c'était après.

Je crois que cela n'a aucun rapport avec la mission.

Le colonel Groussard avait été le chef des G.P., c'est-à-dire « groupes de protection », et que ces « groupes de protection » avaient pris une part active à l'arrestation de M. Laval. En conséquence, ils ont dû être dissous par l'autorité allemande par la suite, sur l'ordre de l'autorité allemande. Je ne sais pas si ce n'est pas pour cela que le colonel Groussard a été arrêté. Je n'ai jamais su le motif exact de son arrestation.

M. JAMMY SCHMIDT. — Nous touchons à la grosse question de la Cagoule qui n'a jamais été tranchée à fond.

Le juré rappelle que le colonel Groussard remplaça dans la Cagoule le colonel Loustaneau-Lacau.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Alors, nous reprenons l'affaire de la Cagoule?

Me ISORNI. — Le colonel Groussard, chef des G.P., cagoulard, représente aujourd'hui officiellement le gouvernement du général de Gaulle en Suisse.

M. JAMMY SCHMIDT. — Je sais.

Me ISORNI. — Alors?

M. PERNEY. — Question un peu curieuse, un peu particulière : le colonel Groussard était envoyé en Angleterre par le général Huntziger, qui est lié avec l'accusé, et c'est l'accusé et le général Huntziger qui, en plein accord, l'envoient en Angleterre, à raison de ce qui s'est passé au moment de l'arrestation de M. Laval. C'est l'accusé qui l'a fait arrêter après...

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — Je ne sais pas par ordre de qui le colonel Groussard a été arrêté...

M. LE BATONNIER PAYEN. — Dernière question : est-ce que le général n'est pas au courant d'une tentative de rapprochement qui est intervenue en 1943, si je ne m'abuse, entre le Maréchal et le général Giraud, en Algérie?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — Si. En octobre 1943, j'étais à Paris, et je reçus, à ce moment, la visite d'un révérend père trappiste, le R.P. Bursby, que j'avais connu à Toulouse l'année d'avant.

Le Père Bursby arrivait d'Espagne, au travers de la frontière, avec beaucoup de difficultés, et venait établir en France un réseau de renseignements au profit de l'armée Giraud. Il

venait me demander conseil. Je lui donnai conseil sur les points de détail qu'il me demandait et je lui tins en outre les propos suivants : ce que vous faites est très bien, très intéressant, mais est-ce qu'il ne vous semblerait pas plus intéressant encore, quand les troupes alliées et les troupes françaises vont débarquer dans la métropole, que tout soit prêt pour réaliser l'union des Français, union qui, à ce moment-là, sera probablement le plus grand moyen d'action de la France?

Le R.P. Bursby tomba d'accord avec moi, mais me dit qu'il lui fallait un appui plus sérieux pour pouvoir parler de cela au général Giraud. Je lui promis d'obtenir du Maréchal cet appui.

Je me rendis à Vichy sous un prétexte d'affaire, le 12 octobre 1943, et je vis le Maréchal, à qui j'exposai la mission possible. Comme je m'y attendais, le Maréchal me fit la déclaration suivante, qu'il me chargea de faire transmettre au général Giraud : « Je conserve au général Giraud toute mon amitié et toute mon estime. J'ai toujours travaillé pour l'union des Français. Je suis le chef de l'Etat, je n'ai pas de propositions à faire actuellement, mais faites dire au général Giraud que j'accueillerai et étudierai favorablement toutes les propositions qui me seront faites dans ce sens ».

M. Perney. — Quelle date?

M. le général Lacaille. — C'était le 12 octobre 1943.

Le R.P. Bursby repartit à quelque temps de là vers l'Espagne et puis vers l'Afrique du Nord. Il vit là le général Giraud, et le 9 décembre, je reçus de lui une lettre me disant que, malgré ses instances, il n'avait rien pu obtenir dans ce sens.

M. Bloch. — Je voudrais demander au général s'il sait que le 12 octobre 1943 il y avait un gouvernement provisoire de la République en Algérie déjà et que le chef de ce gouvernement provisoire n'était pas le général Giraud, mais le général de Gaulle?

M. le général Lacaille. — Il s'agissait alors d'entrer en liaison non pas avec le gouvernement, mais avec le général Giraud en personne.

M. le Bâtonnier Payen. — N'a-t-il pas été question d'entrer en liaison aussi avec le général de Gaulle, l'année suivante?

M. le général Lacaille. — Plus tard. En 1944, j'ai été encore mêlé à une de ces tentatives de liaison. C'était le 26 août 1944, le lendemain de la Libération. Je reçus dans mon bureau à Paris la visite de mon ami, l'amiral Auphand. Celui-ci me dit être depuis le 11 août porteur de pouvoirs du Maréchal lui prescrivant d'entrer en liaison avec le gouvernement provisoire, de manière à trouver une solution au problème politique français,

à éviter la guerre civile et à permettre la réconciliation de tous les Français de bonne foi.

L'amiral Auphand avait essayé de prendre contact à plusieurs reprise avec des personnalités du gouvernement provisoire, sans succès. Je lui promis d'essayer de l'aider à prendre ces contacts. Je me rendis au Ministère de la Guerre, où je vis là un collaborateur du général de Gaulle auquel j'exposai la mission de l'amiral Auphand; et il fut convenu que ce collaborateur et l'amiral Auphand se réuniraient le lendemain à mon domicile.

Effectivement, c'est le 27 août, à 17 h., qu'au cours d'une conférence d'une heure, l'amiral Auphand et ce collaborateur du général de Gaulle parlèrent de cette question. Depuis, je n'en ai plus entendu parler autrement que par l'allusion qui y a été faite une fois à la tribune de l'Assemblée Consultative par le Chef du Gouvernement provisoire.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Est-ce qu'il n'y avait pas une condition mise à ce rapprochement avec le général de Gaulle?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — J'ai mis simplement en rapport les deux représentants du Maréchal et du Gouvernement provisoire.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Mais il y avait une condition que je remets sous les yeux de la Cour : « Pourvu que l'on respecte le principe de ma légitimité. »

M. BLOCH. — Est-ce que le Général pourrait nous dire quel était le nom de ce collaborateur du général de Gaulle?

M. LE GÉNÉRAL LACAILLE. — C'était le général Juin.

M. BLOCH. — Je tiens à confirmer que les hasards de la vie politique font que j'ai reçu de l'autre côté de la mer le télégramme qui faisait cette proposition. Ce télégramme, qui a été envoyé pour faire part des propositions faites par votre intermédiaire, disait très nettement : « A condition que ma légitimité soit reconnue, je suis prêt à présenter à la radio le général de Gaulle comme Président du Conseil. »

Déposition du Prince François-Xavier de Bourbon-Parme

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce que le prince de Bourbon n'a pas été arrêté comme résistant et déporté en Allemagne?

Le prince de Bourbon, retour de Dachau, indique qu'il a fait de nombreuses démarches auprès du Maréchal en faveur de prisonniers et qu'il l'a toujours bien accueilli. L'accusé s'est efforcé de lui faire obtenir satisfaction.

LE PRINCE DE BOURBON, — J'ai été moi-même condamné à mort au début de 1944, sous trois inculpations :

Premièrement comme résistant, c'est-à-dire comme chef terroriste, comme ils disaient et comme ils m'appelaient à cause du maquis de 120 hommes que j'avais chez moi et qui s'est rudement battu ensuite.

Ensuite, comme communiste, car ils mettaient sous la dénomination communiste tous leurs adversaires.

Enfin, sous le soupçon d'être un agent de l'Angleterre.

Les communistes aujourd'hui ont l'habitude de prendre une espèce de monopole comme si eux seuls avaient été des résistants. Il faut reconnaître que beaucoup d'entre eux ont été extrêmement courageux, mais il y avait toute la France dans la Résistance. Il n'y a qu'à ouvrir même l'annuaire de la noblesse française pour voir combien de familles ont perdu les leur soit dans les combats de 1939 à 1945, soit dans la Résistance, soit dans les camps.

Je voulais vous parler de ce qui était arrivé dans les camps, notamment dans le camp de Nasweiler, où j'ai été transporté en premier lieu, où il y a tout de même eu 231 cas de personnes dont la condamnation à mort a été transformée en déportation. Et ceci sur l'intervention du Maréchal.

Quand je vous disais que le Maréchal ne pouvait rien vis-à-vis de la Gestapo, c'est exact. Mais il trouvait un joint. Chaque fois qu'on lui annonçait une condamnation à mort et qu'on arrivait à temps à l'en avertir, le Maréchal intervenait. Et quand son intervention jouait entre la condamnation et l'exécution, souvent le Maréchal réussissait à sauver la vie parce que, pour l'exécution, au moins pour les trois premières années, la Gestapo remettait les condamnés entre les mains de la Feldgendarmerie qui dépendait de l'armée.

Je ne vous parlerai pas de toutes les horreurs que nous avons vues dans les camps, des 328 condamnés que j'ai vu pendre en ma présence au camp de Nasweiler. J'en ai vu à Dachau également. Au camp de Nasweiler est mort le général Frère.

On a dit l'autre jour que des généraux avaient dit qu'ils voulaient une vengeance vis-à-vis du Maréchal parce que trop des leurs étaient morts dans les camps. J'en ai connu plusieurs, entre autres le général Frère, qui est décédé, comme je viens de vous le dire, au camp de Nasweiler, et le général de Lestrain, qui a été mon compagnon de prison depuis le début jusqu'à la fin et qui a été exécuté 10 jours avant l'arrivée des Américains à Dachau.

Tous mes compagnons jamais n'ont dit de mal du Maréchal. En général, bien sûr, ils avaient la parole dure pour tous ceux

qui étaient des collaborateurs des Allemands, mais la personne même du Maréchal était toujours considérée comme ayant tout fait pour nous sauver, pour sauver ceux qu'il pouvait atteindre.

J'ai connu aussi dans les camps des situations tragiques.

Le témoin décrit l'horrible décimation des Polonais, en particulier dans les camps de déportation.

Ce sort de la Pologne, c'est celui qui nous aurait certainement été réservé si l'armistice n'était pas intervenu. M. le Maréchal a sauvé un nombre incalculable de vies françaises en intervenant dans un désastre qui est un des plus graves de notre histoire et que les flammes de la Résistance et de la reconquête ont heureusement effacé aujourd'hui.

Nous n'aurions pas été 200.000, nous aurions été peut-être deux millions de déportés qui serions morts dans les camps d'Allemagne.

Les Allemands, pendant les premiers temps, ont bien cru qu'ils pouraient avoir la France avec eux; comme ils sont assez lourds, ils ont mis deux ou trois ans à s'apercevoir du contraire. Quand ils se sont rendu compte qu'ils n'avaient rien a attendre à cet égard, leur rage a redoublé contre nous et si les événements avaient tardé davantage, si notre attente avait duré deux ou trois mois de plus, personne de nous ne serait revenu vivant des camps.

Les Allemands ne respectent qu'une chose, c'est la force. Or, le nom du maréchal Pétain leur rappelait de cuisants souvenirs de 1918. Derrière lui ils croyaient toujours voir cette force qui les arrêta jadis. C'est pour cela aussi que lorsque le Président de la République lui remit les pouvoirs en vertu desquels il a traité, il était le seul homme que les Allemands pouvaient respecter et avec lequel ils pouvaient traiter...

Sur le point de savoir si le Maréchal pouvait trahir la République, laissez-moi vous raconter la conversation que j'ai eue avec lui à la fin de 1942.

J'étais allé à Vichy pour voir M. Chevalier. Dans les couloirs de l'Hôtel du Parc, je rencontrai M. le Maréchal qui me dit : « Vous continuez toujours à comploter? »

Je lui répondis : « Monsieur le Maréchal, tant qu'un Allemand aura les pieds en France, je continuerai ».

Dans la conversation, je lui demandai : « Est-il vrai que vous avez reçu dernièrement le Prince Napoléon ou l'un des Princes d'Orléans? » Le Maréchal me répondit : « Ma porte est ouverte à tous les Français, qu'ils soient princes ou qu'ils soient ouvriers ou paysans. Ma porte est ouverte à tout le monde. Et rappelez-vous une chose et répétez-le bien : je ne suis ni impé-

rialiste, ni royaliste; je tâche de sauver ce que je peux sauver de l'Etat français à travers cette catastrophe. Inévitablement, après moi, à la paix, nous reviendrons nécessairement à la République ».

Rappelez-vous encore que Vichy n'a pas été ce qu'on croit. A Vichy, dans tous les bureaux, il y avait des éléments à nous, et certainement pendant cinq ans, c'est là qu'a été le meilleur poste d'écoute pour les Alliés.

La dernière fois que M. le Maréchal me reçut, c'était le 18 mai 1943. J'étais allé le trouver pour lui parler de différents désirs des Alliés.

Le Maréchal, pendant les cinq années de l'occupation, est toujours resté en contact avec les Alliés, par l'entremise de l'amiral Leahy, par M. Dupuis, ministre du Canada, et plus tard par M. Jacques Chevalier, doyen de la Faculté de Grenoble, qui est un Oxfordien et qui avait gardé beaucoup de relations en Angleterre dans les milieux universitaires comme dans un certain nombre de ministères.

Après que j'eus exposé au Maréchal plusieurs désirs des Alliés, il me répondit :

« Je suis convaincu de la victoire des Alliés, seulement il faudra encore beaucoup de temps; il est impossible qu'à la longue l'Allemagne résiste à la pression du monde entier. Moi-même, j'ai donné, autant que je le pouvais, toutes les preuves que je résistais à leur pression. En 1941, l'Allemagne a voulu que je lui cède certaines bases, je m'y suis refusé catégoriquement. Puis, en novembre 1942, lors du débarquement en Afrique du Nord, on a voulu faire pression sur moi pour que, coûte que coûte, je déclare la guerre aux Etats-Unis. Je m'y suis refusé de toute mon énergie. Antérieurement, j'avais déclaré, en ce qui concerne les Anglais, qu'il aurait été contre notre honneur de porter les armes contre une ancienne alliée. »

Je crois, Messieurs, que ces déclarations du Maréchal ont leur poids. Il continuait en me disant : « J'ai besoin de l'appui des Alliés, j'ai besoin de rester en contact avec eux ».

Puis il me dit cette phrase qui est aujourd'hui très émouvante : « Vous savez que je suis prisonnier, comme ceux d'Allemagne. Je ne peux pas écrire une lettre sans qu'elle soit censurée, je ne peux pas donner un coup de téléphone sans qu'il soit écouté, je ne peux pas téléphoner un discours sans qu'il soit soumis préalablement... »

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Sur ce sujet, savez-vous si le Maréchal, qui était prisonnier, a essayé de s'évader de cette prison où on l'avait enfermé?

M. LE PRINCE DE BOURBON. — Le Maréchal ne pouvait pas

s'évader et il m'en a expliqué la raison. C'est qu'il avait donné sa parole d'honneur que son sort serait celui de la France. C'est la raison pour laquelle il n'est pas parti en 1942 lors de l'invasion de la zone dite libre. Et je suppose que c'est la raison pour laquelle il est revenu dès la Libération.

Il me dit aussi cette phrase qui était très émouvante : « Ce n'est qu'après ma mort qu'on saura combien d'avanies j'ai dû prendre sur moi pour les épargner à la France.

Je crois que le plan de M. le Maréchal, à ce moment-là, était de gagner du temps, d'user les Allemands puis, quand l'aube de la victoire des Alliés se dessinerait nettement, de donner la main aux Alliés et aux troupes d'Afrique et de faire un pont vers l'Allemagne, où il pensait que le peuple aurait chassé le spectre de l'hitlérisme et arriver à une occupation de l'Allemagne sans perte pour les Alliés.

Encore un mot sur une question qui regarde la fin de la guerre. L'idée du Maréchal que l'Allemagne pourrait peut-être se débarrasser elle-même de l'hitlérisme aurait été possible. En 1943, évidemment, il y a eu deux raisons intérieures qui ont rendu la chose difficile :

Premièrement la création de la Milice. Quand la Milice a été formée, je pourrais citer plusieurs témoins tout à fait précis qui m'ont déclaré que le Maréchal avait dit « ne pas vouloir de cette troupe », car cette troupe avait été levée contre sa volonté et que c'était « une armée fratricide », cette Milice qui nous a coûté tant de morts et de sang.

Le Maréchal avait certainement vu clair.

D'autre part, dans mes quinze derniers jours de prison, en Allemagne, j'ai été emmené dans le Tyrol comme otage. Je me suis rencontré là, dans un camp près d'Innsbruck, avec M. le Président Léon Blum, avec l'évêque de Clermont et un grand nombre de personnalités de différents pays. Il y avait là 27 nationalités représentées, dont un assez grand nombre d'Allemands. Il était même assez curieux de nous voir, nous qui étions en costumes de déportés, mélangés à des officiers allemands en grande tenue gardés également en otages par les S.S.

Il y avait là le Dr Schacht, il y avait le général Falkenhausen, Gouverneur général de Belgique et du Nord de la France, et beaucoup de généraux et d'amiraux allemands. Les conversations avec ces gens-là étaient assez curieuses. Tous haïssaient le Führer et ses séides. Cependant personne n'avait osé rien faire. Tous avaient été terrorisés par ce qui était arrivé à quelques-uns d'entre eux qui avaient essayé de faire quelque chose contre le Führer et qui étaient morts dans des tortures effroyables. Presque tous avaient été pendus par crochets. De

plus, ils craignaient d'être dénoncés par leur officier d'ordonnance ou par un simple soldat.

Un général qui avait été fait prisonnier par les Américains près du Pont de Remagen avait été condamné à mort par contumace par Hitler; c'est sa femme et son petit garçon de huit ans qui ont été fusillés à sa place. Dans ces conditions, les généraux allemands ont laissé tomber les armes plutôt que de se retourner contre le fou sanglant qui gouvernait l'Allemagne.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'idée que les Allemands auraient pu se débarrasser eux-mêmes du Führer n'a pas été réalisable.

Déposition du général Picquendar

Général de corps d'armée du cadre de réserve, 62 ans.

Me Isorni. — Nous voudrions demander au général Picquendar quels étaient les armements clandestins de la France après l'armistice, si le Maréchal les connaissait, quelle était leur importance et contre qui ils étaient dirigés.

M. le général Picquendar. — A la fin de juin, commencement de juillet 1940, la pensée qui vint à tout le commandement militaire fut de chercher à soustraire le plus possible de matériel aux livraisons imposées par les Allemands.

D'ailleurs, dans les premiers jours de juillet, le 5 ou le 6, le général Colson, ministre de la Guerre, envoya lui-même une lettre personnelle, manuscrite, à chacun des commandants des régions militaires pour les inviter à camoufler le matériel et les approvisionnements militaires.

Le général Weygand insista dans le même sens, à ma connaissance, dans le courant de juillet.

Comme les Allemands semblaient vouloir s'opposer à la constitution d'une armée motorisée, les soins de l'Etat-major de l'armée se portèrent immédiatement sur le camouflage en bloc du matériel automobile. Un officier de l'Etat-major de l'armée, le commandant Mollard, fut chargé spécialement de ce camouflage.

Moi-même je fus appelé à l'Etat-major de l'armée, le 20 octobre 1940 et c'est à ce moment-là que j'ai pris la direction de ce service que l'on créa, en somme, en marge de l'armée pour s'occuper du matériel camouflé.

Il importait avant tout que ni le Commandement, ni le Gouvernement ne pussent être, au cas d'une découverte quelconque, mis en cause et accusés de ce qui était fait en violation formelle des clauses de l'armistice.

Le matériel ainsi camouflé par des initiatives individuelles s'est révélé très rapidement considérable. Il fallut le recenser, le réparer, assurer sa conservation, le répartir suivant le parti que nous voulions en tirer et, avant tout, conserver le secret, tout ceci sous l'œil de la Commission de contrôle allemande.

Ce fut l'œuvre d'un personnel restreint, choisi parmi d'anciens officiers de l'armée, mis en congé d'armistice, sous les ordres du colonel Mollard, avec un personnel de sous-officiers également restreint, toujours dans le souci de conserver le secret. Cette œuvre fut accomplie avec un dévouement sur lequel je n'ai pas à m'étendre ici.

Qu'on se représente ce qu'ont pu être les transports de matériel par les chiffres suivants :

Vers la fin de 1941, avec le colonel Mollard, nous avons évalué à 15 ou 18 milliards la valeur des armes et munitions que nous avions camouflées.

Pour une valeur à peu près semblable, il y avait des approvisionnements de toute espèce : approvisionnements de l'Intendance, du Service de Santé, de matières premières, que nous avons camouflés.

Pour ce camouflage, nous avons trouvé le concours du personnel subalterne dans les administrations : Police, Gendarmerie, Service des Transports, Finances, Intérieur; aux échelons supérieurs, le concours était plus timoré, plus réticent.

Au début, nous avons bien eu l'appui moral des chefs des Administrations, de nos Ministres, du général Colson, du général Weygand, puis du général Huntziger. Moi-même, par suite de mon passage au Ministère, je connaissais pas mal de chefs de services qui nous ont aidés. Mais cet appui est allé s'atténuant.

Cependant, dès le mois d'octobre, des officiers du Cabinet militaire du Maréchal m'ont donné l'assurance que nous avions l'appui moral du Maréchal. Cela m'a permis, bien souvent, pour obtenir des concours dans les autres Ministères.

Le travail qui fut effectué en 1941 a eu le résultat suivant. Je puis le synthétiser dans l'entretien personnel que j'ai eu avec le Maréchal, fin 1941 ou début de 1942. Le Maréchal m'avait fait appeler pour me demander où en était la question des armements.

Le témoin indique alors qu'on avait récupéré de quoi armer vingt-quatre divisions.

Naturellement, nous n'avions pas d'artillerie lourde et nous n'avions que quelques chars. Nous avons essayé de faire par-

venir aux Alliés la liste du matériel qui nous serait nécessaire.

En outre, nous avons mis en fabrication des automitrailleuses blindées dans des usines souterraines camouflées dans la Corrèze. Ces usines nous permettaient, vers le mois d'octobre 1942, de sortir 220 automitrailleuses blindées.

Nous avons entrepris la fabrication de grenades antichars d'un modèle tout nouveau, supérieur à tout ce qui était alors en service dans les armées alliées. Vers octobre 1942, nous avions déjà plusieurs milliers de ces grenades.

Le Maréchal, en janvier 1942, me félicita et me dit de continuer parce que nous n'aurions jamais une armée française trop puissante.

Comme je l'ai dit au début, nous avons bénéficié de l'appui moral de nos Ministres, du général Weygand, du général Colson, du général Huntziger. Cet appui, par la suite, malheureusement, vers 1942, devait simplement se résumer à l'appui moral du Maréchal, parce que l'amiral Darlan ne voyait pas d'un très bon œil le gonflement de l'armée de terre.

Dès le mois d'avril 1942, au moment du changement de Ministère, nous avons eu quelques appréhensions sur les tendances collaborationnistes des nouveaux Ministres.

Cependant, au mois d'avril 1942, quand j'ai posé la question au général Bridoux, secrétaire d'Etat à la Guerre, le général Bridoux a paru être au courant de ces armements. Il me déclara que lui, personnellement, il ne pouvait s'en occuper, étant donné que cela constituait une violation aux clauses de l'armistice, mais que j'étais libre de continuer mon travail clandestin.

Au mois de mai, par l'intermédiaire du chef du Cabinet du Ministre de la Guerre, je pus avoir la certitude que M. Laval était au courant mais qu'il n'avait pas l'air de s'intéresser à cette question.

En somme, notre appui, en haut lieu, se résumait à l'appui du Maréchal.

Au mois de juin, je quittai l'Etat-major de l'armée, à la suite de démêlés avec l'amiral Darlan et je fus mis à la retraite fin septembre 1942.

A ce moment-là, je fus maintenu en mission pendant quelques semaines parce qu'on n'était pas fâché, en haut lieu, de me tenir comme inspecteur de ce matériel camouflé, ensuite de me conserver comme otage le jour où il pourrait y avoir des difficultés avec les Allemands, étant donné, comme je l'ai dit en commençant, que ni le Gouvernement, ni le Commande-

ment ne devaient être mis en cause et ne devaient pas pouvoir être accusés de violer les clauses de l'armistice.

Au mois d'octobre 1942, sentant que l'hiver ne se passerait pas sans qu'il y ait des événements graves, j'ai demandé au général Bridoux, au cas où les Allemands entreraient dans la zone sud, quelle serait l'attitude prise par l'armée. Il m'a dit : « J'écarte cette hypothèse. Cela ne se produira pas ».

J'ai posé la même question quelques jours après à M. Laval, qui m'a fait la même réponse.

J'avais alors la conviction qu'au cas où les Allemands viendraient dans la zone sud, les ordres du Gouvernement ne seraient pas favorables à une action militaire. Et je donnai les directives suivantes, à tous ceux qui travaillaient avec moi dans le matériel camouflé :

« En cas d'entrée des Allemands dans la zone libre, si l'armée de l'armistice fait le moindre geste de résistance, notre plan de mobilisation, consistant en la formation de vingt-quatre divisions au total, jouera et vous vous mettrez à la disposition des Commandants de Régions. Si l'armée de l'armistice ne fait aucun geste de résistance, vous essayerez de mettre ce matériel à la disposition des Français qui veulent en conserver la responsabilité. Vous essayerez de camoufler le reste dans les dépôts morts de manière que les propriétaires ou les détenteurs ne puissent pas être mis en cause. Vous distribuerez du matériel, des armes et des munitions à tous ceux qui vous en demanderont et qui en accepteront la responsabilité. Le reste, vous essaierez de le détruire. »

Lorsque les Allemands entrèrent effectivement en zone libre, au mois de novembre 1942, il n'y eut pas de résistance. Naturellement, ce que nous avions prévu arriva : les Allemands, entrant dans la zone sud, découvrirent une bonne partie de ce matériel. Certains de ces dépôts furent dénoncés. Mais il en resta encore, et je crois pouvoir affirmer que ce matériel a largement servi à la Résistance.

Je suis convaincu qu'il reste encore beaucoup de matériel lourd qui est caché et qu'on en découvrira encore pendant vingt ans.

M. Pierre Stibbe. — Je voudrais demander au témoin pourquoi il n'a pas cherché à entrer en contact avec les grandes organisations de Résistance, car il n'ignorait certainement pas l'existence de ces organisations de Résistance, qui, elles auraient pu utiliser ce matériel?

M. le général Picquendar. — Ma déposition se situe de 1941 jusqu'en novembre 1942. Jusqu'à ce moment-là, à ma connaissance, il n'y a eu aucune organisation de Résistance dans

l'armée, qui s'est effondrée, qui a été disloquée à partir de novembre 1942.

M. Pierre Stibbe. — Il y avait l'armée secrète, qui était recrutée parmi les civils, qui organisait des parachutages, qui entreposait des armes qui, notamment, après la dissolution de l'armée de l'armistice, a cherché a récupérer le matériel, et qui n'a pas bénéficié, dans les milieux militaires, de tous les concours qui auraient pu lui être nécessaires.

M. le général Picquendar. — Je suis très au courant des parachutages d'armes, parce que nous en avons bénéficié nous-mêmes. Ainsi, en ce qui concerne les automitrailleuses dont j'ai parlé tout à l'heure, nous avons reçu quelques armes anglaises que nous avons essayé d'adapter à nos automitrailleuses. Mais je me permets de faire remarquer à M. le Juré que ma déposition s'arrête à novembre 1942.

M. Pierre Stibbe. — La constitution de l'armée secrète remonte au début de 1941.

M. le général Picquendar. — Nous aussi, nous étions armée secrète.

M. Germinal. — La question qui vient d'être posée par notre collègue est extrêmement importante. Vous aviez, comme organisation de résistance, l'O.R.A., organisme militaire. Et je puis affirmer que, dès 1941 et 1942, les organismes de libération, notamment ceux de libération dont je faisais partie, s'étaient adressés très souvent à l'O.R.A., organisme militaire que vous commandiez, pour obtenir des armes.

M. le général Picquendar. — Non!...

M. Germinal. — Je puis affirmer que l'armée a toujours voulu conserver ces armes et ce matériel pour elle. Nous avons eu de très grosses difficultés avec tous les militaires de la région de Limoges — pour parler d'un point précis — et les militaires avaient des instructions de très haut pour garder les armes et ne jamais les donner aux civils.

M. le général Picquendar. — Je vous répète que nous avons préparé la mobilisation de vingt-quatre divisions.

M. Perney. — C'était réservé à l'armée.

M. Roger Lescuyer. — En ce qui concerne le matériel dont vous parlez, quelle est la proportion qui est tombée aux mains des Allemands?

M. le général Picquendar. — Il m'est très difficile de vous répondre parce qu'à partir de novembre 1942, un grand nombre d'entre nous ont été, soit arrêtés par les Allemands, soit déportés. D'ailleurs, le chef de cette organisation, le colonel Mollard lui-même, qui a été au camp de Buchenwald, est actuellement

hors d'état de venir déposer. De sorte que nous avons été complètement disloqués et que j'ai très peu de renseignements.

Cependant, d'après les conversations que j'ai pu avoir après coup, après le coup dur de novembre et décembre 1942, j'estime qu'en gros, dans toute la France, il est resté au moins le tiers de ces armements qui a pu être mis à la disposition et utilisé par les organisations de Résistance.

Une discussion un peu confuse s'engage pour savoir si les organismes de résistance ont suffisamment bénéficié de ces réserves d'armes.

Me LEMAIRE. — Mon général, est-ce que, alors que vous étiez encore en activité, vous avez su que des contacts avaient été conservés par le Gouvernement du Maréchal avec le service secret allié?

M. LE GÉNÉRAL PICQUENDAR. — Oui, parce que moi-même j'ai reçu des renseignements, du moins, des indications provenant des Etats-majors alliés.

M. MARCEL LÉVÊQUE. — A quelle époque ces contacts, mon général, s'il vous plaît?

M. LE GÉNÉRAL PICQUENDAR. — En 1941.

M. MARCEL LÉVÊQUE. — Cela n'a pas duré très longtemps, d'ailleurs.

M. LE GÉNÉRAL PICQUENDAR. — J'ai été limogé par l'amiral Darlan en 1942.

Déposition de M. Noël Pinelli

64 ans, Commissaire en chef de la Marine, en retraite.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce que M. Pinelli a été au courant de certaines conversations entre des représentants de l'amirauté britannique et des représentants de l'Amirauté française, pour citer des noms : lord Alexander, lord Pond, l'amiral Darlan et l'amiral Auphand.

M. NOËL PINELLI. — Je faisais partie du Cabinet de M. Paul Reynaud lorsqu'a été signée la déclaration du 28 mars. Je n'ai pas eu à en délibérer, car elle n'a été discutée qu'en Conseil des Ministres et que les sous-secrétaires d'Etat n'assistaient pas au Conseil des Ministres.

Mais lorsque j'ai connu cette déclaration, je m'en suis, pour ma part, complètement réjoui. Il me paraissait, en effet, impossible, qu'un allié pût abandonner la cause des autres alliés par un acte unilatéral, en mettant d'autres alliés dans une position dont il ne les aurait pas prévenus.

Mais, en sens inverse, exactement pour les mêmes raisons, je

n'ai jamais considéré l'accord du 28 mars comme une guillotine sèche, comme un instrument brutal qui permettrait à un allié, d'empêcher, par une position d'entêtement égoïste ou irraisonnée, de faire ce qui était indispensable.

J'ai considéré que la déclaration du 28 mars avait un but très net : donner le devoir aux Alliés, de ne rien faire sans entrer en relations, et sans se parler, en cas d'armistice envisagé.

Cette question m'a préoccupé après l'armistice, car j'avais été, à Paris, j'avais été coupé de tout ce qui était le Gouvernement.

Au mois de juin 1941, je me suis trouvé dans une réunion de marins, avec le contre-amiral Auphand, sous-chef d'Etat-major général de la Marine, et comme j'exprimais à l'amiral Auphand ce souci que j'avais des devoirs de la France vis-à-vis de l'Angleterre, son alliée, l'amiral Auphand me déclara que je pouvais être rassuré, et il me raconta la chose suivante que je ne connaissais pas à ce moment-là.

Le 19 juin, c'est-à-dire trois jours après la demande d'armistice qui, si je ne me trompe, a dû être déposée dans la nuit du 16 au 17 juin, et trois jours avant la signature de l'armistice, une conférence avait eu lieu à Bordeaux entre quatre interlocuteurs : deux Anglais et deux Français.

Les deux Britanniques étaient M. William Alexander, premier lord de l'Amirauté et sir Duddley Pond, premier lord de la Marine, c'est-à-dire premier chef d'Etat-major de la Marine anglaise. Les deux Français étaient l'amiral Darlan, amiral de la Flotte, et le contre-amiral Auphand, sous-chef d'Etat-major général.

Dans cette conversation, me dit alors l'amiral Auphand, on avait envisagé les conditions maritimes de l'armistice. Les deux amiraux français avaient déclaré aux deux représentants de la Grande-Bretagne que la France ne signerait l'armistice que sous les deux conditions : à savoir, qu'elle ne livrerait aucun bâtiment de la flotte, et que ces bâtiments resteraient concentrés dans des ports de la France non occupée. Je parle, bien entendu, de la flotte de haute-mer. Je ne parle pas des bâtiments de servitude qui pouvaient être dans les ports du Nord.

Ces deux conditions étaient les conditions fixées par les Français pour pouvoir signer l'armistice.

L'amiral Auphand me précise qu'on s'était engagé à ne pas signer l'armistice si ces deux conditions n'avaient pas été admises par l'Allemagne, et comme, évidemment, les quatre interlocuteurs n'avaient qu'une foi relative dans ce que pouvait être la parole de l'Allemagne, ultérieurement, une troisième

condition avait été admise : c'est que si jamais l'Allemagne voulait s'emparer d'un bâtiment de la flotte, ces bâtiments se saborderaient plutôt que de passer entre les mains de l'ennemi.

L'amiral Auphand me fit cette déclaration très nette.

J'ai revu l'amiral Auphand l'année suivante, en 1942. Il était à ce moment-là Ministre de la Marine, et il est venu à Paris pour s'occuper de marine marchande.

Il a demandé à me voir, pour me parler précisément de questions de marine marchande et pour me parler aussi de l'atmosphère de Paris en général.

Là, il me rappela notre conversation en me disant que s'il était entré dans le cabinet de M. Pierre Laval, c'est qu'il tenait à surveiller lui-même l'exécution de l'engagement qu'il avait pris en juin 1940, vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

Lorsque, en novembre 1942, il s'est passé l'entrée de l'ennemi dans la zone non occupée, j'ai, pour ma part, de toute mon âme, souhaité que la flotte pût aller en Afrique du Nord. J'ai su depuis les efforts qui avaient été faits précisément par le même amiral Auphand pour envoyer la flotte en Afrique du Nord, et lorsque j'ai vu qu'il démissionnait le 17 du mois de novembre, je me suis attendu au sabordage de la flotte. Je pensais que la Marine française aurait à cœur de tenir sa parole vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

Voilà ce que je peux répondre à la question qui m'a été posée.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pas de question, Messieurs? Monsieur le Procureur général?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous estimez donc, monsieur, qu'en laissant la flotte à Toulon, elle était livrée à une alternative inéluctable : ou se livrer à l'ennemi, ou se détruire, et vous estimez avec raison qu'il eût beaucoup mieux valu la conserver et l'envoyer en Afrique du Nord.

M. NOËL PINELLI. — Je le crois, monsieur le Procureur général, mais comme je ne témoigne que sur des choses que je sais, je crois que, précisément, dans le courant du mois de novembre, au début du mois de novembre, cette tentative de passage de la flotte en Afrique du Nord a eu lieu. Ce sont des faits sur lesquels je ne peux pas vous apporter un témoignage direct.

Me ISORNI. — M. Pinelli a participé à l'Assemblée du 10 juillet 1940?

M. NOËL PINELLI. — Oui, Maître.

Me ISORNI. — Avez-vous eu l'impression que l'Assemblée délibérait sous la crainte des baïonnettes?

M. NOËL PINELLI. — Je crois avoir une vision assez directe de l'Assemblée du 10 juillet 1940, car je suis arrivé à Vichy la

veille au soir. Je ne venais pas de Bordeaux, je venais de Paris où j'étais resté. Je n'ai pris part, et je n'ai pu prendre part ni aux différentes réunions qui ont eu lieu à Vichy avant cette Assemblée, ni même à la séance de la Chambre des Députés, dans laquelle la Chambre, délibérant séparément, a décidé qu'il y avait lieu de réviser les lois constitutionnelles.

Je suis arrivé à 6 heures du soir, le 9, à Vichy. J'y ai vu des quantités de collègues, et pas une seconde je n'ai eu l'impression qu'une menace quelconque pesât sur le Parlement, ni ce jour, ni le lendemain.

Je dirais même que, pour l'honneur du Parlement, on peut croire que si nous avions eu le moins du monde la sensation que l'on voulait nous faire délibérer sous la menace d'une force, quelle qu'elle fût, que ce fût celle de l'ennemi ou que ce fût celle des baïonnettes françaises, j'espère qu'il y aurait eu une majorité, dans le Parlement français, pour ne pas répondre oui, mais alors, pour répondre non.

Voilà la réponse que je peux faire. Pas une seconde je n'ai eu cette sensation-là, mais pas une seconde non plus, je n'ai eu le sentiment qu'on voulait faire un coup d'Etat contre la République.

J'ai trouvé, en arrivant à Vichy, moi qui venais de Paris, qui ne savais rien, une atmosphère de bonne volonté générale, bonne volonté patriotique de redresser le pays, de trouver, le plus vite possible, un moyen pour remettre la France debout.

J'ai trouvé des gens qui, évidemment, devaient avoir chacun la figure de leur tempérament particulier : les uns, si vous voulez, plus agité peut-être qu'il ne convenait, d'autres, graves et émus, comme cela me paraissait normal dans ces circonstances. Mais pas un instant, je n'ai eu ce jour-là, ni les jours suivants, l'idée, une minute, que l'on fût, d'une part, sous la pression d'une force et d'une violence quelconque, ni, d'autre part, qu'on voulût faire quelque chose qui fût illégal, qui fût un coup d'Etat, contre la République.

Me Isorni. — Avez-vous eu le sentiment que les discours des présidents des Assemblées avaient eu une influence sur le vote et qu'ils avaient constitué un encouragement à accorder les plein pouvoirs au maréchal Pétain?

M. Noël Pinelli. — Je n'avais pas entendu ces discours puisque, comme je le disais, je n'avais pas été là la veille. On m'en a parlé le 9 au soir, quand je suis arrivé à Vichy, et j'ai trouvé simplement, pour ma part, l'écho de cette volonté générale.

Il m'a paru que les deux discours des deux présidents rentraient dans cette volonté qu'avait l'immense majorité du Par-

lement de voter, comme je le disais tout à l'heure, un moyen de rétablir le pays le plus vite possible.

M. PETRUS FAURE. — Le témoin se souvient-il qu'un discours avait été prononcé, quelques jours avant, à Clermont-Ferrand, par le général Weygand, et que ce discours pouvait, dans une certaine mesure, avoir influencé la décision de l'Assemblée, en raison de son caractère un peu provocateur?

D'autre part, est-ce que le témoin peut dire qu'à l'Assemblée nationale, des députés ont voulu prendre la parole pour expliquer leur rôle? Je cite : M. Baty et M. Margaine, et qu'il leur a été impossible de pouvoir parler?

M. NOËL PINELLI. — A la première question, monsieur le Président, je répondrai très simplement que j'étais arrivé à Vichy venant de Paris, ne sachant rien. Je n'ai jamais entendu parler de ce discours du général Weygand, qui a peut-être existé, et dont je dois dire que j'entends parler, aujourd'hui, pour la première fois.

Quant à la deuxième question, j'ai bien le sentiment que l'Assemblée nationale a été levée dans une certaine émotion.

Il se peut fort bien qu'à ce moment-là, les députés aient demandé la parole et ne l'aient pas obtenue.

J'ai lu, le lendemain, dans un journal — je peux le citer, c'est *Le Jour* — que j'avais demandé la parole et que je ne l'avais pas obtenue. Je ne l'avais pas demandée, je dois dire, mais j'ai considéré que cela rentrait dans ce que j'appellerais les mouvements de séance ou de levée de séance, et je dois dire très franchement et en toute sincérité que je n'ai pas attribué à cela une importance particulière.

M. PETRUS FAURE. — Il ne s'agit pas seulement qu'un député ait demandé de causer, il est fort possible que vous n'ayez pas entendu ce député qui a demandé à prendre la parole pour expliquer son vote, mais ce député-là, non seulement a demandé la parole, mais est monté à la tribune et il a été dans l'impossibilité de pouvoir causer, malgré qu'il soit resté au moins 5 minutes à la tribune pour essayer de parler.

Vous avez dû peut-être ne pas entendre, mais tout au moins, voir ce député à la tribune?

M. NOËL PINELLI. — De cela, je n'ai pas un souvenir précis, de cet incident plus particulier d'un député montant à la tribune et ne pouvant pas parler.

M. JOSEPH ROUX. — Le témoin n'a-t-il pas entendu dire que, dans une de ces assemblées privées, au Petit Casino, Laval a déclaré :

« Ceux que ne me feront pas confiance, auront affaire à Hitler et à Mussolini. »

M. Noël Pinelli. — C'est la première fois que je l'entends dire.

M. Joseph Roux. — Vous n'y étiez pas?

M. Noël Pinelli. — Je dois dire que cinq années se sont écoulées.

M. Joseph Roux. — Second point : Est-ce que vous n'avez pas entendu dire, le jour de l'Assemblée, que le principal argument de Laval pour faire voter les parlementaires, était le suivant :

« Il faut sauver le pouvoir civil contre la dictature militaire, et désigner nommément le général Weygand? »

N'y a-t-il pas eu, à ce sujet, une propagande dans les couloirs du Casino?

M. Noël Pinelli. — Monsieur le Président, cette propagande ne m'a pas touché.

Le témoin répète qu'il n'est arrivé que la veille et a été étranger à tous les préliminaires.

Pour donner un exemple de ce qu'il n'y avait pas, ce jour-là, une menace, j'ai dit à l'instruction que je me suis trouvé à la séance préparatoire du matin, par le hasard des places, assis immédiatement derrière M. le Président Edouard Herriot.

M. le Président Edouard Herriot m'avait manifesté, au Parlement, depuis mon entrée, une réelle bienveillance, et j'avais pour lui la plus grande et la plus respectueuse déférence.

Je l'ai salué, nous avons parlé. La conversation a été telle que, pendant cette séance préparatoire, M. Edouard Herriot, avec beaucoup d'émotion, a sorti de son portefeuille des papiers par lesquels les Allemands à Lyon, quelques jours avant, l'avaient constitué otage. Il me les a passés pour que je les lise.

Je suis persuadé que si le républicain qu'était le Président Edouard Herriot, avait eu, à ce moment-là, le sentiment que nous délibérions sous une menace ou que nous faisions un mauvais coup contre la République, M. Edouard Herriot, certainement, aurait fait tout autre chose, en me parlant, que de me communiquer les papiers, pour émouvants que ces papiers aient été.

Pas un instant — je crois que ma réponse est claire et nette; je donne une atmosphère, je donne une sensation — je n'ai eu d'autre sensation, à ce moment-là, que celle que l'Assemblée nationale voulait relever la France.

Bien entendu, il y a eu des opposants. Je dois même dire que j'ai été étonné du petit nombre des opposants.

Toute la journée, j'ai pensé que, s'agissant d'une question de pleins pouvoirs, tout le monde ne serait pas d'accord.

Il y a eu 80 voix « non » et 166 abstentions, desquelles on ne peut même pas distinguer les absents puisqu'on n'a pas pu voter par boîtes. Il n'y a que les présents qui ont voté.

Mais, monsieur le Président, messieurs, je dois donner une preuve que l'on s'attendait à plus d'opposants que cela.

Il y a eu une longue discussion, au début de la séance de l'Assemblée nationale, sur les calculs de la majorité.

M. Jeanneney, se référant aux traditions, a proposé, d'abord, que la majorité fût calculée sur le nombre de sièges constituant l'Assemblée nationale.

Une autre proposition s'est faite jour, proposant que l'on exclue au moins de ce calcul les morts.

Une troisième proposition est venue — nous allions, je dirais, dans une progression de facilités croissantes — proposant de ne compter que les présents.

Et, enfin, la proposition la plus facile, la plus aisée a été celle qui proposait de ne compter que les votants, tant de « oui » et tant de « non ». C'est celle qui, à mains levées, a été adoptée, mais on a bien perdu une demi-heure à discuter sur cette question.

Or, le vote a donné 150 voix de plus — je parle en chiffres ronds — que le calcul que proposait M. Jeanneney pour commencer.

Je suis bien persuadé, pour ma part, que si on avait eu, dès ce moment-là, la sensation qu'il n'y aurait que 80 non, M. Pierre Laval aurait répondu à la proposition de M. Jeanneney « d'accord », et que nous n'aurions pas perdu cette demi-heure, à savoir comment nous allions calculer notre majorité.

Sur une question de la défense, M. Pinelli expose que, député de Paris, il est le seul parlementaire resté dans la capitale en 1940. Il trace un tableau de l'exode, puis, expliquant qu'il n'a quitté la ville que pour se rendre à Vichy à la convocation de l'Assemblée nationale, il conclut :

Jamais je n'ai eu la sensation de représenter autant l'opinion de mes électeurs, l'opinion de mes mandants, que je l'ai eue à Vichy, quelques jours après, lorsque j'ai voté.

A ce moment-là, personne, personne, à Paris, n'avait une opinion autre que celle qu'a manifestée l'Assemblée nationale, celle de voir la France sauvée le plus rapidement possible.

J'ai réussi à franchir la ligne, avec une autorisation qu'avait eue pour moi M. le Préfet de Police — car bien entendu, je ne l'aurais jamais demandée — eh bien, lorsque j'ai franchi la

ligne — je parle du 9 juillet — j'ai eu la sensation de ce que représentait, à ce moment-là, l'armistice qui avait été signé, et ce que représentait, par rapport à la population, le fait d'avoir un terrain où l'on voyait flotter le drapeau français et où l'on pouvait respirer librement.

Docteur Porcher. — Est-ce que vous avez noté, à côté d'un sentiment de terreur, le sentiment de la révolte dans l'humiliation parmi vos administrés?

M. Noël Pinelli. — Monsieur le Juré, je peux dire très nettement que je suis heureux de votre question, pour rendre à la population parisienne l'hommage qui lui est dû.

La population parisienne, quelle que fût, à ce moment-là, la terreur dont j'ai parlé, a fait preuve d'un sang-froid et d'un patriotisme certains.

L'humiliation dont vous parlez était certaine; la révolte contre cette humiliation était non moins certaine. Il n'y a pas un Français digne de ce nom qui n'ait senti, dans ces journées-là, dans le fond de son cœur, la révolte dont vous parlez.

Mais ce sont là deux sentiments qui, pour ma part, représentent deux choses différentes : la révolte dans l'humiliation, c'était le fond du patriotisme français dont Paris a donné une preuve remarquable à ce moment-là. En sens inverse, la crainte, la fuite et l'espoir de voir le plus vite possible la France se reprendre, c'est un autre sentiment que je ne trouve en rien contradictoire avec celui que vous désiriez me faire dire et que je suis heureux d'avoir énoncé, car, la populatiion parisienne méritait cet hommage.

M. le Premier Président. — Nous nous associons tous à l'hommage que vous venez de rendre à la population parisienne : son sang-froid, son courage, sa révolte, qui se sont maintenus pendant les quatre ans d'occupation.

Diverses questions sont posées au témoin relativement à l'atmosphère de Paris au début de l'occupation et à celle de l'Assemblée nationale au moment du vote.

M. Joseph Roux. — Comment le témoin explique-t-il que le maréchal Pétain, pour « Patrie, Famille et Travail », ait choisi comme collaborateurs parlementaires des hommes qui ne se sont jamais battus pour la patrie, des hommes qui, moralement, étaient les plus corrompus du Parlement et pour la Famille un des plus débauchés du Parlement?

Est-ce pour compromettre la République ou est-ce une tradition militaire?

M. Noël Pinelli. — J'ai dit à l'instruction que je reprochais

très nettement, pour ma part, au gouvernement de Vichy de ne pas avoir fait suffisamment appel aux hommes publics.

J'ai dit que je regrettais un sentiment que je crois avoir été dans l'âme de M. le maréchal Pétain, c'est d'avoir eu la méfiance de l'homme public, du politicien et que, ayant eu la méfiance du politicien, c'est-à-dire du mauvais homme public, il soit arrivé à avoir la crainte et le mépris, en toute bonne foi, vous me comprenez, des hommes publics en général.

Le témoin pense que les hommes publics de l'entourage du maréchal ou bien se sont imposés à lui ou ont été choisis sans discernement par un homme qui était trop étranger à la politique.

Déposition du général Lafargue

52 ans, Général de division

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Monsieur le Président, je vais vous parler de la bataille d'attente. Mon témoignage sera celui d'un exécutant qui s'est tenu en liaison aussi étroite que possible avec la direction. Auparavant, si vous le permettez, je vous donnerai quelques renseignements de cœfficient personnel qui vous permettront de voir quelle sera la valeur et la portée de mon témoignage.

Je n'ai jamais mis dans mon bureau le portrait du Maréchal. Je connais trop la page de Stendhal sur Lucien Leuwen; je sais que les portraits que l'on affiche dans son bureau sont surtout pour les visiteurs et non pour soi-même.

Comme directeur de l'Infanterie, au lendemain de 1940, j'étais un opposant déterminé à la prestation du serment; je connaissais trop les palinodies de l'Empire et de la Restauration. Je n'ai pas ménagé mes critiques au Maréchal quant aux solutions prises. Je n'eus pas été Français si je n'avais pas eu l'esprit critique.

J'ai été éliminé de mes fonctions de directeur en 1941. A son arrivée, à la place du général Huntziger, l'amiral Darlan m'a rayé de l'avancement pour le grade de général de brigade. Deux ans plus tard, le général Bridoux m'éliminait de l'avancement de général de division. C'est dire que je n'ai aucun devoir de reconnaisance personnelle, en dehors des devoirs de reconnaissance qu'un Français doit au Maréchal.

Lorsque j'ai vu que le Maréchal qui pouvait rester en Suisse se mettait à la disposition de la justice française, j'ai trouvé que ce geste était très français. Et dans ces conditions, je me

suis dit que moi, qui connaissais certains renseignements qui pouvaient être utiles à sa défense, j'avais le devoir de venir me mettre à sa disposition volontairement, quels que puissent être les inconvénients que peut avoir ma conduite. Je ne mériterais pas d'être à la tête des fantassins si je me comportais autrement.

Je parlerai de la bataille d'attente. Au lendemain de 1940, la France a mené une double lutte : à l'extérieur une lutte offensive, à l'intérieur une lutte d'attente. Nous étions transformés en un Alésia, un Alésia de 38 millions d'habitants, un Alésia qui a duré 4 ans, dans lequel cette fois Vercingétorix était un vieillard de 85 ans, un Vercingétorix qui a connu son Tullianum. Cette bataille d'attente a été menée par le maréchal Pétain en France. Elle a comporté deux phases.

La première bataille d'attente — vous excuserez un militaire de parler de bataille — a duré depuis l'armistice jusqu'au 11 novembre 1942; puis, il y en a eu une seconde, improvisée, du 11 novembre 1942 à la fin.

Dans la première, le Maréchal était un demi-prisonnier; dans la deuxième c'était un prisonnier.

Le général Lafargue expose que le Maréchal n'avait, pour résister à l'ennemi, qu'une seule arme : la duplicité.

Je doit dire en toute justice que nous avons eu de la chance d'avoir pour nous conduire dans cette bataille d'attente le maréchal Pétain, car je ne sais pas si tout autre chef aurait été capable de mener cette bataille.

J'ai bien connu le maréchal Joffre, j'ai bien connu le général Weygand auprès duquel j'ai longtemps servi, j'ai bien connu le maréchal Foch; je crains qu'avec leur tempérament, surtout celui du général Weygand et du maréchal Foch, tout eût été cassé, et la France avec!

Il fallait quelqu'un qui fût capable d'encaisser et d'avaler non pas des couleuvres, mais des vipères, des pelotes d'épingles et de porter une couronne d'épines. Eh! bien, le maréchal Pétain en a été capable.

Le témoin examine les avantages procurés par l'armistice.

Je dirai simplement : l'armistice, en nous conservant une armée française et l'Afrique du Nord, a sauvé la France, l'Angleterre, la Russie et peut-être les Etats-Unis.

Nommé aussitôt après Directeur de l'infanterie, le général Lafargue s'occupa de reconstituer une armée dont la politique de collaboration n'a pas troublé l'effort puisqu'elle n'était, dit le témoin, qu'une ruse.

Que nous importait Montoire? que nous importait la collaboration dans ces conditions? Cela passait au-dessus de nos têtes : cela nous était nécessaire comme couverture. Et si Montoire et la collaboration n'avaient pas existé, je dirais même qu'il aurait fallu les inventer pour nous couvrir parce que nous avons agi en conséquence.

Le général prétend qu'il avait pour agir l'assentiment du général Weygand et indirectement celui du Maréchal.
Ainsi aurait été préparé l'armement de vingt-quatre divisions.

Mais, me direz-vous, comment se fait-il que s'il y avait vingt-quatre divisions prêtes, l'armée française ne se soit pas battue en novembre 1942?

Je n'étais à ce moment qu'un commandant d'infanterie divisionnaire, parce que, évidemment les excès de mon activité comme directeur de l'infanterie m'avaient valu de m'user à cette tâche et avait rendu nécessaire mon remplacment.

Je dirai simplement ceci : l'armée française se trouvait dans une crise très grave en novembre 1942.

Son commandement avait été décapité par l'amiral Darlan en septembre; nos grands chefs, et, en particulier, notre chef le plus énergique, avaient été remplacés par l'amiral Darlan.

Ensuite, l'armée française se trouvait en état de crise d'effectifs, par suite de la libération de la classe 1939, qui ne pouvait pas être gardée davantage. Comme nous avions peu d'engagés, au lieu de cent mille hommes sous les drapeaux, nous n'en avions plus qu'à peu près cinquante mille, principalement des recrues. Je dois dire qu'entre le 11 novembre et le 27 novembre, nous avons procédé à des engagements massifs.

Et puis, enfin, le commandant en chef, l'amiral Darlan, se trouvait en Afrique du Nord, par suite de circonstances fortuites, juste à ce moment.

L'armée française était donc privée de son commandant en chef, d'où toutes sortes de confusions.

J'ajoute qu'à ce moment, nous étions en train de changer nos ordres, de changer notre tactique, d'adopter une attitude agressive. Nous avons été surpris en cours de transformation.

Le général Lafargue rappelle pourtant qu'en ce qui le concerne, il a tenté de résister.

Vous avez devant vous l'officier général qui, à Grenoble, a entraîné la garnison de Grenoble, un bataillon de chasseurs, deux bataillons d'infanterie, deux groupes d'artillerie, dans la montagne, à l'entrée de Loisans, et qui pendant un jour, a offert le combat aux Allemands pour ne pas se laisser désar-

mer par la force. J'ai sur moi l'ordre écrit de tirer qu'un seul officier général français a donné.

Si je n'ai pas été arrêté à ce moment-là, je le dois au Préfet de Grenoble, Monsieur Didkowski, qui a eu une attitude hautement patriotique. C'est lui qui m'a assuré les trois heures dont j'ai eu besoin pour faire mon mouvement.

Le lendemain, quand il a été appelé à Vichy, précisément parce que cela faisait scandale, et qu'on lui a demandé : mais, enfin, qu'est-ce qui se passe? Il a minimisé les choses, mais il a été interrogé par le Maréchal et je suppose que ce dernier a bien compris ce qui s'était passé.

Eh bien, et ceci nous ramène au procès, le Maréchal m'a donné raison. Sinon, j'avais les poursuites déchaînées après moi et je tombais sous le coup des articles 334 et 336 du Code de Justice Militaire, je m'étais délibérément placé sous l'article 203 : révolte en armes; je savais quelle était mon affaire. C'est grâce à la couverture morale que m'a donnée le Maréchal que toutes les poursuites ont été arrêtées.

Le Maréchal ne me connaissait pas, d'ailleurs.

Le témoin rappelle ensuite l'effort fourni, la libération par l'armée d'Afrique.

Le fait que nous ayons réussi à « conserver » par toutes ces manœuvres dilatoires — qui évidemment nous indignaient nous Français — a permis de gagner la première manche.

Je dis qu'il faut rendre au Maréchal cette justice d'avoir permis de gagner cette bataille d'Afrique.

Mais le débarquement en Afrique du Nord ce n'était, hélas, qu'un premier temps, et nous qui étions enfermés en France, nous avons espéré que le second temps suivrait bientôt.

Il a fallu attendre près de vingt mois pour voir le second temps se produire. De là, cet effroyable écartèlement dont nous avons souffert.

Pour toute cette période, le général Lafargue dit que le Maréchal était prisonnier.

Eh bien, à partir de ce moment-là, le Maréchal était totalement prisonnier, et tout ce qu'il pouvait dire ne comptait pour ainsi dire plus. Il n'y avait plus que ce qui était au fond de son cœur qu'il fallait deviner ou chercher à comprendre, qui pût compter.

Examinant la question de savoir s'il fallait partir ou rester après l'envahissement de la zone sud, le témoin estime qu'il fallait rester et que l'accusé a bien agi. Il compare à ce propos avec lui-même qui est resté pour organiser l'armée secrète.

Nos parachutages dans le Vercors n'ont commencé qu'en novembre 1943, et nous nous heurtions à de graves difficultés, car les Alpes, depuis le commencement de 1943, étaient devenues un terrain naturel de refuge.

C'est là que les premiers maquis, dans la Haute-Savoie en particulier, se sont constitués et nous avons tout de suite cherché, bien entendu, à encadrer ces groupements de manière à en faire — puisque notre armée était dissoute — ce qu'on appelle en termes militaires, des échelons A, des noyaux actifs. Cela n'a pas été facile, car nous avons manqué de cadres à cet égard. Tous les cadres n'étaient pas aptes d'abord, à ce métier, et puis ensuite, ils n'étaient pas disponibles. Il faut bien que les cadres vivent, n'est-ce pas, eux et leurs familles? Or, la solde des cadres avait été réduite.

Nous avions été obligés, pour les fixer dans la zone alpine, de leur trouver des situations de complément et ce sont précisément ces situations de complément qui ont empêché de rendre la plupart des cadres disponibles pour les appliquer au maquis.

Combien de fois le colonel Valette — de Toziat — dont un certain nombre ici ont entendu parler, est venu me trouver en me demandant : « Mon général, pouvez-vous me donner des officiers? »

Or, aux approches de l'hiver 1943, la situation devenait particulièrement délicate, car les Allemands avaient remplacé les Italiens, et l'hiver approchait, rendant plus difficile la vie des maquis; précisément, tout cela nécessitait un renforcement d'encadrements, car les maquis étaient composés de gens très bien, mais, dans ces maquis, il y avait aussi pas mal d'indésirables.

M. Germinal. — Je proteste très énergiquement. Il est inadmissible qu'un témoin, surtout un témoin en uniforme, dise des choses pareilles des maquis. Ce sont les maquis qui ont sauvé la France!

M. le Général Lafargue. — Si vous m'aviez écouté sans parti pris, vous auriez entendu que j'ai dit, que, dans les maquis, je connais la question...

M. Germinal. — Vous n'avez pas le droit de dire cela.

M. le Général Lafargue. — J'ai dit...

M. Germinal — Il y avait des indésirables partout.

Me Isorni. — C'est ce que vient de dire le témoin.

M. le Général Lafargue. — J'ai dit que, dans le maquis, il y avait des gens très bien et des gens moins bien. Il y en a toujours eu comme cela. Je me suis efforcé de prendre des mesures pour que les gens moins bien qui faisaient des bêtises ne compromettent pas les autres.

Ces gens-là étaient aux prises avec des difficultés extrêmes, des difficultés de toutes sortes, des difficultés de vie, etc... Ils étaient recherchés par les Allemands; ils avaient besoin d'être conduits avec beaucoup de sagesse et d'efficacité.

Il fallait d'abord essayer de leur donner des cadres. C'est ce que jai essayé de faire.

Le témoin révèle les grandes difficultés qu'il rencontra pour arriver à organiser ces troupes clandestines. Il se rendit à Vichy.

J'ai retiré de cette visite à Vichy les conclusions suivantes : D'abord, si j'avais pensé que le maréchal Pétain fut ce que l'on dit maintenant : le suppôt de la Milice, de la Gestapo, etc..., croit-on que je serais, de gaîté de cœur, allé me mettre dans la gueule du loup? Jamais de la vie!

Et puis, ensuite, j'ai acquis la conviction qu'à partir de ce moment-là, le maréchal Pétain ne pouvait plus rien, qu'il était complètement lié à son poteau de prisonnier.

A partir de ce moment, décembre 1943, j'ai dû quitter les Alpes, par suite de malheurs de famille. Je n'ai plus été au courant en tant qu'exécutant de ce qui pouvait se passer à la direction de cette bataille de là-bas.

J'arrête là mon témoignage.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous rendez-vous compte de l'effet que les déclarations que le Maréchal faisait à cette époque pouvaient produire sur l'opinion publique française, car le Maréchal ne déclarait pas du tout qu'il avalait moitié couleuvres, moitié vipères, il disait qu'il était satisfait du régime auquel on le soumettait. Il y a toute une série de messages où il se déclare en plein accord avec Laval, avec l'Allemagne, qui est en train de construire l'ordre européen. Quelle était l'opinion des 38 millions de Français qui entendaient des messages où, semble-t-il, le Maréchal se déclarait extrêmement satisfait, en tout cas en plein accord avec ceux qui lui imposaient le régime dont vous venez de nous parler?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Monsieur le Président, je vous l'ai dit tout à l'heure : Nous n'avons pas l'habitude de la défaite. Nous étions habitués à notre indépendance. Nous n'avions pas du tout l'habitude de la manœuvre, de la duplicité.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Comment peut-on concevoir la manœuvre et la duplicité de la part d'un Maréchal qui a déclaré : « Je hais les mensonges qui nous ont fait tant de mal ».

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Monsieur le Président, cette

manœuvre n'aurait pas pu avoir d'efficacité si, précisément, elle n'avait pas été menée par le personnage qui devait la mener. Je donnerai un exemple à ce sujet-là, pris dans nos combats récents.

Quand nous avons attaqué, à Belfort, pour marcher sur le Rhin, il a fallu réaliser une surprise. Cette surprise a été magnifiquement réalisée. Qu'avons-nous fait les jours précédents? Nous n'avons fait qu'une série d'ordres faux, à telle enseigne que les chefs subalternes disaient : « Mais enfin, est-ce que le commandement a perdu la tête? » Nous étions ravis qu'on dise ces choses-là. Cela mordait. Eh bien, supposez que le général Delattre de Tassigny ait raté sa manœuvre — cela peut arriver — et qu'aujourd'hui il passe devant une commission d'enquête, qu'on ramasse tous ces papiers, qu'on lui dise : « Voilà les ordres que vous avez donnés. Vous n'allez pas nous faire croire que c'est pour raconter des blagues? » Voilà la situation.

Murmures.

Les Allemands s'y sont tellement laissés prendre que le général allemand commandant la division que nous avions à attaquer, est allé se promener en premières lignes le matin de l'attaque et il a été le premier victime de nos obus. Sa disparition nous a ouvert la route.

C'est un rapprochement sur d'autres plans différents, mais c'est tout de même, si vous voulez bien y penser, des manœuvres militaires dans une bataille d'attente. C'est ainsi que je les ai appelées. Ce sont des procédés du même genre.

Il faut bien tout de même penser que le Maréchal est, lui aussi, comme le général Delattre de Tassigny, un soldat; qu'il a voulu gagner par des manœuvres dilatoires et, qu'alors, il n'y a pas trente-six moyens.

Je pose à n'importe qui le problème : Pouvait-on faire autrement? Toute la question est là.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ne pouvait-on pas se dispenser de décorer le colonel Labonne, de faire des messages aux ouvriers partant pour l'Allemagne, pour leur dire qu'ils allaient travailler pour la France en allant travailler sous l'uniforme allemand?

M. PIERRE BLOCH. — Je demande au général Lafargue, qui nous a dit très justement tout à l'heure que lorsqu'on était prisonnier, le devoir était de s'évader, s'il ne pense pas, puisqu'il a reconnu que, dans la deuxième période — novembre 1942 — le Maréchal n'était plus qu'un prisonnier, que justement son devoir était de s'évader?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Monsieur le Juré, votre question,

je la comprends, mais il s'agit de personnages placés sur deux plans différents : moi j'étais un exécutant et le Maréchal était le directeur de la manœuvre. Il y a eu, même à Saint-Valéry-en-Caux, des gens qui ont pensé différemment. Il y a des gens qui se sont dit : « Nous devons rester avec nos troupes pour nous défendre avec elles. Notre devoir est de nous faire prendre avec nos hommes. » Vous voyez que des gens d'égale bonne foi ont pu, dans ces moments dramatiques, penser des choses différentes.

Quant à moi, j'ai pensé — et je l'ai fait — que je devais délier mes soldats de leur devoir d'obéissance vis-à-vis de moi. Je leur ai laissé le choix : ou bien de s'embarquer, ou bien de se faire prendre, ou bien de traverser comme moi. C'est ce que j'ai fait, j'ai pris une solution; je n'incrimine pas ceux qui ont choisi la solution de rester. Mais je tiens bien à vous dire que, cela, ce sont des solutions d'exécutants.

Vous me demandez mon avis : si j'avais eu à agir comme le Maréchal, j'aurais fait comme lui : je serais resté. Quand j'ai eu des ordres de commandement et de direction, je suis resté à mon poste dans les Alpes. Je savais bien que ce ne serait pas drôle, car je ne savais pas du tout ce qui allait se passer; je ne savais pas du tout si je n'irai pas dans un camp de prisonniers. Ce n'était pas drôle pour moi, qui venais de marcher vingt-deux nuits, de venir me remettre dans la gueule du loup.

M. Pierre Bloch. — Au moment où vous alliez demander des secours au général Campet, pour vos officiers de l'Armée secrète, par l'intermédiaire du colonel dont vous m'avez parlé tout à l'heure, secours qui vous ont été refusés, est-ce que vous saviez qu'il y avait, à la page même où figurait le traitement du maréchal Pétain, 200 millions pour la Milice?

M. le Général Lafargue. — Les 200 millions pour la Milice, s'ils y étaient, n'étaient par inscrits par le Maréchal; ils étaient inscrits par une main étrangère. Par conséquent, le Maréchal avait les bras liés à ce moment-là. Ce n'était pas lui qui pouvait les inscrire.

D'ailleurs, je vous ai dit que lorsque le Cabinet Militaire, le seul en qui j'avais confiance, m'a dit : « Nous n'avons pas d'argent. Adressez-vous au Cabinet Civil », j'ai répondu : « Jamais » Voilà, monsieur!

Me Isorni. — Il y a là une question qu'il faudrait régler. C'est cette question d'ordre budgétaire. Je m'excuse d'intervertir les rôles, mais je voudrais demander à M. le Juré s'il a un autre renseignement, pour dire ce qu'il a dit, que le renseignement qui a été produit par M. Chaudet? Parce que si vous

n'avez pas d'autre renseignement que celui produit par M. Chaudet...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il y a, je crois, une expertise.

M. LEMAIRE. — Il y a eu une expertise qui fait justice de toutes ces balivernes.

Me ISORNI. — On met dans le traitement du Maréchal...

M. PIERRE BLOCH. — Je n'ai jamais dit : dans le traitement du Maréchal. Vous avez raison, Maître; c'est votre devoir de me poser cette question. Il est incontestable que je m'en rapporte à ce qui a été dit par M. Chaudet. Néanmoins, sur la même page, à côté du traitement du Maréchal, il y a 200 millions alloués à la Milice.

M. TONY REVILLON. — Il serait intéressant d'entendre M. Caujolle, expert.

M. PIERRE BLOCH. — En même temps que le traitement du Maréchal, il y a une subvention pour la Légion des Volontaires français.

Me ISORNI. — Ce que vous avez affirmé, monsieur le Président, à savoir que le Maréchal avait décoré le colonel Labonne, je ne crois pas que ce soit exact. Il y a une décoration qui a été donnée au colonel Puaux. Mais elle a été donnée dans des conditions tout à fait exceptionnelles : elle a été donnée après refus du Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, qui était le général Brécard ; elle a été donnée par le général Bridoux tout seul, contre le gré du général Brécard. Jamais le Maréchal n'a décoré ou le colonel Labonne, ou le colonel Puaux.

Le témoin fournit quelques appréciations sur le fait que le Maréchal a empêché l'armée d'entrer en conflit avec l'Allemagne.

DOCTEUR DUPRÉ. — Quel a été le sentiment du général lorsque le gouvernement de Vichy a condamné à mort le général de Gaulle?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Monsieur le Juge, je suis actuellement en service. Je vous demande de ne pas me poser une question comme celle-là, pour les raisons suivantes : je suis sous les ordres immédiats du général de Gaulle. Si je fais une réponse qui lui soit favorable, je puis être taxé de courtisanerie à son égard, et si je fais une réponse défavorable, je le critique.

M. BÈCHE. — Je voudrais demander au témoin quelques précisions.

Dans presque tout le cours de sa déposition, il nous a parlé qu'il était chargé de l'organisation d'une bataille d'attente...

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Oui.

M. BÈCHE. — ... Ou de deux batailles d'attente. Il nous a

parlé qu'il avait préparé l'organisation de 24 divisions, organisation de chantiers de jeunesse qui devaient devenir ensuite les unités combattantes, du moins, je le pense.

Or, le moment de la Libération est venu. Je voudrais que le témoin nous apporte des précisions sur l'action qu'ont vraiment mené ces 24 divisions préparées, et ces chantiers de jeunesse.

Autant que nous avons pu nous en rendre compte, les uns et les autres, nous n'avons jamais vu dans la lutte qui s'est déroulée en France au moment de la Libération, prendre une part active dans cette lutte toutes les organisations que vous auriez préparées

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je vous ai dit tout à l'heure pourquoi ces 24 divisions n'avaient pas pu être engagées, au moment du 11 novembre.

Pour passer à 1944, je vous dirai qu'en 1944 les Chantiers de jeunesse n'existaient plus que sous une forme restreinte. Ils avaient été complètement déplacés. Tout le système de 1942 était complètement changé.

Deuxièmement, au point de vue de l'armée, en 1944, l'armée active était extrêmement dispersée, et il ne s'est maintenu, comme corps organisé, qu'un assez petit nombre de corps, précisément dans la région où j'avais commandé précédemment, c'est-à-dire dans les Alpes. Je parle du 6e Bataillon de chasseurs qui s'est battu dans le Vercors, le 159e d'infanterie qui s'est battu dans le Moisans.

M. BÈCHE. — Somme toute, au point de vue résultats pratiques, tous vos efforts : à peu près zéro?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — A partir du milieu de 1943, je vous l'ai dit tout à l'heure, comme il a fallu attendre trop longtemps, nous avons été écartelés et pratiquement, dans la deuxième partie de 1943, et surtout 1944, nos résultats ont été en grande partie, quelle que soit notre bonne volonté, annihilés.

M. SEIGNON. — Je voulais poser la question qui a été posée. Vous avez été dans le maquis, mon général?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Non, je n'ai pas été dans le maquis. Je suis resté à mon poste.

M. SEIGNON. — Tout à l'heure, vous nous avez dit que vous deviez attendre des parachutages d'armes pour participer d'une façon effective à la Libération?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Oui.

M. SEIGNON. — Mais vous nous avez dit également, et le témoin précédent qui est un général nous l'a dit aussi, qu'on avait caché des quantités considérables d'armes en France?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Parfaitement.

M. SEIGNON. — N'êtes-vous pas étonné, alors, d'avoir été, à un moment donné, obligé d'attendre les parachutages d'armes, alors que vous, qui aviez préparé cette bataille d'attente, saviez qu'il existait, cachées en France par les militaires eux-mêmes, des quantités considérables d'armes?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je vais vous répondre tout de suite à cet égard.

Je ne voudrais pas faire dévier le débat vers un autre débat qui est celui de la Résistance en France, et il méritera d'être posé.

Nous nous sommes battus, les uns et les autres dans la nuit, sans pouvoir se parler, d'une façon très cloisonnée. Il y a des efforts parallèles également méritoires, et qu'on ne connaît pas, qui ont été ignorés. Il sera très utile pour la France qu'on sache un jour.

M. SEIGNON. — Je crois qu'il serait surtout très utile de le savoir maintenant.

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je ne connais qu'une région : la région des Alpes, puisque c'est là que se sont localisés mes efforts.

Le général Lafargue raconte comment la plupart des armes furent, après dénonciation, saisies par les Italiens, et comment d'autres furent dissimulées au parc d'artillerie de Grenoble et distribuées peu à peu au maquis.

M. SEIGNON. — Ne croyez-vous pas, vous qui êtes au courant de bien des choses, étant donné les postes que vous occupez, que les fournitures d'armes qui ont été faites aux Allemands, c'est-à-dire à l'ennemi, par les usines françaises, en accord avec le gouvernement de Vichy, n'étaient pas beaucoup plus considérables que la valeur des armes que vous aviez cachées?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je ne peux absolument pas vous répondre sur cette question car j'en ignore tout, elle dépasse absolument le plan sur lequel j'étais.

M. ROGER LESCUYER. — Vous venez de répondre sur l'utilisation des armes dans la région des Alpes, mais le général Picquendar qui vous a précédé nous a dit quels étaient les résultats globaux de l'utilisation de ces armes et de ces munitions clandestinement après l'occupation. Il nous a dit qu'il avait été fabriqué de 30 à 36 millions de matériel de guerre et de munitions, que sur ces 36 millions, un tiers environ était resté dissimulé et qu'on le retrouverait plus tard, qu'un tiers environ avait été capturé par les Allemands, qui ont donc servi contre les Alliés, et qu'un tiers, enfin, était resté et avait dû profiter aux Alliés contre les Allemands.

C'est donc un résultat négatif. Mais, les 36 milliards, c'étaient les contribuables français qui les payaient.

Ne croyez-vous pas, si le maréchal Pétain a eu connaissance de cette opération, qu'il ait commis une faute lourde en la laissant se réaliser, puisque le résultat de cette opération était négatif?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Quand on manœuvre à l'intérieur des griffes mêmes de l'ennemi, je vous assure que ce n'est pas facile, quoi qu'on fasse, et de quelque côté qu'on se retourne.

D'ailleurs, pour cette question de date, les armes ont pu suivre des sorts différents suivant les régions. Je parle des régions alpines, dans lesquelles nous avons été extrêmement gênés par les dénonciations de 30 % d'Italiens.

Il est possible que, dans d'autres régions de France, il n'y ait pas eu ces inconvénients.

M. MAURICE GUÉRIN. — Vous avez dit, dans certaines conférences aux officiers, — ce sont les paroles mêmes que j'ai prises sous votre dictée :

« On n'est vaincu que quand on croit l'être... »

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Parfaitement.

M. MAURICE GUÉRIN. — N'avez-vous pas souvenir d'un discours du maréchal Pétain, prononcé à Châteauroux, devant, également, des officiers, et leur disant :

« Il y a une vérité que je me répète tous les matins : c'est que nous sommes un peuple vaincu, et il ne faut pas que nous l'oubliions. »

Ne pensez-vous pas qu'un tel discours a pu provoquer du désarroi dans l'âme française en général, et, en particulier, dans le corps des officiers auxquels ces paroles s'adressaient?

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je ne le pense pas, parce qu'il se trouvait, précisément — et c'est là que le bât blesse — il se trouvait des subalternes capables de rétablir et de dire :

« Cela, ce n'est rien... C'est pour les Boches... Voilà ce qu'il faut penser. »

Ce qui a manqué, précisément, c'est une question de méthode, et je l'ai dit souvent à des personnes qui voyaient le Maréchal : on éprouve une grande difficulté à suivre ces manœuvres très complexes, très compliquées, auxquelles notre peuple n'est pas habitué.

Le général rappelle quelques exemples de duplicité méritoire au cours de l'Histoire.

Il était nécessaire qu'il y eût un système de liaison secret

entre le Maréchal et son entourage immédiat et les exécuteurs, pour leur dire :

« Tout cela est de la « frime », voilà ce qu'il faut penser, voilà ce qu'il faut faire. »

Eh bien, on a tenté de le faire et, effectivement, le Maréchal a fait distribuer, par exemple, à la suite de son entrevue avec Gœring, des papiers relatant ce qu'avait été cette entrevue.

J'en ai reçu un précisément, parce que je connaissais le chef du cabinet du Maréchal. Je me suis dit : « Dans quelques jours, ce papier va tomber entre les mains des Allemands; nous allons avoir un démenti. »

Cela n'a pas manqué. Au bout d'une quinzaine de jours (cela a même été assez long) a paru un démenti dans la presse, un démenti sensationnel.

Huit jours après, mon général, qui était le général de Saint-Vincent, rentre de Vichy, réunit les officiers et nous dit :

« Messieurs, un certain nombre d'entre-vous ont pris connaissance d'un papier dactylographié relatant une entrevue avec Gœring. Ce papier a été démenti. Eh bien, messieurs, je suis autorisé à vous dire que le Maréchal ne voit aucun inconvénient à ce que vous ayez pris connaissance de ce papier. »

Voilà donc précisément un essai de système de liaison.

Je crains que, peut-être, cette méthode n'ait pas été employée sur une assez vaste échelle; il n'y a qu'une question de méthode, elle a son prix.

La discussion s'éternise un peu sur la question de savoir si l'on a eu raison ou non de ne pas démentir et celle de savoir dans quelle mesure l'accusé désirait être démenti.

Quelques interrogations sont ensuite faites sur le rôle de la Milice dans la lutte contre le maquis des Alpes. M. Maurice Guérin, juré, pose ensuite une question qui amène un vif incident. Il s'agit d'une lettre envoyée par Hitler au Maréchal pour lui proposer d'organiser une armée française sous le commandement d'un général allemand.

Me Isorni. — Monsieur le Juré, vos souvenirs vous trahissent, il faudrait rechercher la lettre.

M. le Procureur Général Mornet. — Je vous la lirai quand le moment sera venu.

Me Isorni. — Ne nous faites pas de cachotterie.

M. le Procureur Général Mornet. — Quand le moment sera venu. Mais la lire en ce moment, c'est contribuer à prolonger les débats indéfiniment. Il faut voir les choses en leur temps.

M. le Bâtonnier Payen. — Un mot essentiel : il est à crain-

dre que M. le Procureur, quand il jugera le moment venu, nous sorte des papiers que nous ignorons, des papiers qui ne sont pas dans les pièces.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je ne sortirai aucun papier que vous ignoriez, monsieur le Bâtonnier.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Monsieur le Procureur, je vous serais bien obligé de vouloir lire la lettre à laquelle il est fait allusion, car cet incident est important.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Alors, il faudrait aller la chercher. Elle est dans le dossier.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il serait plus simple de la communiquer.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — C'est une lettre qu'Hitler écrit au maréchal Pétain; je comprends qu'un pays ne peut pas vivre sans armée; et le maréchal Pétain lui répond : « Je pense comme vous qu'un pays ne peut pas vivre sans armée, je convoque le général Von Runstedt pour m'entretenir avec lui de cette question. »

C'est une lettre, monsieur le Président, qui ne peut pas prendre place dans un débat qui n'est qu'une instruction à l'audience. Laissez-moi la citer quand je voudrai et régler mon réquisitoire comme je l'entendrai.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est une question posée par M. le Juré.

Me ISORNI. — Nous sommes alors d'accord que l'instruction n'était pas faite.

M. LE BATONNIER PAYEN. — La preuve c'est qu'on la fait en ce moment.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Aujourd'hui, ce n'est pas le réquisitoire qu'il s'agit de faire. Je comprends qu'on en désire un anticipé, mais je ne veux le produire qu'à son heure.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je tiens à ce que la lettre à laquelle il a été fait allusion, que nous ne connaissons pas, soit lue.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je ne peux développer par anticipation tous les arguments que je donnerai dans mon réquisitoire.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Vous pouvez faire connaître les documents à la défense.

Me ISORNI. — Vous avez donc peur d'un débat complet?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je n'ai pas peur, mais un débat anticipé serait un débat faux.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas des conclusions

qu'on tirera d'un document, il s'agit simplement de montrer un document auquel un de ces messieurs a fait allusion.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Ce document est connu. Mais chaque chose en son temps, monsieur le Président. Je ne peux pas me laisser imposer la façon dont j'entends présenter mes arguments.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas d'une argumentation, ni d'une discussion, il s'agit d'une lettre qui est au dossier.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Avant la fin de l'audience, il me paraît difficile de trouver ce document. Je sais où il est mais il faut le retrouver.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — On demande à l'unanimité que ce document soit lu demain, à une heure.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Si je le retrouve, je ne demande pas mieux.

GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je ne connais pas cette lettre; puisqu'il est tellement difficile de l'avoir même ici, il y a des raisons pour que je ne la connaisse pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — La voici :

Vous estimez à juste titre inconcevable qu'un Etat puisse à la longue exister sans une armée disciplinée et obéissante. J'ai, à cet effet, pour premier devoir de reconstituer une armée capable d'assurer la sauvegarde de la France et de son Empire. Le maréchal von Runstedt ayant été chargé par vous, en tant qu'il s'agit de l'action allemande, de prendre toutes les décisions et de conclure tous arrangements nécessaires, je le prie aujourd'hui même de bien vouloir s'entretenir avec moi de ces différentes questions.

Et voulez-vous que j'ajoute la suite? ça m'est une occasion.

J'ai été très sensible, monsieur le Chancelier, aux dispositions personnelles que vous avez bien voulu m'exprimer à la fin de votre lettre en ce qui concerne votre résolution de collaborer avec la France et de l'aider à reconquérir son domaine colonial.

C'est plus que de la collaboration, c'est de l'alliance militaire!

Me ISORNI. — On avait parlé d'une lettre du chancelier Hitler!

GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je tiens à répondre à la question de M. le Juré.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Puisque nous sommes tous d'accord.

GÉNÉRAL LAFARGUE. — Je demande pardon. J'ai un mot à ajouter. On m'a posé une question, j'y réponds.

M. le Juge, voici ce que j'ai à vous dire et je réponds à M. le Procureur en même temps.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je ne vous ai pas posé de question, monsieur le témoin.

Rires.

M. LE GÉNÉRAL LAFARGUE. — 1° Si les Allemands avaient vraitent tant tenu que cela à ce que le Maréchal reconstituât l'armée française, ils lui auraient donné le commandement. Ils ne l'ont pas fait. Ce qui est extrêmement significatif.

2° Je vais vous mettre au courant d'une chose que vous apprendrez tout à l'heure d'une façon plus précise.

Sur le quai de la gare d'Avignon, en novembre 1943, j'ai rencontré le général Ruby, commissaire régional de la 15e Région.

Le général Ruby est un de mes camarades de promotion de Saint-Cyr. Il était chef d'Etat-major de la 14e Région. Il m'a dit ceci : « le Maréchal ayant réuni les généraux commissaires régionaux à Vichy, en octobre 1943, en présence du général Bridoux, leur a dit : Messieurs, quand les Américains débarqueront, il faudra les aider par les armes ».

Voilà, monsieur le Juge, ce que le Maréchal a dit devant des Français lorsque les oreilles allemandes ne l'écoutaient pas. Voilà ce que nous avons retenu. Voilà ce qu'il importe d'apporter aujourd'hui aux débats.

Déposition du général Ruby

général de Brigade, 54 ans.

Le témoin expose qu'en octobre 1943 le Maréchal réunit les Commissaires régionaux militaires en comité privé pour savoir la quantité d'armes camouflées et dissimulées aux Allemands.

Le Maréchal insista en outre pour que les Commissaires se tiennent en contact avec les unités de troupes démobilisées.

M. LE GÉNÉRAL RUBY. — La conclusion du Maréchal a été la suivante : « Voyez-vous, moi, je crois au débarquement des Américains, et à ce moment-là il faudra bien que nous les aidions par les armes ».

Par conséquent le Maréchal a été parfaitement au courant du plan de mobilisation clandestin de 1940. En 1943 il croyait en s'illusionnant peut-être, et même certainement, que ce plan était encore valable.

Déposition de M. le général Picard

général de Brigade du cadre de réserve, 59 ans.

M. LE GÉNÉRAL PICARD. — ... Le service m'a fait travailler directement auprès du maréchal Pétain et m'a fait vivre auprès de lui dans des heures difficiles où tous les masques tombent. Je connais donc l'homme et il m'est possible de vous donner des renseignements qui peuvent vous être utiles aussi bien sur sa personne et son caractère que sur les difficultés où se trouvent ceux qui dirigent.

Au Grand Quartier, le Maréchal était libre; c'était un souverain. Le Grand Quartier, c'était presque un gouvernement en miniature. Le personnel était nombreux mais il n'y avait que des militaires. A part un espion qu'on pouvait, de temps à autre, reconnaître quand il était démasqué, on savait à qui on avait affaire. Le Maréchal à ce moment était en pleine ascension. Il était pour ainsi dire prébiscité par l'Armée, à qui il avait donné cette formule magique : l'artillerie conquiert, l'infanterie occupe. Modernisez et vous aurez la formule d'Eisenhower : le matériel conquiert, l'infanterie occupe.

Après avoir rappelé et développé ce qu'était le prestige du Maréchal dans l'armée, le témoin dit :

Les chiffres sont toujours une matière très difficile. Si vous le permettez, Messieurs, je prendrai, pour mieux me faire comprendre, un exemple de la déposition de M. Daladier.

M. Daladier vous a dit l'autre jour : nous avions 3.600 chars et les Allemands 3.200. C'est la vérité, mais la vérité n'est qu'une approximation de la réalité, et la réalité est bien différente.

M. Daladier ne vous a pas dit, et il ne pouvait pas vous le dire, puisqu'il ne pouvait pas s'en douter, que sur les 3.600 chars français, il n'y en avait que 1.130 capables de lutter contre les chars allemands, et que sur ces 1.130 le commandement n'en engageait que 580, parce qu'il n'engageait que 6 divisions mécaniques, si bien que la bataille de chars se passait non plus entre 3.600 chars français contre 3.200, c'est-à-dire avec un léger avantage pour nous, mais en réalité entre 580 contre 3.200, c'est-à-dire un contre six. Voilà la réalité.

Le général Picard s'étant un peu engagé dans un cours de tactique, peu en rapport avec le procès, fut interrompu.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous êtes dans la guerre de 1914-1918?

M. le Général Picard. — Je vous parle du caractère du Maréchal; je ne peux vous l'expliquer qu'en vous parlant des moments où j'ai vécu avec lui, en vous montrant comment sa bonne foi a été surprise...

M. le Premier Président. — Vous n'avez pas vécu avec lui dans la période 1939-1940? Vous n'apportez donc qu'un témoignage d'ordre général...

M. le Premier Président. — La défense a-t-elle des questions précises à poser?

M. le Bâtonnier Payen. — Je pensais que le général avait à donner des indications se rapportant à la période actuelle ou à une période récente.

M. le général Picard. — Je me permettrai simplement un mot dans ce débat, pour rappeler un point d'histoire.

La Prusse, en 1806, a été battue plus que nous ne l'avons été. Elle a collaboré comme jamais aucun pays n'a collaboré, puisqu'elle a fourni une armée à Napoléon. Et pourtant, je n'ai jamais entendu dire que la Reine de Prusse, ni le Roi de Prusse, ni ses Ministres, aient été inquiétés par la suite.

L'audience est levée à 17 *h.* 50.

AUDIENCE DU 7 AOUT 1945

Cette audience était assez attendue puisqu'on devait y entendre ceux qui avaient été ministres ou collaborateurs directs du Maréchal à Vichy. On pensait que, surtout, ils profiteraient de l'occasion pour présenter leur défense personnelle. L'attente du public, qui était venu nombreux, ne fut pas déçue.

Déposition de M. Peyrouton

ambassadeur de France, détenu à Fresnes, 58 ans.

M. Peyrouton. — J'ai été nommé ministre de l'Intérieur le 7 septembre 1940; j'ai eu l'occasion assez vite de me rendre compte des conditions anormales dans lesquelles était appelé à travailler le gouvernement du Maréchal.

Il ne faut pas oublier qu'il y avait la ligne de démarcation et que nous étions obligés, pour nous rendre à Paris, d'en demander l'autorisation aux Allemands.

M. Laval, qui avait été chargé de négociations directes avec les Allemands, était bénéficiaire d'un laissez-passer permanent, ce qui lui donnait la possibilité d'aller de Vichy à Paris à sa convenance.

Nous étions très peu renseignés. La France, considérée comme libre et la France occupée étaient en réalité presque absolument séparées l'une de l'autre.

Quoi que fît le Gouvernement du Maréchal, à quelque difficulté qu'il fût appelé à se heurter, la presse de Paris, aux ordres de l'ambassade d'Allemagne, défigurait toutes nos intentions, tous nos actes, et créait contre le Maréchal et son gouvernement une atmosphère de suspicion et de haine.

Ce sont des Français qui, pour la première fois à ce moment, ont créé cette atmosphère en ce qui nous concernait : je parle de la presse inspirée de Paris.

Il n'est pas étonnant que ces insultes continuelles aient créé chez certains collaborateurs du Maréchal et peut-être chez le Maréchal lui-même, une impression d'inquiétude, une impres-

sion de nervosité. Ainsi, le travail de Vichy ne se faisait pas dans le climat de sérénité nécessaire.

Il y avait entre le Maréchal et M. Laval une opposition de nature, une espèce d'incompatibilité d'humeur : le Maréchal ayant les procédés de travail d'un militaire; M. Laval ayant des procédés d'homme politique qui avait été trois fois chef du Gouvernement français, et qui, je crois, s'accommodait assez mal d'une situation de dépendance.

Il se produisit à un moment donné des conversations entre Vichy et Londres, conversations dont je crois pouvoir dire que l'initiative revenait à Londres; ce furent plutôt des contacts que des conversations, les personnalités officieuses ou officielles causant entre Londres et Paris, avec relais à Madrid et à Genève.

D'après ce qui m'a été dit, ces conversations ou ces contacts portaient sur divers points, essentiellement le sort de la flotte et la nécessité de ravitaillement pour la France en certains produits indispensables à la vie française. Puis, je n'ai plus entendu parler de rien.

Ceci se passait fin octobre et début de novembre.

Il y eut ensuite des conversations plus précises, plus rapides qui ont été commencées le 5 ou le 6 décembre sur l'initiative encore des Anglais, et dont l'agent a été M. Chevalier, ami personnel du Maréchal, qui était secrétaire général à l'Instruction publique.

M. Chevalier m'a fait allusion aux pourparlers dont il était l'agent et m'a également confirmé qu'il s'agissait du sort de la flotte et du respect mutuel des colonies, celles qui étaient restées aux côtés de l'Angleterre pour poursuivre la lutte et celles où l'armistice avait été reconnu.

En même temps des bruits ont couru, assez précis, relatifs à un éventuelle attaque sur le Tchad, colonie passée à l'Angleterre. Cette éventualité nous apparut à M. Bouthillier, à M. Chevalier et à moi-même, comme extrêmement grave et contraire aux termes de l'armistice, puisque nous nous étions engagés à ne rien faire qui fût de nature à favoriser les puissances en guerre avec l'Allemagne, et également contraire aux pourparlers que m'avait signalés M. Chevalier.

Une attaque française sur le Tchad entraînait automatiquement l'entrée en guerre des Anglais : c'était une espèce de renversement des alliances.

J'en ai parlé au Maréchal et je lui ai dit mon émotion.

Ce qui m'a décidé à lui en parler le 13 décembre, c'est que ce jour-là j'avais reçu, vers midi et demi, la visite de deux personnes qu'accompagnait M. Chevalier et qui venaient me confirmer ce que M. Chevalier m'avait déjà dit.

J'ai donc parlé au Maréchal, qui m'a écouté et qui a reconnu comme moi la gravité du cas. Il a marqué son intention de se débarrasser de M. Laval. C'était probablement une idée qu'il avait eue auparavant.

Mais le Maréchal ne voulait pas d'éclat à cause de la présence allemande et craignant, s'il y avait un éclat, que l'Allemagne n'en profitât.

Je lui ai dit : si vous m'autorisez à envisager l'arrestation éventuelle de M. Laval, je peux la pratiquer; est-ce que vous y voyez un inconvénient? Il m'a laissé faire.

J'ai donné des instructions; il y a eu une séance du Conseil vers sept heures ou sept heures et demie, au cours de laquelle le Maréchal a exigé de tous ses Ministres la remise de leur démission et il a accepté celle de M. Laval et celle de M. Ripert.

J'étais, à ce moment, responsable de l'ordre public; j'ai pris toutes dispositions. Il est bien entendu que je ne voulais faire aucune espèce de violence à la personne de M. Laval. M. Laval avait été trois fois chef du Gouvernement français; il avait droit, quelles que fussent ses idées et quelle que fût son attitude aux égards matériels qu'on doit à un homme qui a occupé ces fonctions. Je décidai donc qu'il serait conduit sous escorte dans sa résidence personnelle de Châteldon.

Voici les faits, monsieur le Président, tels qu'ils se sont passés.

M. Bloch, Juré. — Le témoin, accusé lui-même, vient de nous dire qu'ayant fait arrêter M. Laval, il avait eu pour lui des égards matériels à un homme qui avait occupé des fonctions.

Je crois que vous n'avez pas toujours appliqué cette méthode, et je voudrais savoir sur l'ordre de qui vous avez arrêté M. Auriol, M. Jules Moch, M. Marx Dormoy et M. Montel?

M. Peyrouton. — M. Mandel a été arrêté...

M. Bloch. — Je n'ai pas dit M. Mandel, mais M. Montel, conseiller général de l'Aude.

M. Peyrouton. — M. Montel? Je ne me rappelle absolument pas.

M. Bloch. — Alors, enlevons le nom de M. Montel et gardons les noms de MM. Auriol, Jules Moch et Marx Dormoy.

M. Peyrouton. — M. Marx Dormoy..., je n'ai pas du tout le souvenir qu'il ait été arrêté quand j'étais ministre de l'Intérieur.

M. Bloch. — Ce n'est pas un décret ou un arrêté qui portait votre signature qui a mis d'abord dans une prison auprès de Bourrassol, ensuite à Vals, MM. Auriol, Jules Moch et Marx Dormoy?

M. Peyrouton. — Je ne me rappelle pas.

M. Bloch. — Vous n'avez pas beaucoup de mémoire...

M. Peyrouton. — Ceci remonte à 1940.

M. Bloch. — Deuxième question : sur l'ordre de qui?

M. Peyrouton. — Je me permettrai de préciser sur ce point qu'en ce qui concerne les arrestations d'anciens ministres, le ministre de l'Intérieur n'avait aucune initiative, et M. Marquet pourrait donner, à ce point de vue là, toutes précisions. C'était en Conseil des ministres que la chose était arrêtée. Je voudrais savoir à quelle date ont été arrêtés ces messieurs : MM. Dormoy, Montel et Jules Moch.

M. Bloch. — Ces messieurs ont été arrêtés fin septembre, transférés d'abord dans une prison, près de Bourrassol, et ensuite, à Vals.

M. Peyrouton. — S'ils ont été transférés en prison, c'est qu'ils ont été arrêtés sur ordre du Garde des Sceaux, et alors, là, le ministre de l'Intérieur n'est qu'un agent d'exécution. Si le ministre de l'Intérieur intervient directement, il ne le fait, il ne peut le faire que dans la limite de ses pouvoirs, c'est-à-dire l'internement administratif, ce qui est une autre procédure.

M. le Premier Président. — Sur l'ordre du Garde des Sceaux dont il avait été rendu compte au Conseil des Ministres, sous la présidence du Maréchal.

M. Bloch. — ... Deuxième question : vous avez également signé une loi qui a organisé les premiers camps de concentration, et après, les premières lois raciales. Est-ce que, également, vous l'avez fait en accord avec le Maréchal?

M. Peyrouton. — Est-ce que c'est mon procès, ou est-ce que je suis ici comme témoin?

M. Bloch. — Ecoutez ma question. Ce n'est pas encore votre procès. Je veux savoir si vous l'avez fait sur l'ordre du Maréchal, ou sous votre propre responsabilité.

M. Peyrouton. — En ce qui concerne la loi raciale, elle porte la signature de tous les membres du Gouvernement. Je pense qu'elle devait être préparée par le Garde des Sceaux. Je n'y suis absolument pour rien.

M. Jammy Schmidt. — Vous avez raconté, sans donner peut-être les détails réels des faits qui se sont passés, l'arrestation de M. Pierre Laval, et cette arrestation de M. Laval a nécessité, plus tard, une autre arrestation : celle de M. le docteur Martin qui prétend, devant une certaine carence et de la part de la police et de vous-même, avoir, avec ses hommes de main, procédé à l'arrestation.

Mais il semble, d'après ce qu'aurait pu déclarer le docteur

Martin, que la querelle que vous transportez sur le terrain de la politique extérieure était réellement sur le terrain de la politique intérieure, que l'histoire assez complexe de la translation des cendres du duc de Reichstadt à Paris, les ordres donnés en même temps d'arrêter M. Marcel Déat, tout cela soit concomitant, et qu'il y ait eu, par l'influence de la politique royaliste du Maréchal et l'influence de la politique bonapartiste de M. Pierre Laval, en accord direct avec Hitler, des motifs plus vrais, plus complets que ceux que vous avez donnés.

Je voudrais des éclaircissements.

M. PEYROUTON. — En ce qui concerne toutes ces combinaisons politiques, je n'en ai absolument rien su, ni rien soupçonné.

Je me permets de vous rappeler que je suis un administrateur. Je ne suis pas un homme politique. Je ne sais absolument rien du complot royaliste ni du complot bonapartiste, ni de la Cagoule, ni de toutes ces aventures qui se sont déroulées en France et en Europe quand, moi, j'étais en Afrique ou en Amérique.

M. Martin? Je n'en ai jamais entendu parler.

L'arrestation de Déat? Ce n'est pas moi qui l'ai prononcée; c'est M. Alibert qui s'est substitué, injustement d'ailleurs, et incorrectement, à moi, et qui a donné des ordres téléphoniques directs à M. Langeron, pour l'arrestation de M. Déat.

Le résultat, c'est que Déat, après être resté 24 heures à la Préfecture de police, a été relâché avec des excuses.

De ce fait, je ne suis pas responsable.

En ce qui concerne, comme le dirait M. Martin — que je voudrais bien voir — la présence de G.P. qu'on a appelés une police supplétive, pour l'arrestation de M. Laval, ce n'est pas moi qui ai donné les instructions, et parce que je suis un administrateur, je sais qu'il y a des services qualifiés pour réaliser certaines actions.

Il me paraissait très suffisant, pour s'emparer de la personne de M. Laval, d'utiliser les gens de qui c'est le métier. Il n'était pas besoin de déployer des forces armées, ou qui ont été prétendues armées, et je vous dirais que je demande, sur ce point, à être confronté avec le colonel Groussard car, encore une fois, je n'y suis pour rien. Je donne des précisions : c'est M. Alibert qui, une deuxième fois, est responsable de l'utilisation des G.P. dans l'arrestation de M. Laval.

Maintenant, pour tout ce qui est du reste, je vous demande de considérer que c'est la première fois que j'entends parler de complot bonapartiste lié à M. Laval et de complot monarchiste lié à M. Pétain. Excusez mon ignorance : elle est due à l'exer-

cice de mes seules fonctions et à mon éloignement de France depuis de longues années, et peut-être même à l'inexistence de ces faits dont je voudrais qu'on me donnât des précisions, puisque, aussi bien, on me prétend y être mêlé.

M. PÉTRUS FAURE (juré). — Je voudrais poser deux questions au témoin.

Dès votre arrivés au ministère de l'Intérieur, vous avez inauguré une politique qui tendait à détruire peu à peu les institutions républicaines : en particulier suspendre les municipalités et interdire aux conseils généraux de se réunir.

Je veux vous demander si, pour cette politique, vous étiez en accord avec le maréchal Pétain, ou si c'est la suite d'initiatives personnelles.

Deuxième question : au mois de septembre 1940, vous avez nommé Préfet de la Loire, M. Lemoine, en remplacement de M. Laban.

A l'époque, les journaux ont annoncé qu'avant de rejoindre son poste, M. Lemoine avait eu avec vous un entretien, et une entrevue également avec le maréchal Pétain.

A son arrivée à son nouveau poste, M. Lemoine a pratiqué une politique qui consistait à détruire toutes les municipalités républicaines du département et à n'avoir dans son entourage que des éléments d'Action française.

Je veux vous demander si c'est en accord avec les ordres que vous lui aviez donnés, ou si c'est en accord avec les ordres qu'a dû lui donner le maréchal Pétain pour pratiquer cette politique.

M. PEYROUTON. — En ce qui concerne les préfets de l'époque, je demande qu'on veuille bien considérer que, pour tous les préfets de la zone interdite et pour tous les préfets de la zone occupée, je n'avais aucun moyen d'action.

On semble oublier qu'il y avait à ce moment-là entre Vichy et les deux tiers de la France une ligne de démarcation. Il ne faut pas considérer que le ministre de l'Intérieur avait des moyens — je dirais même — de communication directe, normale avec ses préfets. Les préfets de la zone occupée recevaient leurs instructions de la Délégation générale du gouvernement de Paris. Je ne sais pas si la Loire était dans la zone libre ou dans la zone occupée...

M. PÉTRUS FAURE. — Dans la zone libre.

M. PEYROUTON. — ... Mais je dois vous avouer que M. Lemoine... — M. Lemoine était un des 89 ou 90 préfets — ... je n'ai pas le sentiment de l'avoir vu.

En tous les cas, je puis affirmer que je ne lui ai donné aucune espèce d'instruction de caractère politique, parce que,

pour moi, il n'y avait pas de politique, puisque l'organe de la politique normale, c'est-à-dire le Parlement, ne fonctionnait pas depuis une date très antérieure à mon arrivée au Gouvernement. En ce qui concerne les quelques préfets que j'ai pu voir — certainement pas une dizaine — je ne leur ai jamais donné que des consignes d'ordre administratif, c'est-à-dire : tâcher de ravitailler les gens, tâcher de maintenir, et il n'a jamais été question, encore une fois, de politique. Je vous prie de considérer que je n'ai pas été un ministre de l'Intérieur à une époque normale, que j'ai été un ministre de l'Intérieur dans des conditions effroyablement douloureuses, catastrophiques, et dont on ne peut soupçonner l'ampleur que quand on a pris des responsabilités à ce moment-là.

En ce qui concerne les textes, vraiment, je n'ai pas le sentiment d'avoir mené une politique anti-républicaine pour la bonne raison que j'appartiens moi-même, par ma belle famille, à tout un ensemble républicain, et je ne pense pas qu'on ait jamais contesté le républicanisme de M. Malvy, par exemple.

En ce qui concerne ces textes et cette politique volontairement anti-républicaine, je vous dis très franchement que j'avais d'autres préoccupations : c'étaient des préoccupations de l'ordre public, c'étaient des préoccupations de maintenir encore une fois une apparence de vie administrative et bureaucratique dans un pays qui pensait à autre chose à ce moment-là qu'à des luttes politiques, qui pensait à vivre, qui pensait à manger, qui pensait à ne pas mourir et, moi, j'étais là pour lui rappeler ces nécessités majeures, considérant que tout ce qui avait fait toute l'agitation antérieure à la guerre et à la vie normale politique n'était plus peut-être de mise.

M. Pétrus Faure. — Je voudrais vous poser une autre question qui sera le complément de la première : vous venez de nous dire que c'était pour faire vivre le pays que vous avez pratiqué cette politique qui consistait à chasser de leurs mairies des municipalités librement élues par le peuple.

M. Peyrouton. — Je n'ai jamais dit qu'il s'agissait de chasser de leurs mairies les municipalités librement élues par le peuple pour permettre au pays de vivre.

Je rappelle que les municipalités arrivaient à expiration de mandat en 1941. Je rappelle également qu'elles ne fonctionnaient pas normalement, parce qu'il y avait beaucoup de conseillers municipaux mobilisés, beaucoup étaient prisonniers et quelques-uns avaient abandonné leur poste...

Vous n'avez qu'à reprendre les officiels et vous verrez que le quorum n'était peut-être pas, dans certains cas, même dans la plupart des cas, réuni.

Je n'ai fait que retenir les propositions des préfets. Je n'ai jamais eu l'initiative d'une supression de municipalités. C'étaient les préfets qui, en connaissance de cause et sur place, appréciaient les conditions de fonctionnement et, moi, j'enregistrais.

M. PÉTRUS FAURE. — Vous venez de nous dire que la plupart de ces municipalités arrivaient à terme de leur mandat, à échéance, en 1941. Or, toutes les municipalités du département de la Loire, des grandes villes, ont été chassées par vous en 1940.

M. PEYROUTON. — Ne dites pas « chassées par moi », je ne le sais pas.

M. PÉTRUS FAURE. — Saviez-vous que le décret qui suspendait ces municipalités portait votre nom?

M. PEYROUTON. — Je le sais, mais je n'ai jamais eu l'initiative de ces suspensions de municipalités.

M. PÉTRUS FAURE. — C'est un fait. Ces municipalités ont été suspendues par vous. Est-ce que c'est en accord avec le Maréchal ou est-ce une initiative personnelle?

M. PEYROUTON. — C'était sur rapport du préfet.

M. PÉTRUS FAURE. — Donc, le Maréchal et vous-même acceptiez à l'avance tout ce que le préfet vous demandait.

M. PEYROUTON. — Je n'acceptais pas à l'avance, mais après examen du dossier du préfet.

M. PÉTRUS FAURE. — Donc, vous avez la responsabilité de la suspension de ces municipalités.

M. CHASSAING. — Je me permettrai de demander à M. Peyrouton si c'est sur l'initiative des préfets ou sur sa propre initiative qu'ont été suspendus les conseils généraux, et si c'est sur son initiative que les conseils généraux ont été remplacés par des commissions départementales.

M. PEYROUTON. — C'est mon propre procès, monsieur le Président.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — On vous a demandé si c'est avec l'assentiment du Maréchal. Ce n'est donc pas votre procès, c'est celui du Maréchal.

Vous avez été ministre de l'Intérieur. Il est donc naturel que l'on vous interroge sur cette politique qui a été faite puisque cette politique a été couverte par le Maréchal.

Une assez longue discussion s'engage entre le juré et le témoin pour savoir si ce dernier a ou n'a pas voulu faire réunir le conseil général du Puy-de-Dôme à l'effet de voter une adresse de confiance au Maréchal. M. Peyrouton prétend ne pas se rappeler.

M. Georges Poupon. — 1° l'accusé était-il d'accord avec vous quand vous avez pris le décret instituant des camps de concentration — qu'on appelait des camps d'otages — en Afrique du Nord?

2° L'accusé était-il au courant que, dans ces camps d'otages, il y avait des gosses de 16 ans et demi, des vieillards de 80 à 85 ans, et que la torture était appliquée au camp de Djenien-bou-Retz, ce qui fait qu'il y a maintenant 200 tombes là-bas, en Afrique du Nord?

M. Peyrouton. — Je ne pense pas que le Maréchal ait été au courant. Je ne pense pas que moi-même j'aie été au courant.

M. Georges Poupon. — Le décret est signé de vous.

M. Peyrouton. — Je parle des mauvais traitements qui ont été infligés dans ces camps. Je n'ai pas le souvenir que le Gouverneur général de l'époque ait écrit au ministère de l'Intérieur pour dire que l'on faisait subir de mauvais traitements aux gens des camps.

M. Georges Poupon. — Je dis cela parce que des rapports ont été envoyés par l'intermédiaire du général Benet au gouvernement de Vichy expliquant tout cela.

M. Peyrouton. — A quelle date?

M. Georges Poupon. — 1941, 1942.

M. Peyrouton. — J'ai quitté le gouvernement en février 1941. Je n'étais plus au gouvernement.

M. Georges Poupon. — Quand la liste a été faite de ces otages, vous avez vu les noms de conseillers généraux, de secrétaires de syndicats, de personnalités marquantes. Il y avait des gosses de seize ans et demi, des petits Niçois et puis, il y avait un vieillard, Bertrand, maire-adjoint d'Ivry, qui est mort là-bas.

Pouvez-vous nous indiquer par qui ces listes ont été établies et si l'accusé était au courant de ces listes?

M. Peyrouton. — Je ne pense pas que le Maréchal ait été au courant. Moi, je ne les ai jamais vues. Ce sont des révélations. Je n'ai absolument jamais vu une liste de ces personnes.

M. Georges Poupon. — Alors, pouvez-vous nous dire, puisque vous étiez ministre de l'Intérieur en février 1941... (les déportés sont arrivés le 5 février 1941 à Alger sur le *Djebel Nador*, je le sais puisque j'étais de ceux-là), pouvez-vous nous dire qui a établi ces listes, parce qu'il y a 200 tombes là-bas? C'est une chose qui concerne le procès Pétain.

M. Peyrouton. — Je n'en sais absolument rien. Je vous demanderai d'entendre le Gouverneur général de l'Algérie à ce moment-là.

M. Georges Poupon. — La liste n'a pas été établie par le Gouverneur général de l'Algérie de ces gens qui, de Villedieu, dans la Haute-Vienne et autres lieux, sont partis sur le *Djebel Nador*...

M. Peyrouton. — Je n'ai jamais vu ces listes.

M. Georges Poupon. — Quel service pouvait établir ces listes?

M. Peyrouton. — En ce qui concerne l'attitude prise vis-à-vis des personnes envoyées dans les camps de concentration, il y avait une politique qui avait été inaugurée par un décret qui portait je crois, la date du 3 ou du 23 septembre 1939.

M. Georges Poupon. — Ce décret des camps de concentration est signé Peyrouton.

M. Peyrouton. — A quelle date?

M. Georges Poupon. — Je ne peux pas préciser la date, mais je sais que ce décret est signé « Peyrouton » et que vous avez chargé le général Weygand d'aller faire une inspection des camps, puisque cela a paru dans la presse et que le général Weygand a approuvé les dispositions prises à Djenien-bou-Retz, à Colomb-Béchar, à Méchéria, à Djelfa, etc... et je pourrais vous en citer d'autres, il y en avait 30.

M. Peyrouton. — A quelle date le général Weygand a-t-il fait cette inspection?

M. Georges Poupon. — Décembre 1940, janvier 1941.

M. Peyrouton. — Je n'ai pas le souvenir d'avoir vu les rapports de cette inspection.

M. Georges Poupon. — Je le regrette.

Docteur Dupré. — Le témoin pourrait-il nous dire comment il se fait qu'il soit entré dans un gouvernement alors qu'il savait, lui, républicain, que le Maréchal avait étranglé la République?

M. Peyrouton. — Je ne me posais pas ces questions. Je vous ai dit et je le répète : je ne suis pas républicain, je ne suis pas anti-républicain : je suis un agent du gouvernement français, je suis un fonctionnaire.

Si j'avais eu à me poser cette question en 35 ans de service, je me la serais posée 35 fois, chaque fois qu'un gouvernement changeait d'orientation politique.

J'ai servi des gens qui s'appelaient M. Paul Reynaud, j'ai servi des gens qui s'appelaient M. Blum, j'ai servi des gens qui s'appelaient M. Maginot, j'ai servi des gens qui s'appelaient M. Piétri.

Je suis strictement et pas autre chose qu'un fonctionnaire, et j'ai considéré que je devais, vis-à-vis du gouvernement qui était au pouvoir, le même service que doit un officier à la France.

Il n'y a pour moi qu'une chose qui compte, c'est le pays et surtout en temps de guerre.

Quand le Maréchal m'a appelé et m'a dit : « Je vous nomme ministre de l'Intérieur », et que j'ai fait des réserves parce que je ne me considérais pas comme tout à fait qualifié pour remplir ce poste et qu'il m'a dit : « C'est un ordre que je vous donne », je me suis exactement et instantanément exécuté, conformément à la ligne de conduite de toute ma carrière : respect de la discipline, pas autre chose.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je voulais demander au témoin qu'il dise à la Haute-Cour ce qu'il sait de l'entrevue de Montoire.

M. PEYROUTON. — Je ne sais absolument rien de l'entrevue de Montoire. Je crois que c'est une nouvelle qui a surpris tout le monde.

J'ai le souvenir d'un Conseil des ministres au cours duquel M. Laval a pris la parole et a fait un exposé très succinct, où il a parlé simplement du principe du rapprochement avec l'Allemagne, les modalités de cette politique restant à fixer ultérieurement.

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Oui.

M. PEYROUTON. — Je n'ai même pas le souvenir que le mot « collaboration » ait été prononcé. Je me rappelle des mots « principe », et « modalités à fixer ultérieurement ».

Je me rappelle également d'une lettre que je n'ai pas vue mais dont j'ai connu l'existence, qui avait été envoyée par le Président Roosevelt au Maréchal, lui demandant des précisions sur la portée des entretiens de Montoire. Le Maréchal répondit qu'il ne s'agissait pas d'entreprendre quoi que ce fût contre l'Angleterre.

Je ne me rappelle pas autre chose...

M. PERNEY. — Le témoin vient de dire qu'il n'était qu'un agent d'exécution. Nous avons entendu d'autres témoins qui l'ont précédé, qui ont déclaré que rien ne se faisait sans cependant que le Maréchal en soit averti et sans que le Gouvernement tout entier soit au courant.

La question que je voudrais poser est la suivante : le Maréchal n'a donc jamais rien ignoré de la formation des camps de concentration ni de ce qui pouvait s'y passer?

M. PEYROUTON. — Je pense que s'il l'avait su, et s'il lui avait été prouvé que ce que l'on disait était vrai, il serait intervenu pour l'interdire.

M. PERNEY. — Comment pouvaient fonctionner ces camps de déportation sans que le Maréchal le sache, alors que vous étiez

l'agent d'exécution qui recevait cette mission de la part du Gouvernement qu'il présidait?

M. PEYROUTON. — En ce qui concerne ces camps algériens, je n'ai pas le souvenir du tout qu'on en ait parlé au Conseil des Ministres.

Il y a eu une série de ministres de l'Intérieur. C'est pour cela que je voudrais que l'on précisât la date des textes constitutifs.

M. PERNEY. — Vous n'avez pas la notion que vous ayez, vous, créé ou fait créer des camps de déportation?

M. PEYROUTON. — Non. Mais la notion extrêmement précise que, dès l'instant que j'ai pris le ministère de l'Intérieur, j'ai créé à mon Cabinet, une Inspection générale des Services sanitaires, que j'ai confiée au docteur Limousin, qui a établi un programme de transformation totale. Il commençait à recevoir son application lorsque j'ai donné ma démission de l'Intérieur. Voilà tout ce que je sais des camps de concentration.

Me ISORNI. — M. Peyrouton sait-il si c'est le gouvernement du Maréchal, qui a créé le principe des internements administratifs, et sait-il si, depuis que le gouvernement du Maréchal n'existe plus, il n'y a plus d'internements administratifs.

M. PEYROUTON. — En ce qui concerne le premier point, je dirai que le décret de septembre 1939 émane du Président Daladier. Quant à ce qui s'est passé depuis, je suis en prison, je n'ai aucune communication avec l'extérieur.

M. ROGER LESCUYER. — Le témoin a été, dans le premier gouvernement Pétain, le directeur du Cabinet de M. Marquet, ministre de l'Intérieur?

M. PEYROUTON — Non, secrétaire général.

M. ROGER LESCUYER. — Puis, il a remplacé M. Marquet, et il est devenu ministre de l'Intérieur. Est-ce le maréchal Pétain qui a fait appel à son concours ou est-ce M. Peyrouton qui a demandé à rentrer dans le Cabinet?...

M. PEYROUTON. — Non! M. Peyrouton n'a rien demandé. M. Peyrouton a même voulu refuser. Il a accepté par discipline. Si vous connaissiez ma carrière, monsieur, vous sauriez que je n'ai jamais demandé aucun poste à aucun moment. J'ai eu le triste privilège de me les voir offrir et de ne pas pouvoir refuser. En ce qui concerne ma nomination de ministre de l'Intérieur, je suis obligé de faire un petit retour en arrière.

Le témoin rappelle alors sa carrière de Résident général, d'ambassadeur, et de Secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

M. ROGER LESCUYER. — Alors, vous ignorez les raisons pour lesquelles M. Marquet a été remplacé par vous-même?

M. PEYROUTON. — Je vous dis, encore une fois, que je ne suis pas en France un an sur trois et que j'avais quitté la France d'une façon à peu près complète depuis 1930, que je n'ai jamais été mêlé ni de près ni de loin à des intrigues politiques ou à des intrigues d'hommes politiques.

M. Paul Reynaud m'a appelé de l'ambassade de Buenos-Ayres et m'a dit d'aller à Bucarest. J'ai répondu « Présent! ». M. Daladier m'a dit : « Vous n'allez plus à Bucarest, vous allez à Tunis ». J'ai répondu « Présent! » J'ai appris ma nomination de secrétaire général du ministère de l'Intérieur par le journal. Je me suis rendu à Vichy. J'ai eu un accident d'aviation entre temps. On m'a appelé au pavillon Sévigné. L'amiral Darlan m'a dit : « Vous êtes ministre de l'Intérieur ». J'ai répondu « Présent! ».

Voilà le secret de mes nominations successives.

Un juré revient sur les nombreuses révocations de maires et les remplacements des conseils municipaux en vertu d'arrêtés signés du témoin. Celui-ci indique que ces décisions ont été prises en dehors du Maréchal.

M. BENDER. — Pour une ville de l'importance de Lyon, dont le Président Herriot était le maire, vous ne vous êtes pas entendu, avant, avec le Maréchal quand vous l'avez poussé dehors?

M. Peyrouton ne répond pas.

Déposition de M. l'Amiral Fernet,

64 ans, vice-amiral en retraite.

M. L'AMIRAL FERNET. — A l'époque dont je vais parler, je remplissais, depuis le 22 juillet 1940, les fonctions de secrétaire général de la Présidence du Conseil auprès du maréchal Pétain.

Le 20 septembre, M. Louis Rougier, qui était professeur d'Economie Générale à la Faculté de Besançon, fut reçu par le Maréchal au Pavillon Sévigné. Il avait été entendu, auparavant, par M. Paul Baudoin, ministre des Affaires Etrangères, et par le général Weygand, délégué général du Gouvernement en Afrique française. M. Rougier venait soumettre au Maréchal l'offre de tenter, de son propre chef, une tractation à Londres auprès du Gouvernement britannique, auprès duquel il se faisait fort d'avoir des recommandations valables, à l'effet de dissiper certains malentendus et de faire certaines propo-

sitions — malentendus au sujet de la divergence d'appréciation concernant les clauses navales de la convention d'armistice touchant la sauvegarde de la flotte, propositions en vue de rechercher les voies et moyens d'atténuer le blocus instauré par le Gouvernement britannique et dont les effets affectaient gravement le ravitaillement de la métropole et l'activité économique de nos territoires d'Afrique du Nord; propositions visant à mettre fin aux agressions éventuelles sur les bases économiques françaises et moyennant un engagement réciproque.

M. Rougier exposa exactement ce que je viens de dire au Maréchal, qui approuva le principe de cette mission. En conséquence, des facilités furent données à M. Rougier pour sortir de France via Genève et pour continuer son voyage via Lisbonne.

M. Rougier revint à Vichy le 8 novembre. Les hautes personnalités qui l'avaient entendu en même temps que le Maréchal, au mois de septembre, n'étaient plus en position de le recevoir.

Après l'entrevue de Montoire, M. Paul Baudoin avait estimé de sa dignité, puisqu'il avait été mis à l'écart d'une négociation, de résigner ses fonctions de ministre des Affaires Etrangères. Et, d'autre part, le général Weygand venait de quitter Vichy, pour prendre ses fonctions à Alger.

M. Louis Rougier fut reçu par le Maréchal en ma présence, à l'Hôtel du Parc, le 10 novembre.

Il rendit compte des entretiens qu'il venait d'avoir avec le secrétaire au Foreign Office et avec le premier ministre, à Londres. « Ces entretiens, disait-il, permettaient de grands espoirs. » Et il remit entre les mains du Maréchal un rapport complet de sa mission.

Le Maréchal remercia M. Rougier et donna, par ailleurs, son approbation entière aux conclusions qui lui étaient présentées.

Les documents Rougier furent remis entre les mains de la Direction des Affaires Politiques, avec un protocole pouvant, suivant Rougier, servir de base à un accord cherchant à créer, sur les questions qui étaient évoquées, la possibilité d'un *modus vivendi*.

Les points principaux de cet accord étaient ceux auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure :

— l'engagement que prendrait la Grande-Bretagne de ne pas attaquer les bases et colonies françaises qui étaient encore fidèles ou Gouvernement du Maréchal, afin d'éviter à tout prix l'intervention des forces de l'Axe dans la défense éventuelle de ces bases;

— l'engagement réciproque que prendrait la France de ne

pas chercher à reprendre de force tel territoire qui était occupé par les forces françaises libres;

— l'atténuation du blocus à l'effet de permettre le passage d'un certain nombre de denrées essentielles au ravitaillement de la Métropole par le détroit de Gibraltar, en provenance des ports de l'Afrique Occidentale et du Maroc;

— le passage de ces denrées des ports nord-africains vers les côtes de Provence par assimilation, au point de vue du droit international, à un cabotage;

— renouvellement de l'affirmation solennelle concernant la sauvegarde absolue de la flotte, conformément à la parole donnée.

La suite était donc confiée à la Direction des Affaires Commerciales.

D'après les informations que j'ai reçues sur le moment, je puis affirmer que les dispositions furent prises immédiatement pour mettre, le plus tôt possible, cet accord en vigueur, à la diligence de la Direction des Affaires politiques, par l'intermédiaire de notre poste diplomatique à Madrid.

Depuis deux mois, des échanges de vues avaient lieu à Madrid entre notre Ambassade et l'Ambassade de Grande-Bretagne, portant sensiblement sur les mêmes points qui avaient fait l'objet de la mission bénévole de M. Rougier.

Voilà ce que j'ai à dire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'était à quelle époque?

M. L'AMIRAL FERNET. — L'entrevue de retour de M. Rougier s'est déroulée, j'en ai le souvenir exact, le 10 novembre, à 11 heures du matin, c'est-à-dire quinze jours après l'entrevue de Montoire.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Aux termes du protocole, monsieur l'Amiral, la France s'engageait à n'apporter aucune aide à l'Allemagne dans sa guerre contre l'Angleterre et à ne céder aucune base navale et aérienne?

M. L'AMIRAL FERNET. — A la distance où je suis dans le temps de cet entretien, étant donné que je n'étais là que le collaborateur du Maréchal pour l'exécution de ses audiences, je n'ai pas scruté exactement tous les termes des papiers Rougier.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Nous en avons le texte l'un et l'autre.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Nous en avons le texte l'un et l'autre, précisément. Je fais allusion au texte qui eût établi la base de conversations entre le Gouvernement anglais et le Gouvernement français. Sur ce texte, qui devait servir de base à ces conversations, il était entendu que le Gouvernement français n'apporterait aucune aide à l'Allemagne dans sa guerre

contre l'Angleterre; et il s'engageait, en outre, à ne céder aucune base navale ou aérienne.

Nous sommes, d'ailleurs, d'accord, la défense et moi...

M. LE BATONNIER PAYEN. — Sur la Constitution que le Maréchal avait été chargé de mettre sur pied, est-ce que vous savez quelque chose en votre qualité de collaborateur du Maréchal?

M. L'AMIRAL FERNET. — Certainement. J'ai quitté mes fonctions au Secrétariat Général de la Présidence du Conseil dans les premiers jours de février, c'est-à-dire un mois et demi après les incidents du 13 décembre. Mais j'étais chargé d'assurer le Secrétariat administratif du Conseil National, et je me permets de rappeler que ce Conseil, organe consultatif, n'a jamais été réuni en assemblée plénière et qu'on n'a jamais cherché à lui faire jouer le rôle d'une assemblée politique, au sens strict du terme.

L'intention du Maréchal était de pouvoir puiser dans son sein les noms des membres de certaines commissions auxquelles il voulait confier l'étude de certaines réformes appelées par les vœux du pays, en matière administrative ou dans le domaine économique et dans le domaine social.

C'est donc, en 1941, au mois de mai, que se réunit pour la première fois une commission de Conseil National concernant la réforme administrative des régions, et, au mois de juillet, le Maréchal nomma une commission de 25 membres à l'effet d'étudier le projet de constitution.

Cette commission prit en main, comme premier travail, un avant-projet qui avait été établi, sur la demande du Garde des Sceaux, par un petit Comité de rédaction composé de plusieurs membres du Conseil d'Etat.

La Commission tint deux sessions de quinze jours chacune, en juillet et octobre 1941. Elle remit son projet entre les mains du Maréchal au début de novembre.

L'intention du Maréchal était de poursuivre, en 1942, l'établissement du projet de constitution, en confiant à une Commission de coordination le soin de reprendre le précédent projet, mais en y intégrant les parties générales des réformes qu'il avait fait travailler par ailleurs, concernant la Charte du Travail, la Corporation Paysanne et la Réforme administrative des provinces.

En avril 1942, au retour de Laval dans les fonctions de chef du Gouvernement, les Commissions du Conseil National furent remises à plus tard, puis définitivement interrompues, car Laval ne voulait pas entrer en relations avec les membres d'un Conseil National qui avait été désigné en son absence.

C'est pourquoi le Maréchal, poursuivant son idée, voulut, en 1943, faire reprendre sous sa direction personnelle le travail

d'ajustement de ses travaux antérieurs et, secondé par M. Lucien Romier, il ne cessa pas, durant la fin de 1943, de consulter les diverses personnalités compétentes qui pouvaient venir lui rendre visite à Vichy.

C'est ainsi qu'il aboutit au projet définitif auquel il a donné la dernière main dans le courant du mois de janvier 1944, dont il a revu tous les articles, paraphé chaque page et sur lequel il a, finalement, apposé sa signature le 30 janvier.

Ce projet, je me permets de le signaler, est un ajustement judicieux des lois constitutionnelles de 1875. Il vise, dans ses principes généraux, le respect de la dignité de la personne humaine, les libertés essentielles de l'homme et du citoyen et, dans ses titres successifs, le mode d'élection du Président de la République, les rapports du Gouvernement avec les Assemblées, Chambre des Députés et Sénat, la représentation de la nation par le suffrage universel des Français et des Françaises; la création d'une Cour suprême de justice constitutionnelle, et le statut de l'Empire.

Trois exemplaires authentifiés de ce texte définitif furent établis. Deux d'entre eux furent remis, sous enveloppe scellée, entre les mains du vice-président du Conseil d'Etat et du procureur général près la Cour de Cassation. Le troisième exemplaire, pli rigoureusement semblable, fut remis entre les mains du notaire personnel du Maréchal, à l'effet, à toutes fins utiles, au cas où le décès du Maréchal surviendrait, d'attester qu'il s'était acquitté de la mission qui lui avait été confiée par l'Assemblée Nationale.

Déposition de M. Roussel,

56 ans, président de Section au Conseil d'Etat, en retraite.

Me Isorni. — Nous avons fait citer M. Roussel, qui était président de la Commission de révision des naturalisations, je dois le dire, sans aucune espèce de pensée de derrière la tête, et M. le Procureur Général sait trop nos sentiments de respectueuse sympathie pour en douter.

Mais M. Roussel a joué, avec ses collègues, un rôle important à la Commission de révision des naturalisations, et je voudrais qu'il indique à la Haute-Cour dans quelle mesure les lois raciales ont été appliquées, s'il a reçu des directives du Gouvernement, si, au contraire, on ne lui a pas laissé toute espèce de latitude, s'il n'a pas été saisi d'un projet de loi tendant à la suppression de la naturalisation de tous les Juifs

naturalisés à partir de 1927, quelle a été la réaction du Maréchal à ce sujet, et si, enfin, il n'a pas eu avec le Maréchal des conversations personnelles au sujet de l'application des lois raciales.

M. Roussel. — Une loi du 22 juillet 1940 avait prescrit la révision de toutes les naturalisations et même de toutes les acquisitions de nationalité survenues depuis 1927. Cette loi avait d'ailleurs fait l'objet auparavant de discussions, d'après ce que m'avait dit M. Alibert, garde des Sceaux.

Il avait même été question à un certain moment de dénaturaliser en bloc et d'une manière générale tous les individus qui avaient été naturalisés depuis 1927, ce qui aurait évidemment apporté un certain trouble dans la vie du pays.

C'était donc une sorte d'atténuation que de se borner à prescrire une révision, même générale, par les soins d'une Commission qui devait être présidée par un conseiller d'Etat et composée en grande partie de magistrats auxquels seraient adjoints quelques délégués de ministères.

Lorsque cette Commission fut constituée, on me demanda donc d'en prendre la présidence. Je consultai mes supérieurs, le vice-président du Conseil d'Etat et mon président de Section, qui me conseillèrent d'accepter.

Je stipulai vis-à-vis de M. le Garde des Sceaux la complète liberté de cette Commission. Le Garde des Sceaux m'avait dit, en effet, lorsqu'il m'avait fait venir, que cette Commission serait chargée d'une besogne assez lourde; il entrevoyait une opération assez massive et il m'avait parlé, sans vouloir d'ailleurs me fixer de chiffres, de dénaturalisations pouvant porter sur 70 à 80 % de l'effectif des naturalisations. J'avais trouvé cette proportion très élevée et c'est pour cela que j'avais posé comme première condition, si jamais j'acceptais cette présidence, que la Commission serait entièrement libre, qu'aucune injonction, qu'aucune réglementation ne lui serait imposée.

Je demandai également qu'il soit bien pris acte d'une seconde spécification : comme la Commission devait siéger en zone occupée et qu'il était impossible de déplacer les dossiers — il y en avait 250.000 à peu près et cela aurait évidemment attiré l'attention de l'occupant sur des points où il n'avait que faire — j'avais stipulé que si, pour une raison quelconque, les autorités d'occupation voulaient essayer de s'immiscer dans le fonctionnement de cette Commission, examiner ou contrôler son travail ou se servir de ce travail, la Commission cesserait immédiatement de fonctionner.

Ces deux points m'ayant été accordés, je pris la présidence de cette Commission.

Le témoin entre ici dans le détail de l'organisation de la Commission.

Lorsque la Commission fut constituée, elle commença à fonctionner dès la fin de 1940.

Je l'ai laissée fonctionner pendant un temps assez long, puis, lorsque nous eûmes des renseignements suffisants pour pouvoir établir quelle était sa jurisprudence, pour avoir des statistiques à peu près complètes, en donnant un pourcentage des dénaturalisations par rapport au nombre des naturalisés, je crus de mon devoir d'aller rendre compte au Maréchal de la mission qui m'avait été confiée. C'est alors que je demandai une entrevue qui eut lieu le 24 mars 1942.

Je lui exposai ce que je viens de vous exposer et je lui fis ensuite connaître notre jurisprudence, car c'était le point qui m'intéressait le plus.

On s'attendait à une opération assez massive, devant porter sur un très grand nombre de dénaturalisations. Or, par le fait de notre jurisprudence, qui avait été bienveillante, très humaine, qui n'avait eu aucune préoccupation ni raciale ni politique, mais se plaçait simplement au point de vue de l'intérêt supérieur de la France, nous arrivions à des résultats absolument déconcertants, nous n'atteignions pas, en effet, trois pour cent du nombre des gens naturalisés.

J'ai donc vu le Maréchal. Il a suivi parfaitement mon exposé, qui a duré une vingtaine de minutes; il a posé quelques questions de détail précises, mais il n'a fait aucune objection et, au contraire, lorsque mon exposé a été terminé, le Maréchal m'a prié de féliciter et de remercier les membres de la Commission du travail intense qu'ils avaient fait et de la manière humaine et réellement bienveillante dont ils avaient agi.

La seconde entrevue que j'ai eue avec le Maréchal se place au 28 août 1943.

Le ministère avait envisagé la dénaturalisation en bloc de tous les Juifs naturalisés depuis 1937. *Les Allemands étaient favorables à cette mesure et le témoin y était violemment opposé.*

Je me rendis à Vichy. Le Conseil des Ministres ne me convoqua pas et je n'eus aucun renseignement à fournir, mais je profitai de l'occasion pour demander une audience au Maréchal, afin de pouvoir faire auprès de lui les mêmes protestations et les mêmes réserves que j'avais faites auprès du Garde des Sceaux, au sujet du fonctionnement ultérieur de la Commission que je présidais.

Je ne fus pas admis à une audience du Maréchal. On employa

un procédé qui, paraît-il, était employé, lorsqu'on ne voulait pas qu'une personne vînt parler trop longuement d'une affaire au Maréchal; je fus invité à déjeuner et, avant de déjeuner, je pus m'isoler pendant deux minutes à peu près avec le Maréchal.

Le Maréchal était certainement au courant de la question, qui avait été certainement délibérée et discutée en Conseil des Ministres, car il m'aborda par les paroles suivantes :

— Monsieur le Président, cette question des naturalisés juifs est réellement bien angoissante. Je vous plains d'avoir à vous en occuper.

A quoi je répondis :

— Evidemment, il y a eu une très fausse manœuvre du Gouvernement, qui a découvert ma Commission, et je fais toutes réserves sur l'activité que nous allons pouvoir exercer à l'avenir, car il est possible que les Allemands se mêlent de nos affaires, et nous serons forcés de cesser. Mais, en ce qui concerne les naturalisés juifs, je puis vous donner l'assurance que la Commission prendra toutes mesures pour que cette maladresse ne leur cause aucun désavantage, aucune misère supplémentaire.

Le Maréchal me répondit :

— Ah!... mais alors, c'est très bien comme cela. En effet, vous avez raison, et je suis très heureux de savoir que la Commission prendra ces mesures.

Notre entretien finit là, et je n'ai pas pu exposer au Maréchal quelles étaient les mesures que nous comptions prendre.

Lorsque je suis rentré à Paris et lorsque j'ai revu mes collègues, les deux présidents de sous-commissions, je leur ai proposé de ne plus dénaturaliser un seul Juif dont l'adresse serait connue et qui, par conséquent, pourrait être saisi par les autorités allemandes. Comme j'avais fait arrêter les dénaturalisations de Juifs qui remontaient à peu près au mois de mai ou de juin 1943, on peut dire que, depuis 1943, aucun Juif n'a plus été dénaturalisé lorsque son adresse était connue, lorsque les Allemands pouvaient avoir barre sur lui...

Déposition de M. François Martin

44 ans, avocat à la Cour.

M. François Martin. — J'ai été nommé préfet par le Maréchal, en novembre 1941, pour être installé en décembre dans le poste de Montauban qui, d'ailleurs, a été le seul poste que j'aie occupé pendant deux ans, jusqu'à la fin de l'année 1944, date à laquelle, à ma demande, j'ai été relevé de mes fonctions.

Je n'appartiens pas à la carrière préfectorale, ni à aucune fonction. Je suis avocat à la Cour et je suis, en outre, député depuis 1936.

En 1940, après le vote de l'Assemblée nationale, auquel j'ai participé, je me suis retiré dans ma circonscription.

Le témoin expose que s'il s'était retiré de la vie publique, il n'en formulait pas moins de vives critiques contre la politique de collaboration.

Je traduisais cet état d'esprit, qui était assez commun à cette époque, que l'armistice devait être défendu et qu'à l'égard de l'Allemagne, la seule politique à adopter était celle de tenir ferme le plus possible.

Le Maréchal, ayant connu ces rapports, me fit dire personnellement son approbation et, plus spécialement dans une lettre en date du 30 mai 1941 par laquelle il répondait à un de mes rapports, dans lequel je m'étais exprimé en termes particulièrement vifs à l'égard des hommes qui entraînaient la France dans le sillage de la politique de l'Allemagne.

Persuadé que c'était bien là la pensée du Maréchal, j'opposai toujours la pensée du Maréchal aux outrances et aux blasphèmes des apôtres de la collaboration. Notamment, au mois de juillet 1941, ayant eu l'occasion de prendre la parole dans une cérémonie publique, j'exprimai ma foi dans l'échec des entreprises allemandes et je me rappelle notamment — nous étions à cette période où, cependant, la foudroyante offensive allemande à travers la campagne d'Ukraine et les menaces qui se précisaient déjà en direction du Caucase faisaient flancher la foi des plus irréductibles — je me rappelle avoir cité cette phrase de Chateaubriand dans une page de 1814 : « Tout croulait sous ses lois, depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'au Caucase et il est aujourd'hui errant, fugitif et sans asile. Sa puissance s'était débordée comme le flux de la mer; elle s'est retirée comme le reflux ».

Le Maréchal a eu connaissance de ce discours et me fit dire ses félicitations.

C'est à quelques semaines de là, exactement vers la fin du mois de septembre, que le Maréchal me fit demander si j'accepterais une fonction préfectorale...

Je me suis donc entouré de conseils pris auprès de personnalités amies, qui m'étaient une garantie par leurs sentiments anti-allemands très connus de moi.

C'est ainsi que j'ai demandé l'avis de personnalités comme M. René Gillouin, de sénateurs, de parlementaires, de François Valentin, avec lequel j'avais vécu dans une fraternité de pensée

et d'action à la Chambre pendant quatre ans, du Président de mon groupe parlementaire, M. Louis Marin. Et c'est sur l'avis conforme de tous ces amis consultés que j'ai donné mon acceptation.

Je pense pouvoir en tirer cette conclusion : je puis affirmer que, dans cette circonstance particulière, dans un domaine dans lequel le Maréchal conservait la pleine liberté de sa détermination afin de pourvoir à un poste politique de direction, il faisait appel en connaissance de cause à une personne dont il connaissait les sentiments anti-allemands, et notamment les sentiments hostiles à la politique de collaboration.

Je viens d'employer, Messieurs, ces mots : j'ai dit : « dans un domaine dans lequel le Maréchal conservait la pleine volonté de sa détermination ». Je précise ma pensée. Je n'apporte, évidemment, mon témoignage qu'en le situant à l'époque à laquelle je viens de le situer et dans la zone sud. Je donne toute sa signification à ma déclaration, car à cette époque, aux termes des conventions d'armistice, ou tout au moins des accords passés ultérieurement aux conventions d'armistice, le Gouvernement conservait la pleine autorité et la pleine liberté de sa détermination en ce qui concerne le choix des fonctionnaires en zone sud, l'agrément des autorités allemandes n'étant pas requis. Ce fut là d'ailleurs une des conditions essentielles de ma nomination.

Je crois avoir répondu à la question.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — A quel moment l'agrément des autorités allemandes a-t-il été requis?

M. FRANÇOIS MARTIN. — Pour la zone sud, monsieur le Président, je crois que jamais les autorités allemandes n'ont eu à donner leur agrément, sinon peut-être à la toute dernière période de 1944. Mais je crois que, dans la zone sud, jusqu'à vraisemblablement l'arrivée de la Milice, l'agrément des autorités allemandes n'était pas requis.

J'apporte même cette précision qu'un certain nombre de nos collègues qui étaient chassés de la zone nord parce que les Allemands exigeaient leur déplacement, étaient affectés par le Gouvernement en zone sud, où ils avaient liberté de leur choix.

M. SEIGNON (Juré). — Vous avez été nommé préfet en 1941, nous avez-vous dit?

M. FRANÇOIS MARTIN. — Fin 1941.

M. SEIGNON (Juré). — Vous avez conservé ces fonctions pendant deux ans.

M. FRANÇOIS MARTIN. — Oui.

M. SEIGNON. — Quel était, à cette époque, le ministre de l'Intérieur en France?

M. François Martin. — C'était M. Pucheu.

M. Seignon. — Et ensuite?

M. François Martin. — M. Pucheu a été Ministre de l'Intérieur jusqu'à l'arrivée du Président Laval. A ce moment-là, le Président Laval a pris le Gouvernement.

Un Juré. — Qui était Ministre de l'Intérieur après Pucheu?

M. François Martin. — C'était M. Laval.

Un Juré. — Vous n'approuviez pas la politique dite de collaboration, vous venez de nous le dire. Vous avez tout de même obéi aux ordres du Gouvernement, en particulier du Ministre de l'Intérieur qui se réclamait précisément de la politique de collaboration.

M. François Martin. — Le rôle du préfet dans son département — et c'est, d'ailleurs, ainsi que s'est exercée l'activité de tous ceux qui ont eu les sentiments que j'avais — était de s'efforcer dans toute la mesure du possible de protéger les intérêts français. Je pourrai vous apporter toutes les déclarations que vous voudrez et des renseignements très précis en ce qui concerne ces actes de protection qui ont été accomplis bien souvent à l'encontre de la législation et de la réglementation imposée par l'occupant.

J'ai la conviction très nette qu'en agissant comme nous le faisions, en raison précisément de ce que nous savions de la pensée et de la volonté du Maréchal, nous étions dans la ligne de conduite de ses désirs; je ne dis pas de ses manifestations mais de ses désirs, d'après ce que nous savions, ce qui nous était dit ou ce qu'il nous disait lui-même quand nous le voyions.

M. le Batonnier Payen. — Je serais heureux de savoir si le témoin n'a pas lui-même recueilli directement des directives de ce genre.

M. François Martin. — Je vous parle d'une région que j'ai particulièrement connue, en zone sud : la région de Toulouse, à la tête de laquelle se trouvait un Préfet régional d'une énergie et d'un patriotisme remarquables, région dans laquelle, à quelques exceptions près, chacun avait le sens des responsabilités et du devoir à accomplir.

Etant moi-même étranger à l'Administration où j'ai fait ce bref passage mais dans des circonstances particulièrement émouvantes et qui marquent dans la mémoire d'un homme, j'apporte à la Haute Cour une conviction très nette, parce que j'ai pu voir et entendre pendant ces deux années durant lesquelles nous avons voisiné, participé aux mêmes angoisses, partagé les mêmes responsabilités, et côte à côte, agir uniquement

dans le but de protéger des intérêts mis en péril par la législation et par la réglementation qu'imposait l'occupant.

Pendant cette période, où, avant d'ouvrir largement les voies à une résistance qui devait être la résistance offensive magnifiquement triomphante, il fallait également organiser une résistance plus terne, protectrice et défensive des intérêts dont nous avions la garde, j'apporte la conviction à la Haute Cour que l'Administration française n'aurait pas pu le faire si elle avait été placée sous l'autorité directe d'un gauleiter et si, entre elle et l'autorité allemande, il ne s'était pas trouvé cette espèce d'amortisseur qu'était le Gouvernement, à l'autorité et à la souveraineté diminuées et décroissantes.

En ce qui me concerne, je n'hésite pas à dire à la Haute Cour que je n'aurais pas eu la force suffisante pour le faire dans le sens dans lequel je me suis efforcé de le faire, si j'avais eu l'impression que j'allais à l'encontre des sentiments de celui de qui je tenais mes fonctions.

Le témoin fournit alors quelques exemples précis des services qu'il a pu rendre, notamment aux Juifs et aux réfugiés, en luttant contre l'occupant.

... Directement, le Maréchal m'a-t-il exprimé des sentiments conformes?

Très nettement, c'est à l'occasion de la visite que je lui ai rendue lorsque j'ai résilié mes fonctions, en janvier 1944, au moment de l'arrivée de la Milice au pouvoir et au moment également où M. Philippe Henriot — qui avait été autrefois de mes amis à la Chambre, mais à l'encontre duquel j'avais eu la douleur d'être obligé de prendre des mesures telles que celle de l'interdiction d'une réunion — devint ministre de l'Information.

Je demandai immédiatement à être relevé de mes fonctions et je fus reçu par le Maréchal auquel j'ai fait un compte rendu fidèle de tout ce que je viens de vous dire en même temps que je lui disais les raisons pour lesquelles il y avait des limites au-delà desquelles il n'était plus possible d'aller pour un exécutant.

Le Maréchal m'a reçu. C'était le 9 février 1944, dans une conversation particulièrement émouvante.

Je lui ai dit les raisons pour lesquelles l'arrivée de la Milice au pouvoir, l'arrivée de Philippe Henriot, cette propagande abominable, l'emprise nouvelle nous mettaient désormais dans l'impossibilité de continuer à défendre, de continuer à protéger, et je lui ai dit : « Dans ces conditions, monsieur le Maréchal, je vous demande l'autorisation de me retirer ».

Le maréchal Pétain, non seulement ne m'en a pas dissuadé, mais il m'a approuvé dans ma détermination, et il l'a fait dans des termes qui trahissaient en lui une émotion dont, je vous assure, je garde les accents dans ma mémoire : « Si c'est le devoir de votre conscience, vous faites bien de partir ».

J'ai eu, sans doute, une interrogation dans les yeux : « Et vous? ».

Il m'a répondu : « Vous, vous pouvez remettre vos fonctions entre mes mains. Moi, je suis dépositaire d'une autorité que je ne peux remettre à personne. J'ai pris un engagement, celui de ne pas quitter la France, et, moi, je ne peux pas la quitter. C'est peut-être votre devoir à vous de partir, mais, moi, c'est mon devoir de rester. »

Et je me rappelle que, me montrant les portes, il me dit : « Vous voyez, je suis prisonnier. Je suis prisonnier des Allemands. Il y en a qui sont derrière. Il y a des gestes que je ne peux pas accomplir. Il y a des paroles que je ne peux pas prononcer. »

Je lui dis : « Mais, monsieur le Maréchal, libérez-vous et libérez en même temps tous ceux qui croient en vous par un geste, par une parole, par une attitude!

« Vous en avez prononcés ou vous en avez ébauchés quelquefois de ces mots ou de ces attitudes! La seule phrase sur la demi-liberté ou sur l'exil avait produit un effet formidable. »

Il m'a répondu : « En l'état où nous sommes, il y a des choses que je ne peux pas accomplir car ils m'emmèneraient en Allemagne, et s'ils m'emmenaient en Allemagne, je serais privé de la possibilité que j'ai de recouvrer ma liberté et de finir l'œuvre qui m'a été confiée ».

Il m'a parlé de la Constitution. Il m'a dit qu'il avait reçu la tâche de rédiger et d'achever cette constitution. Il m'a dit qu'il voulait faire l'unité des Français, et il a eu un mot pour terminer. Il m'a dit : « Je veux réaliser l'unité avec Alger ».

Cette conversation m'a laissé évidemment des impressions diverses, vous l'imaginez. Je suis sorti de là ému et bouleversé.

Dans le drame poignant qui l'entourait et qu'il incarnait lui-même, à l'approche de la libération de la France pour laquelle son cœur battait, j'avais le sentiment qu'en agissant comme nous avions agi, nous n'avions point travesti sa pensée et que, par conséquent, nous n'avions pas été infidèles à son serment.

Je suis convaincu que la pensée du Maréchal était satisfaite chaque fois qu'il apprenait que, sous son autorité, des Français avaient protégé tout ce qui pouvait être défendu des intérêts

français, même lorsque cela allait à l'encontre des instructions écrites que mes exécutants avaient reçues.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Savez-vous si beaucoup de vos collègues ont eu la même intuition que vous de l'existence de ces instructions non exprimées?

Le pasteur Boegner, qui a confirmé dans une assez large mesure votre déposition, dit qu'à plusieurs reprises il est allé trouver le Maréchal pour protester contre des mesures graves, notamment les mesures contre les Israélites. Il trouvait le Maréchal d'accord mais, le lendemain ou le surlendemain, il avait la surprise de constater que, malgré les regrets que le Maréchal avait exprimés, les mesures que le pasteur Boegner avait conseillé de ne pas prendre se trouvaient prises.

Je veux bien qu'à Montauban il y eut un certain nombre d'Israélites qui échappèrent à ces mesures très rigoureuses dont vous avez parlé tout à l'heure, mais pourriez-vous nous dire, d'une façon générale, si, dans les autres départements, ces instructions non exprimées ont eu le même résultat que dans le vôtre?

M. FRANÇOIS MARTIN. — Certes non. Les hommes ne sont pas tous les mêmes. Les hommes n'ont pas tous interprété les instructions de la même façon, surtout dans cette espèce de byzantinisme qui régnait. Mais, ce qui est important, c'est qu'à quelques exceptions près, dans l'ensemble, l'administration française, en la circonstance, a eu une hauteur de vue magnifique de son devoir patriotique.

J'ai dit « à quelques exceptions près ». Il y a des noms qui sont, hélas, sur toutes les lèvres. Mais je peux ici me porter témoin que la grande majorité, je dirai même la presque unanimité du corps préfectoral a agi dans l'esprit que je viens de vous indiquer.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est surtout la lettre qui frappait l'immense majorité.

M. FRANÇOIS MARTIN. — Pas du tout, monsieur le Président.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est là le drame, le nœud de la question; il y a eu une France qui recevait plusieurs fois par mois des messages, qui entendait la voix de Philippe Henriot, qui croyait que, lorsque Pierre Laval — qui était en plein accord avec le maréchal Pétain — déclarait : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne », c'était, en réalité le gouvernement français qui s'exprimait par la bouche de M. Laval, Président du Conseil ou chef du Gouvernement.

Beaucoup n'avaient pas votre subtilité, n'avaient pas votre intelligence, n'avaient peut-être même pas votre sens patriotique et beaucoup se sont laissés prendre à la voix qu'ils enten-

daient; ils n'ont pas compris que derrière cette voix qu'ils entendaient, il y avait un silence qui était plus éloquent et qui aurait dû être plus persuasif.

M. François Martin. — Monsieur le premier Président, dans la conversation que j'ai eue avec le Maréchal, l'interrogation presque muette que je traduisais tout à l'heure et que je lui ai posée s'exprimait évidemment moins clairement et moins éloquemment que vous ne venez de le faire; mais c'est à cela qu'il a répondu en disant « qu'il était des moments où certains mots et certains actes ne pouvaient pas être accomplis par lui car, s'il les avait accomplis ou prononcés, rien de ce qui a été possible ne l'eût été ».

M. Germinal, juré, rappelle qu'à Montauban l'évêque a protesté en chaire contre les mesures raciales.

M. François Martin. — Je me permets d'abord de rendre ici un hommage à cette personnalité admirable qu'est Monseigneur Théard avec lequel j'ai, pendant deux ans et demi, moi qui suis d'origine et de confession protestantes, agi dans une communauté de pensée intégrale qu'il a bien voulu me manifester à l'heure de mon départ.

L'évêque de Montauban a été arrêté le 6 juin 1944, après mon départ, dans une opération d'union nationale magnifique, qui a été réalisée par les Allemands.

Je vous parlais tout à l'heure du Préfet de la Moselle, mon ami Bourrat, qui a fait partie de cette opération. Il y avait également M. Albert Sarraut et le personnel de la *Dépêche*. Ils se sont trouvés réunis avec l'évêque de Montauban. C'était une magnifique opération d'union sacrée, qu'il conviendrait d'ailleurs de maintenir, et qui a été faite par les Allemands eux-mêmes.

Oui, l'évêque de Montauban a protégé les Israélites. Oui, l'évêque de Montauban a ouvert les portes de tous les séminaires et de tous les établissements d'enseignement religieux aux Israélites, et par la protection de l'administration française même; lorsque les Allemands se sont trouvés en zone sud, jamais les portes de ces couvents n'ont été violées.

M. Germinal. — Est-ce que le Maréchal a protesté contre l'arrestation, la déportation de l'évêque de Montauban, figure admirable de la pensée française?

M. François Martin. — Il me serait difficile de répondre à cette question, je n'étais plus dans le département.

Je sais qu'à plusieurs reprises le Maréchal n'a pas élevé les protestations que l'on attendait.

J'ai eu le sentiment douloureux de ces silences. C'était l'objet

de la question que je lui posais. Vous avez entendu la réponse qu'il m'a faite. Je vous l'ai traduite aussi fidèlement que je l'ai pu, et avec toute la compréhension que je me suis attaché à lui apporter. Il m'a répondu : « Il est des actes et il est des gestes que je ne peux pas accomplir, et il est des paroles que je ne peux pas prononcer, car elles auraient des conséquences irrévocables, et je ne veux pas avoir provoqué l'irrévocable ».

Déposition de M. Jacques Chevalier

professeur et doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble, 63 ans.

M. CHEVALIER. — Le 4 décembre 1940, à 10 h. 45 du matin, tandis que j'achevais, en ma qualité de secrétaire général à l'Instruction publique, la réunion de mes directeurs, mon secrétaire particulier m'annonça la visite de M. Pierre Dupuis, ministre du Canada, porteur, pour moi, d'un message personnel de Lord Halifax.

M. Pierre Dupuis fut introduit et me transmit le salut de Lord Halifax, comme « at his most intimed friend ».

Il évoque alors nos souvenirs, et me dit la confiance qu'avait Lord Halifax en moi-même.

Le témoin explique qu'il est personnellement lié avec Lord Halifax depuis 1904.

Pierre Dupuis me transmet les amitiés de Lord Halifax, et me dit :

« J'ai, de sa part, un message à vous apporter. »

Je vous demande, monsieur le Président, la permission de vous citer textuellement ce que j'ai pris à ce moment en note sous la dictée de Pierre Dupuis.

Il me dit d'abord :

Lord Halifax désire la reprise de contacts par votre intermédiaire. C'est à vous personnellement qu'il s'adresse, et c'est sur vous qu'il compte.

« Voici maintenant le message qu'il m'a chargé de vous transmettre. »

Et voici le message de Lord Halifax :

Dites bien à nos amis français que nous sommes dans une situation extrêmement délicate. Nous ne pouvons pas nous sauter au cou. Il faut maintenir entre eux et nous un état de tension artificielle. Si l'Allemagne se doutait de notre intimité, l'article 9 de la Convention d'armistice jouerait aussitôt.

Mais, derrière une façade de mésentente, il faut nous entendre.

M. Dupuis ajoute, et j'ai noté textuellement :

Les Britanniques sont admirablement disposés à votre égard. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on ne cède aux Allemands ni les bases aériennes, ni les bases navales, ni la flotte. Vous avez deux poumons : les colonies et la Marine. Si les Allemands mettaient la main dessus, vous seriez diminués;

En conséquence, nous demandons aux Français :

1° qu'ils conservent leur flotte,

2° qu'ils conservent leurs colonies,

3° qu'ils ne fassent rien pour reprendre celles de leurs colonies qui ont décidé de continuer la lutte aux côtés de l'Angleterre.

Moyennant quoi un *modus vivendi* sera accordé qui permettra, en dépit du blocus, votre ravitaillement en produits de première nécessité, arachides, blé, moutons, produits nécessaires à la santé publique, enfin et surtout pétrole, mazout, huiles de graissage et charbon, étant bien entendu que ces produits ne transiteront pas en Allemagne.

Pour conclure, il était entendu qu'on observerait strictement la consigne du silence et du secret, qu'on se tiendrait à la base solide de l'armistice, qu'on éviterait à tout prix ce qui pourrait faire jouer l'article 9 de la convention d'armistice, article par lequel la France s'engage à ne rien faire au détriment de l'Allemagne, et qu'on maintiendrait entre vous, Français, et nous, Anglais, un état de tension artificielle, afin de ne pas donner l'éveil aux Allemands, ce qui risquerait de provoquer leur intervention, à laquelle, m'ajoutait Pierre Dupuis, l'Angleterre n'est pas prête pour le moment à répondre.

Le lendemain 5 décembre, à 3 heures de l'après-midi, je me rendis chez le maréchal Pétain qui était de retour de Marseille. Je lui exposai la chose. Il me demanda des précisions au sujet des Colonies et il me dit qu'il acceptait le projet d'accord sous une réserve : c'était de remplacer le mot « tension » artificielle entre la France et l'Angleterre par le mot « froideur » artificielle. Et il me dit textuellement : « Personne n'est plus disposé que moi à donner satisfaction aux demandes anglaises sous cette réserve ».

Ce même soir, à l'Hôtel Plazza, je revis longuement Pierre Dupuis. Et d'après ma conversation avec le Maréchal on mit au point définitivement le projet d'accord.

Premièrement, on remplaçait les mots « tension artificielle » par les mots « froideur artificielle ».

Deuxièmement, pour les Colonies qui continuaient la lutte aux côtés de l'Angleterre, il fut entendu qu'on maintiendrait provisoirement la situation actuelle et qu'on tâcherait, le moment venu, d'arriver à une entente, étant convenu que ces

Colonies seraient rendues au Gouvernement français par simple substitution de la police et des troupes.

Troisièmement, en ce qui concerne la flotte et les Colonies, les Anglais s'engageaient à nous apporter tout l'appui qui nous sera nécessaire et qu'il sera en leur pouvoir de nous donner sous la forme et dans le temps voulu.

Quatrièmement, il fut ajouté que la radio anglaise s'abstiendrait d'intervenir dans les affaires intérieures de la France.

Cinquièmement, pour la question vitale du pétrole, l'accord étant fait sur le principe, des techniciens devaient en régler les modalités à Madrid.

Le vendredi 6 décembre, dans la matinée, j'allais chez le Maréchal en compagnie de M. Pierre Dupuis. Le ministre, chargé d'affaires du Canada lut au Maréchal le message de Lord Halifax et le commenta. Il donna ensuite connaissance au Maréchal d'un long rapport dans lequel le projet d'accord avait été explicitement formulé. Le Maréchal dit qu'il était pleinement d'accord sur tous les points.

Le lendemain, samedi 7 mai, M. Pierre Dupuis repartit pour l'Angleterre, et le lundi soir, 9 décembre 1940, je reçus de lui un télégramme ainsi conçu : « Tout va bien » ; ce qui signifiait, d'après nos conventions, que le Gouvernement britannique était d'accord.

Comme nous l'avions promis à nos amis anglais, l'accord demeura absolument secret; mais il entra immédiatement en vigueur, comme peuvent en témoigner tous les services intéressés.

M. Berthelot, par exemple, secrétaire d'Etat aux Communications; le général Bergeret, qui était à l'Air; l'amiral Bléhaut, qui était à l'Etat-Major de la Marine en Algérie, et bien d'autres ont su et peuvent témoigner de ceci :

En premier lieu, le trafic, qui jusqu'alors avait été très réduit, reprit sur une très large échelle.

Ensuite, le passage de Gibraltar, qui nous était interdit, fut à ce moment-là permis aux navires français, par exemple à ceux qui transportaient du personnel et du matériel à Dakar, et à ceux qui, avec des navicerts anglais, portaient du mazout et du gazoïl en Afrique du Nord, ainsi qu'à ceux qui transportaient le ravitaillement indispensable.

Ces Messieurs m'ont dit depuis qu'ils avaient constaté le fait et qu'ils s'en étaient réjouis sans en comprendre les raisons.

Ainsi l'accord fut exécuté pour le plus grand bien, tout à la fois de la France et de l'Angleterre.

Pour le plus grand bien de la France, d'abord, parce que cette importation autorisée par les Anglais a permis d'éviter

la disette et surtout d'éviter la paralysie de nos moyens de transport et de nos industries, qui, m'avait dit l'amiral Auphan, était inévitable au 15 janvier, soit dans les six semaines, si nous n'obtenions pas la permission d'introduire des produits pétroliers et des huiles de graissage.

L'accord évidemment était très intéressant aussi pour l'Angleterre, d'abord par la promesse formelle qu'avait donnée le maréchal Pétain de ne livrer ni la flotte ni les Colonies, deuxièmement par le fait qu'en observant la consigne du silence et du secret absolus, nous ne provoquions pas l'intervention des Allemands, qui auraient fait jouer la fameuse clause 9 pour mettre la main sur l'Afrique du Nord, ce qui, me disaient les Anglais, eût été une catastrophe capable de retarder ou même de compromettre leur victoire, qui était la nôtre.

Le résultat d'ailleurs, le voici.

Vis-à-vis de l'Angleterre, le Maréchal avait promis de ne pas livrer les Colonies.

Dans les Conseils des 3 et 6 juin 1941, l'amiral Darlan rapporta un protocole d'après lequel les Allemands demandaient la cession de certaines bases de l'Afrique du Nord et de Dakar, moyennant des conditions politiques et économiques à réaliser.

Un tel protocole était la rupture des engagements que nous avions pris le 6 décembre; un tel procole entraînait automatiquement la guerre avec la Grande-Bretagne.

On refusa de la manière suivante : on enfla ces conditions politiques et économiques à réaliser; on exigea des Allemands, comme contre-partie, la reconnaissance de la souveraineté française et la reconnaissance de l'intégrité du territoire français.

Les Allemands, naturellement, refusèrent et nous fûmes dégagés du Protocole.

Quant à la flotte, vous savez que, conformément aux engagements qui avaient été pris par le maréchal Pétain avec M. Churchill, ordre fut donné, le 27 novembre 1942, de la saborder.

Des relations qui suivirent je dirai peu de choses parce que ceci dépend des Anglais.

Tout ce que je puis dire, c'est que les relations continuèrent de la manière la plus cordiale et que nous avions pour nous tous les Ministères intéressés, le Gouvernement, le Foreign Office, l'Amirauté quelques réserves simplement de ce qu'on appelle « Economic Warfare » — c'est-à-dire le Comité économique de la Guerre — qui avait quelques ennuis à se pourvoir de produits de première nécessité.

Quant à M. Churchill, il était très favorable, il demandait sim-

plement que les négociations pour le règlement des modalités se fissent à Londres plutôt qu'en France.

Le 31 décembre 1940, par M. Mattews, premier secrétaire de l'ambassade des Etats-Unis à Vichy, le 25 janvier et le 1er février 1941, par M. l'amiral Leahy, ambassadeur des Etats-Unis, qui vint me trouver, je reçus des plis sur parchemin en double exemplaire adressés par « His Majesty's Government desirous of encouraging the Chief of the French State in his resistance » : « Le gouvernement de Sa Majesté au Chef de l'Etat français, désirant encourager le chef du gouvernement français dans sa résistance ».

J'eus d'autres témoignages et d'autres messages : chaque jeudi de février nous nous tenions en contact par M. Dupuis.

Puis, le 6 avril, l'amiral Leahy, de Marseille où il se trouvait, me fit parvenir un message personnel du Président Roosevelt pour le maréchal Pétain.

Et enfin, le 11 avril, le colonel Benn m'envoya un nouveau message important de Lord Halifax.

Tout le temps, d'ailleurs, j'étais en rapport intime avec les Américains, avec la Croix Rouge, les « Americans Volontairs », la fondation Rockfeller qui, avec une très grande générosité, nous avait accordé et avait obtenu des Anglais le passage d'un grand nombre de bateaux contenant des caisses de lait condensé et de produits vitaminés pour les enfants de nos écoles.

Quant à l'attitude du Maréchal en tout cela, elle me fut expliquée par lui longuement, le 1er février 1941, à 11 heures du matin, au moment où je lui remettais le message ultra-confidentiel du gouvernement de Sa Majesté que m'avait remis l'amiral Leahy.

Le Maréchal me dit :

« Je suis pris entre deux politiques, l'une, celle de la collaboration avec les Anglais, qui a toutes mes préférences; l'autre, la loi du vainqueur que je suis forcé de subir parce que le vainqueur est là et il l'impose au peuple que je dois défendre contre lui. »

Il me dit :

« Je ne pratique pas une politique du double jeu.

« Je n'ai qu'une parole, j'y suis fidèle. Je suis loyal avec les uns comme avec les autres :

« Avec les uns j'ai signé l'armistice, je respecte l'armistice; et cela sur le désir même formel des Anglais qui disent qu'une rupture de l'armistice entraînerait l'intervention de l'Allemagne.

« D'autre part, je suis loyal et amical avec les Anglais parce

que, dans la limite du champ qui m'est laissé libre, je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour faciliter leur tâche et pour préparer leur victoire qui sera la nôtre; en même temps, me dit-il, que je résiste dans toute la mesure du possible aux demandes allemandes. »

De cette résistance du Maréchal, comme l'a dénommée M. Churchill — il l'a même dénommée en anglais « passive-resistance » — de cette résistance du Maréchal je vous donnerai deux témoignages qui ont une importance capitale et qui firent grande impression sur nos amis anglais.

Premier fait : le 18 décembre 1940, je reçus un coup de téléphone de Paris; à ce moment-là, j'étais depuis le 14 décembre ministre de l'Instruction publique, depuis quatre jours : les Allemands enjoignaient que ce jour-là, à minuit, tout le personnel alsacien-lorrain replié en zone libre leur fut livré, sous peine de franchir la ligne de démarcation et d'envahir la zone. Je refusai; je devais rendre réponse sur le champ; je pris sur moi de refuser: J'allai trouver le Maréchal qui m'approuva entièrement et qui signa mon refus.

Les Allemands ne vinrent pas chercher les Alsaciens-Lorrains et ainsi nous avons sauvé 800 et quelques instituteurs et institutrices alsaciens-lorrains; 450 normaliens et normaliennes d'Obernai qui étaient réfugiés à Solignac (Haute-Vienne), et les professeurs de l'Université de Strasbourg qui étaient à Clermont.

Second fait : le maréchal Pétain était extrêmement préoccupé de maintenir les droits de l'Alsace française. Il se trouva qu'en avril 1941, même un peu avant, j'entrai en rapport avec un Allemand qui se disait historien d'art, confident d'Hitler, qui m'apparut plus raisonnable ou, si vous voulez, moins déraisonnable que beaucoup d'autres Allemands, qui s'appelait M. Herckmans.

M. Herckmans qui était confident du chancelier Hitler nous dit : « A la différence de Gœring et de Gœbbels, nous sommes partisans d'une France forte et surtout d'une France qui n'ait pas de causes de friction subsistant avec nous. Dans ces conditions, nous sommes décidés à vous rendre les frontières linguistiques, c'est-à-dire la Lorraine, et même, ajouta-t-il, la Wallonie, mais pas l'Alsace parce que l'Alsace parle un dialecte allemand ».

Je lui dis : « Il n'y a rien à faire. Le Maréchal est absolument intransigeant sur l'Alsace ». Alors Herckmans nous dit : « Eh bien, nous pourrions peut-être causer, mais il faudrait une condition préalable : c'est que le Maréchal cessât d'opposer une fin de non-recevoir absolue à toutes nos demandes, et

qu'il prît parti pour la collaboration alors qu'il se manifeste tout le temps contre ».

Je puis même vous dire qu'à ce moment-là, il ajouta : « Les Allemands appellent le maréchal Pétain « Maréchal Nein », — « Maréchal Non », parce qu'il dit toujours non ».

De fait, le Maréchal, je crois bien, à ce moment-là chez nous était le seul qui fît reculer les Allemands par son prestige : les Allemands le craignaient parce qu'il les avait vaincus.

Alors M. Herckmans me transmit donc cette demande que j'ai communiquée au Maréchal, le mardi de Pâques, 15 avril 1941 et voici la réponse que le Maréchal me dicta. La voici textuellement :

Pour le chancelier Hitler,

Nous ne savons jamais quand nous entrons en pourparlers avec les Allemands quelles sont les garanties. Jusqu'ici le chancelier Hitler n'a rien fait pour adoucir les rigueurs de l'occupation. Nous sommes pillés de tous nos avoirs; ils réquisitionnent notre cheptel, nos produits agricoles. Ils nous astreignent à une alimentation très sévère; ils n'ont rien fait pour nos prisonniers, rien fait pour la réduction des frais d'occupation, ni pour les facilités de communication entre les deux zones. Ils agissent à notre égard comme un mauvais maître d'école. Nous sommes brimés.

Le peuple français n'admet pas l'ingérence des Allemands. Il est hostile au gouvernement du fait des exigences allemandes. C'est la raison pour laquelle toute la nation est violemment anti-allemande, pro-anglaise et gaulliste.

Pas de pourparlers possibles dans les conditions actuelles, dit le Maréchal, mon peuple n'en veut pas; or il connaît aussi bien son intérêt que moi; il est même plus habile à le discerner.

Je fis transcrire la lettre par mon secrétaire particulier; je la remis à M. Herckmans au Mayet-de-Montagne ce jour-là; et il la remit au chancelier Hitler dans les Balkans, le samedi 19 avril.

Pour dire un mot enfin des relations avec les Anglais qui ont suivi, elles continuèrent à titre personnel lorsque j'eus cessé d'être ministre, le 13 août 1941, et que j'eus regagné ma Faculté des Lettres de Grenoble.

A ce moment-là, je continuai à entretenir des relations extrêmement cordiales avec les Anglais par l'intermédiaire de Lord Halifax et du Prince Xavier de Bourbon, qui est mon ami et mon voisin de campagne dans l'Allier.

Lorsque je fus arrêté par le maquis, le 25 juin 1944, on trouva sur moi une dépêche de Lord Halifax que m'avait transmise le Prince Xavier, qui est aux mains du juge et qui commence ainsi :

La pensée de H. (Halifax) et la pensée de C. (Chevalier) sont identiques, il peut compter sur moi comme je compte sur lui,

Quelques jours après moi, le Prince Xavier de Bourbon fut arrêté par la Gestapo et transporté en Allemagne pour la double raison d'intelligence avec les Anglais, et d'amitié avec la résistance, en particulier avec le parti communiste de l'Allier, lesquels communistes lui firent un accueil triomphal quand il rentra en France il y a quelques semaines.

Depuis que je suis interné, j'ai pu correspondre encore avec Lord Halifax par l'intermédiaire de chefs de la résistance, et je puis dire que Lord Halifax comme les Anglais n'ont pas cessé de me témoigner jusqu'à ce jour une confiance absolue.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — En ce qui concerne les accords avec l'Angleterre, vous savez que M. Churchill les a démentis?

M. CHEVALIER. — Non.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Pas ceux-là.

M. CHEVALIER. — J'ai le texte du discours du 12 juin à la Chambre des Communes. M. Churchill dit expressément que le gouvernement britannique cherchait à maintenir le contact avec le maréchal Pétain, qu'il désirait obtenir précisément une assurance pour la flotte, pour les colonies, et pour les colonies gaullistes, moyennant quoi il y aurait levée du blocus.

Il n'a pas parlé des négociations qui ont repris; de la reprise de contact avec moi en décembre.

D'ailleurs, je ne crains aucun démenti.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — En ce qui concerne le Protocole de mai 1941, le Protocole de Paris, on vous dira que s'il n'a pas été ratifié, malheureusement il avait été exécuté parce qu'il y a eu des livraisons d'armes de l'Irak.

M. CHEVALIER. — Je ne peux pas vous en dire plus.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Cependant, vous faisiez partie des Conseils du gouvernement; vous n'avez pas été sans savoir que le général Dentz, notamment, avait pris contact avec le gouvernement de Vichy, et que, malgré cette prise de contact, le gouvernement de Vichy avait maintenu ses ordres.

M. CHEVALIER. — J'étais secrétaire d'Etat, non pas ministre, alors je ne connais pas le secret de ces pourparlers. Ce que je peux vous dire, c'est qu'aux Conseils du 3 et du 10 juin, le général Weygand, qui a été convoqué avec moi, a fait une opposition formidable, il faut le dire, au Protocole; et moi j'ai dit à l'amiral Darlan : « Vous nous entraînez à la guerre avec l'Angleterre ».

M. LE BATONNIER PAYEN. — Et le Protocole n'a jamais été approuvé.

M. CHEVALIER. — Il a été refusé, je vous en donne ma parole d'honneur, le 6 juin, refusé, parfaitement, parce qu'on a demandé aux Allemands des conditions qu'ils ne pouvaient pas accepter, qu'ils n'ont pas acceptées.

M. PERNEY. — Vous assistiez au Conseil des Ministres?

M. CHEVALIER. — Nous assistions au Conseil de Cabinet le vendredi et non pas au Conseil des Ministres, le samedi.

M. MARCEL LÉVÊQUE. — Le témoin n'a pas eu connaissance de la déposition du général Lafargue qui nous a dit hier : « Si le double jeu n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer ». Or le témoin vient de nous dire : « le double jeu, jamais ».

M. CHEVALIER. — Je vais vous expliquer... Je suis philosophe de profession. Cela dépend de la manière dont on interprète.

On pouvait dire que le Maréchal jouait un double jeu parce qu'il a fait un jeu avec les Allemands et un jeu avec les Anglais; mais il ne jouait pas un double jeu dans le sens péjoratif qu'on attache à ce mot en disant qu'il faisait en-dessous des choses qu'il n'aurait pas dû faire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je ne suis pas philosophe, mais je ne comprends pas très bien cette politique à la fois de sauvegarder la chèvre et le chou!

M. LE BATONNIER PAYEN. — Laissez-moi le plaisir de l'expliquer à la Haute Cour quand je plaiderai. Ne déflorez pas ma plaidoirie; il ne me resterait plus rien.

M. BLOCH. — Je voudrais demander au témoin : Pourquoi a-t-il quitté le ministère?

M. CHEVALIER. — Je suis parti parce que j'étais en désaccord complet avec l'amiral Darlan sur tous les points.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Aux termes des accords auxquels vous avez fait allusion, ceux de la fin de décembre 1940, il était bien entendu que la France s'engageait à ne céder aucune base navale ou aérienne?

M. CHEVALIER. — Oui! Parfaitement!

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous nous avez dit également que les accords n'avaient pas été ratifiés en juin 1941...

M. CHEVALIER. — Le protocole, oui.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous n'ignorez pas, sans doute, qu'au début de mai 1941, ils avaient été exécutés par anticipation, puisqu'on avait livré des bases aériennes et navales en Syrie.

M. LE BATONNIER PAYEN. — C'est encore une chose que je voudrais bien pouvoir expliquer.

M. CHEVALIER. — Alors, je vous laisse le soin de répondre.

Je vous le laisse parce que je ne suis pas spécialement compétent en la matière.

Je vous répète encore que je n'étais pas ministre; je n'étais pas dans tous les secrets des dieux... Tout ce que je peux vous dire absolument, c'est que le protocole a bel et bien été refusé, le 6 juin. J'en donne ma parole sur la tête de mon fils, qui a passé cinq ans en Allemagne.

Déposition de M. Yves Bouthillier,

44 ans, ancien ministre des Finances.

Me Lemaire. — Monsieur Bouthillier, pouvez-vous indiquer à la Haute-Cour ce que vous-même et le Gouvernement du Maréchal avez fait pour la défense de la monnaie?

M. Bouthillier. — Lors de l'été de 1940, au lendemain de nos revers militaires, la situation économique du pays était caractérisée par une grande désorganisation du fait, d'une part, de l'augmentation considérable des émissions de papier-monnaie et, d'autre part, de la réduction considérable pour ne pas dire l'arrêt de la production. Tous nos efforts ont tendu, à ce moment, à remettre en ordre la situation économique et financière en rétablissant le circuit monétaire, c'est-à-dire en donnant confiance à l'épargne afin que tous les billets qui avaient été extraits des caisses publiques et privées fussent remis dans le circuit monétaire.

Ceci se réalisa au cours des mois d'août et septembre 1940, si bien que l'augmentation de la circulation monétaire qui avait été relativement considérable au cours des mois de mai, juin et juillet, a pu être réduite entre août et octobre dans une proportion sensible.

A ce moment, s'est posée la question de savoir quelle serait la politque économique que le Gouvernement du Maréchal aurait à appliquer. Cette politique ne dépendait pas seulement de données purement financières et économiques, car il est bien évident qu'étant donné la situation qui se caractérisait par le déséquilibre dont j'ai parlé, cela aurait conduit très rapidement à une véritable paralysie économique avec toutes ses conséquences de souffrances physiques notamment pour les populations des villes, et que si on avait dû se fonder sur l'idée d'une guerre courte, on aurait pu admettre le laisser-aller qui aurait conduit à une situation difficile mais qui n'aurait été que temporaire; au contraire, si on admettait l'hypothèse d'une guerre longue, il était indispensable de prendre des mesures strictes

afin que la situation économique française ne conduise pas à des troubles prolongés et aux conséquences dramatiques.

Donc, choisir la politique financière du gouvernement, c'était faire une hypothèse sur la durée de la guerre, et le Gouvernement du Maréchal s'est fondé sur l'idée de la guerre longue.

Nous avons donc été amenés, envisageant une guerre longue, à mettre en place cet appareil si lourd de l'économie dirigée, qui ne correspondait pas aux habitudes et aux traditions de la France.

M. Bouthillier s'engage dans un exposé assez long sur l'organisation de l'économie dirigée. Il est interrompu par le président qui lui rappelle que le procès du Maréchal roule, non sur une question de politique économique et financière, mais sur un crime d'intelligences avec l'ennemi. Le témoin entreprend alors d'expliquer comment il a défendu le franc.

M. Bouthillier. — Cette politique du franc avait un double aspect : un aspect intérieur que j'ai essayé de caractériser, et j'ai indiqué que, pour lutter contre la hausse des prix, nous avions mis en place une réglementation de contrôle très stricte et, en même temps, nous avions actionné les autorités locales pour appliquer cette politique d'économie dirigée.

Ceci était indispensable — et je vais venir tout de suite à une question qui, je crois, intéressera la Cour — ceci était indispensable, parce qu'à la même époque, l'inflation monétaire faisait ses ravages en France, et pour une faible part à cause du déséquilibre du budget et pour une part énorme à cause des frais d'occupation.

Dès le début du mois de juillet 1940, nous avons, au Ministère des Finances, attiré l'attention de la Défense nationale dont dépendait la Commission d'armistice pour lui signaler qu'il était indispensable que les frais d'occupation couvrent exclusivement les troupes qui étaient chargées de l'occupation de la France, à l'exclusion de toutes troupes en opérations et de tous travaux destinés aux opérations militaires allemandes.

Ce point a été marqué avec une très grande force par mon département et par la délégation française à la Commission de Wiesbaden.

Et, au début du mois d'août, nous avons été placés devant une position allemande brutale qui n'entendait pas permettre au Gouvernement français de discuter la question sur le point précis où j'avais essayé de la placer; si bien qu'à la date du 22 août nous avons reçu une sorte d'ultimatum de la Commission d'armistice d'avoir à payer un forfait de 25 millions de reichsmarks par

jour au cours de 20 francs pour un mark, sans que nous ayons la possibilité de discuter.

J'en ai parlé au Maréchal; j'en ai parlé au Gouvernement, et j'ai rédigé une protestation solennelle pour indiquer au Gouvernement allemand que le tribut était manifestement hors de proportion avec les dépenses de l'armée d'occupation et que nous ne nous inclinions que sous la contrainte qui nous était faite.

Les discussions se sont alors poursuivies d'une façon incessante, et je ne puis dire à la Cour toutes les protestations qui ont été élevées, à partir de ce mois d'août 1940, pour lutter contre la prétention allemande.

A plusieurs reprises, pour nous trouver en meilleure posture vis-à-vis des Allemands, nous avons au Département des Finances suspendu les paiements qui se faisaient tous les dix jours.

Ainsi, en novembre et en décembre 1940, les paiements ont été suspendus.

Au mois de janvier 1941, j'avais constaté que les sommes qui étaient portées au crédit de l'Allemagne à la Banque de France augmentaient parce que les Allemands tiraient moins sur leur compte que nous ne mettions de sommes à leur disposition sur la base du forfait.

Nous nous sommes fondés sur ce fait pour demander une révision du forfait et, à la fin du mois de mars 1941, pour la première fois, la délégation allemande a fait connaître qu'elle entrerait dans les vues de la délégation française et que l'examen du forfait pourrait être entrepris.

A la fin du mois d'avril, au cours d'une conférence avec le président de la délégation économique allemande, le chiffre de 300 millions au lieu de 400, c'est-à-dire 15 millions de reichsmarks au lieu de 20, ayant été lancé, j'ai pu faire admettre que ce chiffre serait un maximum.

Nous avons fait passer un communiqué dans la presse pour mettre les Allemands devant le fait accompli. La censure allemande a laissé passer le communiqué et, à partir de cette date, au lieu de verser sur la base de 400 millions par jour, nous n'avons plus versé que sur la base de 300.

Je signale que cette réduction de 400 à 300 millions par jour s'est poursuivie, dans les conditons que j'indiquerai très rapidement tout à l'heure, jusqu'au mois de décembre 1942, c'est-à-dire bien après mon départ du Gouvernement et a évité ainsi au Trésor français une inflation de près de 60 milliards.

A partir du mois de mai 1941, les discussions ont encore continué. Nous avons déclaré que le chiffre de 300 millions était tout à fait excessif, que nous ne l'acceptions pas, et nous avons demandé une réduction de moitié avec une rétro-activité au mois

d'octobre, cette rétro-activité étant très importante à nos yeux parce qu'elle permettait d'éponger le solde créditeur de l'administration allemande à la Banque de France et, par conséquent, de réduire considérablement cette menace qui m'inquiétait fort d'une quantité importante de monnaie qui pouvait, au gré des Allemands, se porter un jour ou l'autre sur un point du marché et désorganiser notre économie.

A la suite de ces événements, pour nous trouver en meilleure posture dans la discussion, nous avons suspendu les versements que nous faisions à l'Allemagne, et les versements sont restés suspendus du mois de mai jusqu'au 21 juin.

A ce moment-là, malgré l'invitation qui nous a été faite à plusieurs reprises par les Allemands de reprendre les versements sur la base de 400 millions par jour, nous avons refusé et, à la fin de juin et au début de juillet, un nouveau régime des frais d'occupation a été mis sur pied qui prévoyait une nouvelle réduction de 15 millions de reichsmarks à 10 millions de reichsmarks, et, sur ces 10 millions, deux étaient payés par des marchandises, ce qui évitait l'inflation, et un en valeurs diverses réelles.

J'ai refusé d'accepter ce règlement pour une durée indéterminée car le paiement même d'un million de reichsmarks par jour en valeurs réelles pouvait avoir des inconvénients pour l'économie française, mais comme le paiement en francs tombait de 15 millions de reichsmarks, que nous payions alors, à 7 millions seulement, et que la rétro-activité était acquise à partir du mois de mai, cela représentait au point de vue de la puissance de l'inflation en France et, par conséquent, de la tenue de notre équilibre économique, un appoint intéressant; et j'avais estimé, après avoir mûrement réfléchi, que nous pouvions accepter ce régime tout en protestant sur le fond pour une période de trois mois au cours de laquelle les discussions continueraient pour obtenir une nouvelle réduction.

Cet accord provisoire de trois mois sur les frais d'occupation n'a pas été appliqué parce que, à partir de cette époque, il y a eu entre la France et l'Allemagne une tension telle que cet accord, qui était avantageux pour le Gouvernement français, n'a jamais été mis en application par les Allemands.

En fait, je puis dire que cette époque de l'été 1941 correspond à peu près à un régime de la porte fermée pour les négociations entre la France et l'Allemagne.

Je n'ai pu à ce moment-là que refuser d'une façon catégorique, au mois d'août, de reprendre les paiements sur la base de 20 millions de reichsmarks et continuer seulement sur la base de 15.

Je n'ai pu que protester au mois de novembre contre le régime qui nous était fait et, m'en étant ouvert au Maréchal, qui devait rencontrer Gœring au début du mois de décembre, il me pria de lui rédiger un mémorandum sur cette affaire afin qu'il puisse saisir Gœring en renouvelant, une fois de plus, les protestations continuelles du Gouvernement français.

Le memorandum remis par le Maréchal à Saint-Florentin à Gœring, qui portait, non seulement sur la question des frais d'occupation, mais sur un ensemble d'autres questions d'ordre économique, et également aussi de politique générale, constituait une protestation profonde contre le régime que la France subissait du fait de l'Allemagne, et l'Allemagne en a éprouvé un ressentiment profond qui fait qu'à partir de Saint-Florentin, nous avons assisté à un renforcement de la rupture quant aux conversations entre les deux pays.

Ce mois de décembre 1941 apportait, par ailleurs, une modification profonde dans la situation internationale : l'Amérique est entrée en guerre et, pour le 1er janvier 1942, le Maréchal a prononcé un discours qui a été interdit dans la presse de la zone occupée.

J'ai considéré, à la suite de ces divers événements importants, que l'heure était venue — donc, en janvier 1942 — de placer l'Allemagne devant une position absolument catégorique du Gouvernement français en ce qui concerne les frais d'occupation, et le 29 janvier 1942, j'ai écrit au Ministre des Finances du Reich une lettre dans laquelle je lui disais :

— Le Gouvernement allemand impose, en violation de la Commission d'armistice, un régime de frais d'occupation qui ruine nos efforts pour tenir l'économie du pays. Ce régime, le Gouvernement français n'est pas disposé à le tolérer plus longtemps. Ou bien le Gouvernement allemand mettra en vigueur, pendant une période de trois mois, le régime provisoire de juillet, ou bien le Gouvernement français suspendra purement et simplement et définitivement les versements qui sont faits au titre des frais d'occupation.

Au bout d'un mois, n'ayant pas obtenu de réponse, et la Commission d'armistice ayant fait dire que ma lettre ayant été adressée au Ministre des finances, le Gouvernement du Reich ne répondrait pas, j'ai transformé ma lettre en une note qui a été adressée, après avoir été lue, à M. le Maréchal et au Gouvernement, et qui a été remise le 4 mars 1942 par l'intermédiaire de la Commission d'armistice.

Les Allemands ont considéré que, cette fois, le régime des frais d'occupation avait vécu, et j'ai su, par notre délégation à la Commission d'armistice, qu'ils s'attendaient, au mois d'avril, au bout

du délai normal que nous pouvions leur donner pour répondre, à la suspension définitive des frais d'occupation.

Ceci est le dernier fait de ma gestion comme ministre des Finances, puisque, quelques jours après, j'ai quitté le Gouvernement.

Je signalerai à la Cour que, pendant les quelques vingt mois de cette période qui va de l'été 1940 au mois d'avril 1942, l'économie du pays est restée, non pas saine, mais elle est restée en ordre, que les prix ont monté, certes, et trop à notre gré, mais que nous avons pu, néanmoins, contrôler cette hausse qui n'a pas dépassé, en vingt mois, un ordre de grandeur de 40 à 50 %, que par suite du fonctionnement de ce circuit monétaire, c'est-à-dire la rentrée, dans les caisses publiques et privées, des francs émis à la suite de l'inflation, nous avons pu faire face à une partie des frais d'occupation par les émissions des bons du Trésor, et qu'au cours de cette période, nous avons réussi à donner à l'économie de ce pays une armature suffisamment solide pour lui permettre de supporter, pendant de longs mois encore, la grande épreuve que constituait pour lui la prolongation de l'occupation.

M. Marcel Lévêque. — Comment ont été payés les frais d'occupation. Si je ne m'abuse, lorsqu'ils ont été réduits, on n'a plus payé en argent, mais en valeurs de nos grandes affaires, et voire même en or, je crois?

M. Bouthillier. — Les frais d'occupation ont toujours été payés uniquement par une inscription au crédit de l'administration militaire allemande en France, à la Banque de France, c'est-à-dire qu'ils ont toujours été payés en francs, en francs-papier.

Ces frais ont été réduits, à partir du mois de mai, de 20 millions de reichsmarks par jour à 15 millions, et le régime que je viens d'indiquer a été rigoureusement maintenu.

La question qui est posée se réfère non pas à la réduction de 20 à 15 millions qui a été effective à partir du mois de mai, mais à la nouvelle réduction projetée en juillet, qui, elle, pour la raison que j'ai dite, à la suite de la tension dessinée à Wiesbaden, à partir de la fin de juillet, n'a pas été appliquée, et qui ne portait, pour les valeurs réelles dont parle M. le Membre du Jury, que sur un million de reichsmarks par jour dans le projet.

Je précise : 20 millions au départ, 15 ensuite; un projet en juillet, qui réduit de 15 à 10. Dans les 10, 7 millions en francs, comme par le passé; 2 en marchandises — mais c'était tout bénéfice, puisque, de toute façon, il y avait les exportations vis-à-vis de l'Allemagne, et qu'il valait mieux payer nos expor-

tateurs par imputation sur les frais d'occupation, plutôt que par une inflation supplémentaire; et enfin le dernier million en valeurs réelles.

Je donne ce renseignement au point de vue historique, car ce régime qui n'avait été accepté que pour trois mois n'a jamais été mis en application.

Me Lemaire. — Le témoin vient donc de répondre victorieusement à la partie de la déposition du général Doyen, concernant le payement des frais d'occupation.

M. le Premier Président. — Un ministre des finances démontre toujours victorieusement aux contribuables que la charge qu'il leur impose est extrêmement légère.

Me Lemaire. — En tout cas, elle était plus légère à cette époque que maintenant.

M. Chassaing. — Je demanderai au témoin s'il a été appelé à donner son avis sur la cession des actions des Mines de Bor aux Allemands?

M. Bouthillier. — La cession des actions de Bor a été décidée au mois de novembre 1940, à une époque où, pour des raisons de politique générale, on souhaitait au Gouvernement de donner certaines satisfactions aux demandes allemandes pour créer un climat favorable de discussion.

Je n'ai été saisi de cette affaire qu'après qu'elle avait été décidée par le principal membre du Gouvernement. Je n'ai pu, à ce moment-là, qu'entériner la chose, avec les très vifs regrets que j'avais de voir la façon dont elle avait été engagée et réglée.

J'ai dû me borner à indiquer aux industriels et aux négociateurs français d'essayer d'obtenir, en contre-partie, des cessions d'avoirs allemands à l'étranger, pour que le patrimoine français à l'étranger ne soit pas appauvri.

Il est évident que cette affaire-là a été fort regrettable.

M. le Bâtonnier Payen. — Le principal membre du Gouvernement dont vous parlez, ça n'est pas le maréchal Pétain?

M. Bouthillier. — M. Laval.

M. Pierre Stibbe. — Le témoin vient de nous éclairer sur la défense du franc pendant le régime de Vichy. Je me permettrai de lui demander simplement quels étaient respectivement : le montant de la circulation fiduciaire, et le montant de la dette publique en juin 1944?

M. Bouthillier. — Il m'est impossible de dire à M. le Juré quelle était la situation d'août 1944, puisque j'ai quitté le Gouvernement au mois d'avril 1942, et que je n'ai pas de renseignements à fournir à la Cour sur la gestion qui a suivi la mienne.

Je peux indiquer à M. le Juré qu'en ce qui concerne la pé-

riode de l'été 1940 au mois d'avril 1942, l'inflation — qui est la partie la plus redoutable de la dette publique, parce que la plus mobilisable, celle qui pèse le plus sur les prix, — l'inflation a été d'environ 3 milliards par mois, pour une circulation totale qui devait s'élever aux environs de 200 milliards au cours de l'été 1940.

Ce pourcentage de l'inflation, étant donnée la situation où se trouvait la France, n'est pas excessif, et c'est pour cela que, pendant la période dont je parle, la situation économique française a été relativement ordonnée.

En ce qui concerne l'augmentation de la dette, je dirai deux choses :

D'une part, l'augmentation de la dette résultant des émissions de bons que nous faisions pour éponger l'inflation monétaire. Ces bons, qui étaient à 6 mois, à 1 an et à 2 ans, avaient l'immense avantage de ne pas être mobilisables et de ne pas avoir d'influence sur les prix.

Je dirai surtout que la politique qui a été faite a permis de réduire le taux de l'intérêt de la dette, c'est-à-dire que, sans cesse, entre l'été 1940 et le printemps 1942, nous avons procédé à l'abaissement des taux des bons du Trésor, politique qui devenait, par conséquent, de moins en moins coûteuse pour l'Etat; et, d'autre part, à des conversions constantes de la dette publique, qui ont amené le loyer de l'argent à un niveau plus bas qu'il n'avait jamais atteint en France.

Cet abaissement de loyer de l'argent a eu l'avantage de diminuer en arrérages le poids qui aurait correspondu, sans cela, pour le Trésor, à l'augmentation de la dette en capital.

M. Germinal. — Sans vouloir parler des faits qui se sont produits après votre départ du ministère, vous conviendrez, sans doute, avec nous, que le pouvoir d'achat du franc a diminué sous le régime de Vichy?

Me Lemaire. — Il a surtout diminué depuis!...

(*L'audience est levée à* 18 *heures.*)

AUDIENCE DU 8 AOUT 1945

Déposition de M. le Général Jean Bergeret, Général de division aérienne en disponibilité, 50 ans.

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Je serai très bref.

J'ai été interrogé à l'instruction sur l'attitude du maréchal Pétain en ce qui concerne l'Aviation. J'ai cité des faits qui se situent entre le mois de septembre 1940, date de mon arrivée au Secrétariat d'Etat à l'Air, et le mois d'avril 1942, date de ma démission.

Ces faits se rapportent à trois problèmes essentiels :

— D'abord, la remise sur pied d'une armée de l'Air, que l'Armistice avait supprimée.

Il s'est agi, ensuite, d'éviter que cette force aérienne reconstituée soit entraînée dans la voie de la collaboration militaire.

Le dernier problème a consisté à maintenir avec les Alliés anglo-saxons les contacts indispensables à la reprise de la lutte à leurs côtés.

Voici comment ces trois problèmes ont été résolus :

L'Armistice de juin 1940 avait supprimé en totalité l'Armée de l'Air française. Toute activité aéronautique nous était interdite dans le secteur industriel, comme dans le secteur technique, scientifique et commercial.

Les plénipotentiaires français, dont j'étais, avaient, à grand'peine, obtenu, à Rethondes et à Rome, que ne fussent pas livrés aux puissances de l'Axe les avions de guerre qui avaient été engagés contre les puissances de l'Axe. On avait obtenu seulement que ces avions de guerre soient démontés et stockés, sous contrôle, sur des bases françaises.

Fallait-il accepter, purement et simplement, et subir ces interdictions de la convention d'armistice? Ou fallait-il, au contraire, tenter de les abolir, de les faire modifier en faveur de la France?

C'est cette deuxième solution que le maréchal Pétain a choisie.

A Wiesbaden, on entama donc de laborieuses négociations. Il fallut littéralement arracher, avion par avion, les autorisations nécessaires. En définitive, on obtint la modification en faveur de la France des clauses de l'armistice, mais il fallut, parallèlement, prendre toute une série de mesures clandestines, car les commissions de contrôle prescrivirent toute une série d'interdictions pour que cette aviation française reconstituée ne soit jamais, pour l'Axe, ni un danger, ni une menace.

De ces mesures clandestines infiniment nombreuses et variées, je pourrais citer ici 50 exemples. Je me bornerai, si vous le voulez, aux deux qui m'ont paru les plus caractéristiques les : plates-formes d'opérations en Afrique du Nord; et l'exemple d'une Ecole clandestine, celle de Bellevue.

Le témoin fournit les exemples annoncés et ajoute :

Le maréchal Pétain a été tenu, par mes soins, au courant de toutes ces mesures. Il les a approuvées, en dépit des risques certains que ces mesures comportaient.

Le résultat, c'est que lorsque j'ai quitté le Secrétariat d'Etat à l'Air, le 12 avril 1942, une force aérienne de 54 groupes aériens, soit exactement 980 avions de guerre, avait été remise sur pied, ainsi que les organes techniques et les écoles indispensables à l'entretien de ces effectifs.

Cette aviation était déployée, moitié en Afrique du Nord, en A. O. F. et moitié dans la Métropole. Elle était prête, tant du point de vue technique et tactique, que du point de vue moral, à reprendre sa place dans la lutte : elle l'a, depuis, démontré.

Le deuxième problème, c'était d'éviter le glissement vers la collaboration militaire; c'était de s'opposer à toutes les pressions allemandes et à toutes les manœuvres de mauvais Français qui ont essayé d'entraîner cette Aviation reconstituée pour la ranger aux côtés de la Luftwaffe.

Je cite là des faits précis.

Il a été question, au début de 1941, de confier à l'Aviation de chasse française la mission de défendre la région parisienne et les ports de la Manche contre les bombardiers britaniques.

Il a été, en juin 1941, question de faire intervenir sur nos terrains de Syrie les groupes de stukas disponibles au Moyen Orient.

Le refus catégorique qu'opposa à ces tentatives de collaboration militaire le maréchal Pétain, évita à la France de se ranger dans le camp de l'Allemagne en 1941.

Le général Bergeret raconte les mesures prises pour empê-

cher les aviateurs d'être recrutés pour la légion anti-bolchevique et autres formations organisées par l'ennemi.

Le troisième problème était de maintenir avec les alliés les contacts indispensables à la reprise de la lutte au moment opportun. Pour cela, dès septembre 1940, nous avons remis sur pied un organisme qui s'appelle le Service Secret de Renseignements de l'Armée de l'Air, que la convention d'armistice avait supprimé. Nous l'avons fait dans la clandestinité au moyen d'officiers placés théoriquement en congé d'armistice.

Voilà quelle a été l'activité de ce service : Dès septembre 1940, il a organisé trois réseaux : un réseau d'écoutes radiotélégraphiques, un réseau radiogoniométrique et un réseau d'agents grâce auquel il a été permis de suivre le déploiement de l'activité et l'ordre de bataille de l'aviation allemande déployée sur le continent, les renseignements obtenus étant transmis immédiatement à Londres par un réseau d'émetteurs clandestins servi par le personnel de l'aviation militaire française.

En mai 1941, ce même service a envoyé à Londres le commandant Berrueta, afin d'établir une liaison permanente entre l'Intelligence Service et l'aviation française.

C'est ce même service enfin qui, au début de 1942, dans la Région de Chateauroux, a dû se charger de l'exécution clandestine d'agents allemands qui avaient été au courant d'une partie de son activité.

Messieurs, pour financer cette action, j'avais besoin de fonds secrets, car il ne m'était pas possible d'utiliser les différents chapitres du budget, lesquels étaient publiés au *Journal Officiel.*

Le maréchal Pétain, jusqu'à mon départ du ministère, m'a régulièrement fait accorder les fonds secrets importants indispensables au financement de cette action.

Quel a été — c'est ma conclusion — le résultat de cette politique ? Eh bien, en novembre 1942, 27 groupes d'aviation française (22 en Afrique du Nord, 5 en A.O.F.), comportant chasse, bombardement, reconnaissance et transports, ont effectivement repris la lutte aux côtés des Alliés contre l'Axe.

Autre résultat de cette politique : 25 bases aériennes complètement équipées, 20 plates-formes d'opérations dans le Constantinois, 2 ateliers industriels de l'Air achevés après l'armistice et en pleine activité en novembre 1942, 5 parcs aéronautiques, des centaines de véhicules techniques, du carburant aéronef et un personnel de spécialistes servant à l'effectif de 19.000 sous-officiers et hommes de troupe, ont fourni aux

aviations alliées un appoint de première importance, qui a fait, de la participaton française à la reprise de la lutte, tout autre chose qu'un geste symbolique.

Ainsi, Messieurs, l'aviation française, reconstituée après l'armistice et malgré l'armistice, a représenté très exactement les 7/8e des effectifs aériens français, reprenant, aux côtés des alliés, la lutte contre l'Axe.

Si, après l'armistice de juin 1940, le Gouvernement du maréchal Pétain n'avait pas pris la décision de refaire une force aérienne française, la part de la France dans la bataille de la libération eût été, en ce qui concerne l'Air, réduite de huit à un, très exactement.

Si, par ailleurs, les contacts avec les Alliés n'avaient pas été maintenus dès 1940, si les services que je viens d'énumérer n'avaient pas été rendus aux Alliés, j'affirme, pour ma part, qu'en novembre 1942, à Alger où j'étais, il n'eût pas été possible d'obtenir immédiatement comme nous avons pu l'obtenir, la fourniture par les Anglais et les Américains, du matériel moderne indispensable à l'Armée de l'Air pour la poursuite de la lutte.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce que le général Bergeret ne sait rien de ce que l'on appelle le protocole de 1941?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — En juin 1941, l'amiral Darlan avait signé, avec les autorités allemandes de Paris, un projet de protocole qui comportait, de la part des Allemands, des promesses peu précises d'amélioration du sort de la France dans les domaines politique et économique, et, en contrepartie, l'amiral Darlan s'était engagé à donner aux Allemands des facilités, tant à Bizerte qu'à Dakar. Ce protocole a fait l'objet, à Vichy, de nombreuses consultations de la part du maréchal Pétain. Il a convoqué, à cet effet, les autorités d'Afrique, le général Weygand, le gouverneur Boisson. Et nous avons été nombreux à attirer l'attention du Maréchal sur les conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'avoir la ratification de ce protocole. Cette ratification a été refusée.

M. TONY REVILLON (Juré). — Vous étiez bien ministre de l'Air quand les aérodromes de Syrie ont été livrés aux Allemands en 1941? Que pensez-vous de cette livraison?

Ensuite, je désirerais savoir si l'aviation française, quand vous étiez leur chef, n'a pas combattu les Anglais en Syrie?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — A la première question, je répondrai que je n'étais pas Secrétaire d'Etat à l'aviation, lorsque ont été réglées les questions relatives au passage des avions allemands à destination de l'Irak. Je suis, en effet, parti de Vichy le 10 mai, pour une inspection en Afrique Occidentale

Française. A cette date, conformément à une loi en vigueur, je devais être remplacé dans mes fonctions de Secrétaire d'Etat, comme l'indique un décret du maréchal Pétain qui figure au *Journal Officiel* en date du 12 mai 1941, j'étais remplacé dans mes fonctions par l'amiral Darlan, ministre de la Marine.

A la deuxième question...

M. TONY-REVILLON. — Que pensez-vous de la livraison des aérodromes aux Allemands?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Je ne connais pas les détails de la négociation qui a amené l'amiral Darlan à accepter cette clause.

M. TONY-REVILLON. — Vous avez repris vos fonctions de ministre de l'Air à quel moment?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — J'ai repris mes fonctions le 22 ou le 23 mai 1941.

UN JURÉ. — Le 23 mai 1941. Mais alors, l'aviation française, dont vous étiez le chef, a combattu les Anglais en juin 1941. Vous en étiez le chef à ce moment-là?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Cela fait l'objet de votre deuxième question. Dire que j'étais le chef de l'aviation, en Syrie, n'est pas très exact. Je me permets là une précision. L'aviation française était répartie entre les différents théâtres d'opérations. La Syrie était un de ces théâtres. Et là, l'emploi tactique des moyens aériens déployés sur les différents théâtres d'opérations relève d'une autorité qui s'appelle le Commandant du théâtre d'opérations. Par conséquent, l'engagement même des forces aériennes déployées en Syrie ne relevait en aucun sens de mon autorité, en ce qui concerne l'emploi tactique de ces moyens.

M. TONY-REVILLON. — N'avez-vous jamais décoré des aviateurs français qui avaient combattu les Anglais?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Au cours d'une visite que j'ai faite, en juin, j'ai remis les croix de guerre à ces aviateurs.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce que le général ne pourrait pas préciser dans quelles conditions et à quelle date les avions allemands ont quitté définitivement la Syrie?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — J'ai appris, en rentrant d'A. O. F., en passant à Rabat, par la presse et la radio que les bases françaises étaient bombardées par les Britanniques et qu'il y avait des pertes dans le personnel français de l'aviation en Syrie.

J'ai donc décidé de me rendre à Beyrouth pour saluer les victimes de ces bombardements, pour faire le tour des bases

aériennes, et traiter les problèmes techniques qui pouvaient se présenter et qui, eux, restaient de mon ressort.

Je me suis donc rendu directement de Tunis à Beyrouth sans repasser par la Métropole.

J'ai salué les victimes, les morts et les blessés des bombardements britanniques, et j'ai regagné ensuite Vichy après avoir fait la tournée des bases aériennes en question sur lesquelles il n'y avait plus d'avions allemands. Le passage de ces avions vers l'Irak était terminé.

A fortiori, le passage de ces avions était-il terminé lorsque se sont déclenchées les opérations anglaises contre la Syrie?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce que le général Bergeret n'a pas été au courant des télégrammes qui ont été envoyés de là-bas par le général Jannekeyn?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Ceci se situe au mois de juin 1941.

Le 16 juin 1941, le Maréchal était saisi, d'une part, d'un message du général Dentz lui faisant connaître la situation critique des troupes en Syrie.

Il était, par ailleurs, l'objet de pressions considérables, de la part des autorités allemandes et de certaines autorités françaises, pour accepter l'aide des groupes de stukas alors disponibles après la bataille de Crête, dans le Moyen Orient.

Le Maréchal était très embarrassé en présence, d'une part, de cette situation critique qui lui était signalée par le commandant en chef du théâtre du Levant et, d'autre part, par ces pressions allemandes qui étaient faites.

Devant son embarras, je lui proposai de partir en Syrie pour lui fournir les éléments de sa décision.

Je quittai donc Vichy le 17 juin à 4 ou 5 heures du matin et, vers 5 ou 6 heures du soir, j'atterrissai à Beyrouth.

Là, après avoir pris contact avec les autorités, j'envoyai un télégramme au Maréchal, lui demandant, d'une part, de surseoir à toute décision relative à l'intervention des stukas et, d'autre part, lui signalant les difficultés considérables auxquelles se heurterait l'exécution de la décision projetée.

Les difficultés étaient de tous ordres, d'abord d'ordre moral car les équipages français ne voulaient pas de cette coopération. Elles étaient aussi d'ordre technique et, là, je ne veux pas entrer dans le détail, mais il y avait des impossibilités matérielles absolues.

En rentrant à Vichy, je fis mon compte rendu au Maréchal, et je reçus, pour le transmettre au Maréchal, un message qui est très significatif.

Après l'entente que j'avais réalisée au Levant avec le géné-

ral Jannekeyn, qui commandait l'Air, celui-ci rédigea un message conçu en ces termes :

Les equipages français engagés en Syrie préfèrent succomber en combattant seuls plutôt que d'avoir à coopérer avec l'aviation allemande,

Je présentai ce message au Maréchal et c'est, je crois, ce qui détermina sa décision d'opposer un refus définitif et catégorique à toutes les demandes et à toutes les pressions dont il était l'objet.

M. Tony-Revillon. — Vous en avez fait la proposition d'abord?

M. le Général Bergeret. — De quoi faire?

M. Tony-Revillon. — Vous avez proposé d'abord d'envoyer...

M. le Général Bergeret. — Le 16 juin, il est exact que j'ai proposé au Maréchal de me rendre en Syrie pour lui fournir des éléments précis sur la situation.

M. Tony-Revillon. — Ce que je veux dire, c'est qu'on vous avait proposé des stukas...

M. le Général Bergeret. — Des stukas avaient été proposés...

M. Tony-Revillon. — Est-ce le gouvernement français qui avait proposé des stukas?

M. le Général Bergeret. — Pas du tout.

M. le Premier Président. — C'est le Haut Commissaire au Levant qui avait demandé l'intervention des stukas...

M. le Général Bergeret. — Parfaitement, pas le gouvernement français.

M. Bloch. — Je crois que le Général vient de nous montrer d'une manière assez claire comment, en accord avec le Maréchal, il essayait de tromper les Allemands.

Alors, je voudrais savoir également quel rôle, en accord avec le Maréchal, il a joué pour aider les Anglais et les Américains à débarquer en Algérie?

M. le Général Bergeret. — Les contacts que j'entretenais avec les Alliés depuis 1940 m'avaient permis de connaître une première date qui était fixée pour le débarquement anglo-saxon en Afrique du Nord, et cette première date devait être postérieure au 15 novembre 1942.

Sur ce renseignement et après une quantité d'essais d'organisation de résistance militaire en France, que j'ai faits avec le général Delattre de Tassigny, devant l'impossibilité d'organiser une résistance militaire sérieuse cohérente, qui nécessitait plusieurs divisions, alors que nos divisions de l'armistice n'avaient pas de moyens de transport pour se rassem-

bler en une zone où on envisageait de créer un front, j'ai décidé de partir en Afrique du Nord.

Avant mon départ, j'ai été rendre compte au maréchal Pétain de la situation que ne manquerait pas de créer en Afrique du Nord la mission de résistance à toute agression qui était alors la mission des troupes d'Afrique du Nord, et, d'autre part, le débarquement projeté par les Anglo-Saxons.

J'ai même proposé au Maréchal de l'emmener en avion en Afrique à une date telle qu'il s'y trouverait de sa personne lorsque le débarquement anglo-saxon se produirait.

Le Maréchal m'a répondu qu'il y avait 1.500.000 prisonniers dont il était le protecteur naturel et que son départ ne manquerait pas d'avoir les conséquences les plus graves sur le sort de ces prisonniers; et mon projet n'a pas eu de suites.

Le 5 novembre au soir, j'ai reçu un message secret me disant que la date du débarquement était avancée et que ce débarquement était imminent. Alors, j'ai eu juste le temps de sauter dans mon avion le 6 novembre au matin pour gagner Alger.

Le Général raconte alors son arrivée à Alger et ses efforts pour faire rallier tous les appareils disponibles et les mettre à la disposition des troupes de débarquement.

Un deuxième fait qui nous a facilité notre tâche, c'est le message que nous a transmis l'amiral Auphan par le code secret de l'Amirauté.

Je dois ici ouvrir une parenthèse et expliquer à la Cour que l'armistice ayant supprimé à la France le droit de se servir de la radio, celui-ci n'avait été rétabli qu'à condition que les codes radio-télégraphiques seraient déposés entre les mains des Allemands.

L'Amirauté avait fabriqué un nouveau code qui, lui, n'avait pas été déposé entre les mains des autorités allemandes et c'est par l'utilisation de ce code que nous avons pu recevoir en novembre 1942, à Alger, un message de l'amiral Auphan disant :

Le Maréchal approuve la position que vous prenez à Alger, à savoir la cessation du combat et la reprise de la lutte; il tient à vous exprimer sa confiance et il vous remet les destinées de l'Empire.

C'est, muni de ce message que, le 14, j'ai pu partir pour Dakar et donner tous les renseignements nécessaires aux autorités d'A.O.F., lesquels renseignements ont fortement contribué à obtenir leur ralliement.

M. le Bâtonnier Payen — A qui était adressé ce message? au général Noguès ou à l'amiral Darlan?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Le message a été adressé à l'amiral Darlan. Il a été transité par l'amiral Moreau, qui commandait à cette époque la marine à Alger...

M. LE BATONNIER PAYEN. — Ce message, si je suis bien renseigné, a eu un grand effet sur la décision prise par les officiers qui hésitaient, nous disiez-vous. C'est pourquoi je me permettais de vous demander si, à côté de vous, qui représentiez l'armée de l'air, il n'y avait pas un autre général qui représentait l'armée de terre.

D'ailleurs, j'ai déjà cité son nom, pourquoi ne le citerais-je pas de nouveau? Est-ce que ce n'était pas le général Juin?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Le général Juin était commandant en chef du théâtre d'opérations de l'Afrique du Nord.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Est-ce qu'il n'a pas connu ce message?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Le général Juin a connu ce message, comme je l'ai connu moi-même.

DOCTEUR PORC'HER (Juré). — Ce message était du 14 novembre?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Non, il était antérieur, du 10 ou du 11 novembre. Il correspondait exactement au franchissement de la ligne de démarcation par les Allemands.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Elle a été franchie le 11.

DOCTEUR PORC'HER. — Vous avez vu le Maréchal antérieurement au 11, puisque vous avez débarqué le 6 à Alger?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — J'ai vu le Maréchal, je crois pouvoir le préciser, le 30 ou le 31 octobre 1942.

DOCTEUR PORC'HER. — L'avez-vous mis au courant de ce qui allait se passer en Afrique? Puisque vous lui avez proposé de l'emmener. C'est bien ce que vous avez dit?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Je l'ai mis au courant des renseignements que je possédais; ces renseignements, comme tous les renseignements, comportaient une part d'incertitude.

DOCTEUR PORC'HER. — A ce moment-là, l'ordre du Maréchal, l'ordre général du Gouvernement était de résister à toute agression?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Quelle qu'elle soit.

DOCTEUR PORC'HER. — Au moment de votre départ, il ne vous a pas chargé d'un message, de façon à empêcher la résistance au débarquement?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Je n'ai pas revu le Maréchal au moment de mon départ. J'ai vu le Maréchal, le 30 octobre, en tout cas, le 31 au plus tard. Et je suis parti le 6 novembre au matin.

DOCTEUR PORC'HER. — Mais le 30, vous l'avez mis au courant de votre départ, de votre intention de partir, puisque vous lui avez offert de l'emmener?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Parfaitement. J'appréhendais beaucoup la situation délicate, pour ne pas dire plus, dans laquelle allaient se trouver les autorités d'Afrique en présence du débarquement anglo-saxon, et en présence d'une réaction allemande inévitable, alors qu'elles avaient en mains l'ordre de résister à toute agression quelle qu'elle soit, c'est-à-dire qu'en bons militaires, elles devaient s'opposer aussi bien à l'arrivée des Allemands qu'à l'arrivée des Anglo-Saxons.

DOCTEUR PORC'HER. — Le Maréchal, quand vous l'avez vu, ne vous a-t-il pas chargé, puisque vous partiez, d'un message qui aurait empêché ces malheureux incidents, qui ont coûté la vie, je crois, à 11.000 hommes?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Je précise que le 30 octobre, lorsque j'ai vu le Maréchal, j'étais encore en possession d'un renseignement qui situait après le 15 novembre la date probable du débarquement anglo-saxon; je n'avais donc pas, le 30 octobre, pris ma décision de partir le 6 pour l'Afrique du Nord. Ce n'est que le 5 au soir que l'arrivée d'un message m'a fait prendre cette décision. Par conséquent, je n'ai pas dit au Maréchal : je partirai à telle date pour l'Afrique du Nord, ce qui peut-être l'aurait incité alors à me donner une mission.

M. SEIGNON (Juré). — Vous avez expliqué qu'au moment de l'armistice vous aviez obtenu de l'ennemi que les avions ne soient pas livrés, mais qu'au contraire ils soient démontés et stockés sous contrôle. Vous avez été ministre de l'Air de septembre 1940 à avril 1942. Est-ce que pendant cette période vous n'avez pas donné des directives pour que la Société Gnome et Rhône fournisse aux Allemands du matériel d'aviation, moteurs et hélices, pour un chiffre d'environ 6 milliards de francs?

Et d'autre part, est-ce que vous n'avez pas délivré, sous votre ministère, de nombreuses licences d'exportation de matériel pour l'Allemagne. Et si oui, dans quelle mesure le maréchal Pétain a-t-il été tenu au courant?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Le matériel qui nous a été laissé par l'armistice, à la suite de la négociation de Rethondes, a permis la remise sur pied des unités. Dès que cette remise sur pied a été effectuée, le problème s'est posé d'entretenir les effectifs et de les rénover.

Nous avons été obligés de réarmer la chasse française avec du matériel Bloch 352, matériel qui, en particulier, était incapable de franchir la Méditerranée, ce qui, pour l'opération que

nous envisagions et qui devait se dérouler en Afrique du Nord, constituait un très lourd handicap.

Nous étions donc dans l'obligation de reprendre les fabrications aéronautiques, et pour cela il fallait négocier avec les Allemands, puisqu'une des clauses de la convention d'armistice interdisait à la France toute activité en matière de trafic aéronautique. Si je n'avais pas négocié, il fallait dissoudre l'armée de l'air française à partir du deuxième semestre de 1941; c'est dire qu'il n'y aurait pas eu d'aviation française dans la bataille de la Libération, qui pour moi a commencé en novembre 1942.

D'où la nécessité de négocier.

Quand on négocie, on est obligé de payer les avantages obtenus par des contre-parties. Quelle était la situation de l'industrie après l'armistice?

Le général Bergeret expose que l'Allemagne pouvait tout réquisitionner en zone nord où se trouvaient les cinq sixièmes des usines et qu'en zone libre il était interdit de fabriquer.

C'est devant cette situation que j'ai abordé les négociations. A quoi ont-elles abouti?

Elles ont abouti, pour la France, à récupérer l'autorisation de construire du matériel de guerre pour compte français, dans les usines d'aviation de zone libre, à l'exclusion de toute fabrication pour compte allemand.

Deuxième avantage, j'ai pu retirer de zone occupée les pièces semi-ouvrées qui étaient approvisionnées dans les usines de zone occupée, pour procéder au montage des avions en zone libre, pour compte français.

Qu'ai-je donné en contre-partie de cela?

Nous avons créé le Comité d'Organisation de l'Aéronautique avec des membres exclusivement français. Alors que les Allemands avaient émis la prétention de se faire remettre les actions que l'Etat français détenait dans les différentes entreprises nationalisées — et je rappelle ici que l'Etat détenait 98 % de ces actions; si nous avions accepté cette demande, les Allemands seraient devenus propriétaires de la majeure partie de l'industrie aéronautique française — un refus catégorique leur a été opposé par le Maréchal et dans toutes ces négociations c'est un point sur lequel la volonté du Maréchal l'a emporté.

Ceci dit, je reviens au Comité d'Organisation. Il a été créé et il a accepté d'exécuter pour compte allemand, dans des usines de zone occupée, un certain nombre de commandes de matériel aéronautique, strictement limitées à des avions de

transport et à des avions-école, à l'exclusion de tout aéronef de guerre.

Le contrat qui a été passé, et qui a été exécuté entre avril 1941 et avril 1942, date de mon départ du Ministère, portait initialement sur 3.000 avions. Sur ces 3.000 avions, il en a été livré 1.150 à l'Allemagne. La différence s'explique par l'action retardatrice, par le freinage, par les loups de fabrication astucieusement organisés. Voilà pourquoi vous avez pu trouver, dans les rapports des experts techniques qui ont étudié le fonctionnement de l'industrie française en période d'occupation, les chiffres ou les indications qui font l'objet de votre question.

M. SEIGNON. — Vous avez pu alors être obligé de satisfaire à quelques exigences allemandes; mais ce ne sont sans doute pas les exigences allemandes qui vous ont amené à décorer de la Croix de Guerre des aviateurs français qui avaient combattu contre les forces alliées et contre les Forces françaises libres en Syrie.

Dans quelle mesure le maréchal Pétain était-il d'accord avec vous pour ces décorations?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Il s'agissait là de Croix de guerre, de citations données par le Commandant de l'Aviation du Levant. Ce genre de questions n'était pas traité à l'échelon du maréchal Pétain.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Le second message secret envoyé à l'amiral Darlan émanait bien de l'amiral Auphan?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Oui, monsieur le Procureur général.

Ici, je me permets une précision. Ce message était envoyé au nom du Maréchal et disait je crois : « Le Maréchal me charge de... ». Le canal de l'amiral Auphan s'explique par le fait que c'est lui qui était détenteur du Code secret ignoré des Allemands et qui permettait de communiquer entre Vichy et Alger.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Lorsque vous avez été envoyé en Syrie pour faire une enquête sur l'opportunité ou la non-opportunité d'accepter l'offre de concours de stukas, vous avez bien exposé qu'un des principaux éléments qui s'opposaient à cette acceptation de l'offre allemande, c'était la révolte des équipages qui ne voulaient pas de l'offre allemande?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Parfaitement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — C'est ce que vous avez expliqué au Maréchal. C'est l'argument principal qui a pesé sur la décision du Maréchal?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — J'en suis convaincu.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous êtes arrivé en Afrique occidentale le 14 novembre 1942?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Oui, monsieur le Président.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous avez pris contact avec le Gouverneur général Boisson. Le Gouverneur général, à la suite de l'entrevue qu'il a eue avec vous, a fait savoir au maréchal Pétain que la situation devenait extrêmement trouble, et a demandé des instructions, après en avoir délibéré avec vous.

A la demande du Gouverneur général Boisson, le Maréchal a répondu, le 21 novembre, par le télégramme suivant :

Le Gouverneur général Brévié m'a communiqué votre télégramme. Vous devez résister à l'agression américaine ou anglo-saxonne si elle se produit. Vous ne devez pas négocier. La défection et la désobéissance de certains chefs de l'Afrique du Nord vous font un devoir impérieux de n'entretenir avec eux aucune relation.

Vous vous rappelez ce télégramme?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Oui.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il était en contradiction avec les messages secrets.

M. LE BATONNIER PAYEN. — C'était un télégramme public.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il a tout de même eu cette conséquence.

Profitez du répit qui vous est offert pour prendre en mains l'armée, les fonctionnaires et la population, afin de les préparer à la résistance si vous êtes attaqués. En agissant ainsi, vous servez la France. Toute autre attitude aggravera ses difficultés. Vous avez entendu ma voix à la radio, elle est celle du chef qui doit être obéi.

Veuillez communiquer ce télégramme au commandant en chef.

PÉTAIN.

Vous en avez eu connaissance?

M. LE GÉNÉRAL BERGERET. — Je ne puis que répéter deux choses.

La première, c'est que dès le 14 au soir, le Gouverneur général Boisson me donnait son adhésion de principe au ralliement de l'A.O.F. à la cause des Alliés, et c'est le lendemain de la réception du télégramme auquel vous faites allusion que le ralliement officiel de l'A.O.F. au Haut Commissariat d'Alger faisait l'objet d'un message du Gouverneur général Boisson à l'amiral Darlan, Haut-Commissaire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le Maréchal n'a pas d'observations à faire?

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Non.

Déposition de M. Jean Berthelot

Ingénieur au corps des Mines, 48 ans, actuellement détenu à Fresnes.

Me ISORNI. — Nous voudrions demander à M. Berthelot comment, d'accord avec le Maréchal, il a résisté aux exigences allemandes dans le domaine ministériel qui lui était imparti.

M. JEAN BERTHELOT. — Messieurs, vous n'attendez pas de moi un discours politique. Technicien...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Non, je vous demande des précisions.

M. JEAN BERTHELOT. — Mais, monsieur le Président...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je n'attends aucun discours. Je vous demande simplement de déposer sur des faits.

M. JEAN BERTHELOT. — Je vais déposer sur des faits.

Je tiens tout de même à préciser que je ne suis qu'un technicien et que j'ai été appelé au Gouvernement pour une mission bien définie : il s'agissait, en bref, de restaurer nos voies de communications, de faire marcher les transports et les transmissions, d'entreprendre un programme de travaux, à la fois pour lutter contre le chômage et affirmer le réveil du pays par les grandes entreprises, de déblayer nos ruines et de préparer la reconstruction de nos cités détruites.

Chef d'un département technique, je n'avais pas accès au Conseil des Ministres, où se délibérait la politique générale du Gouvernement.

D'ailleurs, ma tâche m'appelait partout ailleurs qu'à Vichy : à Paris, où résidaient mes services, en province, sur les chantiers. J'ai passé tout au plus 48 heures par semaine à Vichy, sauf pendant les cinq mois qui suivirent le 13 décembre, période au cours de laquelle la ligne de démarcation nous fut fermée.

Je voyais le Maréchal chaque semaine à mon passage à Vichy. Il y avait à cela deux raisons :

D'abord, j'étais, auprès du Maréchal, le représentant des cheminots. Les cheminots, le Maréchal les avait vus à l'œuvre; il les avait admirés. Il en reportait quelque chose sur leur représentant.

D'autre part, mes activités m'amenaient chaque semaine à me déplacer. J'avais un alibi technique qui me permettait de franchir toutes les barrières. Je pouvais passer la ligne interdite, franchir les barrages qui fermaient nos cités portuaires. Là, j'étais en contact direct avec les populations. Je suis allé

partout où ces populations pouvaient se sentir abandonnées ou menacées par les revendications allemandes ou italiennes.

Alors, je venais en rendre compte au Maréchal. Il me disait : « Surtout, ne manquez pas de venir me rendre compte. Par vous, je sais ce qui se passe, mieux que par les rapports froids, impersonnels des administrations préfectorales. »

Voilà pourquoi je voyais le Maréchal.

Certes, je ne peux pas vous apporter des preuves écrites de ce que je vais dire : le Maréchal n'aimait pas les papiers. En vingt mois, il me souvient de lui avoir remis seulement un rapport, encore je ne suis pas sûr qu'il lui soit parvenu. Mais ce que je puis affirmer, c'est qu'au cours de mes très nombreux entretiens avec le Maréchal, chaque fois qu'il était question de tenir tête aux Allemands, il m'a approuvé et soutenu.

Par contre, jamais il ne m'a conseillé de céder l'essentiel, sous prétexte de ce qu'on appelait alors la « politique de collaboration ».

Le témoin poursuit alors le détail de ce qu'étaient les rapports entre le sous-secrétariat aux Communications et les Allemands.

L'acte fondamental était l'article 13 de la Convention d'armistice. Que disait-il?

Premier alinéa : « La France s'engage à n'opérer aucune destruction dans les territoires à occuper ».

Deuxième alinéa : « La France s'engage à remettre en état les voies de communication — et cette réserve est importante pour la suite — selon les instructions du haut commandement allemand ».

Troisième alinéa : « La France s'engage à rétablir dans les territoires occupés autant de personnel et de matériel qu'il y en avait avant la guerre ».

Cet article fut malheureusement complété par une addition qui devait en aggraver singulièrement la portée.

En vertu de l'article 22 de la Convention d'armistice, une Commission allemande était chargée de régler et de contrôler l'exécution de la Convention. La France devait instituer auprès de cette Commission une délégation pour défendre ses intérêts et recevoir ses instructions.

Le témoin fait le tableau des difficultés auxquelles il se heurta à la Commission d'armistice où il fut envoyé par M. Frossard, ministre des Travaux publics pour le représenter auprès du général Huntziger. Puis il expose comment il organisa les transports ferroviaires en France et comment, à de nombreuses reprises, son opposition fit capituler les Allemands.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quelles ont été les protestations suivies d'effet que le Maréchal a élevées contre ces empiètements successifs qui, peu à peu, ont dessaisi l'autorité française au bénéfice de l'autorité allemande?

M. BERTHELOT. — Monsieur le Président, le Maréchal a protesté par ma voix et par ma plume; je vous garantis que le général Doyen comme le général Beunet ont eu leur compte de protestations! Et sur tous les domaines. Il n'est aucun point sur lequel je n'aie protesté quand il s'agissait de la souveraineté française sur les transports. Les Allemands ont essayé d'intervenir dans la fixation des effectifs, dans la règlementation du travail, dans les horaires, dans les travaux. Partout j'ai dit : Non, les chemins de fer sont aux ordres du gouvernement français; ils n'ont pas à obéir aux Allemands.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et à la suite de ces refus, de ces « non » successifs, quel a été le résultat pratique?

M. BERTHELOT. — Je vais vous le dire, monsieur le Président. Si vous le permettez, dans quelques instants, quand j'en serai à ce point de mon propos, je vous donnerai des chiffres, des mands ont fixé souverainement les tarifs? Non, monsieur le Président. C'est nous qui les fixions.

Cette opposition sur tous les points, dont je viens de vous parler, elle s'est traduite tout de même dans les faits. Est-ce que de notre temps, en 1941, les Allemands ont fixé la règlementation du travail chez les cheminots? Est-ce que les Allemands ont fixé souverainement les horaires? Est-ce que les Alle- statistiques.

Suit un long exposé sur la répartition des matières premières, l'entretien des lignes de chemin de fer, la lutte pour empêcher la réduction des transports et la protection des cheminots.

M. PERNEY. — Le témoin a dit qu'en général les Allemands n'ont jamais ordonné ni surveillé les travaux des Compagnies de Chemins de fer. Est-ce qu'ils ne les ont pas ordonnés? Est-ce qu'ils ne les ont pas surveillés? Est-ce qu'il n'y avait pas une surveillance même chez ces entrepreneurs? Est-ce qu'on ne fournissait pas des tableaux nominatifs et des tableaux numériques des ouvriers qui étaient recherchés quand ils s'évadaient ou quand ils ne voulaient pas travailler pour les Allemands?

Est-ce que c'est vous qui donniez l'ordre aux cheminots et aux ouvriers de saboter les travaux en cours, de les faire traîner en longueur? Et aussi de faire sauter des voies?

Et en dernier lieu, est-ce qu'on n'a pas exécuté des travaux d'art, des ponts, des réparations de ponts; est-ce que ce n'était

pas fait sous l'autorité allemande? Quand un pont venait de sauter sous l'influence des bombes anglaises, est-ce qu'on ne faisait pas appel immédiatement aux entreprises qui passaient par le canal évidemment des ingénieurs des Chemins de fer, mais qui étaient encore sous les ordres des Allemands et surveillés par les Allemands?

M. BERTHELOT. — Monsieur le Juré, je tiens à marquer que mon témoignage porte sur la période qui se termine le 17 avril 1942.

M. PERNEY. — Il y a eu des travaux de la S.N.C.F. qui ont été exécutés dès l'arrivée des Allemands en France.

M. BERTHELOT. — Jusqu'en avril 1942, il est exact que la S.N.C.F. en particulier a exécuté des travaux sur ordre des Allemands. Je n'ai pas dit qu'elle n'en avait pas exécutés; je dis que, par tous les moyens, nous avions essayé de faire traîner les choses en longueur. Nous avions protesté en disant qu'il n'y avait rien dans la Convention d'armistice qui pouvait nous obliger à exécuter ces travaux. Cela, nous l'avons écrit aux Allemands, à Wiesbaden.

Les Allemands nous ont répondu qu'en exécution de l'article 3, nous devions leur obéir de suite et sans limitation et même si nous devions en appeler à la Commission allemande d'armistice de Wiesbaden.

J'ai, pour gagner du temps, donné les ordres suivants :

Exiger un ordre de réquisition,

Exiger le remboursement des matières premières,

Exiger le paiement de ces travaux.

Et nous avons tellement fait perdre de temps aux travaux que la Commission allemande d'armistice, en février et mars 1942, par trois décisions, m'a donné l'ordre de rapporter les décisions que j'avais prises.

En conscience, monsieur le Juré, si j'avais dit aux cheminots : « Refusez de prendre la batte ou la pelle pour faire les travaux édictés par les Allemands », ils auraient tous été emmenés dans des camps de concentration. C'est le drame de l'occupation.

M. PERNEY. — De tous temps les Allemands ont ordonné et surveillé les travaux.

M. BERTHELOT. — A l'automne 1941, cela se passait dans le Nord et le Pas-de-Calais — départements qui étaient rattachés à l'administration militaire de Bruxelles — les Allemands ont prétendu contrôler précisément les effectifs d'ouvriers qui étaient utilisés sur nos travaux français. Pourquoi? Pour les prendre et les envoyer sur les chantiers allemands.

J'ai fait, à ce moment, une protestation solennelle auprès du

général Kohl. Dans la circonstance, je crois que nous avons fait tout ce que nous pouvions faire.

M. LE PRÉSIDENT. — Il semble que votre déposition se résume en ceci :

La Convention d'armistice donnait de très larges autorisations à l'Allemagne d'user de votre matériel ferroviaire et dans la plus large mesure, vous, représentant le maréchal Pétain, vous avez opposé les protestations qui n'ont malheureusement pas toujours été suivies d'effet.

M. BERTHELOT. — J'en viens maintenant à la question des réquisitions de matériel qui a une très grosse importance car elle pesait lourdement et elle pèse encore aujourd'hui lourdement sur notre économie... Ce sont des questions qui sont très complexes, si je vous donne simplement des chiffres, vous me direz : « Sur quoi vous appuyez-vous?... »

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Est-ce que vous croyez nécessaire de continuer ces explications avec les chiffres à l'appui?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Nous sommes d'accord : en ce qui concerne les réquisitions, on a freiné.

M. BERTHELOT. — Ce n'est pas pour le plaisir de parler... En ce qui concerne les moyens de transport, je peux abréger, c'est entendu...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je ne retiens rien en ce qui concerne les transports.

M. BERTHELOT. — Monsieur le Premier Président, où en suis-je, je ne sais plus...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Monsieur le Procureur Général et moi avons conclu que l'administration française avait fait tous ses efforts pour freiner les exigences allemandes.

Me LEMAIRE. — J'aurai une autre question à poser au témoin. Monsieur Berthelot, vous avez été mêlé aux événements du 13 décembre : l'arrestation de M. Pierre Laval; est-ce que vous pourriez préciser à la Haute Cour s'il s'agissait d'une opération de politique extérieure ou d'une opération de politique intérieure?

M. BERTHELOT. — J'étais chef d'un département technique, je n'étais pas ministre. Des événements politiques je n'ai été qu'un témoin lointain et intermittent.

A Wiesbaden, je m'étais lié d'amitié avec le général Huntziger. J'étais au courant de ses angoisses au moment où certaines négociations inquiétantes qui ne tendaient à rien de moins qu'à engager nos troupes d'Afrique dans une aventure de guerre civile ou dans une aventure contre...

Cela devait se passer vers le 9 décembre, je crois bien; c'est à cette date-là que l'opération du 13 a été décidée.

J'étais le 13 décembre à ce conseil impromptu qui a eu lieu à 20 heures. Après l'acceptation par le Maréchal de la démission de Laval, l'ancien vice-président du Conseil a demandé au Maréchal :

— Pourquoi me renvoyez-vous?

Le Maréchal a dit :

— Monsieur Laval, je n'ai plus confiance en vous.

Laval, suivant sa méthode, répond :

— Mais, monsieur le Maréchal, je vous disais tout.

Le Maréchal répondit :

— Monsieur Laval, vous pourrez dire tout ce que vous voudrez, nous ne sommes pas d'accord. Nous ne sommes pas d'accord. Nous ne pouvons plus travailler ensemble. Chaque fois que vous alliez à Paris, je me demandais quelle tuile allait nous tomber sur la tête.

J'ai photographié cette phrase.

Il est vrai que, dans la minute qui suivit la sortie de M. Laval du Cabinet où se tenait le Conseil, Paul Baudoin a lu la lettre que le Maréchal devait envoyer au Chancelier Hitler en réponse à l'offre de restitution des cendres de l'Aiglon. Il y avait cette phrase — ou à peu près, j'en donne le sens — : « Il n'y aura rien de changé dans la politique extérieure du Gouvernement. »

Ni les uns ni les autres ne nous y sommes trompés; les Allemands pas plus que les autres. Il suffisait de lire la presse de Paris à l'époque. Référez-vous aux journaux parisiens qui ont suivi le 13 décembre, à partir du moment où il leur fut permis d'en parler.

D'autre part, les sanctions suivirent immédiatement. J'ai dit tout à l'heure que pendant cinq mois je n'avais pas pu franchir la ligne de démarcation, pas plus qu'aucun de nos collègues qui avaient assisté au renvoi de M. Laval. Il n'y eut pas de doute sur le sens de l'opération du 13 décembre. Lorsque M. Laval a essayé de rentrer, lorsque a eu lieu cette entrevue de la Ferté-Hauterive, le 18 janvier, c'est moi qui ai mis le Maréchal dans le train. A un passage à niveau, à quelques kilomètres au nord de Vichy, j'ai dit au Maréchal :

— Vous n'allez pas rappeler M. Laval?

— Mes sentiments n'ont pas changé, m'a dit simplement le Maréchal.

Et effectivement, lorsque la question s'est posée à un petit conseil qui a eu lieu le 5 février 1941, sauf erreur, il y a eu unanimité pour considérer que le retour de M. Laval était indésirable.

Voilà ce que j'ai à dire sur l'opération du 13 décembre.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — A son retour, le Maréchal a pris la radio pour déclarer qu'il n'avait jamais été en aussi parfait accord avec le président Laval qu'à partir de ce moment-là...

M. BERTHELOT. — En 1942... Je n'étais plus au Gouvernement...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous étiez redevenu le Français moyen...

M. BERTHELOT. — Peut-être un peu plus que le Français moyen...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pendant la période entre le départ de M. Laval et le retour de Laval, il y a eu une politique qui s'est poursuivie, vous le disiez tout à l'heure. Le Maréchal a affirmé au Chancelier Hitler, ou du moins aux autorités allemandes, que la politique extérieure continuerait et, de fait, la politique de l'Amiral Darlan a été très sensiblement la même que celle de M. Laval...

M. BERTHELOT. — Je n'en sais pas grand'chose, mais le peu que je pourrai dire pourra peut-être servir.

Le point de départ, la faute originelle, c'est l'octroi du droit d'escale aux avions allemands sur les aérodromes syriens. J'ai appris l'affaire de la bouche d'un Allemand, à Paris; de même que de sa bouche j'ai appris quelles étaient les contre-parties. J'ai appris par les journaux l'entrevue de Berchtesgaden; j'ai appris en prison, à Fresnes, que des armes avaient été passées de Syrie aux Irakiens.

Je ne puis donc rien dire sur les origines de la chose, mais ce que je sais, c'est que quelques jours avant cette date du 28 mai, où ont été signés les projets du protocole et d'accord, je rendais compte au Maréchal d'une de mes tournées. Le Maréchal me dit :

— Vous venez de Paris, Berthelot?

— Oui, monsieur le Maréchal.

— Vous avez vu l'amiral Darlan?

— Non, monsieur le Maréchal.

— Ah? Parce qu'on me dit des choses bien inquiétantes sur son compte...

— Quoi donc, monsieur le Maréchal?...

— On me dit qu'il cède beaucoup de choses aux Allemands...

— Monsieur le Maréchal, l'amiral Darlan ne s'engagera certainement pas sans votre accord.

Et le Maréchal a simplement dit :

— Si ce que l'on me rapporte est exact, je ne suis pas disposé à lui donner mon approbation...

Quel a été le réflexe du Maréchal lorsque Darlan lui a apporté ses papiers. Il a appelé le général Weygand. Pourquoi? Parce

que, pour nous tous, Weygand était celui qui incarnait l'espoir, un espoir encore inexprimé, que nous avions tous, à quoi nous pensions.

Un petit conseil a eu lieu le 3 juin à Vichy. Ce n'était pas un véritable conseil des Ministres, ni un conseil de Cabinet. Le Maréchal a réuni, autour d'une table, le général Weygand et les ministres secrétaires d'Etat qui se trouvaient à Vichy. Darlan a fait un exposé froid dans un silence glacial. Il n'a pas lu les papiers. Il en a donné simplement une analyse. Weygand était à la gauche du Maréchal, je le sentais bouillir comme un cheval de sang qui demande à sauter et Darlan n'avait pas plutôt fini que le général Weygand a pris l'offensive. Il a littéralement pulvérisé les accords Darlan ou les projets d'accord Darlan, de sorte qu'il n'en est rien resté. Les accords Darlan ont été exécutés le 3 juin.

Me ISORNI. — Exécuté dans le sens de...

M. BERTHELOT. — Oui, bien entendu : raccourcis...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — « Exécuté » aussi, car, en Syrie, ils ont été exécutés.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Mais non, mais non, monsieur le Premier...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Nous plaiderons là-dessus.

Me ISORNI. — Est-il à votre connaissance qu'après les événements de Syrie, les Anglais aient continué d'appliquer les accords secrets aux termes desquels ils avaient ouvert le passage de Gibraltar à une partie de la flotte française pour le ravitaillement de la Métropole?

M. BERTHELOT. — Il est exact qu'après les événements de juin 1941, la France a continué à recevoir des arachides de Dakar; que nous avons continué à recevoir le soja, le cacao, toutes ces marchandises de l'Afrique Occidentale, les phosphates, les primeurs du Maroc, tout ce trafic passant par Gibraltar, et que le trafic continuait sans interruption entre l'Afrique du Nord et la France.

M. MAURICE GUÉRIN. — Vous nous avez dit tout à l'heure que la cause essentielle, sinon unique, du renvoi de M. Laval, le 13 décembre 1940, était une cause de politique extérieure.

Or, nous avons entendu ici M. Laval nous déclarer, avec beaucoup de détails à l'appui, qu'il s'agissait au contraire de causes d'ordre intérieur, parce que, notamment, le Maréchal le soupçonnait de vouloir le faire venir à Paris pour qu'il fût prisonnier des Allemands.

Dautre part, quelques jours, peut-être même quelques heures après le départ de M. Laval, un communiqué du Maréchal

Pétain avertissait le pays que le départ de M. Laval était uniquement dû à des raisons de haute politique intérieure.

Comment expliquez-vous cette contradiction?

M. Berthelot. — Monsieur le Juré, le communiqué au pays était en parfait accord avec la lettre adressée au chancelier Hitler. J'appelle cela des « finasseries », ce sont les « subtilités de la diplomatie ». Ce n'est pas mon genre, je n'aime pas cela, mais c'est un fait; les diplomates travaillent ainsi.

Déposition de M. l'Amiral Bléhaut

55 ans.

M. le Batonnier Payen. — Est-ce que l'amiral Bléhaut n'a pas été mêlé à la constitution et au fonctionnement des Chantiers de Jeunesse de la Marine?

M. l'Amiral Bléhaut. — De la Marine, non. Les Chantiers de Jeunesse de la Marine étaient déjà fondés quand je suis venu.

M. le Batonnier Payen. — Mais vous vous en êtes occupé?

M. l'Amiral Bléhaut. — Je m'en suis occupé parce que c'était un moyen de garer du personnel, non seulement du personnel militaire, mais également du personnel civil de la Marine Marchande. C'est là que tous nos élèves de l'Ecole Navale qui n'ont pas pu y entrer pour suivre leurs cours, ont été, ainsi que les jeunes inscrits maritimes qui n'ont pas pu entrer dans la Marine Marchande.

Ces chantiers ont été dissous, en effet, pendant que j'étais ministre, parce que les Allemands n'ont pas voulu en tolérer le maintien.

M. le Batonnier Payen. — Qu'est-ce que l'Amiral pourrait nous dire du départ en captivité du Maréchal et de son entourage, en 1944?

M. l'Amiral Bléhaut. — J'ai été appelé par le Maréchal, dans la soirée du 19 août, vers 19 h. 30. J'ai trouvé le Maréchal réuni avec le général Debeney, le général Bridoux et l'amiral Fernet.

Le Maréchal venait de recevoir de Paris un officier, le capitaine de vaisseau Féat, qu'il y avait envoyé pour savoir ce qu'y faisaient le Gouvernement et M. Laval.

Le capitaine de vaisseau Féat est rentré de Paris en rapportant la photographie des lettres que M. Laval avait échan-

gées avec l'ambassadeur Abetz, lettres qui établissaient d'une façon indiscutable que M. Laval était parti de Paris sous la contrainte.

Le Maréchal m'avait fait appeler parce qu'il venait de recevoir de M. de Renthe-Finck, ministre d'Allemagne à Vichy, l'avis que celui-ci avait une communication grave à lui faire, et cette communication était celle de l'ultimatum qui était adressé au Maréchal pour l'obliger à quitter Vichy.

Nous étions donc tous réunis. On fit entrer M. de Renthe-Finck, qui était accompagné du général von Neubronn.

M. de Renthe-Finck lut au Maréchal une déclaration comme quoi l'Allemagne, soucieuse de sa sécurité, estimait qu'il devait quitter Vichy. Elle lui garantissait d'une façon solennelle qu'en aucune circonstance il ne serait entraîné hors de France.

M. de Renthe-Finck paraphrasa cet ultimatum insistant sur le fait que le Gouvernement français s'était rendu de Paris à Belfort de son plein gré.

Le Maréchal répondit que c'était une plaisanterie; que jamais il n'avait eu l'intention de quitter Vichy; que, d'autre part, il savait, d'une façon certaine, que M. Laval n'était pas parti de Paris de son plein gré, mais qu'il y avait été forcé.

J'eus l'occasion de prendre la parole à ce moment-là, M. de Renthe-Finck insistant, pour dire à M. de Renthe-Finck qu'il mentait, qu'il mentait sciemment, que son exposé n'était qu'un tissu de mensonges, que nous savions parfaitement que M. Laval avait été emmené par les Allemands.

M. de Renthe-Finck le prit assez mal. Il me dit : « Amiral, vous n'avez pas le droit de me parler ainsi! »

J'ai insisté en disant que j'avais le droit, que j'étais un militaire, que je n'étais pas un diplomate, que je disais les choses comme elles étaient, et j'en ai pris à témoin le général Von Neubronn, qui s'est tu.

Ensuite, M. de Renthe-Finck a continué à vouloir décider le Maréchal à partir. Il a lu une autre note dans laquelle étaient nommés les personnages qui devaient prendre part à son exode. Ces personnages étaient : le général Bridoux, moi-même, M. Rochat et le général Debeney.

Je l'interrompis à nouveau pour lui dire que je n'étais pas aux ordres des Allemands, mais que j'étais aux ordres du seul Maréchal; que d'ailleurs, le Maréchal ne voulait pas partir et que la question était entendue.

A ce moment-là, le général Von Neubronn prit la parole et me dit : « Amiral, si vous ne voulez pas partir, j'ai tous les moyens de vous y forcer. »

Sur ces entrefaites, le docteur Ménétrel, qui se tenait dans

le cabinet à côté, me fit passer une petite note écrite m'avertissant que le Nonce apostolique, Mgr Valério Valéri, et M. Stucki, ministre de Suisse, étaient présents dans le salon à côté, conformément au désir qu'en avait exprimé le Maréchal.

Je demandai au Maréchal l'autorisation de les faire entrer. M. de Renthe-Finck eut l'air fort décontenancé par cette demande. Il se précipita sur le général Von Neubronn, en lui disant : « Mais c'est une infamie, c'est une affaire à régler entre Français et Allemands, et non pas du tout devant des ministres étrangers. Il faut absolument que nous partions!... »

A ce moment-là entraient M. Stucki et le Nonce apostolique. Alors, comme ces messieurs s'enfuyaient, je les ai montrés du doigt en leur disant : « Voyez, Monseigneur, voyez, monsieur le Ministre, ces gens-là n'osent pas répéter devant vous l'ultimatum inadmissible qu'ils ont adressé au Maréchal. »

A ce moment-là, les deux Allemands sont sortis. M. Stucki et le Nonce étant entrés, on les mit au courant de la situation.

Je passai la nuit à l'Hôtel du Parc, ne voulant pas quitter le Maréchal. J'assistai, en partie, le matin, à la séance de violences qui furent faites à l'Hôtel du Parc, et je partis avec le Maréchal.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Vous en êtes resté au moment où le Nonce et M. Stucki quittent la salle. Comment s'est fait le départ?

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Le départ lui-même? Personnellement, je n'ai pas assisté au bris de la chambre du Maréchal. Je l'ai entendu raconter. Je suis arrivé suffisamment à temps pour constater les violences qui avaient été faites à l'appartement du Maréchal.

Je trouvai le Maréchal dans sa chambre. Le général Von Neubronn était présent, ainsi qu'un certain nombre de S.S.

Nous fûmes emmenés dans des automobiles. Nous y prîmes place, encadrés par des forces imposantes de S.S., et nous quittâmes Vichy de cette façon, emmenés de force.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Ceci était pour quitter Vichy, mais est-ce que, pour quitter la France, une scène analogue ne s'est pas produite? En d'autres termes, est-ce que le Maréchal a été emmené de force en Allemagne?

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Ah! oui... Les conditions étaient, d'ailleurs, tout à fait différentes.

Le Maréchal était alors à Morvillars. J'étais moi-même dans la même localité, et nous étions gardés par environ deux compagnies de feld-gendarmerie.

Les routes étaient barrées. Il était absolument impossible de s'échapper de Morvillars.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et une fois arrivés en Allemagne, qu'est-ce qui s'est passé?...

Nous avons appris par la Presse (il y avait un *Petit Parisien* qui fonctionnait là-bas) qu'il s'était organisé un gouvernement.

Quelle a été la participation du Maréchal à la constitution de ce Gouvernement?

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Les anciens membres du Gouvernement français, qui avaient été emmenés à Sigmaringen, étaient divisés en quatre groupes :

— d'une part, le Maréchal et sa suite, dont je faisais partie;

— d'autre part, M. Laval et Mme Laval, qui étaient à part;

— les ministres, qui ne voulaient prendre aucune part à la politique;

— enfin les ministres qui avaient décidé de donner leur collaboration aux Allemands.

Ces ministres, sous la direction de M. de Brinon, avaient fondé une commission qu'ils avaient appelée « Commission Gouvernementale pour les Intérêts français en Allemagne ».

Personnellement, n'ayant pas quitté le Maréchal depuis Morvillars, je n'avais même pas été pressenti pour faire partie de cette Commission.

Le Maréchal ne l'apprit que tout à fait par hasard. Il apprit qu'on avait abusé de son nom pour décider un certain nombre de gens et pour faire croire qu'il continuait à gouverner en Allemagne et à donner son appui à la Commission gouvernementale.

Lui-même n'y prit jamais aucune part, d'aucune façon.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et est-ce qu'il éleva une protestation? —

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Il a fait une protestation écrite.

Me ISORNI. — C'est au général Debeney qu'il faudra poser la question.

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Je ne faisais pas partie des conseils immédiats du Maréchal. C'était le général Debeney et le docteur Ménétrel qui en faisaient partie. Le général Debeney vous mettra au courant de cette protestation dont j'ai entendu parler.

M. PIERRE BLOCH. — Pourquoi ne poserait-on pas cette question à M. de Brinon?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je veux bien. Posez-là à qui vous voudrez. Seulement, il n'est pas question de cela en ce moment-ci.

M. PIERRE BLOCH. — Si! Si! Il est bien question de cela. Si je comprends bien l'amiral, M. de Brinon a fait, en Allemagne, un Gouvernement sans avoir l'autorisation du Maréchal. Il serait intéressant que de Brinon vienne nous dire ici

dans quelles conditions il a fait ce Gouvernement en Allemagne.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — M. de Brinon a été entendu à l'instruction.

Me ISORNI. — Il y a, aux dossiers du Palais-Bourbon, tout un dossier de protestations du Maréchal contre le Gouvernement constitué par de Brinon.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Nous demanderons à M. le Procureur Général de nous lire la déposition de M. de Brinon sur ce point.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il est entendu — c'est ce que vient de dire l'amiral Bléhaut — que le Maréchal est parti contraint et forcé en Allemagne et qu'il n'a voulu prendre aucune part à un gouvernement quelconque. Il serait intéressant de savoir si le Maréchal est revenu volontairement en France, parce qu'on a dit, dans certains journaux que ce n'était pas exact.

M. PERNET. — Le Maréchal pourrait répondre...

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je demande l'avis du témoin.

M. PERNET. — Pourquoi s'adresser à une personne interposée, quand le Maréchal peut répondre à cette question?

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le Maréchal a-t-il entendu la question posée par M. le Juré? Comment est-il revenu? Est-ce de son plein gré, ou est-ce au contraire, contraint et forcé?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il l'a écrit. *Au maréchal Pétain* : Etes-vous revenu de votre plein gré en France?...

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Il faut parler du départ depuis Siegmaringen jusqu'en Suisse. C'est tout le secret du départ.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Pour le moment, monsieur le Maréchal, ces messieurs croient devoir vous demander une seule chose :

Etes-vous revenu volontairement en France?

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Oui, volontairement.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Alors, dernière question : Quelle a été l'attitude du Maréchal lorsqu'il a appris que certains officiers aviateurs ou marins étaient passés dans la dissidence? Vous voyez peut-être à quoi je fais allusion? Comment a-t-il traité leurs femmes, leurs enfants qui restaient ici en France?

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Nous avons toujours estimé de notre devoir de soutenir matériellement et moralement les familles des gens qui avaient cru de leur devoir d'aller combattre du côté des forces combattantes. Aucune famille n'a jamais été molestée, bien au contraire. Nous les avons soutenues dans les mêmes conditions que les familles des officiers qui étaient restés en France.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Les délégations de solde, si je comprends bien?

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Oui, les délégations de solde et tous soutiens matériels et moraux.

M. PIERRE BLOCH. — Est-ce que le témoin pourrait certifier que la femme du général Billotte, combattant à l'époque avec le général de Gaulle, continuait à toucher son traitement?

M. L'AMIRAL BRÉHAUT. — J'étais ministre de la Marine. Je ne peux pas vous répondre là-dessus. Je pourrais vous répondre s'il s'agissait d'un amiral.

M. SEIGNON. — Vous venez de nous répondre : « Je ne pourrais le dire que si cela concernait des amiraux ». Mais ces mesures bienveillantes ne concernaient pas que les amiraux?

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Non, pas du tout! Elles concernaient tous les officiers. Je ne peux pas répondre à la question qui vient de m'être posée, parce que c'était un officier dépendant du Ministère de la Guerre. On me parlait d'un officier général.

Me ISORNI. — En ce qui concerne le retour de Siegmaringen en France, le Maréchal déclare qu'il est revenu volontairement. Est-ce que les Allemands n'ont pas fait obstacle à ce retour et est-ce qu'ils n'ont pas, au contraire, cherché à l'emmener dans le Vorarlberg

M. L'AMIRAL BLÉHAUT. — Les Allemands ont toujours fait obstacle à ce retour. J'ai eu personnellement l'occasion de le constater. J'ai fait trois demandes pour rentrer en France, dont la première date du 1er octobre 1944. Par correction, j'avais soumis cette demande au Maréchal, qui l'avait pleinement approuvée. D'ailleurs, les Allemands ne m'ont jamais répondu. Ils m'ont gardé à Siegmaringen!

Lorsque nous avons quitté Siegmaringen, vers fin avril, nous craignions d'être emmenés dans le Tyrol ou dans un réduit quelconque, d'autant plus qu'on nous avait fait arrêter dans un château du Wurtenberg, le château de Zell, qui ne nous paraissait pas être sur la route de la Suisse. Le Maréchal manifesta, à ce moment-là, son intention bien arrêtée de rentrer en France. Il déclara qu'il ne partirait de Zell que s'il en avait l'assurance absolue.

M. de Reinebeck, qui avait remplacé M. de Renthe-Finck auprès du Maréchal, se décida alors, pour essayer de nous décider à partir, à nous dire que c'était entendu, que nous n'avions qu'à nous rendre en sa compagnie auprès du ministre de Suisse, qui habitait à quelques quarante kilomètres de là.

Il était bien certain qu'une fois que nous serions montés dans une voiture, on pouvait faire de nous ce qu'on voulait.

Le Maréchal opposa donc un refus à cette proposition, en disant qu'il ne partirait que s'il était pris en charge par un diplomate suisse qui viendrait le chercher à Zell.

C'est ce qui eut lieu. Après trente-six heures de pourparlers pendant lesquelles nous fûmes obligés de résister aux tentatives allemandes pour nous faire partir, nous obtînmes qu'un diplomate suisse vînt chercher le Maréchal à Zell et l'accompagnât jusqu'à la frontière. Ce diplomate avait, par avance, demandé à son Gouvernement, pour le Maréchal, l'autorisation de transiter par la Suisse afin d'être remis aux autorités françaises.

Déposition de M. le Général Campet

57 ans, général en disponibilité

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — A mon retour de captivité, au début de 1940, j'ai été désigné comme chef du cabinet militaire du Maréchal.

Je suis resté à ce poste jusqu'en janvier 1944, date à laquelle j'ai été mis à la porte par les Allemands.

J'ai donc occupé le poste de chef de cabinet pendant trois ans, et je vous parlerai des constatations que j'ai pu faire concernant le Maréchal pendant les trois ans où j'ai occupé ce poste.

Mes fonctions essentielles consistaient à tenir le Maréchal au courant de la situation militaire. Tous les matins, j'entrais dans le bureau du Maréchal muni des dépêches, des communiqués, des cartes, et je mettais le Maréchal au courant de la situation.

Ayant fait cela pendant trois ans, je peux donc affirmer que le Maréchal ne pouvait pas croire et ne croyait pas effectivement à la victoire allemande. Il ne pouvait pas y croire parce que les renseignements donnés au Maréchal concluaient tous, précisément, non pas à la victoire, mais à la défaite allemande.

Et ce n'est pas pour les besoins de la cause que je dis cela. Depuis la réaction russe au moment de Stalingrad et depuis que les Alliés avaient repris la maîtrise de la mer, la défaite allemande était inscrite dans les faits et nous n'avions qu'à en relater les phases.

C'est ce que nous faisions. C'est ce que faisait le cabinet du Maréchal, c'est ce que je faisais moi-même en exposant les faits au Maréchal.

Je regrette de ne pas pouvoir présenter les papiers qui ont été faits à cette occasion, les comptes rendus que je faisais quo-

tidiennement, ou au moins tous les quinze jours au Maréchal, mais ces papiers étaient inspirés par des documents que l'on pourrait peut-être retrouver et qui émanaient du bureau qu'on appelait le « bur-doc », le bureau de documentation, qui était un bureau rattaché au Secrétariat de la Guerre, qui était remarquablement dirigé et qui s'occupait uniquement des opérations militaires; et les résultats de ces études étaient tels que ce bureau ne plaisait pas à tout le monde et qu'il a fallu longtemps et souvent défendre son existence.

Le Maréchal ne pouvait pas croire à la victoire allemande, et effectivement, il n'y croyait pas et sa conduite l'a prouvé.

S'il avait cru à la victoire allemande, le Maréchal n'aurait pas, comme on l'a exposé ici, admis les dépôts clandestins, les dépôts d'armements qui ont été faits, et que le Maréchal connaissaient effectivement, j'en suis témoin pour en avoir souvent parlé au Maréchal.

Si le Maréchal avait cru à la victoire allemande, il n'aurait pas non plus invité ses commandants de régions ou ses commandants de divisions militaires, comme on disait à l'époque, à préparer les armements et à préparer les effectifs pour le jour où on en aurait besoin.

De même, le Maréchal n'aurait pas porté l'intérêt qu'il portait au service des statistiques, qui est l'ancien service de la démographie. Et si le Maréchal a porté intérêt à ce service et est allé le visiter ou en visiter les annexes à Clermont, ce n'est pas pour s'occuper de démographie, mais c'est parce que ce bureau s'occupait, en particulier, de préparer dans le plus grand secret, sous la direction d'un homme remarquable, qui est mort en captivité à Dachau, le contrôleur général Verminy, une mobilisation militaire.

Donc, le Maréchal savait que la victoire allemande était impossible. Il ne s'agit pas de dire que le Maréchal, n'y croyant pas, désirait ou ne désirait pas la victoire allemande.

Pour qui connaissait le Maréchal, la question ne se pose pas.

Les questions de sentiment ne se posaient pas pour le Maréchal; seules, les questions de raison importaient.

Il ne s'agissait pas de savoir si le Maréchal désirait la victoire des Alliés ou des Allemands, mais de savoir qui l'emporterait dans la guerre de façon à se raccrocher au vainqueur et à profiter de la victoire du vainqueur.

Mes deuxièmes fonctions consistaient à m'occuper de la correspondance du Maréchal.

Cette correspondance était très importante puisqu'elle atteignait à certaines époques jusqu'à 2.000 lettres par jour.

Et, ce que je peux affirmer à ce sujet, c'est qu'une grande partie de cette correspondance concernait des démarches en faveur des victimes de l'Allemagne. Il n'y avait pas une victime de l'Allemagne, un condamné, un déporté, un arrêté, lui ou sa famille, qui ne s'adressât au Maréchal pour demander sa grâce ou pour demander un adoucissement de sa peine; et le Maréchal tenait essentiellement à ce qu'on réponde à toutes les lettres, toutes les requêtes qui lui étaient adressées.

On le faisait régulièrement et je crois que pas une victime de l'Allemagne ne s'est adressée au Maréchal sans qu'il ait fait quelque chose pour elle.

J'ai vu dans les journaux, que l'on a cité, hier ou avant-hier, un chiffre dans un camp : 221 personnes qui devaient la conservation de leur tête à une démarche et à une intervention du Maréchal. Mais il y avait beaucoup d'autres camps et on peut dire que le nombre des victimes de l'Allemagne qui doivent ou un adoucissement de leur peine ou la vie aux démarches du Maréchal est considérable.

Vous me permettrez aussi, d'évoquer la correspondance du Maréchal avec les prisonniers.

Cette correspondance a été également très importante. Le Maréchal a fait beaucoup pour les prisonniers. Il avait institué pour eux une commission qui siégeait à Lyon, qui était dirigée par le général Besson, d'abord, puis par le général Codechèvre, et qui a fait énormément pour les prisonniers, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral.

Il s'agissait de réunir des vivres, de la viande qu'il fallait faire venir d'Argentine, des poulets qu'il fallait faire venir de Hongrie, des poissons qu'il fallait faire venir de Dakar. Il fallait expédier tout cela, réunir de l'argent, réunir des secours, l'expédier, trouver des wagons.

Le Maréchal s'est occupé de cela avec passion.

Il a été grandement aidé dans cette œuvre de charité par la Croix-Rouge suisse à la charité de laquelle il me sera permis de rendre ici un hommage public.

Ce que je dis là, est attesté par la correspondance des prisonniers qui ont envoyé des milliers et des milliers de lettres et de messages de remerciement et d'attachement au Maréchal, au moins jusqu'en 1942.

Ensuite, cet attachement s'est manifesté avec un peu moins d'enthousiasme, mais la générosité du Maréchal ne s'est pas atténuée et il a continué à s'occuper des prisonniers jusqu'à la fin.

Mes autres fonctions étaient de représentation. J'accompagnais le Maréchal dans ses visites, dans ses tournées, dans ses

audiences et, au cours de ces visites et de ces audiences, j'ai entendu toutes les allocutions, toutes les paroles que le Maréchal a prononcées, et ce que j'ai entendu me permet aussi d'affirmer que le Maréchal n'avait pas précisément des sentiments pro-allemands. Ce que j'avance, des milliers de gens qui ont entendu le Maréchal comme moi, peuvent l'affirmer.

En particulier, dans les audiences publiques, qui avaient lieu tous les huit jours à l'Hôtel du Parc et où le Maréchal recevait des délégations de jeunes, de groupements, les maires de France, les instituteurs, etc.., il a prononcé des paroles que l'on était obligé de prier la presse de ne pas reproduire pour éviter les représailles allemandes.

Et une preuve de ce que j'avance, Monsieur le Président, peut être trouvée et peut être entendue même, si on veut bien rechercher les disques radio où ont été enregistrées les allocutions du Maréchal. Bien entendu ces discours n'ont pas été reproduits, mais en cherchant bien on pourrait les retrouver et avoir la preuve de ce que j'avance à ce point de vue.

Certains ont reproché au Maréchal de ne pas parler assez; d'autres lui ont reproché de parler trop. On reproche en particulier au Maréchal un certain nombre de dépêches ou de messages qui certainement n'ont pas été rédigés par lui, s'ils ont été signés par lui. Mais on ne fait jamais allusion aux milliers et aux milliers de discours et d'allocutions qu'il a prononcés en public, que tout le monde a entendus, et à ses messages. On pourrait y voir cependant que le Maréchal n'a pas toujours, comme on l'a dit, prêché la collaboration ni l'acceptation de la défaite.

Ce qu'il a prêché dans tous ses discours et dans toutes ses allocutions, c'est au contraire l'amour de la Patrie; et ce qu'il a cherché ce sont les conditions de redressement de la Patrie. Les conditions de ce redressement, l'ordre, l'union, voilà ce qu'on peut retrouver dans tous ces messages, dans toutes ces allocutions, avec l'espoir de jours meilleurs, l'espoir du redressement.

Il y a des phrases qui reviennent sans cesse, comme par exemple : « La fortune n'est pas toujours contraire », que le Maréchal a répétée bien des fois.

Une autre fois, dans un message de Noël, il a parlé des étoiles qui pouvaient guider nos espérances. Des gens bien intentionnés ont cru que le Maréchal faisait allusion ou évoquait les étoiles de la bannière américaine. Mais il ne s'agissait que des étoiles qui n'ont jamais cessé de briller au seul ciel de France.

Voilà, je crois, ce qu'on peut dire au sujet des discours du Maréchal et de ses allocutions.

D'un autre côté, on a prétendu que le Maréchal avait comploté contre la République. Ceci n'est pas de mon ressort, mais j'ai entendu tous les discours et toutes les allocutions du Maréchal et je n'ai jamais entendu le Maréchal appeler à la révolte contre la République ni même faire un appel quelconque contre la République. Au contraire, je peux donner des preuves très nettes que le Maréchal n'a jamais cherché à rien faire contre la République. En particulier, il s'est toujours opposé à ce qu'on enlevât des salles des mairies et des établissements publics les bustes de la République.

Malgré toutes les démarches qui ont été faites auprès du Maréchal, malgré tous les projets qui ont été établis, le Maréchal s'est toujours opposé à ce qu'on changeât les sceaux de l'Etat et les cachets des administrations où étaient portées les armes de la République. Ceci n'apparaissait pas non plus dans ses allocutions.

On s'est beaucoup élevé aussi contre le fait que le Maréchal n'avait pas protesté contre les actes commis par les Allemands en Alsace et en Lorraine. A ce point de vue, je puis vous assurer, mais vous le savez probablement mieux que moi, que pas un acte n'a été commis par les autorités allemandes contre les Alsaciens ou contre les Lorrains sans qu'il y ait eu une protestation écrite faite par la Commission d'armistice...

Je voudrais dire encore un mot au sujet de l'intérêt que le Maréchal a porté à la Jeunesse et aux œuvres de la Jeunesse.

Le Maréchal s'est occupé avec passion d'une œuvre qu'il a créée ou qui a été créée au début de son règne et qui a été je crois une parfaite réussite, je veux parler des Chantiers de la Jeunesse.

Pourquoi s'y est-il intéressé? C'est qu'il voulait faire de ces Chantiers de la Jeunesse une école de discipline, une école de cadres, et je crois qu'il y a parfaitement réussi, parce que tous ces jeunes gens des Chantiers de la Jeunesse ont ensuite fait leurs preuves, sans aucun doute, soit dans les différents maquis, soit dans l'armée Delattre, et ont donné leur sang sans compter.

Je vous ai dit que le Maréchal s'est beaucoup occupé de la Jeunesse, des Chantiers de la Jeunesse; il s'est occupé aussi des Scouts, qui n'étaient pas autorisés en zone occupée, mais qui étaient autorisés en zone libre, et auxquels le général Lafont avait donné une grande extension.

Voilà ce que je pouvais dire au sujet de l'action et des sentiments du Maréchal. Alors on a objecté : Pourquoi le Maréchal, étant donné ses sentiments anti-allemands, est-il resté après 1942, après le franchissement par les Allemands de la ligne de démarcation?

Ceci encore n'est pas de mon ressort, mais je puis dire, parce que j'en ai souvent entendu parler par le Maréchal, pourquoi le Maréchal est resté.

Il pouvait partir; on lui a proposé de partir; on lui a même dit qu'en novembre 1942 un avion était prêt pour l'emmener en Afrique du Nord. Le Maréchal a souvent dit : « Si je n'avais recherché uniquement que ma popularité, je n'avais qu'une chose à faire, prendre l'avion pour l'Afrique du Nord ».

Mais si le Maréchal n'est pas parti, c'est qu'il n'a pas voulu abandonner son peuple dans le malheur. Il ne l'avait pas voulu en 1940; en 1942, il a dit : « Le peuple de France est-il moins malheureux en 1942 qu'il l'était en 1940? Je ne l'ai pas abandonné en 1940, je ne l'abandonnerai pas maintenant. »

Le Maréchal ajoutait aussi : « Il suffit parfois d'un grain de sable pour faire enrayer une machine, même la machine la mieux montée, la mieux agencée; je pourrai peut-être mettre ce grain de sable dans la machine allemande. »

La question s'est donc posée pour le Maréchal; il est resté parce qu'il estimait qu'il avait quelque chose à défendre, quelque chose à sauver encore après 1943. Toute la question est de savoir si le Maréchal a réussi.

Cette question, je ne suis pas en état et je n'aurais pas l'outrecuidance d'y répondre. Mais tout de même on me permettra de dire un mot du Service Obligatoire du Travail, du S.T.O., et de dire que, de même que si l'armistice n'avait pas été signé, au lieu d'un million et demi de prisonniers il y aurait eu quatre ou cinq millions de prisonniers en 1940, de même si le Maréchal était parti en 1942, s'il ne s'était pas occupé du S.T.O., au lieu d'un million et demi de déportés il y en aurait eu probablement beaucoup plus. L'exemple de la Belgique et de la malheureuse Pologne sont là pour le prouver.

Par conséquent le Maréchal est resté pour défendre ce qu'il pouvait défendre, ce qu'il pouvait sauver. Il ne m'appartient pas de dire s'il a réussi. J'estime cependant qu'il a défendu et qu'il a sauvé beaucoup de choses.

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Assez!

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Le Maréchal me dit : assez! Je crois d'ailleurs avoir terminé. Mais si vous me le permettez, je vous

dirai pour finir que le règne du Maréchal a été une résistance et une lutte continue contre l'Allemagne.

Si vous me permettez une comparaison d'ordre militaire, je dirai que pendant qu'en Afrique du Nord, loin de l'ennemi, loin des stukas et des bombardements, se préparaient les réserves qui devaient assurer la victoire finale de la France, grâce aux Alliés et en collaboration avec eux, en France le Maréchal, au milieu de son peuple, au contact immédiat de l'ennemi, tenait les avant-postes et menait le combat aux avant-postes. Ce combat a été dur; il y a eu des tués, des blessés, de nombreuses victimes; mais elles ont tout de même sauvé beaucoup de monde et c'est pour cela qu'à ces victimes je crois qu'on doit gratitude et respect.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous nous avez déclaré que le Maréchal était la loyauté et la sincérité mêmes. D'ailleurs, le Maréchal confirmait tous les Français dans cette idée, car sa première déclaration, quand il a pris le pouvoir, a été, « se séparant des parlementaires corrompus », de dire que lui personnellement avait une haine profonde du « mensonge qui nous avait fait tant de mal ».

Evidemment, les Français, entendant le Maréchal dire qu'il avait la haine des mensonges, ne pouvaient pas imaginer que le Maréchal allait pratiquer une politique de mensonge, car une politique de duplicité, c'est une politique de mensonge.

Or, vous nous dites que les manifestations du Maréchal consistaient toujours à relever le courage des Français, à leur dire qu'il ne fallait pas désespérer, que la France avait perdu une bataille — c'est ce que dit le premier message du général de Gaulle — et que l'espoir était encore permis, qu'il fallait suivre les étoiles.

Je prends au hasard. J'ai une collection des messages dans mon dossier. Tout à fait au hasard, je l'ouvre, à la page relative à la L.V.F., et je lis :

> En participant à cette croisade dont l'Allemagne a pris la tête, acquérant ainsi de justes titres à la reconnaissance du monde, pour contribuer à écarter du monde, etc.

Et un peu plus loin :

> Le maréchal Pétain a été heureux de recevoir la photographie que lui ont fait parvenir 18 sous-officiers volontaires contre les Bolchevistes. Il tient à les complimenter des nobles sentiments qu'ils expriment, ainsi que leur foi dans l'édification d'une Europe nouvelle...

Je pourrais en lire peut-être cinquante de la même encre et du même sentiment

Première question : comment arrivez-vous à concilier la duplicité et la haine du mensonge?

Deuxième question : quelle était la politique qui était pratiquée sous la direction du maréchal Pétain?

Il y a une chose singulière : c'est que quand le Maréchal se sépare de M. Laval, ce n'est pas pour des raisons de politique intérieure, et la meilleure preuve, nous dira-t-on probablement, c'est que cette politique extérieure qui n'est pas réprouvée par le Maréchal, qui n'est pas la raison qui le fait se séparer de M. Laval, cette politique extérieure, en effet, nous constatons qu'elle se poursuit avec l'amiral Darlan. Pendant les quatre ans d'occupation, nous avons vu le maréchal Pétain patronner au moins officiellement la politique de collaboration.

Or, les Français moyens, les Français qui ne savaient pas que derrière cette façade de loyauté et de sincérité du Maréchal, se cachaient des roueries à la Talleyrand ou à la Machiavel, les Français ont cru à la face que leur montrait le maréchal Pétain, c'est-à-dire cette face d'un homme sincère et d'un homme qui avait la haine du mensonge.

Je l'ai déjà dit plusieurs fois : c'est là le problème, car c'est de là qu'est le malaise à la fois pendant les quatre années d'occupation, et c'est de là que sort encore le malaise dont nous souffrons.

Je voudrais que vous nous donniez une explication.

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — L'explication est bien difficile à donner, mais il est sûr que le Maréchal, comme on l'a dit bien des fois, n'était pas entièrement libre et qu'un certain nombre de messages et de dépêches lui ont été imposés. Il ne pouvait pas faire autrement. S'il avait pu éviter ces messages qu'on lui reproche, il l'aurait sûrement fait. Il ne le pouvait pas.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — On nous a dit : il pouvait faire deux choses :

1° il pouvait se taire, et 2°) il pouvait partir. Or, il ne s'est pas tu et il n'est pas parti.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je ne veux pas répondre à votre réquisitoire par une plaidoirie...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ce n'est pas un réquisitoire : c'est une question que je pose.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Cela y ressemble.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — J'ai posé une question au témoin et je l'ai prié de me répondre sur ce problème de psychologie?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il vient de vous répondre que le Maréchal n'était pas libre et que, très souvent, il a fait des gestes et prononcé des paroles, on peut le dire, qui lui étaient imposées

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Et ces gestes, ces paroles ont été peu nombreux à côté des paroles de l'autre sens qu'il a prononcés.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Non. Ces paroles-là avaient une publicité, et les autres avaient une duplicité restreinte, car nous tous, nous avons entendu ses messages, et nous n'avons jamais entendu les protestations, nous n'avons jamais entendu les encouragements dans le sens contraire.

M. LÉVY-ALPHANDERY. — Le témoin nous a affirmé tout à l'heure que le Maréchal n'avait pas fait disparaître des salles de mairies le buste de la République?

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Oui, Monsieur le Juré.

M. LÉVY-ALPHANDERY. — Mais pourrait-il nous dire pourquoi il a fait disparaître sur nos timbres l'effigie de cette même République pour la remplacer par son effigie à lui?

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Sur les timbres-poste? Sur les timbres-poste, je ne pourrais pas vous répondre exactement, parc que je crois que l'Administration des Postes avait une certaine autonomie. Le ministre des Communications et des Postes aurait pu vous répondre à ce sujet.

Mais, dans tous les cas, ce que je peux affirmer, c'est que jamais le Maréchal, qui n'avait aucune ambition, n'a demandé à ce qu'on mette son effigie sur les timbres-postes.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il a fait un communiqué à l'*Officiel* disant qu'il ne fallait pas le faire.

M. LÉVY-ALPHANDERY. — Cela lui a été imposé.

M. BLOCH. — Je voudrais demander au général Campet qui n'a peut-être pas lu dans les journaux la déposition du général Lafargue, que le général Lafargue nous a dit hier qu'il est allé vous voir, qu'il vous a demandé de l'argent pour venir en aide aux officiers qui étaient dans l'armée secrète, et que vous lui avez dit votre désespoir de ne pouvoir lui donner d'argent.

Or, presque avant vous, nous avons entendu le général Bergeret; le général Bergeret nous a dit que, lui aussi, il avait un réseau de renseignements, composé d'officiers, et qu'il avait eu à sa disposition, des fonds importants du cabinet du Maréchal, pour entretenir ce réseau.

Voilà donc deux officiers généraux, l'un qui demande de

l'argent pour un réseau de renseignements, en 1942, qui l'obtient, — fonds importants, dit le général Bergeret, — et voilà, vers le début de 1944, un autre général qui vous demande des fonds, et vous n'avez pas la possibilité de lui en donner.

Est-ce que le Maréchal était au courant de ces demandes?

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Ma réponse est extrêmement facile : le cabinet militaire n'avait pas de fonds spéciaux. Le général Lafargue est venu effectivement, me demander de l'argent, et je lui ai dit :

— « Si vous voulez de l'argent, adressez-vous aux gens qui le détiennent ».

Le général Bergeret n'est jamais venu me demander d'argent au cabinet militaire qui n'en disposait pas. Il est allé frapper à la porte de ceux qui avaient de l'argent, mais pas à la porte du cabinet militaire.

M. MAURICE GUÉRIN. — Il y a eu une partie de votre déposition que je crains d'avoir mal comprise. J'ai cru entendre tout à l'heure ceci : il ne s'agissait pas, pour le Maréchal, de « souhaiter ou de vouloir la victoire de l'Allemagne ou de tel autre combattant, mais de s'accrocher à la victoire de celui qui gagnerait la guerre et de profiter de cette victoire ».

Vous aviez dit, quelques instants auparavant, qu'informé par vous des nouvelles militaires, le Maréchal ne pouvait pas ne pas croire à la défaite allemande.

M. MAURICE GUÉRIN. — Mais dans le cas où, à un certain moment, tout au moins, les renseignements militaires lui auraient permis de supposer que l'Allemagne aurait été victorieuse, est-ce que son raisonnement aurait été le même? Aurait-il voulu profiter de la victoire allemande pour s'y accrocher?

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Je ne sais pas, je ne peux pas deviner ce qui se serait passé à ce moment-là.

Le Maréchal voyait ou prévoyait la victoire des Alliés, il a fait tout ce qu'il a pu pour se raccrocher aux Alliés, et ne pas rompre les relations avec eux.

M. MAURICE GUÉRIN. — Un certain nombre de messages du maréchal Pétain laissaient supposer à l'ensemble du peuple français que la victoire était d'ores et déjà acquise à l'Allemagne, et que ce serait, en même temps, la victoire d'une civilisation qu'il appelait d'ailleurs la civilisation chrétienne.

Nous sommes tout de même un peu inquiets de savoir dans quel sens véritable s'orientaient les désirs secrets du Maréchal, et ce qui serait advenu si la guerre avait tourné d'une autre manière.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Voulez-vous me permettre de préciser : il y a une confusion visible.

M. PERNEY. — Laissez le témoin répondre à la question posée. Ne donnez pas d'explication.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Ce n'est pas une explication, c'est une question.

S'adressant à M. Perney : Est-ce que j'ai le droit de la poser oui ou non?

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ne répondez pas aux questions des jurés.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je ne réponds pas aux questions des jurés.

Je crains qu'il y ait une confusion. Il ne s'agit pas des messages du Maréchal mais des sentiments profonds du Maréchal, et la confusion vient, je crois, de ce que tout à l'heure, le général a dit : Le Maréchal était convaincu, en fait, de la victoire certaine des Alliés. Il n'y avait pas de question de sentiment là-dedans. Est-ce que cela veut dire : Les sentiments du Maréchal étaient en contradiction avec ses prévisions, ou est-ce que cela ne permet pas de dire que les sentiments du Maréchal étaient parfaitement d'accord avec ses prévisions?...

M. LE GÉNÉRAL CAMPET. — Je n'ai pas voulu dire autre chose que ce que vous venez de dire, Monsieur le Bâtonnier.

DOCTEUR PORC'HER. — Vous avez été attaché au cabinet du Maréchal à partir de quelle date, général?

GÉNÉRAL CAMPET. — A partir de janvier 1941.

DOCTEUR PORC'HER. — Vous avez succédé à qui?

GÉNÉRAL CAMPET. — Il n'y avait pas alors de chef de cabinet militaire, je suis arrivé comme adjoint du général Laure.

DOCTEUR PORC'HER. — Vous étiez familier du Maréchal, il vous a peut-être parlé librement...; le Maréchal, au moment de sa prise de pouvoir, et dans les moments qui ont suivi, a-t-il cru à ce moment-là à la défaite de l'Angleterre?

GÉNÉRAL CAMPET. — Je n'étais pas avec le Maréchal au début de la prise de pouvoir, mais à partir du moment où j'ai été avec lui je crois que la question de la défaite de l'Angleterre ne s'est pas posée. Jamais cette question ne s'est posée.

M. PERNEY. — Le témoin a dit tout à l'heure — je crois que le mot a dépassé sa pensée, mais je reprends ses propres termes — que sous le règne du Maréchal tous les messages qui ont été publiés témoignaient bien de sa ferveur en faveur de la France et des Français.

Je regretterais qu'on ne reproduisît pas ici les disques de tous ces messages qui seraient en contradiction absolue à tout ce

que vient de nous déclarer le témoin. Et si nous en avions la possibilité, je demanderais à M. le Président de bien vouloir nous les faire entendre. Nous verrions s'ils sont en conformité avec la pensée que vous avez développée tout à l'heure devant nous.

A mon souvenir, il n'a jamais pu entrer dans l'esprit du Français qui pouvait comprendre — et tous les Français comprenaient à cette époque — que le Maréchal jouait un double jeu; par conséquent, lorsqu'il nous disait qu'il fallait avoir confiance et le suivre, et qu'il désirait la victoire de l'Allemagne, il n'en restait pas moins tout de même dans l'esprit des Français qu'au gouvernement on désespérait de tout.

Voilà ce que je voulais opposer à votre déclaration quant aux messages, et je vous répète qu'ici il serait intéressant que nous puissions entendre tous les disques.

Me ISORNI. — Nous avons même un film sonore qu'il serait intéressant de voir.

Rires.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — M. le Procureur général et moi nous sommes tout à fait d'accord pour trouver inutile de donner à cette audience l'allure d'une salle de spectacle.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Ces messages seront lus pour la plupart d'ailleurs.

M. JOSEPH ROUX. — Le témoin a déclaré qu'il était prisonnier en Allemagne et qu'il a été libéré dès 1940.

GÉNÉRAL CAMPET. — Oui.

M. JOSEPH ROUX. — Pourrait-il nous dire dans quelles conditions et à quelles conditions il a été libéré?

GÉNÉRAL CAMPET. — J'ai été libéré pour raison de santé et sans aucune condition.

M. JOSEPH ROUX. — Est-il à sa connaissance que certains généraux ou amiraux ont été libérés après avoir pris l'engagement d'honneur de ne rien faire contre l'Allemagne? Promesse qui tombait sous le coup du Code de Justice militaire : travaux publics et dégradation!

GÉNÉRAL CAMPET. — Je n'en ai pas eu connaissance.

M. JOSEPH ROUX. — L'amiral Abrial et le général Laure n'ont pas pris cet engagement d'honneur?

GÉNÉRAL CAMPET. — Le général Laure que je connais bien ne l'a certainement pas pris.

M. JOSEPH ROUX. — Est-ce que le gouvernement du Maréchal n'a pas modifié cet article du Code de Justice militaire pour empêcher que l'on poursuive précisément les officiers généraux ou les amiraux qui avaient pris cet engagement? Il y a eu une modification du Code de Justice militaire à cette

époque; vous devez savoir puisque vous étiez au cabinet militaire.

GÉNÉRAL CAMPET. — Je ne la connais pas.

M. GEORGES POUPON. — Vous avez indiqué que vous avez participé à tous les messages et discours de l'accusé. Alors vous serait-il possible de nous donner quelques idées essentielles de la façon dont l'accusé parlait à la jeunesse. Faisait-il appel à l'honneur de la jeunesse, à son courage, aux traditions de la jeunesse française dans la lutte contre l'occupant? Ou plutôt n'a-t-il pas développé avec les collaborateurs des idées de servitude en entraînant la jeunesse dans le sillage de la collaboration?

GÉNÉRAL CAMPET. — Je peux vous affirmer, je peux vous assurer que, dans toutes ses allocutions à la jeunesse, le Maréchal ne parlait uniquement que de la France, de la grandeur de la France, et des conditions de son redressement, sans qu'il fût question jamais de collaboration, sans jamais parler des Allemands, il aurait du reste été mal accueilli s'il avait parlé des Allemands.

Vous me permettez de rappeler que c'est le Maréchal qui a institué, qui a répandu partout — non seulement dans les chantiers de jeunesse mais dans toutes les écoles et dans tous les établissements publics — cette émouvante cérémonie des couleurs, grâce à laquelle, tous les matins, les jeunes gens plaçaient leurs jeux et leurs travaux sous le signe, comme on dit aujourd'hui, de la patrie, et qui terminaient encore leur journée en adressant leur dernière pensée à la patrie, comme en une prière.

Voilà ce qu'a fait le Maréchal pour la jeunesse.

Déposition du Général Debeney

général de Division, 54 ans.

GÉNÉRAL DEBENEY. — J'ai pris, en avril 1943, à Vichy, la direction des services de l'armistice, et à ce titre j'allais périodiquement voir le Maréchal pour lui rendre compte des principaux événements et de l'activité de mon service et pour recevoir de lui des instructions.

Au cours de ces entretiens, j'ai toujours constaté que les instructions qu'il me donnait étaient de résister au maximum aux exigences allemandes, de maintenir ce qui pouvait être maintenu et d'éviter le pire.

En écoutant ces instructions du Maréchal, cette volonté de

défense pied à pied qu'elles me donnaient, je ne pouvais pas m'empêcher par la pensée de me reporter 26 ans en arrière, et de revoir la ténacité du défenseur de Verdun que tant de Français de ma génération avaient appris à connaître.

J'ai quitté la direction des services de l'armistice à la fin de juillet 1944. A ce moment, le Maréchal m'a fait appeler auprès de lui et m'a dit qu'il allait me désigner pour être secrétaire général, en remplacement de M. Tracoux, qui venait d'être l'objet d'une exclusive allemande.

J'avoue que ce poste m'effrayait un peu. Il avait, en effet, un caractère politique, et je ne m'y sentais pas particulièrement préparé. Je pensais, en outre, que ma qualité de militaire pouvait être l'objet de certaines suspicions. Je fis part au Maréchal de ces scrupules. Le Maréchal me répondit qu'il tenait à m'avoir auprès de lui et il me réitéra son ordre. Je n'avais qu'à m'incliner et je pris mes fonctions de secrétaire général auprès de lui, le 1er août 1944, le jour de la percée d'Avranches.

A partir de ce moment-là, les événements marchèrent très vite. J'ai été aux côtés du Maréchal dans toute cette période dramatique qui s'est étendue du 15 au 20 août, qui s'est terminée par son enlèvement par les Allemands et par sa conduite en captivité.

Je faisais partie des personnalités qui avaient été arrêtées en même temps que lui; je l'ai d'abord suivi à Morvillars, puis à Siegmaringen et, à ses côtés, j'ai passé sept mois extrêmement durs et douloureux. Enfin, je l'ai accompagné lorsque, quittant Siegmaringen, il est rentré en France par la Suisse et je ne l'ai quitté qu'au fort de Montrouge.

Voilà, en gros, quelles ont été les circonstances dans lesquelles j'ai eu l'honneur d'approcher le maréchal Pétain.

Interrogé sur les conditions dans lesquelles le Maréchal fut emmené en Allemagne, le témoin répète ce qu'avait dit précédemment l'amiral Bléhaut.

Me Isorni. — Que savez-vous, mon général, des protestations du maréchal Pétain contre la constitution, à Siegmaringen, d'une Commission gouvernementale présidée par M. de Brinon?

Général Debeney. — Le Maréchal a fait, au moment de la constitution de cette commission gouvernementale, une double série de protestations : d'une part, il a adressé au représentant allemand qui était à Siegmaringen les protestations formelles sous forme de notes verbales; d'autre part, il a adressé à M. de Brinon des notes dont le moins qu'on puisse dire c'est

qu'elles étaient extrêmement sèches, extrêmement catégoriques, pour lui indiquer sa manière de voir.

J'ai remis, en rentrant en France la collection de toutes ces protestations. Si j'ai bonne mémoire, il y en a au moins cinq ou six. Elles sont toutes extrêmement catégoriques.

Certaines de ces protestations étaient si catégoriques et si nettes que M. de Renthe-Finck a refusé de les recevoir.

Dans ces protestations, le Maréchal développait toujours le même thème. Il disait : « Je n'ai donné à M. de Brinon aucun pouvoir, aucune délégation dont il puisse se prévaloir ». Il ajoutait :

« M. de Brinon cherche à se prévaloir de son ancien titre de délégué général du Gouvernement français pour les territoires occupés. Or, je fais remarquer qu'il n'y a plus de gouvernement français et je fais remarquer également qu'il n'y a plus de territoires occupés. Par conséquent il lui est impossible de se prévaloir de cet ancien titre. »

Le Maréchal disait en outre dans ses protestations : « La cohabitation que vous m'imposez avec cette commission gouvernementale dans la même localité m'est tellement pénible que je demande instamment à ce que ma résidence soit transférée en dehors de Siegmaringen ». Le Maréchal l'a écrit plusieurs fois et il l'a répété un grand nombre de fois à Renthe-Fink.

Dans le courant du mois d'octobre, il a adressé à de Brinon des notes extrêmement nettes, catégoriques pour ne pas dire plus, au cours desquelles il lui répétait : « Je ne vous ai donné aucun pouvoir, je ne vous ai donné aucune délégation ». Il a refusé, avec M. de Brinon, tout contact. Il a voulu que le personnel qui l'entourait ne reçût de M. Brinon aucune allocation, aucun secours, pas même des cartes d'identité, pas même des papiers permettant de circuler dans Siegmaringen. Il a ignoré M. de Brinon complètement.

Me Isorni. — Lorsque à la radio de Stuttgart les émissions de M. de Brinon et de Darnand invoquaient le nom du Maréchal, c'était contre sa volonté?

Général Debeney. — Toutes les fois le Maréchal a protesté. Vous devez retrouver dans le dossier des notes verbales signalant la chose et renouvelant la protestation du Maréchal.

Me Isorni. — Voulez-vous donner quelques courtes explications à la Haute Cour sur les conditions — presque de violence — dans lesquelles les Allemands, à un moment donné, se sont opposés au retour du Maréchal en France.

Général Debeney. — Je disais tout à l'heure qu'à Siegmaringen une des préoccupations du Maréchal avait été de protester contre cette commission gouvernementale. L'autre série de

ses préoccupations a été de rentrer en France. Dès le début, cette idée du retour en France a hanté le Maréchal. On peut dire qu'elle ne l'a pas quitté de tout son séjour.

Dès le mois de septembre, dès que nous eûmes connaissance à Siegmaringen des premières nouvelles concernant les arrestations en France et les poursuites qui étaient intentées contre d'anciens subordonnés du Maréchal, M. de Renthe-Finck est venu voir le Maréchal et lui a demandé s'il ne jugerait pas opportun de protester, de couvrir ceux qui lui avaient obéi. Le Maréchal, éventant le piège, a pris chaque fois très nettement position en disant ceci :

« Je suis parfaitement conscient de mes devoirs de chef. Mais ce n'est qu'en France que je peux songer à les remplir. Toute parole de moi, venant de l'étranger, est à exclure formellement; toute parole de moi prononcée sous la contrainte est à exclure formellement. Je demande à rentrer en France pour défendre mon honneur et couvrir ceux qui m'ont obéi. »

Chaque fois la conversation tournait court et ne se prolongeait pas plus longtemps.

Au début d'avril 1945, le Maréchal a eu connaissance de la date qui était fixée pour sa comparution devant la Haute Cour. La date initiale qui avait été fixée, si j'ai bonne mémoire, était le 24 avril. Dès les premiers jours d'avril, le Maréchal écrivit au chancelier Hitler une lettre extrêmement catégorique. Dans cette lettre, le Maréchal disait : « J'apprends que je dois avoir à rendre compte de mes actes devant une Haute Cour le 24 avril... Mon honneur exige que je défende moi-même personnellement mon honneur et que je rentre en France pour défendre mon honneur et pour couvrir ceux qui m'ont obéi. Je vous demande instamment de me donner les moyens de remplir ce que je considère comme un devoir impérieux ».

Cette note fut remise le 5 avril dans la matinée à M. von Taugstein — c'était le diplomate allemand qui avait remplacé von Renthe-Finck — et M. van Taugstein fit connaître que la note avait été transmise le même jour à Berlin par radio chiffrée et qu'il en possédait un accusé de réception.

Aucune réponse ne devait parvenir à cette note.

De ce silence systématique, comme aussi de l'évolution des événements militaires, le Maréchal a pensé que la meilleure manière de rentrer vite en France était de rester à Siegmaringen et d'y attendre les troupes françaises.

A ce moment d'ailleurs, certaines rumeurs couraient dans les milieux allemands d'après lesquelles un mouvement était envisagé vers le Tyrol ou la Bavière. Je rappelle que les Allemands avaient pensé à un moment donné constituer dans le Tyrol,

la Bavière et le Voralberg ce qu'on appelait le « réduit », réduit dans lequel on aurait opiniâtré la résistance. Le Maréchal était décidé à tout faire pour éviter d'aller dans le réduit.

Lorsque le 20 avril au matin il reçut la visite de M. Reinebreck, qui était le successeur d'Abetz, il s'attendait bien à ce que M. Reinebeck vînt lui parler d'une perspective de départ. En effet, celui-ci lui dit :

« Monsieur le Maréchal, la situation militaire a évolué d'une manière telle qu'il est indispensable que vous partiez et que vous partiez dans la direction du sud-ouest... »

Le Maréchal répondit immédiatement :

« Vous connaissez ma position. Je ne désire qu'une chose : rentrer en France et rentrer en France dans le plus court délai possible. J'ai écrit dans ce sens, on ne m'a pas répondu. Le déplacement que vous me proposez n'aura pour effet certainement que de retarder mon retour. Je proteste contre l'intention que vous manifestez de m'emmener hors de Siegmaringen... »

M. Reinebreck répondit d'une manière évasive, un peu surpris de cette résistance du Maréchal, et il fit connaître qu'il téléphonerait dans la soirée, vers 19 heures, pour donner son dernier mot.

A 19 heures, M. Reinebreck téléphonait en disant : « Pas de mouvement, on ne veut pas ».

Une heure après, il me rappelle au téléphone à nouveau, en me disant : « Contre-ordre. La situation militaire a évolué dans des circonstances extrêmement nettes. Il faut partir tout de suite ».

Je lui rappelle que le Maréchal ne veut pas partir. Il me répond qu'il a l'ordre d'employer la contrainte, et la contrainte la plus formelle. Il indique, d'ailleurs, que, puisque le Maréchal se considère comme prisonnier, il ne comprend pas qu'il proteste contre le changement de sa résidence : un prisonnier va où on le mène, il n'a pas à choisir lui-même sa résidence.

Pendant ce temps-là, nos automobiles avaient été garnies d'essence par les soins de l'ambassade d'Allemagne et, le lendemain matin à 4 heures, M. Reinebreck vint chercher le Maréchal à son appartement.

Autour des voitures, la Gestapo et les S.S., c'est le scénario auquel, malheureusement, nous commençons à être habitués depuis le mois d'août 1944.

Nous partons donc de Siegmaringen dans la nuit du 20 au 21 avril. La nuit est noire. Direction Wangen : c'est la direction sud-est, la direction de Bregenz, vers la corne Est du lac de Constance.

Nous arrivons après des péripéties variées. Nous rencontrons sur les routes des troupes en retraite, qui sont plus ou moins en ordre. Il y a des bombardements d'avions, des attaques en piqué qui obligent le convoi, à plusieurs reprises, à s'arrêter, à se garer sous bois, et nous arrivons vers 8 heures du matin à Wangen où règne une confusion indescriptible. Nous revoyons là, à l'envers, les scènes tragiques que nous avions connues en 1940, pendant la retraite.

A Wangen, le Maréchal est conduit chez le landgrave, et là, il apprend qu'il va être envoyé au château de Zell.

Le château de Zell se trouve, par rapport à Wangen, dans le nord-nord-est, à 35 kilomètres environ. C'est donc une inflexion sur la direction qui nous avait été indiquée, vers le Voralberg.

Le Maréchal proteste. Il fait remarquer que cette direction du nord-nord-est n'est pas de bon augure, qu'il craint qu'on ne veuille l'emmener dans le fameux réduit.

On lui répond que ce n'est qu'un stationnement provisoire et qu'il ne restera pas là.

Nous arrivons, dans la journée du 21, à ce château de Zell, qui est une immense bâtisse rectangulaire au-dessus d'un piton, nous trouvons là un château bondé; il y a de tout; il y a, en particulier, deux communautés religieuses de Cologne, qui sont réfugiées là; un orphelinat, avec une centaine de pupilles; il y a des réfugiés de Haute-Silésie, des réfugiés de Berlin; il y a le matériel de tous les musées de Stuttgart.

Dans ce capharnaüm, on arrive tout de même à installer le Maréchal. On l'installe dans une grande chambre, qui sert à la fois pour lui et la Maréchale, de chambre et de bureau et qui nous sert également de salle à manger.

Le lendemain, 22 avril, l'aviation alliée bombarde violemment et le Maréchal examine la situation. Il est décidé à ne pas partir. Il est décidé, si faire se peut, à rester sur place et à attendre là, comme il aurait voulu le faire à Siegmaringen, l'arrivée des troupes alliées.

Les Allemands battent en retraite. Des troupes allemandes passent à droite et à gauche du château, et nous pensons que nous pourrons, là, si les Allemands veulent nous emmener, avoir plus de chance de résister jusqu'à Siegmaringen parce que les effectifs de Gestapo qui nous entourent paraissent avoir diminué et parce qu'aussi, il y a dans le voisinage un camp de prisonniers français avec lequel nous avons réussi à prendre langue.

Le Maréchal, à l'issue de cette réunion avec l'amiral Bléhaut et moi, affirme très nettement sa volonté de ne pas bouger de

Zell et de rester sur place pour y attendre les troupes françaises.

Dans la nuit du 22 au 23 alors, M. von Taugstein, le diplomate allemand arrive à 22 h. 30 et il déclare au Maréchal : « Monsieur le Maréchal, il est indispensable de partir tout de suite. Les événements militaires évoluent. Je vous demande de partir à 2 h. 30 du matin, direction Bregenz. »

Le Maréchal répond qu'il ne veut pas partir, qu'il n'a pas confiance, qu'on l'a toujours trompé, qu'il ne mettra le pied dans une automobile que pour rentrer en France; sinon il restera sur place pour attendre les troupes françaises.

M. von Taugstein insiste. La discussion est opiniâtre, le diapason s'élève et M. von Taugstein finit par dire qu'il a reçu de son Gouvernement une instruction permanente lui interdisant de laisser jamais le Maréchal tomber entre les mains des troupes alliées.

La discussion se poursuit, de plus en plus vive, de plus en plus dramatique. M. Reinebreck, le ministre plénipotentiaire, arrive à la rescousse. Les Allemands avouent qu'ils n'ont plus de nouvelles de leur gouvernement, qu'ils n'ont plus d'instructions, qu'on ne sait pas où est M. de Ribbentrop.

Le Maréchal persiste, refuse de partir. De discussion en discussion, le temps a passé; il est 3 h. 30 du matin et le Maréchal lève la séance en déclarant qu'il est fatigué, qu'il va se reposer.

A 4 h. 30, M. Reinebreck, le diplomate allemand, revient à la charge. Il pénètre dans la chambre du Maréchal. Le Maréchal est au lit. M. Reinebreck insiste. Le Maréchal répond :

« Non, je ne partirai pas. »

M. Reinebreck, désemparé, lui dit alors :

« Et si je vous conduisais à la frontière suisse? »

Le Maréchal répond immédiatement :

« Qui me dit que vous m'y conduirez bien effectivement? Et qui me dit que, si vous m'y menez, je pourrai la franchir? »

M. Reinebreck répond :

« Eh bien, mais je peux vous en donner ma garantie formelle. »

Alors, le Maréchal enchaîne immédiatement et lui dit :

« Pour que cette garantie ait une valeur, il faudrait qu'elle fût contresignée par le Gouvernement suisse, et, d'autre part, je ne me mettrai en route pour quitter le château de Zell, qu'avec un diplomate suisse dans mon convoi, pour être sûr de ne pas être dérouté en cours de route. »

M. Reinebreck s'incline. Il déclare qu'il va immédiatement entreprendre les démarches nécessaires. C'est le 23 avril au

matin. Le Maréchal n'a pas bougé du château de Zell, nous sommes encore là.

A midi, on apprend que la Légation suisse a envoyé un diplomate à Breganz (il y a un fil direct avec Berne) et qu'il espère une réponse vers 18 heures.

La journée se passe lentement. Nous voyons toujours défiler, à droite et à gauche de la localité, des troupes allemandes en retraite.

A 18 heures, pas de réponse.

A 19 heures, pas de réponse.

A 19 h. 30, pas de réponse.

On se met à table et, vers 20 heures, arrivent, coup sur coup, M. von Taugstein et M. le chargé d'affaires de Suisse qui vient annoncer que la réponse suisse est arrivée, qu'elle est favorable : le Maréchal, conformément à sa demande, obtient une autorisation de transit à travers la Suisse, pour lui et pour toute sa suite. C'est exactement ce qu'il avait demandé.

Il apparaît, à ce moment-là, que, vraiment, le moyen le plus sûr, le plus rapide de rentrer en France, et ce qui a toujours été le désir du Maréchal, c'est de profiter de cette autorisation.

Nous partons une heure après, car on pouvait craindre que, pendant la nuit, en raison de l'évolution des opérations, des barrages anti-chars fussent mis en place sur les routes. Par un très beau clair de lune, nous arrivons à Lindau, puis à Bregenz à 1 heure du matin.

Là, le diplomate suisse se rend à la frontière suisse pour voir si on peut passer tout de suite. On nous répond que nous ne pourrons passer qu'à 9 heures, le lendemain.

Alors, le Maréchal prend quelques heures de repos, rapidement, dans un hôtel de Bregenz.

Le 24 avril au matin, ce sont les avions alliés qui sonnent le réveil : à partir de 7 h. 15, violent bombardement sur Bregenz, sur les ponts, sur la gare. L'alerte dure jusque vers 8 heures. Elle recommence à 8 h. 30, avec l'apparition d'une nouvelle vague d'avions alliés.

Elle n'est pas encore terminée à 9 heures moins le quart, mais, à ce moment-là, nous partons tout de même, malgré les Allemands et sans eux, pour aller à la frontière, que nous devons franchir à 9 heures.

Nous arrivons à 9 heures, le 24 avril, à la frontière de Sankte Margareten. Le diplomate suisse nous la fait franchir immédiatement.

Un instant après, alors que nous sommes arrêtés devant le poste suisse pour accomplir les formalités, arrivent les diplomates allemands qui viennent prendre congé : MM. Reinebreck

et von Taugstein; à ce moment-là, ils déclarent au Maréchal que ce sont eux-mêmes, de leur propre initiative, qui ont fait auprès des autorités suisses, les démarches voulues; qu'ils n'avaient pas d'instructions de leur Gouvernement, qu'ils étaient livrés à leur propres moyens. Et ils ajoutent, d'ailleurs, qu'ils se demandent si cette initiative qu'ils ont prise sera approuvée en haut-lieu.

Voilà, monsieur le Président, les conditions dans lesquelles le Maréchal est entré en Suisse, réalisant ce désir, ce vœu qu'il avait affirmé dès le premier jour, à Siegmaringen : rentrer en France...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pour défendre son honneur!...

J'adresse une question à l'accusé lui-même et je prie M. le Bâtonnier ou le garde qui est auprès du Maréchal de lui transmettre cette question :

Le Maréchal rentre en France pour défendre son honneur. Il est aujourd'hui devant nous, et il oppose un mutisme absolu à toutes les questions. Comment concilie-t-il cet intérêt de la défense de son honneur et le mutisme qu'il oppose ici aux questions qui lui sont posées?

LE GARDE. — Vous avez entendu, monsieur le Maréchal?

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Non, je n'ai pas entendu.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il s'est expliqué; il a dit pourquoi il ne parlait pas ici.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Qu'il réponde à la Cour s'il a quelque chose à dire.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il n'a rien à dire!

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Bien.

Une dernière question est posée relativement au général Roatta que le général Debeney a connu à Rome. Le témoin répond que le général Roatta, d'origine savoyarde, était mal disposé pour les Français.

Me LEMAIRE. — Vous le considérez comme un personnage extrêmement suspect?

M. LE GÉNÉRAL DEBENEY. — Extrêmement suspect.

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Est-ce qu'il n'était pas Cagoulard?

Déposition de M. le Général Martin

général de Corps d'armée du cadre de réserve, 67 ans.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Le général Martin, si je ne m'abuse, est très au courant des événements d'Indochine et des

conditions dans lesquelles la résistance a pu être organisée en Indochine. Voulez-vous vous expliquer sur ce point?

M. LE GÉNÉRAL MARTIN. — La nouvelle de la demande d'armistice faite par le Maréchal au chancelier du Reich n'a été connue en Indochine que le 18 juin. Nous étions, depuis quatre jours, sans aucune relation avec le gouvernement français et les seules nouvelles qui nous parvenaient provenaient des radios de Bangkok et de Tokio.

Cette nouvelle de la demande de l'armistice a été accueillie, en Indochine, avec stupeur et consternation. Sans méconnaître la gravité du péril qui menaçait la France, nous n'étions pas au courant du tout de l'ampleur du désastre. La première réaction s'est manifestée par un refus d'accepter l'armistice.

Le Gouverneur général, le général Catroux, s'est mis en relations immédiatement avec le général Mittelhauser en Syrie et avec le général Noguès en Afrique du Nord, pour décider de la conduite à tenir. Il nous semblait naturel, en effet, que l'empire, avec ses ressources intactes, dût continuer la lutte à côté des Britanniques. Nous étions d'ailleurs, en Indochine, depuis la conférence de Singapour, liés par des ententes très étroites avec les colonies anglaises d'Asie.

Le général Catroux reçut ce même jour, le 18 juin, un premier ultimatum japonais, qui lui était transmis par notre ambassadeur à Tokio, M. Arsène Henry. Cet ultimatum exigeait l'arrêt immédiat du transit de l'essence et du matériel de guerre à destination de la Chine à travers le Tonkin et la surveillance, ou plutôt le contrôle de l'arrêt de ce transit par une commission militaire japonaise. Notre ambassadeur ajoutait que l'acceptation immédiate de cet ultimatum constituait une chance, et non une certitude, de sauver l'Indochine.

Pressé par les circonstances, le Gouverneur général décida d'accéder aux demandes japonaises. Il fit fermer la frontière du Tonkin et accepta le principe de la mission de contrôle, sous la condition que celle-ci fût peu nombreuse et opéra discrètement.

Il rendit compte de ce qu'il avait fait au Gouvernement de Bordeaux, dont nous avions appris entre temps la formation.

Il en avisa les autorités anglaises de la Malaisie, et en avisa également, par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Washington, le Gouvernement américain, en demandant à ce gouvernement de venir en aide à l'Indochine.

Le gouvernement de Vichy, en l'espèce M. Rivière, ministre des Colonies, répondit au Gouverneur général en le blâmant d'avoir agi de sa propre initiative et en lui suggérant de deman-

der aux Japonais d'établir leur contrôle non pas en territoire français mais bien en territoire chinois.

La réponse du Gouverneur général situe exactement la position prise et par le général Catroux, et par toute l'Indochine derrière lui à ce moment. Ce télégramme a été envoyé en France le 26 juin. Le voici :

Je pense que vous apprécierez plus justement la réalité de la menace que le Japon fait peser sur l'Indochine en considérant le fait qu'une partie de sa flotte est dirigée vers le littoral du Tonkin. Cet événement vous permettra de mieux saisir la déchéance dont sa capitulation récente a frappé la France en Asie et de comprendre que l'heure n'est plus pour nous de parler ferme aux Japonais.

Quand on est battu, qu'on a peu d'avions et de D.C.A., pas de sous-marins, on s'efforce de garder son bien sans avoir à se battre et on négocie. C'est ce que j'ai fait.

Vous me dites que j'aurais dû vous consulter et suivre les instructions de votre dernier télégramme. Je réponds que je suis à 4.000 lieues de vous, que vous ne pouvez rien pour moi et qu'enfin j'étais tenu par un délai.

J'ai pris mes responsabilités. Je le ferai encore. Au demeurant, il était loisible au Gouvernement de faire sentir sa volonté dans cette affaire, puisque le ministère des Affaires étrangères avait eu en main, à la même heure que moi, le câble de notre ambassadeur à Tokio, transmettant l'ultimatum. Il n'avait qu'à le refuser par le canal de M. Henry, et il ne l'a pas fait.

Je note enfin que votre solution, qui consistait à inviter les Japonais à installer leur contrôle dans un pays chinois qu'ils n'occupent pas, leur aurait paru une dérision.

Ceci dit, je répète que, par la force des choses, je suis placé en dehors de votre orbite efficace et que je dois pouvoir agir librement. Mon but est de conserver l'Indochine sans les armes si je le puis, avec les armes dans le cas contraire.

La réponse à ce télégramme a été la relève du général Catroux et son remplacement par l'amiral Decoux.

Pendant ce temps, notre ambassadeur à Washington avait approché M. Cordel Hull et lui avait transmis le cri d'alarme de l'Indochine. M. Cordell Hull avait accepté de faire une démarche diplomatique auprès du Japon, mais s'était refusé à tout autre espèce de secours d'ordre pratique, en faisant valoir que toute l'attention de l'Amérique était dirigée, à cette époque-là, sur le drame qui se jouait en Europe.

A une question précise de notre ambassadeur, M. Cordell Hull nous faisait connaître qu'il nous conseillait d'accepter l'ultimatum japonais mais qu'il ne pouvait nous le dire ni officiellement, ni officieusement.

En même etmps, le général Noguès nous faisait connaître que l'Amirauté et la flotte françaises ayant décidé d'accepter l'armis-

tice, il lui était impossible d'assurer dans ces conditions la défense de l'Afrique du Nord, et qu'il se ralliait au gouvernement de Vichy.

Le général Mittelhauser suivait cet exemple. L'Indochine restait donc seule, absolument seule, en face du Japon, avec l'unique appui moral des colonies anglaises d'Asie.

Il y eut en effet à Saïgon, le 26 ou le 27 juin, une conférence qui réunissait, avec l'amiral anglais Sir Percy Noble, le général Catroux, l'amiral Decoux, mon chef d'Etat-major et quelques hautes personnalités du Tonkin.

Sir Percy Noble nous faisait part de toute sa sympathie mais il ne nous cachait pas qu'avec les très faibles moyens militaires et navals dont l'Angleterre disposait à ce moment, il lui était impossible de faire quoi que ce soit en notre faveur, et il nous disait, d'ailleurs, que l'Angleterre, restée seule aux prises avec l'Allemagne en Europe, ne se souciait pas d'avoir de nouvelles complications en ce moment en Extrême-Orient.

Pendant ce temps, la Commission de contrôle japonaise était arrivée au Tonkin et s'était portée à la frontière où elle ne contrôlait d'ailleurs rien puisque cette frontière était fermée.

Les rapports avec elle étaient apparemment courtois. Les négociations d'ordre économique étaient envisagées et l'acceptation du contrôle avait apporté aux populations européennes et indigènes un sentiment de soulagement, car on espérait que les concessions faites aux Japonais allaient écarter tout au moins pour longtemps, toute idée de conquête.

Or, le général Nisheria, chef de la mission japonaise, ne tardait pas, lui, à présenter de nouvelles exigences.

Il demandait le libre passage à travers le Tonkin, des troupes japonaises qui devaient attaquer la Chine du sud, le transit des munitions et du matériel de guerre destinés à l'armée de Canton et, enfin, l'installation d'un poste de T.S.F. à Haï-Phong, toutes demandes qui excédaient de beaucoup les attributions des autorités de l'Indochine et qui ne pouvaient être traitées que par le gouvernement français et le gouvernement japonais.

C'est d'ailleurs ce qui eut lieu pendant les mois de juillet et d'août 1940, non sans que, pendant toute cette période, des actes de pression directs et brutaux ne fussent exercés sur l'Indochine par la mission japonaise et par l'armée de Canton qui voulaient créer une situation de fait qui aurait rendu impossible toute espèce de négociation.

L'armée de Canton, qui bordait notre frontière depuis Moncay jusqu'à Lang Son, se faisait de jour en jour plus pressante et plus menaçante.

Nous avions rendu compte de la situation à Vichy qui nous

avait dit qu'il avait entamé, de son côté, des négociations avec le Japon, mais qui nous avait donné l'ordre de résister par la force à toute agression.

Le 30 août, le général Nisheria apportait au Gouverneur général un projet d'accord militaire qui devait être signé par moi et qui était déjà paraphé par lui, accord pour lequel il prétendait avoir l'acquiescement total de Vichy et pour lequel il nous demandait également notre acquiescement.

Or, nous n'avons reçu de Vichy que le 2 septembre au matin, des instructions relatives à l'accord diplomatique qui venait d'être signé à Tokio.

Le Gouverneur général en fit part immédiatement au général Nisheria, mais celui-ci, sans plus attendre, exigea la signature de l'accord militaire qu'il avait présenté le 30 août, faute de quoi l'Indochine serait envahie par l'armée japonaise, le 5 septembre au matin.

Ni le Gouverneur général, ni moi-même n'acceptèrent de déférer à cet ultimatum, en complet désaccord, d'ailleurs, avec la lettre et les instructions reçues de Vichy.

La mobilisation générale fut décidée. Le Conseil du gouvernement et les assemblées locales réunis approuvèrent entièrement la position que le Gouverneur général et moi-même avions prise.

Le général Nisheria, le lendemain 3 septembre, devant notre attitude, retirait son ultimatum et consentait à reprendre les pourparlers sans user à l'avenir, nous assurait-il, d'aucun nouveau moyen de pression.

Ces pourparlers ont duré du 4 au 22 novembre mais, avant de les exposer, je dois dire que le premier accord diplomatique de Tokio, qui venait de nous être connu, avait fort ému les autorités gouvernementales indochinoises qui avaient fait part de leur anxiété aux autorités de Vichy.

Le Maréchal nous fit parvenir à ce moment-là un radio-télégramme que voici à peu près :

« Je comprends vos appréhensions, vos angoisses. Ce n'est qu'après mûre réflexion que j'ai donné l'ordre à mon gouvernement d'entamer avec le Japon des négociations qui, tout en sauvegardant l'essentiel de nos droits, éviteront un conflit fatal à l'Indochine.

« Je compte sur vous pour négocier au mieux les questions d'ordre militaire et pour donner l'exemple de la discipline à tous les Français. »

L'accord qui venait d'être signé à Tokio prévoyait, d'une part, la reconnaissance formelle par le Japon des droits et intérêts français en Extrême-Orient, l'intégrité territoriale de l'Indo-

chine, les droits souverains de la France sur l'Union indochinoise.

En contre-partie, nous devions accorder aux Japonais des facilités pour leur expédition contre la Chine du sud, c'est-à-dire un port de débarquement à Haï-Phong, des bases d'opérations dans les provinces nord-ouest du Tonkin et au nord du Fleuve rouge, des lignes de communication, des aérodromes des installations hospitalières. Le maximum des effectifs à débarquer au Tonkin ne devait pas dépasser 28.000 hommes.

C'est sur ces bases qu'eurent lieu les pourparlers d'Hanoï qui ont commencé le 4 septembre, mais, dès le premier jour, commença à se manifester le jeu très compliqué et apparemment incohérent qui semblait indiquer qu'aucune liaison n'existait entre le Gaïmoucho — le grand quartier général impérial — l'armée de Canton et la mission militaire japonaise à Hanoï, chacun ayant l'air de poursuivre des buts personnels visant à ne pas se laisser dépasser les uns les autres, mais chacun ayant le moyen, si l'affaire tournait court ou mal, de s'occuper des autres.

C'est l'armée de Canton qui aurait été, en réalité, la cheville ouvrière de cette affaire dans l'occupation du Tonkin.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ne pouvez-vous pas résumer et nous dire quel a été le rôle du maréchal Pétain?

M. LE GÉNÉRAL MARTIN. — Le Maréchal, comme j'ai pu le savoir, dans toute cette affaire a voulu sauver l'Indochine d'une attaque japonaise.

Il s'est dit que, dans les conditions où se présentait cette opération, l'Indochine, avec le peu d'effectifs dont elle disposait, ne pouvait pas tenir et que ce qui vient de se passer, il y a quatre ou cinq mois, se serait passé à ce moment-là.

Nous étions capables de résister et l'armée de l'Indochine a prouvé qu'elle pouvait le faire aussi bien à Langson que dans les combats qui ont suivi après avec le Thaïland, mais nous avions 50.000 hommes, un matériel désuet, nous étions donc incapables de tenir plus de deux ou trois mois.

AUDIENCE DU 9 AOUT 1945

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je me permets une question : on nous dit que la Haute Cour a de nouveaux témoins à faire entendre.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — En principe. M. de Brinon m'a écrit pour me demander à être entendu. MM. les Jurés et l'ensemble de la Cour désirent l'entendre et j'ajoute que l'audition de M. de Brinon entraînera celle de M. Darnand.

M. LE BATONNIER PAYEN — On pourrait peut-être commencer par eux?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je déclare tout de suite qu'en ce qui me concerne, je me suis opposé autant qu'il était en mon pouvoir à l'audition de de Brinon et de Darnand. Je considère l'un comme un homme d'affaires véreux, l'autre comme un assassin. Quoiqu'ils viennent dire ici pour ou contre le Maréchal, je n'en tiendrai aucune espèce de compte. J'estime au surplus qu'à l'heure actuelle il y a un intérêt national à ce que ce procès ne s'allonge pas indéfiniment et ne se perde pas dans des détails que l'accusation considère comme inutiles.

J'estime que l'abcès, pour employer une expression vulgaire, doit être « crevé » et que dans un intérêt national, au point de vue de l'étranger comme au point de vue de la France, il importe d'abréger autant que possible puisque la lumière aujourd'hui semble faite autant qu'elle peut l'être, autant qu'elle peut l'être — j'entends — avant un réquisitoire et avant des plaidoiries. La lumière me semble faite d'après les témoins que nous avons entendus et d'après ce que nous présumons que les témoins de la Défense nous feront entendre.

J'estime dans ces conditions, me plaçant, au seul point de vue de l'intérêt national, que ce procès s'est prolongé d'une façon peut-être excessive entrant dans des détails qui ne nous ont apporté aucune lumière; je décline donc toute responsabilité

quant à l'audition de M. Darnand... je rectifie ...de Darnand et de de Brinon...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Nous avons à juger une politique qui s'est étalée pendant quatre ans sur l'histoire de la France; cette politique a eu des exécutants et elle a été couverte par le maréchal Pétain. Pour en connaître les détails nous avons besoin de voir les exécutants et de les confronter avec le maréchal Pétain...

Darnand et de Brinon n'étant pas encore arrivés, on décide d'entendre d'abord M. Archambaud.

Déposition de M. Archambaud
capitaine de vaisseau en congé, 48 ans.

M. ARCHAMBAUD. — J'étais chef de cabinet de l'amiral Auphan à partir du mois d'avril 1942 jusqu'au mois de novembre 1942, moment ou il a donné sa démission.

En avril 1942, au moment où il a pris ses fonctions, j'ai été le témoin d'un violent drame de conscience et une des principales raisons qui l'ont porté à accepter ce poste auquel il ne tenait nullement, c'est qu'il avait été le témoin, avec l'amiral Darlan, d'une entrevue qui avait eu lieu à Bordeaux le 19 juin 1940 avec M. Alexander et Sir Dudley Pond.

Au cours de cette entrevue, M. Alexander et Sir Dundley Pond, avaient tenu à s'assurer auprès des amiraux français, du sort de la flotte. L'amiral Darlan avait donné sa parole d'honneur qu'en aucun cas la Marine Française ne tomberait aux mains de l'ennemi. L'amiral Auphan qui avait occupé auprès de l'amiral Darlan pendant la guerre, les fonctions de sous-chef d'Etat-Major chargé des opérations, qui avait été à ce titre en relations étroites avec la Marine britannique et qui y avait de nombreux amis, était particulièrement qualifié pour s'associer à la parole qui fut ainsi donnée.

C'est en qualité de témoin de ce serment, et prêt à veiller à son application éventuelle, que l'amiral Auphan accepta les fonctions de secrétaire d'Etat à la Marine en avril 1942. Il s'y trouvait en novembre, au moment de l'attaque de l'Afrique du Nord.

Le 8 novembre 1942 — l'attaque avait eu lieu dans la nuit du 7 au 8 — l'amiral Auphan proposa au Maréchal, dans la matinée du 8 novembre, d'encourager l'amiral Darlan qui était sur place et de lui manifester sa confiance. C'est sur son ini-

tiative que le Maréchal envoya à l'amiral Darlan, dans les premières heures du 8 novembre, si je me souviens bien, un télégramme dans lequel il lui disait : « Vous avez toute ma confiance pour agir au mieux ».

Le 8 novembre au soir, se tint un conseil des Ministres auquel l'amiral Auphan assista et au cours duquel certains ministres demandèrent le concours de l'aviation allemande basée sur les aérodromes d'Afrique. L'amiral Auphan s'éleva violemment contre cette prétention. Comme la majorité des ministres paraissait insister, l'amiral Auphan, couvert et encouragé par le Maréchal, proposa que l'on demande au moins l'avis de l'amiral Darlan et des autorités d'Afrique du Nord.

Comme on s'y attendait, les réponses de l'amiral Darlan, de l'amiral Esteva et du général Noguès furent négatives. Malheureusement ce télégramme n'arriva que le lendemain, le 9, et, dans la nuit du 8 au 9, M. Laval avait accordé l'usage des aérodromes aux Allemands. Je crois que cela s'est passé dans la nuit, à Châteldon, sans que le Maréchal fût au courant.

Le 9 novembre, M. Laval partit pour l'Allemagne. Avant de partir, il avait eu connaissance d'un télégramme de l'amiral Darlan, dans lequel l'amiral Darlan rendait compte des premiers pourparlers qu'il avait eus à Alger. Il insista vivement auprès du Maréchal pour obtenir que l'on envoyât à l'amiral Darlan un télégramme lui indiquant l'absence du chef du Gouvernement et prescrivant de ne rien faire avant son retour.

L'amiral Darlan, discipliné, répondit simplement : « J'ai l'intention d'écouter et de rendre compte ».

Le 10 novembre au matin, la plupart des liaisons et des télégrammes qui passaient à ce moment-là avec l'Afrique du Nord, étaient confiés aux Transmissions de la Marine; c'est la raison pour laquelle j'en ai été informé — le 10 novembre au matin, l'amiral Darlan envoya au Maréchal le texte du projet d'armistice qui avait été proposé par les Américains. Ce texte était accompagné d'un avis extrêmement favorable des officiers généraux commandant en Afrique du Nord : le général Juin, le général Koelse, le général Mendigal et l'amiral Moreau, qui était préfet maritime d'Alger. L'amiral Darlan l'accompagnait d'un commentaire : « Nous ne pouvons que nous en remettre au Maréchal, en l'assurant que son ordre sera exécuté ».

Le général Weygand était arrivé à Vichy. Lui et l'amiral Auphan partageaient la même manière de voir. Ils proposèrent au Maréchal d'accepter les propositions de l'amiral Darlan. Le Maréchal était d'accord.

Auparavant, on informa M. Laval, qui était à Munich. J'ai le souvenir très précis que, prévenu par un haut fonctionnaire de son Cabinet des Affaires étrangères, M. Laval s'emporta vivement au téléphone. Il dit qu'il était sur le point d'entrer chez Hitler pour entreprendre une négociation extrêmement délicate, et que si le Maréchal donnait suite à son projet, il ne pourrait que démissionner immédiatement, quitte à ce que la France encoure de terribles représailles.

C'est dans ces conditions, sur la pression exercée au téléphone par M. Laval, que le Maréchal fut amené à envoyer son premier message de désaveu à l'amiral Darlan, qui fut envoyé le 10, à la fin de la matinée et qui était simplement : « J'avais donné l'ordre de défendre l'Afrique du Nord. Je maintiens cet ordre ».

Ce message eut comme résultat que l'amiral Darlan se sentant désavoué, alla se constituer prisonnier dans l'après-midi. Mais le Maréchal, ne voulant pas que l'amiral Darlan se sache réellement désavoué et voulant lui manifester sa confiance, chargea l'amiral Auphan de lui envoyer un télégramme secret et personnel. C'est ce télégramme qui est le premier de deux ou trois que j'ai eu l'occasion de chiffrer personnellement.

L'amiral Darlan, en s'en allant en Afrique du Nord, avait confié à un officier de son Cabinet, un code personnel qui lui servait pour ses affaires personnelles au cours de ses déplacements. C'est cet officier qui fut convoqué par l'amiral Auphan et qui chiffra avec moi les télégrammes dont il s'agit.

Le premier de ces télégrammes, envoyé le 10 novembre...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quel est le nom de cet officier?

M. ARCHAMBAUD. — Le capitaine de frégate Joannin.

Le premier télégramme était ainsi conçu :

Comprenez que cet ordre était nécessaire pour les négociations en cours.

L'ordre de défendre l'Afrique du Nord.

Mais sur ces entrefaites, l'amiral Darlan était allé se constituer prisonnier. Le sachant prisonnier, le Maréchal eut le souci d'avoir un représentant en Afrique du Nord et il désigna le général Noguès pour le représenter. Il eut d'ailleurs l'occasion, dans la matinée du 11 novembre, de faire porter au général Noguès, un message personnel et verbal, par un officier du cabinet du général Noguès qui est venu spécialement en avion à Vichy et qui était le capitaine de frégate Bataille.

Ayant le souci que l'amiral Darlan ne prît pas mal cette désignation du général Noguès et ne la comprît pas comme un

désaveu, le Maréchal fit envoyer par l'amiral Auphan, un second télégramme qui était ainsi conçu :

C'est uniquement parce qu'on vous suppose prisonnier que vous n'avez pas été désigné comme représentant du Maréchal en Afrique.

Dans cette matinée du 11 novembre, l'amiral Auphan eut l'occasion, ainsi que le général Weygand, d'intervenir personnellement auprès du Maréchal pour obtenir une protestation contre la violation de l'armistice. Cette protestation fut passée à la radio vers la fin de la matinée. Je dois dire qu'elle ne fut diffusée par les services de l'Information que sur la menace de l'amiral Auphan de la faire diffuser par les services officiels de la Marine.

Le 12 novembre, le Maréchal reçut du général Noguès les conditions de l'armistice qui avait été signé au Maroc, à Fedallah, avec les Américains.

L'amiral Auphan porta ce télégramme au Maréchal et il fut convenu — et le Maréchal y donna son entier accord — que les actes du général Noguès et cet armistice ne seraient pas désavoués. Il n'y eut aucun désaveu à la radio comme il y en avait eu un la veille.

Le 13 novembre, le général Noguès envoya au Maréchal le projet d'arrangement qui avait été préparé à Alger par lui et par l'amiral Darlan avec les Américains, pour établir le statut politique de l'Afrique du Nord.

Le général Noguès insistait pour que ce soit l'amiral Darlan qui reprenne ses fonctions, estimant qu'il était plus qualifié pour le faire. Le général Noguès demandait au Maréchal de couvrir officiellement l'amiral Darlan et lui-même, estimant que cela leur donnerait plus de poids et que c'est à cette condition seulement qu'il aurait autorité sur les officiers et sur les troupes, sur les forces navales et militaires, qui, jusqu'ici, en Afrique du Nord, avaient été fidèles au Maréchal.

Le Maréchal approuva ces propositions en présence du général Weygand et de l'amiral Auphan.

L'amiral Auphan fut chargé de rédiger un télégramme de réponse.

Il le rédigea et fut chargé de mettre M. Laval au courant. En descendant, il entra dans le bureau de M. Laval. Ce dernier parut d'accord mais, presque aussitôt, décrocha son téléphone et demanda l'ambassadeur Abetz. La mèche était vendue aux Allemands une fois de plus.

L'allemand Krug von Nidda entra bientôt dans le bureau.

L'amiral Auphan comprit que ce qu'il avait tenté était vain. Il revint à l'Amirauté et il prit sur lui de rédiger à ce moment-

là le plus important peut-être de ces télégrammes clandestins envoyés à l'amiral Darlan et qui était ainsi conçu :

Accord intime du Maréchal et du Président mais, avant de vous répondre, on consulte les autorités d'occupation.

Ce télégramme, reçu par l'amiral Darlan, fut parfaitement compris par lui. Il fut déterminant dans l'attitude qu'a eue l'amiral Darlan à ce moment-là et lui permit de relever de leur serment tous les officiers qui étaient en Afrique du Nord et de les associer à l'effort de guerre des Alliés.

Le 13 au soir, il y eut un conseil de cabinet — je crois que le Maréchal n'y assistait pas — au cours duquel M. Laval manifesta son intention de mener une politique de plus en plus étroite de collaboration avec l'Axe.

L'amiral Auphan, qui s'était déjà opposé violemment à ce qu'on suive une politique qui risquait de conduire la marine à une co-belligérance quelconque, ne cacha pas qu'il faudrait un autre secrétaire d'Etat à la Marine pour suivre cette politique. Il donna sa démission de fait qui fut rendue effective le 15 ou le 16.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le 16 novembre, le Maréchal n'a-t-il pas proclamé la déchéance de l'amiral Darlan?

M. ARCHAMBAUD. — J'ai entendu ce message. Nous avons considéré qu'il lui avait été imposé mais, connaissant le texte des télégrammes que j'avais chiffrés moi-même, je ne me méprenais pas sur sa pensée personnelle, et sur le désir personnel qu'il avait.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Alors, le 16 novembre, il proclame la déchéance de l'amiral Darlan; et, le 17 novembre, que se passe-t-il?

M. ARCHAMBAUD. — C'est la date de l'acte constitutionnel dans lequel le Maréchal a passé tous ses pouvoirs à Laval.

Nous avons interprété cela comme le fait que le Maréchal, dorénavant, planait au-dessus de la mêlée et se retirait, un peu comme l'avait fait le roi des Belges.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il conservait tout de même la responsabilité de la politique qui allait se faire.

M. ARCHAMBAUD. — Ceux qui avaient été fidèles au Maréchal en 1941 et en 1942 considéraient que, dorénavant, il était prisonnier et qu'il fallait suivre sa pensée et non ses discours officiels.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il fallait suivre sa pensée non exprimée et ne pas suivre la pensée exprimée dans les messages?

M. ARCHAMBAUD. — Oui, Monsieur le Président, cette pensée

était assez exprimée par les télégrammes que j'ai chiffrés moi-même.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Sa pensée exprimée dans les messages secrets.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Les messages secrets ne sont plus des messages, il me semble.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Si, quand ils sont communiqués à tout le monde, ce qui est arrivé en Algérie pour l'armée.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est de la plaidoirie.

M. BLOCH. — Monsieur le Président, c'est la première fois, lorsque les témoins viennent nous parler du drame qui s'est passé en Afrique du Nord entre le 8 et le 15 novembre, qu'on prononce le nom de l'officier de marine Bataille.

Je voudrais poser une question :

L'officier de marine qui s'appelle Bataille a quitté l'Algérie, si ma mémoire ne me fait pas défaut, le 8 novembre sur un avion conduit par l'aviateur Durmon. Il est arrivé à Vichy le 9 novembre. Il a assisté au conseil des ministres et il est reparti en Algérie.

Or, on n'a jamais trouvé trace que Bataille, de retour en Algérie, ait affirmé que le Maréchal était d'accord pour la nouvelle politique suivie.

Est-ce que vous vous rappelez que l'officier de marine Bataille a assisté au conseil des ministres du 9 novembre?

M. ARCHAMBAUD. — Je n'ai aucun souvenir que le commandant Bataille ait assisté au conseil des ministres du 9 novembre et, en rappelant mes souvenirs, je ne crois pas qu'il ait été à Vichy le 9 novembre.

J'ai le souvenir que le commandant Bataille, envoyé spécialement par le général Noguès, a fait un aller et retour très rapide. Je suis sûr qu'il a vu le Maréchal personnellement dans la matinée du 11, peu après le franchissement de la ligne de démarcation, et je ne crois pas que son entretien avec le Maréchal ait eu un témoin, sauf, peut-être, le secrétaire général du Maréchal.

M. BLOCH. — Bataille est retourné en Afrique du Nord et est resté en Afrique du Nord après la libération par les Américains?

M. ARCHAMBAUD. — Oui, il est rentré en Afrique du Nord le 11, à la fin de la matinée ou au début de l'après-midi.

M. BLOCH. — Vous conviendrez avec moi qu'il est regrettable que Bataille n'ait pas donné en Afrique du Nord, tout au moins à des milieux restreints, de publicité à l'entretien qu'il avait eu avec le Maréchal.

M. ARCHAMBAUD. — Je pense qu'il a rendu compte de sa mis-

sion au général Noguès et que c'est le général Noguès qui a pris sur lui de divulguer ou de ne pas divulguer ce qu'il avait reçu.

M. Bloch. — C'est vous qui avez codé les télégrammes secrets?

M. Archambaud. — Avec le commandant Joannin.

M. Bloch. — Il y avait donc de l'autre côté de la mer des traducteurs de ce code secret de la Marine? Il est regrettable que nous n'ayons pas pu entendre ces traducteurs qui recevaient ces fameux messages secrets.

M. Archambaud. — Le possesseur de ce code, de l'autre côté, était le contre-amiral Battet, directeur de cabinet de l'amiral Darlan, et je crois que l'amiral Moreau, préfet maritime et commandant la Marine en Algérie, a assisté personnellement au déchiffrement de ces télégrammes.

M. Lévêque. — Vous avez dit tout à l'heure que le Maréchal avait confirmé son accord avec l'amiral Darlan, mais j'ai le souvenir que l'amiral Darlan, lorsqu'il est venu, était d'accord avec le Maréchal parce qu'il a dit : nous allons nous battre et qu'il a donné l'ordre de se battre. Cet ordre, on est parvenu à le lui faire retirer parce qu'on l'a retenu prisonnier.

M. Archambaud. — Je ne comprends pas votre question. De quelle date, de quel accord parlez-vous?

M. Lévêque. — Je parle du 8 novembre. Je voudrais savoir si le Maréchal a confirmé l'amiral Darlan dans ses fonctions puisque ce dernier était venu et avait donné l'ordre de se battre contre les Américains.

M. Archambaud. — L'amiral Darlan n'était pas allé en Afrique du Nord pour se battre. Il ignorait les événements qui allaient avoir lieu.

M. Lévêque. — Si le Maréchal l'a confirmé, c'était évidemment assez logique puisque le Maréchal avait dit lui-même : « Nous sommes attaqués, nous nous battrons ».

M. Archambaud. — Ce n'est pas un ordre particulier qui a été donné à cette occasion, c'était l'application d'une consigne qui avait été évidemment répétée plusieurs fois au sujet des attaques qui avaient eu lieu contre nos colonies.

M. le Procureur général. — Vous avez parlé de ce qui s'est passé au conseil des Ministres du 8 novembre et vous avez fait part des demandes de l'Axe à l'effet d'être autorisé à survoler le territoire libre pour envoyer des avions en Italie du Sud et à obtenir des bases en Tunisie et en territoire province de Constantine. Vous avez dit que l'amiral Auphan s'y était opposé et que le Maréchal s'y était opposé également.

M. Archambaud. — J'ai dit que le Maréchal s'y était opposé

et avait soutenu l'amiral Auphan dans son opposition à l'utilisation des aérodromes d'Afrique du Nord par les Allemands.

En ce qui concerne les autres questions, elles n'étaient pas du ressort de la Marine; je ne suis pas qualifié pour vous répondre.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — J'ai sous les yeux, précisément, le compte rendu du conseil des Ministres qui s'est tenu le 8 novembre et j'y lis ceci :

Le président Laval fait connaître qu'à 17 h. 10 est arrivé un nouveau télégramme de M. Abetz indiquant que la Luftwaffe veut envoyer des avions en Italie du Sud en passant par la France.

Wiesbaden voudrait obtenir l'autorisation de survol et, d'autre part, la libre disposition de terrains.

Le Maréchal est d'avis d'accorder ces autorisations, l'amiral Platon aussi.

Le président Laval : pour le survol, d'accord; pour les terrains, il faut poser la question aux chefs militaires en Afrique du Nord.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Il s'agissait d'une autorisation de traverser...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — La zone libre et, ensuite, d'obtenir la disposition de terrains en Afrique du Nord.

Me LEMAIRE. — De qui émane ce compte rendu? parce que vous savez, comme moi, qu'il n'y a pas de comptes rendus ni de procès-verbaux dans les conseils des Ministres.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Ce compte rendu ou ce procès-verbal a été saisi dans les bagages qui accompagnaient le Maréchal.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — M. Archambaud peut peut-être donner des précisions.

M. ARCHAMBAUD. — Monsieur le Président, je peux affirmer, ayant été pendant six mois seulement auprès de l'amiral Auphan, qui était secrétaire d'Etat, que l'amiral Auphan n'a jamais vu un procès-verbal d'un conseil des Ministres quelconque.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Ce n'était pas un procès-verbal...

M. ARCHAMBAUD. — En ce qui concerne mon ancien chef, je fais toutes réserves...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — ... c'était un compte rendu qui était adressé après chaque conseil des Ministres.

Me LEMAIRE. — Par qui?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Il est certain qu'il a été trouvé dans les bagages du Maréchal.

M. LE BATONNIER PAYEN. — On a exposé à plusieurs reprises

qu'il n'y avait pas de procès-verbaux ni de traces écrites des délibérations des conseils des Ministres.

Me LEMAIRE. — C'est M. Paul Reynaud lui-même qui a donné cette précision.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le document n'a pas un caractère officiel, mais, ce qui est intéressant, ce sont les propos, les discussions qui ont véritablement eu lieu.

M. ARCHAMBAUD. — Je suis certain de l'attitude de l'amiral Auphan qui m'a toujours dit qu'il avait été appuyé par le Maréchal.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous avez fait un résumé qui me paraît assez exact de la situation. Vous auriez dit à peu près ceci :

« Je considère que le Maréchal a traversé deux périodes distinctes : la première, du 8 au 11 novembre, marquée par l'influence du général Weygand et de l'amiral Auphan; la seconde qui a commencé le 11 novembre au retour d'Allemagne de M. Laval, au cours de laquelle le Maréchal a été amené à subir les décisions que Laval lui soumettait.

Si je comprends bien, il y a eu en effet deux périodes : l'une pendant laquelle il était soustrait à l'influence de celui que l'on a appelé l'autre jour le « mauvais génie » qui ne se trouvait pas en territoire français, et puis, le « mauvais génie » a profité de son retour et de l'influence qu'il exerçait auprès du Maréchal pour renverser, une fois de plus, la politique du Maréchal.

C'est, je crois, ce que vous avez dit, du moins.

M. ARCHAMBAUD. — Je crois qu'en effet, l'influence de M. Laval a été importante.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Au moment où elle a recommencé à s'exercer, les hostilités avaient cessé en Afrique du Nord et c'est de cela que nous parlons en ce moment-ci.

M. ARCHAMBAUD. — Monsieur le Président, les hostilités n'ont cessé en Afrique du Nord, au Maroc, que le 11.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est postérieurement au 11 que l'influence de Laval s'est exercée.

Me ISORNI. — Le télégramme sur l'accord intime est du 14...

M. ARCHAMBAUD. — ... sur la cessation des hostilités.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Vous nous avez parlé, monsieur, des conditions très honorables dans lesquelles l'amiral Auphan a démissionné. Est-ce que les incidents de Toulon et le fait que la flotte ait été enfermée à Toulon n'ont pas joué un rôle dans les décisions de l'amiral Auphan de se retirer du gouvernement?

M. ARCHAMBAUD. — Monsieur le Procureur général, je crois que la démission de l'amiral Auphan n'a été inspirée en aucune

manière — et je le connais assez, l'ayant servi pendant dix ans, pour pouvoir le dire — par le désir de se soustraire à une responsabilité.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — La question que je pose est celle de savoir si, en présence de la décision qui était prise de laisser la flotte à Toulon, l'amiral Auphan, sans aucun désir de décliner une responsabilité quelconque, n'a pas jugé qu'il n'avait plus à figurer au nombre des membres du gouvernement.

M. ARCHAMBAUD. — L'amiral Auphan a quitté ses fonctions parce qu'il estimait que la politique suivie par M. Laval risquait de conduire à la co-belligérance et qu'il ne voulait, en aucun cas, que la Marine française y soit associée.

Avant de partir, il avait pris, d'ailleurs, le 11 novembre au matin, une ultime précaution qui était, précisément, d'assurer l'exécution de l'engagement d'honneur qu'il avait pris vis-à-vis des Anglais et c'est lui qui, le 11 novembre au matin, a pris la responsabilité de renouveler les consignes permanentes de sabordage qui ont été envoyées à l'amiral de Laborde.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Il y a deux consignes : la consigne de sabordage, la consigne de ne pas se livrer. Il pouvait y avoir le fait de gagner la haute mer.

M. ARCHAMBAUD. — C'était une opération extrêmement difficile. Il faut bien dire que notre flotte de Toulon se trouvait dans une situation qui n'était plus celle du temps de paix ou du début de la guerre. Elle était au mouillage depuis deux ans; elle n'avait pas d'entraînement. Pendant la dernière année, on était obligé, pour économiser le mazout, et pour garder justement peut-être le mazout qui serait nécessaire un jour, de conduire les bateaux sur des coffres, avec des remorqueurs pour leur faire faire des exercices élémentaires qui ne pouvaient pas conduire les équipages à un entraînement militaire convenable.

D'autre part, une flotte comme celle de Toulon demandait un certain délai pour appareiller. Elle avait été mise, en novembre 1942, à 6 heures d'appareillage. Il est impossible de supposer que les préparatifs d'appareillage d'une flotte. avec des représentants des Commissions d'armistice allemands et italiens sur la côte sud de France passeraient inaperçus.

Il était bien évident qu'avant l'appareillage de cette flotte, au moment où elle appareillerait, elle recevrait des centaines d'avions italiens et allemands qui l'auraient massacrée au mouillage. Elle aurait appareillé dans le désordre, elle aurait appareillé dans l'indiscipline, dans un état moral qui n'était pas celui de deux ans auparavant.

L'Histoire seule peut savoir si elle aurait pu appareiller ou pas. Je crois qu'une très faible quantité de ses navires aurait pu réellement gagner l'Afrique du Nord.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je constate que l'occupation du littoral méditerranéen par les Allemands est du 11 novembre et que le sabordage est du 28 novembre. 17 jours s'étaient écoulés.

M. ARCHAMBAUD. — Il restait cette petite zone, rétrécissement extrême de la zone libre, qui n'était plus très libre, mais qui constituait tout de même un petit paravent à la flotte et qui, l'expérience l'a montré, a été suffisant pour sauver l'honneur de la Marine...

M. LE BATONNIER PAYEN. — Autre question : est-ce que le commandant Archambaud pourrait nous donner quelques précisions complémentaires sur les conversations auxquelles l'amiral Auphan a assisté, à Bordeaux, si je ne m'abuse, au mois de juin 1940, à propos du sort réservé à la flotte.

En d'autres termes, et pour préciser, est-ce que les Anglais qualifiés qui étaient là, les deux amiraux, chefs de l'amirauté et de la flotte, ont demandé que la flotte leur fût livrée sous une forme quelconque, ou est-ce qu'ils ont accepté que la flotte fût simplement sabordée, en cas de menace allemande?

M. ARCHAMBAUD. — Mon souvenir à ce sujet est d'autant plus précis qu'il m'a été consigné par écrit par l'amiral Auphan, peu après la Libération, au moment où j'avais à témoigner moi-même devant les autorités maritimes, en novembre dernier. Cette lettre, dans laquelle l'amiral Auphan me relate cette entrevue est à la disposition de la Cour. L'amiral Auphan m'a toujours dit qu'à aucun moment, de la part de Sir Alexander et de Sir Duddley Pound, il n'a été question de faire venir la flotte française dans les ports britanniques. Les Anglais ont simplement demandé la parole d'honneur des amiraux français que cette flotte ne tomberait pas aux mains de l'ennemi.

Déposition de M. René Norguet
ingénieur général du Génie maritime, 56 ans.

Me ISORNI. — M. Norguet est ancien secrétaire général de la Production industrielle, d'août 1940 au 10 août 1943, date à laquelle il a été déporté en Allemagne.

Je voudrais lui demander qu'il explique quelle était la lutte du secrétariat d'Etat à la Production industrielle, en accord avec le Maréchal, pour soustraire aux Allemands nos matières

premières, nos machines-outils et, d'une manière générale, pour que les commandes allemandes soient exécutées dans la plus petite partie possible.

M. Norguet. — Dès le début de l'occupation, les Allemands se sont précipités sur quantités de choses qu'ils jugeaient précieuses, par exemple, les machines-outils, les matières. Il y a eu des enlèvements assez brutaux dès le début, et il est certain que ce n'est qu'à l'apparition des services constitués français, qu'un frein a pu être mis.

Le bilan, naturellement, n'était pas toujours ce que nous aurions voulu, ou plus exactement, jamais ce que nous aurions voulu, mais du moins, avons-nous pu minimiser bien des choses.

Le témoin expose le détail du camouflage des machines et des métaux et l'opposition faite aux tentatives allemandes pour pénétrer dans la finance des industries.

Quel était notre guide? C'était la loi du 16 août 1940. Elle n'a pas toujours bonne presse.

Je tiens à dire cependant qu'elle a été une des dernières, peut-être bien la dernière loi française qui est sortie sans estampille allemande. Nous avons bien vu, au bout d'un temps assez court, qu'elle avait des lacunes, des imperfections, nous n'avons pas voulu en parler pour qu'elle n'aille pas passer sous les fourches caudines allemandes.

Comme principal instrument, elle a créé les Comités d'organisation...

S'il y a des incrédules, je me permets de dire que, dans ces comités d'organisation, sans que j'aie la prétention d'affirmer que partout il y avait des hommes de la même valeur que ceux que je vais citer, j'ai eu l'honneur de travailler avec un Le Faucheux, un Lepercq, un Méthy, dont je dirai peut-être un mot tout à l'heure.

Parmi nos joies, nos réconforts, il y avait des choses comme celles-là : malgré l'Allemand, malgré cette surveillance constante, on arrivait notamment à truquer les bons de matières, de béton, d'acier, de je ne sais quoi, et à continuer, au nom du pays, de la France, de belles choses comme des barrages.

Pour fixer les idées, le général de Gaulle, l'autre jour, avec le sultan du Maroc, inaugurait Saint-Etienne-Cantalès : vous voyez la joie que nous pouvions avoir à dire : ce Saint-Etienne-Cantalès, on le fera tout de même! Et on l'a fait. Probablement parce que les conditions de travail n'étaient pas commodes, un ingénieur y a perdu la vie pendant les essais.

A côté de cela, il y a le Venéon, il y a le barrage de Génis-

siat. Je m'excuse, mais cela a été pour nous une passion. C'est pour moi une telle joie de rappeler tout cela.

Le barrage du Venéon, par exemple, était prêt, complètement prêt pendant l'occupation allemande. On a raconté qu'il y avait un régulateur qui ne fonctionnait pas. Le Venéon n'a débité ses kilowatts qu'une fois les Allemands partis.

Nous avons pu également fonder un laboratoire supérionique qui nous permettra, à nous Français, d'étudier à égalité avec n'importe qui, des choses comme de très grosses bombes, que ce soient des V-2 ou des avions-fusées. On était content de pouvoir fonder cela dans les conditions que je viens de dire.

Je voudrais enfin dire un mot particulier au sujet d'une lutte qui a coûté cher au Ministère : c'est celle du pétrole.

A partir du moment où les Allemands ont considéré qu'une des causes possibles de leur défaite était l'absence d'essence, ils sont devenus extraordinairement irritables et insistants dans ce domaine. Ils ont voulu mettre la main sur les pétroles d'Aquitaine. Ces pétroles sont un espoir français. Les sondages y ont été poussés suivant toutes les règles de la technique mais c'était pour l'avenir. Dans le présent, il ne fallait pas que le pétrole sorte.

Les Allemands se sont méfiés et ils ont fini par intervenir. Ils voulaient avoir et des sondages accélérés, et une participation financière.

C'est un devoir pour moi de dire qu'à la suite de cette lutte, mon Directeur des Carburants a été déporté. Le Directeur des Pétroles d'Aquitaine a été déporté et il est mort en Allemagne. Un fonctionnaire de la Direction des Carburants a été déporté, il est mort. Pour Mény, Président du Comité d'Organisation des Carburants, dont je parlais tout à l'heure, j'espère qu'il est encore trop tôt pour dire qu'il est mort en Allemagne, mais il a été déporté et il y a quelques jours encore sa famille était toujours sans nouvelles.

Cette lutte que nous avons menée, je ne puis pas dire qu'elle ait été toujours dans la ligne des indications officielles qui nous étaient données. Je veux dire en particulier, qu'à partir du retour de Laval au pouvoir, quelque chose a grincé quelquefois dans cette organisation, et que les efforts que faisait l'équipe que nous formions pour minimiser les demandes allemandes, pour les retarder, pour ne pas livrer ce qui nous était demandé, n'étaient probablement pas complètement approuvés.

Par contre, je dois dire que, interrogé d'une façon assez régulière par le Cabinet du Maréchal, et lui rendant compte bien entendu, exactement de ce que nous faisions, il m'a toujours été répondu : « Bien, continuez ».

DOCTEUR DUPRÉ. — Le témoin pourrait-il chiffrer les enlèvements opérés par les Allemands?

M. NORGUET. — Je suis hors d'état de vous donner ce chiffre.

Un JURÉ. — Une expertise a montré que l'industrie française a été mise à la disposition de l'ennemi dans une très grande mesure. Les industriels français étaient poussés par les déclarations gouvernementales à mettre leurs industries à la disposition des Allemands. On leur recommandait de collaborer.

L'expertise dont je parle est évidemment en contradiction avec les déclarations du témoin. Je pense que la Cour en prendra connaissance lorsqu'elle aura à délibérer.

LE MÊME JURÉ. — Le témoin a dit qu'il s'était efforcé de réaliser pour l'industrie française des œuvres d'avenir telles que le barrage de Saint-Etienne-Cantalès.

M. NORGUET. — J'ai dit : de continuer.

LE MÊME JURÉ. — ... d'exécuter des barrages, des travaux qui serviraient à la France et non pas à l'ennemi.

Mais ces barrages, ces usines, ces travaux n'ont pas été exécutés à l'insu des Allemands; au contraire, il me semble que ceux-ci avaient intérêt à ce que de tels travaux soient exécutés, que de tels barrages soient établis le plus rapidement possible pour fournir de l'énergie aux industries françaises qui travaillaient pour les Allemands et jouissaient d'une priorité absolue sur tout le reste de nos industries et également parce que les dirigeants de l'Allemagne espéraient un transport d'énergie en direction de leurs propres usines. Je crois donc qu'il y a une confusion dans l'esprit du témoin...

M. NORGUET. — Je ne crois pas.

LE MÊME JURÉ. — Ces travaux n'étaient donc pas effectués à l'insu des Allemands, en opposition avec eux et en cachette. Au contraire, ils étaient entièrement d'accord. Je crois même qu'ils fournissaient des matériaux par priorité pour les exécuter. En la circonstance, il ne s'agit donc pas d'une œuvre de résistance de la part du Gouvernement français à l'égard des Allemands; ce sont les Allemands qui demandaient que ces ouvrages soient exécutés le plus rapidement possible.

M. NORGUET. — Evidemment, si la guerre avait duré beaucoup plus longtemps, nous aurions fini par être victimes de notre propre système. Mais nous avions une foi absolue que nous faisions tout pour servir la France.

Je viens de citer le Vénéon. Cela a été fait pendant que j'étais là, mais j'étais parti quand les travaux ont été terminés, je n'y ai donc aucun mérite et c'est mon successeur qui a fait le nécessaire pour cela, mais l'usine n'a pas été mise en route. Il a d'ailleurs failli y avoir un drame car les Allemands avaient

fini par comprendre. Vous êtes parfaitement au courant de ce qui avait été fait au début, mais je crois pouvoir affirmer en mon âme et conscience, que tout a bien été réalisé dans le sens que j'indique.

La discussion s'engage avec les jurés sur les conséquences de cette résistance. On s'éloigne un peu du procès, M. Lévêque y ramène :

M. LÉVÊQUE. — Ce que nous voudrions surtout savoir, c'est la part qu'a prise le Maréchal dans votre action.

M. NORGUET. — Nous avons eu des difficultés incontestables à cause d'ordres ministériels qui nous ont quelquefois gênés. En tout cas nous avons eu, non pas l'impression, mais la certitude que notre action, je peux bien le dire, dépassait certainement les vues gouvernementales.

La vérité me conduit à répéter ce que j'ai déjà dit tout à l'heure : interrogé assez fréquemment par le cabinet du Maréchal, j'ai répondu très exactement ce que j'ai dit ici. Et je ne peux pas rapporter autre chose que ce qui m'a été répondu : « Bien, continuez » — ou plutôt — je peux ajouter un mot que je n'ai pas dit tout à l'heure, certains m'ont dit : « On compte sur vous ».

Je ne peux pas vous en dire davantage.

Me ISORNI. — Avez-vous eu le sentiment qu'il y avait une différence d'attitude entre le Gouvernement et le chef de l'Etat?

M. NORGUET. — Je ne peux pas ne pas dire que le secrétaire général de la Production industrielle n'était pas très d'accord avec son Ministre, depuis un temps assez long.

Me ISORNI. — N'avez-vous pas eu l'occasion de voir l'attitude du Maréchal à l'égard de M. Darquier de Pellepoix?

M. NORGUET. — Ce n'est plus une question technique.

Un jour en effet, Darquier de Pellepoix était devant le Maréchal. Celui-ci lui a dit d'un ton très appuyé et très triste : « M. le tortionnaire, j'entends beaucoup trop parler de vous ».

Darquier de Pellepoix a essayé de s'en tirer par une de ces pirouettes qui lui étaient habituelles. Le Maréchal s'est contenté de lui répéter sur le même ton triste et appuyé : « M. le tortionnaire, j'entends beaucoup trop parler de vous ».

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — C'est exact.

Audition de M. de Brinon

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous avez demandé à être entendu dans l'affaire du maréchal Pétain. Je ne vous demande

pas vos nom et qualités, il n'y a pas de doute sur votre identité; je ne vous demande pas non plus de prêter serment. Vous êtes entendu en vertu de mon pouvoir discrétionnaire et je vais vous poser deux ou trois questions. La première est celle-ci : Vous étiez chef de la délégation française en territoire occupé...?

M. DE BRINON. — Oui, monsieur le Président.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est avec l'agrément du Maréchal que cette désignation a été faite et que vous avez obtenu ce titre et cette fonction?

M. DE BRINON. — Oui.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — En quoi consistaient exactement vos rapports avec les autorités allemandes?

M. DE BRINON. — A régler toutes les questions concernant les rapports entre les autorités d'occupation et le Gouvernement. Ces fonctions étaient définies par mon ordre de mission, qui portait la signature du maréchal Pétain et qui figure dans les dossiers que j'ai rapportés et qui sont au cabinet de M. Béteille.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le Maréchal a-t-il été très au courant de toute votre action pendant tout le temps que vous avez exercé vos fonctions de chef de la Délégation?

M. DE BRINON. — J'ai toujours rendu compte au Maréchal de ce que je faisais. Chaque fois qu'il m'a interrogé sur ce qui se passait en zone occupée, j'ai toujours répondu, je crois, avec une véracité entière. J'avais d'ailleurs le plus grand respect pour le Maréchal et je tenais à lui rendre compte très exactement de ce qui se passait.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il a été tenu, en conséquence, presque jour par jour au courant de votre action aux côtés des autorités allemandes.

M. DE BRINON. — Jour par jour, c'est beaucoup dire. Il a été tenu directement au courant par les rapports que je lui ai adressés pendant longtemps. Ensuite, l'amiral Darlan d'abord, M. Laval ensuite, ont désiré que ces rapports soient adressés non pas au Maréchal lui-même, mais directement au chef du Gouvernement, pour être soumis au Maréchal. J'ai alors cessé de lui envoyer des rapports écrits, mais oralement, chaque fois que j'allais à Vichy, et qu'il me faisait l'honneur de me recevoir, de m'interroger et de m'inviter à sa table, presque régulièrement, je l'ai toujours tenu très exactement au courant et des événements et de mes propres sentiments.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Par conséquent, vos sentiments personnels étaient favorables à l'entente avec l'Allemagne.

Vous aviez fait, avant la guerre, partie d'un groupe d'entente franco-allemande.

Vous étiez, depuis un certain nombre d'années, membre de ce groupe.

M. DE BRINON. — Je crois que mes sentiments sont bien connus. J'ai eu les mêmes depuis 1923 jusqu'à 1940. Ils ont été les mêmes sous tous les régimes allemands et ils ont été les mêmes sous tous les gouvernements français qui ont été au courant.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous étiez partisan du rapprochement de la France et de l'Allemagne?

M. DE BRINON. — J'étais partisan de la conciliation entre la France et l'Allemagne, afin d'éviter les guerres, et je partageais cette opinion avec la plupart des anciens combattants de la guerre de 1914-1918 et, notamment, avec les deux présidents des grandes associations qui figuraient dans le Comité France-Allemagne.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Postérieurement à la guerre, je pense que les anciens combattants avaient modifié singulièrement leur point de vue, mais, vous, vous aviez conservé le même : vous étiez toujours partisan, après la défaite de votre pays, d'entretenir des relations avec l'Allemagne?

M. DE BRINON. — Si vous voulez me permettre, monsieur le Président. Je crois que c'est entre le 10 et le 20 juillet 1940 que j'ai été appelé par M. Laval à Vichy. Je m'étais tenu complètement à l'écart, depuis le 15 mars 1939, de toute action politique et j'avais complètement cessé d'écrire, parce que je sentais la guerre venir et je voulais me taire absolument.

Au mois de juillet 1940, à une date que je ne peux préciser exactement, M. Pierre Laval m'a fait chercher dans les Basses-Pyrénées, où je résidais. Je suis arrivé à Vichy. Il m'a fait part de ses intentions. Il m'a introduit chez le Maréchal. Il a exposé au Maréchal ce qu'il attendait de moi.

Le Maréchal était partisan d'un essai de réconciliation avec l'Allemagne, de règlement dans l'honneur et d'un effort de redressement de la France, en négociant avec les autorités allemandes.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Donc, le Maréchal, à ce moment-là, vous semblait partisan d'une sorte de politique de renversement des alliances et d'un rapprochement avec l'Allemagne?

M. DE BRINON. — Non, pas de renversement des alliances.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Un rapprochement avec l'Allemagne.

M. DE BRINON. — J'ai toujours entendu dire au Maréchal que nous ne devions en rien participer à la guerre; que la France devait faire effort pour se redresser et qu'elle devait surtout

conserver la paix pour faciliter ce redressement. Mais le Maréchal était favorable à l'idée d'une réconciliation avec l'Allemagne.

Il me l'a, d'ailleurs, manifesté a différentes reprises, notamment au moment de Montoire, et si vous voulez m'interroger sur ce point, je peux vous donner beaucoup de détails.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il est allé à Montoire, non pas contraint et forcé, mais parce qu'il sentait qu'il y avait là l'amorce d'une politique qui pouvait être utile à notre pays.

Je crois qu'il a déclaré que, dans l'honneur, il entrait dans la voie de la collaboration. Ce n'était pas un manifestation de son double jeu; c'était bien, d'après vous qui l'avez fréquenté à cette époque-là, la manifestation de sa pensée sincère?...

M. DE BRINON. — A mon sentiment, il n'a jamais été question de double jeu...

Me ISORNI. — On n'en parlait pas à M. de Brinon quand il s'agissait de double jeu.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est le témoin que nous entendons et non pas les avocats.

M. DE BRINON. — Il y a eu une politique de redressement de la France, en accord, si elle était possible, avec l'Allemagne. C'était une politique d'assurance de l'intérêt français au cas d'une victoire allemande.

Derrière le paravent de cette politique, on pouvait faire beaucoup de choses. C'est peut-être cela qu'on appelle le double jeu, mais à la condition, monsieur le Président, de ne pas commettre d'imprudences et, hélas! J'en ai vu trop commettre et qui ont coûté cher aux Français.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous donner quelques détails sur cette politique et les résultats qu'elle était susceptible de donner et sur les raisons pour lesquelles elle n'a pas abouti?

M. DE BRINON. — Monsieur le Président, après avoir été reçu par M. Laval, je suis parti pour Paris, je crois deux ou trois jours après être arrivé à Vichy.

J'ai, d'abord, été refoulé à la ligne de démarcation. Le surlendemain, les choses ont été réglées.

J'ai trouvé, à Paris, un spectacle triste, pitoyable : beaucoup de Français s'adressant directement et sans aucun contrôle aux autorités allemandes; rien de réglé, de véritables gangsters installés dans des postes, non pas officiellement, mais officieusement. Par exemple, un de ces gangsters prétendait faire la liaison entre la Préfecture de Police et les autorités allemandes, et c'était au grand dommage des Français qu'il faisait chanter, menaçait ou rançonnait.

J'ai vu M. Abetz, qui n'était pas ambassadeur, mais qui avait, à ce moment-là, le titre de « chargé de pleins pouvoirs du Ministère des Affaires étrangères auprès des autorités allemandes ».

M. Abetz m'a dit que les efforts qu'on pourrait faire pour concilier les choses entre l'Allemagne et la France après la défaite de la France se heurteraient à de très graves difficultés.

Il m'a dit : « Tous les efforts que vous avez faits, qu'Henry Haye a faits, que Scapini a faits avant la guerre sont maintenant à vau-l'eau. Tout est à reprendre. Le Führer est très irrité contre la France, qui lui a déclaré la guerre. M. de Ribbentrop reproche à Georges Bonnet de l'avoir trompé. Donc, pas d'illusions à se faire : ce que vous proposez et ce que propose M. Laval sera très difficile. Ce n'est pas une raison pour ne pas l'essayer, mais c'est un véritable sacrifice qu'on peut vous demander ».

Je suis rentré à Vichy. J'ai rendu compte à M. Laval. Je ne crois pas, à ce moment-là, avoir été reçu par le Maréchal, du moins je n'en ai pas le souvenir, mais M. Laval m'a dit qu'il avait rendu compte au Maréchal, et je suis retourné à Paris pour essayer, si l'on peut dire, d'améliorer le climat.

Peu à peu, quelques mesures ont été envisagées, notamment pour la libération des prisonniers, les autorités allemandes libéraient selon leur bon plaisir. Il y avait des décisions d'Hitler lui-même; il y avait des décisions des autorités militaires; il y avait des décisions de chefs de camps, aucune autorité française n'avait rien à y voir.

La première réalisation dans ce domaine a été la mission donnée à M. Scapini.

Puis, lentement, péniblement, on a préparé Montoire.

M. Laval est venu à Paris une première fois. Je suis allé moi-même l'attendre à la ligne de démarcation, à Moulins. Je l'ai accompagné. C'était un triste voyage et qui l'émouvait beaucoup.

M. Laval a eu une conversation avec M. Abetz.

Il en a eu une autre, en ma présence, avec le général Streksius, chef de l'occupation militaire.

Il en a eu une autre avec le général Tourneur, en présence de M. Henri Haye, maire de Versailles, qui était le premier Français ayant repris contact avec les autorités allemandes.

De toutes ces conversations, j'ai été chargé par M. Laval de faire un rapport écrit à l'intention du Maréchal.

Je l'ai fait.

Les conversations ont continué.

Un jour, on a averti M. Laval qu'il devait se rendre à Tours.

Je l'ai accompagné. C'est dans ces conditions qu'il s'est rendu à l'entrevue de Montoire avec Hitler.

A sa conversation, je n'ai pas assisté. Elle se passait avec l'interprète Schmidt, avec Hitler, M. Abetz, M. de Ribbentrop. Mais je sais parfaitement ce qui s'est dit dans la conversation parce que, le soir, M. de Ribbentrop — que je connaissais depuis longtemps — m'a retenu. Je suis resté avec lui de 8 heures du soir, je crois, jusqu'à minuit. Il m'a exposé ce qu'avait été l'entretien; il m'a dit en substance :

« La France est battue. Elle a voulu faire la guerre. Le Führer veut dominer sa victoire. Il est prêt à faire une politique de règlement, si la France comprend. »

Et M. de Ribbentrop m'a tellement impatienté par ses propos que moi qui avais un libre langage avec lui, je lui ai répondu :

« Ecoutez, Ribbentrop, vous dites que la France a été battue; elle ne s'est pas battue! ».

C'est dans cette atmosphère difficile que les conversations se sont ouvertes.

Nous nous sommes rendus à Vichy avec Laval. Le Maréchal a été mis au courant. Il y avait, je crois, à Vichy, à ce moment-là, un certain étonnement que la conversation entre Hitler et Laval se soit faite en dehors du Maréchal.

M. Laval a exposé au Maréchal ce qui s'était dit et lui a fait part de l'invitation qu'il allait recevoir.

C'est dans ces conditions que la conversation de Montoire a eu lieu.

Je ne veux retenir qu'un détail :

Je suis rentré avec le Maréchal, le soir, en compagnie du général Schmidt, qui était chargé d'accompagner le Maréchal.

Le Maréchal était, dans l'ensemble, satisfait de la conversation.

Le général Schmidt lui dit au cours de la conversation :

« J'ai à vous demander, de la part du Führer, quels sont vos désirs? Avez-vous un désir à manifester? »

Le Maréchal a répondu :

« Je voudrais deux choses : la libération du général Laure, qui a été longtemps mon collaborateur et dont j'aurais grand besoin à Vichy, et je voudrais aussi pouvoir visiter un camp de prisonniers. »

Le général Schmidt a dit :

« Je ferai part au maréchal Keitel, qui était à Montoire et qui fera part lui-même au Führer. »

Le lendemain, le Maréchal a pu visiter le camp de prisonniers d'Amboise, et le général Laure a été libéré quelques jours après.

M. Laval est retourné ensuite à Vichy. Je pense qu'il a eu des conversations très étendues avec le Maréchal. Le Maréchal a prononcé son message.

C'est tout ce que je peux dire pour Montoire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Après Montoire, il y a un événement important : c'est l'arrestation et le départ de Laval.

M. DE BRINON. — Après Montoire, les jours ont traîné, sans réalisation. Les promesses faites ou les quasi-promesses n'étaient pas exécutées : promesses quant à l'assouplissement de la ligne de démarcation qui venait d'être instaurée depuis peu de temps, quant au rattachement des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et surtout il y a eu un fait extrêmement grave, c'est le régime que le docteur Burckel, Gauleiter, a imposé à la Lorraine.

Le Maréchal et le Président Laval ont protesté contre ce régime. J'ai été chargé d'élever une protestation auprès de M. Abetz. J'ai dit à M. Abetz :

« C'est un véritable sabotage de Montoire. »

Et M. Abetz m'a répondu :

« C'est en effet un sabotage, mais c'est la politique de M. Burckel qui est hostile au rapprochement avec la France et qui déteste M. de Ribbentrop. »

Et puis sont venues, jour par jour, de petites difficultés. Je dis « petites » parce que je les juge petites, mais elles ont entraîné de très graves inconvénients entre M. Laval et le Maréchal. Le Maréchal aime qu'on lui rende compte. M. Laval est un homme politique qui croyait avoir la charge entière d'une négociation et qui peut-être ne parlait pas au Maréchal avec assez de confiance. Il y a eu des malentendus à propos du séjour que le Maréchal pourrait faire à Paris.

Un jour, le général de la Laurencie, qui était délégué général, a été avisé que le Maréchal comptait venir à Paris et, dans la note qui était adressée par le Cabinet militaire du Maréchal et signée, je crois, par le colonel Poinsignon, il était question d'un « échelon lourd » et d'un « échelon léger », l'échelon léger devant précéder l'échelon lourd.

Ces deux expressions — c'est ridicule mais c'est ainsi — ont paru inquiétantes aux autorités allemandes autant militaires que civiles. On a vu là une sorte de volonté du Maréchal de faire une grande installation à Paris. M. Laval a fourni des explications. Les petits malentendus se sont aggravés. J'ai souvent entendu dire par M. Peyrouton à M. Laval lui-même, et M. Peyrouton me l'a dit à moi-même : « Nous allons à des malentendus graves!

Il n'y avait pas pourtant de frictions éclatantes à ce moment-

là, quand, un jour — c'était le 11 ou le 12 décembre 1940 — est parvenue une lettre d'Hitler adressée au Maréchal. M. Laval se trouvait à Paris, par hasard. Cette lettre lui a été portée par M. Abetz, qui lui a communiqué les instructions de son chef à ce sujet. Les instructions disaient : « Cette lettre du Führer devra être remise entre les mains même du Maréchal par M. de Brinon » — parce qu'à ce moment-là, j'étais le représentant permanent de M. Laval à Paris — « et M. de Brinon devra demander au Maréchal que la réponse soit adressée dans le plus bref délai possible et rapporté par lui. Cette lettre, c'était l'annonce qu'Hitler avait décidé de rendre à la France la dépouille du duc de Reichstadt et elle comportait aussi, oralement — communication faite par M. Abetz — une invitation au Maréchal à se rendre à Paris à l'occasion de cette cérémonie.

On avait peu de temps pour se décider. M. Laval a téléphoné avec Vichy, avec le cabinet du Maréchal, à M. du Moulin de la Barthète, je crois, et puis on a fait venir le Préfet de Police, qui était M. Langeron, pour préparer une installation possible pour le Maréchal, qui avait toujours dit qu'il ne s'installerait pas à l'Elysée. On pensait à Versailles; d'autre part on pensait aussi à installer un chauffage à l'Elysée pour des audiences. Bref, tous ces petits détails ont été examinés. Et puis, pour régler la chose définitivement, M. Laval a décidé de partir le lendemain matin, 13 décembre, pour Vichy.

Je suis parti avec lui à 8 heures du matin dans sa voiture, en compagnie de Mme de Chambrun. M. Laval m'a dit :

— Je vais vous introduire chez le Maréchal en arrivant. Vous lui expliquerez les choses. Moi-même, je vais aller déjeuner à Chateldon. Je reviendrai vers trois heures.

Il m'a introduit chez le Maréchal, auquel j'ai remis la lettre d'Hitler, auquel j'ai exposé la situation, et le Maréchal, après consultation de son entourage, M. du Moulin de la Barthète étant présent, après l'indication que je lui donnai et qui avait été donnée par les autorités allemandes que ce pouvait être l'occasion d'un voyage qu'il souhaitait faire à Rouen, à Orléans, et je crois également à Bourges, a décidé de venir à Paris pour le 15. Il a demandé des cartes Michelin. Il a préparé un itinéraire. On a réglé son séjour à Paris jusque dans les moindres détails et jusqu'aux invités qui devaient assister au déjeuner qui devait avoir lieu à l'hôtel Matignon.

Vers un heure moins le quart, les choses étaient en cet état. J'ai quitté le Maréchal, je crois, vers midi et demie. Il a été déjeuner. Je ne l'ai pas revu. Vers 3 heures, M. Laval est rentré. Il y a eu un conseil de cabinet présidé par M. Laval. Ce

conseil de cabinet a été suivi d'un conseil des Ministres. M. Laval est revenu livide, déclarant que le Maréchal l'avait congédié avait demandé la démission de tous les Ministres et, cette démission donnée, n'avait retenu que la sienne et celle de M. Ripert.

Il y avait à ce moment à Vichy un spectacle étrange. Les escaliers de l'Hôtel du Parc étaient peuplés de policiers amateurs qu'on appelait les G.P. et M. Laval était inquiet, demandait ce qui allait arriver. Le soir, j'ai été dîner avec lui au restaurant Chantecler. A la table voisine, il y avait M. Berthelot, qui était ministre des Communications. M. Laval a dit à M. Berthelot :

« Qu'est-ce que vous pensez de tout cela? »

M. Berthelot a dit :

« Je n'y comprends absolument rien. »

Et puis, vers 10 heures du soir, j'étais avec M. Rochat, dans le bureau de M. Laval et M. Méténier, qui était chef des groupes de protection, est entré et a dit :

« M. du Moulin de la Barthète et le Docteur Ménétrel vont venir vous voir, monsieur le Président. »

Et il a dit à M. Rochat et à moi :

« Je vous prie de vous retirer dans vos chambres. »

M. Rochat est allé dans la sienne. J'ai été dans la mienne qui était au bout du couloir. Nous avons été consignés là durant toute la nuit. Je n'ai rien su directement de ce qui s'était passé.

Le matin, vers 6 heures, M. Méténier a frappé à la porte de ma chambre et m'a dit :

« Monsieur l'Ambassadeur, vous êtes libre. »

J'ai demandé à avoir une trousse de toilette qui était restée dans la voiture de M. Laval, qui avait été saisie. Je me suis préparé. Je suis monté chez M. du Moulin de la Barthète et je lui ai dit :

« Quels sont ces événements? »

Il m'a dit :

« C'est l'aboutissement des difficultés dont je vous ai parlé souvent et de la mauvaise atmosphère qui régnait entre M. Laval et le Maréchal. Pour ma part, je déplore ces opérations. Je n'aime pas ces opérations de cagoulards, je trouve que ce qui vous a été fait est lamentable. Mais tout cela va s'arranger. Vous allez rentrer à Paris. »

Je me suis inquiété du sort de la lettre qui devait m'être remise la veille au soir. M. du Moulin de la Barthète m'a répondu : « Cette réponse a été donnée par la Commission d'armistice ».

Je suis retourné dans ma chambre. J'ai voulu ressortir. M. Méténier est revenu et m'a dit que j'étais de nouveau consigné.

La consigne a été levée vers 10 heures, ou du moins j'ai été appelé dans la chambre de M. du Moulin de la Barthète, qui m'a dit :

« Les choses se compliquent. M. Abetz veut absolument vous entendre au téléphone. Je vous laisse mon bureau. »

Je lui ai dit :

« Restez avec moi. Votre présence ne me gêne absolument pas. »

On a demandé la communication avec Paris. M. Abetz m'a parlé, m'a demandé où était M. Laval. J'ai posé la question à M. du Moulin de la Barthète qui m'a répondu que M. Laval était chez lui, en bonne santé. J'ai dit au bout du fil :

« M. du Moulin de la Barthète me dit que le Président Laval est en bon état et qu'il est chez lui. Quant à moi, vous m'entendez... »

Abetz a dit :

« Je vous prie, au nom du Gouvernement du Reich, d'informer le Maréchal que la dépouille du duc de Reichstadt ne sera pas remise au général de la Laurencie; et je vous prie de lui dire qu'il serait utile, essentiel pour la suite des rapports franco-allemands, qu'il puisse venir à Paris pour le 15 ou que M. Laval soit présent. »

A ce moment-là, la conversation se terminait. M. Peyrouton est entré dans le bureau. J'ai dit à M. Peyrouton ce qui s'était passé. M. Peyrouton m'a dit :

« Tout cela, c'est de la folie, cela ne pouvait pas durer; M. Laval, par ses silences, aurait fait mourir le Maréchal qui était de plus en plus inquiet. Mais enfin, vous allez rejoindre Paris. Les choses vont s'arranger. D'ailleurs, vous allez voir immédiatement le Maréchal. »

Nous avons été dans le bureau du général Laure. Quelque temps après, j'ai été introduit auprès du Maréchal. Le Maréchal m'a dit :

« Vous allez repartir pour Paris. »

Il m'a expliqué qu'il ne pouvait plus vivre avec M. Laval; qu'il n'y avait aucun désaccord sur la politique étrangère, qu'il fallait bien l'affirmer aux Allemands, que j'avais toute sa confiance, qu'il me demandait de lui rendre compte. Je le lui ai promis, et avec d'autant plus de fermeté et de sincérité que j'avais et que j'ai une très grande admiration pour le Maréchal. J'ai été à son état-major pendant la bataille de Verdun. Je sais quels services il a rendus à la France.

Le Maréchal m'a dit :

« Vous allez repartir. Exposez bien ce que je vous ai dit. »

Et je suis reparti en effet dans la voiture de M. Peyrouton.

J'ai quitté M. Peyrouton et le colonel Groussard, je crois, vers 2 heures de l'après-midi, 3 heures peut-être. Je suis arrivé le soir à Paris. On m'a fait dire que M. Abetz m'attendait, qu'il ferait une déclaration à l'ambassade d'Allemagne. Cette déclaration a eu lieu; mais c'est au cours de cette déclaration que M. Abetz a prononcé ces paroles :

« Un crime a été commis contre la France, le garant de la politique franco-allemande a été écarté. »

Cette déclaration, d'ailleurs, doit se trouver dans tous les journaux de l'époque.

Voilà, monsieur le Président, ce que je peux vous dire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ce n'est cependant pas la politique extérieure de M. Laval que vous avez dit avoir motivé l'arrestation...

M. DE BRINON. — Cela n'était sûrement pas. J'ai reçu, autant de M. Flandin que du Maréchal lui-même, de nombreuses instructions portant de bien exposer aux autorités allemandes qu'il n'y avait aucun désaccord sur la politique extérieure.

D'ailleurs, la lettre adressée à Hitler et remise par l'intermédiaire de la Commission d'armistice et qui a provoqué de très gros dommages et de grandes plaintes de la part des Allemands, portait que M. Laval était écarté pour des raisons uniquement intérieures et toutes les instructions ultérieures signées par M. Flandin, l'amiral Darlan et le général Huntziger et signées : « Approuvé, Philippe Pétain » confirmaient cette position.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Par ailleurs, la politique de rapprochement avec l'Allemagne s'est trouvée confirmée par la suite, lorsque l'amiral Darlan est entré peu de temps après au Gouvernement.

M. DE BRINON. — Il y a eu, à cette époque, de très grosses difficultés, car à ce moment M. Laval ne représentait pas pour les Allemands ce qu'il représenta plus tard. Il y avait d'autres hommes politiques qui jouissaient d'une grande considération de la part des Allemands. Mais on peut dire que les Allemands, et Hitler lui-même, ayant vu une sorte de complot dans l'événement du 13 décembre, ont cru que M. Laval était écarté pour des raisons tout autres que celles de politique intérieure, et l'ont considéré comme à peu près essentiel à la politique du règlement franco-allemand depuis lors.

M. Flandin, qui jouissait d'une grande considération de la part des autorités allemandes a éprouvé personnellement les plus grandes difficultés. Il n'a même pas pu venir à Paris.

J'ai fait moi-même de très grand efforts pour que les consignes données à son sujet soient levées. Elle ne l'ont pas été.

Elles l'ont été pour l'amiral Darlan qui a pu avoir, dans la journée de Noël, en 1940, dans les environs de Beauvais, une conversation avec Hitler.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il y a eu, dans cette période, ou assez longtemps après, avant le retour de Laval au Gouvernement, la constitution de la Légion des Volontaires contre le Bolchevisme, dont vous étiez un des membres d'honneur.

M. DE BRINON. — La première Légion.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Est-ce que cette Légion avait été constituée avec l'agrément du Maréchal, sous l'autorité du Maréchal?

M. DE BRINON. — C'est l'amiral Darlan qui a donné l'agrément.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Mais avec l'assentiment du Maréchal?

M. DE BRINON. — Bien entendu. C'est l'amiral Darlan qui a donné l'agrément aux autorités allemandes. Mais alors, la Légion des Volontaires n'était pas un organisme quasi-officiel comme elle l'est devenue depuis lors. C'était une formation faite par ce que l'on appelait « les partis », avec l'agrément du Gouvernement.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — La politique intérieure et la politique extérieure se sont à peu près poursuivies sur le même plan pendant le temps où l'amiral Darlan était le chef du Gouvernement.

M. DE BRINON. — Tout à fait. Vous savez certainement, monsieur le Président, que l'amiral Darlan, à son retour de Berchstesgaden, où il avait été plus tard, a fait un déclaration dont la substance était celle-ci : « La France a le choix entre le redressement et la destruction. J'ai choisi le redressement ».

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il y a un télégramme du 21 août 1942, qui figure à votre dossier, télégramme envoyé après la tentative de débarquement de Dieppe. Les Anglais avaient fait une tentative de débarquement qui n'avait pas réussi. Il y avait un télégramme en quelque sorte de félicitations du Maréchal.

M. DE BRINON. — Il n'y a pas eu de télégramme de félicitations du Maréchal, du moins à ma connaissance...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il y a eu cependant un télégramme...

M. DE BRINON. — Non, j'ai reçu des instructions de M. Laval pour féliciter, au nom du Gouvernement, les autorités allemandes. Mais il n'y avait pas d'instructions et pas de télégramme du Maréchal.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Voici le télégramme important

dont il a été parlé beaucoup et sur lequel vous êtes en mesure, je pense, de nous donner des éclaircissements. Le 21 août 1942, un télégramme a été envoyé, signé « Pétain », par téléscripteur, et qui avait été ainsi conçu :

Monsieur le Chancelier, après l'entretien que je viens d'avoir avec le président Laval et en raison de la dernière agression britannique qui s'est déroulée cette fois sur notre sol, je vous propose d'envisager la participation de la France à sa propre défense. Je suis prêt à envisager les modalités de cette intervention, si vous en acceptez le principe. Je vous prie, monsieur le Chancelier, de considérer cette intervention comme l'expression sincère de ma volonté de faire contribuer la France à la sauvegarde de l'Europe.

Et le télégramme est signé Pétain.

M. DE BRINON. — De ce télégramme, je ne connais qu'une chose : c'est qu'il a été envoyé. Il devait être remis à M. de Grosville, représentant de M. Benoist-Méchin. Il a été envoyé de Vichy par l'appareil téléscripteur. Pour moi, je n'ai rien connu de la négociation que fait supposer ce télégramme. J'ai été simplement une boîte aux lettres. Il a été remis à M. de Grosville par les soins de la délégation.

L'envoi de ce télégramme est un fait. Au sujet de ce télégramme et de sa signification, je ne peux faire que des hypothèses.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez pas l'authentifier.

M. DE BRINON. — Il est certainement authentique. Il n'y a aucun doute.

M. LE BATONNIER PAYEN. — La signature aussi?

M. DE BRINON. — Il est « tapé » par le téléscripteur. Il est donc authentifié par l'appareil lui-même.

De plus, on a retrouvé son origine à Vichy.

Moi, je n'ai rien connu de la négociation, des pourparlers ou des propositions que fait supposer ce télégramme.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ce que je voudrais savoir, c'est si le télégramme est authentique. Il porte la signature « signé Pétain ». Est-ce vraiment un télégramme émanant du Maréchal?

M. DE BRINON. — Je ne peux pas dire qu'il émane vraiment du Maréchal. Je peux simplement dire qu'il a été envoyé avec la signature « Philippe Pétain »; il a été reçu avec la signature « Philippe Pétain ». Mais le Maréchal l'a-t-il signé lui-même? Je n'en sais absolument rien.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Un télégramme aurait-il pu partir avec l'indication « signé Pétain » sans que le Maréchal

ait eu connaissance de l'existence de ce télégramme? C'est sur ce point-là que j'appelle vos explications.

M. DE BRINON. — Ce n'est pas impossible.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ce télégramme n'a-t-il pas donné lieu à une réponse d'Hitler?

M. DE BRINON. — Je n'en ai rien su. Je n'ai en rien participé à cette négociation. Toutes ces questions-là, à ce moment-là, n'étaient nullement de ma compétence. Depuis 1941, l'amiral Darlan s'était chargé de tout ce qui concernait les questions militaires. Il avait institué une Commission de négociations franco-allemandes, qui avait fonctionné au mois de mai, sous-le présidence de M. Benoist-Méchin.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — N'êtes-vous pas intervenu au moment du retour de Laval au Gouvernement?

M. DE BRINON. — Intervenu, c'est beaucoup dire. Le retour de M. Laval au Gouvernement a été une chose fort complexe et dans laquelle le hasard a joué un grand rôle et une grande part, car l'origine du retour de M. Laval au pouvoir, c'est une conversation entre M. Laval et le maréchal Gœring. Je n'ai rien su des préparatifs de cette conversation.

L'essentiel de cette conversation était : « les choses vont très mal entre l'Allemagne et la France. Les autorités allemandes sont très déçues de ce qui s'est passé. Je ne vous conseille pas vous-même, aurait dit Gœring à M. Laval, de revenir au pouvoir; vous ne pourriez rien obtenir ».

Je dois dire que je pourrais personnellement apporter une confirmation de ce jugement par un propos que m'avait tenu le colonel Schweitter, chef d'état-major du général von Stulpnagel, qui m'avait dit : « Actuellement, les difficultés sont très grandes. Il faut se montrer très patient pour des réalisations utiles dans la conciliation franco-allemande. Je ne conseille pas le retour de M. Laval, ce serait tout à fait prématuré ».

Mais je pense que la conversation entre M. de Chambrun et le Maréchal a suffisamment alarmé le Maréchal pour qu'il ait le désir de causer lui-même avec M. Laval des propos du Maréchal Gœring. C'est dans ces conditions que M. Laval, dans la forêt de Randan, s'est entretenu avec le Maréchal.

Le Maréchal a dû concevoir — c'est du moins ce que m'a dit M. Laval — que les risques étaient grands, qu'il était bon de rappeler M. Laval, qui était un habile négociateur et qui possédait du côté allemand un élément de confiance.

L'amiral Darlan a été prévenu. L'amiral Darlan mesurait toutes les difficultés qu'il avait lui-même. J'ai eu avec lui plusieurs conversations à ce sujet-là. J'en ai eu une dans le cabinet du Maréchal lui-même et c'est le Maréchal qui a conclu en

disant à l'amiral Darlan : « Eh bien, de Brinon va vous accompagner à Châteldon. Allez régler les choses avec M. Laval ».

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Avez-vous quelques détails à nous donner concernant la participation du Maréchal à l'élaboration des lois raciales, à la relève, à l'organisation des juridictions spéciales.

M. DE BRINON. — Pour les lois raciales, je peux vous répondre d'autant plus facilement que, dès la fin de juillet 1940 ou le début d'août, j'ai moi-même attiré l'attention du Maréchal sur l'importance de la question et sur la nécessité de faire un statut français protégeant les Israélites français. J'étais convaincu que, ce statut-là, on pouvait le faire et que si on ne le faisait pas à ce moment-là, les autorités allemandes, tôt ou tard, nous en imposeraient un.

Je l'ai exposé au Maréchal, qui m'a dit : « Je suis d'accord. Mais patientez. Il faut me donner le temps ». Le Maréchal s'est déclaré absolument d'accord pour, dans toute la mesure du possible, protéger les Israélites français.

Mais le statut n'a pas été fait à ce moment-là. Il a été fait en octobre 1940, par M. Alibert, à mon avis, très mal; il a comporté des inconvénients très graves et quand on a essayé de redresser les choses, il était tard. Mais enfin, encore en 1943 on pouvait obtenir des apaisements.

Même les autorités allemandes, qui s'occupaient, avec la brutalité qu'on connaît, de ces choses, étaient d'accord (du moins M. Knorren, qui représentait les S.S., c'est-à-dire le département politique qui s'occupait des affaires raciales), pour que si le Maréchal ou le Gouvernement français demandait de larges exceptions pour les Israélites français qui avaient fait la guerre et qui s'étaient distingués, ces exceptions soient accordées. J'en ai donné l'assurance au Maréchal; j'ai écrit des lettres à ce propos, qui sont au dossier.

Mais le Maréchal était toujours d'accord. J'ai l'impression qu'on lui donnait le conseil de ne pas s'occuper de ces questions dont il fallait laisser la responsabilité aux Allemands.

C'est ainsi que l'Allemagne allant de difficultés en difficultés, les S.S. prenant le pas de plus en plus sur les autorités militaires, le régime est devenu de plus en plus sévère, de plus en plus atroce et qu'on a eu le plus grand mal à accomplir même des démarches.

Pour ma part, j'en ai accompli beaucoup. Mais c'était dans les conditions les plus difficiles et les bras complètement liés.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et les juridictions spéciales? Le Tribunal d'Etat? Vous étiez au courant? C'était sur l'initiative de qui?

M. DE BRINON. — Le Tribunal d'Etat de 1941, je n'ai pas été au courant, c'est M. Pucheu qui a tout réglé.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et en ce qui concerne la relève?

M. DE BRINON. — J'ai été au courant de la relève à la demande de M. Sauckel. J'ai assisté au conseil des Ministres dans lequel on en a parlé. La première demande n'a pas fait de difficultés : c'était la relève.

Après, étant donné tous les abus, toutes les exagérations de M. Sauckel, le Maréchal a témoigné à plusieurs reprises de son indignation, mais on faisait des promesses à M. Sauckel avec l'espoir que ces promesses ne seraient peut-être pas tenues.

C'était la même question que pour les Israélites. A mesure que les difficultés augmentaient, la situation devenait beaucoup plus difficile.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Que savez-vous de l'organisation de la Milice?

M. DE BRINON. — Absolument rien.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Que savez-vous de la propagande contre les Alliés, contre les Anglais, contre les Américains et la désignation du ministre à cette propagande : M. Philippe Henriot. Quelle a été l'influence du Maréchal dans la désignation de Philippe Henriot?

M. DE BRINON. — Dans la désignation, aucune part, je crois, mais les rapports étaient bons, je dirai même excellents entre le Maréchal et M. Philippe Henriot, à ma connaissance, du moins.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Nous en arrivons à la fin de l'occupation, à la libération et à la constitution d'un gouvernement à Siegmaringen. Vous avez pris part à la constitution du gouvernement?

M. DE BRINON. — Ce n'était pas un gouvernement, monsieur le Président, bien loin de là, et j'ai toujours moi-même protesté contre cette définition.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quel était alors l'organisme qui a été créé à ce moment-là?

M. DE BRINON. — C'était une commission pour s'occuper de la défense des intérêts français qui demeuraient en Allemagne.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Avec l'assentiment du Maréchal?

M. DE BRINON. — Non, pas avec l'assentiment du Maréchal. Le Maréchal a déclaré tout de suite, quand je lui ai fait exposer les choses, qu'il avait renoncé à tout son pouvoir, qu'il ne pouvait pas donner de délégation nouvelle; mais il était entendu, d'autre part, que, dans les limites de la délégation que j'avais, je pouvais veiller aux intérêts des prisonniers, des travailleurs et des déportés en Allemagne.

Pour les déportés, je vous dis tout de suite que je n'ai réussi en rien, malgré tous les efforts. Pour les travailleurs et pour les prisonniers, je crois que nous avons pu faire quelque chose.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous m'avez demandé, par une lettre que vous m'avez adressée, à être entendu. Voyez-vous un point, parmi ceux que nous venons d'aborder d'une façon un peu superficielle, sur lequel vous ayez quelque chose à dire?

M. DE BRINON. — Non, monsieur le Président. Je crois que vous m'avez permis de faire le tour de tout ce que j'avais à dire...

Je répète que j'ai la conviction que le Maréchal était absolument d'accord pour la politique que représentait M. Laval, qu'a représentée ensuite l'amiral Darlan, que M. Laval a repris encore, que c'était une politique qui pouvait permettre le redressement de la France, que, grâce à cette politique, on pouvait faire certaines choses, notamment pour sauvegarder l'armée, ses cadres, son squelette.

J'ai toujours été là-dessus personnellement entièrement d'accord avec le général Bridoux que j'avais pris comme collaborateur, comme secrétaire général à la délégation, et avec les chefs militaires que j'ai vus...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Alors, en somme, ce redressement de la France ne se concevait qu'en fonction d'une sorte d'entente avec l'Allemagne?

M. DE BRINON. — C'est à l'ombre d'une entente avec l'Allemagne, mais toute politique est faite d'opportunités.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pendant ces quatre ans, on a en apparence pratiqué une politique d'entente avec l'Allemagne, et cette apparence correspondait, au fond, à la réalité de la politique qu'on suivait.

J'en reviens à la première question, celle du double jeu. Vous, qui avez été mêlé de très près à cette politique, vous n'avez pas eu l'impression, pour employer cette expression vulgaire, qu'on jouait sur les deux tableaux?

M. DE BRINON. — Je n'ai jamais eu auprès du Maréchal l'impression du double jeu.

J'ai pu avoir cette impression dans certaines parties de son entourage, mais, dans toutes les conversations que j'ai eues avec le Maréchal, il m'a toujours dit que sa conviction était qu'il fallait pratiquer cette politique-là.

Il m'a toujours dit aussi que nous ne devions rien à l'Angleterre, que nous devions beaucoup à l'Amérique et que sa politique, son but étaient de s'efforcer de jouer un rôle dans la conclusion de la paix pour le bien de la France.

Il m'a même dit à plusieurs reprises : « Ah, si l'on pouvait rapprocher l'Allemagne de l'Amérique! »

M. Bloch, *juré*. — On nous dit qu'à Siegmaringen, le Maréchal était considéré comme prisonnier et on a insisté en disant qu'à Siegmaringen on avait complètement rompu les rapports avec lui. Vous étiez, je crois, au premier étage, le Maréchal était au second et, à partir de ce moment où vous avez constitué cette Commission, on a complètement rompu avec vous.

M. de Brinon. — Cela n'est pas aussi net. Il est bien évident que le Maréchal est parti contre son gré, comme M. Laval, comme nous sommes tous partis, emmenés par les autorités allemandes. Nous avions chacun un représentant allemand auprès de nous qui avait la charge, non pas de veiller sur nous, mais de nous surveiller plutôt.

Le Maréchal avait envisagé cette possibilité de départ. Il m'a dit à moi-même une fois : « Je sais que les Allemands me forceront à partir, mais il faudra me faire violence ».

A Siegmaringen, tout le monde était logé dans le même château; ce château était immense; les appartements étaient divers, mais il y avait des rapports entre occupants de ce château. J'ai vu très souvent M. Laval, je ne dirai pas chaque jour, mais souvent, et il y avait des rapports entre tous.

M. Joseph Roux, *juré*. — Le Maréchal accusé a-t-il approuvé tous vos actes?

M. de Brinon. — Je ne peux pas répondre; « tous mes actes », c'est beaucoup.

M. Joseph Roux. — Lesquels n'a-t-il pas approuvés?

M. de Brinon. — Le Maréchal, je le répète, n'a pas donné son assentiment, parce qu'il avait renoncé à tous ses pouvoirs de chef de l'Etat, à la constitution de la Commission pour la défense des intérêts français en Allemagne..

M. Maurice Guérin, *juré*. — Le témoin a fait allusion, tout à l'heure, aux imprudences qui, d'après lui, gênaient les résultats de la politique de rapprochement avec l'Allemagne et qui, a-t-il ajouté, avait coûté très cher aux Français?

Je voudrais lui poser deux questions :

1° Est-ce que, par imprudence, il entend les actes de résistance auxquels se sont livrés un certain nombre de Français pendant les quatre ans d'occupation?

2° Est-ce que ce sont ces actes d'imprudence et de résistance que le gouvernement de Vichy a plusieurs fois condamnés officiellement par sa radio et autrement?

M. de Brinon. — Dans mon esprit, monsieur, il ne s'agit nullement des actes de résistance. Les actes de résistance étaient des faits de conviction individuelle, louables car, à mon sen-

timent, il y avait deux politiques pour la France : il y avait la politique du général de Gaulle, qui était une politique d'assurance de la France en cas de victoire des Alliés, et il y avait la politique d'assurance en cas de victoire de l'Allemagne.

Il n'y avait pas à condamner particulièrement les actes de résistance. Quand je parle d'imprudence, je dis que certaines autorités qui dépendaient du gouvernement de Vichy — et je parle d'autorités militaires — ont commis parfois des imprudences, c'est-à-dire qu'elles ont joué un jeu trop ouvert, que les Allemands ont pu savoir des choses qu'il auraient dû ignorer et que cela a entraîné d'innombrables arrestations qu'on aurait pu sans doute éviter autrement.

Voilà ce que je veux dire.

M. SEIGNON, *juré*. — Vous avez dit tout à l'heure que le général Bridoux était votre collaborateur. Est-ce que, à la suite de l'affaire de Dieppe, vous n'auriez pas déclaré que le général Bridoux vous avait fait connaître que le Maréchal Pétain aurait parlé de la nécessité d'ouvrir un créneau français sur le mur de l'Atlantique et qu'il entendait par là faire participer la France à la défense dudit mur de l'Atlantique?

M. DE BRINON. — Non, le général Bridoux m'a dit qu'il avait été question à Vichy de l'ouverture d'un créneau dans le mur de l'Atlantique.

Pour sa part, le général Bridoux, en tant que militaire, désapprouvait formellement l'ouverture de ce créneau. Il ne m'a jamais dit que l'idée venait du Maréchal.

M. SEIGNON, *juré*. — Ce que je viens de dire n'est-il pas conforme à une déclaration que vous avez faite à l'instruction, le 20 juillet 1945?

M. DE BRINON. — J'ai parlé pour la première fois de ce créneau dans un interrogatoire; j'ai dit quels étaient mes souvenirs là-dessus, et j'ai demandé qu'on entende sur la question le général Bridoux, car j'étais moi-même incapable de préciser si c'était une idée venant du Maréchal ou si c'était une idée venant d'un collaborateur et de quel collaborateur.

Me ISORNI. — On a interrogé le général Bridoux; il a dit que l'idée ne venait pas du Maréchal.

M. LÉVY ALPHANDERY, *juré*. — Si j'ai bien compris ses déclarations, le témoin nous a dit tout à l'heure, en ce qui concerne les lois raciales, que le Maréchal se serait, à un moment donné, désintéressé de cette question.

Je voudrais savoir quelle a été la réaction du Maréchal au moment où il a appris les atrocités qui ont été commises contre les Israélites citoyens de France.

M. DE BRINON. — Le Maréchal a toujours eu, à ce sujet, des

réactions extrêmement vives, douloureuses, mais, personnellement, je n'en connais pas de particulières autres que ce qu'il a pu me dire dans les conversations, à savoir que c'était atroce, qu'il fallait essayer d'y parer, mais je vous ai dit tout à l'heure quelles étaient les immenses difficultés rencontrées à ce sujet.

M. Lévy Alphandery. — Je pensais que vous étiez plus au courant qu'un autre puisque vous étiez en relations continuellement avec les Allemands et que vous saviez quels étaient les sentiments professés par les Allemands à l'encontre des Israélites.

M. de Brinon. — Je crois avoir répondu par avance à cette question en disant ce que j'avais cru possible, jusqu'en 1943, du côté des Allemands, et ce qui aurait, à mon avis, non pas épargné la persécution, mais protégé beaucoup d'Israélites.

Docteur Dupré. — Est-ce qu'à certains moments le Maréchal n'envisageait pas la victoire de l'Allemagne?

M. de Brinon. — Le Maréchal pouvait, comme chacun, envisager la victoire de l'Allemagne.

Docteur Porc'her, *juré*. — Vous avez dit qu'à Montoire, le Maréchal avait sollicité la libération du général Laure et l'autorisation de visiter un camp de prisonniers. Faut-il en conclure que l'amélioration du sort des prisonniers, voire même leur libération générale annoncée par un message au lendemain de Montoire, résidait uniquement dans la libération du général Laure et la visite du camp d'Amboise par le Maréchal?

M. de Brinon. — Je crois qu'en ce qui concerne les prisonniers, beaucoup de promesses qui avaient été faites à Montoire, depuis Montoire, ont été arrêtées par le fait du 13 décembre. L'amiral Darlan a essayé de reprendre toute la question des prisonniers. C'est lui qui a obtenu la libération des prisonniers de guerre 1914-1918; si mes souvenirs sont exacts, c'est une conversation de l'amiral Darlan avec Hitler lui-même.

Mais tout ce qui avait trait aux prisonniers est devenu de plus en plus difficile à mesure que le temps passait, et à peu près impossible depuis l'évasion du général Giraud.

Docteur Porc'her. — Il n'y avait donc aucune promesse précise formulée à Montoire au sujet de la libération des prisonniers?

M. de Brinon. — A Montoire, il y a eu une promesse de très large libération. M. Laval pensait qu'on pourrait arriver à faire libérer la quasi totalité des prisonniers. Je ne sais pas exactement ce qui a été dit sur le sujet des prisonniers dans la conversation de Montoire entre le Maréchal et Hitler.

Docteur Porc'her. — Ce n'est pas l'avis du général Doyen

qui a dit qu'à la Commission d'armistice, il n'avait été nullement question de libérer les prisonniers, après Montoire.

M. DE BRINON. — Je ne crois pas que la Commission d'armistice ait été chargée de régler les questions de prisonniers. Toutes ces questions étaient traitées sur le plan politique, par les représentants politiques de l'Allemagne.

Audition de Joseph Darnand
48 ans.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je vous ai fait venir en vertu de mon pouvoir discrétionnaire. Je ne vous fais pas prêter serment. Votre identité est certaine.

Connaissiez-vous le Maréchal? Depuis combien de temps?

DARNAND. — J'ai vu le Maréchal pour la première fois le 18 juillet 1918, dans une cérémonie militaire où il m'a remis la médaille militaire, après le coup de main du 14 juillet, en présence du général Gouraud.

Je l'ai revu pour la deuxième fois en novembre 1940, dans sa propriété de Villeneuve-Loubet.

J'étais alors chef de la Légion des Alpes-Maritimes et j'avais demandé au Maréchal de bien vouloir recevoir les chefs légionnaires de ce département.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Comment avez-vous passé de l'idée d'une Légion à l'idée de la constitution d'une force de police, sous le nom de « Milice » ?... Est-ce que vous en avez fait part au Maréchal?

DARNAND. — Oui, monsieur le Président. En 1941, j'ai pensé que la Légion, qui recevait dans son sein tous les combattants, de quelque parti qu'ils viennent, ne pouvait pas représenter une force vraie, une force ayant les mêmes buts politiques que le Maréchal, et, à différentes reprises, aux chefs légionnaires et au Maréchal, nous avons eu l'occasion de leur demander de créer une force supplétive, ce qu'il a accepté de faire en 1942, en créant le S.O.L.

J'ai été nommé chef de ce Service d'Ordre Légionnaire et j'ai été appelé à Vichy.

Le Service d'Ordre Légionnaire groupait dans son sein tous les éléments jeunes, tous les éléments les plus ardents, et ce n'est que le 28 janvier 1943 qu'à la demande des chefs légionnaires et avec l'accord du Maréchal, le S.O.L. s'est séparé de la Légion et est devenu la Milice française.

Pratiquement, il n'y avait pas de changement, sauf que la

Milice dépendait directement du chef du Gouvernement, alors que le S.O.L. dépendait directement du Maréchal.

Le Maréchal, dans une réunion plénière des chefs légionnaires et des nouveaux chefs miliciens, nous a remerciés de notre action au S.O.L et nous a demandé de continuer à servir, tout en restant ses fidèles soldats.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le Maréchal savait que vous aviez prêté serment de fidélité au Führer?

DARNAND. — Pas encore.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quand vous avez eu prêté serment de fidélité au Führer, quelle a été la réaction du Maréchal?

DARNAND. — Le Maréchal ne m'en a pas parlé.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Mais il n'a pas pu ne pas le connaître; c'est un détail qui avait une certaine importance.

DARNAND. — Je ne pense pas qu'il l'ait ignoré : je n'avais pas que des amis dans son cabinet; cela m'étonnerait beaucoup qu'on ne l'en ait pas informé.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — En tout cas, votre nomination n'a pas été signée par le chef de l'Etat; elle n'a été signée que par le chef du Gouvernement.

DARNAND. — Oui.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Le chef de l'Etat n'ignorait pas l'organisation qui venait d'être créée, et il ignorait encore moins que vous étiez à la tête de cette organisation. Il n'était pas possible qu'il l'ignorât.

DARNAND. — Certainement non.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Est-ce que vous participiez au conseil des Ministres?

DARNAND. — En ma qualité de Secrétaire général au Maintien de l'Ordre, j'ai assisté à quelques conseils des Ministres...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Présidés par le Maréchal?

DARNAND. — Présidés par le Maréchal.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et il n'a jamais paru surpris de vous voir dans un conseil des Ministres?

DARNAND. — Certainement non.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il ne vous a pas invité à vous retirer. Il a accepté votre présence au conseil des Ministres?

DARNAND. — J'ai même eu à rendre compte au Conseil, à différentes reprises, et devant le Maréchal de mon action.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Votre action a consisté en une répression de ce qu'on appelait, à ce moment-là, le « terrorisme », et qui était une manifestation du patriotisme?

Quelles ont été les réactions du Maréchal? Vous avez organisé des expéditions contre le maquis notamment. Le Maréchal

ne vous a jamais fait appeler, ne vous a jamais fait adresser d'observations par l'intermédiaire de qui que ce soit?

DARNAND. — Jusqu'au dernier jour de notre présence en France, l'année dernière, au mois d'août, j'ai été reçu par le Maréchal chaque fois que je l'ai demandé — ce qui a été très rare — mais je l'ai vu au conseil des Ministres. Je l'ai vu dans ses invitations à déjeuner quelquefois et je l'ai vu lorsqu'il m'a fait appeler dans son cabinet.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Que vous disait-il?

DARNAND. — A sa demande, je lui ai rendu compte de l'activité de la Milice.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il n'a pas fait de protestation?

DARNAND. — Le Maréchal a toujours été pour moi d'un très bon conseil, m'a toujours prêché la prudence.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quand vous outrepassiez ses conseils — parce que, autant que nous nous souvenons, la Milice n'a pas été particulièrement prudente ni circonspecte — vous ne receviez pas de blâmes, pas d'observations?

DARNAND. — Je n'ai reçu qu'un seul blâme, c'est celui que le Maréchal m'a adressé le 6 août 1944, l'année dernière, alors que les Américains étaient à Rennes, dans une lettre qui doit figurer au dossier.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — A quel propos? Quelle était l'action que le Maréchal blâmait et dans quels termes la blâmait-il?

DARNAND. — Le Maréchal, dans une lettre très longue, faisait connaître à Laval les exactions de la Milice. Dans un dossier annexe, assez important, on relevait, dans différents coins de France, des actes qui pouvaient nous être reprochés.

J'ai pris connaissance de cette lettre et j'ai répondu, quelques jours après, au Maréchal, que je n'ai plus eu l'occasion de revoir à partir de ce moment.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pendant toute la période où la Milice a, si j'ose dire, opéré, elle avait constitué une sorte de tribunal militaire spécial, qui s'appelait « Cour martiale »?

DARNAND. — Non, monsieur le Président, la Milice n'a jamais créé la Cour martiale. C'est le Gouvernement qui a créé, par une loi, des cours martiales, dans lesquelles la Milice n'avait rien à voir, sinon que ses membres pouvaient y siéger comme n'importe quel citoyen.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il y a eu des cours martiales dans lesquelles figuraient des miliciens?

DARNAND. — Certainement.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Comment étaient choisis les juges de ces cours martiales?

DARNAND. — Ils étaient choisis parmi les personnes qui nous paraissaient... qui étaient en principe, volontaires ou qui voulaient bien accepter de siéger dans ces cours.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous en avez présidé de ces cours martiales?

DARNAND. — Non.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pas de questions, messieurs?

Pas de question du côté de l'accusation?

Pas de question du côté de la défense?

Me ISORNI. — Sans poser de question, je voudrais dire, en présence du témoin, qu'à partir de février 1944, le maréchal Pétain n'a plus présidé un seul conseil des Ministres, et qu'il a reçu à plusieurs reprises le témoin pour lui demander de procéder, au besoin, à des exécutions capitales dans les rangs de la Milice pour que celle-ci rentre dans l'ordre.

DARNAND. — Je ne puis pas préciser si c'est à partir de février que le Maréchal n'a plus présidé de conseil des Ministres. Ce qui est certain, c'est que j'ai assisté au moins à une demi-douzaine peut-être huit conseils des Ministres présidés par le Maréchal, et j'ai été nommé le 1er janvier 1944. Cela peut, d'ailleurs, correspondre puisque le Conseil siégeait à peu près une fois par semaine, ce qui représentait, pour les mois de janvier et février, la demi-douzaine de fois où j'ai siégé.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Est-ce que vous avez suivi le Maréchal et le Gouvernement à Siegmaringen?

DARNAND. — Oui.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Quelques mots sur l'organisation de cette délégation ou de ce gouvernement fantôme qui s'était constitué à Siegmaringen.

DARNAND. — Je n'ai jamais vu le Maréchal en Allemagne, sauf pour l'avoir rencontré au moment de ses promenades et l'avoir salué à distance, mais je ne lui ai jamais adressé la parole et, à ma connaissance, il ne s'est jamais occupé de la Commission gouvernementale en Allemagne.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il n'y a jamais eu la constitution d'une sorte de gouvernement, en Allemagne, sous sa présidence?

DARNAND. — Non, monsieur le Président.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — On me demande de vous poser la question suivante :

« Quelle a été la réaction du Maréchal après l'exécution de Georges Mandel? »

DARNAND. — Je n'ai pas revu le Maréchal à ce moment-là.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Gardes, vous pouvez l'emmener.

Déposition de M. l'Abbé Rodhain
Aumônier militaire, 45 ans.

M. L'ABBÉ RODHAIN. — Aumônier des prisonniers de guerre et responsable du culte chez les déportés, je sais dans quelle mesure j'ai trouvé un appui auprès du Maréchal. Je demande à me limiter et à ne parler que de cela. Soldat de 2e classe en 1939, aumônier de la troisième division cuirassée en 1940, j'ai été fait prisonnier le 16 juin, à Saulieu, avec les derniers chars de ma division.

Dès notre capture, une véritable épidémie d'évasions s'est produite parmi nos officiers prisonniers de la division : le premier a été le capitaine Leclerc de Hauteclocque; les autres ont suivi. Je les ai imités.

Dès mon évasion, j'ai fondé l'Aumônerie des Prisonniers de Guerre. J'ai circulé ainsi pendant deux ans, sans aucun autre papier que ceux prouvant mon évasion, ce qui était, au point de vue juridique, une situation assez précaire.

Au bout de deux ans, les autorités militaires françaises m'ont enfin donné des papiers officiels sur l'intervention du Maréchal. Je ne l'oublie pas.

Les prisonniers pourront dire quel réconfort ils ont peut-être trouvé auprès des 3.000 prêtres prisonniers de guerre.

Pour coordonner ce travail des prêtres prisonniers, pour les visiter pendant cinq ans, j'ai marché sur une corde raide, tantôt, pour une nuit de Noël, pénétrant jusqu'à Graudens, en Pologne, et passant une inoubliable nuit de Noël au milieu de 2.000 prisonniers français déportés dans cette forteresse; tantôt, au contraire, arrêté par la Gestapo et ramené jusqu'à Paris.

Je me suis trouvé très seul dans ce travail. J'ai trouvé un abri et un appui auprès du Maréchal. Il était juste de le dire, je le dis.

Mais j'en viens tout de suite à l'Aumônerie des Déportés, et j'y viens avec angoisse.

Notre Aumônerie, en effet, a été la confidente de tellement de familles en deuil, depuis cinq ans; notre Aumônerie a été si durement touchée par ces centaines de prêtres mis à mort, ces centaines de prêtres arrêtés, que, d'une part, je ne voudrais pas trahir la pensée de tous ceux que nous pleurons et qui crient justice contre les accusés, contre les responsables. Mais, en même temps, je crois qu'il est juste de dire aussi ce que je sais et ce que j'ai vu :

J'étais à Weimar-Buchenwald en avril de cette année. Par conséquent, je suis prêt à m'associer à toutes les protestations des déportés, mais ces protestations de 1945, qui sont nombreuses, ne sont plus, hélas! efficaces, il faut le reconnaître, ne sont plus dangereuses à cette époque, et me font penser immédiatement aux protestations de 1941, 1942, 1943 et 1944.

A cette époque-là, nous étions singulièrement peu nombreux quand il s'agissait d'aller informer le gouvernement de Vichy sur ce qui se passait là-bas, quand il s'agissait d'aller dire en face, aux Allemands : « Vous n'avez pas le droit de faire cela ». Je me rappelle qu'alors notre équipe était extrêmement peu nombreuse.

Je me rappelle avoir tourné dans les rues de Paris pendant une journée entière en me demandant qui donc viendrait avec nous pour dire cela. A part M. le pasteur Boegner, à part S.E. le cardinal Suhard, à part une poignée de Français — je ne crois pas qu'il y en ait eu plus d'une douzaine — pour aller protester en face des Allemands. Nous avons été très peu nombreux dans cette solitude.

Chaque fois que je pouvais trouver un appui qui, aujourd'hui, peut paraître précaire et inefficace, je le trouvais alors précieux. Je l'ai trouvé auprès du maréchal Pétain et j'estime juste de le dire.

On parle aujourd'hui d'une Eglise des Catacombes. Oui, c'est vrai; notre Aumônerie clandestine auprès des Déportés a eu par centaines des prêtres qui se sont cachés. On peut le dire maintenant sans danger, il y a eu des messes furtives dans les camps et dans les usines d'Allemagne; il y a eu des militaires par centaines qui ont porté secrètement l'Eucharistie comme dans les Catacombes; c'est vrai. Mais quand cela a commencé, quand nous avons réuni nos premiers prêtres à 500 mètres d'ici, en plein Paris et en pleine occupation, quand pour les préparer à ce travail, on leur a fait des cours, nous l'avons fait avec le consentement de qui? Avec le consentement du Maréchal.

Je me rappelle une période de notre Aumônerie clandestine, où la situation était particulièrement tendue; il y a eu un certain décret signé Himmler, du 21 janvier 1944, qui expulsait nommément d'Allemagne tous nos séminaristes emmenés en déportation pour le S.T.O. Ce décret d'Himmler a été le signal d'une véritable persécution contre notre Aumônerie. A partir de cette date, tous nos membres ont commencé à être arrêtés les uns après les autres.

Dans cette période, les autorités allemandes sont intervenues auprès des autorités religieuses françaises pour obtenir ma des-

titution, qui a été refusée d'ailleurs. J'ai subi un interrogatoire de deux heures rue des Saussaies; la Gestapo est venue à chaque instant à l'Aumônerie; J'ai vu arriver, le 6 avril 1944, le premier de nos prêtres déportés qui avait réussi à revenir, à rentrer de Berlin pour venir jusqu'ici à l'état de demi-cadavre.

Voulant ajouter une preuve de plus à toutes mes protestations, je l'ai pris par le bras, et dès le lendemain je l'ai conduit à Vichy. Quelle est la seule personnalité qui ait consenti à le recevoir sur-le-champ et qui l'ait invité publiquement à déjeuner? C'est le Maréchal.

Quelle est la seule personnalité de Vichy à qui j'ai pu raconter exactement tout notre travail clandestin dans les camps de déportés et qui m'a donné comme consigne de continuer? C'est le Maréchal.

C'est vrai, je le dis, j'en témoigne.

Déposition de M. Donati
ancien inspecteur des Finances, ancien Préfet, actuellement sans profession.

Me Isorni. — Première question : Pouvez-nous donner quelques précisions à la Cour sur le télégramme de Dieppe?

M. Donati. — Je peux, en effet, donner une déclaration sur ce télégramme.

J'ai eu comme collaborateur quelqu'un qui a été mêlé aux affaires de Dieppe et qui un jour, se trouvant dans le bureau du Maréchal, lui a posé la question suivante : « Monsieur le Maréchal, j'ai vu dans la presse, comme tous les Français, et avec beaucoup de stupéfaction, un télégramme que je ne peux pas croire avoir été envoyé par vous. Ce télégramme, très court, a été reproduit par toute la presse de la zone occupée, le 24 août 1942 qui a publié ceci :

Le Commandant en chef de la Région Ouest a reçu du Militärbefehlshaber in Frankreich le télégramme suivant : « Le maréchal Pétain et M. Pierre Laval, chef du Gouvernement, ont prié M. de Brinon de transmettre au haut commandement allemand en France leurs félicitations pour le succès remporté par les troupes allemandes qui, par leur défense, ont permis le nettoyage rapide du sol français.

Mon collaborateur a demandé au Maréchal : « Monsieur le Maréchal, je voudrais savoir de votre bouche ce qu'il faut penser de ce télégramme ». Et le maréchal Pétain, qui n'était pas emmuré dans un silence volontaire, a spontanément et avec indignation répondu à mon collaborateur : « C'est un faux, c'est encore un faux de cette ordure de de Brinon ».

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pourquoi n'a-t-il pas protesté publiquement?

M. DONATI. — Parce que cela avait été publié dans les journaux qui paraissaient en zone occupée et que l'administration française était sans influence sur ce qui se passait dans cette zone.

M. JOSEPH ROUX. — Quel était le nom de votre collaborateur?

M. DONATI. — C'est M. Sassier, qui était sous-préfet de Dieppe au moment de la tentative de débarquement et qui a été mon préfet délégué à Angers jusqu'à ce que les Allemands l'arrêtent, le 17 février 1944.

M. ROGER LESCUYER. — Quelle est la situation administrative actuelle du témoin en vertu de l'ordonnance du 17 juin 1944? A-t-il été révoqué?

M. DONATI. — Je suis passé devant la Commission administrative du ministère de l'Intérieur, et j'ai été révoqué par arrêté du 31 mars 1945.

M. ROGER LESCUYER. — Vous avez été décoré de la Francisque gallique.

M. DONATI. — J'ai été, comme tous les Préfets, décoré de l'ordre de la Francisque gallique du Maréchal.

M. ROGER LESCUYER. — Cette question m'amène à en poser une autre qui concerne tous les témoins décorés de la Francisque gallique, qui ont pour cette raison signé l'engagement suivant : « Je fais don de ma personne au Maréchal comme le Maréchal a fait don de sa personne à la France ».

Cet engagement est-il de nature à influer sur le serment prêté tout à l'heure par le témoin de dire la vérité, rien que la vérité? C'est sans doute, monsieur le Président, à chacun de nous de l'apprécier. S'il en est ainsi, je n'insiste pas.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT — Vous n'avez pas de réponse à faire?

M. DONATI. — Je n'ai pas de réponse à faire. J'ai juré sur l'honneur de dire la vérité. Je considère que la question qui m'est posée ne saurait influer sur le crédit qu'on doit accorder à mes paroles.

Me ISORNI. — M. Donati pourrait-il indiquer à la Haute-Cour comment il a fait pour résister aux exigences allemandes, dans le cadre de sa région, suivant les instructions qu'il avait reçues du Maréchal?

M. DONATI. — Maître, je suis heureux que vous me permettiez de faire une déclaration sur ce point qui intéresse, je crois, non seulement la région que j'ai administrée, mais l'ensemble des régions de zone nord.

Vous avez entendu l'autre jour le témoignage d'un préfet de la zone sud; j'ai été pendant les quatre années d'occupation, préfet dans la zone nord. Je rappellerai qu'il y avait une certaine différence entre les deux zones; les ordonnances allemandes s'appliquaient dans la zone nord et non dans la zone sud, si bien qu'un certain nombre de problèmes se sont posés dans l'une des deux zones, qui n'existaient pas dans l'autre.

Nous n'avons pas eu, dans la zone nord à régler le problème de la Milice, sinon dans les tout derniers mois; ni le problème de la Légion; ni le problème des Juifs, puisqu'ils avaient tous franchi la ligne de démarcation très rapidement après les événements de juin.

En revanche, nous avons eu les mêlées des partis autorisés et nous avons eu l'insuffisance des forces mises à notre disposition pour maintenir l'ordre. Nous étions absolument tributaires des Allemands puisque nous n'avions pas d'armée. La zone sud en a eu jusqu'en novembre 1942, mais nous, nous n'avons eu qu'un armement ridicule, puisque chaque homme n'avait qu'un revolver de modèle ancien avec quatre cartouches, sans cartouches d'exercice. Il y avait un très grand nombre de jeunes agents qui n'avaient jamais eu l'occasion de se servir de leur arme.

Je pense qu'après avoir eu avant-hier le témoignage d'un préfet de la zone sud, ayant aujourd'hui le témoignage d'un préfet de la zone nord, la Cour pourra avoir un aperçu complet de la façon dont la France a été administrée durant ces quatre années.

J'ai administré en effet, soit directement soit indirectement, quatorze départements formant une bande de territoire allant sans interruption de Nantes à Belfort. J'ai eu comme collaborateurs directs 25 à 30 préfets; j'ai eu des contacts avec les populations du Centre, de l'Ouest et de l'Est, et je peux dire quelles on été les réactions des unes et des autres.

Nous avons tous éprouvé pour la personne du Chef de l'Etat une très grande reconnaissance dès le début, en raison du fait qu'il avait, par la magie de son action personnelle, arrêté l'ennemi en cours de route, alors que nous nous attendions, après la lecture de *Mein Kampf*, à être complètement anéantis. Nous ne savions pas encore à ce moment que l'armistice, qui était une journée de deuil national, sonnait en réalité le glas de l'Empire allemand. Dans la détresse où nous étions, nous avons été reconnaissants au chef de l'Etat qui nous a donné une occasion de nous reprendre, une occasion d'espérer, une occasion de nous regrouper autour d'un chef.

A cette reconnaissance s'est très rapidement ajouté un senti-

ment d'admiration à mesure que nous avons pu apprécier la valeur du sacrifice du Maréchal, la noblesse de ses sentiments, et la qualité des réformes qu'il avait imposées.

La nature de son sacrifice, nous la connaissions tous. Nous en étions les témoins quand nous allions à Vichy et que nous constations, aux différents moments de la journée où nous étions reçus, l'attention avec laquelle nous étions écoutés, les efforts que faisait le Maréchal pour se mettre à la portée de chacun de nous, au cours d'une journée de travail qui commençait à huit heures du matin et qui ne finissait qu'à onze heures du soir, sans une minute d'interruption, puisque matin et soir il avait des hôtes à sa table.

J'ai été reçu par le Maréchal le matin, l'après-midi; j'ai été reçu à sa table à déjeuner et à dîner; nous étions tous dans l'admiration de la force physique, nerveuse et intellectuelle du Maréchal qui nous donnait à tous la plus grande attention, qui s'intéressait à tous nos problèmes, qui nous donnait le réconfort de sa ténacité et de son courage.

Je dois ajouter ici que ce sacrifice du Maréchal nous a été d'un grand secours pour résoudre un des premiers problèmes qui se sont posés aux Préfets dès le début et qui a été celui de maintenir en place l'administration municipale.

Le témoin fournit de très amples détails sur l'organisation préfectorale en zone occupée et les difficultés incessantes causées par les autorités d'occupation. Il soutient que le prestige du Maréchal et ses tendances anti-allemandes non déguisées ont grandement soutenu le moral des municipalités et fournit quelques exemples à l'appui de ses affirmations.

Il parle ensuite de l'effort pour soutenir la paysannerie.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Cela n'a qu'un rapport tout à fait lointain avec le procès...

M. DONATI. — Je crois que c'est au contraire dans le cœur du sujet; si vous le permettez, je vais revenir sur cette question de ravitaillement qui est assez mal comprise et assez mal connue de l'opinion...

Protestations.

M. GERMINAL. — Nous l'avons vécue...

Le témoin tente de compléter son explication. Le président l'interrompt.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Nous sommes ici pour apprécier l'attitude et la conduite du Maréchal dans ses rapports avec l'Allemagne.

Je voudrais que vous essayiez de rattacher ces réformes d'ordre intérieur à l'accusation...

M. Donati. — Précisément j'estime que le Maréchal doit avoir le bénéfice d'une organisation qui a permis à la France d'être ravitaillée sans trouble. Nous avons évité les troubles civils, je crois que nous avons eu quelque mérite à le faire. Si j'en juge par les résultats acquis par nos successeurs depuis un an, je constate, à entendre les propos de l'homme de la rue et à lire la presse quotidienne, que le Ravitaillement n'est pas si facile à assurer, puisqu'on dit même qu'il n'y a pas de progrès...

M. Pierre Bloch. — C'est un ancien préfet qui vient faire ici le procès du nouveau Gouvernement.

M. Donati. — Je fais ici la défense de l'administration du Maréchal et je trouve...

Protestations du Jury.

Un Juré. — Il a des avocats tout de même...

M. Donati. — J'apporte des faits précis et des témoignages précis. Je dis que nous avons ravitaillé avec difficultés et mérites la population et c'est un des efforts qu'il faut mettre à l'actif de la gestion du Maréchal.

M. Lévy Alphandery. — Vous vous êtes étendu assez longuement sur les réceptions qui étaient accordées par le Maréchal aux Maires de France. Est-ce qu'il parlait quelquefois de la République?

M. Donati. — Le Maréchal ne parlait pas de la République parce qu'on ne lui posait pas la question. La République n'était pas en question dans les entretiens d'ordre absolument technique et administratif qui étaient le sujet des conversations. Les maires de France n'étaient pas chargés de modifier la Constitution ni de donner leur avis là-dessus.

Me Isorni. — Ce sont des choses qui vont sans dire, la République!...

M. le Procureur Général Mornet. — Tellement sans dire qu'on la supprime...

M. Donati. — Précisément, le Maréchal, dans une conversation particulière, m'a parlé de sa Constitution; c'était une constitution républicaine. Il m'a montré la différence entre la troisième et la quatrième, tout à l'avantage de la quatrième. Il laissait subsister la liberté de vote et appuyait cette constitution sur la volonté populaire qu'il savait très bien qu'on ne pouvait pas supprimer et qu'il n'était pas désirable de supprimer en France. Il me l'a dit en tête à tête, sans vouloir convaincre aucun auditoire...

M. Roger Lescuyer. — Pour permettre enfin au Jury actuel d'être compréhensif il est nécessaire qu'il soit éclairé pleinement sur la valeur des témoignages qui lui sont apportés et cela m'amène à vous poser une question tout à fait objective :

Vous avez été révoqué en vertu de l'ordonnance sur l'épuration administrative. Cette ordonnance prévoit que pourront être révoqués les fonctionnaires qui auront, soit tiré un bénéfice matériel de l'occupation, soit porté ateinte aux libertés constitutionnelles, soit nui aux efforts de guerre de la France et de ses alliés, enfin, un quatrième motif, etc...

Simplement pour permettre à la Cour d'apprécier la valeur de votre témoignage, je vous demande de dire pour quelle raison vous avez été révoqué, ou tout au moins de remettre au président tout à l'heure, l'arrêté portant votre révocation et interdiction d'exercer aucune fonction publique pendant cinq ans.

M. Donati. — Je vous ai indiqué la date tout à l'heure. C'est le 31 mars que j'en ai été avisé; le *Journal Officiel* est du 1er avril.

J'ai été révoqué pour avoir participé à l'opération dite de la relève.

Je considère que, légalement, cette opération est une de celles qu'il faut porter à l'actif du Maréchal, parce qu'étant Préfet régional de Dijon, ayant vécu cette opération depuis le début jusqu'à la fin, je sais très bien quelle a été la différence de traitement qui en est résulté pour la population française, avant et après.

Lorsque, l'autre jour, M. Laval vous disait, ici, que si nous n'avions pas fait cette opération, les Allemands auraient fait des déportations massives et brutales, j'ajoute que ce n'est pas au futur ni au constitutionnel qu'il fallait parler, mais au passé. Les Allemands avaient commencé à faire des déportations.

J'étais Préfet régional de Dijon lorsque l'ordonnance Sauckel a paru, lorsque la loi du 4 septembre 1942 a paru. Il s'est écoulé six mois entre cette loi française du 4 septembre 1942 et le moment où on a commencé à l'appliquer, six mois que le Gouvernement a gagnés, selon sa méthode de temporisation et, pendant ces six mois, les Allemands se sont énervés; ils se sont énervés au point qu'ils ont organisé des chasses à l'homme.

Je me souviens d'un dimanche de février 1943, aux environs de Besançon, dans une forêt où il y avait un camp de 70 jeunes gens de 18 ans. Une chasse à l'homme a été organisée par les Allemands. A la fin de la journée, 39 petits bonshommes de 18 ans sont partis, sans même pouvoir passer chez

eux pour prendre une chemise de rechange, sans pouvoir prévenir leurs familles.

Dans trois départements que je connais bien : dans la Nièvre, dans la Saône-et-Loire, dans le Doubs, des usines se sont trouvées cernées par les compagnies de mitrailleurs à la sortie, et les ouvriers ont été embarqués de force, quel que soit leur âge, quelle que soit leur situation de famille. J'ai eu des pères de six enfants, de très nombreux anciens combattants qui sont ainsi partis.

Ce n'est pas une vue de l'esprit, ce n'est pas une hypothèse, ce sont des faits dont ont été victimes des centaines et des milliers d'ouvriers.

Le jour où nous avons vu arriver cette circulaire disant : « Un accord est intervenu. C'est dorénavant l'administration française qui prend en main cette opération », ayant ainsi la possibilité de nous interposer entre la brutalité de l'occupant et la population française, nous avons saisi cette occasion avec empressement. Nous avons tous la conviction et la certitude d'avoir fait œuvre utile jusqu'au total, comme on l'a dit ici, il est parti 600.000 ouvriers alors qu'il aurait dû en partir 3.600.000 si on se reporte à l'exemple belge.

Avoir été révoqué pour avoir participé à cette opération, j'estime que ce n'est pas juste. Ma conscience ne me reproche rien.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT — On a livré 600.000 ouvriers pour ne pas en voir emmener par les Allemands un nombre considérable. Mais il y a une petite différence : c'est que les 600.000 ouvriers qu'on leur livrait, on les livrait avec l'accompagnement moral des messages du Maréchal, où on leur disait qu'en partant pour l'Allemagne, ils travaillaient pour la France. Tandis que si les Allemands les avaient emmenés dans une plus forte proportion, le sentiment national se serait peut-être cabré et ressaisi.

Voilà une nuance qui me paraît avoir échappé, qui a pourtant son importance. Ces prestations faites volontairement, n'exaspéraient pas autant la population française que si elles avaient été prises avec violence par les Allemands.

M. DONATI. — Nous avons, pendant toute cette période...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est un problème politique qui n'est peut-être pas facile à trancher.

M. DONATI. — ...agi avec l'intention d'éviter le pire. Dans l'ensemble, je peux dire qu'après les incidents effroyables et les tragédies d'Oradour-sur-Glane, d'Ascq, de Maillet, etc..., que cette politique a été efficace, parce que nous savons maintenant ce qui se serait passé si nous avions pratiqué la poli-

tique inverse. Nous savons qu'en Pologne, il est mort sept millions d'habitants sur 35 millions. En France, proportionnellement, il en serait mort huit millions sur 40 millions. Nous sommes fiers de penser, après les soubresauts de l'agonie du monstre, qu'il n'y a pas dans tous les cantons un Oradour-sur-Glane.

M. MABRUT. — Monsieur, vous avez fait, tout à l'heure, honneur au Maréchal d'avoir essayé de redresser la France en remettant à leur place les valeurs spirituelles.

Pensez-vous que la politique de duplicité entre dans un programme de renaissance des valeurs spirituelles françaises?

M. DONATI. — Je dis, après l'expérience de deux cents réunions publiques que j'ai tenues depuis la Bretagne jusqu'à la Franche-Comté, en passant par l'Anjou, le Morvan, la Beauce et la Bourgogne, que j'ai, au contraire, le sentiment très net que mes interlocuteurs ne croyaient pas à la duplicité des ordres que vous reprochez au Maréchal d'avoir donnés. Ils étaient persuadés, au contraire, qu'il y avait un accord tacite entre le général de Gaulle et le maréchal Pétain... (*Exclamations*) ...Ils en étaient persuadés. Cela a été une stupeur pour eux d'apprendre, à l'arrivée du général de Gaulle, que cet accord n'avait existé que dans leur imagination.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'était une variété de mensonges qui ne nous faisaient pas de mal. C'étaient des mensonges d'un caractère particulier.

M. PERNEY. — Vous avez été à la tête de plusieurs départements en tant que Préfet, puisque vous avez parcouru un peu la France. Est-ce que vous avez eu la sensation que les conseillers municipaux et les maires que vous représentiez étaient bien des maires républicains?

Vous savez, comme Préfet, qu'on avait fait des destitutions, des remplacements. Ce n'était pas le Gouvernement de la République qui faisait cela, puisque les élus du suffrage universel disparaissaient pour laisser place à des hommes que vous étiez susceptible de présenter comme des défenseurs de la République. Voilà la question que je vous pose.

En outre, dans vos circonscriptions, le buste de la République a disparu aussi. Est-ce que vous avez fait des efforts, en tant que Préfet de la République, — puisque vous reconnaissez que c'était encore un Gouvernement républicain — pour empêcher que ces bustes ne soient enlevés et remplacés par l'effigie de l'accusé? Est-ce que la République n'était plus représentée par son buste de la République mais par l'effigie de l'accusé? Est-ce que cela vous semblait tout de même être une

action vraiment républicaine et solide sur laquelle on pouvait s'appuyer?

Alors, troisième question : N'aviez-vous pas la sensation que vous représentiez un nouveau régime — auquel, d'ailleurs, vous êtes demeuré fidèle, nous en avons la certitude — est-ce que vous n'aviez pas la sensation que vous ne serviez pas, tout de même, les intérêts de la République et qu'en représentant tous ceux qui étaient les remplaçants des autres, vous ne représentiez pas les hommes qui étaient susceptibles de défendre la Résistance?

M. Donati. — Dans presque toutes les communes où je suis passé, j'ai trouvé encore installé le buste de la République et je n'ai rien fait pour le faire partir, et non seulement le buste mais la photographie de tous les Présidents. Il y avait, à côté, celle du maréchal Pétain. Je n'ai fait aucune observation, ni pour les photographies des Présidents, ni pour les bustes de la République, ni, bien entendu, pour la photographie du Maréchal. Ils sont restés en place dans ma préfecture. Depuis le 2 novembre 1940, le buste de la République est resté là pendant tout le temps de ma gestion. Il n'a été enlevé que par mon successeur.

Il me reste à dire un mot du « mystère du Maréchal ».

Un témoin éminent s'est demandé quels étaient les mobiles qui avaient pu faire agir le Maréchal. J'ai ma solution; elle résulte de mes entretiens avec le Maréchal, qui m'a expliqué comment son cœur et son caractère se sont formés à la table de famille, comment on lui avait enseigné, lorsqu'il y avait des moments où il était parfois plus difficile de connaître son devoir que de le faire, comment on lui avait enseigné un procédé infaillible pour ne pas se tromper : « Quand il y a deux voies qui se présentent à vous, on prend toujours la plus difficile. On est sûr d'être dans la bonne voie ».

Voilà l'explication, à mes yeux, de la conduite du Maréchal.

Il était certainement plus difficile, en 1940, de rester à son poste, en France, d'affronter, de subir des contacts déplaisants et désagréables, d'exposer son honneur, son honorabilité, sa dignité, son amour-propre, comme il me l'a dit, que de s'en aller de l'autre côté de la Méditerranée et d'attendre que les événements se déroulent tout seuls!

Voilà l'explication, à mes yeux, de la conduite du Maréchal.

Je déplore profondément, sans colère et sans haine, pour la France plus encore que pour le Maréchal, que tant de Français aient le cœur et l'esprit ainsi faits qu'ils ne peuvent arriver à concevoir ni à sentir ce que cette attitude a d'héroïque et de sublime.

M. Marcel Lévêque. — Et tous nos morts!

M. Donati. — Des millions et des millions de Français pensent que ce procès est une immense erreur politique, qui risque d'aboutir... (*Exclamations, Protestations*) ... Messieurs, depuis un an que nous sommes libérés...

M. le Procureur Général Mornet. — Monsieur le Préfet, on voit que vous avez présidé beaucoup de réunions publiques. Or, ici, ce n'est pas une réunion publique!

M. Donati. — Je demande la permission de dire publiquement un sentiment qui habite le cœur des Français qui, depuis un an que la liberté nous est rendue, soi-disant, et qui n'a pu être dit en public

Un Juré. — Je demande l'application de l'article 270.

M. Pierre Bloch. — Si, durant l'occupation, des témoins avaient tenu des propos semblables, le Maréchal les eût fait condamner séance tenante à deux ans de prison.

M. le Premier Président. — Nous sommes plus libéraux que le Gouvernement du maréchal Pétain et je demande à l'huissier d'emmener le témoin.

Déposition de M. Tracou

52 ans, Capitaine de vaisseau

Me Isorni. — M. Tracou a joué un rôle très important. Il était directeur du cabinet du Maréchal à la fin de l'année 1943 et en 1944. Il peut donc donner, une série de renseignements importants sur cette période de notre politique où le Maréchal avait délégué ses pouvoirs à Pierre Laval et établir aux yeux de la Cour le partage des responsabilités dans les décisions prises.

M. Tracou. — La situation en novembre 1943 était celle d'une crise violente entre le Maréchal et les Allemands.

Le Maréchal avait voulu promulguer un acte constitutionnel faisant remise de ses pouvoirs à l'Assemblée nationale. Les Allemands s'y opposèrent. Il en résulta une crise de plusieurs jours à la suite de laquelle les Allemands voulurent resserrer leur emprise sur le Maréchal.

Pour ce faire, ils firent d'abord le vide autour de lui. Ils expulsèrent les principaux de ses collaborateurs et, surtout, ils placèrent à ses côtés ce qu'ils appelèrent un délégué spécial diplomatique qui était, en réalité, je dois le dire, plutôt

un policier déguisé en diplomate. Ce personnage s'appelait M. de Renthe-Finck. En l'espèce, il avait la charge de surveiller tout ce qui se passait autour du Maréchal : les audiences, les entrées, les sorties. On lui répétait ce qui était dit à la table. Enfin, c'était un véritable espionnage, le plus étroit, le plus étouffant qu'on puisse connaître.

M. de Renthe-Finck arrivait du quartier général du Führer au moment de venir prendre ses fonctions. Il avait reçu de la bouche même d'Hitler ses instructions. Lors de notre première entrevue, il me dit, voulant nettement appuyer là-dessus : « Ne perdez pas de vue qu'Hitler et ses conseillers nourrissent à l'égard du Maréchal la plus extrême méfiance ».

Ce sont ses propres paroles car j'ai noté cet entretien lorsqu'il fut terminé.

Et il me dit encore : « Savez-vous comment on l'appelle là-bas? — Eh bien, me dit-il, tantôt on l'appelle « vieux renard » ; tantôt on l'appelle le Maréchal « immer nein », c'est-à-dire le Maréchal « toujours non ».

Puis il me dit : « Je vais vous faire connaître quelle est, dorénavant, la charte des rapports entre le Maréchal et le gouvernement allemand. Cette charte, elle doit vous inspirer vous-même. Je vous engage à vous en pénétrer, à la lire et à la relire jusqu'à la connaître par cœur ».

Ce papier, il est utile que j'en lise deux ou trois phrases, si vous le permettez, qui en font connaître l'esprit.

Voici ce document qui est signé Ribbentrop au nom d'Hitler :

L'Allemagne pouvait espérer, monsieur le Maréchal, que vous rendriez toujours plus féconde la collaboration tant de fois promise.

Or, si on jette un regard sur les rapports franco-allemands depuis trois ans, il apparaît incontestable que les mesures que vous avez prises comme chef de l'Etat français n'ont eu malheureusement que le résultat trop fréquent de contrarier la collaboration.

Cette lutte constante contre tout travail de reconstruction a, par contre, pour conséquence, monsieur le Maréchal, par votre résistance permanente, de rendre impossible la nomination aux postes les plus importants du Gouvernement et de l'Administration française des hommes dont l'attitude loyale aurait assuré l'exécution d'une politique de consolidation.

Pour toutes ces raisons, vous ne pourrez être surpris, monsieur le Maréchal, que le gouvernement du Reich ait observé votre activité de Chef de l'Etat avec une réserve toujours croissante, et une chose est établie, à savoir que la direction suprême de l'Etat français s'est engagée dans une voie que le Gouvernement du Reich ne saurait approuver et qu'il n'est pas disposé à accepter à l'avenir en tant que puissance occupante.

Je passe tout de suite à la dernière phrase : c'est la menace habituelle dans les papiers allemands :

En tout cas, je vous prie de prendre acte de ce que l'Allemagne saura sauvegarder ses intérêts dans toutes les circonstances, d'une façon ou de l'autre.

Je ne veux pas supposer que vous vous refuserez à reconnaître les nécessités qui en découlent. Si, cependant, vous vous jugez hors d'état de le faire, je tiens à vous faire savoir, au nom du Führer, qu'il vous laisse absolument libre d'en tirer les conséquences qui vous conviendront.

Messieurs, je ne voudrais pas dire que c'est là un magnifique certificat de résistance, — je n'emploierai pas ce mot bien qu'il soit dans la lettre — mais je pourrais dire simplement que c'est un magnifique réquisitoire signé d'Hitler et de Ribbentrop contre le Maréchal.

De quoi le Maréchal est-il accusé?

1°) d'avoir, pendant trois années, jusqu'à la fin de 1943, saboté constamment la collaboration;

2°) d'avoir empêché l'arrivée au pouvoir des hommes qualifiés « de sûrs et loyaux » par le Führer;

Et enfin, en conclusion, on lui dit : « Si vous n'êtes pas content, allez-vous-en ».

Eh bien, quelle est la conclusion que Monsieur le Maréchal a tirée de cette lettre? Elle est bien simple :

« Puisque j'empêche les hommes soi-disant sûrs et loyaux d'arriver au pouvoir, ce n'est pas le moment de m'en aller comme un vulgaire opportuniste. C'est le moment de rester, de m'accrocher à mon poste le mieux possible pour continuer à remplir cette mission. »

Voilà les auspices sous lesquels s'ouvrit cette dernière période de Vichy.

Je dois dire que M. de Renthe-Finck remplit, et au-delà, ce que l'on attendait de lui. Il ne tarda pas à se rendre odieux et le Maréchal l'appelait, soit « mon geôlier », soit « mon tortionnaire ».

De très nombreuses personnes ont entendu ces expressions dans la bouche du Maréchal.

Il alla même jusqu'à vouloir installer son bureau dans la chambre voisine du bureau du Maréchal. Nous eûmes toutes les peines du monde, je dois le dire, à le refouler à l'étage supérieur, mais il restait dans l'immeuble, et de là, il faisait absolument tout espionner.

Il obligea le Maréchal à prononcer ce message du 28 avril 1944.

Je puis vous dire, pour en avoir été le témoin journalier, que ce message est à peu près entièrement de la main de M. Renthe-Finck. Il fut imposé par lui de la première à la dernière ligne. Ce fut une lutte de plus de deux mois autour de ce papier.

Finalement, un jour, il arriva avec un télégramme de Berlin chez le Maréchal — j'étais présent — et lui dit : « Monsieur le Maréchal, assez de tergiversations, il faut choisir : lire le message, ou se démettre ».

Après mûres réflexions, le Maréchal a décidé de lire ce message, dont il y avait des passages affreux, je suis le premier à le reconnaître, et de rester, c'est-à-dire comme il le disait lui-même, « d'avaler pour le bien de la France une couleuvre de plus ».

Renthe-Finck voulut faire recevoir par le Maréchal, Doriot et, en l'espèce, il y parvint, mais je vous assure qu'il eût lieu de le regretter, car ce fut une exécution.

Le Maréchal reçut Doriot debout, les mains derrière le dos pendant cinq minutes, et il lui dit ceci — ce sont les propres paroles que j'ai notées :

« Vous n'ignorez pas que la France n'est pas en guerre avec la Russie. Vous n'ignorez pas non plus que les Français réprouvent absolument votre action ».

Je vois Doriot suant à grosses gouttes.

Déat eut une réception du même ordre : une quinzaine de minutes. Il n'en reste pas moins — j'étais présent également à cette courte entrevue — il ne fut rien dit que d'absolument banal, pas une référence aux événements du jour, le Maréchal détestait ce personnage, et c'était réciproque — il n'en reste pas moins que si vous aviez lu l'*Œuvre* le lendemain — vous auriez pu voir un exposé extraordinaire d'une réunion qui aurait pu durer au moins une heure, avec le Maréchal, dans laquelle le Maréchal lui aurait soi-disant exposé des vues sociales ou même socialistes. Tout cela ne tenait pas debout.

Autre chose encore : Il voulait imposer au Maréchal l'assistance au Conseil des Ministres. Alors, le Maréchal, fin janvier ou février, n'a pas assisté à un conseil des Ministres. Il ne voulait pas s'asseoir à côté d'hommes qui lui avaient été imposés, tels que Darnand, Déat, Henriot, dont il n'avait pas approuvé, ni même signé d'ailleurs, la nomination. C'étaient en fait, des ministres absolument inconstitutionnels.

Il ne s'est jamais assis, à partir de février 1944, à une table du conseil. et je me rappelle qu'un témoin à cette barre même, M. Paul Reynaud, a fait un très bel effet oratoire d'une pré-

sence du Maréchal s'asseyant à la même table que Déat, Darnand, après l'assassinat de Georges Mandel. M. Paul Reynaud ne pouvait pas connaître la vérité. Il y a longtemps qu'au moment de ce misérable assassinat, le Maréchal ne s'asseyait plus à la table du Conseil des ministres, avec ou sans Darnand.

Ces incidents permettent de toucher peut-être le drame du Maréchal devant l'opinion; comment l'opinion française pouvait-elle savoir quels étaient les véritables sentiments, la véritable action du Maréchal? En zone occupée, qu'y avait-il? Une presse qu'on a très justement appelée une presse allemande de langue française, sournoisement hostile au Maréchal, qui déformait toutes ses paroles, qui interprétait tendancieusement tous ses actes.

Dans la zone sud, qu'y avait-il? Une presse qui, certes, n'avait pas la même hostilité sournoise mais qui était tout de même absolument sous l'emprise allemande.

La Radio? Le Maréchal ne l'avait à sa disposition que pour prononcer des paroles qu'il réprouvait, et qui étaient le plus souvent imposées par l'ennemi.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant vraiment, qu'il y ait eu tant d'incompréhension et d'injustice à son égard.

Il ne pouvait trouver quelques instants, je puis le dire, de relâche, de liberté, tout au moins d'expression, que soit en cercle restreint, soit au cours de ses voyages.

Je puis vous raconter une anecdote, elle est assez typique. La Cour la trouvera peut-être un peu légère, mais ce sont ces choses-là qui font mieux comprendre que d'autres.

Un jour, un Allemand exposait au Maréchal, devant une carte, la situation des opérations en Normandie. Naturellement, à l'entendre, tout allait pour le mieux.

Je connaissais les sentiments du Maréchal à cet égard. Il m'avait dit depuis longtemps qu'à partir du moment où un certain nombre de soldats avaient pris pied à terre, c'était, dans un délai plus ou moins long, mais certain, la retraite obligatoire jusqu'au Rhin.

Je voyais qu'il écoutait avec une certaine impatience les explications de cet Allemand, d'autant plus impatient, d'ailleurs, qu'il venait de subir Renthe-Finck auparavant pendant une heure.

A un moment — c'est un détail — un moucheron vint à se poser sur la carte du Maréchal. Le Maréchal l'écrase de son doigt, et dit :

« Tiens!.. Un Boche. Je le tue ».

Je vous garantis que ceci, dont je suis le seul témoin, a fait un certain effet, et a fait baisser la température de quelques degrés dans la salle.

Une autre fois — et c'était ici à Paris, pas loin, sur la place de l'Hôtel de Ville — il y avait une foule enthousiaste, comme beaucoup de témoins peuvent se le rappeler sans doute, pour l'acclamer, et ce n'était, je vous en donne ma parole, ni la Cinquième colonne, ni la brigade des acclamations, car j'avais moi-même, non pas préparé ce voyage, mais je l'avais bâclé, et exprès bâclé, parce que, précisément, le Maréchal ne voulait pas recevoir des hommages qui ne lui plaisaient pas.

On était donc arrivé à l'impromptu, et ma foi, il a eu l'homme de la rue, le tout-venant, si je peux dire, et c'était déjà pas mal.

Quant aux paroles qui furent prononcées, je peux vous les dire exactement :

« Mes amis, j'ai du mal à échapper à mes gardiens pour venir vous voir. Mais la prochaine fois, je viendrai sans eux, et nous serons beaucoup plus à l'aise ».

Malheureusement, puis-je le dire? il est revenu avec d'autres gardiens.

Le Maréchal n'avait pas beaucoup d'illusions sur le sort qui lui était réservé. Il avait une très forte idée de l'ingratitude, en matière politique, mas il ne pouvait pas tout prévoir.

A Nancy, ce fut à peu près la même chose, mais là, je voudrais rectifier, parce que M. Paul Reynaud a présenté une assertion fausse.

A Nancy, la place Stanislas était noire de monde. A un moment, un avion a passé. Le Maréchal dit, quand le silence est un peu rétabli : « Celui-là n'était pas invité à notre réunion ». Toute la foule qui était là, qui a entendu, a applaudi.

Je vous garantis que s'il avait dit, comme lui a fait dire M. Paul Reynaud : « En voilà un qui ne vous fera pas de mal, je n'en dirai pas autant des autres », c'est-à-dire les Anglo-Américains, tous les Français qui étaient sur la place Stanislas n'auraient certainement pas applaudi de telles paroles.

Mais là encore, comment M. Paul Reynaud aurait-il pu savoir?

Il est de fait que la presse du lendemain a rapporté les paroles que nous a données M. Paul Reynaud.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et il n'y a pas eu de protestations de la part du Maréchal?

M. TRACOU. — Comment pouvait-il y avoir une protestation.

S'il y avait eu une protestation, nous aurions eu le lendemain, dans la presse, une levée de boucliers, avec des choses encore bien pires.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — On nous a dit que ses messages secrets avaient une diffusion extrêmement grande, encore plus grande que ses messages publics. Il aurait pu protester par des messages secrets.

M. TRACOU. — Encore un petit mot.

Bien souvent, au cours de cette dernière période, je dois le dire, j'ai demandé moi-même au Maréchal, surtout après le fameux message d'avril 1944 : « Pourquoi ne pas partir? »

Il m'a toujours dit : « Vous ne savez pas de quoi ces gens-là sont capables ».

Je lui disais : « Pouvons-nous aller plus bas? Il y a Oradour, il y a les déportations, toutes ces horreurs qui se multiplient. Croyez-vous que si vous partiez, ce serait pire? Je ne pense pas », lui disais-je.

Mais je reconnais aujourd'hui que j'avais tort. Nous avons appris beaucoup de choses pendant trois ou quatre mois, depuis que le voile qui couvrait cette sombre Allemagne s'est soulevé.

Nous ne savions pas ce qu'on peut détruire! une nation scientifiquement, diaboliquement, et par les moyens techniques les plus développés.

Supposez qu'à ce moment-là, soient arrivés au pouvoir les hommes auxquels le Maréchal a fait barrage. Précisément, ces hommes-là avaient un programme très précis. Il s'étalait d'ailleurs tous les jours dans la presse de Paris. Il y a eu un mémorandum du 5 juillet, dans lequel sont exposées ces vues. Ces vues, ce n'est pas autre chose que l'entrée en guerre aux côtés du Reich.

Pas un Français n'eût marché, il n'y a l'ombre d'un doute. La France se serait cabrée, le Maquis se serait multiplié. Mais les horreurs se seraient multipliées aussi, car en juillet 1944, l'Allemagne était assez forte pour réprimer dans le sang une révolte française. Nous aurions vu les Oradour multipliés.

C'est cela qu'a évité la présence du Maréchal.

Je n'ai pas autre chose à dire.

M. GERMINAL. — On parle beaucoup d'Oradour. Je voudrais bien savoir quelle a été la protestation, celle-ci, véhémente, du Maréchal au sujet d'Oradour.

M. TRACOU. — J'avais oublié de le dire.

Personne n'a pu savoir, pour les raisons que je vous disais tout à l'heure, que le Maréchal a fait venir M. Renthe-Finck à cette occasion. En même temps qu'Oradour, il était question

des déportations, et en particulier de l'Evêque de Montauban, ce magnifique Mgr Théard, qui avait été emmené.

En même temps, le Maréchal a fait venir Renthe-Finck et a eu un entretien au cours duquel il lui a dit : « Vous avez une nation de sauvages », et il lui a remis une protestation écrite que M. de Renthe-Finck a refusé de recevoir en déclarant les termes dans lesquels elle était conçue inadmissibles.

M. de Renthe-Finck a refusé de transmettre cette protestation et nous l'avons fait passer par une autre voix : on l'a remise, je crois, à Scapini, qui était à Berlin, pour qu'il la donne directement à Ribbentrop.

UN JURÉ. — Quelle a été la réaction du Maréchal? Et qu'est-ce qu'en a su l'opinion française?

M. TRACOU. — Comment vouliez-vous qu'on fasse? Il n'était ouvert au Maréchal que des cercles restreints, et Dieu sait qu'il ne se gênait pas pour s'exprimer publiquement. Il ne pouvait rien.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous avez dit, Monsieur, que M. Paul Reynaud ne pouvait pas déposer de ce qui s'était passé lors de l'incident de Nancy puisqu'il n'était pas là?

M. TRACOU. — J'ai dit : puisqu'il ne disposait que de la presse française.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous avez dit : « ...puisqu'il était absent ».

M. TRACOU. — J'ai dit : « parce qu'il n'avait à sa disposition que la presse de Paris ».

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Savez-vous où il était?

M. TRACOU. — Naturellement : il était déporté, je le sais bien.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Il n'était pas seulement déporté : il avait été appréhendé par les Allemands dans la prison où il était maintenu par l'ordre de qui?

M. TRACOU. — Je ne sais pas... Je ne vois pas le rapport, Monsieur le Procureur Général.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je vais vous le dire, le rapport...

M. TRACOU. — Je vous demanderai de vous expliquer plus clairement.

Me LEMAIRE. — Le Commandant pourrait indiquer les conditions dans lesquelles M. Reynaud a été emmené du Portalet.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Laissez-moi expliquer le rapport à votre témoin :

Le Maréchal avait condamné, de sa propre autorité, M. Paul Reynaud, à la détention. Lorsque les Allemands ont franchi la ligne de démarcation, M. Paul Reynaud, condamné par la seule autorité du Maréchal, lui a écrit :

« Monsieur le Maréchal, vous me laissez à la disposition de l'ennemi qui occupe tout le territoire et qui va m'appréhender pour me conduire en Allemagne ».

M. Mandel a écrit au Maréchal dans les mêmes termes.

Voilà pourquoi M. Paul Reynaud n'était pas là : il n'était pas là par la faute du Maréchal.

M. Tracou. — Je suis heureux de cette occasion, parce que j'ai eu, précisément, des informations des plus précises, hier, par le Sous-Préfet de l'endroit, du Portalet.

Je dois dire que c'est grâce, justement, à la sagesse des autorités françaises, que M. Paul Reynaud doit d'être encore en vie, car les Allemands se sont présentés...

M. le Procureur Général Mornet. — Et M. Mandel?

M. Tracou. — Ah! Monsieur le Procureur, je vous en prie! ...les Allemands se sont présentés avec 1.000 hommes armés de tanks et d'autos-mitrailleuses. Il y avait, pour défendre le Fort, 60 hommes, avec deux ou trois fusils-mitrailleurs. Si l'on avait fait la défense, c'était la mort, sans aucun doute, non seulement des 60 gendarmes, mais des deux ou trois déportés.

M. le Procureur Général Mornet. — Je suis d'accord avec vous.

M. le Premier Président. — Il y aurait peut-être eu un moyen beaucoup plus simple : c'eût été de libérer Paul Reynaud et de lui permettre de gagner la frontière d'Espagne.

M. Tracou. — Cela est en dehors de ma partie. Moi, je dis ce que je sais, ce que j'ai appris au point de vue de la façon dont ils risquaient d'être tués pour la défense du Fort.

M. le Maréchal Pétain. — A quelle date s'est passé cet incident?

M. Tracou. — Cela s'est passé après 1942, en novembre ou décembre 1942.

Un Juré. — Le Commandant a dit que le Maréchal avait refusé de recevoir Doriot et Déat...

M. Tracou. — Non, pas refusé...

Le même Juré. — Les avait reçus dans des conditions tout à fait précaires?

M. Tracou. — C'est cela.

Le même Juré. — Or, tout à l'heure, Darnand nous a affirmé même qu'il avait été invité à déjeuner par le Maréchal. Je voudrais savoir si cela est exact?

M. Tracou. — Tout ce que je peux dire, c'est que ce n'est

pas de mon temps. En tous cas, je n'ai jamais été à la table du Maréchal avec Darnand.

L'a-t-il invité? Cela m'étonnerait beaucoup. Je ne peux pas vous répondre là-dessus d'une façon absolument certaine, parce que je n'ai pas le souvenir... cela m'étonnerait infiniment...

Je pense que cela ne peut avoir été que tout à fait au début, en janvier, si cela a eu lieu. Mais je vous dis que je n'en ai pas le souvenir.

Après, étant donné l'état des rapports entre le Maréchal et Darnand, — que je connais bien puisque j'ai assisté à des « engueulades », si je peux dire — je ne crois pas vraiment qu'il ait pu y avoir invitation après cela, à partir de février-mars 1944.

Me Isorni. — La loi du 15 juin 1944 est celle qui a institué les tribunaux du maintien de l'ordre. Elle a été délibérée en Conseil des Ministres, hors la présence du Maréchal?

M. Tracou. — Absolument. Elle ne porte pas la signature du Maréchal.

Me Isorni. — N'avez-vous pas eu l'occasion d'assister à des entrevues entre le Maréchal et Darnand au cours desquelles le Maréchal a dit à Darnand qu'il serait nécessaire qu'il procède, dans sa Milice, à des exécutions capitales pour ramener la Milice dans l'ordre.

M. Tracou. — Il est de fait qu'au moins trois ou quatre fois, le Maréchal a fait venir Darnand, au moment où les excès de la Milice commençaient à devenir vraiment intolérables, pour lui intimer l'ordre de sévir, et même, en effet, il lui a dit une fois :

« Dans ces cas-là, il ne faut pas hésiter à aller jusqu'à, s'il le faut, quelques exécutions capitales, peu nombreuses mais destinées à produire un effet moral considérable et à faire rentrer toute la troupe dans l'ordre. »

Je dois dire alors, à ce propos, que Darnand m'a donné, en toutes ces circonstances, l'impression d'être absolument dépassé, et par ses troupes et par les événements.

M. le Premier Président. — L'impression d'un chef impuissant.

Il y avait une mesure plus simple, à laquelle le Maréchal aurait pu songer : c'était de dissoudre la Milice.

M. Tracou. — Certes, si le Maréchal l'avait pu, mais enfin, il y avait des influences derrière la Milice, que vous connaissez bien.

M. le Premier Président. — Des influences allemandes.

M. Tracou. — Si le Maréchal avait dissous la Milice, cela n'aurait rien changé à la question.

La fin de l'audience est consacrée à l'audition de M. Depeubes de Perbessac, adjoint au secrétariat général à la Main-d'œuvre. Le témoin expose que l'administration à laquelle il appartint déploya une grande activité pour réduire le nombre des départs en Allemagne. Interrompu plusieurs fois par le Président, qui lui demande d'en venir à ce qu'il sait du Maréchal, à ce propos M. Depeubes de Perbessac dit que le Maréchal ne pouvait pas ignorer l'opposition faite par les services du travail obligatoire.

AUDIENCE DU 10 AOUT 1945

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Avant d'appeler des témoins, je voudrais vous rappeler, Monsieur le Bâtonnier, que vous avez demandé à faire entendre M. le général Juin sur trois questions. J'ai pu faire parvenir ces trois questions au général Juin, et nous avons sa réponse. Je vais demander à M. le Greffier de nous donner lecture de cette réponse.

D'autre part, le Comité Parisien de Libération m'a fait parvenir une lettre, dont il demande la lecture.

M. LE BATONNIER PAYEN. — J'aurai également quelques lectures à vous faire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Monsieur le Greffier, veuillez lire les réponses du général Juin.

Me LOT (Greffier en chef) :

PREMIÈRE QUESTION :

Le général Juin, qui était sous les ordres du maréchal Pétain, peut-il expliquer quelle était la position de l'Armée française en Afrique du Nord avant le débarquement des Américains?

Il y avait deux mois que je commandais au Maroc quand je fus appelé, à la fin de novembre 1941, à prendre la succession militaire du général Weygand en Afrique du Nord.

Ce n'était là qu'une des nombreuses charges qu'avait cumulées le général Weygand puisque son autorité, à la fois politique et militaire, s'étendait sur toute l'Afrique française, et qu'il exerçait, en outre, depuis peu de temps, les fonctions de Gouverneur général de l'Algérie.

Cette dispersion des responsabilités, qui n'était peut-être qu'une précaution contre les risques de sécession voulue et ordonnée par un seul proconsul, devait inévitablement en novembre 1942 fausser le jeu normal du commandement.

Les consignes reçues du maréchal Pétain lui-même étaient celles qu'avait appliquées le général Weygand : maintenir l'intégrité de l'Afrique du Nord — ce qui se traduisait par une formule simple : défendre l'Afrique du Nord contre quiconque.

Il s'agissait en vérité de mener un jeu très serré, consistant à obtenir des puissances de l'Axe, en vertu de cette consigne, un ren-

forcement de notre potentiel de guerre en Afrique du Nord, et à leur interdire toute ingérence directe et toute présence armée qui eussent compromis à tout jamais l'intégrité de cette importante place d'armes.

Ce n'était pas un jeu facile. Le général Weygand y avait tenu la main, non sans peine, car il avait eu la chaude alerte du protocole de mai signé par l'amiral Darlan. Sa réaction vigoureuse en avait empêché l'application, avec l'appui du maréchal Pétain, mais le Protocole n'en demeurait pas moins dans les dossiers de la Chancellerie et de l'Etat-major allemands.

Il me fut opposé dès ma prise de commandement à propos d'un mémorandum de renforcement établi en juillet par le général Weygand, et que j'avais reçu mission de soutenir.

Les conditions du Protocole étaient même aggravées et appuyées d'une menace : celle de résoudre la question de l'Afrique du Nord en passant par l'Espagne.

Je refusai de souscrire à de pareilles conditions et Vichy me suivit. Il n'y eut jamais d'accord. Le 8 novembre 1942, l'Afrique du Nord était dans l'état où l'avait laissée le général Weygand. Mais il va sans dire que, mis en défiance, les Allemands ne nous avaient accordé aucun renforcement.

L'Armée, dont j'avais pris le commandement, était cette Armée d'Afrique du Nord qui, n'ayant pas participé à la bataille de France, avait frémi d'indignation à l'annonce de l'armistice. Depuis lors, elle semblait s'être fait une raison. On y disait couramment, comme l'affirmait le général Noguès lui-même, que si la flotte avait marché, tout le monde aurait marché.

Le général Weygand n'avait pas peu contribué à lui redonner de la cohésion morale en justifiant son rôle d'attente par des consignes où perçait le double jeu.

Je la maintins dans cet état d'esprit par mes instructions : celles contre l'Axe en particulier, que Vichy affolé m'ordonna de détruire, mais qui demeurèrent dans les dossiers.

L'année 1942 fut employée à poursuivre l'armement clandestin et la mise en place de bases de ravitaillement qui devaient en 1942 et 1943 nous permettre de mener la campagne de Tunisie avec nos seules ressources.

Cette armée ne dissimulait pas ses sentiments anti-allemands. Le mot « collaboration » était pour elle vide de sens. Mais, dans son ensemble, elle voyait dans le vainqueur de Verdun un chef dont le patriotisme ne pouvait être mis en doute et dont elle espérait qu'il donnerait un jour le signal de la reprise du combat.

Sans approuver tout ce qui se passait à Vichy, elle avait pris l'habitude de séparer la personne du Maréchal des actes de son Gouvernement.

J'eus à la défendre contre des attaques insidieuses qui provenaient pour la plupart des tenants les plus passionés du régime de Vichy. On disait d'elle qu'elle était « revancharde et gaulliste ».

A la veille des événements de novembre, je dus, malgré la pression du Gouvernement de M. Laval, faire traduire et condamner

en cour martiale des S.O.L. d'Oran qui s'étaient livrés à des manifestations agressives. Le maréchal Pétain, auquel j'avais eu recours par l'intermédiaire du général Campet, m'avait soutenu.

DEUXIÈME QUESTION :

Après le débarquement américain, a-t-il eu connaissance d'un télégramme secret du maréchal Pétain à l'amiral Darlan, contredisant les ordres officiels; et si oui, quel usage a-t-il fait de ce télégramme, et quelle influence ce télégramme a-t-il eu sur l'Armée d'Afrique?

La réponse à cette question nécessite un calendrier pour bien situer les faits.

8 *Novembre.*

Débarquement anglo-américain, soit-disant à l'appel du général Giraud.

L'amiral Darlan, chef suprême de toutes les forces, est à Alger. Je suis isolé avec lui dans les premières heures, toutes communications coupées. Dès que celles-ci sont rétablies, c'est pour donner des ordres de non-agressivité, regrouper les troupes, et, d'accord avec M. Murphy, le consul général américain, conclure avec le général Reader une sorte de gentleman's agreement.

Il n'y a pas eu de bataille d'Alger, sauf au commencement, quand je ne pouvais intervenir (à déplorer 13 tués du côté des troupes françaises).

Entre temps, l'amiral Darlan, qui a pu correspondre avec Vichy, a reçu tous pouvoirs du maréchal Pétain. Le soir je suis déchu de mon commandement, réparti à l'est et à l'ouest en deux commandements distincts rattachés directement à Vichy.

9 *Novembre.*

« Je presse l'amiral Darlan, qui a tous pouvoirs et a seul chance d'être obéi, de faire cesser le feu à l'ouest où commande le général Noguès afin de se retourner à l'est où les Allemands vont débarquer. »

M. Chatel, gouverneur général de l'Algérie, est arrivé de Vichy à Constantine, où il entend organiser la résistance aux Américains. Mais l'amiral Darlan n'entend rien traiter et négocier qu'avec le général Clark, chef d'état-major du général Eisenhower, seul habilité à traiter au fond et qui n'arrivera que le soir très tard. Aucune décision. J'ignore les instructions que l'Amiral a pu recevoir de Vichy.

10 *Novembre.*

Dans la matinée, au cours d'une réunion avec le général Clark et M. Murphy, qui de leur côté ne veulent avoir affaire qu'à l'amiral Darlan, j'oblige ce dernier à donner immédiatement l'ordre de cesser le feu. Il voulait auparavant en référer à Vichy, d'où ne pouvaient émaner que des ordres portant la griffe de l'ennemi.

Il y a de nombreux témoins français de cette scène. Si le feu a cessé à Oran et au Maroc, c'est sur mon initiative et non sur l'ordre de Vichy.

Dans la soirée, l'amiral, consterné, m'apprend que le Maréchal, auquel il a rendu compte après coup, vient de le désavouer. Peu importe, le feu a cessé et déjà des relations cordiales se nouent avec les Américains à Oran et à Rabat.

11 *Novembre.*

Dès le matin, l'amiral Darlan, tout rasséréné me téléphone qu'il a reçu un télégramme secret de l'amiral Auphan, l'informant en termes voilés au nom du Maréchal, que ce n'est pas un désaveu qui lui a été envoyé, mais qu'on est aux prises à Vichy avec l'ennemi dans des négociations délicates.

En même temps, la radio annonce que les Allemands ont franchi la ligne de démarcation.

Je saisis l'occasion pour représenter à l'amiral Darlan qu'il doit reprendre l'affaire en mains pour renverser la vapeur car l'ennemi a commencé de débarquer à Bizerte et à Tunis le 9 au soir et on ne sait quels sont les ordres envoyés directement de Vichy à Tunis, à l'insu, sans doute, du Maréchal.

Il n'y a pas de temps à perdre, l'amiral y consent et, devant Clark et Murphy convoqués, il donne, sous ma dictée et celle de l'amiral Batet, l'ordre à la flotte de Toulon de rejoindre en mer la flotte britannique.

Cet ordre, hélas, ne sera pas suivi. D'autres ordres sont expédiés pour résister aux forces de l'Axe partout où il s'en présentera.

Je me suis assuré, depuis la veille, le concours du général Barré en Tunisie, mais Bizerte ne suivra pas.

Le 13 ou le 14, je ne me souviens plus exactement, l'amiral Darlan, qui avait pris le Haut-Commissariat, me fit part d'un autre télégramme de l'amiral Auphan parlant d'un « accord intime du Maréchal ».

Je puis affirmer que les deux télégrammes de l'amiral Auphan nous ont été d'un grand secours. Ils nous ont permis d'apaiser un grand nombre de consciences tourmentées par le serment et encore hésitantes.

Il importait, pour le salut de l'Afrique du Nord, que son armée fût jetée tout entière et sans délai dans la bataille de couverture de Tunisie car les Alliés n'étaient pas prêts, — le premier élément anglais ne devait, en effet, arriver en Tunisie que le 18 novembre.

TROISIÈME QUESTION :

Le nom du maréchal Pétain a-t-il été utile pour maintenir l'unité et la tranquillité en Afrique du Nord?

Le gouvernement de Vichy n'était qu'une fiction pour les gens avertis, mais, pour l'Empire lointain, c'était tout de même un gouvernement ayant à sa tête un homme qui avait gardé un grand prestige aux yeux des Musulmans d'Afrique du Nord.

C'est un fait que, jusqu'en novembre 1942, l'Afrique du Nord demeurât intérieurement tranquille malgré l'intense propagande de l'ennemi et les lourdes servitudes économiques imposées au pays.

C'est un fait également qu'elle ne cessât de nous apporter le concours le plus loyal lors de la reprise de la lutte.

QUATRIÈME QUESTION :

Avec son expérience de l'Afrique du Nord, le général Juin, peut-il indiquer quelles eussent été les conséquences, à son avis, du transfert du gouvernement français à Alger au point de vue prestige de la France sur les pays protégés par elle?

L'expérience n'a pas été faite et je n'ai pu apprécier les circonstances du moment.

Mais il est, encore une fois, un fait certain : c'est que le prestige de la France s'est conservé en Afrique du Nord, malgré les vicissitudes, pendant toute la guerre.

Le 9 août 1945, le général d'armée Juin.

Signé : Juin.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Si vous voulez lire maintenant la lettre reçue du Président du Comité parisien de libération.

Me LOT (Greffier en chef) :

Monsieur le Premier Président,

Le Bureau du Comité Parisien de la Libération a l'honneur de vous demander d'être entendu au cours du procès Pétain.

Il en exprime le désir en raison du rôle qu'il a joué sous l'occupation et à la tête de l'insurrection du peuple de Paris.

Dans toute cette période, il a eu à lutter contre l'influence et l'autorité que conférait à l'accusé son titre de Maréchal de France.

Nous pensons que le peuple de Paris doit être entendu en raison de ses souffrances sous le régime du gouvernement de Vichy qui s'est fait le complice avéré de l'occupant.

Il pourrait fournir des témoignages précis de l'action anti-française de la police et des autorités administratives aux ordres de Vichy.

C'est par milliers que, sans la moindre pitié et sans la moindre possibilité de recours, les Parisiens furent arrêtés, déportés et torturés grâce à l'aide que la police française a apportée à la Gestapo.

C'est ainsi que notre ami, Claude-Charles Streiber, membre du C.P.L., fut arrêté et écartelé par des hommes des brigades spéciales en 1943.

Au nom de la population parisienne et en mémoire de nos innombrables martyrs, le Comité Parisien de la Libération demande à la Haute Cour que justice soit rendue ».

A. TOLLET, Président
du Comité Parisien de Libération.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — J'ai enfin reçu une lettre de Mme Jean Zay dont le mari a été exécuté dans les mêmes conditions que M. Georges Mandel.

Madame Jean Zay demandait à être entendue, ou elle demandait, tout au moins, que je lise sa lettre.

Cette lettre, ce qui est assez naturel, contient l'expression de sentiments violents que nous comprenons très bien et auxquels nous nous associons mais comme je ne veux pas donner à cette audience une allure d'ordre un peu passionné et sentimental, pour bien montrer que nous rendrons ici la justice et que nous ne devons pas nous laisser impressionner par des cris de vengeance et de représaille, si justifiés soient-ils, j'ai fait savoir à Madame Jean Zay que je ne lirai pas sa lettre et que je ne l'entendrai pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Un mot, Monsieur le Président, que me suggère la lecture de la seconde lettre.

Il ne faut pas oublier, en ce qui concerne la police parisienne, l'admirable cessation de service de tous les agents de police qui se sont constitués en armée pour défendre leur Préfecture contre les assauts de l'ennemi et lutter sur les barricades pour la libération de Paris.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je m'associe à l'hommage rendu à la Police Parisienne par Monsieur le Procureur Général.

Monsieur le Bâtonnier, quel témoin faites-vous appeler?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Nous commencerons par M. Jardel, secrétaire général de la Présidence de Vichy.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — M. Jardel est-il inculpé?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Pas que je sache.

Me ISORNI. — Si, il est inculpé.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Ce n'est pas un signalement suffisant. D'ailleurs, presque tous les témoins qui ont touché Vichy de près ou de loin...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Nous en avons entendu beaucoup, évidemment.

M. LE BATONNIER PAYEN. — C'est à vous de voir quelles conséquences il y a lieu d'en tirer.

Déposition de M. Jardel
48 ans.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous n'êtes pas inculpé?

M. JARDEL. — Si.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il est peut-être préférable, puisque je vous entends en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, que je ne vous demande pas de prêter serment. Cela ne vous empêchera pas de dire toute la vérité.

Quelles questions voulez-vous poser, monsieur le Bâtonnier?

M. le Bâtonnier Payen. — Je voulais demander à M. Jardel ce qu'il pourrait dire d'intéressant au sujet de l'activité du Maréchal.

M. Jardel. — Je suis arrivé chez le Maréchal en juin 1942, sur les instances pressantes de M. Lucien Romier, ministre d'Etat. J'en suis parti en décembre 1943, sur l'ordre des Allemands.

Quand je suis arrivé chez le Maréchal — c'était un mardi matin de juin — le Maréchal m'a immédiatement tenu les propos suivants :

« L'Allemagne a perdu la guerre en 1918 parce qu'elle avait deux fronts. Elle l'a perdue dans les mêmes conditions cette fois et pour les mêmes motifs.

« Dans votre conduite, n'oubliez jamais ce que je viens de vous dire. »

Je passerai maintenant à un fait différent qui se passe le matin du 11 novembre 1942.

Le 11 novembre 1942, les Allemands ont violé la ligne de démarcation, ils sont entrés en zone libre.

En l'absence du chef du Gouvernement, le Maréchal a réuni dans son cabinet le général Weygand, qui était venu à Vichy pour les affaires d'Afrique, M. Rochat, secrétaire général des Affaires étrangères, et moi-même.

Il est décidé de faire immédiatement une protestation solennelle et publique sur cette violation des clauses de l'armistice.

Le Maréchal la lira au maréchal von Rundstedt qui se trouve de passage à Vichy. Elle sera ensuite radiodiffusée.

Le Maréchal von Rundstedt arrive. Il est introduit dans le cabinet du Maréchal qui lui lit la protestation. L'entrevue est, d'ailleurs, très brève et glaciale. Le Maréchal von Rundstedt paraît surpris et décontenancé — il ne s'attendait certainement pas à cette protestation — et regagne son train.

Pendant ce temps, on vient me prévenir que des Ministres s'étaient réunis dans une antichambre et discutaient de l'opportunité de publier la protestation avant que le chef du gouvernement arrive à Vichy. Il est arrivé vers 11 heures ou midi.

Je suis allé dans l'antichambre. J'ai pris le ministre de l'Information par le bras, je l'ai conduit au Maréchal qui lui a donné l'ordre immédiat de passer la protestation sur les ondes.

Elle a passé, effectivement et, cette protestation a, sans doute, facilité l'opération d'Afrique du Nord en déliant en quelque sorte de leur serment de fidélité les troupes et les fonctionnaires qui se trouvaient en Afrique.

Le jour du sabordage de la flotte, je me trouvais, le matin, dans le Cabinet du Maréchal. Le Maréchal était très triste;

nous évoquions cette question; et, à un moment, la question de son départ se posa. Le Maréchal me dit : « J'ai bien réfléchi à cette question. Mais j'ai donné ma parole que je ne quitterais pas le peuple français, que je souffrirais avec lui jusqu'au bout. D'autre part, la voie du devoir n'est pas la voie la plus commode et la plus facile. Or, pour moi, partir, c'est de beaucoup la voie la plus facile; c'est celle qui me délivrera du calvaire que je gravis. Eh bien, non! Je ne puis pas abandonner les Français. L'Histoire dira plus tard que je leur ai évité de graves choses; je peux en souffrir encore beaucoup plus ».

Enfin, je voudrais citer un dernier fait, qui se passe en juin ou juillet 1943.

Les Allemands demandent avec vigueur la dénationalisation collective des Juifs qui ont été naturalisés depuis 1936 ou 1937. Ils ont même préparé un projet de loi. La question vient au conseil des Ministres. Le Conseil ne se prononce pas. Alors, le Maréchal, pour que le refus soit certain et immédiat, évoque lui-même la question. Une note est rédigée, qu'il signe, pour les Allemands, dans laquelle il refuse catégoriquement la dénaturalisation. Cette note, d'ailleurs, a été remise aux Allemands à Paris.

Très longtemps, pendant plusieurs mois, les Allemands ont demandé à plusieurs reprises de reprendre la question. Ils ont menacé le Maréchal d'arrêter ses amis israélites de Paris; je crois qu'ils l'ont fait pour une des personnes. Jamais le Maréchal n'a signé.

Déposition de M. Ernest Lagarde
Docteur en droit.

M. le Bâtonnier Payen. — M. Lagarde était directeur des Affaires politiques aux Affaires étrangères. C'est un diplomate, comme M. Rochat, d'ailleurs. Il pourra nous renseigner sur l'activité des services qu'il dirigeait, en accord avec le Maréchal. C'est l'intérêt de sa déposition dans ce procès.

M. Lagarde. — J'ai fait partie de la délégation qui se rendit à Rethondes. M. Léon Noël était délégué; M. Rochat et moi étions adjoints à la délégation à titre de conseillers. L'instruction que nous avons reçue au départ de Bordeaux était simple : ne rien accepter qui fut contraire à l'honneur.

Dès la lecture des conditions qui nous furent posées, nous constatâmes que quatre clauses étaient contraires à l'honneur. Ces quatre clauses étaient :

La clause qui prévoyait que les bâtiments de la flotte française seraient envoyés dans leurs ports d'attache;
La clause qui prévoyait la livraison des avions;
La clause qui prévoyait la livraison des réfugiés politiques;
Enfin, une quatrième clause.

Dès la discussion, le général Huntziger s'attacha particulièrement à obtenir la suppression de la clause concernant les réfugiés politiques. Il fit valoir que cette clause était contraire à l'honneur et contraire à l'usage international : des hommes qui, pour des raisons politiques, ont été admis au foyer d'une Nation, ne peuvent pas être livrés par elle à leurs ennemis. Il n'obtint pas satisfaction. Il obtint simplement une déclaration du général Keitel, précisant que la clause aurait une portée restreinte.

La clause concernant l'envoi de la flotte française dans ses ports d'attache fut traitée par l'amiral Le Luc. L'amiral Le Luc obtint que la notion de « ports d'attache » serait interprétée très largement, et qu'en particulier pour toute la partie de la flotte qui avait pour port d'attache Brest, cette partie de la flotte pourrait rallier le port de Toulon. Ainsi, la flotte française restait sous la main de la France et toutes les conditions que nous avions assumées à l'égard de l'Angleterre pouvaient être exactement remplies.

La clause concernant la livraison des avions fut traitée par le général Bergeret. Le général Bergeret obtint que la livraison n'aurait pas lieu, qu'il serait simplement question du stockage du matériel.

Deux autres clauses, qui n'avaient pas le même caractère, furent discutées dans le wagon de Rethondes : ce furent celle qui concernait l'étendue de la zone d'occupation, et enfin la perméabilité de la ligne de communication aux échanges économiques.

M. Léon Noël traita la seconde et obtint des résultats positifs. Le général Huntziger traita la première. Il insista sur le fait que la faculté que l'on laissait au Gouvernement français de s'installer à Paris n'aurait pas de valeur pratique si, véritablement, Paris n'était pas en dehors de la zone d'occupation. Par conséquent, il demanda que Paris et les quelques cinq départements qui séparaient Paris de la zone de démarcation fussent compris dans la zone libre. Cette demande n'eut pas de résultat utile, le Maréchal refusa toujours de faire usage de cette faculté qui lui était offerte.

Il y avait enfin la quatrième clause, qui était contraire à l'honneur : l'article 10. Par l'article 10, l'Allemagne demandait

à la France de s'engager à ne rien faire qui fut de nature à compromettre la continuation de la guerre que l'Allemagne menait contre l'Angleterre. Le général Huntziger s'éleva vigoureusement contre cette clause. Il rappela à l'Allemagne que la France était l'alliée de l'Angleterre, que cette alliance continuait malgré la dureté des temps, et il ajouta d'ailleurs qu'il ne voyait pas l'utilité d'une clause semblable. Sa demande fut rejetée et le général Keitel lui dit que, sur ce point, il ne pouvait pas partager son avis en ce qui concerne l'utilité d'une clause semblable.

Tel fut, tracé à grandes lignes, l'armistice sous lequel, contre toute prévision, la France allait être obligée de vivre pendant plus de quatre ans.

Les conditions en étaient rudes; mais si rudes que fussent ces conditions, il y avait des Gouvernements de pays qui estimaient que leur position était plus grave encore.

C'est ainsi que, dès le début du mois de juillet, le Gouvernement belge, qui était réfugié en zone libre, demanda, par notre entremise, à l'Allemagne que la Belgique passât du régime de la capitulation au régime de l'armistice. Ce fut la délégation française à Wiesbaden qui fut chargée de présenter cette demande. Elle n'eut pas de succès.

Dès que nous rentrâmes à Bordeaux, puis à Vichy, nous pensâmes, aux Affaires étrangères, qu'il y avait deux domaines qui nous incombaient particulièrement :

C'était d'abord celui qui concernait les réfugiés politiques. Nous avions le sentiment, individuellement et collectivement, que cette clause, si elle était exécutée rigoureusement, était de nature à entacher gravement l'honneur de notre pays. Nous pensions que, personnellement, nous étions tenus de faire l'impossible, nous les protecteurs des réfugiés politiques étrangers, pour que cette clause eût une application aussi restreinte que possible.

Le second soin qui nous incombait, aux Affaires étrangères, c'était de veiller à ce que les visées territoriales de l'Allemagne fussent contenues.

Sur le premier point, dès le début, nous cherchâmes à montrer que l'obligation que nous avions souscrite contre notre gré ne commençait à naître qu'à partir du moment où l'Allemagne présenterait une demande précise, et que tant que cette obligation n'était pas née il était de notre devoir, il était aussi dans notre pouvoir de permettre de faire tout pour que les hommes que nous pouvions savoir être visés par cette clause pussent se mettre à l'abri au delà des frontières du pays.

Ce point fut controversé longtemps mais finit par être admis.

Sur le second point, celui qui concernait les visées territo-

riales de l'Allemagne, nous étions informés dès le début qu'il ne s'agissait de rien d'autre que du dépècement de la France. Nous savions qu'il ne s'agissait pas simplement de ravir à la France l'Alsace et la Lorraine, mais de la démembrer cruellement. Nous savions qu'il était question de détacher d'elle les provinces du Nord jusqu'à la frontière de Normandie, toute l'ancienne Bourgogne jusqu'à la frontière suisse. Nous savions enfin que ce projet ne s'arrêtait pas là et que l'Allemagne cherchait à détacher aussi la Normandie et la Bretagne pour leur donner une autonomie.

Dès le mois d'août, nous appelâmes l'attention du Gouvernement sur ce risque, sur ce danger extrêmement grave.

Je dois dire que, dès cette époque, je remis une note au ministère des Affaires étrangères pour lui marquer combien il importait de barrer cette politique et de ne rien permettre qui pût laisser supposer que nous adhérions à la politique d'annexion, de défrancisation et d'assimilation, en particulier de l'Alsace.

Ce fut dans ces circonstances que, dès le 2 septembre 1940, fut remise au Gouvernement allemand la fameuse note dont il a été parlé ici.

Cette note, il entrait dans mes attributions de la rédiger. Cette note relevait point par point tous les empiètements auxquels se livrait déjà l'Allemagne en Alsace.

Vint Montoire. Je me rappelle qu'à l'époque, il courait à Vichy des rumeurs singulières. Le bruit se répandait que des tentatives de rapprochement anglo-allemand étaient en cours et que la France risquait de faire les frais de cette politique qui semblait s'ébaucher.

Nous n'avions, à l'époque, aucun moyen de vérifier ces données. Mais elles étaient réelles. Elles le sont tellement que le comte Ciano, dans son carnet de notes, a relevé que, dès l'été 1940, le Gouvernement suédois avait proposé sa médiation aux deux parties, et le Gouvernement suédois, récemment, a confirmé qu'il en avait agi ainsi.

Je ne sais rien de ce qui s'est passé à Montoire. Mais je sais que Montoire fut accueilli avec autant d'hostilité, sinon plus, en Allemagne qu'en France. Tous les hommes qui faisaient partie de ce groupe annexionniste, tous les hommes du parti austrasien, ainsi qu'on les désignait, croyaient voir leur proie leur échapper, et la politique qui semblait s'ébaucher à Montoire fut critiquée vigoureusement par eux.

Cette politique n'était pas définie précisément. Mais si on cherche, en quelque sorte, à la réaliser sur le plan juridique, elle tendait à nous délier de l'obligation qui était inscrite dans

l'article 10 et à faire passer la France de cette position de neutralité passive à une position de neutralité active.

Mais je suis sûr que Montoire ne fut qu'un geste platonique, et il y a tout lieu de penser qu'en même temps que Montoire était fait, la correspondance dont il a été fait état ici, à laquelle a été mêlé le nom de Lord Halifax, et qui cite, précisément, cet article, marquait la volonté du Maréchal de donner à l'Angleterre une contre-assurance positive.

En tout cas, quel que fut Montoire, ce que je puis dire, c'est que Montoire ne réagit en rien sur la ligne politique qui avait été déjà définie en ce qui concerne l'exécution de l'armistice.

Montoire n'eut aucune influence sur cette politique. Je n'en veux pour preuve que le fait qu'en ce qui concerne les réfugiés politiques, les instructions précédentes furent confirmées, qui permettaient à chacun des hommes visés, qui n'avaient pas fait encore l'objet d'une demande précise de l'Allemagne, de quitter le territoire.

Nombre d'eutre eux profitèrent de cette faculté.

Si, pour Thyssen, Breitscheid et Hilferding, cette faculté, en quelque sorte, ne leur a pas été laissée, c'est par un malencontreux concours de circonstances.

Je crois me rappeler que Breitscheid était en possession de ses passeports et était en route vers la frontière espagnole lorsque, par une rapide opération de police, les Allemands, qui avaient eu vent de son départ, précipitèrent son arrestation.

Cette politique continua, à telle enseigne que le quatrième personnage qui était visé par l'Allemagne, Adam Dorten, le chef du mouvement séparatiste rhénan, fut demandé par l'Allemagne au mois de février 1942, et le Gouvernement français répondit, de façon énergique, qu'il n'acceptait pas de livrer un homme qui n'avait accompli aucune action politique depuis son départ de l'Allemagne.

La demande fut réitérée plusieurs mois plus tard, au mois de septembre 1942. Elle reçut la même réponse.

En ce qui concerne l'Alsace, la politique qui avait été définie dès le 2 septembre 1940 continua.

Les empiétements étaient de plus en plus nombreux. Il n'en fut pas un qui ne fît l'objet d'une protestation particulière, par les voies qui paraissaient les plus appropriées.

Je vais citer deux ou trois faits qui vont montrer dans quel esprit cette politique d'armistice a été continuée :

Il y avait nombre d'espions allemands en zone libre. Le Gouvernement français se considérait comme possesseur de toutes les institutions de la puissance souveraine, et sa justice militaire sévissait contre eux avec une extrême rigueur.

Je n'en veux pour preuve que le fait que, dans l'année 1941, une trentaine d'espions, sinon plus, furent condamnés à mort par la justice militaire française et furent exécutés.

Ce ne fut qu'au mois de février 1942, lorsque l'Allemagne eut vent de cette pratique et notamment que la femme d'un personnage important du Reich avait été passée par les armes, qu'il demanda des explications.

Je me rappelle encore la réunion qui eut lieu à ce moment-là chez le général Koeltz, directeur des services d'armistice, j'y assistais; un représentant de la justice assistait aussi à cette réunion.

L'injonction qui venait de Berlin était impérative; il n'était pas possible de s'y soustraire, mais la réunion convint qu'il y avait un moyen de sauvegarder les droits de la France : c'était de conseiller au Maréchal de faire usage de son droit de grâce assez rapidement pour que l'Allemagne ne connût pas la condamnation capitale et qu'automatiquement toutes les condamnations de ce genre fussent l'objet d'une commutation en la peine des travaux forcés à perpétuité.

Un autre point qui me paraît prouver aussi le souci avec lequel cette politique d'armistice continuait dans la ligne qui avait été fixée, c'est celui qui concernait les déserteurs allemands.

Nombre de soldats allemands passaient la ligne de démarcation pour se mettre à l'abri. Ces soldats, ces déserteurs étaient pris sous la protection de la France, et le Gouvernement français se refusait à les livrer.

Le Gouvernement allemand insistait. Les jurisconsultes du département des Affaires étrangères, à ce moment-là, furent invités à nous fournir des arguments pour continuer à refuser la livraison de ces déserteurs.

La controverse s'ouvrit, mais il se révéla que la doctrine internationale n'était pas sûre en l'espèce. Il n'était pas absolument certain que les déserteurs eussent le droit d'être considérés comme des réfugiés politiques, et l'Allemagne invoqua alors des conventions qui avaient été souscrites par la France du temps de Louis-Philippe et qui prévoyaient la livraison des déserteurs.

Sur le terrain du droit, nous étions battus, mais la conclusion fut simple : il fut convenu que les déserteurs seraient dissimulés dans leur identité et que l'impossible serait fait pour que l'Allemagne ne connût pas leur présence en zone libre.

Un autre point qui prouve la permanence de cette politique d'armistice jusqu'à la fin, c'est le nombre de protestations qui

ont eu lieu sur l'Alsace. La liste en est longue; il n'est pas un point sur lequel, par telle ou telle voix, nous n'ayons protesté.

Je peux citer à cet égard ce fait :

L'Allemagne insistait beaucoup pour que les objets rituels du diocèse de Strasbourg (objets que la liturgie désigne sous le nom de « pontificalia ») lui fussent livrés, étant donné qu'elle estimait que l'Alsace était déjà terre allemande.

Grâce à des atermoiements sans fin, grâce aussi à l'appui du Saint-Siège, nous pûmes faire traîner l'affaire en longueur, de telle manière que lorsque la France fut libérée de l'ennemi, ces objets n'avaient été encore que partiellement — peut-être même aucun — livrés.

Il fut encore un point sur lequel cette politique d'armistice avait des avantages certains en ce qui concerne la France :

L'Allemagne nous avait obligés à nous libérer de nos relations régulières avec les puissances dont le territoire était entièrement occupé par elle. Cette mesure intéressait nombre de pays : la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Yougoslavie, la Pologne, l'Albanie et la Grèce.

Le ministère des Affaires étrangères prit sous sa protection ces hommes et sous le couvert de mesures de bienfaisance et humanitaires, il permit à cette cohorte de braves gens de continuer leur œuvre.

Ces hommes constituèrent un réseau extrêmement précieux, qui les reliait, tant avec la Résistance qu'avec Londres, et, jusqu'à la fin, ils purent librement continuer leur tâche.

Voilà la politique qui fut faite en ce qui concerne l'armistice.

Certes, ce n'était pas une politique de grands moyens. Elle n'avait comme arme que la réticence, l'objection, l'atermoiement, mais, si déprimante fut-elle, elle obtenait des résultats.

Elle n'allait pas non plus sans quelques risques. Je me rappelle qu'à l'époque, j'étais couramment traité de « russophile ». Les gens qui faisaient courir ce bruit, d'ailleurs, trouvaient dans mon passé des raisons sérieuses de le répandre.

Mais cette politique, toute de tâtonnements empiriques, cette politique avait pour elle, sinon la grandeur, sinon la prétention de l'éclat, du moins elle avait tout de même pour elle la consolation du souvenir et de l'espoir.

Cette politique était parfaitement connue du Maréchal parce que l'homme sous le couvert duquel elle se faisait était M. Rochat, mon chef immédiat.

M. Rochat jouissait auprès du Maréchal d'un crédit hors de pair. Il le tenait exactement au courant de toutes les données, de toutes les péripéties de cette politique, et je sais de source

certaine que le Maréchal donnait à cette politique toute son approbation et tout son appui.

M. Bloch. — Le témoin nous a rappelé dans quelles conditions le leader politique allemand, M. Breitscheid, avait été arrêté, et il a déclaré qu'à la suite d'une rapide opération de police, il avait été pris par les Allemands.

Est-ce que vous pourriez nous dire qui a réalisé cette rapide opération de police?

M. Lagarde. — Je l'ignore. Nous n'avons appris cette opération au ministère des Affaires étrangères que lorsqu'elle était réalisée.

M. Bloch. — Parce que, à l'époque, à Vichy, personne ne l'ignorait; elle fit sensation.

M. Lagarde. — Elle fit sensation lorsqu'on l'a connue et non pas auparavant.

M. Bloch. — M. Breitscheid, comme vous l'avez rappelé, avait justement tous ses papiers pour partir à l'étranger. Il a été arrêté à Marseille par la police française, amené à Vichy et, à Vichy, livré à la police allemande.

M. Lagarde. — Toutes ces opérations ont été entièrement étrangères au ministère des Affaires étrangères et le ministère des Affaires étrangères les a blâmées.

M. Pierre Stibbe. — Vous avez dit votre souci de contrecarrer l'exécution de la clause infamante par laquelle le Gouvernement du Maréchal s'était engagé à livrer les réfugiés politiques, et vous avez ajouté qu'en zone libre, le Gouvernement français avait conservé la plénitude de sa souveraineté et, à tout le moins, se bornait à l'exécution stricte des conventions d'armistice.

Pensez-vous que ce soit en vertu de cette disposition de la convention d'armistice que des dizaines de milliers de réfugiés israélites étrangers, dont des enfants en bas âge, ont été arrêtés, en août et septembre 1942, en zone libre, avant l'occupation de la zone sud, conduits en zone occupée, livrés aux Allemands et déportés par eux ensuite?

M. Lagarde. — Cette clause n'avait rien à voir avec l'armistice. La clause qui figurait au paragraphe 2 de l'article 19 de la convention d'armistice ne visait que des réfugiés allemands et je dois dire que l'un des premiers soucis de Vichy a été de s'assurer par tous les moyens que tous les individus qui pouvaient faire état de leur ancienne nationalité autrichienne, tchécoslovaque ou polonaise ne fussent pas compris dans l'exécution de cette clause.

M. Pierre Stibbe. — Vous estimez donc que l'arrestation en zone libre et la déportation de réfugiés israélites étrangers et,

également, de réfugiés espagnols, allaient au delà de l'application des conditions de l'armistice?

M. LAGARDE. — Je ne puis répondre que de ce qui ressort de mon domaine. Ce sont des questions qui n'ont jamais été soulevées au ministère des Affaires étrangères.

Le témoin propose de donner lecture de notes établies à l'époque sur les diverses questions dont il a parlé, mais la Haute Cour juge cette lecture inutile.

Déposition du Commandant Le Roch
officier de Marine en retraite, 51 ans.

M. LE BATONNIER PAYEN, — Le commandant Le Roch a beaucoup séjourné ou navigué en Afrique du Nord, en Méditerranée, et depuis le moment de l'armistice, il pourrait peut-être nous dire des choses intéressantes sur ce qu'il a pu constater là-bas.

M. LE COMMANDANT LE ROCH. — Dans cette enceinte, on a beaucoup parlé de porter le convoi en Afrique du Nord en juin 1940. Je crois qu'on a oublié un peu le point de vue du marin. Je pense que les renseignements que je vais donner étaient connus de l'amiral Darlan, qu'il les a rapportés au Maréchal et que cela a été un des motifs de la décision du Maréchal.

La question se posait : peut-on continuer le combat en Afrique du Nord?

Il fallait, pour cela, porter des troupes et pour porter des troupes en Afrique du Nord, il fallait passer la mer. Comment pouvait-on se transporter en Afrique du Nord? Au moment où la question se posait, les seuls ports dont nous pouvions disposer, puisque les ports du Nord étaient tenus par les Allemands, étaient Bordeaux et les ports de la Méditerranée.

Bordeaux : J'étais à l'embouchure de la Gironde, aux environs du 20 juin 1940. Mon bateau, le croiseur *Primauguet*, dont j'étais le commandant en second, avait été rappelé en toute hâte des Antilles, avec comme mission de se mettre aux ordres directs de l'amiral Darlan. Nous avions mouillé en rade de Royan, au milieu d'un grand nombre de cargos, de bateaux de transport, certainement une flotte capable de transporter un nombre important de soldats.

Mais tous ces bateaux étaient maintenus par la terreur dans ce mouillage.

En effet, les Allemands n'étaient pas encore arrivés à Royan — ils y sont arrivés deux ou trois jours après — mais déjà nous étions survolés par des avions de bombardement, et les plus redoutables, en tout cas les plus redoutés — les mouilleurs de mines.

Contre les avions de bombardement, nous, *Le Primauguet*, nous étions armés, et je crois que nous avions ramené un peu de confiance parmi les bateaux. Mais contre les avions mouilleurs de mines, nous étions désarmés. La tactique, en effet, des mouilleurs de mines, est qu'ils volent très bas. Ils volaient au-dessus des mâts des cargos, et nous ne pouvions pas leur tirer dessus. Ils pouvaient, par conséquent, mouiller impunément avant que nous n'arrivions. Déjà, la Gironde fluviale était interdite par les mines, peu avant le départ du *Massilia*. Au départ du *Massilia*, dans les quelques heures qui ont suivi, le Verdon était également interdit par les mouilleurs de mines. Les bateaux qui ont essayé d'en bouger ne l'ont pas pu. Ceux qui l'ont essayé ont sauté et nous-mêmes, nous avons vu mouiller, sans pouvoir riposter, des mines dans les passes de la Gironde.

Nous étions près de terre, et nous pouvions suivre de près l'exode. Je ne raconterai pas l'exode : il a été maintes fois raconté. Nous voyions les soldats sans armes, sans chefs, passer le long des routes qui conduisaient à Bordeaux, et nous savions que ces soldats voulaient fuir, par la voie de terre ou par la voie de mer. Nous avons eu des renseignements très précis par le commandant des cargos qui étaient sur rade. Des équipages entiers se sont rebellés pour ne pas appareiller. D'autres ont mis sac à terre. Le résultat, c'est qu'il n'y avait aucun bateau capable de transporter les troupes à Bordeaux.

Nous sommes appareillés nous-mêmes, un jour avant l'arrivée des Allemands, et nous savons que le lendemain, tous ces bateaux ont été pris dans un grand coup de filet.

Donc, rien à faire par Bordeaux.

Par Marseille : Je connais Marseille pour avoir été, en 1941, chargé de la défense du littoral. Cette défense du littoral comportait surtout la défense des points principaux et Marseille était évidemment le point capital.

J'ai donc étudié le cas de Marseille. Dès que j'ai vu les plans du port, j'ai été atterré.

Les caractéristiques de Marseille, c'est, en effet, qu'il y a huit ou dix bassins à la file, qui sont protégés, du côté du large, par une digue, sans aucun passage.

Donc, pour sortir d'un des bassins de Marseille, il faut passer par tous les autres bassins, suivre la digue, et ce n'est qu'au bout de plusieurs kilomètres qu'on peut être en mer.

Il suffit donc, à la sortie du dernier bassin, de couler un bateau pour que le port de Marseille soit complètement bloqué. Or, ce n'aurait pas été un bateau qui aurait été coulé. Nous avons vu l'exemple à Bordeaux : ç'auraient été tous les bateaux qui auraient essayé de sortir.

Je crois donc pouvoir affirmer que, par Marseille, il était impossible de s'échapper.

Toulon : J'étais à Toulon le 27 novembre 1942, au moment où les Allemands ont mouillé des mines pour empêcher la sortie de la flotte.

Le 27 novembre 1942, à 3 heures, les Allemands ont mouillé des mines en quantités telles que, pendant plus d'un mois, pris à leur propre piège, ni eux ni les Italiens n'ont pu circuler et n'ont pu entrer en rade.

Par conséquent, par Toulon, rien à faire.

Nous étions donc bloqués dans tous nos ports. J'ai eu de très près les renseignements du général Olry, qui commandait l'armée des Alpes. C'était le blocage de toute cette armée des Alpes, cette magnifique armée dont le communiqué a dit qu'elle a jeté un dernier reflet de gloire sur nos drapeaux aux sombres jours de l'armistice. C'était, d'autre part, un million de soldats environ qui retraitaient, qui étaient pris dans ce coup de filet.

Donc, en prenant la décision de l'armistice, j'affirme que le Maréchal a sauvé tous ces braves et a sauvegardé la France du sud d'une occupation que nous connaissons tous.

Docteur Porch'er, Juré. — Où étaient les bâtiments de la flotte au moment de l'armistice?

M. le Commandant Le Roch. — Au moment de l'armistice, une partie de la flotte était à Toulon. C'est une chose assez peu connue. Cette flotte, jusqu'au dernier moment, a lutté. Elle a, en particulier, fait un bombardement de Gênes, qui a été peu conté et qui a été, d'ailleurs, sans riposte du côté des Italiens.

Une autre partie était en Afrique du Nord, dans les ports de Casablanca et dans les ports du nord de l'Algérie. Une autre partie était à Dakar et une faible partie était en Extrême-Orient. Nous-mêmes, nous avions été rappelés des Antilles.

M. le Procureur général Mornet. — Vous nous avez dit que, le 27 novembre, à 3 heures, les Allemands avaient complètement miné l'entrée du port de Toulon.

M. le Commandant Le Roch. — Oui.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Mais, le 11 novembre?

M. LE COMMANDANT LE ROCH. — Le 11 novembre, ils étaient en possibilité de le faire. Nous l'avons vu quand nous étions à Bordeaux. Nous étions très loin des Allemands, et les avions de bombardement, les avions mouilleurs de mines sont venus. Ce n'est rien, pour un avion mouilleur de mines, de franchir cette distance.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Ils étaient en possibilité de le faire, mais ils ne l'ont pas fait.

M. LE COMMANDANT LE ROCH. — Très certainement.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Si vous avez quelque chose à dire, dites-le.

M. LE COMMANDANT LE ROCH. — Oui.

A la sortie de Bordeaux, *le Primauguet* s'est rendu en Afrique du Nord en emportant tout l'or que nous avions pu rassembler des banques évacuées de l'Atlantique. Nous sommes arrivés en Afrique du Nord au 25 juin 1940, exactement le jour de l'armistice.

Nous arrivions avec le désir de continuer la guerre en Afrique du Nord et je sais que le général Noguès a eu, pendant deux jours, l'intention de continuer la guerre. Au bout d'un certain temps — deux jours, très exactement — il s'est rendu compte que cette résistance était impossible, et non pas à cause des Allemands surtout, mais à cause du troisième front qui était, non pas le front pyrénéen — les Allemands s'en étaient chargés — mais le front rifain.

En effet, les Espagnols étaient passés de la neutralité à la non-belligérance, et la non-belligérance, c'est évidemment la préface de l'entrée en guerre.

Nous savions qu'à la frontière du Rif, sur environ 200 kilomètres, des tanks, des forces considérables d'aviation, d'artillerie lourde étaient massées, et en faisant le bilan des forces, le général Noguès s'est rendu compte que toute résistance était impossible.

D'ailleurs, M. Churchill a reconnu — il l'a déclaré au général Georges — que la grande faute des Allemands, au point de vue stratégique, a été de ne pas continuer le combat en Afrique du Nord.

J'ajoute un témoignage personnel direct : Gibraltar.

J'avais, comme commandant du *Primauguet,* l'ancien attaché naval à Gibraltar. Eh bien, Gibraltar, admirablement défendu du côté de la mer, n'était pas défendu du côté de la terre. C'était exactement la situation dans laquelle était Singapour, que j'ai vu personnellement en 1939. Singapour avait tout de

même, pour le défendre, un fossé, un bras de mer : Singapour est une île.

Au contraire, pour défendre Gibraltar, il y avait une grille, comme celle qui ferme la porte du Jardin des Tuileries. Vous admettrez que c'était peu de chose pour se défendre contre les tanks. Je crois que, très rapidement, Gibraltar aurait été pris du côté espagnol.

M. le Bâtonnier Payen. — Vous n'avez rien d'autre à dire?

M. le Commandant Le Roch. — Au sujet du sabordage, si vous voulez.

J'étais à Toulon, le 27 novembre 1942. Je commandais un groupe de bâtiments qui ont été sabordés et « sabotés », c'est une précision, qu'il est important d'ajouter.

En effet, le sabordage par eau profonde suffit. Le bâtiment coulé par eau profonde, on ne peut plus le récupérer. Mais nous étions en rade de Toulon. Nous étions par petits fonds. Les bâtiments comme le *Strasbourg* n'avaient qu'un ou deux mètres d'eau sous la quille. Par conséquent, ces bâtiments, quand ils étaient sabordés, étaient facilement récupérables. Je sais que, par la suite, les Allemands en ont récupéré plusieurs.

Mais nous avions également saboté nos bateaux, sur l'ordre du Maréchal, saboté les canons, saboté les machines, saboté les engins de T.S.F., saboté les appareils de conduite du tir. Et précisément, c'est dans la période qui a séparé le 8 novembre, quand nous avons appris que les Allemands envahissaient la zone sud, du 27 novembre où nous avons sabordé les bateaux, que nous avons pris, au nez des Italiens et des Allemands, toutes ces mesures de sabotage.

Les bâtiments étaient donc inutilisables. Les ordres qui étaient donnés étaient : « Il ne faut pas que ces bateaux puissent être utilisés par les Allemands contre les Alliés ».

Déposition de M. André Lavagne
Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, en disponibilité

Me Isorni. — M. Lavagne a été directeur adjoint du cabinet civil du Maréchal pendant deux ans. Je voudrais qu'il dise à la Haute Cour ce qu'il a vu pendant ces deux ans.

M. Lavagne. — J'ai une position un peu spéciale, si j'ose dire; j'étais un peu à cheval entre Vichy et la Résistance. J'étais maître des requêtes au Conseil d'Etat, et un jour, M. du Moulin m'a convoqué pour me confier le rôle de directeur adjoint du cabinet civil, lui, gardant la direction politique.

J'étais un peu impressionné. J'étais contre la collaboration, comme la plupart des fonctionnaires qui avaient déjà dix ans derrière eux, j'étais assez hostile au régime nouveau, aux innovations qui se manifestaient avec les nouveaux venus de Vichy.

J'ai répondu par un refus qui a été mal pris. On m'a donné huit jours pour réfléchir. Je suis revenu, et j'ai refusé encore. M. du Moulin, a fait intervenir d'autres personnes. Après trois semaines d'hésitations, de réflexion, de regrets, de refus, il m'a donné l'ordre, au nom du Maréchal, d'arriver à Vichy. C'est ainsi que je suis arrivé en juillet 1941. Anti-allemand, sinon gaulliste, non conformiste, — je le suis resté jusqu'au bout, d'ailleurs — j'étais, comme je viens de le dire, en rapports avec la Résistance, avec Chaveron, avec Rollin, etc... J'ai même offert à Chaveron de remplacer celui qui donnait des renseignements pour la radio de Londres et qui avait été pris. Ceci se passait en 1943; je n'ai pas accompli cette promesse, parce que les Allemands ont demandé mon départ. J'avais failli être arrêté, les Allemands ont simplement demandé mon départ, et je suis rentré au Conseil d'Etat.

Je ne connaissais auparavant ni le Maréchal ni son entourage, ni du Moulin; je n'avais donc aucun sentiment ni pour eux ni contre. A Vichy je n'ai jamais caché mes sentiments anti-allemands; ce que j'ai vu ne m'a pas gêné. Pendant deux ans, je n'ai pas reçu une seule fois un Allemand dans mon bureau. Dans mon bureau, on ne pouvait voir que deux images, l'une le portrait du Maréchal, et l'autre une affiche représentant une Alsacienne à grande coiffe priant sur la tombe d'un soldat français, avec cette inscription : « Souvenez-vous que 1.500.000 soldats français sont morts pour que l'Alsace redevienne française ».

J'ajoute d'ailleurs, pour montrer que tout de même j'ai rendu quelques services à la Résistance, qu'au Conseil d'Etat, sur cent et quelques membres il y en a eu 25 de révoqués, alors qu'ils remplissaient des fonctions beaucoup moins en vue que les miennes, et que j'ai été simplement mis en disponibilité pour trois ans, ce qui a été une sorte de récompense négative, mais enfin une manière de reconnaître les services que j'avais rendus.

D'autre part, on ne l'a pas dit, mais il faut, je crois, le dire, sans vouloir chicaner ces Messieurs de la Résistance, dans la Résistance il y a eu, je crois, une proportion de 10 % de victimes, de déportés, de tués. Le M.L.N. a chiffré ses adhérents, je crois, à 800.000 *en moyenne*, pendant quatre ans; par conséquent, si l'on compte 100.000 déportés et tués, c'est compter

d'une façon très large, — cela représente 12 % des victimes. Or, en quatre ans, au Cabinet du Maréchal, le Maréchal a usé, si je puis employer ce terme, environ 25 personnes. Sur ces 25, il y en a eu un tué par la Gestapo; quatre ont été déportés, le général Laure, mes deux chefs-adjoints, Sèvre et Estèbe, et Chaveron lui-même qui a été déporté. Deux ont été arrêtés par la Milice; un autre, pourchassé par la Gestapo, a échappé de justesse. M. Jardel et moi, après avoir été en assez mauvaise position, avons finalement pu échapper. Vous voyez que le pourcentage de 25 % au cabinet du Maréchal n'est pas tellement mauvais. Nous avons fait ce que nous avons pu.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas de ce que vous avez fait, vous. Il s'agit de ce qu'a fait le Maréchal.

M. LAVAGNE. — Un fait tout de même assez étrange est que chaque fois que le Maréchal a dû se séparer d'un collaborateur sur la demande des Allemands, il l'a toujours remplacé par un autre également anti-allemand. Cela semble bien indiquer que le Maréchal lui-même n'était pas très pro-allemand.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il choisissait ses collaborateurs?

M. LAVAGNE. — Naturellement il les choisissait, tout au moins pour ceux qui étaient en rapports directs avec lui. Pour ceux qui n'étaient pas en rapports directs avec lui, comme les chargés de mission, c'était moi qui les lui proposais. Il a quelquefois hésité, et quelquefois accepté.

Je pourrais citer beaucoup de phrases prononcées par le Maréchal et qui sont révélatrices de son état d'esprit, notamment au déjeuner au cours duquel il a reçu pour la première fois le général Giraud. Le général Giraud y a développé longuement ce thème que l'Allemagne finalement ne pouvait pas ne pas être vaincue. Le Maréchal lui a dit : Tout ce que vous venez de me dire, expliquez-le donc à Laval; il s'est un peu amélioré depuis 1940, mais il y a encore beaucoup à faire. Il a ses idées, mais faites-lui comprendre que l'Allemagne sera vaincue.

Une autre fois il m'a dit : l'Amérique ne peut pas être vaincue. Il avait d'ailleurs toujours eu cette idée. Je me souviens encore que, toujours parlant au général Giraud, il lui avait dit : Ils nous tiennent à la gorge, je fais de mon corps un rempart à la France; j'attends le moment de la libération.

J'ai vu également le Maréchal, et cela était d'ailleurs conforme à mes propres sentiments, se montrer toujours extrêmement tolérant. Il n'y avait chez lui aucune espèce de sentiment de haine pour aucun Français quel qu'il soit. Quand on lui parlait d'un Franc-maçon qui méritait d'être dédouané, il ne s'y montrait jamais opposé. De même pour les questions ju-

ves, je l'ai toujours vu marquer d'une façon très nette ses sentiments. On peut signaler à ce sujet que Xavier Vallat était mal avec les Allemands et qu'en février 1942 son remplacement a été demandé, le général Bridoux est venu le dire. Lorsque Darquier de Pellepoix est arrivé, il a été extrêmement surpris de l'accueil qui lui a été fait par le Maréchal, qui lui a dit : « Je suis content de vous voir; j'espère que vous réussirez là où Xavier Vallat n'a pas réussi; il n'a pas assez défendu les Juifs ». Evidemment, Darquier de Pellepoix ne s'attendait pas à cela.

Une autre fois, j'ai entendu le Maréchal traiter Darquier de Pellepoix publiquement de tortionnaire.

Je dirai quelle a été sa réaction lorsque j'ai mis le Maréchal au courant des déportations de Juifs, alors que le pouvoir lui avait échappé et qu'il était mis devant le fait accompli par MM. Laval et Bousquet, qui d'ailleurs avaient une tâche extrêmement ingrate et qui ont fait ce qu'ils ont pu, mais sans tenir le Maréchal préalablement au courant.

En ce qui concerne ces déportations de Juifs, on a d'abord résisté, mais on a fini par céder dans le courant de juillet, puis on a tout à fait stoppé en septembre, le Président Laval, après une grosse tension, ayant refusé de continuer. Quand j'ai parlé de ces déportations au Maréchal, il a montré des sentiments d'indignation et de douleur extrêmes. Il m'a dit : « Tout cela, il faudra le réparer dès leur départ ».

Toutes les fois d'ailleurs que nous avons pu protéger un Juif, même en le faisant passer en Espagne, nous l'avons fait. Quand un Français risquait d'être pris par les Allemands, le rôle du Cabinet du Maréchal a toujours été de le protéger.

En particulier j'ai entendu dire que nous avions refusé d'intervenir pour Me Pierre Masse. Je ne connais pas Me Pierre Masse, mais j'affirme que nous avons essayé d'intervenir, et je ne connais pas un cas où nous ne soyons intervenus avec la dernière énergie. Avant la tension de 1941, le Maréchal a obtenu 50 % de commutations de peines. Je me rappelle parfaitement l'affaire Masse parce que précisément nous sommes intervenus plusieurs fois, et je me rappelle en particulier avoir eu en mains des lettres de sa belle-sœur à ce sujet, et qui me remerciaient.

Jamais d'ailleurs le Maréchal n'a refusé d'intervenir en faveur de qui ce soit, et nous avons fait des milliers d'interventions.

Par ailleurs le Maréchal n'était pas, comme on a eu souvent l'air de le dire, tellement strict sur la question du serment. On a dit que pour ceux qui auraient refusé de prêter le serment,

le Maréchal aurait apprêté ses chambres à gaz et ses camps de déportation. Je sais bien qu'en effet il y a eu le cas de M. Didier, mais nous n'en avons jamais été saisis. M. Didier a été révoqué sans que nous le sachions, parce que la mesure a été prise par arrêté ministériel et non par décret.

Au Conseil d'Etat on a prêté serment. Tous les membres du Conseil d'Etat, y compris ceux qui militaient dans la Résistance, et qui sont parvenus aujourd'hui aux postes les plus élevés, ont prêté serment de fidélité au Maréchal. Il y en a eu un cependant qui a eu le courage de ses conceptions et a trouvé que l'honneur valait tout de même de subir quelques risques, et M. Blondeau a refusé de prêter le serment.

M. Barthélemy, qui était d'ailleurs un très bon Français, et M. Pucheu, ont demandé son départ, et cela pour une raison très simple : ils voulaient une place vacante au Conseil d'Etat pour y mettre le Directeur de la Sûreté qu'ils voulaient remplacer. J'ai reçu une scène de Pucheu. Pour ma part, je ne voulais pas de la révocation de M. Blondeau; il agissait selon mes conceptions et je m'étais dit : voilà au moins un homme qui a du caractère. J'ai eu des discussions à cet égard avec M. Pucheu et avec M. Barthélemy, qui m'a menacé de parler directement de cette affaire au Maréchal, alors que je ne voulais pas l'ennuyer avec des détails de cette nature. Finalement, j'en ai parlé au Maréchal, qui a dit : Mais qu'il vienne me voir.

M. Blondeau est venu, et après sa visite le Maréchal m'a dit : il m'a exposé ses scrupules, nous allons arranger cela.

Finalement, M. Blondeau a prêté un serment qui n'en était guère un, puisqu'il a prêté serment sous réserve que cela ne le conduise pas à agir contre sa conscience, ni à porter atteinte à la République, à la Déclaration des Droits de l'Homme, etc... Et le Maréchal s'en est parfaitement contenté.

Je regrette de m'étendre sur ces questions de serment un peu scabreuses, mais tout de même, il y a aussi le cas de M. Watteau, avoué, général d'aviation de réserve, avec une Croix de guerre magnifique, qui a refusé de prêter serment et qui a dit au Maréchal lui-même : Je veux être libre pour le procès de Riom. Imaginons que le procès de Riom arrive à prouver que vous avez été coupable, je veux pouvoir vous condamner; je ne veux pas prêter serment.

Et d'ailleurs aucun membre de la Cour de Riom n'a prêté le serment.

Cette même largeur d'esprit, le Maréchal l'a montrée dans tous les domaines. Je l'ai toujours vu désirer qu'aucun Français ne puisse être inquiété sans qu'il y ait contre lui des faits précis.

Lorsque quelqu'un est mis dans un camp de concentration, avant qu'on sache s'il est coupable ou non tous ses comptes sont bloqués de sorte que sa famille est condamnée à vivre dans des conditions au moins difficiles. Les familles des dissidents s'étaient trouvées un peu dans le même cas, mais d'une façon moins grave. Et voici comment.

Les tribunaux militaires étaient obligés, par la convention d'armistice, de condamner, au moins pour la forme, par contumace, les militaires passés à la dissidence, et automatiquement, toujours pour la même raison, ces tribunaux devaient ajouter à leur sentence la peine accessoire de la confiscation des biens.

Le Maréchal a été saisi de cette situation et après un échange de lettres assez long et assez délicat avec les divers ministères, avec la Guerre, la Marine, les Colonies, l'Enregistrement (qui était chargé de l'exécution des confiscations) toutes ces administrations désirant être bien couvertes, nous sommes arrivés à obtenir, au nom du Maréchal, que les confiscations de biens prononcées, et qui ne pouvaient pas ne pas être prononcées par les tribunaux militaires, ne seraient jamais appliquées. Le Maréchal a tenu à ce que même après les décisions judiciaires, les familles des condamnés puissent continuer à profiter de leurs biens. Je possède d'ailleurs des lettres qui en font foi.

Dans le même ordre d'idées, j'ai eu aussi à m'occuper de la question des grâces. Je transmettais néanmoins les grâces au Maréchal.

La Commission des Grâces avait une politique qui lui avait été donnée sur les ordres du Maréchal; inutile de dire que le Maréchal ne s'est jamais opposé à cette politique de son propre chef, et que même il a toujours agi dans un sens tendant à la renforcer. Voici quelle était cette politique :

Jusqu'en 1942, il y avait une zone qui était parfaitement libre; les tribunaux militaires et les tribunaux correctionnels y étaient amenés souvent à condamner des Français qui avaient trafiqué avec les Allemands, qui avaient dénoncé des Français au passage de la ligne de démarcation, fait de l'espionnage, donné des renseignements à l'ennemi ou fait du marché noir avec les Allemands. Jamais je n'ai constaté qu'il y ait une seule remise de peine pour des Français condamnés lorsqu'ils s'étaient livrés à une telle collaboration.

A l'inverse je n'ai jamais vu qu'il y ait des gaullistes dont les peines n'aient pas été commuées. Non seulement il n'y a jamais eu un seul condamné à mort, mais pour les autres condamnations, voici quelle était la technique habituellement suivie : une condamnation était prononcée pour le principe, contre un gaulliste, à vingt ans de travaux forcés. Très peu

de temps après, on commuait cette peine en dix années d'emprisonnement, et quand il avait fait six mois on lui faisait remise du restant de sa peine.

On faisait passer dans les prisons des quêtes pour le Secours national, et comme remise de peine on disait : « Très bonne conduite; a participé à une quête pour les malheureux secourus par le Secours national ». En fin de compte, des gaullistes condamnés à quinze ou vingt années de travaux forcés, parce qu'on ne pouvait faire autrement, étaient libérés après six mois de prison.

Je pourrais citer beaucoup de choses du même ordre, mais il y a des faits beaucoup plus importants dont j'ai été le témoin de 1941 à 1943. J'ai vu le départ de Weygand, j'ai vu le retour de Laval, j'ai vu novembre 1942.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Dans quelles conditions Laval est-il revenu? Comment le Maréchal a-t-il été amené à le reprendre?

M. LAVAGNE. — Pour en parler, il faudrait remonter un peu plus loin dans les rapports franco-allemands.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'est à l'instigation des Allemands que Laval est revenu?

M. LAVAGNE. — Il s'agissait de parer à une menace allemande qui était très grave. Mais la Cour s'intéresse-t-elle aux rapports franco-allemands? Jusqu'à présent personne n'en a parlé. J'ai l'impression cependant que c'est le nœud du problème.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il s'agit d'intelligences avec l'ennemi...

M. LAVAGNE. — Je pose la question sans aucune ironie. Comme je pourrais être un peu long, je voudrais savoir si cela intéresse la Cour.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Evidemment, c'est le procès. La question d'intelligences avec l'ennemi est à sa base. S'il y avait une ironie, j'avoue que je ne la comprendrai pas.

M. LAVAGNE. — Je n'ai aucune ironie, monsieur le Président, mais j'ai l'impression que je suis un peu long.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous avez été long sur une quantité de détails qui ne sont pas d'un très grand intérêt. Je m'étonne que vous ne vous rendiez pas compte de ce qui nous préoccupe, la Milice, la L.V.F., la reprise de Laval, les déportations en Allemagne, la politique raciale.

M. LAVAGNE. — Si vous le désirez, je dirai un mot de la L.V.F.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Et de la Milice.

M. LAVAGNE. — Je suis parti quand elle commençait à sévir.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous avez connu les débuts de

la Milice, l'entrée de Darnand dans les conseils du Gouvernement.

M. LAVAGNE. — Si vous voulez, je vais parler d'abord de l'évolution des rapports franco-allemands.

Je ne reviens pas sur Montoire. Le 13 décembre, il y a eu une cassure dans la politique de collaboration.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Elle a été reprise par Darlan?

M. LAVAGNE. — Tant bien que mal. Darlan, d'ailleurs avec une maladresse qui ne révélait ni un diplomate, ni un politique, a essayé de revigorer les rapports avec les Allemands.

Il a été à Berchtesgaden. Il a signé ces malheureux protocoles de mai 1941. En rentrant, il a dit au Maréchal qu'il n'avait rien donné.

Le Maréchal a coupé court, net. C'était un grand succès diplomatique du Maréchal.

En juin 1941, nous avons d'abord la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie.

L'Allemagne était convaincue, et nous l'avons bien senti à ce moment-là, qu'elle enfoncerait la Russie d'un seul coup.

Arrive l'automne : une période qui peut se situer autour d'octobre 1941 jusqu'à mai 1942 et là, il y a un tournant un peu analogue à Montoire; une fois encore la guerre éclair avait échoué.

L'Allemagne se trouvait en face de la nécessité de subir une dure campagne d'hiver en Russie et de rassembler toutes ses forces pour la campagne d'été 1942 qu'elle aurait voulu décisive.

Il fallait qu'elle ait les mains libres à l'Est. Pour cela, il fallait qu'elle fût tranquille à l'Ouest, en France.

Or, elle n'était pas tranquille à l'Ouest. Pourquoi?

Au point de vue extérieur, vous aviez en décembre 1941, l'entrée en guerre de l'Amérique, les industries de guerre anglaises qui tournent à fond, des menaces de diversion pour soulager la Russie qui subissait un effort terrible à ce moment-là.

D'autre part, en France, la résistance s'est organisée. Les attentats commencent.

En même temps, Darlan a atténué sa politique de collaboration, ou le Maréchal a pu davantage freiner. Les Allemands sont inquiets, mécontents de la politique française. Ils commencent vraiment, malgré leur lourdeur, à se méfier. Il y a des faits :

Il n'y avait aucun Allemand à Vichy, sauf un petit attaché de presse, jusqu'en octobre 1941. En octobre 1941, ils annoncent l'envoi d'un consul qui vient avec quinze observateurs —

Krugg von Nidda — il a eu un rôle secondaire au point de vue diplomatique, il venait pour surveiller.

En octobre 1941, l'Allemagne commence à s'inquiéter ferme pour l'Afrique du Nord. Elle demande le départ de Weygand. Le Maréchal rejette la demande pendant des semaines. Vers le 15 novembre, Abetz vient, ce qui était un événement et exige le départ.

Le Maréchal l'a envoyé promener avec brutalité, l'a contre-attaqué avec violence, et Abetz est parti immédiatement tout penaud.

Deux jours après, un ultimatum dans les 24 heures débarquait Weygand et l'amiral Darlan a donné la réponse avant même que le Maréchal ait statué.

Octobre-novembre 1941 : exécution d'otages, attentats.

Décembre 1941 : entrée en guerre de l'Amérique.

Il faut dire, d'ailleurs, que, à partir de janvier 1941, ces rapports avec les Allemands, nous ne les voyions pas à Vichy; la ligne de démarcation nous coupait de toute la zone occupée. Nous voyions des gens, nous entendions des bruits qui couraient et on a craint réellement, dès janvier 1942, la menace d'un Gauleiter ou l'administration directe en zone occupée. Et puis, la menace s'est éloignée, et puis elle est revenue.

En février, il y a eu une très grosse tension entre la France et l'Allemagne.

On a annoncé la venue des S.S. Or, nous savions que, par exemple, en Tchécoslovaquie, la venue des S.S. avait précédé le protectorat et la répression féroce que l'on a connue.

Et, effectivement, c'est au mois de mars que le prince von ... et le général Oberg arrivent. Quelques jours après ils arrêtent dix grands savants et mettent les affiches annonçant des représailles sur les familles des auteurs d'attentats. Les S.S. et la Gestapo arrivaient en même temps.

Les Allemands envoyèrent également le général von Rundstedt et on peut dire qu'à partir du mois de mars on a eu le sentiment que l'Allemagne révisait totalement sa politique vis-à-vis de la France.

Cela tient au fait que je viens de dire. Elle voulait être tranquille à l'Ouest, et, devant l'échec que le Gouvernement français faisait subir à la politique de collaboration, elle avait pris le parti d'une domination dure, d'exigences sévères en matière de ravitaillement et des ouvriers. On parle du S.T.O. Mais savez-vous que, dès le 15 février 1942, la question s'est posée et que la loi n'est parue qu'en septembre?

Au point de vue économique, on enregistrait le refus systématique de tout ce que nous demandions.

D'autre part, la situation était devenue intenable en février. Au mois de mars, elle s'était encore aggravée parce qu'on avait eu le sentiment que l'Allemagne avait commencé à faire des promesses à l'Italie et à l'Espagne.

L'Italie montait le ton de ses revendications.

Au mois de mai, il y a eu des concentrations de troupes sur les frontières des Alpes et l'on a passé en revue les troupes massées devant la Corse. Il y a eu des revendications espagnoles : Serrano Sunner venant à Rome pour négocier avec les Italiens en Afrique du Nord.

On assistait vraiment à l'un des tournants les plus tragiques de l'Histoire de France et c'est à ce moment-là que, devant l'échec de Darlan au point de vue politique extérieure, et qui avait également échoué en politique intérieure, on a commencé à chercher qui on pourrait trouver d'autre.

Laval s'est présenté dans des conditions que je n'ai pas connues parce que j'avais un rôle secondaire au point de vue administratif.

Il a vu le Maréchal le 25 mars. Celui-ci était très soucieux. Je l'ai vu extrêmement ennuyé de reprendre le président Laval pour qui il avait une antipathie certaine.

Il a cru la menace éloignée. Je me rappelle que le 1er avril c'était triomphalement qu'il avait dit à Tuck, le représentant de l'Amérique : « Maintenant, la menace Laval est écartée ».

Mais, le 2 avril, les S.S. prenaient des mesures plus sévères. Il y avait un ultimatum beaucoup plus net et Laval revenait négocier encore.

Une gaffe de Darlan a tout perdu. Je dois dire que l'amiral Darlan, à bout d'arguments, a dit aux Allemands : « Nous ne voulons pas reprendre le président Laval parce que, si nous le faisons, l'Amérique compfera avec nous ».

Cela a déchaîné la fureur des Allemands : « Vous avouez que vous êtes sous la domination des Américains. Dans les 24 heures, Laval sera au pouvoir ».

Voilà comment Laval est revenu au mois d'avril 1942.

Maintenant, je dois dire que, si nous avons été en hostilité constante avec Laval, soit sur des questions de politique intérieure, soit sur des questions de forme, dans la politique extérieure, honnêtement, il a eu un rôle terriblement difficile. Il avait une pente terrible à remonter; il a eu tout le temps les pires difficultés : dès le début, l'affaire Giraud a été un obstacle terrible pour lui, ensuite les négociations des Antilles, vers juin 1942. Les affaires allaient un peu mieux au mois de septembre. Le débarquement est venu. Il a eu les pires difficultés et il a agi, en général, avec la plus grande prudence.

Si son sens national n'a peut-être pas été inspiré par certaines conceptions extérieures d'attitudes que nous aurions désiré qu'il eut, c'est possible, mais sur le fond, personnellement — je ne dis là que mon opinion personnelle et, peut-être n'ai-je pas le droit de la dire — je suis convaincu qu'il était difficile de faire autrement qu'il n'a fait. Il a louvoyé. Il a gagné du temps tant qu'il a pu.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il appliquait une politique qui ne heurtait pas les sentiments intimes du Maréchal.

M. LAVAGNE. — En mai-juin 1942, cela n'a pas heurté le Maréchal parce que Laval a été très prudent et a parfaitement négocié la question des Antilles, alors que nous craignions qu'il veuille rompre avec l'Amérique.

A partir de juillet, il a commencé à céder pour les ouvriers, pour les Juifs, et le Maréchal a été en conflit avec lui.

L'autre cause de conflit a porté sur les questions d'Alsace.

Voilà comment le Maréchal a repris le président Laval, et, en novembre 1942, il a été vraiment obligé de se dessaisir presque totalement de ses pouvoirs.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous indiquer dans quelles conditions la L.V.F. a été organisée? Quels sont les encouragements, au moins apparents, que le Maréchal lui a donnés?

M. LAVAGNE. — De cela, monsieur le Président, je n'étais pas au courant puisque je suis arrivé en juillet 1941, et elle existait déjà à ce moment-là. Elle est restée — c'est assez important — un organisme purement privé. Elle ne faisait pas du tout partie de l'armée et n'avait aucun caractère officiel ni public, ni même semi-public jusqu'à l'été de 1942.

Quand je suis arrivé, en juillet 1941, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu quoi que ce soit d'encouragements du Maréchal.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il y a eu des officiers décorés, quelques messages du Maréchal.

M. LAVAGNE. — Il y en a peut-être eu un.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — ...demandant aux Français de prendre part aux côtés de l'Allemagne, qui était à la tête de cette croisade européenne...

M. LAVAGNE. — Il y en a peut-être eu un mais c'était le maximum. Dans quelles conditions il a été donné, je ne sais pas, mais les raisons en sont assez claires.

Il est évident que le Maréchal ne pouvait pas mécontenter brusquement les Allemands sur cette question-là, d'autant plus que c'était un moyen d'éviter qu'ils recrutent davantage de Français, notamment dans la zone interdite.

Il y a une chose que l'on n'a pas signalée, parce qu'on l'ou-

blie maintenant, mais dont il faut se rappeler. En 1941-1942, une des grosses préoccupations du gouvernement aussi bien du Maréchal que du président Laval, a été le P.P.F. Il y avait toujours suspendue sur nous cette menace de voir les Allemands renoncer au gouvernement de Vichy pour mettre un Doriot ou un Déat qui voulaient, eux, à tout pris, la guerre aux côtés de l'Allemagne.

De mon temps, Doriot n'a jamais été reçu par le Maréchal. Il a été reçu beaucoup plus tard, à la fin, et M. Tracou vous a dit dans quelles conditions.

De mon temps, il n'a reçu personne. Il y a un détail qui vaut la peine d'être cité.

Il y a un fou, un traître, un commandant Lacroix, un commandant de la L.V.F., qui était venu pendant l'été 1942, à Vichy. Il a voulu être reçu par le Maréchal qui a refusé absolument de le voir, même de loin et qui n'a même pas accepté de le rencontrer dans les allées du Parc.

Quand il est rentré à Paris, ce Lacroix a fait une interview dans *Paris-Midi* — trois colonnes en première page — disant : « Le Maréchal m'a reçu en soldat. J'ai parlé deux heures avec lui. »

Inutile de dire la fureur, l'indignation que nous avons ressentie. Nous n'avons rien pu faire démentir puisque la presse de zone occupée nous était interdite totalement.

Il n'a jamais été reçu, cela, je le sais bien. Il venait tous les jours pour demander à être reçu, mais, moi-même, je n'ai pas voulu le recevoir et le Maréchal ne l'a jamais vu.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — En zone occupée par les Allemands, que pouvaient penser les Français quand ils voyaient une interview du commandant Lacroix?

M. LAVAGNE. — Le commandant Lacroix est seul responsable et l'armistice également. L'armistice prévoyait une zone occupée. L'Allemand a occupé cette zone et a contrôlé la presse.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Que restait-il de la souveraineté du Maréchal, de son indépendance sur la zone occupée?

M. LAVAGNE. — Il restait tout d'abord la zone libre.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je parle de la zone occupée.

M. LAVAGNE. — Cela a été la constante obsession, la préoccupation d'arriver à avoir un moyen de joindre la zone occupée, de pouvoir faire venir des gens.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pourquoi n'a-t-il pas protesté?

UN JURÉ. — J'imagine qu'il y avait une presse dans la zone libre et il n'y a pas eu de démenti dans cette presse.

M. LAVAGNE. — La presse de la zone libre n'avait pas vu cet

article. La presse de zone occupée ne passait pas en zone libre.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Arrivons à la Milice. Dans quelles conditions Darnand avait-il d'abord commencé à être en contact avec le Maréchal?

M. LAVAGNE. — Je n'ai connu que les débuts. Là encore, c'est un détail qui fera peut-être sourire.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Cela n'a jamais fait sourire.

M. LAVAGNE. — Je parle du début. C'est tout de même un petit détail. Vous allez voir.

Dans la région de Nice on avait nommé ce Darnand président départemental de la Légion à Nice. Nous ignorions totalement qui était Darnand. Un beau jour, je reçois des renseignements généraux, une fiche sur lui : cagoulard, trafic d'armes, enfin, des renseignements extrêmement défavorables.

Je l'ai portée au général Laure, magnifique soldat, violemment anti-allemand. Il était à ce moment-là secrétaire général. C'était une âme pure qui ne connaissait pas beaucoup les dessous de la politique. Je dis :

« C'est scandaleux, on ne peut pas garder un individu pareil à la tête de la Légion? »

— Mais comment, mais Darnand? Je vais vous montrer ses citations. Je défends qu'on attaque un homme comme Darnand, qui a eu des citations inouïes.

C'était un tueur, un homme capable de tout.

— Il s'est conduit de la même façon en 1939-1940, dans son corps franc.

Il s'était mis en colère.

« Je ne veux jamais entendre parler d'attaquer Darnand. Ce sont d'horribles calomnies. »

Darnand est resté à ce moment-là et la Légion a été assez vite noyautée par des éléments du P.P.F. assez douteux qui ont poussé Darnand qui est arrivé peu à peu à avoir un rôle assez important.

Je ne l'ai jamais vu, mais je l'ai rencontré dans les couloirs. Je sais qu'on en parlait.

On l'a toléré au début parce qu'on se disait : Il faut faire quelques concessions aux Allemands. Lui, je m'excuse du mot, c'est un imbécile, c'est une brute, beaucoup moins dangereux que Déat ou un autre, Déat qui, presque tous les mois devait entrer au gouvernement, depuis deux ans. Déat est un homme politique qui peut avoir une action dangereuse; Darnand, c'est une brute, on arrivera à le manœuvrer.

On voit là l'idée initiale. On a laissé créer le S.O.L. contre lequel le Maréchal s'est très vite élevé. Je l'entends encore —

c'était en octobre 1942 — disant : « Je vous demande de me suivre et de ne pas me dépasser ».

De même, au début, à une réception publique, il a rencontré deux miliciens; il les connaissait si peu qu'il a demandé : « Qu'est-ce que c'est que cet insigne? » — « C'est la Milice, monsieur le Maréchal. » Un peu éloigné, il a dit : « Combien avez-vous tué de vos compatriotes cette semaine? » et il est parti à ce moment-là. Il n'exerçait plus pratiquement le pouvoir.

Mais le début de Darnand, cela a été cela, des citations de guerre magnifiques. On n'a pas voulu croire à un passé que certains ne connaissaient pas à ce moment-là et que j'avais connu par une fiche de renseignements généraux. Puis, peu à peu, par des intrigues intérieures, il est monté. C'est tout ce que je peux en dire parce que, je le rappelle, je suis parti en juillet 1943,

M. Pierre Meunier. — Le témoin nous a dit tout à l'heure qu'il était en quelque sorte à cheval sur le cabinet du Maréchal et la Résistance; pourrait-il nous dire si l'accusé était au courant des relations qui ont existé entre Pucheu et M. Fresnay, ministre actuel du gouvernement provisoire, qui se trouvait à cette époque dans un mouvement de résistance?

M. Lavagne. — J'avoue que je ne sais absolument pas. J'étais au plus mal avec les synarchiques, avec les ministres industriels. Je n'ai eu que deux fois des contacts avec lui.

M. le Premier Président. — Il y avait des ministres de la synarchie avec vous?

M. Lavagne. — On appelait ainsi les Ministres qui étaient opposés aux idées du Maréchal. Ils étaient favorables aux idées un peu trop patronales de la grosse industrie qui déplaisaient au Maréchal.

Il a bien évolué après. Il avait donné un peu dans la collaboration.

M. Joseph Roux. — Le témoin était directeur-adjoint du Cabinet du Maréchal. Il a dit qu'il était en rapport avec la Résistance et que le Cabinet civil du Maréchal était un noyau de la Résistance.

M. Lavagne. — C'est exact.

Un Juré. — Il y a un témoin qui est venu ici et nous a dit : « Je faisais de la Résistance. Je suis venu demander au Cabinet militaire du Maréchal des secours pour la Résistance. Il m'a répondu : « Nous n'en avons pas. Mais adressez-vous au Cabinet civil ». Et ce témoin militaire de la défense a déclaré : « Le Cabinet civil? Je n'irai pas : je me méfie du Cabinet civil ».

M. LAVAGNE. — Il a eu tort.

M. JOSEPH ROUX. — Comment expliquez-vous cette contradiction?

M. LAVAGNE. — C'est qu'il ne me connaissait pas. Qui était-ce? A quelle époque?

Me ISORNI. — C'est le général Lafargue.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — C'était un résistant confidentiel et secret.

M. LAVAGNE. — Tous les résistants étaient comme cela. C'est la définition même de la Résistance que d'être secrète et clandestine.

M. PIERRE BLOCH. — Vous avez parlé tout à l'heure des membres du Cabinet du Maréchal qui ont été arrêtés. Vous avez parlé, en particulier, de Sèvre. Je crois qu'il a été arrêté quand il traversait la frontière d'Espagne?

M. LAVAGNE. — Il voulait gagner l'Afrique du Nord.

M. PIERRE BLOCH. — Il n'était plus dans le Cabinet du Maréchal?

M. LAVAGNE. — Il est parti vers fin novembre ou début de décembre. Il a quitté le Cabinet quinze jours avant. Il n'était pas démissionnaire; c'est exact.

M. MABRUT. — Le témoin a précisé, tout à l'heure, que l'action bienfaisante du Maréchal s'était produite sur les condamnations aux travaux forcés à perpétuité, en les amenuisant, en les diminuant de dix ans à cinq ans, et jusqu'à quelques jours.

M. LAVAGNE. — C'est exagéré, quelques mois.

M. MABRUT. — Je ne sais pas dans quels départements cela s'est produit, mais dans un département très voisin de celui du Maréchal, dans le département du Puy-de-Dôme, les arrestations ont été extrêmement nombreuses : 7.000 déportés, 700 seulement sont rentrés.

Au procès de Riom — puisque vous évoquiez Riom tout à l'heure — procès d'Arlan, le gouvernement de Vichy exigeait une condamnation à mort. Il s'agit des terroristes d'Arlan. Le gouvernement de Vichy voulait un exemple. La peine n'ayant été que des travaux forcés à perpétuité, le Président de la Cour d'appel, le lendemain, a été démissionné par le gouvernement de Vichy.

M. LAVAGNE. — A quelle époque était-ce?

M. MABRUT. — En 1942-1943.

M. LAVAGNE. — Je n'en ai pas le souvenir. Cela m'étonne de M. Barthélemy. C'était peut-être après mon départ.

D'ailleurs, il y a une chose sur laquelle on n'a pas assez insisté : c'est qu'à partir de la fin de 1942, le Maréchal n'exerçait plus effectivement le pouvoir.

M. Pierre Bloch. — Le témoin nous a fait tout à l'heure, un récit presqu'idyllique de ce qu'était la vie dans les prisons pour les dissidents...

M. Lavagne. — Ah! non! Je n'ai tout de même pas été jusque-là!

M. Pierre Bloch. — Vous savez sans doute qu'il y avait, pas très loin de Vichy, une prison : la prison de Gannat. Il y avait là ce qu'on appelait les dissidents. Il y avait là, par exemple, le Gouverneur général Nouveau, le colonel de Boislambert, Compagnon de la Libération. Ces gens-là avaient des sabots; ils avaient le crâne rasé et un régime très sévère. Et quand la zone libre a été occupée, on n'a rien fait pour les libérer. Ils ont été une proie facile pour les Allemands.

C'est absolument en contradiction avec tout ce que vous nous avez dit tout à l'heure. Et, mon Dieu, vous vous rappelez sans doute dans quelles conditions on ramena les dissidents de Dakar pour les faire juger par le Tribunal de Clermont-Ferrand?

M. Lavagne. — Ce n'est pas en contradiction avec ce que j'ai dit. Le régime pénitentiaire, je m'en étais, à l'échelon du Maréchal, préoccupé avec M. Contancin, mais il aurait fallu que je fusse prévenu; ce ne sont pas les Administrations elles-mêmes qui allaient, pour se faire donner des verges, venir dire : « Cela va mal chez nous! Nous les traitons très durement, etc... ».

La question de la confiscation des biens n'est pas en contradiction avec cela. Quand on a fait savoir cela au Maréchal, il a agi. C'est qu'on ne lui avait pas fait savoir le point que vous signalez.

Le fait que, le 11 novembre 1942, on n'ait pas lâché les gaullistes, est une faute navrante, je suis de votre avis. C'était dû simplement, il faut le dire, à la période effroyablement tragique des deux ou trois jours qu'on a passés du 8 au 12 novembre. Il a fallu vivre là des cas de conscience. On a passé les jours et les nuits à discuter, à recevoir des ultimatum, des coups de téléphone et l'on comprend que Laval n'a pas eu le temps de penser à tout à la fois.

Le 8 novembre au soir, il s'est passé un fait assez grave. A 9 heures, M. Krug von Nidda est venu apporter — avec le débarquement, cela devenait urgent — un traité d'alliance militaire entre la France et l'Allemagne. Ce traité portait les mots qui, traduits de l'allemand, veulent dire : « A la vie à la mort dans toutes les circonstances ». Il fallait répondre dans les vingt-quatre heures, sinon nous subissions le sort de la Pologne.

Le Maréchal et le Président Laval, d'un commun accord, ont

refusé et ils ont été dans une situation très pénible. Ils étaient très inquiets du débarquement, car les Allemands étaient prêts à tout. On ne pouvait pas refuser brutalement.

Le lendemain matin, Laval est parti pour Berchstesgaden, pour essayer, en souplesse, de refuser auprès d'Hitler.

Cela se rattache à un petit fait qu'on n'a pas assez signalé. Quand Laval était en train de négocier à Berchstesgaden avec Hitler, pour dire : « Non, on ne peut pas faire l'alliance; on va s'arranger, etc... », c'est à ce moment-là que les Allemands ont capté par T.S.F. — c'est encore une autre gaffe de cē pauvre amiral Darlan — l'ordre de cesser le feu. Cela a été la bombe à Berchstesgaden. Et c'est en plein déjeuner que Laval a téléphoné de Berchstesgaden pour dire : « Je vous en supplie, au moins pour la forme, qu'on désavoue Darlan : qu'on reprenne le feu. Sans cela, nous somme fichus ». C'est comme cela qu'on a repris le feu, qu'on a désavoué Darlan publiquement tandis que, par en-dessous, on envoyait des télégrammes secrets.

M. Mabrut. — Est-ce que le témoin ne fait pas confusion entre les mesures de grâce et les mesures plus spécialement prises par la voie de *l'Officiel*, mesures de grâce prises à Vichy contre les trafiquants du marché noir. Il fait peut-être une confusion?

M. Lavagne. — Je ne vois pas ce que vous voulez dire.

M. Mabrut. — Pendant que vous étiez à Vichy, il a été pris une mesure de grâce général contre les trafiquants du marché noir de la région de Vichy. C'est peut-être une confusion dans notre esprit : vous appliquez aux terroristes ce qui s'applique aux trafiquants du marché noir de Vichy?

M. Lavagne. — Certainement pas. Je n'ai aucun souvenir de ce que vous dites. Je suis certain que nous avons toujours gracié ces gens-là. M. Corvisy était au courant.

Docteur Dupré. — N'a-t-on pas confisqué les biens du général de Gaulle après sa condamnation à mort?

M. Lavagne. — Jusqu'à cette intervention qui date de 1942, on a saisi ses biens. C'est exact. Est-ce qu'on n'a pas saisi les biens du Maréchal avant même de savoir s'il serait condamné?

M. Cathalan. — Le témoin nous a dit que, dans la zone libre, il n'y a jamais eu de condamnations à mort?

M. Lavagne. — A ma connaissance, aucune.

M. Cathalan. — Puisque vous étiez affilié à la Résistance, je pense que vous vous rappelez qu'en 1942, le jeune Giudicelli a été condamné à mort par le Tribunal de Toulouse et fusillé; que M. Chiron, Préfet de la Haute-Vienne, a été condamné à mort, mais n'a pas été fusillé parce qu'il s'est évadé; que Guyot et Ternet, à Lyon, ont été condamnés à mort; que Guyot a

été fusillé et que si Ternet est encore vivant, c'est parce qu'il s'est évadé. Je pourrais citer de nombreux cas encore.

Qui, d'après vous, prononçait ces condamnations à mort? Des tribunaux dépendant de Vichy?

M. LAVAGNE. — Je ne connaissais pas ces cas-là. Au début, toutes les grâces passaient par le Maréchal. A partir de décembre 1941, quand il y a eu les attentats de terroristes, quand il y a eu ces fusillades terribles d'otages, ce n'est plus lui-même qui a pris la mesure de grâce...

M. CATHALAN. — Ce sont bien des tribunaux français qui ont prononcé ces condamnations à mort, et même ensuite : les sept condamnés à mort de Saint-Etienne, délivrés par le maquis? C'était sous l'occupation allemande, mais c'étaient bien les tribunaux français qui appliquaient les lois?

M. LAVAGNE. — Je n'ai pas vu passer ces cas-là. Le cas que j'ai vu, c'est celui de deux communistes de Clermont-Ferrand et de Montluçon. Ils ont tous les deux été grâciés.

M. CATHALAN. — Puisque vous étiez de la Résistance, vous devez connaître ces noms : ils étaient donnés dans les journaux clandestins et par la radio de Londres tous les soirs.

M. LAVAGNE. — Je n'écoutais pas la radio tous les soirs. Mais je n'ai pas vu passer ces cas-là. Les grâces que j'ai vu passer ont toujours été accordées — j'ai oublié les noms — sauf peut-être pour un cas, à Montpellier, où il y avait eu mort d'homme. Il n'y a peut-être pas eu la grâce, mais je n'ose l'affirmer.

UN JURÉ. — Il y a eu des centaines de morts.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous nous avez parlé de Darnand. Savez-vous qui a préconisé son entrée au Gouvernement?

M. LAVAGNE. — Je ne sais pas.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je vais donc pouvoir vous l'apprendre. En ce qui concerne la police, c'est une lettre du Maréchal à Laval : « ...le général Bridoux devra faire appel à Darnand, dont je connais le courage et l'énergie »

C'est au mois de décembre 1943.

M. LAVAGNE. — Il était à la tête de la Milice depuis l'été de 1943.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je vous parle de son entrée au Gouvernement, et non pas comme chef de la Milice.

M. LAVAGNE. — Je ne suis pas comme ces hommes politiques, qui peuvent témoigner de faits qui se sont produits alors qu'ils n'étaient pas là. Je parle de faits dont j'ai été témoin.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Vous avez parlé de Darnand. Vous avez dit qu'on le tolérait...

M. LAVAGNE. — Après, je n'y étais plus.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je vous apprends aujourd'hui que c'était le Maréchal qui avait préconisé son entrée au Gouvernement.

Me ISORNI. — La lettre du Maréchal dit que Darnand doit être mis sous tutelle.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — C'est entendu. Je l'ai lue l'autre jour : « sous l'autorité du général Bridoux ».

M. MABRUT. — Darnand, avant d'être ministre ou sous-secrétaire d'Etat, n'était-il pas membre du Tribunal d'Etat de Lyon?

M. LAVAGNE. — Je ne me rappelle pas. A quelle date?

M. PIERRE BLOCH. — Darnand présidait le Tribunal d'Etat de Lyon.

M. LAVAGNE. — Je me rappelle d'un nom, qui était Devise.

Je vais citer un détail qui me revient. Quand le général Delattre de Tassigny, n'ayant pu réussir à passer en dissidence, a été arrêté et mis en prison, on s'est posé la question de savoir quel sort on lui réserverait.

Quelqu'un qui a vraiment beaucoup nui au Président Laval, puisqu'il a été tout à fait engagé dans la collaboration, M. Guérard, était très monté contre le général Delattre de Tassigny. Il l'a fait déférer au Tribunal d'Etat. C'est un souvenir qui me revient.

Valentin, l'ancien chef de la Légion, qui avait quitté la Légion quand il a été débordé par les éléments des S.O.L. et par Darnand, Valentin avait accepté de défendre le général Delattre de Tassigny. Quelqu'un de l'Hôtel du Parc avait trouvé cela intolérable. Il a dit : « Vous compromettrez le Maréchal en défendant le général Delattre de Tassigny ». Nous sommes allés trouver le Maréchal. Il nous a dit : « Comment! un combattant qui a treize citations, on lui fait subir un traitement indigne et odieux. Il faudrait déjà le faire sortir de prison. Je permets à Valentin de le défendre ». Fort de cette autorisation morale, c'est moi qui ai fait recevoir, en le prenant sur moi parce que personne ne l'osait, Mme Delattre de Tassigny et Ambroselli, officier d'ordonnance de Delattre de Tassigny, qui a organisé l'évasion. C'est après cela que j'ai été vidé et arrêté.

M. PIERRE BLOCH. — M. Valentin a dit exactement le contraire. Comme il ne pouvait pas venir à Londres, il a envoyé à Londres un disque où il a enregistré la déclaration qu'il avait fait distribuer dans le maquis. Il y disait, au contraire, qu'au Cabinet du Maréchal, on avait fait pression sur lui pour qu'il ne défende pas le général Delattre de Tassigny.

M. LAVAGNE. — Il a certainement confondu. Je vous garantis que le Maréchal a dit ce que j'ai dit. Mettons qu'il y ait une

personne du Cabinet du Maréchal qui ait dit cela, peut-être, mais je vous garantis que cela a été dit à Jardel qui me l'a répété; je dépose sous la foi du serment.

M. Pierre Bloch. — Il serait intéressant d'entendre le témoignage de M. Valentin là-dessus.

M. Lavagne. — Je ne demanderais pas mieux.

Me Isorni. — A la fin du mois d'août 1941, la section spéciale de la Cour d'appel de la Seine a condamné à mort trois communistes. Savez-vous si le Maréchal a été en mesure d'exercer son droit de grâce?

M. Lavagne. — Non. C'était le cas, précisément, auquel je faisais allusion. Nous avons appris que les Allemands avaient exigé que remise soit faite des dossiers sur l'heure, à Paris. Les dossiers ne sont pas arrivés jusqu'à nous; nous n'avons rien vu. Je m'en souviens très bien : j'avais été assez ému!... J'en ai parlé à M. du Moulin, qui était là. Il a dit : « Il n'y a rien à faire, cela a été fait directement; le Maréchal en a été dessaisi. C'est scandaleux ».

M. le Procureur général Mornet. — C'est peut-être la page la plus triste de ces quatre années!

M. Lavagne. — Je reconnais que c'est un cas extrêmement douloureux. On pourrait demander aux 116 personnes qui auraient été tuées sans cela, si elles n'auraient pas préféré cette solution-là.

M. Poupon. — Je pense que vous n'avez jamais reçu de de demande de recours en grâce de communistes, parce que je crois qu'ils n'en faisaient jamais.

M. Lavagne. — Ils ne se disaient pas toujours communistes.

Me Isorni. — Ce n'est pas tout à fait exact ce que vous dites, monsieur le Juré, et je trouve, d'ailleurs, que c'eût été tout à fait normal qu'ils adressassent un recours en grâce.

J'ai bien connu ces questions, et lorsque je plaiderai sur les sections spéciales, je m'en expliquerai complètement.

M. Lavagne. — Je voudrais ajouter deux petits points :

Le Cabinet du Maréchal a fait une action diplomatique assez longue pour détacher l'Espagne de l'Allemagne, pendant assez longtemps.

Dernier point qui a de l'importance : ce sont les questions d'Alsace.

M. le Premier Président. — C'est vraiment de la plaidoirie d'avocat.

M. Lavagne. — C'est moi qui en étais chargé au Cabinet du Maréchal.

M. le Premier Président. — Parlez-nous de la question d'Alsace.

M. LAVAGNE. — J'ai entendu dire ici qu'on avait protesté du bout des lèvres. J'ai à votre disposition quelques-unes des protestations.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — La question est celle de leur retentissement, de leur publicité. Il s'agit de savoir si elles ont touché, comme on dit au Palais, l'oreille de ceux qu'il aurait été intéressant qu'elles touchassent, c'est-à-dire les Français.

M. LAVAGNE. — La question se pose de la façon suivante : Dès le début de 1940, on a protesté. Il y a au total, je crois, 99 protestations.

Il n'y a pas un acte d'annexion par les Allemands qui n'ait motivé une protestation diplomatique, qui était une pièce qui restait au dossier et dont on pourrait faire état au moment du traité de paix.

Elles n'ont pas été publiées, c'est exact, parce que, d'une part, elles n'auraient pu être publiées que dans la presse de zone libre; d'autre part, le Maréchal était très inquiet, et je rappelle la conversation dramatique qu'il a eue avec M. Sérot, député de la Moselle au moment de la mobilisation des Alsaciens en août 1942. Il a dit :

« Vous comprenez, les Allemands sont des sadiques qui nous broieront si, actuellement, nous faisons un geste. »

En effet, il y a eu une très grosse tension franco-allemande.

« Si nous protestons publiquement, ce seront des représailles terribles. Ils souffriront davantage. »

Néanmoins, monsieur le Président, cela a été sa position constante pour éviter des souffrances supplémentaires, de réserver l'avenir par une position diplomatique qui n'a jamais changé d'un bout à l'autre des quatre ans.

Néanmoins, pendant cette tension, au mois d'août 1942, les Allemands ont mobilisé les Alsaciens dans la Wehrmacht. C'était une des choses les plus graves qui pouvaient arriver, et le devoir strict du Maréchal était de tout faire pour empêcher cette mobilisation.

Tout faire, il l'a fait. Il a, au su du Président Laval, signé lui-même une protestation particulièrement solennelle, de 10 pages, que Laval, au lieu de passer par la voie habituelle de la D.S.A. de Wiesbaden, a remise lui-même à Abetz pour Hitler.

Trois semaines après, on a saisi officiellement la D.S.A.

Cette protestation était très longue et très ferme. Le Maréchal n'a pas eu de cesse, pendant plus d'un mois, d'obtenir de Laval qu'il la publiât dans la radio et les journaux, mais, le Président Laval était, à ce moment-là, dans une situation extrêmement délicate pour les questions juives, la relève, le déta-

chement du département du Nord de Bruxelles, pour éviter une annexion éventuelle, etc..., et il n'a pas osé, dans les rapports très durs qu'il avait avec Sauckel, quand, de mois en mois, il reculait l'échéance des 150.000 ouvriers, il n'a pas osé faire cette publication.

A la fin, au conseil des Ministres du 19 septembre, le Maréchal a exigé la publication, et le Président Laval, sans plus reculer davantage, l'a fait publier dans un seul journal *Le Nouvelliste* de Lyon, vers le 24, 25 ou 26 septembre.

D'autre part, il l'a fait passer dans la presse étrangère, et tous les journalistes étrangers accrédités à Vichy : presses suisse, américaine, ont eu la protestation.

Les Alsaciens, par la Suisse, ont pu l'avoir de cette façon-là.

Là, les efforts du Maréchal ont été constants contre le Président Laval pour obtenir la publicité. Et, d'ailleurs, si Laval ne l'a pas fait, il a, dans une certaine mesure, des excuses, quoique moi, je n'étais pas de cet avis-là.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure. A la reprise, le Président déclare :

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — J'ai reçu une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères, qui me demande de lire un rapport du général Catroux, ambassadeur à Moscou, qui veut faire une petite mise au point en ce qui concerne son rôle en Indochine.

Monsieur le Greffier, voulez-vous donner lecture du document qu'on vous a fait parvenir tout à l'heure?

Me LOT, Greffier en Chef :

Rapport présenté par le général Catroux : la crise franco-japonaise de juin 1940.

Le 10 juillet, soit le lendemain, le général Nishihara faisait auprès de moi une importante démarche qu'on trouvera consignée en même temps que l'accueil que j'y réservais dans le télégramme n° 6 à 12 T. O., ci-après, dont le texte fut aussitôt communiqué à Vichy :

Au nom de l'état-major japonais, le général Nishihara vient de me proposer une alliance défensive entre le Japon et la France, dont les stipulations seraient les suivantes, aux termes littéraux du texte qui m'a été remis :

1°) - La conservation intégrale à la France des territoires de l'Indochine et des îles y appartenant.

2°) - Dans l'Indochine française, le passage des troupes japonaises et de leur ravitaillement, l'utilisation de quelques aéroports et des installations militaires nécessaires.

Ce qui veut dire, d'après les précisions que j'ai demandées au général Nishihara, que l'Indochine demeurerait française, et que les forces japonaises pourraient utiliser le chemin de fer du Yunnan et notre territoire pour conquérir le Yunnan.

J'ai répondu au général Nishihara que le problème relevait de la politique générale de la France, et devait, par suite, être traité entre les deux gouvernements.

Il en a convenu, mais il a voulu connaître mon sentiment sur ses propositions.

Je lui ai répondu que je ne pourrais me montrer favorable à l'utilisation du territoire tonkinois par l'armée japonaise, pour des raisons tant intérieures qu'extérieures.

Je lui ai dit que, pratiquement, l'introduction des forces japonaises au Tonkin, équivaudrait à l'occupation de ce territoire, et serait considérée comme telle, quelle que fut la sincérité des garanties qui seraient accordées au maintien de la souveraineté française par le Japon.

Je lui ai marqué, en outre, qu'en y consentant, la France ferait acte d'hostilité caractérisée contre la Chine, et qu'en modifiant le *statu quo* politique de l'Asie, on susciterait l'intervention de puissances tierces, ce que, d'ailleurs, le Japon ne devait pas souhaiter.

Je lui ai signalé, au surplus, que militairement, l'entreprise contre le Yunnan serait difficile, car le pays ne possède pas d'autre communication que la voie ferrée qui serait rendue aisément et pour longtemps inutilisable pour l'adversaire.

Le général Nishihara m'ayant alors demandé des contre-propositions.

Je lui ai dit :

1°) - Que l'Indochine rendait au Japon un service considérable en fermant ses frontières à la Chine qui ne se réapprovisionne plus et n'exporte plus.

2°) - Que, de ce fait, le Japon se rapproche de son but qui est le règlement de l'affaire de Chine.

3°) - Que je serais disposé, aux conditions énoncées ci-après, à accentuer encore l'assistance indirecte ouverte prêtée au Japon, en faisant passer par nos routes et voies ferrées tonkinoises le matériel et les ravitaillements, ainsi que les évacuations des forces japonaises du Kouang-Si.

4°) - Qu'en contrepartie des services actuellement rendus et de ceux que je rendrais ainsi, le gouvernement Japonais devrait s'engager à respecter et à faire respecter les droits et la souveraineté de la France sur l'Indochine, les Paracels et les Spratly, à reconnaître que le Yunnan, le Setchouan et le Kouang-Si forment zone d'influence économique de l'Indochine, et à évacuer Hainan, après règlement du conflit sino-japonais.

5°) - Qu'à la faveur des accords commerciaux projetés entre le

Japon et l'Indochine, les marchandises japonaises trouveraient place dans la zone d'influence économique chinoise mentionnée plus haut.

Je rends compte à Vichy de ces conversations, mais comme je suis loin d'être sûr de ces communications, je vous serais obligé de transmettre le présent télégramme au gouvernement.

Signé : Catroux.

M. Arsène Henry me répondit le 15 juillet ce que je consigne ci-dessous :

J'ai reçu vos télégrammes 1301 à 1306, et 6 T.O à 12 T.O.

Je suis entièrement d'accord avec vous sur le principe de la politique à suivre entre l'Indochine et le Japon que vous m'exposez, et je compte soutenir auprès du Gouvernement impérial vos efforts dans ce sens.

Je suis d'accord avec vous sur la réponse prudente que vous avez faite au général Nishihara. Il s'agit probablement d'une initiative des militaires dont le Gouvernement n'est pas vraisemblablement informé.

Nous sommes là, sur un terrain très dangereux. Aussi, je ne compte pas en faire état au cours de mes conversations avec le Gaimusho. Pour le moment nos rapports paraissent aussi bons qu'il est possible.

M. Tani m'a dit, il y a deux jours, que nous approchions de « l'idéal ». Les campagnes de presse ont cessé en ce qui nous concerne, et il me revient de bonne source que l'opinion du Japon se retourne en notre faveur.

Ces bonnes dispositions ne doivent pas cependant endormir notre prudence. En premier lieu, elles sont faites en partie d'hostilité contre l'Angleterre. En second lieu, nous devons toujours nous méfier de quelque coup de force des militaires. Ceux-ci peuvent mettre le Gouvernement devant le fait accompli, ou même s'emparer du pouvoir par la violence.

Enfin, il est certain que l'Allemagne fait, en ce moment, de grands efforts pour entraîner le Japon à ses côtés, et l'on me dit qu'elle obtient de nombreuses adhésions.

Je crois, en somme, que la seule façon dont nous puissions espérer la stabilité du *statu quo*, au moins provisoirement, est :

1°) - de nous entendre très rapidement avec les militaires, ce qui les engagerait avec nous, et ils répugneront, dans une certaine mesure, à rompre un engagement librement consenti par eux.

2°) - de rechercher une entente économique aussi large que possible, dans les limites de notre souveraineté et de nos intérêts, entente qui disposera les milieux commerciaux et l'industrie à désirer la conservation d'un état de choses avantageux pour eux.

Si vous en avez les moyens, je vous serais reconnaissant de transmettre à Vichy le présent télégramme.

Signé : Henry.

La lecture de ces deux télégrammes relatifs à l'offre d'alliance que j'avais reçue du général Nishihara, fait, je crois, justice de l'allégation avancée à ce sujet par Paul Baudouin,, page 2 de son mémoire dont voici le texte :

Le général Catroux venait de transmettre au Ministre des Colonies *en l'appuyant vigoureusement*, une proposition Nishihara, en date du 10 juillet, de conclure une alliance défensive entre le Japon et la France, *la clause principale de cette alliance étant l'autorisation donnée aux troupes japonaises de traverser le territoire de l'Indochine en direction du Yunnan.*

On ne saurait mieux défigurer la vérité que, pour la confusion de l'ancien ministre de Vichy, le texte authentique de mon télégramme et de celui de M. Henry rétablissent sans contestation possible.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ce document sera versé au dossier.

M. LE BATONNIER PAYEN. — J'ai moi-même reçu une lettre, que je vous demande la permission de lire : c'est d'un témoin que nous avons entendu hier : le commandant Tracou :

J'ai omis dans ma déposition d'hier de faire connaître à la Haute-Cour le fait suivant :

Le 3 mai 1944, à Vichy, j'ai reçu un envoyé spécial de la Légation des Etats-Unis à Berne qui venait apporter au Maréchal, de la part du président Roosevelt, un message de sympathie et d'encouragement.

Ce messager ajoutait que les Américains savaient que le Maréchal serait emmené de Vichy, prisonnier par les Allemands, et ils voulaient lui faire tenir ce témoignage d'amitié avant l'épreuve finale.

Déposition de M. Charles Bareiss

Docteur vétérinaire, 40 ans.

Me LEMAIRE. — Le docteur Bareiss fut, jusqu'à septembre 1942, le chef de la Résistance en Alsace-Lorraine, et voici le certificat qui lui a été délivré par le chef des Forces Françaises de l'Intérieur de l'Alsace-Lorraine :

Le commandant Marceau certifie que le docteur Bareiss Charles, était le chef du premier grand mouvement de résistance en Alsace en 1940, organisation de groupes de combats, de filières d'évacuation de prisonniers français des camps allemands, des services de renseignements au profit de la France et des alliés.

Arrêté par la Gestapo en juin 1942, il fut traduit devant un conseil de guerre allemand, et condamné à mort en mars 1943 : exécution ajournée. Il fut traîné dans les camps de Bruchsall, de

Ludwigsburg et de Zwickau, jusqu'à sa libération par les armées alliées.

Le docteur Bareiss peut-il nous indiquer dans quelles conditions il n'a pas été exécuté?

M. BAREISS. — Nous avons été condamnés — 13 camarades — le 10 mars 1943.

Immédiatement, nos amis se sont portés à Vichy et sont intervenus auprès du maréchal Pétain qui a immédiatement entrepris des démarches, et qui est arrivé, en faisant jouer toute son autorité personnelle, à obtenir, par l'intermédiaire de Ribbentrop et du chef d'état-major de l'armée allemande, le maréchal Keitel, le sursis à notre exécution. Je peux affirmer que seule, l'intervention personnelle du Maréchal a pu nous sauver la vie, parce que le Gauleiter Wagner, le Gouverneur d'Alsace et de Bade s'était opposé formellement à une fin favorable à notre grâce, et avait exigé notre exécution, au moins la mienne.

Me LEMAIRE. — Est-ce que le docteur Bareiss pourrait nous faire connaître quelle a été, en Alsace, l'opinion, au moment de l'armistice, au sujet de la personnalité du Maréchal.

M. BAREISS. — Je peux dire que toute l'Alsace a estimé, au moment de l'armistice, qu'il était dû uniquement au maréchal Pétain et à la mise en valeur de tout son glorieux passé de soldat.

Nous sommes persuadés que cet armistice a évité à la France de devenir une deuxième Pologne. Il a évité à la France de devenir un immense camp de concentration, et de connaître les déportations en masse.

La Résistance est une œuvre qui n'a été rendue possible que par cet armistice obtenu par le Maréchal, et je suis certain que c'est seule la fierté d'Hitler qui, dans un enivrement de gloire militaire, n'a pas pu s'empêcher de voir s'incliner devant lui le vainqueur de Verdun, qui a obtenu à la France cette faveur.

Il est certain, par ailleurs, que l'armistice a permis à la France de garder intactes ses positions nord-africaines qui, à mon avis, ont été le premier gage conduisant à la victoire finale, l'écrasement de l'Allemagne.

Me LEMAIRE. — Autre question : quelle a été la position de la presse allemande en Alsace, vis-à-vis du Maréchal?

M. BAREISS. — J'ai très peu suivi la presse allemande jusqu'à mon arrestation, mais je l'ai régulièrement lue, aussi longtemps que j'ai eu la permission d'avoir un journal, pendant la période d'instruction de notre procès. Je peux dire que la presse allemande n'a jamais cessé d'attaquer le Maréchal. Elle

lui a reproché sans cesse de freiner Laval dans sa volonté de collaboration. Elle l'a rendu responsable de faire manquer à la France, dans l'avenir et dans l'Europe nouvelle qu'elle avait prévue, la place qu'elle aurait pu prendre si, toutefois, elle avait pris ses responsabilités, et si le maréchal Pétain n'avait pas fait contrepoids à la bonne volonté de collaboration, en particulier, de M. Laval.

D'ailleurs, le Maréchal n'a jamais cesser d'être attaqué par la presse allemande; je me rappelle très bien à ce propos un article où Paul Shall, le spécialiste et le responsable en second de la presse allemande, écrivait :

De par son passé, Pétain n'est pas un ami des Allemands et il ne peut pas l'être.

Je me rappelle par ailleurs que Wagner, le Gauleiter d'Alsace et de Bade, a dit à M. Fuchs, à l'Hôtel du Donon, à Schirmeck, au cours de l'année 1942, lors d'une soirée intime, — et le propos nous a été rapporté par un de nos agents, un de nos agents sûrs :

Je n'ai aucune confiance dans Pétain. C'est un vieux renard qui nous roule. Il est pour moi le symbole de la duplicité.

Me Lemaire. — Pouvez-vous indiquer si vous avez su que le maréchal Pétain était au courant de l'action de la résistance en Alsace, et s'il l'a toujours encouragée?

M. Bareiss. — Personnellement, je n'ai jamais été en contact ni avec le Gouvernement de Vichy, ni avec le maréchal Pétain, et j'étais, dès janvier 1941, date de mon retour en Alsace, adversaire politique du maréchal Pétain, parce que, tout d'abord, nous n'avions plus aucun lien avec la France et ensuite que, malgré la vénération que nous avons toujours gardée pour le Maréchal, nous nous méfions trop de tout son entourage, et particulièrement de Laval. La troisième raison, c'est que j'avais toujours dit à mes camarades que le salut et la libération ne pourraient jamais venir de cette France qui est obligée d'accepter la loi du vainqueur, mais qu'elle viendrait uniquement de la France qui se bat, de la France libre du général de Gaulle. Mais il est de mon devoir d'affirmer que, par mes camarades d'Alsace, le Maréchal était toujours et pendant tout le temps que j'étais en liberté en Alsace, parfaitement au courant de la résistance, et il n'a jamais cessé de l'encourager. Il a profité de chaque occasion qu'il a eue pour nous envoyer la bonne parole.

M. le Premier Président. — Pas de question, Messieurs?

M. le Procureur Général Mornet. — Vous nous avez dit,

Monsieur, que l'armistice nous avait été très favorable. A-t-il été aussi favorable à l'Alsace qu'au reste du territoire?

M. BAREISS. — Monsieur le Procureur, depuis 1941, l'Alsace a été annexée de force et par le parti. C'est uniquement une question de parti et, en tous les cas, il est certain que le Maréchal a évité à l'Alsace, jusqu'en août 1942, la menace de la mobilisation forcée dans l'armée allemande.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Annexée en août 1941? Est-ce que ce n'est pas plutôt en août 1940?

M. BAREISS. — Je parle de 1941, Monsieur le Procureur Général, parce que je suis seulement revenu en 1941.

D'ailleurs, l'annexion était uniquement une question de parti, et, à ce sujet, beaucoup de Français de l'intérieur se sont mépris sur les sentiments alsaciens. D'ailleurs, nous avons été très émus, en Alsace, par votre observation, quand, l'autre jour, vous avez comparé les Alsaciens-Lorrains...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Personne ne s'est mépris!...

M. BAREISS. — ... quand, l'autre jour, vous avez comparé les Alsaciens-Lorrains à des Polonais, à des Hongrois et à des Tchèques.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je n'ai fait aucune comparaison de ce genre, et personne ne s'est mépris sur les sentiments des Alsaciens qui sont des sentiments français.

M. BAREISS. — Moi, fils de cette Alsace où le cœur de la France a battu aussi fort que dans n'importe quelle autre province, au rythme de la Marseillaise, et plus fort peut-être, si c'est encore possible; moi, fils de cette Alsace qui a tant souffert et plus que toute autre province française dans son âme et dans sa chair, je voudrais déclarer, dans la sérénité de la liberté recouvrée et dans le droit à la vérité, — cette liberté et ce droit à la vérité pour lesquels nous avons tant souffert et pour lesquels les meilleurs d'entre nous sont morts, — je voudrais déclarer, dis-je, que mes camarades, les anciens gaullistes d'Alsace et de Lorraine, et moi, leur ancien chef, garderons toujours du maréchal Pétain le souvenir d'un grand soldat et d'un grand Français.

Déposition de M. Paul Estèbe

Professeur de lettres, 41 ans.

M. LE BATONNIER PAYEN. — M. Estèbe pourrait-il renseigner la Haute Cour sur l'activité sociale du Maréchal?

M. Estèbe. — Je me permets, en premier chef, de déclarer que c'est de propos délibéré et d'une façon spontanée que j'ai tenu à rendre au maréchal Pétain l'hommage de ma fidélité.

Je ne me sentirai en règle avec moi-même, au retour de ma déportation, qu'après avoir déclaré ce que je viens de dire ici, sans littérature et d'une façon aussi mesurée que possible.

La fidélité vous oblige à rester aux côtés de votre chef, surtout dans le malheur, mais elle ne vous oblige pas à aller contre vos sentiments profonds, surtout lorsqu'il s'agit d'un débat aussi grave que celui qui se déroule ici.

J'y ai bien réfléchi, vous le pensez bien, je considère que cette fidélité m'oblige à ne pas rester silencieux et à déposer en faveur du Maréchal, car je considère profondément, loyalement, que, en aucune circonstance, ne m'a effleuré le soupçon, je n'ai eu l'impression que le maréchal Pétain, mon chef, pouvait collaborer, de plein gré, de bon gré avec l'occupant.

Les consignes données à son cabinet, consignes expresses ou tacites, selon l'occasion, toujours étaient, dans toute la mesure du possible, de biaiser, de faire ce que nous pouvions dans tous les domaines, pour tenir tête.

Je voudrais, très rapidement, rappeler les quelques faits où, à ma connaissance, cette résistance du Maréchal à l'occupant s'est témoignée d'une façon très précise.

Le départ de Laval, je n'y reviens pas.

La résistance formelle, tenace, opposée par le Maréchal au départ de Weygand, — je revois encore la physionomie crispée, furieuse, d'Abetz quittant précipitamment le Parc, au terme d'un déjeuner glacial.

Egalement le projet de contre-lettre établi entre le Maréchal et le Président Laval, vers le 17 novembre, aux termes duquel le Maréchal déclarait au président Laval qu'il remettait entre ses mains la délégation de ses pouvoirs, et ne le faisait qu'aux termes exprès de ces trois conditions :

D'abord, qu'en aucun cas, le président Laval ne déclarerait la guerre à aucune puissance quelle qu'elle soit; et que non seulement il ne pourrait déclarer la guerre, mais qu'en aucun cas le président Laval ne se mettrait en état de belligérance constatée, directe ou indirecte avec une puissance quelconque.

D'autre part, un deuxième paragraphe de cette contre-lettre recommandait, de la façon la plus pressante, au président Laval, de venir en aide, matériellement et moralement, aux Alsaciens-Lorrains, aux détenus et aux déportés.

En troisième lieu, la contre-lettre recommandait également au président Laval de ne laisser porter atteinte, dans aucune circonstance et dans toute la mesure du possible, aux droits

de la famille et à quiconque se réclamait de convictions religieuses ou de confession quelle qu'elle soit.

Enfin, le maréchal Pétain, dans cette contre-lettre, indiquait que cette délégation de pouvoirs était donnée au président Laval pour une durée indéterminée à laquelle il pouvait toujours mettre un terme, et qu'en aucune façon cette délégation de pouvoirs ne pouvait viser les actes constitutionnels proprements dits que lui, maréchal Pétain, se réservait.

Egalement, je tiens à signaler, car j'ai vécu cela de novembre 1940 à juillet 1943 où je suis resté au cabinet, sauf une coupure de un mois à peine, lorsque je fus arrêté par la Gestapo à Vichy, — je tiens à signaler l'attitude très nette prise par les consignes directes du Maréchal en faveur des Israélites.

Il ne s'agit pas ici de faire étalage de ce qu'on a pu faire au service de son pays, mais, c'est de mon devoir de le dire, il ne s'est pas passé de jours, et je pourrais citer des dizaines et des dizaines de noms qui témoigneraient tout de même d'une action que nous avons menée très simplement, comme il se devait, mais qui pouvait comporter certains risques, et où j'ai été moi-même en rendre compte.

Notamment, c'est par mon entremise et sur mon initiative que le Grand Rabbin a été reçu par le maréchal Pétain en février 1943, et le Grand Rabbin s'est déclaré enchanté, — c'est son terme propre, que j'ai entendu de sa bouche, — de son audience.

Ce sont les subventions accordées sur la cassette personnelle du Maréchal aux Alsaciens-Lorrains. Nous écrivions peut-être 150 ou 200 lettres par semaine aux Alsaciens-Lorrains, en leur demandant d'avoir confiance, que nous faisions tout ce que nous pouvions en leur faveur.

Il faudrait aussi rappeler toute une activité qui ne pouvait pas se matérialiser d'une façon positive. Ce que nous pouvions faire simplement, c'était d'empêcher la page de se noircir. Mais elle restait blanche.

Lorsque l'on empêche quelque chose, cela ne peut pas s'inscrire d'une façon très positive, mais je tiens à le dire car, les traîtres sont rares, ils sont plus rares qu'on ne croit.

Nous avons tous vécu des heures extrêmement pénibles et le peu de bien que nous avons pu faire, ce n'est pas parce que nous, Estèbe ou tant d'autres, nous l'avons fait aux côtés du Maréchal, mais c'est parce que nous étions couverts par lui.

Je n'étais rien du tout. Je n'étais qu'un inconnu, et lorsqu'on venait me trouver, c'était le représentant du maréchal Pétain auquel on s'adressait.

Si je n'avais pas eu la certitude d'être couvert par mon chef, qu'aurions-nous eu à gagner dans cette galère, surtout lorsque, aux yeux des moins avertis, sinon aux yeux de ceux qui avaient conservé la foi, dès le début se précisait la certitude d'une victoire alliée?

Pour moi, toute la politique du Maréchal est contenue dans une déclaration qu'il avait bien voulu nous faire en octobre 1941. Le souvenir m'en est resté gravé d'une façon très nette, parce que le Maréchal venait très rarement au Pavillon Sévigné, où logeaient les suites de sa maison civile et militaire.

Nous le supplions, parce qu'il était, en général, très secret, de nous donner quelques indications sur sa politique, et il nous a répondu :

— « A Verdun, certes, j'avais des chefs, j'avais des hommes, j'avais des munitions. Maintenant, je suis seul, je ne puis que finasser. »

Je me souviens aussi d'un déjeuner, après l'affaire de Montoire, où il disait : « Il faudra six mois pour en discuter et six mois pour l'oublier. »

C'est le Maréchal qui, le surlendemain, me disait, à sa table où je me trouvais : « Quoi qu'il arrive, je ne me séparerai jamais des Américains. » Je lui ai dit : « Monsieur le Maréchal, voilà une parole imprudente que nous allons nous empresser d'oublier. »

Je n'ai pas joué un rôle politique important. Il appartient aux collaborateurs directs du Maréchal de témoigner, aux hommes politiques, aux confidents ou aux responsables, de vous définir ce rôle politique. Mais, tout de même, j'ai vécu suffisamment longtemps dans cette atmosphère de Vichy qui fut le centre politique de ce qui restait de France à demi libre depuis l'occupation, qu'il me soit permis de dire tout ce qu'il y a en moi de certitude, de conviction, et Dieu sait si j'ai réfléchi pendant ces vingt-deux mois où j'ai été absent de mon pays. Des mots sont révélateurs qui ne peuvent pas échapper à un collaborateur, surtout si celui-ci est assez discret, s'il ne joue pas un rôle politique important et s'il a naturellement des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

Quant au plan social, cela a été uniquement mon domaine. Comme chef-adjoint du Cabinet, j'avais à m'occuper des questions économiques et sociales.

La question est simple. Lorsque j'ai été présenté au Maréchal, il m'a dit : « Mon garçon, il parait que vous aimez le travail et le peuple. Appuyez-vous sur ces deux forces. Elles ne vous décevront jamais. »

Je n'avais aucune raison, au point de vue social, d'avoir la

moindre vénération ni encore la moindre confiance pour le Maréchal. J'ai vu ce qu'il était. Je suis ce qu'il est convenu d'appeler un homme de gauche, socialiste de formation et laïque.

M. Estèbe expose très longuement que le Maréchal avait un sens profond de l'humain et qu'il était soucieux par-dessus tout d'être un chef social essayant d'amener une amélioration entre le syndicalisme et le corporatisme.

Puis il continue :

... En somme, le Maréchal nous a été présenté par suite de l'application tout à fait normale du jeu constitutionnel. Le Maréchal, beaucoup ne le connaissaient pas lorsqu'on est venu leur dire : nous nous en remettons à lui par application de la Constitution de 1875. Alors nous suivons, nous sommes au garde-à-vous. Ce pourrait être M. Maurice Thorez, — aujourd'hui c'est le général de Gaulle, — demain n'importe quel autre qui serait le chef de l'Etat; il y a avant tout la permanence de l'Etat qu'il faut sauver; c'est la seule chose à laquelle il faut se raccrocher. Et c'est la raison pour laquelle je me suis mis au garde-à-vous, comme tant d'autres.

Evidemment, quand j'ai connu le maréchal Pétain, je n'ai pas pu rester insensible à la vénération qui se dégage de sa personne. Mais demain quelle sera la nouvelle idole qu'on viendra nous demander de détruire? Comment ne pas comprendre que ce qui fait tout de même la valeur des hommes, c'est de savoir, non pas prendre parti hardiment, mais croire aux plus hautes autorités de son Pays. Comment voulez-vous que nos enfants agissent dans quelque temps, et cela quel que soit le chef du Gouvernement, quels que soient les responsables, lorsqu'on viendra leur dire : Pardon, il y a eu maldonne, vous ne saviez pas et nous ne pouvions pas savoir que le Maréchal trahissait depuis vingt ans puisque ceux-là même qui ont pu par la suite lui faire grief sont venus dans un moment critique nous le proposer comme chef?

Je m'excuse de me laisser aller : mais ce que je veux dire c'est que je considère que peut-être, en dehors du côté politique de ce procès, il y a la résonance secrète que ce procès peut avoir dans l'âme de chacun de nous.

J'ai peur, pour l'avenir de mon Pays, qu'à force de ne croire à rien, qu'à force de démontrer que la prime va toujours à l'attentisme, à certaines combines, à certaines possibilités d'attente, ceux qui croient — comme nous avions le devoir de croire en 1940 — au Maréchal, Chef de l'Etat Français, ne viennent à se décourager. Ce n'était pas à moi alors à discuter

de la capacité et de la valeur morale, de la valeur patriotique du Maréchal, ni de sa valeur politique. J'ai peur que beaucoup de Français qui affectent peut-être une confiance plus ou moins artificielle dans les destinées de leur pays, n'en viennent à s'enfoncer de plus en plus dans une sorte d'état qui fait que, qu'on le veuille ou non, nous n'avons peut-être pas une très bonne presse à l'étranger.

Je comprends la position des gens qui veulent la justice à tout prix : j'ai profondément ressenti, moi aussi, ce sentiment patriotique; d'accord; mais je sais aussi, pour avoir été auprès du Maréchal, le sentiment ne m'a jamais effleuré que cet homme pouvait être un collaborateur.

Enfin, ce que je me permettrai de dire, c'est que dans des Démocraties comme l'Amérique ou l'Angleterre, je ne sais pas si un tel procès aurait pu avoir lieu.

Alors je comprends parfaitement tous les sentiments qui ont pu s'exprimer, mais que de grâce on veuille bien considérer qu'une éclaboussure sur un nom c'est aussi une éclaboussure sur une fonction, et que pour nous qui avons fait ce que nous pouvions, nous ne comprendrions pas qu'on vienne aujourd'hui nous dire que nous avons été les collaborateurs d'un homme qui a déserté ses fonctions.

M. le Docteur Dupré. — Le témoin voudrait-il nous dire comment il se fait que l'homme de gauche qu'il est a pu approuver la politique du Maréchal, qui a aboli la République.

M. Estèbe. — Là non plus ce n'est pas à moi de répondre. Je me borne à dire qu'en 1940 ce sont précisément les autorités républicaines de ce pays qui, par l'application normale de la Constitution, ont délégué leurs pouvoirs au Maréchal. J'ai collaboré à ce moment, j'ai payé ma part, j'ai payé mon écot. Et croyez-vous que les Français ont eu le sentiment un certain jour, un mardi plutôt que le lundi, que la République avait été abolie?

Je suis allé d'avance au-devant de la réflexion de M. le Juré lorsque j'ai dit que je n'étais pas d'accord avec la politique suivie; mais ce qu'il faut comprendre aussi, c'est précisément cette discipline que l'on doit avoir du sens de l'Etat. Ce qui m'importe à l'heure actuelle, c'est la réalité de la chose, ce n'est pas la forme qu'elle peut représenter. J'ai essayé de mon mieux d'être un républicain auprès du Maréchal. Mais les questions qui se posaient revêtaient à ce moment une très grande importance et pour ma part j'ai toujours dissocié le Maréchal de son Gouvernement. Si l'on peut toujours témoigner de ses sentiments républicains, j'ai toujours cherché en vain quel était l'acte personnel du Maréchal, acte voulu par lui,

qui ait porté atteinte au régime républicain. Alors, je me permets de dire ceci, puisque la question m'est posée : si le peuple français, en juillet, en août, en septembre 1940, avait été consulté de façon ouverte, on peut se demander si bien des personnes qui sont venues déposer ici n'auraient pas été fusillées par la volonté du peuple français.

Le général de brigade Eon est appelé ensuite. Il fut l'un des premiers à avoir rallié le général de Gaulle à Londres et fut chargé par lui, en Angleterre, de diriger une école de cadres. Interrogé sur les sentiments à l'égard du Maréchal, le témoin s'écarte tant du sujet que, d'un commun accord la défense qui l'avait cité et l'accusation renoncent à son audition.

Le témoin se retire.

M. LE BATONNIER PAYEN. — Le cardinal Liénart, évêque de Lille, qui ne viendra pas, m'a écrit une lettre.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Pouvez-vous nous lire cette lettre pastorale?

M. LE BATONNIER PAYEN. — Voici :

Monsieur le Procureur Général m'ayant fait savoir que j'étais cité comme témoin au procès de M. le maréchal Pétain, je considère comme un devoir de répondre à cet appel. Mais je prie la Haute Cour de Justice de m'excuser si je ne puis me présenter moi-même à la barre et de bien vouloir accepter ma déposition écrite. Je tiens aussi à déclarer que, résolu à me tenir, comme il convient à un évêque, en dehors de toute politique, je n'ai d'autre but en intervenant que d'essayer de rendre justice à un homme, dont la longue carrière d'honneur et de gloire est menacée de s'achever dans la plus cruelle infortune.

Je n'ai vu le Maréchal qu'une fois pendant l'occupation allemande. C'était au mois d'avril 1942. Je n'avais pas choisi la date, étant soumis comme tout le monde au caprice des laissez-passer pour franchir la ligne de démarcation, mais il s'est fait que je suis arrivé à Vichy à un moment particulièrement grave.

Dès ma première entrevue, le Maréchal y fit allusion en ces termes :

— J'attends d'un moment à l'autre un ultimatum. Les Allemands veulent m'imposer un ministre de leur choix, dans des conditions telles que pratiquement c'est lui qui gouvernerait sous mon nom. Je m'en veux pas. Pour me contraindre, ils vont en venir aux menaces. Quand je les connaîtrai, je verrai quel parti prendre pour sauvegarder le mieux possible les intérêts de la France.

Ainsi, le Maréchal m'apparaissait du premier coup en plein conflit avec les Allemands. Loin de se prêter complaisamment à leurs volontés, je le voyais engagé dans une résistance opiniâtre à leurs manœuvres et à leurs exigences. Il fallait, pour obtenir de lui quelque chose, que les Allemands en viennent à le placer, par ultima-

tum, devant des menaces précises et graves pour la France. Alors des deux maux entre lesquels l'ennemi lui laisserait le choix, il écarterait celui qui lui paraîtrait le plus dangereux pour la patrie et ne subirait l'autre que par force.

Dans cette attitude et dans cette tactique, j'ai reconnu avec émotion le Chef sous lequel j'avais eu l'honneur de servir autrefois à Verdun. Devant la puissance écrasante d'une armée allemande, supérieure en nombre et en armement, le général Pétain avait su nous inspirer le même esprit de résistance, nous faire défendre pied à pied, pendant des mois et des mois, les quelques kilomètres qui séparent Douaumont, Vaux et le Mort-homme du cœur de Verdun, ne cédant du terrain que quand il n'y avait plus moyen de le tenir, mais nous retranchant aussitôt derrière pour opposer un nouvel obstacle à l'ennemi. Il avait dit : « Ils ne passeront pas! » et si nous avons dû reculer pas à pas sur ce champ de bataille illustre, « ils » ne sont pas passés!

Cette fois, le Chef était seul devant un ennemi tout-puissant. A son tour, il « tenait » jusqu'à ce qu'il fût contraint de céder du terrain, mais il se retranchait de nouveau, attendant visiblement que les armées alliées fussent prêtes à entreprendre l'offensive libératrice, comme elles l'avaient fait en 1916, en gagnant sur la Somme la bataille qui dégagea Verdun.

Voilà, je l'affirme, l'impression très vive que j'ai retirée de mon entrevue avec le maréchal Pétain, en avril 1942. Je l'ai retrouvé égal à lui-même, faisant face à l'adversaire avec la même fermeté qu'autrefois, uniquement préoccupé de la France, s'obstinant à tenir jusqu'à ce qu'elle puisse être délivrée. Ma conviction très nette est que le maréchal Pétain, loin d'avoir trahi sa patrie, n'a voulu que la servir.

Réduit par la circonstance à ne jouer qu'un rôle obscur et pénible dans ses relations avec l'occupant, le Maréchal a consacré du moins ses efforts à conserver et à développer les énergies internes et les forces morales de la France? Sans juger sa politique intérieure, à laquelle d'ailleurs l'Eglise ne s'est pas plus inféodée qu'à aucune autre, il me semble juste de ne pas sous-estimer cet effort, destiné dans sa pensée à préparer le relèvement de la patrie.

Il s'est appliqué à rendre à la jeunesse de France, si cruellement éprouvée par les événements, son idéal, sa confiance en elle-même, la conscience du rôle essentiel qu'elle aurait à jouer pour l'avenir du pays, le goût du travail bien fait et le sens de la communauté nationale. Il a agi de même en faveur de toutes les autres sources d'énergie française : la famille en particulier, éternelle victime des guerres et cependant assise fondamentale de la cité. Quant aux forces spirituelles et religieuses, il n'a cessé de faire appel à leur concours. S'il est vrai qu'une grande âme est maîtresse du corps qu'elle anime, ne fallait-il pas, à l'heure où nos forces matérielles étaient réduites à l'extrême, mettre en œuvre les forces spirituelles dont vivait l'âme de la France et qui préparaient sa résurrection?

J'y vois la preuve que le Maréchal n'a jamais douté de l'avenir de la France et, qu'à travers les malheurs du moment, il a travaillé avec tous les moyens dont il pouvait encore disposer, à le rendre digne de son glorieux passé.

Quand un homme a eu à gouverner dans des circonstances aussi tragiques, il faut, pour le juger équitablement, dresser en face des maux qu'il n'a pu éviter à la France, la liste de ceux plus graves encore qu'il a réussi à lui épargner.

La Haute Cour est appelée à prononcer une des sentences les plus graves de notre Histoire. Je ne veux pas douter qu'elle ne rende justice à un soldat dont la vie s'est écoulée au service de la France, dont le nom demeure attaché à quelques-unes de ses pages les plus glorieuses et qui, aux heures les plus sombres, à chercher du moins à « atténuer son malheur ». Qu'elle fasse en même temps œuvre d'union. Après tant d'années d'oppositions fatales, l'heure n'est-elle pas enfin venue de la réconciliation nationale? Que chacun s'élève au dessus de ses passions personnelles ou partisanes pour ne plus voir qne la France meurtrie. Serrés autour de son libérateur, le général de Gaulle, travaillons tous d'un cœur généreux et fort, au relèvement de notre patrie qui ne pourra se faire qu'avec le concours de tous les Français.

Signé : Achille Cardinal LIÉNARD,
Evêque de Lille.

Maintenant, il y a une autre lettre, fort émouvante, celle d'un enseigne de vaisseau de première classe, qui s'appelle Ghœrs et qui est ainsi conçue :

Lille, le 18 juillet 1945.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

J'ai lu dans la presse les termes de la déposition de Mme Henriette Psichari-Renan, mettant en cause le souvenir de son fils, ainsi que celui des Morts français des combats de novembre 1942.

Je me suis trouvé embarqué pendant 17 mois, dans la même division de sous-marins que l'enseigne de vaisseau Michel Revault d'Allonnes...

Il ne s'appelle pas du nom de sa mère : c'est un fils du premier lit, évidemment.

...disparu en mer avec le sous-marin *Argonaute*, le 8 novembre 1942.

J'ai partagé son existence à Toulon, puis à Oran, et j'entretenais avec cet officier des rapports de très étroite camaraderie. Je me trouvais auprès de lui au début du combat dans le port d'Oran, dans la nuit du 7 au 8 novembre 1942. Nous ne nous séparâmes qu'à l'appareillage de nos deux bâtiments dont l'*Argonaute* ne devait jamais revenir.

Je m'incline très respectueusement devant l'immense douleur de Mme Psichari-Renan, et j'y prends une part profonde, comme tous ceux qui ont eu le privilège d'approcher et d'aimer l'enseigne de vaisseau d'Allonnes.

Je crois de mon devoir cependant, puisque la mémoire de mon camarade a été évoquée devant vous, d'apporter le témoignage suivant :

L'enseigne de vaisseau d'Allonnes, au cours des nombreuses et longues conversations que j'ai eues avec lui, s'est toujours montré plein de respect et d'affection pour la personne du maréchal de France, chef de l'Etat.

Je précise, en particulier, les points suivants :

L'enseigne de vaisseau d'Allonnes fut désigné pour l'*Argonaute* le 14 juin 1941. Ce bâtiment avait été réarmé dans le but de participer aux opérations de Syrie, contre les forces navales britanniques.

Le capitaine d'Allonnes, son frère aîné, avait rejoint les Forces françaises libres au premier appel du général de Gaulle.

Dans cette situation douloureuse, Michel d'Allonnes ne chercha pas à obtenir un autre poste, et jamais je ne l'entendis formuler le moindre reproche contre un homme et contre une politique dont le résultat pour lui pouvait être de l'opposer au combat à son propre frère.

Le fils de l'enseigne de vaisseau Michel d'Allonnes, qui naquit en mai 1942...

— c'est-à-dire quelques semaines avant la mort de son père. —

...reçut de son père le prénom de Philippe.

Comme je plaisantais sur cette mode qu'il suivait, il me répondit : c'est que moi aussi, j'y crois.

En septembre 1942, j'eus une très longue discussion avec l'enseigne de vaisseau Michel d'Allonnes au sujet du serment de fidélité au Maréchal que nous avions prêté l'un et l'autre quelques mois plus tôt.

Michel d'Allonnes me déclara qu'il avait beaucoup réfléchi à cette question, et même songé à ne pas prêter ce serment, ce qui aurait pu conduire à sa radiation du cadre actif. Mais il précisa que ses hésitations et ses scrupules n'étaient motivés que par la seule crainte de se trouver pris un jour entre un ordre émanant directement du Maréchal, et un ordre contraire émanant de ses chefs hiérarchiques.

Si l'enseigne de vaisseau se décida à prêter ce serment, c'est qu'il en fit beaucoup plus que d'autres, une question personnelle de fidélité et de reconnaissance envers la personne du Maréchal.

Par ailleurs, je porte également à votre connaissance, les faits suivants :

Après les événements de novembre 1942, je m'efforçai, dans la mesure où cela me fut possible, de demeurer en relations avec les

familles des officiers, officiers mariniers et quartiers maîtres disparus à bord du sous-marin *Argonaute*, ainsi que beaucoup d'autres familles de marins également éprouvées.

A aucun moment, je n'ai entendu de ces femmes éloignées de France, dans une situation matérielle souvent pénible, dans une situation morale rendue plus dure encore par l'abandon où elles se trouvaient, et l'indifférence qu'elles rencontraient, une seule parole d'amertume et de reproche à l'égard du Maréchal.

Je puis vous citer telles de ces familles dont le chef fut tué lors du débarquement allié, et où maintenant encore, la photographie du maréchal Pétain demeure en face de celle du mari ou du père disparu.

Il ne m'appartient nullement, Monsieur le Président, de parler ici au nom des morts, ni de leurs familles en deuil. Je tiens seulement à vous apporter mon témoignage personnel que je résume ainsi :

Si grandes qu'aient pu être les douleurs et les infortunes personnelles, je n'ai jamais entendu exprimer un seul mot de reproche envers le maréchal Pétain par les familles de ceux qui sont morts pour la France le 8 novembre 1942.

Signé : Enseigne de vaisseau Yves Ghoers, centre de formation de la Marine, à Mimizan (Landes).

Déposition de M. de Lanurien
général de division du cadre de réserve, 69 ans.

Le général, qui est aveugle de guerre, est conduit à la barre.

M. LE GÉNÉRAL DE LANURIEN. — J'ai eu l'occasion, bien des fois, d'approcher le maréchal Pétain. Je me suis permis de l'étudier, même avec tout le respect que je lui dois, d'une façon psychologique, et j'ai pu voir, en particulier, pendant les jours tragiques du mois de juin, quelles étaient les étapes morales que devait gravir le Maréchal pour arriver à l'armistice, étapes qui l'ont mené à cette décision du 16 juin, qui ont porté ensuite sur tous ses actes, jusqu'au départ de Vichy, le 20 août, et jusqu'ici aujourd'hui.

Le Maréchal, dans toute sa vie, a été l'objet de procès sans fin, militaires ou politiques, que j'ai étudié beaucoup et, chose curieuse, remarquable, une fois l'orage passé, il s'est toujours trouvé que c'était lui qui avait raison.

Je ne parle pas aujourd'hui. Je ne porte pas de jugement, mais je me reporte à la date du 29 mai, date à laquelle, revenant de Lille ou de Dunkerque, je me suis présenté au Maréchal. Pendant une heure, je lui ai exposé le drame de Dunker-

que. Mutisme profond. Un mot pour me congédier. J'avoue que j'étais frappé.

Je vis mon adjoint, le général Bineau, et lui fis part de mes impressions.

« Oui, me dit-il, le Maréchal est revenu de Madrid très éclairé sur la situation. Il a déjà, croyez-le bien, tout pesé, mesuré et prévu. Mais il est là écrasé devant une réalité qu'il n'a pas créée. C'est le très grand médecin spécialiste qu'on a fait venir de loin, mais trop tard et qui là, entre la famille — M. Paul Reynaud — et le médecin traitant — le général Weygand — se sent désarmé et lui-même impuissant, sans moyens, sans espoir.

C'était la caractéristique parfaitement nette d'un état d'âme.

Quelques jours plus tard, le 7 juin, le même général Bineau, adjoint du Maréchal, me convoquait. Nous parlions de l'armistice, de sa nécessité, de son urgence et le général Bineau me dit :

« Il faut absolument qu'il soit fait, et le plus vite possible. »

J'ai dit :

« Oui, mais par le Gouvernement qui, seul, peut prendre une décision pareille. »

« Non, me dit-il, jamais le Gouvernement ne pourra consentir à prendre cette décision par lui-même. La situation politique en serait inversée. Seul, il y a un homme qui peut prendre sur ses épaules le poids d'une pareille décision, c'est le maréchal Pétain. Mais, est-ce qu'il y pense seulement, ce vieux soldat, l'homme de Verdun? Croyez bien, m'a-t-il dit, qu'il est revenu de Madrid ayant déjà tout embrassé, toutes les hypothèses, jusqu'à l'armistice inclusivement. Mais il l'écarte, il n'y veut pas penser pour le moment. Le général Weygand est déjà très orienté. Georges aussi. Mais le Maréchal n'a pas pris position. Il faudra pourtant bien qu'il y arrive car il n'y a que lui et lui seul qui puisse prendre cette décision sur ses épaules. »

Le 9 juin, le Maréchal partait, se rendant à Briare et quelques jours après, le général Bineau nous racontait que, dans cette traversée de villes et de villages envahis par les réfugiés, quand la voiture du Maréchal devait ralentir, les populations se serraient autour de lui, le suppliant de faire cesser la guerre et lui répétant :

« Monsieur le Maréchal, il n'y a que vous qui le puissiez... »

Le 11 juin, une mission personnelle m'amenait au quartier général du général Weygand. C'était pour faire traiter la question des prérogatives respectives du général Dentz et du général Hering à Paris. Pendant une demi-heure de conversation j'observais la scène. Le Maréchal, toujours dans son mutisme,

me faisait l'effet d'un homme pris comme dans une trame, amené progressivement, comme malgré lui, en se défendant, à une extrémité à laquelle il ne peut pas résister.

Le soir, passant chez le général Georges, à son poste de commandement, nous parlions encore de l'armistice et j'entends la conclusion du général Georges.

« Il faut absolument que l'armistice soit demandé, nous ne pouvons plus attendre. Le Gouvernement veut partir pour l'Afrique du Nord. Le maréchal Pétain se refuse à quitter la France mais il ne s'est pas encore prononcé. Il faudra bien qu'il y arrive. Nous ne pouvons plus attendre. »

Et, rentrant ce soir-là sur Paris, je me rappelais une phrase prophétique, prononcée deux ans avant par le général Gamelin.

Dans une critique générale du grand exercice du Conseil supérieur de la Guerre, M. Daladier présidait et le général Gamelin, comme vaticinant, annonçait : « La guerre qui vient sera longue, très longue, des états disparaîtront de la carte du monde et il faudra des années pour qu'ils y reparaissent. »

Dans cette soirée du 11 juin, c'était bien le problème. La capitulation dont on a parlé ici longuement, n'était pas autre chose que la reddition, non pas seulement de 3 millions de soldats, mais de la France tout entière, qui pouvait risquer d'être rayée de la carte du monde, et pendant des années, comme disait le général Gamelin. Il fallait donc bien que quelqu'un prît la responsabilité de la chose et, ce quelqu'un, c'était ce grand médecin spécialiste qu'on avait fait venir de loin et qui, se voyant entouré de gens désarmés, se penchait lui-même sur la France malade, la prenait dans ses bras, et lui redonnait un souffle de vie. Mais le Maréchal, depuis cette heure, a été prisonnier de son dévouement, de son sacrifice et il suffit de prendre cette étape que j'ai suivie dans certains dialogues avec lui; c'est ce que je voudrais surtout rendre ici en ce moment.

Au début de 1942, je me trouvais à faire un séjour à Vichy. Le Maréchal parlait de la situation. Je lui fis remarquer les critiques qui s'élevaient vers lui. J'entends le Maréchal encore :

« Croyez bien que je n'ignore rien, absolument rien, de ce qui se dit en France contre moi, en France et hors de France; mais je ne veux pas m'y arrêter. Je continuerai ma route quoiqu'il arrive, sûr de travailler pour le bien de la France. Croyez-vous que je ne serais pas beaucoup mieux chez moi plutôt que d'être ici devant des difficultés qui s'amoncellent chaque jour et au milieu de critiques de toutes parts? Mais je ne partirai pas. Je ne suis resté que pour que la France vive. Je ne manquerai pas à mon devoir. »

En 1943, au mois d'octobre, je reviens à Vichy, le débarquement d'Afrique du Nord avait passé. La question du jour était encore : Aurait-il fallu partir? Ou aurait-il fallu rester?

Le Maréchal, plusieurs fois, m'en entretint. Une première fois :

« On m'a reproché de n'être pas parti au moment où les Allemands sont entrés en zone libre. Pourquoi serais-je parti? Je n'étais pas resté que pour la zone libre. J'étais resté pour la France, tout entière et peut-être plus encore pour la France occupée. Si la France était aujourd'hui occupée tout enfière, raison de plus pour rester. Je ne suis pas parti. »

Un autre jour :

« On me reproche de ne pas avoir fait une protestation assez vigoureuse quand les Allemands ont franchi la ligne. J'en ai fait une, d'accord avec le général Weygand. Mais, sincèrement, en bonne logique, que pouvais-je dire de plus? Les Allemands de leur point de vue, étaient dans leur jeu en franchissant la ligne courant à la mer. On les menaçait d'un coup de poignard dans le dos par un débarquement sur la Côte d'Azur. S'ils n'avaient pas fait ce qu'ils ont fait, ils auraient été des enfants. Or, ce ne sont pas des enfants. Mais mon devoir à moi n'était pas changé. J'étais resté pour la France, je ne suis pas parti. »

Parlant de la situation générale, le Maréchal me disait :

« Il faut que je navigue tout le temps entre divers écueils. Les Allemands sont encore en France et pour le moment ils sont les plus forts. Je ne puis pas gâcher ce que j'ai fait sans quoi nous perdrions le bénéfice de ces trois années pendant lesquelles nous avons encore sauvé la France. Les Anglais, les Américains, les Alliés, je ne veux, à aucun prix rompre avec eux, je veux attendre qu'ils soient assez forts. A ce moment-là, je prendrai les décisions nécessaires. La dissidence, je ne veux pas rompre avec elle, je veux lui ouvrir mes bras le jour venu. »

« Mon entourage politique? Il me gêne bien parfois. Il croit bien faire, mais il m'entraîne trop loin. Voyez-vous, reprend-il, il me faut louvoyer tout le temps entre ces écueils. On appelle cela du « double jeu ». Ce n'est pas du double jeu. Je m'en tiens formellement aux termes de l'armistice, et pour le reste, je prends ma liberté. Je joue le jeu de l'armistice qui est une suspension d'armes, pour attendre, pour voir venir, pour reprendre des forces. Je joue le jeu de la France et je veux mener la France jusqu'au bout de façon qu'elle soit assez forte pour pouvoir parler haut et ferme le jour de la paix. »

Et le Maréchal ajoutait :

« Je suis convaincu qu'il n'y a que moi qui pourrais encore

parler assez haut et m'imposer et aux Allemands et aux Alliés le jour du tapis vert. »

Une autre fois, parlant de la dissidence, le Maréchal m'a dit à propos des cas de conscience qui s'étaient posés à des fonctionnaires et à de nombreux officiers, soit en France, soit en Afrique du Nord :

« Ceux qui étaient sur place n'avaient qu'à obéir. C'était leur devoir, obéir à leurs chefs immédiats, quels qu'ils fussent. Si chacun se met à discuter l'ordre reçu, il n'y a plus d'armée, il n'y a plus d'Etat. Les autres, ceux qui étaient en France ont obéi à leur conscience. Il n'y a rien à dire. Je veux ouvrir mes bras à tout le monde, même aux plus grands, même à ceux qui m'ont le plus combattu, pourvu qu'ils me fassent là-bas, une armée forte et bien en main, qu'ils me permettent de maintenir l'ordre en Afrique, si c'est nécessaire, de la reprendre au besoin, d'agir en France le moment venu et de parler haut et ferme au jour de la Paix. »

Au sujet des déportations et des otages, j'ai eu plusieurs conversations avec le Maréchal et son entourage. Je les résume :

Le Maréchal avait pour principe de dire toujours « non » aux autorités allemandes, quelles que fussent leurs demandes, quitte à relâcher ensuite du fil si c'était nécessaire. M. Laval, par son tempérament, avait comme principe de dire toujours « oui », quitte à reprendre ensuite, mais c'était toujours trop tard.

Si le Maréchal avait été seul, les choses ne se seraient pas passées de cette façon, mais M. Laval avait déjà dit oui. Il n'y avait plus que deux alternatives, il a choisi entre deux solutions : ou bien rester en subissant et en réduisant le mal le plus possible; ou bien, au contraire, partir, mais partir ne résolvait pas la question. Y aurait-il eu un déporté ou un otage de moins si le Maréchal était parti? Il est tout à penser au contraire que sa présence nous a épargné encore beaucoup d'autres otages, beaucoup de Buchenwald, beaucoup de Ravensbrück, et beaucoup de Dachau.

Au fond, il y avait trois solutions présentes au Maréchal constamment, dont il m'a parlé :

La première, partir, rentrer tranquillement chez lui. Il m'a répondu :

« C'était évidemment la solution la plus simple, la plus facile, mais la plus médiocre et la moins courageuse. C'eût été un geste qui eût fait grand plaisir à l'amour-propre de beaucoup de Français, je n'en doute pas. Mais le lendemain était compromis. La France était encore là. Je ne suis pas parti. »

Autre solution : « Aller à Alger. A Alger, je coiffais tous les Français, c'est une affaire entendue, mais alors, se retourner vers le chancelier Hitler et lui dire : « Voilà, maintenant, c'est fini, nous sommes à deux de jeu... Je reprends les armes, avec mes alliés et mes forces. Il reste quelque chose entre nous, c'est entendu, quelque chose que je reprendrai un jour dans un certain nombre d'années, je ne sais pas combien d'années; cette chose, je vous l'abandonne pour le moment, faites-en ce que vous voudrez, c'est la France... »

Et le Maréchal ajoute :

« On a amené là, dans le champ d'à côté, un avion, des amis sont venus de Paris, me pressant de partir. Je n'avais qu'un pas à faire, un mot à dire; je ne suis resté que pour que la France vécût, je ne suis pas parti. »

C'était la troisième solution.

Un soir, à table — c'était la veille de mon départ — les conversations allaient. Le Maréchal était absorbé. Un convive, je le vois encore, dit :

« Monsieur le Maréchal, les Allemands vous emmèneront de force... »

Et l'autre de répliquer :

« Et les gaullistes vous feront passer devant une Haute Cour... »

J'étais un peu ému de cette conversation. Je m'en ouvris au Maréchal en sortant de table et le Maréchal, à mi-voix, la main sur mon épaule, me dit :

« Vous rentrez en zone occupée demain, écoutez bien, je ne suis resté que pour que la France vive. Les Allemands pourront m'emmener de force s'ils le veulent. Les Français pourront me faire passer en jugement, s'ils le désirent, mais moi, tant que je serai libre, je ne partirai pas. »

Actuellement, ces propos de table se sont réalisés. Le Maréchal a été emmené en Allemagne, le Maréchal est traduit devant une Haute Cour. Un autre, peut-être, se fût donné la mort ou eût cherché un abri; lui, est revenu. Il est là aujourd'hui. Le grand médecin s'est penché vers le malade, il l'avait gardé et aujourd'hui, par les transformations de la vie, il est le coupable. Tous les jours, sous les coups d'une critique, il est traîné dans la boue. Il est déchiré. Il est dépouillé. Je sais très bien qu'il ne faut pas ici d'émotion, mais cependant, permettez à un ancien combattant de Verdun, qui a été blessé quatre fois, quatre fois dans la troupe, dont deux fois à Verdun, et qui est à plus de 100 % mutilé de guerre, permettez, je ne parle qu'en mon nom, de dire certaines choses :

Il est question, aujourd'hui, de demander à cet homme le

compte de ce qu'il a fait depuis quatre ans, et, d'avance, on parle, dans la presse, depuis longtemps, sur les affiches, dans les meetings, dans les cortèges, de lui enlever la vie, de lui enlever l'honneur.

La vie, ce n'est rien!... Il y a 70 ans que le Maréchal a fait le sacrifice de sa vie, quand il est entré dans l'armée, et il l'a redit ici encore au début du procès.

Mais l'honneur, c'est autre chose!

La conscience d'un homme n'appartient qu'à Dieu seul, et son honneur n'appartient qu'à lui-même. Il ne dépend pas d'un décret ou d'un simple verdict d'enlever l'honneur.

Dégrader un chef, c'est peut-être, suivant le cas, un acte de haute et sereine justice ou seulement une infâme parodie.

Arracher des boutons, des galons, des étoiles, c'est arracher des signes, arracher des symboles, mais ce n'est pas l'honneur.

Si, par malheur... si, par malheur!... on dégradait cet homme, fût-ce là-bas, dans ce décor théâtral dont certains vont rêver, une fois jouée l'infâme comédie, quand il passerait devant les rangs, courbé par l'âge, pâli sous l'affront, mais la tête haute, loin d'être diminué, il en serait grandi, et, le soir, nous penserions tous que c'est nous, nous seuls et la France avec nous que nous aurions salis.

Prenons garde; on ne touche pas impunément à la vie et à l'honneur d'un homme!... Tout se paie... Prenons garde qu'un jour nous n'ayons fait qu'aggraver encore les maux de la patrie!...

Jurés parisiens, fins et compréhensifs, hommes de France, de bon sens et de cœur, vous qui avez souffert et dont on veut exploiter la souffrance, comme si cette souffrance d'avoir commis un crime allait diminuer... prenez garde, prenez garde qu'un jour, qui n'est pas loin peut-être (le drame n'est pas fini) le sang et le prétendu déshonneur de cet homme, par notre faute et de nos propres mains, ne retombe sur la France tout entière, sur nous-mêmes et sur nos enfants...

Des applaudissements éclatent dans la salle. Le service d'ordre procède à l'arrestation d'un manifestant.

M. le Premier Président. — Pas de manifestations!... C'est un scandale!...

Un Juré. — Je demande la parole.

M. le Premier Président. — Je vous en prie!...

M. Germinal. — Si, si, j'y tiens essentiellement.

Avec tout le respect que m'inspire le général pour ses blessures, je lui demanderai ce qu'il pense du maquis, ce qu'il

pense de la répression contre les maquisards? Quels sont ses sentiments?

M. LE GÉNÉRAL DE LANURIEN. — Je sais très bien de quoi veut parler M. le Juré. Il s'agit de lettres que j'ai écrites au Maréchal. Je pense que c'est cela. Eh bien, je réponds tout de suite que je n'ai jamais rien fait contre la résistance, bien au contraire, mais j'ai toujours condamné les actes de terrorisme et de droit commun qui ont été commis dans tout mon entourage et je pourrais en citer beaucoup.

Voilà tout ce que j'ai à me reprocher.

M. GERMINAL. — Permettez. Je voudrais citer deux phrases de cette lettre.

Vous écriviez au Maréchal Pétain, le 15 mars 1944, les mots suivants :

Deux catégories d'événements sont à envisager :

1° - l'action contre le terrorisme entamée tardivement par suite d'hésitations du Gouvernement, mais qui a pris, aujourd'hui, un tel développement que l'effet bienfaisant a été immédiat, ceci non seulement dans la répression du mal lui-même, mais dans la consolidation de votre situation personnelle, en tant que Chef de l'Etat.

Il faut que l'on sache bien que c'est le Chef de l'Etat lui-même et non le Chef du gouvernement qui a conçu, voulu et précipité la dite répression.

Et comme deuxième événement, vous avez parlé de la propagande et de l'information. Je passe, parce que votre lettre est très longue.

Vous avez parlé beaucoup de Philippe Henriot, et vous avez conclu à peu près par ces mots :

Il est de toute nécessité que ces deux actions bienfaisantes, — celle de Darnand et celle de Philippe Henriot — se poursuivent jusqu'aux événements finaux.

C'est pourquoi répression et information doivent être votre œuvre personnelle.

Vous ne reniez pas, je pense, Monsieur, ce que vous avez écrit le 15 mars 1944?

M. LE GÉNÉRAL DE LANURIEN. — Je ne renie rien du tout. Je reprends simplement et comme conclusion, la phrase du Maréchal...

Murmures.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Nous pouvons tout de même entendre sans émotion et surtout sans tumulte les déclarations que va faire le général. J'écoute.

M. LE GÉNÉRAL DE LANURIEN. — Je résumerai toute ma dé-

fense, si défense il y a, en disant ce que le Maréchal a répondu il y a à peu près un mois, à la Commission d'instruction :

« Je n'ai jamais combattu la Résistance; j'ai toujours combattu le terrorisme. »

J'ai été témoin d'énormément de ces crimes de droit commun, qui ont été faits peut-être au nom de la patrie, mais où la patrie n'avait absolument rien à voir.

Lorsqu'on assassine quelqu'un au coin d'une route, ce n'est pas pour la patrie. Je l'ai toujours combattu. Et lorsque j'ai parlé justement d'information et de répression, c'est uniquement dans ce sens et non pas dans un autre.

Je n'ai plus rien à ajouter.

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Je demande la parole.

Je prends la parole pour une fois, pour dire que je ne suis pour rien dans la présence du général de Lanurien ici. Je ne savais même pas qu'il devait se présenter devant la Cour. Tout ceci s'est passé en dehors de moi.

AUDIENCE DU 11 AOUT 1945

M. le Premier Président tient, avant de donner la parole au ministère public, à rappeler l'incident fâcheux de la veille et à prévenir qu'il réprimerait avec la dernière rigueur toute manifestation qui pourrait se produire.

Puis il donne la parole à M. le Procureur général.

Réquisitoire de M. le Procureur Général Mornet

MESSIEURS,

Pendant quatre années — que dis-je! pendant quatre années — à l'heure actuelle encore, la France est victime d'une équivoque, la plus redoutable qui puisse jeter le trouble dans les esprits, celle qui, à la faveur d'un nom illustre, sert de paravent à la trahison.

Oh! Messieurs, je sais quel mot je viens de prononcer, un mot dont le rapprochement avec l'homme qui est ici sonne péniblement, je vous assure, aux oreilles de ceux qui savent et dont les illusions se sont dissipées, qui par contre provoque l'incrédulité, l'étonnement, l'indignation même chez ceux qui ne savent pas et dont les illusions persistent.

Ce sont ceux-là qu'il importe de convaincre, ceux qui, de bonne foi, doutent encore. Aussi bien, après la satisfaction donnée à la conscience nationale, est-ce là le but principal de ce procès, celui que pour ma part je m'efforcerai d'atteindre. Et par cela même c'est vous dire que c'est sans passion, m'imposant à moi-même un frein toutes les fois que les mots risqueraient de traduire trop exactement les sentiments que j'éprouve, c'est vous dire que c'est sans passion, objectivement, que j'envisage ici la tâche que je me suis assignée.

Cette tâche, je la conçois comme une démonstration, mais une démonstration découlant tout naturellement de faits après l'exposé objectif desquels j'espère que la vérité apparaîtra

aux yeux de tous, de tous ceux du moins qui veulent bien l'apercevoir.

Et d'abord, messieurs, définissons de quel genre de trahison il s'agit ici. Loin de moi la pensée d'assimiler les faits reprochés au Maréchal à ces marchés brutalement cyniques où délibérément l'on vend sa patrie pour satisfaire une rancune ou un intérêt inavouable. Mais, comme eût dit La Rochefoucauld, la trahison joue toutes sortes de personnages, même celui de serviteur loyal et désintéressé du pays.

Or, parmi les formes qu'elle peut revêtir, la plus grave est celle que je définirais une atteinte portée aux intérêts sacrés de la Patrie dans des circonstances et dans des conditions telles que les mobiles auxquels obéit l'auteur paralysent en lui le réflexe national et lui font perdre la notion de certaines choses qu'aucune nation ne peut pardonner à ceux qui lui en infligent la honte.

Or, ce qu'une nation ne peut pardonner à ceux qui la représentent, c'est de la condamner à accepter définitivement sa défaite, de lui dire : « Tu es définitivement vaincue, ne songe pas à te relever dans les rapports avec ton vainqueur; résigne-toi à prendre place derrière lui dans l'ordre d'une Europe germanisée. »

En second lieu, ce qu'une nation ne peut pas pardonner à un homme, c'est de l'humilier à la face du monde, c'est de l'asservir à son vainqueur et l'asservir à ce vainqueur au point de le prendre pour modèle, d'adopter ses lois, ses préjugés et jusqu'à ses haines.

Enfin, une troisième chose qu'une nation ne peut pas pardonner à ceux qui prétendent la représenter, c'est, sous le couvert d'une neutralité hypocrite, au mépris des engagements pris envers ses compagnons d'armes de la veille, de leur faire une guerre sournoise, d'apporter à l'ennemi commun une aide à peine camouflée. Une nation, en effet, ne peut pas pardonner ce qui la déshonore.

Eh bien, ce sont ces trois ordres de griefs que l'accusation reproche aujourd'hui au maréchal Pétain. Trois ordres de griefs reposant sur des faits dont je puis dire que l'information avait à peine à vous apporter la preuve, car c'est de l'histoire contemporaine encore présente à l'esprit de tous. Ce sont des faits qu'il suffit d'exposer, non pas seulement dans leur ordre chronologique, mais dans leur ordre logique, car ils revêtent un enchaînement inéluctable.

Ce que, par contre, l'accusation vous doit, c'est d'expliquer comment, à son âge, avec son passé, l'homme qui est ici a pu se laisser aller à jouer dans le drame dont la France était

l'enjeu le rôle qui l'a amené jusqu'à cette audience. Ce qu'il faut vous exposer, ce sont les mobiles auxquels a obéi cet homme.

Ces mobiles, ils sont de deux sortes. Et d'abord, une ambition? Non, le mot est impropre, une vanité du pouvoir pour le pouvoir, vanité jointe à un instinct autoritaire qui semble se développer avec l'âge, et, à côté, la haine du régime qui a précédé, cette haine assortie d'une joie toute maurrassienne qui faisait dire à quelques-uns de l'entourage du Maréchal : « La République est morte; cela vaut bien une défaite. »

Attentat contre la République, c'est ainsi qu'a commencé l'affaire Pétain. Telle elle est à l'origine et telle elle demeure, mais suivie nécessairement d'une série d'attentats contre la nation, parce que le maintien des résultats de l'attentat contre le régime ne pouvait être obtenu qu'à l'aide d'une entente avec l'envahisseur au préjudice même de la nation.

Et c'est là, messieurs, ce qui différencie l'affaire Pétain de ces marchés brutalement cyniques, où l'objet principal du marché, c'est la livraison de la Patrie. Ici l'objet principal, c'est la destruction du régime et son remplacement par un régime nouveau qui ne peuvent être obtenus qu'à l'aide d'une entente avec l'envahisseur.

Et c'est ce qui fait que, pendant ces quatre années qu'on voudrait pouvoir rayer de notre Histoire, crimes contre le régime et crimes contre la sûreté extérieure de l'Etat se confondent à tel point qu'il est parfois malaisé de les distinguer les uns des autres, tant il est vrai qu'au cours de ces quatre années jamais la France et la République n'ont été aussi indissolublement liées l'une à l'autre.

Deux mobiles, vous disais-je, ayant déterminé Pétain : d'abord la vanité du pouvoir pour le Pouvoir, assortie d'un instinct autoritaire, et, pour vous en apporter la preuve, je n'ai que l'embarras du choix dans les multiples déclarations du Maréchal, les documents qui émanent de lui.

Je vous demande pardon des nombreuses lectures que j'aurai à faire, et je commence.

« Cette politique est la mienne », dit-il aux Français dans son message du 30 octobre, au lendemain de Montoire. Et pour bien montrer qu'il la fait sienne, sous son autorité personnelle : « Les ministres, dit-il, ne sont responsables que devant moi; c'est moi seul que l'Histoire jugera ». Et il termine par ces mots : « Je vous ai tenu jusqu'ici le langage d'un père, je vous tiens aujourd'hui le langage d'un chef ».

« Seul responsable devant l'Histoire », avez-vous mesuré, messieurs, tout l'orgueil qu'il y a dans une pareille phrase?

Orgueil assorti de l'obéissance qu'il exige de tous les Français, une obéissance qu'il symbolise en quelque sorte dans le serment qu'il impose à tous les fonctionnaires, serment sans aucune valeur, je l'ai déjà dit, serment dont le refus eût été aussi dépourvu de portée qu'il était odieux de l'imposer sous l'œil de l'envahisseur, serment prêté à la personne du chef de l'Etat, de sorte que s'il avait quelque valeur aujourd'hui il se trouverait prêté au général de Gaulle. Mais le Maréchal a tenu à lui donner la portée qu'il entendait être la véritable, c'est-à-dire d'un serment à sa personne, et je n'en veux d'autre preuve que son allocution devant le Conseil d'Etat lorsqu'il est venu recueillir le serment de cette assemblée le 21 août 1941.

Il faut se prononcer, a-t-il dit. On est avec moi ou contre moi. C'est la portée du serment que je suis venu entendre.

Et, sans doute, à la manière de Bonaparte (le Garde des Sceaux qui l'accompagnait n'a pas reculé devant la comparaison) à la manière d'un Bonaparte, mais d'un Bonaparte sans victoires, dans son libéralisme il veut bien concéder au Conseil d'Etat qu'il le consultera chaque fois que cela lui semblera opportun.

... Car, dit-il...

Et là, vous allez voir encore la vanité du pouvoir.

... plus le Chef se sent seul à la tête de l'Etat, plus est haute sa situation, plus il éprouve le besoin de s'entourer de conseils...

Précaution tout oratoire. Au fond, ce qu'il veut, c'est imposer ses décisions sans qu'on les discute.

Il ne sagit pas — lit-on dans un message du 15 mai 1941 — de supputer nos chances, de mesurer nos risques, de juger nos actes. Il s'agit, pour vous Français, de me suivre. Je n'admets ni le doute, ni la surenchère, ni les murmures d'où qu'ils viennent — dira-t-il encore le 31 août 1942.

Et l'année suivante, 29 août 1943 :

Les circonstances exigent l'obéissance de tous les Français, ceux qui ne veulent pas respecter les ordres que je donne trahissent leur Patrie...

Il les met hors de la communauté nationale. C'est l'expression dont il s'est servi pour désavouer l'amiral Darlan.

Mais, de communauté nationale, il n'admet que celle qui lui est soumise. Et la preuve :

... Il n'y a qu'une France : celle qui m'a confié son salut — dit-il le 7 avril 1941.

« Celle qu'il incarne », ose-t-il dire en 1942, après avoir ordonné le feu contre nos alliés en Afrique du Nord et contre les Forces françaises libres qui s'étaient jointes à eux.

... Vous n'avez qu'un seul devoir : obéir.
... Vous n'avez qu'une patrie : celle que j'incarne...

C'est la formule que Pétain a trouvée pour consacrer son pouvoir. C'est ce qu'il affirme à l'heure même où il délègue ce pouvoir à Pierre Laval. Incarnation de la Patrie. Il l'a incarnée d'abord avec Laval; il l'a incarnée ensuite avec Darlan; il l'a réincarnée avec Laval. Et lorsque la roue a définitivement tourné, au mois d'août 1944, après avoir incarné la défaite avec Laval et Darlan, eh bien! il ne demanderait pas mieux d'incarner la victoire avec de Gaulle. Ecoutez plutôt ce qu'il écrit fin août 1944 :

Je donne pouvoir à l'amiral Auphan pour me représenter auprès du Haut-Commandement anglo-saxon en France et, éventuellement, prendre contact de ma part avec tous ses représentants qualifiés. Si les circonstances le permettent, l'amiral Auphan me rendra compte de toutes ses décisions. Si c'est impossible, je lui fais confiance pour agir au mieux des intérêts de la Patrie, pourvu que le principe de la légitimité que j'incarne soit sauvegardé.

Légitimité qu'il incarne, « en datant de la première année de son règne », suivant l'expression dont s'est servi un témoin, l'année de la défaite de la France. Voilà qui, mieux que tous les commentaires, dépeint l'homme, et je pense qu'au point de vue des mobiles et de l'étude des caractères, inséparable du jugement des faits, il n'était pas inutile de vous montrer le Maréchal Pétain tel qu'il est. Mais le portrait serait incomplet si, à côté de l'ambitieux vieillard, jaloux de son pouvoir et de son autorité, je ne vous montrais l'ennemi de notre régime.

Et là encore, pour vous en apporter la preuve, je n'ai à emprunter de témoignages qu'à ses écrits et à ses déclarations.

Je pourrais aussi en emprunter à M. Maurras, dont la plume acerbe n'a jamais été aussi lénitive que lorsqu'il se livre au panégyrique du Maréchal :

... Nous nous appliquons, dit-il dans *l'Action Française* du 17 juin 1942, à publier sans en omettre un seul mot chaque parole rayonnante tombée de la bouche du Chef de l'Etat...

Celui-ci, il est vrai, a prétendu que ses relations avec Maurras étaient purement littéraires, « toutes mistraliennes » a-t-il dit un jour. Cependant, messieurs, je ne vois rien de mistralien dans cette lettre de Pétain au directeur de *l'Action Française*, en date du 17 juillet 1944 :

Il est bon que des hommes de votre qualité aient le courage d'exprimer leur opinion et me la fassent connaître. J'y tiens et j'espère que vous continuerez à ne pas me ménager cette preuve de votre attachement et de votre confiance.

L'occasion m'est donnée de vous remercier aussi des campagnes courageuses que vous ne cessez de mener par la plume et par la parole.

Je sais que ceux qui sont groupés autour de vous sont guidés vers le seul chemin que les Français doivent suivre : celui de l'intérêt national. Vous leur donnez chaque jour les meilleures leçons. Nous en faisons tous notre profit. Pour ce grand service que vous rendez au pays, je vous remercie et je vous félicite...

Voyons maintenant quelques-unes de ces « paroles rayonnantes » qui tombaient de la bouche du Chef de l'Etat.

Toutes suent la haine de ce qu'il appelle « l'ancien régime ». Oh! non pas celui d'avant 1789, mais le régime issu de 1789, et principalement celui de la France depuis 1875 jusqu'à 1940.

... Un ordre nouveau commence — dit-il dans son appel du 25 juin 1940...

Et voici comment il définit l'ordre ancien :

... Le régime du mécontentement. Pendant les trois quarts de siècle qui ont précédé la guerre, le régime politique auquel étaient soumis les Français avaient pour principal ressort la culture du mécontentement...

Celui de Pétain reposera sur la louange à l'adresse de l'ordre nouveau, mais principalement sur la critique de tout ce qu'a fait la République de 1875 à 1940.

15 septembre 1940. C'est un extrait d'un article paru dans la *Revue des Deux Mondes* sous la signature de Pétain.

... C'est un Etat fort que nous voulons instituer sur les décombres de l'Etat qui s'est effondré sous le poids de ses défaites et de ses fautes beaucoup plus que sous les coups de l'ennemi...

Quelle inconscience, messieurs, après ce que nous ont révélé les débats de la Cour de Riom!

Et l'article continue :

... Déjà, ce nouveau régime a donné la mesure de sa force en accomplissant en quelques semaines des tâches auxquelles le Gouvernement de la IIIe République n'avait pas osé s'appliquer. C'est une pitoyable histoire que celle des lois sociales de cette époque.

Pitoyable, en effet, lorsqu'on rapproche la loi libérale de 1884 sur les syndicats professionnels du préambule de cette fameuse Charte du Travail, à l'occasion de laquelle je ne veux pas prononcer ici le mot le synarchie, parce que la lumière n'est pas faite encore sur ce qu'était exactement la synarchie, mais qui

semble par moment s'inspirer singulièrement de certaines autorités industrielles évoquant précisément ce qu'on a appelé la synarchie.

Pitoyable histoire, en effet, vous disais-je, que le rapprochement de la loi de 1884 avec le préambule de la Charte du Travail, où nous lisons ceci, que je veux croire échappé par mégarde à la plume du rédacteur, mais qui traduit bien sa pensée :

... Les syndicats ne seront plus les syndicats de tendance du passé : ils seront désormais obligatoires et fonctionneront sous l'autorité des Comités sociaux et en s'inspirant de leur doctrine, qui ne saurait être elle-même que celle du Gouvernement. (*Journal Officiel* d'octobre 1941.)

« L'Etat sera autoritaire et hiérarchique ». C'est le nouveau principe posé par Pétain.

Et voici maintenant, pour le mettre en pratique, ce que je lis dans un manifeste du 4 avril 1943 :

... La Nation française a rompu avec un régime que les faits ont condamné et qui est mort de ses fautes. Le passé est bien mort. Mon Gouvernement et son chef, M. Pierre Laval, poursuivront et mèneront à son terme la Révolution nationale qui, sur les ruines du régime qui s'est effondré dans la défaite, construit la France nouvelle.

Régime effondré dans la défaite! Quelle inconscience! Mais déjà Pétain n'avait-il pas, dès le 11 novembre 1941, osé écrire :

... Le désastre n'est, en réalité, que le reflet sur le plan militaire des faiblesses et des tares de l'ancien régime politique...

Ainsi, messieurs, la défaite, ce n'est pas la faute de plans mal conçus, ce n'est pas la faute d'un armement incomplet auquel avaient présidé des généraux sous la haute autorité de celui qui est ici : la défaite, la responsabilité en incombe au régime politique de la France.

Et voilà ce qui achève de situer le climat, si je puis m'exprimer ainsi, dans lequel s'est développée la trahison que vous avez à juger :

... Tous les malheurs viennent de la politique suivant laquelle les Chambres décident du sort du Gouvernement.

C'est la condamnation sans appel du régime parlementaire. Tous les malheurs viennent de la République, avec un Parlement.

Mais la République elle-même, Pétain la condamne, et j'en trouve la preuve dans ce que je puis appeler son testament politique.

C'est un factum qui n'a pas été écrit par lui mais qui est précédé d'un préambule signé de lui :

Je veux que les Français trouvent là l'essentiel de mes pensées et de mes volontés.

31 juillet 1944. — Signé : Philippe PÉTAIN.

Et dans ce testament politique, je lis ceci :

... Le régime politique de l'avenir est la condition première du relèvement des Français.

Or, la vie politique française a été viciée par l'ambiguïté du mot démocratie. On a fait croire aux Français que la liberté ne pouvait être défendue que par les institutions électorales et parlementaires.

Des guerres effrayantes, une défaite écrasante — on oublie par trop 1918 — des misères de toutes sortes nous ont fait payer cher cette illusion.

Il n'y a pas de liberté, d'autorité saine que par des institutions politiques qui garantissent l'indépendance du pouvoir supérieur de l'Etat. Or, l'autorité de l'Etat n'est indépendante que lorsqu'elle se transmet selon une loi étrangère au bon vouloir de quiconque, une loi en quelque manière surhumaine : l'hérédité historique, c'est-à-dire la désignation que fait la naissance au sein d'une famille dont l'Histoire a consacré l'autorité. « Point de brigues, point de cabales pour faire un roi, la nature en a fait un », dit Bossuet.

C'est le seul moyen dont dispose une nation pour s'assurer un pouvoir indépendant et se préserver des maux de l'anarchie comme de la tyrannie.

Je pense, messieurs, qu'après cela on ne soutiendra plus que les relations du Maréchal et de Maurras étaient purement mistraliennes et littéraires : la suppression de la République et son remplacement par un monarque héréditaire mais, en attendant l'heure, car le Maréchal a toujours reçu un peu malgré lui les visites, soit du prince de Bourbon-Parme, soit du prince Bonaparte, soit du duc de Guise; ce sont des concurrents, il veut garder la place et n'entend pas jouer le rôle d'un Monck; la suppression de la République, oui, mais en attendant, la concentration de tous les pouvoirs réunis dans sa main.

Voilà, messieurs, avec cette vanité du pouvoir sur laquelle j'insistais, ce qui est à la base du procès Pétain.

Voilà ce qui a conduit le Maréchal à précipiter un armistice dont les conséquences ont été de supprimer la souveraineté de la France, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, et d'engager notre pays dans un engrenage où, de complaisance en complaisance, de trahison en trahison, si Hitler avait réussi, il ne fût rien resté de la France.

Et maintenant, je serre un peu plus les faits :

A l'origine, vous disais-je, un complot — je reprends le mot ici — contre la sûreté intérieure de l'Etat, mais en précisant que je ne l'ai pas retenu à la charge de Pétain, ne retenant que l'attentat parce qu'un complot nécessite nécessairement l'exis-

tence de plusieurs conspirateurs en relations directes les uns avec les autres, et que je ne rapporte pas la preuve d'une ingérence directe et personnelle de la part de Pétain; un complot qui s'est manifesté par des tentatives du genre de celle du 6 février, par des conspirations mêlées d'assassinats dans le genre de ce qu'on a appelé la Cagoule.

Je n'y ai pas trouvé — je le répète — la preuve d'une ingérence directe de Pétain, mais ce que je constate c'est, lorsqu'il est au pouvoir, la présence autour de lui de la plupart des hommes qui ont joué un rôle important dans la Cagoule : en premier lieu Alibert, puis Deloncle, puis Méténier, le chef de sa garde particulière, puis Filiol, surnommé « le tueur », puis Gabriel Jeantet, le frère de Claude Jeantet qui, plus tard, dirigera *le Petit Parisien*, l'organe attitré de la presse de l'Axe en zone occupée, puis le docteur Martin, et puis enfin Joseph Darnand.

Ce qui est non moins certain, c'est que, dès 1934, dès l'entrée de Pétain dans les conseils du gouvernement présidé alors par M. Doumergue, tous ceux qui sympathisaient avec le régime hitlérien ou mussolinien, tous ceux-là ont misé sur Pétain, et, au premier rang, un homme dont les manifestations antérieures n'ont jamais été discrètes ni silencieuses, Gustave Hervé, l'homme connu jadis par sa fameuse phrase sur le drapeau dans le fumier.

Mais, plus on vient de loin, plus on devient conservateur dans le sens péjoratif.

Voici donc ce qu'écrit Gustave Hervé dans une brochure qui a eu quelque retentissement intitulée : *C'est Pétain qu'il nous faut.*

Voyez, dit-il, le redressement italien, voyez le redressement plus merveilleux encore de l'Allemagne. Avec quel patriotisme toutes les élites ont soutenu la croisade d'Hitler. Quelle leçon d'énergie, quelle leçon d'intelligence politique nous donnent cette grande nation latine et cette grande nation germanique.

Au lieu d'un régime d'autorité comme celui que connaissent l'Italie de Mussolini et l'Allemagne d'Hitler, nous avons un régime où tout le monde gouverne. Il y a eu le 6 février un petit sursaut de colère mais qui ne pouvait aboutir à rien et la nation est retombée dans un état pitoyable. Et pourtant, il existe l'homme autour duquel il suffirait de se grouper. Son nom? Il s'appelle Pétain.

Et, comme dans une vision anticipée de Montoire, Hervé, quelques pages plus loin, écrit :

C'est Pétain qui, couvert de gloire, ira serrer la main que nous tend Adolphe Hitler.

Plus compromettante est la réclame d'un certain Pemjean dans une feuille appelée : *le grand Occident.*

Penjean était le directeur de l'agence Prima, dont le directeur général était Ferdonnet, le futur traître de Stuttgart qui vient récemment de payer sa dette.

« Hitler, Mussolni et nous », lit-on en grosses lettres dans le numéro de janvier 1939. »

Hitler et Mussolini ! Nous ne cachons pas la profonde admiration qu'ils nous inspirent. Si seulement notre pauvre France pouvait trouver un sauveur de leur taille.

Eh bien, ce sauveur, Pemjean l'annonce dans le numéro suivant :

« Pétain au pouvoir » : c'est le titre en grosses majuscules d'un long article qui se termine ainsi :

Arrière tous les Juifs, francs-maçons et valets de Staline qui pullulent dans nos sphères dirigeantes. Aucun de ces indésirables ne doit figurer dans le gouvernement de salut public que nous réclamons impérieusement, gouvernement à la tête duquel nous ne voyons qu'un chef possible. J'ai nommé le maréchal Pétain. Nous n'avons plus que cet atout, mais il est considérable. Sachons le jouer.

Je ne prétends pas du tout que Pétain ait été en relations directes avec Pemjean et avec Hervé.

Seulement, ce que je constate, c'est que, dans le long défilé des futurs collaborateurs, tous se comptent sur le nom de Pétain. Il a été l'homme sur le nom de qui on se compte et sur qui l'on compte, et l'on avait bien quelques raisons de penser ainsi.

Je passe en effet aux actes, et le premier, car il est des écrits qui sont des actes, je le trouve dans une lettre au Président du Conseil d'alors, M. Daladier, où Pétain prend nettement position.

M. Daladier, après la déclaration de guerre, voulait élargir son cabinet. Il fit des offres au Maréchal, et voici, le 11 septembre 1939, la réponse qu'il en reçut :

Monsieur le Président,

Après une longue réflexion, je suis arrivé à la conviction que le cabinet que vous proposez de former ne répond pas aux exigences de la situation actuelle.

Etabli sur des bases presque exclusivement politiques, il paraît peu qualifié pour assurer la conduite de la guerre.

Mettre mon nom dans une telle combinaison ne réussira ni à la consolider, ni à améliorer nos affaires. Ce sera, en outre, me soumettre à des méthodes de travail dont j'ai déjà fait l'expérience en temps de paix, déplorant leur peu de rendement.

Au surplus, au cas où, après un nouvel essai, je déciderais de me

démettre de mes fonctions, mon départ risquerait d'être interprété comme le désir de compromettre l'existence du cabinet que vous présidez.

N'est-il pas préférable, dans ces conditions, de rester, dès le début, en dehors de cette constitution. C'est donc pour moi un devoir de conscience de décliner l'offre que vous m'avez faite, persuadé que vous comprendrez les raisons de mon refus.

Cette décision bien arrêtée me rend plus libre pour vous dire ma pensée sur la constitution du cabinet que vous présidez.

La présence de certains hommes politiques sera un obstacle à nos relations correctes avec l'Espagne et l'Italie, et elle produira un effet déplorable sur le moral du pays et de l'armée.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Donc, pour des raisons d'ordre purement politique, le maréchal Pétain, en pleine guerre, refuse d'apporter son concours de grand chef militaire revêtu d'une autorité indiscutée.

Il refuse d'apporter au gouvernement Daladier son concours et il refuse de faire le don de sa personne à la France en guerre.

Et, comme par hasard, au moment même où, pour des raisons politiques, parce que la composition du cabinet Daladier ne lui convient pas, et qu'il y déplore la présence de certains hommes dont il ne partage pas les opinions, au même moment, et précisément à l'occasion du remaniement ministériel, une campagne se déclanche en faveur de Pétain, discrètement d'abord, plus ouvertement ensuite.

Tenez : dans un journal qui était alors dirigé par Gabriel Jeantet, *l'Emancipation nationale* du 27 octobre 1939, peu après le refus de Pétain d'entrer au gouvernement Daladier, voici ce que je lis :

Dès les premières semaines de la guerre, le remaniement ministériel auquel procéda M. Daladier aurait, une fois de plus, attiré l'attention de la France entière sur cette personnalité si haute et si noble.

Le chef du gouvernement ainsi que M. Georges Bonnet — qui était alors ministre des Affaires étrangères — conféraient, en effet, tous les jours, au moment même où l'on parlait de ce remaniement, avec le grand soldat qui, pour quelques jours, avait quitté l'Espagne où il représente la France avec l'éclat que l'on sait.

Ainsi se manifestait de façon tangible, dès le début du conflit, l'importance du Maréchal Pétain, grand serviteur du pays aux heures les plus graves et grand caractère aux heures les plus décevantes ou les plus incertaines, paroles auxquelles devait faire écho le journal *Gringoire* avec le portrait, en première page, du Maréchal et, au-dessous :

Hier, grand chef de guerre; aujourd'hui, grand diplomate; demain...

En vérité, messieurs, si l'on excepte le boulangisme, il faudrait remonter jusqu'à 1851 pour trouver en faveur d'un homme une campagne aussi savamment orchestrée!

Pétain était alors ambassadeur à Madrid. Quel a été exactement son rôle en Espagne?

J'ai fait allusion, dans le réquisitoire définitif qui a clôturé la procédure par contumace, à un document que je qualifiais alors de « décisif », mais sur lequel, je le reconnais, l'instruction supplémentaire ordonnée par monsieur le Président, n'a pas apporté une clarté suffisante pour que je puisse en faire état :

Il s'agissait du procès-verbal dressé par une personnalité infiniment honorable, M. Jean Rist, tombé glorieusement dans les rangs de la Résistance, procès-verbal d'une conversation tenue avec un ami d'Alibert, et voici ce qu'Alibert aurait rapporté :

Par l'intermédiaire de Franco, Pétain et son entourage auraient entretenu des relations avec Hitler en vue d'instaurer en France un régime analogue à celui de l'Allemagne et de l'Italie.

Que Hitler ait accueilli favorablement de telles ouvertures, si elles lui ont été faites, rien d'étonnant à cela. Quelle force pour son régime s'il eût pu grouper l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Espagne!...

Mais, ajoutait Alibert, lorsque les événements militaires tournèrent mal et que nous demandâmes à Hitler les conditions de l'armistice, il publia ce qu'il nous avait promis et nous fit des conditions tellement dures que nous résolûmes d'abandonner la politique que nous avions envisagée.

Seul, Laval en restait partisan, d'où, dit Alibert, le drame du 13 décembre 1940.

Il n'a pas été possible, malheureusement, d'identifier l'interlocuteur de M. Jean Rist. J'ai toute confiance dans les propos qu'a rapportés M. Jean Rist. J'ai beaucoup moins de confiance dans les propos qu'aurait tenus Alibert, homme qui aime bien se mettre en avant, quoi qu'à l'heure actuelle il se montre infiniment discret, mais qui a beaucoup parlé et s'est peut-être attribué le mérite de certaines choses plus ou moins honteuses... — Chacun met sa gloire où il peut!... — mais, enfin, qui a peut-être parlé au delà de ce qu'il a fait ou de ce qu'il a pu faire.

Je laisse donc de côté ce document sur lequel l'instruction s'était engagée et sur lequel la lumière, je le répète, n'a pas été suffisamment faite pour que j'en fasse état aujourd'hui.

Je reprends le rôle de Pétain en Espagne, et ne puis vous rapporter que des détails, mais ils ont leur importance, et je retiens, notamment, ce que vous a dit M. Gazel :

Pétain m'a montré, à diverses reprises, des listes des futurs ministres avec lesquels il composerait son cabinet lorsqu'il serait appelé au pouvoir, et sur ces listes — a précisé M. Gazel — figurait toujours un nom : celui de Laval.

Pétain, bien avant les événements de 1940, songe donc à Laval, et vous allez voir que Laval songeait également à lui, et, sur ce point, nous avons, je ne dirai pas un témoignage — car je ne voudrais pas faire état de ce qu'a dit Loustaneau-Lacau, qui, je crois, se vante de beaucoup de choses qu'il n'a peut-être pas faites — mais nous avons des documents écrits émanant de lui et remontant précisément à l'époque où, au début de la guerre, Pétain venait de refuser d'entrer dans le ministère Daladier.

Or, voici ce que Loustaneau-Lacau écrivait à Pétain, le 20 septembre 1939 :

Je crois de mon devoir de vous adresser les renseignements suivants :

La composition du nouveau ministère a été et demeure très mal accueillie dans les milieux politiques.

Daladier a dépêché ses amis pour faire connaître que ce ministère eût été tout autre si le Maréchal n'avait pas refusé sa collaboration.

Les parlementaires en ont déduit qu'il avait refusé pour ne pas soutenir de son autorité une combinaison qu'il jugeait médiocre.

Du coup il n'est question que d'un cabinet Pétain, dont la répercussion à l'intérieur et, plus encore, à l'extérieur, serait immense.

La question est de savoir si la transition se fera normalement ou s'il faudra, pour y arriver, que de graves circonstances se produisent.

Et nous verrons par la suite que c'est bien, en effet, cette seconde éventualité qu'envisageait le Maréchal Pétain.

Mais la lettre de Loustaneau-Lacau contient une seconde partie sous ce titre :

Conversation avec Pierre Laval. — J'ai eu, chez des amis communs, une longue conversation, bien entendu à titre purement personnel, avec Piere Laval, et voici les points principaux de cette conversation :

1° M. Pierre Laval dispose auprès de Mussolini d'un crédit moral considérable...

Je crois que, là encore, Pierre Laval se vantait.

... d'un crédit moral considérable. Il croit que, seul, le Maréchal possède en Italie un crédit supérieur au sien...

Pierre Laval estime qu'un cabinet Pétain est indispensable pour faire face à la situation intérieure et extérieure.

Et à quelques jours de là, dans le courant d'octobre, nous savons, par la déposition de M. Lamarle, que Loustaneau-Lacau a envoyé à Pétain une seconde lettre dans laquelle je lis :

J'ai vu le Président Laval. Il pense que ça ne peut pas continuer. Il vous propose de former un gouvernement dans lequel il vous débarrassera du tout-venant.

Comment s'étonner qu'après cela Pétain, alors ambassadeur à Madrid, ait fait à Paris des voyages à l'insu du ministre des Affaires étrangères et du chef du Gouvernement?....

Il l'a nié, mais sur ce point encore, nous avons un écrit : c'est une lettre de lui au général George, le 28 janvier 1940, qui commence ainsi :

Je suis venu passer trois jours à Paris incognito. J'ai vu des amis communs et aussi des militaires...

A-t-il vu Laval à ce moment? Je n'en sais rien, mais une chose est certaine, et je vais vous en apporter la preuve, c'est que, dans les milieux de l'ambassade italienne, on parlait beaucoup de Laval et du maréchal Pétain.

Vous avez entendu à cette barre la déposition de Mlle Petit. Je ne retiens pas ce qu'elle vous a dit ici, mais je retiens quelque chose de beaucoup plus intéressant :

Elle a été secrétaire d'un certain Giobbe, directeur de revues italiennes, et qu'elle a défini elle-même un « Abetz italien ». Or, au jour le jour, elle prenait des notes, et des notes avec un cachet d'authenticité que leur donne le caractère vivant qu'elles présentent. Il y a des détails qui ne s'inventent pas et représentent bien la vie courante au jour le jour. Ecoutez plutôt :

27 octobre 1939.
Pierre Laval continue à être considéré comme l'espoir...

— comme l'espoir à l'ambassade d'Italie —

Pierre Laval continue à être considéré comme l'espoir... Il se plaignait récemment d'être tenu à l'écart de l'ambassade et de ne pas être invité.

Informé, l'ambassadeur a répondu qu'il ne voulait pas le compromettre, et, pour l'assurer de ses bons sentiments, a invité à plusieurs reprises le comte et la comtesse de Chambrun...

Ce sont là des détails qui ne s'inventent pas.

Puis, résumant les conversations tenues à l'ambassade et dont Giobbe lui rapportait les échos, Mlle Petit ajoute, dans une autre note :

Le Président du Conseil (il s'agit de M. Daladier) n'a pas l'autorité suffisante pour parler au nom de la France. C'est un Clemenceau qu'il nous faudrait, le Clemenceau en question étant le maréchal Pétain, assisté de collaborateurs ayant une juste compréhension des intérêts italiens et prisant plus l'alliance italienne que l'alliance britannique.

Les Italiens ne s'estiment pas peu de chose!...

C'est la combinaison Pétain-Laval, dont parle Loustaneau-Lacau, et dont vous allez encore trouver un écho dans cette autre note du 16 novembre :

Le mardi 14 novembre, déjeuner intime à l'ambassade d'Italie, auquel Giobbe était chargé par Guariglia d'inviter Pierre Laval...

Cette fois, Pierre Laval ne se plaindra pas!

D'une façon générale, on pense que le Président du Conseil n"est pas l'homme de la situation.

Laval, — qui, lui, se croit l'homme de la situation, — serait prêt à se sacrifier à l'intérêt de son pays.

Il semble que son sacrifice s'accommoderait assez d'un ministère Pétain : l'âge du Maréchal, sa qualité de soldat, son prestige, constitueraient un paravent inviolable d'intégrité et de patriotisme.

Les mois passent. Nous arrivons au mois de mai 1940... Evénements bien sombres!... Et voici ce que consigne Mlle Petit dans ses notes :

Giobbe est absolument persuadé — du moins le dit-il — que nous avons perdu la partie militairement. « Militairement », car il estime qu'il nous reste à jouer un rôle en traitant sur-le-champ avec le Reich et en abandonnant la Grande-Bretagne aux coups conjugués de l'Allemagne et de l'Italie.

— Laissez, dit-il, Paul Reynaud aller faire son ministère à Londres.

On était, en effet, à la veille d'un remaniement ministériel.

— Laissez Paul Reynaud aller faire son ministère à Londres. Faites une révolution par la tête avec un ministère Laval-Pétain.

Pétain, cependant, depuis le 18 mai, faisait partie du ministère Paul Reynaud, et, là, je puis bien dire qu'il n'y est entré qu'avec la certitude qu'il remplacerait, un jour, le chef du Gouvernement, ce qu'à mots couverts il avait annoncé à M. de Monzie lorsque, au cours d'une visite en janvier 1940, il lui avait dit :

« Ils auront besoin de moi dans la seconde quinzaine de mai. »

Eh bien, le 18 mai 1940, le maréchal Pétain entre au ministère Reynaud, et il y entre, je le répète avec la certitude que, d'ici peu, il remplacera le chef du Gouvernement. Il le remplacera parce qu'il sait bien que Paul Reynaud, opposé à l'armistice, ne voudra pas apposer sa signature au bas de ce qu'il considérerait comme une capitulation de la France.

Aussi bien, Pétain ne craint-il pas de dire au général Weygand : « Battez-vous tant que vous pourrez maintenir vos positions, après quoi j'imposerai l'armistice ».

Or, pour imposer l'armistice, il n'est qu'un moyen : acculer Paul Reynaud à démissionner.

Et là, messieurs, je vais passer très rapidement sur les faits.

Nous sommes au 11 juin 1940. Le Gouvernement a quitté Paris pour se replier dans la région de Tours. Au préalable, une réunion s'est tenue à Briare, où assistait M. Churchill, et d'un commun accord, tout le monde a convenu de s'en tenir à la déclaration du 28 mars 1940, ainsi conçue :

Les Gouvernements de la République française et du Royaume-Uni s'engagent mutuellement à ne négocier ni conclure d'armistice ou de traiter de paix durant la présente guerre, si ce n'est d'un commun accord.

Puis, le lendemain, 12 juin, s'est tenu ce tragique conseil des Ministres de Candé, où le général Weygand est venu dire : « Nous sommes battus, il faut demander l'armistice ».

Protestation unanime de tous les ministres, à l'exception du maréchal Pétain qui, dès le lendemain, prend position et lit une déclaration ainsi conçue :

Nous reconnaissons tous que la situation militaire est aujourd'hui grave. Elle est telle que si le Gouvernement français ne demande pas l'armistice, il est à craindre que les troupes n'écoutent plus la voix de leurs chefs et ne se laissent entraîner à une panique qui mettrait l'armée hors d'état d'entreprendre la moindre manœuvre.

Et la politique du Maréchal, son attitude, se précisent ensuite dans le paragraphe final de sa déclaration :

Il est impossible au Gouvernement, sans déserter, d'abandonner le territoire français. Le devoir du gouvernement est, quoi qu'il arrive, de rester dans le pays, sous peine de n'être plus reconnu pour tel. Le renouveau français, il faut l'attendre en restant sur place, plutôt que d'une conquête par des canons alliés.

Je déclare, en ce qui me concerne, que hors du Gouvernement, s'il le faut, je me refuserai à quitter le sol métropolitain. L'armistice est, à mes yeux, la condition nécessaire de la pérennité de la France.

Deux thèses, vous le savez, se sont affrontées, les uns préconisant avec le général Weygand, le maréchal Pétain et d'autres ministres, au fur et à mesure que les défections, surtout de la part des nouveaux venus, se produisent. Deux thèses s'affrontent, la première : refus de solliciter un armistice considéré comme une violation des engagements pris le 28 mars 1940, et une capitulation politique de la France.

Si la lutte dans la métropole est devenue impossible, que l'armée fasse comme en Hollande, et que le Gouvernement émigre en Afrique du Nord!

Autre thèse : la lutte dans l'Afrique du Nord est impossible, contrairement à ce que pensent alors le général Noguès et il faut demander l'armistice.

D'une part, donc, constitution en Afrique d'un nouveau gouvernement, gardant son indépendance, permettant à la France d'être représentée auprès de nos alliés et continuation de la lutte, ou tout au moins constitution d'un gouvernement représentant à l'extérieur la souveraineté de la France.

De l'autre, l'armistice avec toutes les conséquences qui s'attachent à ce mot, quand c'est le gouvernement d'un pays qui le demande, c'est-à-dire la capitulation politique de ce pays.

Pendant quatre jours, le sort de la Nation, car c'est bien son sort, c'est-à-dire son honneur qui est en jeu, pendant quatre jours, le combat le plus tragique va se dérouler au sein du Gouvernement.

Le 16 juin, le maréchal Pétain donne le coup final. Il se lève et lit la déclaration suivante :

L'avance de l'ennemi, si on n'y met un terme, conduira à l'occupation et la destruction totale du territoire. Les délibérations quotidiennes du Gouvernement m'apparaissent comme étant de pures manœuvres dilatoires, aboutissant à l'abdication définitive de la souveraineté française.

Et là, je me demande s'il n'y a pas une confusion d'idées.

Je ne puis m'y associer. Je vous remets donc ma décission de fonctions de ministre d'Etat et de vice-président du Conseil.

Après cela, messieurs, la bataille était gagnée par les militaires, sinon sur le champ de bataille, du moins sur le terrain politique, et dans la soirée du 16 juin, M. Paul Reynaud remettait sa démission au Président de la République. Celui-ci faisait immédiatement appeler le maréchal Pétain, et immédiatement aussi, sans consultation aucune, le Maréchal — c'est son habitude — sortait de sa poche un petit papier :

« Voilà mon ministère. »

Un ministère où Pierre Laval figurait comme ministre des Affaires étrangères, mais provisoirement on raya son nom pour le remplacer par celui de M. Baudoin.

Quelques jours après cependant, flanqué de son ami Marquet, il rentrait au Gouvernement comme ministre d'Etat, et vous savez quelle place il y a prise.

Donc, le 16 au soir, constitution du nouveau ministère, et le lendemain 17, l'armistice est demandé. Alors, une question se pose : est-ce que le Gouvernement va rester à Bordeaux? Les divisions blindées avancent. Elles ont franchi la Loire, elles sont à Poitiers. Elles vont être dans quelques heures à

Bordeaux. Est-ce que, pour discuter les conditions de l'armistice qu'il a demandé, le Gouvernement va pouvoir conserver sa liberté? Et ainsi se pose la question du départ en Afrique du Nord.

Pétain, fidèle à sa déclaration du premier jour, répète : « Moi, je ne pars pas ».

Mais il ne voit pas — et le général Weygand non plus — il ne voit pas d'inconvénient à ce que le Président de la République, les présidents des deux Chambres, quelques ministres, et les parlementaires, aillent en Afrique du Nord. Les uns iront par Port-Vendres, les autres s'embarqueront à bord du *Massilia* au Verdon.

Les militaires n'y voient pas d'inconvénient, mais un homme beaucoup plus avisé, lui, en voit beaucoup, c'est Pierre Laval.

— Vous laissez aller en Algérie le Président de la République, les présidents des Chambres, les parlementaires; mais une fois là-bas, ils vont composer un gouvernement, le seul qui sera reconnu par les Alliés, le seul qui sera reconnu à l'étranger; vous risquez de n'être plus rien qu'un gouvernement prisonnier de l'ennemi dans un pays occupé.

Alors, on voit le danger.

L'amiral Darlan, aux yeux de qui on fait miroiter qu'un jour il pourrait être super-amiral de la flotte européenne, révoque les ordres qu'il avait donnés concernant l'appareillage du *Massilia;* le départ est ajourné. Pierre Laval fait une scène violente au Président de la République.

Finalement, quelques parlementaires seulement montent à bord du *Massilia* pour être débarqués ensuite à Casablanca, où ils ont en quelque sorte été traités comme des prisonniers, et d'où, à grand'peine, on a pu les faire revenir en France, après le fatal vote du 10 juillet 1940.

Cependant, les clauses de l'armistice imposées par l'Allemagne étaient acceptées le 22 juin. On les acceptait sans que, pendant ces cinq jours, du 17 au 22 juin, ni les chefs de la Marine, ni les gouvernants, aient pris l'élémentaire précaution, commandée par le plus élémentaire patriotisme, de mettre à l'abri des atteintes de l'ennemi, l'admirable instrument de combat qui nous restait, je parle de la flotte française, la seconde de l'Europe, après la flotte anglaise.

De là, grande émotion en Angleterre, car c'était une menace grave pour nos amis, obligés de faire face sur deux fronts : celui de l'Atlantique et le front méditerranéen, menace grave pour les Anglais, mais qui ne laissait pas d'inquiéter aussi les Américains. Et voici un document essentiel que je tiens à mettre sous les yeux de la Cour : c'est la recommandation que le

président Roosevelt faisait adresser à son ambassadeur en France, pour être transmise au Gouvernement français :

Dépêche du ministre américain des Affaires étrangères à l'ambassadeur des Etats-Unis auprès du Gouvernement français.

Le Président désire que vous demandiez sans retard une audience à l'amiral Darlan et que vous lui exposiez les points de vue des Etats-Unis au sujet de la flotte française, points de vue sans équivoque, qui ont déjà été communiqués à plusieurs reprises.

Le Président désire que vous fassiez savoir qu'au cas où le Gouvernement français, avant de conclure un armistice avec les Allemands, ne s'assurerait pas que sa flotte ne pût tomber entre les mains de ses ennemis, le Gouvernement des Etats-Unis verrait dans une telle négligence le signe d'une politique qui porterait fatalement atteinte à la préservation de l'Empire français, ainsi qu'à la restauration future de l'indépendance et de l'autonomie de la France.

Cet avertissement n'a pas été écouté. Et le 22 juin, sans que cette précaution élémentaire de soustraire l'admirable instrument de combat que constituait notre flotte aux emprises de l'ennemi, on signait un armistice contenant ce fatal article 8 ainsi conçu :

La flotte française sera rassemblée dans les ports à déterminer et devra être désarmée sous le contrôle de l'Allemagne.

Il est vrai que l'article ajoutait :

Le Gouvernement allemand déclare au Gouvernement français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser à ses propres fins la flotte de guerre et qu'il n'a pas davantage l'intention de formuler des revendications à cet égard lors de la conclusion de la paix.

Laissez-nous rire! ou plutôt, laissez-nous pleurer. Cet admirable instrument de combat, en le concentrant dans des ports français, on le laissait à la disposition de l'ennemi. Le criminel article contenait en germe les malentendus les plus sanglants comme Mers-el-Kébir, et aussi — hélas! — la destruction de la flotte dans le sabordage de Toulon.

Mais l'armistice avait une portée morale plus grave encore. Non seulement il contenait des clauses déshonorantes, comme de nous obliger à livrer les réfugiés politiques allemands, non seulement des clauses draconiennes comme l'occupation des deux tiers du territoire, la livraison de tout notre matériel de guerre, il enlevait, en outre, toute souveraineté à la France, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

A l'intérieur, qu'en restait-il?

52 départements occupés, l'ennemi montant la garde à quelques kilomètres du nouveau siège du Gouvernement.

A l'extérieur, quelle autorité pouvait avoir ce fantôme de gouvernement? Quelle autorité aux yeux des Anglais? Et lorsque toute l'Europe, lorsque tout le monde civilisé a été en guerre avec l'Allemagne, quelle souveraineté nous restait-il, susceptible d'être représentée à l'étranger?

Politiquement, la France n'était plus rien. Mais il y avait encore quelque chose de plus grave, et si le gouvernement de Vichy n'avait pas plus d'autorité à l'intérieur que de représentation à l'extérieur, une équivoque n'en subsistait pas moins. Ce gouvernement composé de Français avait tout de même une apparence d'autorité. De sorte que le monde a pu se demander s'il ne représentait pas l'opinion de la France, si la France tout entière n'avait pas entendu capituler, et ne se trouvait pas groupée derrière un chef jouissant d'un prestige incomparable, mais qui acceptait la défaite comme une chose définitive et s'engageait délibérément dans la voie de l'asservissement à l'ennemi.

Voilà quelle était la portée morale de l'armistice et c'est ce qu'il y avait de plus grave parce que cela touchait l'honneur de la France. Equivoque fâcheuse qu'allait aggraver encore le vote de confiance du 10 juillet 1940, vote de confiance émis par le Parlement dans les circonstances les plus critiques.

L'armée est vaincue. Les routes sont sillonnées de fugitifs. On assiste à cet exode, la plus lamentable chose que nous ayons jamais vue. Les esprits sont désemparés. Il reste un grand chef, celui qu'on appelait alors « le vainqueur de Verdun ». Eh bien, qu'on se groupe derrière lui. Il est Maréchal de France. Il a vaincu les Allemands en 1918. Il saura leur tenir le langage d'un grand chef de guerre, devant lequel parfois l'Allemand s'incline. Il saura leur dire :

« Ne me demandez pas de faire ce que je n'aurais pas osé, en 1918, demander au maréchal Hindenburg. »

Voilà ce qu'on attendait du maréchal Pétain.

Vous savez comment cette confiance a été déçue. Vous savez de quel ton — hélas! — il a su parler à l'envahisseur. Mais, me plaçant à un autre point de vue, vous savez aussi comment il a respecté le mandat qu'on lui avait confié, car il ne faut pas oublier cet aspect du procès. A côté de la haine du régime, à côté de l'empressement à accepter la défaite, à côté de la souveraineté de la France annihilée, il y a quelque chose qui a une qualification dans le Code pénal et qui s'appelle : « l'abus de confiance ».

Oui, l'abus de confiance. Reportons-nous au texte de la résolution votée par le Parlement le 10 juillet 1940 :

L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal de France,

à l'effet de promulguer par plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français.

L'Assemblée Nationale avait-elle donc, par ce texte, investi le maréchal Pétain des pleins pouvoirs? On l'a dit et c'est comme un slogan qu'on s'est plu à répéter. Mais, je vous le demande, après avoir lu ce texte, où est-il donc trace de pleins pouvoirs accordés au Maréchal? On donne tous pouvoirs à qui? Au gouvernement de la République! Et qu'est-ce que le gouvernement de la République? Le Président de la République, les Ministres et le Parlement. Voilà l'organisme auquel l'Assemblée Nationale, le 10 juillet 1940, a confié les pleins pouvoirs.

Le Parlement? mais il devait subsister. Et la preuve je la trouve dans l'exposé des motifs où je lis ceci :

Le Gouvernement aura la collaboration d'une représentation nationale qui jouera auprès de lui son rôle normal.

Et le rapporteur avait ajouté :

Les Chambres resteront en fonction et seront un soutien pour le Gouvernement.

Et puis, ce que l'Assemblée nationale confiait au maréchal Pétain, c'était la gérance du Gouvernement de la République. Et, s'il faut dire toute ma pensée, le Président de la République, c'était toujours M. Albert Lebrun, quoiqu'il en ait pu penser lui-même. Je m'en tiens au texte que je viens de lire. Tout au plus y avait-il une délégation de signature, mais le gouvernement de la République subsistait intégralement.

Eh bien, qu'en a-t-on fait? de ce dépôt sacré remis entre les mains du Maréchal?

Dès le lendemain, au 11 juillet, trois actes constitutionnels étaient promulgués par lui. Aux termes du premier, l'article de la Constitution concernant l'élection du Président de la République était purement et simplement abrogé; autrement dit, on supprimait la Présidence de la République. On allait singulièrement au delà du mandat que l'Assemblée Nationale avait donné au Maréchal.

Aux termes du second acte, Pétain concentrait en lui tous les pouvoirs : pouvoir exécutif, pouvoir législatif, en attendant que plus tard il exerçât le pouvoir judiciaire. Il nommait les ministres, qui n'étaient responsables que devant lui. Or, cela, c'est le principe fondamental du gouvernement démocratique dont on faisait purement et simplement abstraction. Les Ministres responsables uniquement devant le Maréchal qui, lui, n'est responsable que devant l'Histoire.

Enfin, au mépris de ce qui avait été promis dans l'exposé des

motifs et de ce qu'avait dit le rapporteur, le Parlement était congédié et ne pouvait se réunir qu'avec l'autorisation du Maréchal. On supprimait ainsi l'article de la Constitution aux termes duquel si l'une et l'autre des Chambres manifeste à la majorité de ses membres la volonté de se réunir, elles sont obligatoirement convoquées.

Le Maréchal supprimait ainsi le Parlement.

C'est là ce que j'ai retenu comme attentat contre la République à la charge du Maréchal puisque c'est lui qui a promulgué ces trois actes par lesquels la République était purement et simplement supprimée.

Ainsi, abus de confiance, attentat contre le régime, attentat contre la Nation. Les détenteurs d'un pouvoir instauré sur de telles bases ne peuvent se maintenir que par la force.

Mais de quelle force Vichy disposait-il, sinon de la force allemande? Il lui fallait donc l'appui de l'autorité occupante. Et à partir du 11 juillet vous allez voir se dérouler avec une logique inéluctable tous les événements, toutes les étapes par lesquelles, de complaisance en complaisance, de trahison en trahison, de félonie en félonie, doit passer un gouvernement qui s'est condamné lui-même à vivre en intelligence avec l'ennemi.

Mais, avant d'en aborder l'exposé, un devoir s'impose à moi, celui de laver notre pays du soupçon qu'il ait jamais pu être d'accord avec cette politique honteuse que l'on proclamait à la face du monde être celle de la France.

La France, elle n'a rien su de ce qui se passait, pas plus dans le Cabinet du Maréchal que dans son entourage; elle n'a rien su de ce qu'on a décidé à Montoire; elle n'a rien su de ces protocoles de Paris sur l'exécution ou l'inexécution prétendue desquels j'aurai tout à l'heure un mot à dire; elle n'a rien su des ordres secrets à l'effet de s'entendre avec tel ou tel; rien su exactement des événements de Syrie, du ravitaillement des armées de l'Axe en Lybie; elle n'a pu qu'assister impuissante à certaines manifestations qui faisaient monter la rougeur au front mais contre lesquelles elle ne pouvait protester parce qu'il y avait les camps de concentration et après les camps de concentration la déportation à destination de ce que vous savez.

Cette politique de Vichy, d'ailleurs, on s'appliquait tellement à la cacher que, dans tous les ordres concernant les opérations et négociations extérieures, qu'il s'agisse de la Syrie ou de l'Afrique du Nord, on recommande toujours le secret.

« Le secret le plus absolu doit être gardé sur toute cette affaire » télégraphie Darlan lorsqu'il prescrit au Haut-Commissaire en Syrie de mettre nos aérodromes à la disposition des

Allemands. Et lorsqu'aux côtés de Guérard, renvoyé déjà devant la Haute Cour par contumace, on lui adjoint en Syrie le nommé Rahne, que nous retrouverons plus tard en Afrique du Nord, comme il parle admirablement notre langue, pour mieux dissimuler sa qualité, on l'affuble d'un nom qui ne décèle point son origine, et de cela on avise le général Dentz en lui disant : « Rahne arrivera sous un nom français ».

Secret le plus absolu, lorsqu'il s'agit de ravitailler l'armée Rommel, secret encore, recommande l'amiral Esteva, lorsqu'en réponse aux instructions qu'il reçoit de Vichy, il signale l'émoi que l'exécution de ces instructions pourra provoquer parmi les populations.

Le secret, toujours le secret, jusqu'à ce que, ouvertement, car là le secret ne peut plus être gardé, on ordonne de tirer contre les Alliés et les Forces françaises libres. Mais alors, usant du mensonge, on dira qu'ils ne sont pas des alliés, des libérateurs, mais bien des envahisseurs.

Messieurs, voulez-vous des preuves plus explicites que la France n'était pas d'accord avec le gouvernement de Vichy? Je les trouve dans les documents les plus officiels. Tenez, un rapport du général Weygand, du 10 novembre 1940 :

Il convient de bien se rendre compte que pour la plupart des Français, l'Allemagne demeure l'ennemi et l'Angleterre est regardée sans défaveur, malgré les affaires de Mers-el-Kébir et de Dakar.

Dans une note du 30 juillet 1941, saisie à l'Hôtel du Parc :

Il est désirable que la Légion, soutien moral du Gouvernement, soit reconnue en zone occupée où elle est seule à pouvoir guérir la population de son aveugle et absurde gaullisme.

ce sont ses aveux mêmes dans les messages qu'il adresse à la population :

Mais il y a mieux; ce sont les propres constatations de Pétain,

8 août 1941 : Un instant suspendus, les appels de la dissidence reprennent chaque jour sur un ton plus arrogant; l'œuvre de mon Gouvernement est attaquée.

Et à quelques jours de là, dans un communiqué du Cabinet du Maréchal annoté par lui, je lis :

Chaque jour des embarcations tentent de quitter, à destination de ports anglais, le littoral normand ou breton; chaque jour nos Consuls en Espagne recueillent de jeunes volontaires qui se présentent à leurs bureaux exténués de fatigue et de faim. Le Maréchal entend défendre les Français contre eux-mêmes en les mettant en garde contre des entreprises sans issue. Il souhaite que ses appels soient entendus et compris.

Apparemment, ils ne l'ont pas été. Et c'est le Maréchal lui-même qui le reconnaît :

Je sens souffler un vent mauvais. L'inquiétude gagne les esprits; le doute s'empare des âmes; l'autorité de mon Gouvernement est discutée. Les forces de redressement se découragent.

Et le 17 juin 1942 :

Je ne me dissimule point la faiblesse des échos qu'ont rencontrés mes appels.

Enfin lorsque la France se sent renaître et que le meilleur d'elle-même gagne le maquis, voici ce que je lis dans un appel du Maréchal :

Des Français, revenus aux plus mauvais jours, bafouent l'autorité, se livrent au sabotage, répandent par des attentats inqualifiables une véritable terreur.

On croit entendre Déat, intitulant un de ses articles en 1944 « *France, terre de banditisme* ». Et voilà ce qu'il faut penser de cette opinion d'après laquelle la France aurait été d'accord avec son pseudo-gouvernement.

Une fois de plus, dit le Maréchal, je vous adjure de penser par-dessus tout au péril de mort que courrait notre pays si sur lui s'abattait la guerre civile.

Ce qu'il appelle la guerre civile, c'est le soulèvement de la Nation contre la politique de son gouvernement. C'est ce sursaut de patriotisme de notre police parisienne, se mobilisant elle-même pour combattre avec les enfants de Paris sur les barricades et sauver sa Capitale.

Voilà cette guerre civile, et ce qu'il appelle le terrorisme, c'est la France faisant le sacrifice d'elle-même, incendiant parfois ses récoltes pour qu'elles ne tombent pas entre les mains de l'ennemi, détruisant ses voies ferrées, faisant sauter ses ponts pour empêcher la concentration des Allemands sur le front de Normandie ou de Bretagne. Voilà le terrorisme; voilà sur quoi Pétain et son entourage gémissent, et qui faisait écrire au dernier témoin que vous avez entendu hier et dont la déposition a provoqué des applaudissements au fond de la salle : voilà qui lui faisait écrire en mars 1944, à l'époque où Darnand se signalait par une série d'assassinats : « Il est de toute nécessité que l'action bienfaisante de Joseph Darnand se poursuive jusqu'au bout ».

Voilà quel était l'état d'esprit de l'entourage du Maréchal et du Maréchal lui-même, si j'en juge par ces appels où sans cesse il invoquait la nécessité du maintien de l'ordre. Mais qu'était-

ce donc que cet ordre, sinon dans le vaste silence d'une nation tenue sous le joug, l'obéissance aveugle à tous les ordres du Reich transmis par l'intermédiaire de Vichy.

Heureusement la France n'a à recevoir d'ordres que ceux qu'elle consent à accepter, et elle n'a pas plus accepté ceux qui lui venaient de Vichy qu'elle ne s'est inclinée devant la défaite dans laquelle Pétain et son entourage saluaient l'aurore d'un ordre nouveau.

Un mot encore, à propos de ce qu'on a appelé le double jeu du Maréchal et son esprit de résistance.

Sur ce double jeu vous avez entendu une série de dissertations, y compris celle de M. Jacques Chevalier qui, par profession, est philosophe, puisqu'il enseignait la philosophie à la Faculté des Lettres de Grenoble.

Les uns vous ont dit : « Non, le Maréchal n'a jamais joué double jeu. Et, avec une subtilité que j'avais peine à comprendre, c'est le général Lafargue, je crois, qui est venu dire : « Le Maréchal en réalité a joué deux jeux, et comme il n'a qu'une parole, il les a joués aussi loyalement l'un que l'autre, l'un avec l'Allemagne et l'autre avec la Résistance ».

Je reconnais qu'avec l'Allemagne il a joué loyalement le jeu; avec la Résistance, c'est à voir.

Et nous avons encore entendu une série de témoins qui sont venus dire : « Dans les conversations privées, le Maréchal était tout à fait pour la Résistance. C'était le premier Résistant de France. Tel jour où je lui ai rendu visite, voilà ce qu'il m'a dit. Tel autre jour, voilà ce qu'il a dit à Tel ou Tel ». Mais au fond, moi qui vous parle — c'est du témoin qu'il s'agit — moi, qui suis un Résistant, un résistant caché jusqu'au jour de la Libération, mais qui n'en étais que plus Résistant, eh bien, il m'a dit : « Je suis avec vous. La Résistance, c'est le salut de la France. Je trompe l'Allemagne. Tous mes vœux vont à l'Angleterre, aux Etats-Unis, au Maquis ».

Messieurs, il n'y a qu'un malheur : c'est que ces propos-là ont été tenus, s'ils l'ont été, à un très petit nombre de personnes dans le silence du Cabinet.

Et pour parler de ces mensonges que réprouvait le Maréchal, et qui, disait-il, nous ont fait tant de mal, qui donc a-t-on trompé? Quand est-ce qu'on a dit vrai? Quand est-ce qu'on a menti? Car enfin, la Nation, elle, n'a connu qu'une chose, ce qu'on lui disait en clair; la troupe, quand on lui donnait l'ordre de tirer contre les envahisseurs et de s'opposer à leur avance, n'a connu que cet ordre; j'imagine que l'ensemble des soldats, des officiers subalternes, n'ont pas connu la dépêche de l'amiral Auphan, n'ont pas connu ces télégrammes plus ou moins

secrets, en langage plus ou moins sous-entendu : On ne connaissait qu'une chose : ce qui était radiodiffusé au grand jour.

Eh bien, cela, c'était le jeu joué très loyalement envers l'Allemagne, et le seul qui ait pu avoir une véritable portée.

Le pays, l'armée de terre et l'armée de l'air n'ont pas obéi. Les Français ont rougi chaque fois qu'ils entendaient la parole cassée du Maréchal prononcer à la radio des paroles pénibles à tous ceux qui pensaient français. Mais enfin, il n'y a que cela que le pays a connu, cela qui, hélas, en a trompé beaucoup et qui payent aujourd'hui, quelques-uns de leur vie, la confiance qu'ils avaient dans le chef qui diffusait de tels ordres.

Tous les jours, les Cours de Justice prononcent des condamnations contre des hommes qui ont commis des actes coupables car il est des cas où un ordre ne saurait justifier celui qui l'exécute. Mais enfin, tous les jours des condamnations sont prononcées contre des hommes qui, faisant confiance au Maréchal, se sont conformés aux seules instructions que l'ensemble de la Nation ait connues.

Où donc est le double jeu? « Deux jeux », comme disait le général Lafargue? Oui, l'un tenu loyalement envers les Allemands, celui qui pouvait avoir une portée sur l'ensemble du pays; l'autre, au profit d'une Résistance qui ne s'est révélée qu'au jour de la Libération, à huis-clos, dans le Cabinet secret, si tant est que les propos que l'on prête au Maréchal aient été tenus avec le sens et la portée qu'on leur donne.

N'est-on pas allé jusqu'à prétendre qu'il était d'accord avec de Gaulle.

J'entends encore un témoin nous dire : « Remercions la Providence de nous avoir réservé deux hommes dont l'action s'est conjuguée : le général de Gaulle et le maréchal Pétain ».

Il n'y a qu'un malheur, c'est que nous avons un document qui, celui-là, est décisif. Je vous ai lu cette note écrite dans le silence du Cabinet par le maréchal Pétain, note écrite au crayon, avec des ratures, qui n'a pas été de premier jet, ce qui fait que c'est bien sa pensée qu'il exprimait; c'est le témoignage de sa pensée intime. Permettez-moi de vous le remettre sous les yeux. Car enfin, il faut en finir avec ce slogan de Pétain premier Résistant de France. Pétain, dont l'action, grâce à la Providence, se conjuguait avec celle du général de Gaulle, de Gaulle que, quelque temps auparavant, il avait fait condamner à mort par le Tribunal de Gannat, dont il avait fait mettre les biens sous séquestre, qu'il traitait dans ses messages de criminel. Il ne le traitait pas seulement de criminel dans ses messages, mais dans ses écrits intimes, dans ce qui était sa propre pensée qu'il tenait à coucher sur le papier.

Voici ce document :

Un mal qui se répand dans nos possessions et agit sur les foules comme un torrent subtil, ce mal s'appelle le gaullisme. De Gaulle n'en veut qu'aux Français et ne se bat que contre des Français. Il eût dû ne pas persévérer dans une attitude qui devenait criminelle.

Il ne s'est pas borné à persévérer dans cette attitude; il a attiré à lui de jeunes Français en leur faisant croire que le moyen de sauver la France était de reprendre la guerre.

De Gaulle a eu des émules : Catroux, de Larminat. Les tentatives faites pour ramener ces trois anciens chefs sous l'obédience du Gouvernement français ont échoué. Ils sont déclarés traîtres à la Patrie et la rentrée en France leur sera fermée pour eux et leurs enfants.

Il en sera de même pour les jeunes gens qui auront franchi la frontière à la suite de de Gaulle, de Catroux et de de Larminat.

Quelle honte! Je plains ces jeunes Français qui n'ont pas su discerner où était le devoir.

Pour donner du crédit en faveur de la propagande de de Gaulle, on n'a pas hésité à proclamer mon accord avec lui pour l'exécution d'un plan commun d'action. On est allé jusqu'à dire qu'il existait entre lui et moi des liens. Autant de propos sans aucune portée.

Voilà qui mettra fin, je pense, à l'action conjuguée, grâce aux prévisions de la Providence, du général de Gaulle et du Maréchal Pétain.

Nous savons enfin qu'on pourrait faire état de certaines déclarations faites à Siegmaringen, où Pétain, chaque jour, applaudissait aux succès américains. Trop tard, en vérité.

En cette même année 1944, à quelques mois de la Libération, voici l'appel qu'il adressait aux Français :

Français, cette prétendue Libération est le plus trompeur des mirages auquel vous pourriez être tentés de céder. C'est le même égarement qui poussa naguère des Français à renier leur parole et leur serment pour sacrifier à un faux idéal patriotique dont nous voyons aujourd'hui les fruits en Afrique du Nord.

Le vrai patriotisme ne doit s'exprimer que par une fidélité totale. Ceux qui, de loin, vous lancent des consignes de désordre, voudraient entraîner la France dans une ouvelle aventure dont l'issue ne saurait être douteuse.

Français, quiconque parmi vous, fonctionnaire, militaire ou simple citoyen, participe aux groupes de résistance, compromet l'avenir du pays...

Qu'on ne nous parle donc plus d'une politique personnelle de Pétain d'accord avec celle de son chef de Gouvernement, M. Laval.

... M. Laval et moi, disait-il le 11 juin, nous marchons la main

dans la main. Entre lui et moi, c'est la communion parfaite dans les idées comme dans les actes.

Si ce n'est pas la véritable expression de la pensée de Pétain, je me demande ce qu'il faut penser des mensonges qui nous ont fait tant de mal.

Et dix jours après, Laval lançait cet odieux défi à la Nation : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

On vous a parlé des réactions de Pétain. J'ai dit que je n'attachais aucune importance aux déclarations qu'a pu faire ici Pierre Laval. Je les repousse du pied, mais je dis : « Des réactions »? Il ne pouvait pas en avoir, et pour une bonne raison : c'est qu'il avait déjà souhaité la victoire de l'Allemagne, et souhaité publiquement.

La preuve? Eh bien, la preuve, je la trouve dans cette lettre qu'il écrivait au misérable colonel Labonne, celui qui commandait la fameuse Légion tricolore — tricolore avec un brassard sur l'uniforme allemand où voisinaient la médaille militaire, la croix d'honneur et la croix de fer — Eh bien, voici la lettre que, quelque temps auparavant, le maréchal Pétain écrivait au colonel Labonne :

Vous détenez une part de notre honneur militaire, mais vous servez aussi la France d'une manière plus directe encore en participant à cette croisade dont l'Allemagne a pris la tête, acquérant ainsi de justes titres à la reconnaissance du monde.

Vous contribuez à écarter de nous le péril bolchevique. C'est votre pays que vous protégez en sauvant également l'espoir d'une Europe réconciliée.

Si ce n'est pas là, Messieurs, souhaiter la victoire de l'Allemagne, c'est que le sens des mots m'échappe.

Après cette lettre, je me demande, en réalité, quelles réactions a pu éprouver Pétain lorsque Laval lui a soumis son texte : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

Au surplus, il y a autre chose. Cette déclaration de Laval, comment se terminait-elle? C'est un point capital que j'allais oublier. Après avoir souhaité la victoire de l'Allemagne, elle se terminait ainsi :

... Un grand soldat préside aux destinées de notre Patrie. Je vous parle ce soir en son nom.

Est-ce que le Maréchal a protesté?

Il y a encore autre chose : Le 26 juin se tient un conseil des Ministres, où Laval — je prends les termes mêmes du résumé trouvé à l'hôtel du Parc :

... Laval a exposé les raisons qui l'avaient amené à prononcer, avec

l'autorisation du Maréchal, une allocution dont les termes devaient nécessairement heurter un certain nombre de Français mal informés...

Si je comprends bien le sens des mots, cela veut dire que Laval reconnaît lui-même que cette fameuse déclaration « Je souhaite la victoire de l'Allemagne » a heurté les sentiments d'un certain nombre de Français mal informés.

Et puis, c'est tout. Pas de réaction des Ministres, pas de réaction de la part de Pétain qui présidait; une lettre de félicitations écrite par Darlan à Laval :

Permettez-moi, mon cher Président, de vous adresser mes très vifs compliments pour votre émouvante et courageuse allocution.

Voilà la réaction qu'a provoquée au sein du Conseil des Ministres, la déclaration de Laval : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

Allons, tout le monde était d'accord pour la souhaiter. Voilà la vérité qu'il faut proclamer aujourd'hui.

Un dernier mot, enfin, avant d'aborder l'examen des faits qui se sont déroulés depuis le 11 juillet, un dernier mot au sujet des prétendus accords Rougier.

Faut-il insister après le démenti de M. Churchill à la Chambre des Communes?

Le but de la correspondance engagée, a dit M. Churchill, était d'obtenir du gouvernement de Vichy l'assurance qu'il ne livrerait pas la flotte aux Allemands, qu'il ne leur permettrait pas de contrôler les possessions françaises, et qu'il n'attaquerait pas les colonies ralliées au général de Gaulle.

Nous expliquions que, si de telles assurances nous étaient données, nous étions prêts à négocier un *modus vivendi* aux termes duquel, malgré le blocus, un trafic commercial limité serait permis à la France et aux territoires français sous le contrôle de Vichy.

Or, ces propositions n'eurent aucun résultat. Les réponses que nous reçûmes ne furent pas satisfaisantes, et il devint bientôt manifeste que Vichy se trouvait beaucoup trop soumis à l'influence allemande pour pouvoir donner sur ces points des assurances convenables ou pour s'y conformer.

« Vichy beaucoup trop soumis à l'influence allemande »; et cela, Messieurs, ne préoccupait pas seulement M. Churchill, mais aussi le roi George VI et voici la lettre que, le 25 octobre 1940, il adressait au maréchal Pétain :

Monsieur le Maréchal,

A ce moment critique de la vie des peuples britanniques et français, je vous adresse ce message de bonne volonté.

L'armistice que vous avez été forcé de conclure avec notre ennemi

commun, ainsi que l'occupation par lui d'un si grand nombre de ports et d'aérodromes français en vue de l'attaque de mon pays représentent un très lourd supplément de charges qui viennent s'ajouter à celles que mon peuple doit supporter.

Néanmoins, ces tragiques événements n'ont pas affaibli dans les cœurs britanniques la sympathie et le sentiment de camaraderie qui se sont développés au cours des nombreuses années de paix et de guerre entre la nation britannique et la nation française.

Nous sommes résolus à continuer la lutte jusqu'au bout et nous sommes certains que cette guerre se terminera par une victoire complète du peuple britannique sur Hitler et sur son régime.

Nous avons solennellement déclaré que notre victoire entraînera avec elle le rétablissement de la France dans son indépendance et dans sa grandeur.

Des rapports me sont parvenus au sujet des tentatives faites par le gouvernement allemand en vue de vous faire prendre des engagements qui dépasseraient largement les conditions que vous avez acceptées au moment de l'armistice.

Je rappelle que vous avez alors exprimé votre détermination de n'accepter aucune condition qui soit déshonorante pour le nom de la France.

Je suis certain que, maintenant aussi, vous rejetterez les propositions qui déshonoreraient la France et causeraient un grave préjudice à un ancien allié.

Le désastre qui a submergé la France nous a privés de son aide mais ce serait vraiment un sombre événement dans l'Histoire si la France venait maintenant à se déclarer contre nous et à prêter une aide directe à notre ennemi.

Je suis convaincu qu'en rejetant toutes propositions de cette nature qui peuvent avoir été faites, vous aurez l'assentiment irrésistible de tous ceux qui, dans nos deux peuples et dans d'autres pays, ont mis leur confiance dans votre honneur de soldat et qui voient dans une victoire britannique leur espoir de salut pour la France.

Lettre singulièrement grave et singulièrement émouvante!

Voulez-vous savoir dans quels termes le Maréchal lui a répondu :

2 novembre 1940.

Sire,

Le message de Votre Majesté a retenu toute mon attention.

Le peuple français, après avoir lutté aux côtés du peuple britannique, a ressenti profondément les agressions dont notre pays a été l'objet à plusieurs reprises de la part de la flotte britannique, ainsi que le concours que le Gouvernement de Sa Majesté a apporté à des Français rebelles à leur patrie.

Sans se départir de son calme, le Gouvernement français a cherché à éviter tout ce qui aurait pu aggraver la situation. Il ne se livrera pour sa part à aucune attaque injustifiée mais, conscient de ses

devoirs, il saura faire respecter dans l'honneur les intérêts essentiels de la nation française.

En raison des liens qui unissaient nos deux pays, c'est avec une grande douleur que je me vois obligé de parler à Votre Majesté avec cette franchise. C'est, en tout cas, à mon sens, le moyen le plus sûr d'appeler toute sa haute attention sur un état de choses dont le Gouvernement français ne porte aucune responsabilité.

Dans sa sécheresse, messieurs, cette réponse apparaît à la fois comme une fin de non recevoir et comme une rupture.

Aussi bien, quelques jours après, une note dans le même sens était remise à sir Samuel Hoare par le chargé d'affaires français à Madrid, note que lord Halifax n'a pas pu s'empêcher de qualifier de document décevant.

Le climat, en vérité, n'était guère fait pour se prêter à un accord sous forme de gentlemen's agreement.

Un dernier mot, avant de suspendre, car nous avons entendu la déposition de M. Jacques Chevalier.

Un autre accord aurait succédé à l'accord manqué de Rougier.

Des accords Rougier, M. Jacques Chevalier a fait justice en vous disant : Ils n'ont eu aucune suite.

Mais il y a eu, a-t-il dit, d'autres accords et ici, messieurs, je ne fais que résumer la déposition de M. Jacques Chevalier, laquelle n'a fait que reproduire le mémoire qu'il avait déposé à l'instruction. Je vous en lis les passages essentiels, — ce sera très court :

Le 4 décembre 1940, M. Pierre Dupuy me transmit un message de Lord Halifax ainsi conçu :

Dites bien à nos amis français que nous sommes dans une situation extrêmement délicate. Nous ne pouvons pas nous sauter au cou. Il vaut mieux maintenir entre eux et nous un état de tension artificielle. Les Britanniques sont admirablement disposés à votre égard. Tout ce qu'ils désirent, c'est qu'on ne cède aux Allemands ni les bases aériennes, ni les bases navales, ni la flotte.

Vous avez deux poumons : les colonies et la marine. Si les Allemands mettaient la main là-dessus, vous seriez diminués. Nous demandons que les Français conservent leur flotte.

Et M. Jacques Chevalier ajoute :

« Le vendredi 6 décembre, je fis un long rapport exposant toute la question au Maréchal. Je lui présentai M. Pierre Dupuy qui lui remit le message de lord Halifax en le commentant : nous nous trouvons pleinement d'accord sur tous les points.

Pierre Dupuy repart pour Londres avec cette assurance conforme aux traditions anglaises du Gentlemen's agreement qui revêt ici la forme d'une entente négociée.

Jusqu'ici, messieurs, c'est assez vague comme preuves, mais écoutez la suite :

Le mardi 31 décembre, à 11 h. 30, M. Matthews, chargé d'affaires des Etats-Unis, ami de Pierre Dupuy, me remit un pli scellé à mon nom, en accompagnant sa remise de ces mots que j'écrivis sous sa dictée : Il s'agit de deux notes du Gouvernement britannique relatives au blocus, à la collaboration franco-britannique. Je les remets entre vos mains, sans commentaires.

Je me rendis aussitôt chez le Maréchal.

A 11 h. 30, en présence de M. Flandin, je donne lecture et traduction au Maréchal des deux notes anglaises imprimées en caractères gothiques sur parchemin.

Le Maréchal les relit lui-même. Cela fait, il prend une allumette et brûle les papiers sur le devant de la cheminée afin de se conformer à la consigne transmise par Pierre Dupuy.

Le Maréchal me rappelle à 16 h. 45. Je le vois seul. Il me dicte la réponse à faire. Elle exprime son plein accord et sa reconnaissance pour le premier document. Pour le second, il ne l'a pas reçu et il ajoute : « Je préfère pour tout cela vous voir sans témoin, vous serez ma mémoire. »

Je donne aussitôt la réponse à M. Matthews qui l'attendait dans mon cabinet.

C'est encore assez vague comme preuve d'un accord, mais voici qui jette un nouveau trouble dans les esprits : — je relis toujours le rapport de M. Jacques Chevalier.

Le samedi 1er février, je remets et lis au Maréchal, un nouveau papier ultra-confidentiel émanant du premier ministre anglais, M. Churchill.

Ah! nous allons peut-être trouver là quelque chose de décisif puisqu'il ne s'agit plus du ministre du Canada, ni du représentant d'affaires américain, mais de M. Churchill lui-même.

Le gouvernement de Sa Majesté cherche d'autres moyens de donner des encouragements au chef du Gouvernement français et lui fera de nouvelles propositions.

C'est donc que les premières n'ont pas abouti.

Et si je vais plus loin, lisant toujours le rapport de M. Jacques Chevalier, je trouve ceci :

Vous avez pour vous, me dit M. Pierre Dupuy, le Foreign Office et l'Amirauté. Quant à M. Churchill, quoique très désireux de donner des encouragements au Chef de l'Etat français, il reste hésitant.

De sorte que je me demande si la déclaration lue par M. Churchill à la Chambre des Communes ne vise pas à la fois les prétendus accords Rougier et les accords auxquels a fait allusion à cette barre M. Jacques Chevalier.

Au surplus, messieurs, la question n'a pas beaucoup d'intérêt.

Voulez-vous un instant admettre par hypothèse qu'il y ait eu accord entre l'Angleterre et le Gouvernement français, aux termes duquel l'Angleterre adoucissait les conditions du blocus et promettait de rétablir la France dans son intégrité et dans son indépendance, en retour de quoi le gouvernement français s'engageait à n'apporter aucune aide à l'Allemagne et à ne céder aucune base navale ou aérienne.

Eh bien, cet accord, dès le mois de mai 1941, eût été outrageusement violé par la cession de bases aériennes à l'Allemagne en Syrie, par le ravitaillement de l'armée Rommel en Afrique du Nord; et, ici, j'aborde l'énumération des faits dans lesquels je vois sous forme précise et concrète une suite d'actes de trahison.

Je vous ai dit, Messieurs, que ces griefs étaient de trois ordres :

En premier lieu, ce qu'une nation ne pardonne pas à un homme, c'est de la condamner à la défaite acceptée définitivement; en second lieu, de l'humilier; en troisième lieu, de la déshonorer vis-à-vis du monde et de ses compagnons d'armes de la veille.

Ces trois ordres de faits se mêlent intimement, mais il faut, lorsqu'on entreprend une démonstration, procéder suivant une méthode analytique et classer les faits suivant le caractère prédominant de chacun. C'est pourquoi je vais aborder très brièvement la série d'actes et de manifestations où je vois, de la part du Maréchal, l'invitation à la France d'accepter définitivement sa défaite, de se considérer définitivement comme vaincue, c'est-à-dire de renoncer au suprême espoir d'une revanche et d'un rang à reprendre dans ses rapports avec le vainqueur et avec les autres nations.

Acceptation définitive de la défaite, c'est, messieurs, ce qui résulte de toutes les manifestations orales du Maréchal. Vous n'avez que le choix :

Vous devez lire mes messages dans vos familles, — dit-il aux officiers du camp d'aviation de Châteauroux. Le pays doit savoir que nous avons été battus. Je passe mon temps à le redire autour de moi et, depuis deux ans, voilà ce que je me répète à moi-même tous les matins.

Et voilà ce qu'un Maréchal de France trouve à dire à des officiers qu'il a convoqués exprès pour entendre ses paroles!...

Et il ajoute :

Nous n'avons pas à devenir agressifs, ce serait la ruine. Je pense au traité de paix...

donc au traité de paix dans la défaite, définitivement acceptée.

Même note dans un autre discours tenu à l'Hôtel du Parc, le 2 juillet 1942 :

Je passe mon temps à convaincre mes concitoyens que nous avons été battus. Certains en doutent encore. Une nation ne se corrige qu'après une guerre malheureuse. Il faut être fouetté, et nous avons été fouettés.

A côté des paroles, voici les faits :

D'abord, l'annexion de l'Alsace-Lorraine, sans qu'aucune protestation publique se soit jamais fait entendre.

On nous a bien parlé de protestations adressées au Gouvernement du Reich, mais dont personne n'a eu connaissance, et rédigées comme pour pouvoir dire : « J'ai protesté » ?...

On nous a parlé aussi d'interventions dans des cas particuliers, de l'intérêt que le Maréchal portait aux Alsaciens, mais, contre le déplacement des poteaux-frontière au lendemain de l'armistice pour les replanter là où ils étaient en 1914, contre l'incorporation des jeunes Alsaciens-Lorrains; contre la déportation des familles alsaciennes pour les remplacer par des immigrants allemands, quand donc s'est produite, de la part du Maréchal, une protestation publique, — car, enfin, il n'y a que celle-là qui compte? —... Et quel réconfort eût-elle apporté à ces Alsaciens-Lorrains qui, de l'homme à qui s'attachait le lustre de Verdun, attendaient un mot, quelque chose, et qui n'ont rien eu.

Si! après l'annexion de l'Alsace-Lorraine acceptée sans protestation publique, il y a eu un événement d'une portée considérable : il y a eu Montoire.

Montoire, après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, au mépris de clauses de l'armistice!

Montoire, c'est-à-dire la collaboration avec l'ennemi qui nous avait arraché ce morceau de chair française.

Et quelle collaboration?... Le Général Doyen vous l'a dit : collaboration consistant à accepter toutes les exigences du Reich. Il y avait deux politiques : celle des délégués à la Commission de Wiesbaden, qui consistait à résister, mais de Vichy venait l'ordre de céder, céder encore, céder toujours. »

Voilà ce qu'était la collaboration, en attendant le pillage systématique; le recrutement de travailleurs à destination de l'Allemagne; et la mise à la disposition du Reich d'une basse police dressée tout exprès pour dénoncer les réfractaires et organiser la chasse à l'homme.

Mais la collaboration avait encore un sens plus grave : elle signifiait :

— C'est fini!... La défaite est définitivement acceptée. Nous

collaborons avec celui qui nous a vaincus. Il faut renoncer à toute idée de revanche.

Bon après 1870 de parler de revanche; bon sous la IIIe République.

Aujourd'hui c'est fini, il faut renoncer à des revendications auxquelles la France n'a plus droit.

— Quant à reprendre le rang qu'elle avait avant 1940, qu'elle se résigne à prendre place derrière son vainqueur dans l'ordre européen organisé par lui.

A cette volonté de ne plus combattre se rattache un événement considérable, et qui constitue à mes yeux l'un des griefs les plus graves à la charge du Maréchal Pétain. Je parle du sacrifice délibérément consenti de l'instrument le plus efficace qui nous restât pour rétablir à notre profit un équilibre de forces.

Comment après le 11 novembre 1942, alors que Hitler venait de violer, une fois de plus, l'armistice (et comment!) en occupant tout le territoire, et le rivage méditerranéen, comment a-t-on pu laisser notre flotte, cette flotte, la seconde de l'Europe, comment a-t-on pu la laisser concentrée, emprisonnée dans le port de Toulon, sous le contrôle des canons ennemis?

Comment, après l'ordre donné par l'amiral Darlan, après sa volte-face du 10 novembre, comment, après cet ordre de quitter Toulon et de gagner la haute mer;

Comment, après l'appel émouvant de l'amiral Auboyneau, s'adressant à ses compagnons d'armes, à l'amiral de Laborde, à l'amiral Marquis, leur disant :

— Ah! ne restez pas à Toulon sous le contrôle d'Hitler. Si vous ne voulez pas venir avec nous, gagnez la haute mer, réfugiez-vous au moins dans un port neutre... A Toulon, vous êtes voués à une alternative fatale : ou bien vous rendre à l'ennemi ou bien vous détruire.

Comment a-t-on délibérément laissé la flotte exposée ainsi à la catastrophe? Comment? Pourquoi?

J'ai sous les yeux le résumé du Conseil des Ministres, tenu le 11 novembre à Vichy, sous la présidence du Maréchal, et j'y lis ceci :

Le Maréchal décide :

a) de protester auprès des autorités allemandes contre l'occupation du territoire;

b) de confirmer la mission donnée au général Noguès;

c) (voilà le point essentiel) de maintenir la flotte à Toulon...

Et après le désastre, lorsqu'on a détruit nos escadres, et que

nos magnifiques navires sont au fond de l'eau! — savez-vous ce que le Maréchal écrit à l'amiral de Laborde?

La Patrie se souviendra que les forces de haute mer, agissant aux ordres de leur chef, sont restées sourdes à l'appel de la dissidence.

La patrie se souviendra que, plutôt que de reprendre sa place au combat, la Marine française s'est détruite, enlevant à la France ce gage de puissance qui, à l'heure actuelle, nous manque. Et de quel poids pèserait-il dans les délibérations au cours desquelles on se partage le monde!...

Oui, la patrie se souviendra que les chefs de la marine, sur l'ordre de leur chef suprême, le maréchal Pétain, au lieu de répondre à l'appel de la France libre, ont préféré saborder leur flotte plutôt que de manquer à leurs engagements envers Hitler au moment même où celui-ci violait les siens.

Et, messieurs, comme si, dans cet ordre d'idées, l'on s'était plu à récidiver, après la destruction de la flotte à Toulon, on s'acharne encore à poursuivre la destruction de ce qui peut nous rester de marine de guerre dispersée dans le monde.

Et la preuve : nous avons deux bateaux de guerre — aux Antilles, à la Martinique. Nous avions aussi des avions, et une réserve d'or.

Le 4 juillet 1943, télégramme de Vichy, envoyé à l'amiral Robert, lui enjoignant de couler les bateaux, d'incendier les avions et d'immerger l'or.

La flotte, les avions et l'or — disait le télégramme — ne doivent, en aucun cas, tomber aux mains des Américains.

Les Américains, pourtant, servaient la cause française : mais plutôt que de les voir aux mains de nos alliés, il faut couler nos navires, il faut incendier nos avions, il faut immerger notre or.

Et le 5 juillet, deuxième télégramme, celui-là de Pétain, toujours à l'amiral Robert :

Les instructions que vous avez reçues au sujet de la flotte, de l'or et des avions ont-elles été exécutées? Si elles ne le sont pas, veuillez passer à l'exécution immédiate.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Ainsi s'affirmait la volonté bien arrêtée d'enlever aux Français tout espoir, toute tentation de participer à une revanche susceptible d'effacer la honte d'où était issu le nouveau régime.

Et j'aborde maintenant le deuxième grief, que j'adresse ici au Maréchal : celui d'avoir humilié la France dans le monde, de l'avoir asservie à son vainqueur, non seulement en cédant

à ses exigences, mais en allant encore plus loin : en prenant pour modèle, en s'efforçant de copier ses institutions, d'adopter, de s'assimiler ses préjugés et jusqu'à ses haines.

A s'instruire d'exemples, on eût pu mieux choisir.

L'Allemagne a eu un grand philosophe qui s'appelle Fichte, dont le système métaphysique est quelque peu oublié aujourd'hui, mais dont on n'a pas oublié les immortels discours à la Nation allemande au lendemain du désastre d'Iéna. La Prusse était alors dans une situation analogue à celle dans laquelle a pu se trouver la France en 1940.

Or, dans son quatorzième discours, voici comment s'exprimait Fichte :

Nous avons été vaincus. Voulons-nous, en outre, qu'on nous méprise? Voulons-nous ajouter la perte de l'honneur à toutes les autres pertes. Gardons-nous d'inciter nos vainqueurs à nous mépriser. Le plus sûr moyen serait de renoncer à notre manière de vivre, et d'essayer de leur ressembler en adoptant la leur.

Que n'a-t-on suivi le conseil de Fichte! Mais il semble qu'on ait voulu en prendre le contre-pied, et précisément, inciter le vainqueur à nous mépriser.

Voulez-vous qu'il nous méprise, disait Fichte? Prenez-le pour modèle, adoptez ses lois, ses institutions, sa manière de vivre.

C'est ce qu'on a fait, Messieurs. Dès le mois d'octobre 1940, parce qu'Hitler persécutait les juifs, a été promulguée cette monstrueuse loi instituant ce qu'on a appelé le statut juif : les juifs, désormais, sont exclus de la vie publique, incapables de remplir une fonction, incapables d'enseigner. On interdit l'accès de leurs laboratoires aux maîtres vénérés de la philosophie et de la science. On arrache de leur siège des magistrats portant un nom illustre dans les annales du Droit. Bien plus : on leur a interdit l'accès à des professions libérales en établissant le *numerus clausus*. Bien plus encore : on leur a interdit l'accès des professions commerciales en attendant que l'on institue cette sentine qui s'est appelée : le Commissariat aux questions juives.

On faisait ainsi table rase des principes inscrits dans les lois de 1790 et 1791. On répudiait 1789 pour se rallier à la conception hitlérienne du droit.

Après les juifs, d'autres persécutés. Vous connaissez ces listes parues à *l'Officiel*, avec les noms de ceux qui avaient occupé un grade dans ce qu'on appelait les « sociétés secrètes », listes de proscriptions rappelant les pires jours de l'ancienne Rome.

On désignait ainsi des otages futurs aux autorités allemandes. On forçait les juifs, d'autre part, à s'inscrire aux commissa-

riats de police. *Journal Officiel* et commissariats de police, deux sources où les Allemands n'avaient qu'à puiser.

Et, ce qu'il y avait de plus odieux, de plus humiliant pour nous, c'était cette volonté des Allemands de nous déshonorer, en faisant accomplir par des Français des besognes odieuses auxquelles Vichy se prêtait avec une servilité sans exemple et j'arrive à cette monstrueuse institution des sections spéciales.

Oui, il a fallu qu'un jour, des Allemands nous adressent cet ultimatum tragique accepté du gouvernement du Maréchal : Faites condamner par des magistrats français des individus quelconques, pourvu qu'ils soient suspects de menées communistes. Prenez-les au dépôt, dans les cabinets d'instruction en instance d'appel d'une condamnation correctionnelle. Envoyez-les à la section spéciale, et si vous ne nous donnez pas six têtes qui doivent tomber le lendemain de la condamnation, nous fusillerons cinquante otages.

Et, Messieurs, l'on a institué les sections spéciales, et il s'est trouvé un jour — Ah!... un jour qu'on voudrait pouvoir effacer de nos registres — le 27 août 1941 où des magistrats, dont l'un a été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour livrer trois têtes qui sont tombées le lendemain dans le préau de la Santé.

Et puis, comme ces meurtriers qui reculent devant le forfait accompli, ceux qui avaient livré ces têtes ont hésité. Ils n'ont pas voulu continuer cette besogne.

Qu'à cela ne tienne!... On a institué le Tribunal d'Etat où ne figurait qu'un magistrat avec d'autres juges recrutés je ne sais comment, et on a encore obtenu trois têtes. Parmi elles, un jeune architecte, Voog, plein d'avenir, dont le père voulait venir témoigner ici. Je l'en ai dissuadé. Je n'aime pas les impressions d'audience et préfère m'en tenir aux arguments résultant du rappel des faits rapprochés entre eux.

Mais, j'ai ici un devoir à remplir, et de même que je n'ai pas hésité à dénoncer avec indignation le crime de quelques-uns, heureusement isolés dans la magistrature, je dois à celle-ci une réparation de l'injure qu'on lui a faite à cette barre, en disant que dans son ensemble il eût mieux valu qu'elle ne prêtât point serment plutôt que de rendre la justice au profit de l'ennemi.

Non, la magistrature française n'a pas rendu la justice au profit de l'ennemi. L'on saura un jour combien de malheureux elle a sauvés, au prix de quels artifices judiciaires, d'accord avec la défense, de quelles destructions de pièces, et même de dossiers, combien de têtes sauvées, de libertés garanties, de déportations évitées, et principalement peut-être dans les sections spéciales, où, pour la plupart, les membres du parquet

ont déployé un zèle particulièrement efficace pour sauver nombre de Français de la griffe allemande.

Ceci dit, ce qu'il faut retenir, c'est la volonté d'Hitler d'humilier la France en obtenant du gouvernement du Maréchal qu'il contraigne des fonctionnaires à accomplir des besognes auxquelles tout Français répugne.

Là, est l'origine de toutes ces juridictions d'exception parfois sanglantes à la création desquelles Vichy se prêtait si complaisamment et qu'on ne dise pas que le Maréchal, planant au-dessus de la mêlée, dans son attitude marmoréenne, y demeurait étranger.

Je vous ai cité l'autre jour un passage d'une lettre qu'il adressait au chef de son gouvernement, Laval, et qu'il faut remettre sous vos yeux.

Des mesures sévères devront être envisagées en ce qui concerne les perturbateurs de l'ordre public.

Nous savons ce qu'on entendait par là!...

Je vous ai dit depuis longtemps que je ne répugnerais pas à la création des cours martiales pour juger les hommes qui ont tué. Il vaut mieux, en effet, quelques exécutions spectaculaires que le trouble et l'émeute.

Mais à l'origine il ne faut pas oublier la volonté du Reich d'humilier la France, et l'on a trouvé un gouvernement pour consentir à l'humilier.

L'exemple le plus typique en est dans l'institution de cette Cour suprême de Justice qui a fonctionné dans la petite ville de Riom.

Lorsque, au mois de juillet 1940, il fut question d'instituer une haute juridiction pour frapper ceux qui avaient méconnu les devoirs de leur charge, on applaudit d'abord, car tout le monde, dans les campagnes, dans les faubourgs, n'avait qu'un cri : « Nous avons été trahis, qu'est devenue la ligne Maginot? qu'est devenue cette admirable armée qu'on disait la première du monde — c'est le général Weygand qui le proclamait le 9 juillet 1939 —? Nous avons été trahis. » Et l'on ne pouvait qu'applaudir à l'idée de punir les traitres. Ce n'était pas précisément cela qu'on voulait. Dès les premiers jours d'août on savait à quoi s'en tenir. La Cour Suprême de Justice était instituée pour rechercher la responsabilité de ceux dont les actes avaient concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre et avaient ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée, autrement dit, on voulait faire proclamer par une cour de justice française la responsabilité de la France dans le conflit.

Responsabilité de la France pour avoir déclaré la guerre à l'innocente Allemagne, et avoir aggravé ultérieurement la situation en ne demandant pas l'armistice.

A l'honneur des magistrats, ils se sont refusés à faire ce procès. Deux critiques peuvent leur être adressées; la première, c'est d'avoir fait remonter l'impréparation militaire à 1936, alors qu'elle avait commencé beaucoup plus tôt, 1936 au contraire a marqué un premier effort de redressement.

La seconde c'est d'avoir continué de siéger, alors que le Maréchal avait déjà jugé. Mais ces critiques s'estompent devant le refus de la Cour de déclarer la France responsable de la guerre.

A cette audience, M. Blum s'est montré plus sévère. Il avait peut-être de justes griefs puisqu'on poursuivait en lui le chef du Front Populaire. M. Daladier avait non moins de sujets de plainte, puisqu'on le poursuivait en tant que Ministre de la Guerre, responsable de l'impréparation militaire. Ils les a oubliés pour rendre hommage à la Cour de Riom de l'indépendance qu'elle avait manifesté en ne voulant pas faire le procès de la France et je me suis associé à son hommage. Elle n'a pas voulu faire le procès de la France; aussi quelle déception du côté allemand! quelle colère de la part des journaux de l'Axe!

Les conséquences du procès de Riom son désastreuses, lit-on dans *le Petit Parisien*...

On n'a fait qu'un procès limité, dira ensuite le ministre Barthélemy, il faudra recommencer.

Mais rien ne vaut comme de remonter à la source et la source, ici, c'est Hitler.

Voilà, en effet, ce qu'on peut lire dans le discours prononcé par lui à Berlin, le 15 mars 1942 :

Ces jours-ci a lieu en France un procès dont le trait caractéristique est qu'on n'y a pas consacré un seul mot aux responsabilités des accusés dans le déclanchement de cette guerre et qu'on s'est borné à leur demander des comptes de l'insuffisance de leurs préparatifs militaires. Nous nous trouvons en présence d'une mentalité qui me semble incompréhensible. Nous savons que, dès les années 1935 et 1936, en Angleterre, en France et en Amérique, la décision d'une nouvelle guerre avait été prise c'est pourquoi nous assistons avec étonnement à ce spectacle où l'on voit l'accusation se dresser non contre la folle décision qui a causé la nouvelle guerre, mais seulement contre la négligence dans la préparation de la guerre.

« Solennel avertissement qui ne doit pas être négligé », lisait-on dans *Le Petit Parisien* du 10 avril 1942.

Et le lendemain, 11 avril, était promulguée une loi suspendant les débats de la Cour Suprême de Justice et prescrivant à celle-ci d'étendre le champ de ses recherches aux actes qui avaient concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre.

La soumission aux ordres d'Hitler était ainsi complète! Mais déjà, Pétain avait donné une satisfaction anticipée.

Ajoutant au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif, qu'il avait concentrés entre ses mains le 11 juillet 1940, il prend bientôt le pouvoir judiciaire et de sa propre autorité, instituant ce qu'il a appelé « un conseil de justice politique », il condamne les accusés qui étaient traduits devant la Cour de Riom et il en condamne deux autres que la Cour de Riom n'avaient pas inculpés, M. Paul Reynaud, et M. Mandel.

La procédure judiciaire, disait-il, dans le préambule de sa condamnation, la procédure judiciaire avec sa prudence et sa lenteur, aggrave le malaise dont souffre le pays. J'ai voulu l'alléger en rendant ma sentence.

Et il ajoutait :

Sans doute, le simple déroulement de la procédure m'eût-il dispensé de faire intervenir l'Acte constitutionnel n° 7 puisque aussi bien les principaux responsables atteints aujourd'hui d'une première sanction verront, à l'issue du procès, cette sanction transformée en peine peut-être plus grave. Mais, à l'époque où nous vivons, à chacun de prendre ses responsabilités. Je prends les miennes.

Cette sentence était un ordre à peine déguisé, à la Cour de Riom, d'appliquer une peine plus grave. Cela est écrit en toute lettre dans les motifs.

Mais chose particulièrement atroce, les hommes qu'il condamnait ainsi, condamnés à titre politique, et dont deux n'avaient pas été inculpés à Riom, que le Maréchal avait attraits à sa propre justice et qu'il avait frappés sans qu'aucune voix d'avocat se fût fait entendre, sans qu'aucun mémoire de défense lui soit parvenu, ces hommes, le Maréchal allait singulièrement aggraver leur situation. Ces condamnés politiques, le 11 novembre, il va s'en emparer et lorsque l'ennemi va occuper tout le territoire, des protestations émouvantes ont été adressées au Maréchal par Paul Reynaud, par Mandel. Nous sommes encore en zone libre, enfermés au fort du Portalet, mais l'ennemi arrive, vous nous livrez à lui.

Et en effet, l'on peut dire que Paul Reynaud et Mandel ont été livrés par le Maréchal, puisque n'ayant été inculpés par aucune juridiction régulière, n'étant emprisonnés que par l'ordre du Maréchal, le Maréchal les a laissés à la portée de

l'ennemi qui s'en est emparé et les a emmenés en Allemagne, pour livrer ensuite Mandel à la police de Darnand, qui en a fait ce que vous savez.

Messieurs, c'est là plus qu'une humiliation, c'est plus que l'asservissement, c'est la complicité jusque dans l'assassinat.

Continuons l'exposé de toutes les humiliations que Pétain impose à la France, et parcourons sa correspondance avec Hitler. Et d'abord sa lettre du 20 octobre 1941, à l'occasion de l'anniversaire de Montoire, après l'institution des Sections spéciales, après l'institution du Tribunal d'Etat, après qu'on a saisi la Cour de Riom d'une mission consistant à faire proclamer la responsabilité de la France dans la guerre, enfin après les événements de Syrie :

Monsieur le Führer Chancelier,

L'anniversaire de l'entrevue de Montoire est une date dont je tiens, en dehors du protocole, à marquer le sens et la portée. Il y eut dans votre geste de l'an dernier trop de grandeur pour que je ne sente pas le devoir de souligner en termes personnels le caractère historique de notre conversation.

La collaboration franco-allemande n'a sans doute pas donné tous les résultats qu'en attendaient nos prévisions et mon espoir; elle n'a pas encore éclairé de sa lumière adoucissante ces régions sombres où l'âme d'un peuple blessé se révolte contre son infortune. Nos populations souffrent cruellement; tous les prisonniers ne sont pas rentrés. Trop de propagande étrangère s'évertue enfin à creuser un fossé entre l'occupant et l'occupé. Mais la France a conservé le souvenir de votre noble geste; elle sait que tous les fruits n'en sont pas perdus.

La victoire de vos armes sur le bolchevisme ouvre plus encore qu'il y a un an à cette collaboration un motif de s'affirmer désormais en des œuvres pacifiques pour la grandeur d'une Europe transformée.

Sur ces chemins de haute civilisation, le peuple allemand et le peuple français sont assurés de se rencontrer et d'unir leurs efforts; c'est le vœu sincère et profond que je forme en vous priant, monsieur le Führer-Chancelier, de bien vouloir agréer les assurances de ma très haute considération.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Comparez, Messieurs, le ton de cette lettre et celui de la réponse au Roi d'Angleterre Georges VI.

Et maintenant passons à l'année 1942.

Au lendemain de l'exercice de débarquement anglais à Dieppe en août 1942, nous avons tous lu avec stupeur un télégramme répandu par de Brinon, dans lequel on lisait ceci :

Nous remercions, au nom du Maréchal, l'armée allemande de son prompt nettoyage du sol français.

Nettoyage! Bazaine, lui du moins, n'avait pas remercié Frédéric-Charles d'avoir nettoyé la place de Metz. Nettoyage! quel est le Français qui n'a pas bondi à ce mot.

Y a-t-il un démenti? Hélas, le dépouillement des papiers du Maréchal devait faire découvrir cette autre lettre expédiée de Vichy aux services de Benoist-Méchin :

Monsieur le Chancelier,

Après un entretien que je viens d'avoir avec le Président Laval et en raison de la dernière agression britannique, qui s'est déroulée cette fois-ci sur notre sol, je vous propose d'envisager la participation de la France à sa propre défense. Je suis prêt à examiner les modalités de cette intervention si vous en acceptez le principe.

Je vous prie, monsieur le Chancelier, de considérer cette intervention comme l'expression sincère de ma volonté de faire contribuer la France à la sauvegarde de l'Europe.

On nous a dit : Mais qu'est-ce qui prouve que le Maréchal ait signé cette lettre? On ne trouve au bas que la mention « signé : Philippe Pétain ». Une chose est certaine. Il est établi, et cela sans discussion possible entre la défense et moi, que ce télégramme a bien été expédié de Vichy. Il a été porté au télescripteur par M. Rochat, secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères.

Je suppose que M. Rochat n'a pas porté un document faux, revêtu de la fausse signature du Maréchal.

Qu'en est-il advenu par la suite? Est-il parvenu à Hitler? Je n'en sais rien. Mais je retiens que M. Rochat a porté au télescripteur à Vichy un télégramme portant la mention « signé Philippe Pétain » et contenant ce que vous savez. C'était l'offre de combattre aux côtés de l'Allemagne; c'était le complément du fameux message radiodiffusé par Laval : je souhaite la victoire de l'Allemagne.

Ce que fit Hitler après cette offre, si ce télégramme lui est parvenu, je l'ignore. Je ne sais et n'affirme qu'une chose ici : c'est que la preuve a été rapportée qu'un télégramme a bien été envoyé de Vichy à Paris, télégramme qui contenait l'offre de faire combattre la France aux côtés de l'Allemagne et qui était signé Philippe Pétain.

Le télégramme s'il est parvenu entre les mains d'Hitler, n'a pas eu un grand succès, car Hitler connaissait bien les sentiments des Français. Il se souciait peu de consentir à une collaboration de l'armée française avec l'armée allemande. Il connaît son histoire et sait le rôle que les Saxons ont joué à Leipzig. Loin d'adhérer à l'offre contenue dans le télégramme, quelques semaines après, il violait l'armistice aux premières

nouvelles du débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, envahissait tout le territoire et procédait à la dissolution de ce qui restait d'armée française.

Cette date du 11 novembre 1942 est capitale, non seulement à raison des événements, mais en ce sens que pour beaucoup de Français l'attitude du Maréchal a été un critérium. L'occasion était unique alors.

Vous avez entendu un certain nombre de témoins qui tous proposaient au Maréchal de partir pour l'Afrique du Nord. Le Maréchal a toujours refusé. Il a refusé, même lorsque tout le territoire étant sur le point d'être envahi, il s'est vu à la veille d'être tout à fait prisonnier.

Non, il est resté à Vichy. Et, pour ma part, je m'en félicite, car je ne sais ce qu'il serait advenu de l'union entre les dissidents s'il eût consenti à suivre le conseil de ceux qui lui disaient : « Allez en Afrique prendre la tête de la Résistance ». La dissidence eût alors été coupée en deux, et je ne sais ce qu'il fût advenu d'elle.

Mais reprenons la correspondance échangée entre Hitler et le maréchal Pétain.

Le Maréchal accepte donc de rester en France. A-t-il une réaction contre l'occupation des territoires par les armées du Reich? A-t-il une réaction contre la violation flagrante de l'armistice? Evidemment, il a protesté.

Le résumé du Conseil des Ministres au cours duquel il a pris la décision de maintenir la flotte à Toulon, mentionne l'intention d'adresser au chancelier une protestation. Il faut se réserver une arme et pouvoir dire que l'on a protesté.

Mais dans sa lettre de protestation à Hitler, comment s'exprime-t-il? Là encore c'est une façon d'humilier la France :

L'agression anglo-saxonne en Afrique française et la trahison de certains chefs vous ont amené à prendre des mesures telles que l'occupation des frontières et de la côte méditerranéenne et la démobilisation des forces armées françaises. Je ne puis que m'incliner devant ces décisions.

Est-ce donc là le langage d'un Maréchal de France?

Et lorsque l'Assemblée Nationale lui confiait le Gouvernement de la République, groupée autour de celui que l'on considérait alors comme le vainqueur de Verdun, se groupait autour de l'homme de qui l'on attendait qu'il dît aux Allemands : « Ne me demandez pas de faire ce que je n'aurai pas demandé à Hindenburg », attendait-elle de lui qu'il écrive un jour à l'envahisseur :

Devant la félonie de certains chefs français, je ne puis que m'incliner devant vos décisions.

Mais il y a pire. Hitler n'avait pas craint d'écrire au Maréchal, qu'une nation ne pouvant pas subsister sans une armée il était prêt à lui offrir son concours pour en constituer une.

Vous connaissez la réponse de Pétain :

« Envoyez-moi le maréchal Von Rundstedt. Je suis prêt à m'entendre au sujet des offres que vous me faites.

Il y a pire encore. Hitler avait écrit : « Je suis décidé à aider la France à reconquérir les colonies qui lui ont été volées par les Anglo-Américains. » Et Pétain, Maréchal de France, ne recule pas, devant cette offre de l'envahisseur, et il l'en remercie :

Je suis sensible, monsieur le Chancelier, aux dispositions que vous avez bien voulu m'exprimer en ce qui concerne votre résolution de collaborer avec la France et de l'aider à reconquérir son Empire colonial.

Cette fois, c'était l'acceptation d'une véritable alliance militaire.

Au début, on avait encore la pudeur d'éviter toute allusion à une défense conjointe des colonies françaises avec les forces de l'Axe. Ici, l'on écrit : « Je suis sensible à votre résolution de collaborer avec la France et de l'aider à reconquérir son empire colonial ».

Cependant, Messieurs, à la fin de 1943, alors que la roue semble définitivement tourner en faveur des Alliés et de la France, Pétain se souvient qu'il existe encore un Parlement.

Il s'est, pour quelques jours, brouillé avec Laval et, tablant sur un retour de la démocratie coïncidant avec la victoire alliée, il adresse au peuple français un message où il parle de l'Assemblée Nationale, c'est-à-dire des deux Chambres qu'il avait congédiées.

Grand émoi des autorités occupantes car, pour elles, le Parlement, les deux Chambres, la Démocratie, tout cela représente la résistance, le refus de s'incliner devant l'Allemagne, et de prendre place derrière le char du vainqueur dans le nouvel ordre européen.

Le 5 décembre, le ministre des Affaires étrangères Ribbentrop envoie à Pétain la lettre la plus insultante que chef d'Etat ait jamais reçue.

Le Gouvernement du Reich, écrit Ribbentrop, repousse avec indignation l'intention du Chef de l'Etat de remettre en fonction une pareille assemblée et de légaliser par là une nouvelle activité de traîtres.

Ainsi, Messieurs, alors que, d'après la résolution même votée

le 10 juillet 1940, il existe encore deux assemblées élues, la Chambre et le Sénat que l'on n'a jamais osé dissoudre, même par un acte constitutionnel, le ministre d'une puissance ennemie ose écrire au chef de l'Etat : « Vous songez encore à ces assemblées de traîtres. » « Des traîtres » qui sont, Messieurs, les représentants de la nation.

Voilà ce que Pétain a supporté.

Et Ribbentrop ajoutait :

« Le Gouvernement du Reich se voit dans l'obligation de demander à la direction suprême de l'Etat français que, désormais, toutes les modifications de loi projetées soient soumises à l'approbation du Reich.

Dans l'armistice, il me semble qu'il était stipulé que le Gouvernement français gardait sa souveraineté.

Le Gouvernement du Reich, dit Ribbentrop, se voit dans l'obligation de demander à la direction suprême de l'Etat français que, désormais, toutes les modifications de lois projetées soient soumises à l'approbation du Reich et qu'en outre M. Laval soit chargé de remanier sans délai le cabinet français dans un sens acceptable pour le Gouvernement français.

Et l'on nous dira encore que le maréchal Pétain est resté en France pour sauvegarder ce qui restait de la souveraineté et des libertés françaises : allons donc!

Aujourd'hui, terminait la lettre de Ribbentrop, le seul et unique garant de l'ordre public en France et de la sécurité de son régime — retenez ceci : le seul garant de la sécurité du régime de Vichy — c'est la Wehrmacht allemande.

Comment le maréchal Pétain a-t-il supporté ces insolences? Voilà sa réponse adressée directement à Hitler :

Dans un temps où je ne me suis préoccupé que de renforcer mon autorité vis-à-vis des dissidences et de lutter contre un désordre grandissant, le gouvernement du Reich paraît m'attribuer des attitudes et des intentions inconciliables avec la situation présente de la France...

C'est le langage d'un écolier qui s'excuse.

...J'ai constamment affirmé que je souhaitais la réconciliation de l'Allemagne et de la France. J'ai rappelé au pouvoir M. Laval en 1942 parce que je pensais qu'il était en mesure de faire comprendre et admettre par les Français le bien-fondé d'une politique pour laquelle j'avais demandé l'armistice.

Notez ceci, Messieurs : « une politique pour laquelle j'avais demandé l'armistice ».

Je l'ai constamment engagé, dès lors, à marquer et à accentuer son autorité. C'est assez dire que le gouvernement qui pourra reprendre en mains le pays aura mon appui total.

La décision que M. le Ministre des Affaires étrangères du Reich a prise d'envoyer en mission auprès de moi un de ses collaborateurs de confiance facilitera ma tâche.

En effet, Ribbentrop avait écrit au maréchal Pétain qu'il enverrait près de lui un délégué spécial pour l'aider dans son administration, traduisez : pour contrôler son administration.

Je veux voir dans cette proposition, à laquelle j'ai été sensible, réplique Pétain, le désir d'éviter à l'avenir plus aisément par le contact direct, les malentendus et les incompréhensions.

On ne pouvait vraiment pousser plus loin, non pas même la collaboration, mais la subordination.

Et la lettre se terminait ainsi :

Je ne puis avoir, monsieur le Chancelier, d'autre politique que celle que je viens de définir. Par la lutte contre le communisme et le terrorisme, elle contribue à la défense de la civilisation occidentale. Elle est la seule de nature à sauvegarder les chances de cette réconciliation de nos deux peuples qui est la condition de la paix en Europe et dans le monde.

Après quoi, pour se conformer aux injonctions d'Hitler, il acceptait l'entrée de Déat au gouvernement, bien qu'il ait eu à s'en plaindre, Déat n'ayant pas toujours été aussi aimable envers lui que M. Charles Maurras.

Mais, par contre, il préconisait l'entrée au Ministère de Joseph Darnand, dont il faisait, sous le contrôle du général Bridoux, un préposé au maintien de l'ordre.

Et, cela, on peut dire que c'est son œuvre personnelle :

M. Joseph Darnand, à l'énergie et au courage duquel je me plais à rendre hommage, écrivait-il à Laval, sera très utilement préposé au maintien de l'ordre sous le contrôle du général Bridoux.

On a été encore plus loin.

Vous vous souvenez de cette injonction de Ribbentrop : « Le Reich désire qu'aucune modification aux lois françaises ne soit promulguée avant d'avoir été préalablement soumise aux autorités occupantes ».

Pétain, le 18 décembre, écrit à Hitler :

Monsieur le Chancelier,

Comme suite à ma lettre du 11 décembre et au désir que vous avez exprimé, je précise que les modifications de lois seront désormais soumises avant la publication aux autorités d'occupation.

Je le répète, on ne pouvait vraiment pousser plus loin la subordination.

Je vous ai dit, Messieurs, qu'il était une chose qu'une nation ne pouvait pas pardonner à un homme : c'était de l'humilier devant le monde et de l'abaisser devant son vainqueur.

Je crois vous avoir établi par les quelques lectures que je viens de faire le bien-fondé de ce grief.

Reste enfin un troisième, le plus grave.

Ce qu'on ne peut pas pardonner à un homme qui prétend représenter une nation, c'est non pas seulement de l'humilier mais de la déshonorer en violant la foi qu'il a jurée à ses compagnons d'armes et, sous couleur d'une neutralité hypocrite, de leur faire dans le dos une guerre à coups de poignard. Or, ici, les faits parlent d'eux-mêmes, mais ils sont encore connus très imparfaitement.

Quelques mots de ce que l'on a appelé le Protocole de Paris du 28 mai 1941, protocole qui, paraît-il, n'aurait pas été ratifié. Nous allons voir ce qu'il faut en penser.

Le 28 mai 1941, un protocole était signé entre les autorités allemandes et les autorités françaises représentées par Darlan, Benoist-Méchin et quelques autres.

En ce qui concerne la Syrie, le gouvernement français s'engageait à donner satisfaction au désir du haut commandement allemand :

1°) pour céder à l'Irak, où l'Allemagne avait fomenté une révolte contre l'Angleterre, les trois-quarts du matériel qu'aux termes de l'armistice, la France avait été autorisée à stocker en Moyen-Orient;

2°) faciliter l'escale et le ravitaillement des avions allemands avec octroi de la base d'Alep à l'armée de l'air allemande;

3°) permettre l'utilisation des ports, routes et voies ferrées pour livraisons à destination de l'Irak;

Enfin, le gouvernement de Vichy devait envoyer en Syrie du matériel et des hommes dont le transfert, s'il devait s'effectuer par terre, serait assuré par les soins de l'Allemagne à travers les territoires qu'elle occupait.

Le protocole contenait ensuite une série de dispositions concernant l'Afrique du Nord.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, utilisation par l'Axe du port de Bizerte et de la voie ferrée Bizerte-Gabès. En outre, affrètement par l'Allemagne du tonnage français, en spécifiant que la Marine de Guerre française assurerait la protection des transports ainsi effectués pour le compte de l'Allemagne par des bateaux français.

En ce qui concerne l'Afrique Occidentale, le Gouvernemen français s'engageait à concéder l'utilisation du port de Daka pour le ravitaillement des sous-marins allemands, ses vaisseaux de guerre et ses avions.

Naturellement, le public français n'a jamais rien su de ce accords.

On vous a dit que le Conseil des Ministres, sous la présidence du maréchal Pétain, avait refusé de les homologuer, au mois de juin 1941.

Au mois de juin 1941, on était, précisément, au lendemain d'une désastreuse expérience, qui avait consisté à exécuter, par anticipation, la première partie du protocole concernant la cession à l'Allemagne des aérodromes syriens et des trois quarts du matériel de guerre que nous étions autorisés à stocker en Syrie.

Les premiers résultats de ce protocole, comme les premiers résultats de la collaboration de la France avec l'Axe avaient été de faire tirer des soldats français, non seulement sur nos Alliés, mais encore sur d'autres Français, sur les forces françaises libres.

Ah! je comprends qu'ensuite on ait hésité à récidiver en ce qui concerne l'Afrique du Nord, et qu'à la faveur d'un artifice consistant à insérer dans le protocole une clause que l'Allemagne n'aurait pas acceptée, on ait, en quelque sorte, refusé, en fait, de ratifier le protocole.

Messieurs, il avait tout de même été exécuté par anticipation, comme il le sera plus tard en ce qui concerne l'Afrique du Nord, car, dès le mois de janvier 1942, le 2 janvier, voici ce que l'amiral Darlan écrivait à l'amiral Esteva :

Le refoulement de Rommel à la frontière tunisienne est une éventualité possible. Nous avons intérêt à laisser passer du ravitaillement pour permettre à l'Axe de tenir.

Et le 28 janvier 1942, — on n'est pas encore très loin de ce prétendu refus de ratifier les protocoles du mois de mai 1941 — voici ce que l'amiral Esteva écrivait à Vichy :

Il faut que nos adversaires...

et, dans l'esprit de l'amiral Esteva, « nos adversaires, ce sont bien les Allemands et les Italiens,

... Il faut que nos adversaires comprennent leurs obligations de solidarité.

Ainsi, l'on en est à la solidarité avec l'Axe!... Ce n'est plus seulement de la collaboration, c'est de la solidarité!

Il faut que nos adversaires comprennent leurs obligations de solidarité au moment où nous leur apportons un supplément de collaboration d'un prix inestimable.

Mais revenons aux événements de Syrie.

Le 6 mai 1941, avant même la signature du protocole qui a bien été exécuté par anticipation, — ce qui fait qu'en ce qui concerne tout au moins la Syrie, le défaut de ratification n'a aucune portée — le 6 mai 1941, voici ce que Darlan télégraphiait au Haut-Commissaire en Syrie, le général Dentz :

Des conversations d'ordre général sont en cours entre les gouvernements français et allemand. Il importe au plus haut point, pour la réussite des pourparlers engagés, que si des avions allemands atterrissent en territoire sous mandat, vous leur donniez toutes facilités pour continuer leur route...

Le 14 mai, il télégraphiait au Haut-Commissaire :

Conversations franco-allemandes terminées. Le Gouvernement, sous la présidence du Maréchal, a adopté le principe de la collaboration avec l'Allemagne. Cette collaboration n'implique pas une hostilité déclarée...

Vous voyez l'hypocrisie.

... Cette collaboration n'implique pas une hostilité déclarée contre l'Angleterre, mais les ordres de nous opposer à toute attaque britannique sont maintenus.

Voilà ce que Darlan écrit le 14 mai.

Et qu'on ne nous dise pas que le Maréchal est étranger à ce télégramme; qu'on ne nous dise pas que c'est la politique personnelle de Darlan, non, car, le lendemain, 15 mai, et ceci est capital, voici que, personnellement, le maréchal Pétain télégraphiait au Haut-Commissaire :

L'Amiral de la Flotte vous a télégraphié au sujet des négociations franco-allemandes. Je tiens à insister, personnellement, sur la haute portée de ces négociations et sur la volonté que j'ai de poursuivre, sans arrière-pensée, la politique qui s'en dégage.

L'allusion faite à la Syrie doit vous confirmer dans notre dessein de défendre, par tous les moyens, le territoire placé sous votre autorité; d'assurer, comme à Dakar, la liberté de son ciel; d'y donner...

et maintenant écoutez ceci :

... d'y donner, dans des conditions que je sais, politiquement et matériellement, difficiles, la mesure de notre désir de collaborer à l'ordre nouveau.

Je vous fais confiance.

Signé : Philippe Pétain.

Le destinataire de cette lettre, exécuteur des instructions qui y étaient contenues, a été condamné à mort. Et je n'en dis pas davantage au sujet des événements de Syrie...

Si, pourtant, un mot au sujet de la déposition d'un des généraux qui ont défilé à cette barre, du général Bergeret. Il a fait allusion à la demande qui avait été faite par le Haut-Commissaire d'être autorisé à faire appel au concours des stukas, c'est-à-dire de la force allemande. Et alors on n'avait pas eu de réaction, mais seulement une hésitation, l'on avait envoyé le général Bergeret sur place pour faire une enquête, et de cette enquête il est résulté que les équipages, eux, ne voulaient pas du concours des stukas.

L'amiral de La Borde a fait allusion dans un rapport à une révolte des équipages, qui avait failli se manifester à Toulon, avant le sabordage.

En Syrie, révolte des équipages devant la perspective de combattre avec l'aide des stukas allemands.

Le général Bergeret en a rendu compte à Vichy, et je lui ai posé une question à laquelle j'attachais de l'importance; je lui ai dit :

— N'est-ce pas là la considération principale qui a pesé sur la décision du Maréchal de refuser le concours des avions allemands?

Et le général Bergeret a répondu :

— Oui.

Ne parlons donc pas de réaction, ne parlons pas de réflexe national en face de cette demande d'une participation allemande à la défense des ports syriens. On a refusé. On a estimé qu'il n'était pas opportun de réclamer le concours des stukas allemands, parce que l'on savait que l'on se heurterait à une révolte des équipages.

Hommage et gloire soient rendus aux équipages français qui ne voulaient pas du concours des avions ennemis!...

Dix-huit mois plus tard, un grand événement se produit qui remplit d'un immense espoir tous les cœurs français : c'est le débarquement des troupes anglo-américaines en Afrique du Nord, et, là, je vous demande la permission de faire une lecture un peu longue, mais il faut peser chaque ligne, mot par mot.

C'est une lettre aussi émouvante que celle du Roi Georges VI à Pétain au lendemain de Montoire. Une lettre du Président Roosevelt adressée au maréchal Pétain lors du débarquement des troupes américaines au Maroc.

Maréchal Pétain,

Je vous envoie ce message comme chef d'Etat des Etats-Unis au chef d'Etat de la République de France.

Quand votre gouvernement a conclu la convention d'armistice, en 1940, il était impossible pour n'importe lequel d'entre nous de prévoir le programme de pillage systématique que le Reich allemand infligerait au peuple français. Ce programme, servi par le chantage et le vol, a privé la population française de ses moyens de subsistance, de son épargne, il a paralysé l'industrie française et les communications. Il a mis à sac les usines françaises et les fermes françaises, tout au bénéfice du Reich nazi et d'une Italie fasciste sous le Gouvernement desquels aucune nation, éprise de liberté, ne pourrait longtemps exister.

Comme ami de longue date de la France et du peuple français, ma colère et ma sympathie vont croissant avec chaque jour qui passe quand je considère la misère, le besoin et l'absence de leur foyer de la fleur des jeunes hommes de France. L'Allemagne n'a négligé aucune occasion de démoraliser et de dégrader votre grande nation. Aujourd'hui, leurs yeux pleins de convoitise tournés vers cet Empire que la France a édifié au prix de tant de labeur, l'Allemagne et l'Italie se proposent d'envahir et d'occuper l'Afrique française du Nord afin de pouvoir exécuter leur plan de domination et de conquête de ce continent.

Je sais que vous comprendrez qu'une pleine conquête de l'Afrique ne s'arrêtera pas là mais serait le prélude d'efforts ultérieurs de l'Allemagne et de l'Italie pour tenter la conquête de vastes parties de l'hémisphère américain et s'assurer la domination sur de vastes territoires du proche et du moyen Orient et pour donner la main en Extrême-Orient à ces dirigeants militaires du Japon qui cherchent à dominer la totalité du Pacifique.

Il est évident naturellement qu'une invasion et qu'une occupation de l'Afrique française du Nord et de l'Afrique Occidentale Française constituerait pour les Etats-Unis et pour toutes les républiques américaines la plus grave des menaces pour leur sécurité de même qu'elle sonnerait le glas de l'Empire français.

A la lumière de toutes les informations relatives aux intentions et aux plans de notre ennemi, j'ai en conséquence décidé d'envoyer en Afrique du Nord de puissantes forces armées américaines afin qu'elles coopèrent avec les délégations gouvernementales d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, pour repousser ce dernier acte de la longue litanie des crimes internationaux de l'Allemagne et de l'Italie.

Ces indomptables forces américaines sont munies d'un armement massif adapté à la guerre moderne, qui sera à la disposition de vos compatriotes en Afrique du Nord, dans notre combat commun contre l'ennemi commun.

J'explique tout ceci aux autorités françaises en Afrique du Nord. Je fais appel à leur coopération pour repousser les menaces de l'Axe. Mon dessein bien net est d'assister et d'aider les autorités françaises dans leur administration.

Tel est l'objectif des armées américaines! Je n'ai pas besoin de vous dire que le but ultime et le plus grand est la libération de la France et de son Empire du joug de l'Axe; en agissant ainsi, nous assurons automatiquement la sécurité des Amériques.

Je n'ai pas besoin de vous affirmer à nouveau que les Etats-Unis d'Amérique ne veulent aucun territoire et se souviennent toujours de l'amitié historique et de l'aide mutuelle que nous nous sommes si largement donnée l'un à l'autre.

Je vous adresse, et par vous j'adresse au peuple de France, mon espoir profond et ma conviction que bientôt, nous entrerons dans des jours meilleurs.

Signé : Franklin ROOSEVELT.

Réponse de Pétain :

C'est avec stupeur et tristesse que j'ai appris cette nuit l'agression de vos troupes contre l'Afrique du Nord. J'ai lu votre message. Vous invoquez des prétextes que rien ne justifie. Vous prêtez à vos ennemis des intentions qui ne se sont jamais traduites en actes...

— Il ose écrire cela!

J'ai toujours déclaré que nous défendrions notre Empire s'il était attaqué. Vous saviez que nous le défendrions contre tout agresseur quel qu'il soit. Vous saviez que je tiendrais ma parole. Dans notre malheur, j'avais, en demandant l'armistice, préservé notre Empire et c'est vous qui, agissant au nom d'un pays auquel tant de souvenirs et de liens nous unissent, venez de prendre une initiative si cruelle.

La France et son honneur sont en jeu. Nous sommes attaqués, nous nous défendrons. C'est l'ordre que je donne.

Copie de cette réponse est donnée, le 8 novembre, à M. Tuck, chargé d'affaires des Etats-Unis, à qui le Maréchal déclare :

C'est simple, on nous attaque, nous nous défendrons.

Et le procès-verbal de la réception mentionne ceci :

M. Tuck quitte le Maréchal les larmes aux yeux.

Déception émue d'un ami de la France devant l'attitude de ceux qui prétendaient la représenter. Colère des Français contre ceux qui lui infligent une pareille honte et un pareil démenti à ses engagements et à ses amitiés les plus sacrées.

Et maintenant, les actes et les manifestations vont suivre :

8 novembre, ordre du jour signé : Pétain, radiodiffusé à toutes les troupes de l'Afrique du Nord :

Nous sommes attaqués, nous nous défendrons, c'est l'ordre que je donne.

Non seulement on se défendra, mais on aidera l'Axe à se défendre contre l'avance anglo-américaine.

Et voici le résumé du Conseil des ministres qui s'est tenu le 8 novembre :

Le Président Laval fait connaître qu'il est arrivé un télégramme de l'ambassadeur Abetz indiquant que la Luftwaffe veut envoyer des avions en Italie du Sud en passant par la France et qu'elle voudrait obtenir l'autorisation de survol et d'autre part la libre disposition de terrains.

Le Maréchal est d'avis d'accorder ces autorisations.

En conformité de cet avis, le lendemain 9 novembre, les instructions sont données au commandement et aux ministres compétents, avec cette mention : « Secret le plus absolu ».

Ah oui, secret!

Le Gouvernement français a été conduit à donner son accord pour utilisation de bases aériennes départements Constantine et Tunisie par forces aériennes allemandes destinées à agir contre l'agresseur.

Secret le plus absolu.

Le 10 novembre, alors qu'un certain fléchissement se manifeste parmi les unités, télégramme de Pétain :

J'avais donné l'ordre de se défendre contre l'agresseur. Je maintiens cet ordre.

Cependant, le 11 novembre, la ligne de démarcation est franchie. Tout le territoire est envahi. Alors, réunion du Conseil des ministres. On discute la question de savoir s'il est bien opportun de continuer la Résistance. On rappelle la désastreuse expérience de Syrie. Va-t-elle se renouveler en Afrique du Nord? L'amiral Auphan insiste pour que l'ordre soit donné de cesser le feu. Il est appuyé par le ministre Barthélémy. L'on conçoit parfaitement, dans ces conditions, qu'un télégramme secret ait été envoyé par l'amiral Auphan avec l'autorisation du Maréchal, forçant même, peut-être, cette autorisation, télégramme secret envoyé à l'amiral Darlan lui donnant toute latitude pour traiter avec les Américains.

Oui, et cela pouvait parfaitement rentrer dans les vues de certains membres du Gouvernement de Vichy. Ici, on touche le nœud d'un drame : un projet qui a pu être ébauché et qui, fort heureusement, ne s'est pas réalisé.

Oui, on pouvait donner secrètement l'autorisation de traiter avec les Américains, non pas avec les Anglais, mais avec les Américains. L'amiral Darlan a traité. Il a fait, en traitant avec les Américains, du général Giraud le commandant en chef des forces d'Afrique; et vous voyez alors le plan qui s'esquisse : en traitant seulement avec les Américains, en ignorant les Anglais, en ignorant le général de Gaulle, en se servant, à son insu, j'aime à le croire et je le crois, du général Giraud, on va opposer celui-ci au général de Gaulle; on coupera la Résistance

en deux, on opposera peut-être la politique américaine à la politique anglaise, en tout cas, à la politique de la Résistance, et tout est là.

Le projet a été ébauché, j'en suis convaincu. Il ne s'est pas réalisé. Félicitons-nous-en. Félicitons-nous qu'il n'ait pas été réalisé sous l'égide d'un homme comme l'amiral Darlan dont justice a été faite quelques jours plus tard. Félicitons-nous qu'il n'ait pas été réalisé sous l'égide supérieure du maréchal Pétain, créant ainsi, plus que jamais, l'équivoque, jetant le trouble dans les esprits, coupant la dissidence en deux, sinon en trois tronçons.

Et puis, Messieurs, admettons l'existence de ce code et de ces télégrammes secrets avec l'usage que le général Juin a su heureusement en faire.

Tout de même, ces télégrammes secrets, ils ont été ignorés de l'ensemble de la troupe. J'imagine qu'ils n'ont pas été communiqués à tous les commandants d'unité. Si certains grands chefs les ont connus, qu'est-ce que la troupe a su, elle?

Elle n'a connu que les ordres diffusés par le maréchal Pétain, au grand jour, et, ces ordres, quels étaient-ils?

« Laissez passer, les troupes de l'Axe, suivez les ordres du Maréchal. »

Le 14 novembre : consigne formelle de ne pas s'opposer au débarquement des troupes de l'Axe.

Je donne l'ordre...

Ecoutez ce télégramme :

Je donne l'ordre à l'armée d'Afrique du Nord de n'exercer aucune action, en aucune circonstance, contre les troupes de l'Axe.

Ce que les troupes françaises ont connu, ce sont ces ordres radiodiffusés, signés du Maréchal, de s'opposer à l'avance de nos alliés et de ne se livrer à aucun acte contre les troupes de l'Axe.

Et ici, la preuve de l'ingérence, de la politique personnelle du maréchal Pétain, je vais la trouver dans une lettre autographe de lui, adressée le 18 novembre à l'amiral Esteva.

On sait que l'amiral Esteva, le 11 novembre, a fait retirer par l'amiral Derrien l'ordre du jour de celui-ci aux termes duquel les troupes sous ses ordres étaient invitées à lutter contre celui qu'il qualifiait l'ennemi de toujours, l'Allemand et l'Italien. On pouvait alors empêcher le débarquement des troupes de l'Axe à Bizerte dont le port avait été obstrué en partie. L'ordre du jour de l'amiral Derrien a été retiré sur les ordres de l'amiral Esteva.

En outre, à cette époque, 14-18 novembre, on croyait, à Vichy, que le général Barré avait suivi l'attitude d'Esteva, qu'il était resté fidèle aux ordres de Vichy. Or dans une lettre autographe, écrite de sa main, signée du maréchal Pétain, envoyée à l'amiral Esteva, on lit ceci :

18 novembre 1942.

Mon cher Esteva,

Je suis très content de votre attitude et de la fidélité de Barré.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Ce n'est un code secret, cela. Ce ne sont plus les instructions secrètes transmises par l'amiral Auphan à l'amiral Darlan, c'est la volonté personnelle, c'est la politique personnelle du Maréchal affirmée dans cette lettre : Je suis très content de votre attitude — c'est-à-dire de n'avoir rien fait pour empêcher l'Axe de débarquer —. Je suis très content aussi de la fidélité de Barré.

En ce qui concerne Barré, il y avait erreur. Barré avait ordonné à ses troupes de tirer sur celles de l'Axe.

Aussitôt télégramme de Rahn, Rahn que nous avons vu déjà en Syrie, et que nous retrouverons en Afrique du Nord.

Le 19, il télégraphie à Laval :

Général Barré a ouvert ce matin hostilités contre troupes allemandes. Vous prie obtenir du Maréchal destitution immédiate de Barré, et ordre à tout officier et soldat français de cesser le feu. En plus, appel par radio à toutes les troupes d'Afrique du Nord.

Pétain va se conformer scrupuleusement à ces injonctions. Télégramme de Pétain à Esteva :

J'apprends que le général Barré a ouvert ce matin hostilités contre troupes allemandes.

Je donne l'ordre au général Barré de cesser immédiatement le feu. Me rendre compte de toute urgence.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Rahn avait demandé, en outre, un ordre du jour radiodiffusé du maréchal Pétain. Le voici :

Français,

Des officiers généraux au service d'une puissance étrangère ont refusé d'obéir à mes ordres.

Généraux, officiers, sous-officiers, soldats de l'armée d'Afrique, n'obéissez pas à ces chefs indignes. Je vous réitère l'ordre de résister à l'agression anglo-saxonne.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Voilà ce qui a été connu de toute la troupe.

Mais, Messieurs, la résistance à l'agression anglo-saxonne,

ne devait pas se produire seulement en Afrique du Nord : il y avait l'A.O.F. En A.O.F: on a redouté la dissidence qui s'est en effet produite, et voici ce que le Gouverneur général Boisson, à l'époque où se déroulaient les événements d'Afrique du Nord, télégraphiait à Pétain :

Plus l'attente se prolonge, plus la volonté de ne pas se battre contre les Américains s'ancre dans les esprits.

Et Pétain de répondre, le 21 novembre :

Vous devez résister à l'agression anglo-américaine si elle se produit. Vous ne devez pas négocier. La défection et la désobéissance de certains chefs de l'Afrique du Nord vous font un devoir impérieux de n'entretenir avec eux aucune relation. Profitez du répit qui vous est offert pour prendre en main l'armée, les fonctionnaires et la population, afin de préparer à la résistance. Vous avez entendu ma voix à la radio. Elle est celle du chef qui doit être obéi.

Mais Boisson télégraphie de nouveau :

Monsieur le Maréchal,

Au point où en est la situation en Afrique Occidentale Française, il est impossible de reprendre en mains, comme vous le demandez, les populations et l'armée pour les amener à résister à une agression.

Et le Maréchal de répondre :

Je vous prescris d'observer à la lettre et quelles que soient les conséquences, les instructions suivantes :

Vous resterez fidèle au mot d'ordre : l'A.O.F. inviolée restera inviolée et ne subira aucune contrainte de l'étranger. Si vous êtes attaqué, vous vous défendrez. Vous refuserez absolument toute participation aux opérations militaires des troupes anglo-saxonnes et des troupes françaises dissidentes.

Signé : Philippe PÉTAIN.

Messieurs, accorder des bases à l'Axe, autoriser le ravitaillement de Rommel, donner des ordres publics radiodiffusés, connus de toutes les troupes, de résister par les armes à celui qu'on appelle l'envahisseur, de ne se livrer à aucune manifestation armée contre les troupes de l'Axe; donner au gouverneur général Boisson, malgré les avertissements que celui-ci donne à Vichy, l'ordre impérieux de résister à celui qu'on appelle encore l'envahisseur, si ce n'est pas là plus que la collaboration avec l'ennemi, si ce n'est pas la trahison, je me demande ce que signifient les mots et ce que signifient les phrases françaises

Mais il n'y a pas que ce moyen d'aider l'ennemi; il n'y a pas que cette collaboration militaire à peine masquée par des procédés hypocrites; il y a cent autres moyens. Et je fais d'abord

allusion à ces chiffres astronomiques par lesquels s'est traduite la production des usines françaises au profit du Reich.

Je fais allusion surtout à la conscription des ouvriers français en faveur du Reich. Je dis conscription, car c'est bien une véritable mobilisation de la jeunesse française que l'on a prescrite, à laquelle on s'est livré pour remplacer en Allemagne les hommes travaillant dans les usines, que le Reich avait mobilisés pour combattre sur le front russe.

Pas d'équivoque. Avec une brutale franchise, le Dr. Ritter, délégué allemand à la main-d'œuvre, avait dit à Compiègne, dans une réunion organisée par Laval en 1942 : Les ouvriers français remplaceront ceux qui sont appelés à combattre en Russie. Et Laval avait renchéri en ces termes : « Dans la lutte gigantesque et victorieuse qu'il livre, le Reich engage tous ses hommes; il a donc besoin de main-d'œuvre. »

Alors les réquisitions massives ont suivi; une véritable conscription a été organisée; des centaines et des centaines de milliers d'ouvriers français ont été dirigés sur l'Allemagne. Leur nombre a été de 750.000 sans compter les déportations.

Le Maréchal est-il resté étranger à ces déportations? Est-il resté étranger à cette politique? à ces réquisitions?

D'un mot je vous apporte la réponse. Elle est dans le message qu'à la Noël 1943 il envoyait à ces ouvriers, à ces Français mobilisés en Allemagne. Je dis mobilisés, car c'est bien le terme qu'il faut employer :

> Ayez sans cesse à l'esprit cette certitude que vous travaillez pour la France...

Cruelle ironie, à moins que travailler pour la France ou travailler pour l'Allemagne, ce ne soit la même chose dans l'esprit du Maréchal.

Mais on ne s'est pas contenté de fournir à l'Allemagne des ouvriers destinés à remplacer ceux qu'elle avait mobilisés pour aller combattre en Russie; on lui a fourni des combattants. Dès la rupture des relations avec la Russie, on a vu s'ouvrir ces officines infâmes où l'on recrutait de malheureux mercenaires français qui s'en allaient revêtir l'uniforme allemand pour aller combattre sur le front russe pour le compte d'Hitler.

Et le Maréchal approuvait. Dans un message du premier août, il parle des tâches qui absorbent le Gouvernement allemand, « ces tâches gigantesques où se développe à l'Est la défense de la civilisation ».

Et non sans que la rougeur de la honte nous montât au front, nous pouvions voir s'étaler en première page des jour-

naux les photographies d'officiers français ayant revêtu l'uniforme allemand, décorés de la Croix de Fer, prêtant serment de fidélité à Hitler, et, témoins de cette honte, d'autres officiers français.

Le Maréchal a-t-il désavoué? Ecoutez sa lettre du 6 novembre. Je vous l'ai déjà lue, mais il faut la relire. C'est la lettre qu'il écrivait au misérable colonel Labonne :

Le message de fidélité que vous m'adressez avant de monter en ligne a aussi bien touché en moi le soldat que le Chef de l'Etat. A la veille de vos prochains combats, je suis heureux de savoir que vous n'oubliez pas que vous détenez une part de notre honneur militaire. Il n'est pas de tâche plus utile à l'heure présente que de rendre à notre pays confiance dans sa propre vertu. Mais vous servirez aussi la France d'une manière plus directe encore en participant à cette croisade dont l'Allemagne a pris la tête, acquérant ainsi...

Ce sont là des phrases qu'il faut tout de même relire, pour les ancrer dans les cerveaux français comme dans les cerveaux étrangers.

... acquérant ainsi de justes titres à la reconnaissance du monde. Vous contribuez à écarter de nous le péril bolchevique. C'est votre pays que vous protégez ainsi en sauvant également l'espoir d'une Europe réconciliée.

Après Labonne, Doriot. Le 19 janvier, le traître Doriot remettait au Maréchal une lettre de remerciements de Labonne, remerciements pour le message que je viens de vous lire. Mais il lui remettait aussi autre chose : un ordre du jour du général allemand commandant les Légionnaires français en Russie : « Vive votre guide dans le combat, Adolf Hitler! »

Les années passent, mais jusqu'à l'été de 1944 les sentiments ne changent pas. Le 15 mars, le journal de Suarez donnait le compte rendu d'une seconde entrevue de Doriot avec le Maréchal, et le 20 avril paraissait ce fameux manifeste où Pétain prédisait l'heure où la France perdrait sa place dans le monde, cette heure qui, disait-il « devait venir quand, grâce à la défense du continent par l'Allemagne, notre civilisation serait à l'abri du bolchevisme. »

Je vous ai indiqué les trois griefs que je formulais à l'encontre de Pétain, l'acceptation définitive de la défaite, l'humiliation de la France, la guerre sournoise à nos alliés, la fourniture à l'Allemagne d'hommes pour travailler et combattre, au mépris de l'article 75 du Code pénal. Je vous disais que tout cela se trouvait indivisiblement lié. Je ne saurais en trouver des preuves plus éclatantes que ces messages où Pétain

glorifiait les hommes qu'il fournissait à Hitler pour combattre, et dans lesquels il rendait hommage à l'Allemagne pour cette croisade qui devait lui assurer la reconnaissance du monde.

Je m'arrête dans l'énumération de ces griefs qui constituent une longue suite de trahisons relevées à l'encontre de l'homme qui est ici. J'ai négligé tous les détails, il m'eût fallu trois audiences pour faire un réquisitoire complet et je m'arrête. Que pourrait-on dire qui parle plus haut que l'énumération des faits à laquelle je me suis livré.

Un armistice conclu, je puis le dire, dans la honte, avec des clauses déshonorantes, enlevant à la France toute souveraineté tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sacrifiant délibérément l'admirable élément de combat que nous possédions encore dans notre flotte, l'abus de confiance contre la Nation, l'assassinat de la République, et puis l'acceptation de l'annexion de l'Alsace-Lorraine sans protestation publique, la politique de collaboration, l'acceptation définitive de la défaite proclamée après Montoire, l'imitation servile de l'Allemagne, l'adoption de ses préjugés et de ses haines, les lois raciales, les persécutions, la main-d'œuvre, les réquisitions, les services administratifs mis à la disposition de la Gestapo.

Et puis, dans le domaine extérieur : la guerre hypocrite à l'Angleterre, les bases aériennes et navales cédées à l'Allemagne en Syrie; les armes que nous étions autorisés à stocker, cédées à l'Irak pour le soutenir dans sa lutte contre l'Angleterre, le ravitaillement de Rommel en Afrique du Nord; le 11 novembre 1942 l'aide donnée à l'Axe; l'ordre de ne se livrer à aucune manifestation contre lui, de ne pas s'opposer à son débarquement. Et pendant ce temps, l'ordre donnée à notre flotte de se maintenir à Toulon; sa destruction acceptée d'avance plutôt que de la voir reprendre sa place à côté de nos alliés.

Et puis, suprême honte, après la destruction de la flotte, après les ordres donnés à nos troupes de tirer sur nos alliés, mais pas sur les Allemands, cette suprême honte, la réception d'officiers français revêtus de l'uniforme allemand, ayant prêté serment à Hitler, accepté la croix de fer voisinant avec la médaille militaire, et la croix d'honneur, leurs éloges, les hymnes de reconnaissance à l'Allemagne.

Qu'est-ce qu'on pourrait ajouter de plus à l'énumération de ces forfaitures? Et, quant à la sanction qu'elles comportent, quelles réquisitions pourraient être plus éloquentes que l'exposé même des faits que je viens de rappeler?

Le Gouvernement de Pétain, né de la défaite et d'un abus de confiance, n'a pu se maintenir pendant quatre années qu'en acceptant l'aide, le soutien de la force allemande, en mettant

sa politique au service de la politique allemande, en collaborant dans tous les domaines avec la politique d'Hitler.

Cela, Messieurs, c'est la trahison, la trahison qui s'est manifestée sous trois formes.

On vous a dit que s'il n'en avait pas été ainsi, la situation des Français eût été pire. Je crois qu'elle a été meilleure en Belgique qu'elle ne l'a été en France.

En France, 150.000 otages fusillés, 750.000 ouvriers mobilisés pour aller travailler en Allemagne; notre flotte détruite; la déportation, à l'ombre de la collaboration; 110.000 déportés politiques, 120.000 déportés raciaux, sur lesquels savez-vous combien il en est revenu à l'heure actuelle? 1.500 sur 120.000.

Je me demande, en vérité, comment la situation des Français eût pu être pire

Mais il y a eu quelque chose de pire, et je vais vous le dire. Le pire, c'est que, pendant quatre ans, cette politique, aux yeux de l'étranger, a failli nous déshonorer. Pendant quatre ans, cette politique a abouti à jeter le doute sur la France, sur la fidélité à ses engagements, sur sa parole, sur son honneur.

La France s'est redressée. Au prix de ses martyrs, au prix de ses ruines, elle a repris victorieusement sa place dans le combat. Mais on a failli la déshonorer. Or, cela, Messieurs, c'est le crime le plus grave, qui puisse être commis contre la Patrie.

Il en est en effet des Nations comme des individus, et le vers de Juvénal est éternellement vrai : « La pire catastrophe, c'est, de peur de perdre une existence misérable, de perdre ce qui fait la raison même de vivre, c'est-à-dire l'honneur. »

Or, on a failli faire perdre à la France sa raison de vivre en lui enlevant son honneur. Cela, c'est le crime inexpiable auquel il n'est ni atténuation, ni excuse, contre lequel une Cour de Justice chargée d'appliquer la loi ne peut qu'appliquer une peine la plus haute qui soit inscrite dans l'échelle des châtiments prévus par la loi.

La loi française, Messieurs, ne contient aucune disposition qui, à raison de l'âge, permette de substituer à cette peine, la plus haute qui existe dans nos lois, une peine équivalente assortie des mêmes déchéances!

Me plaçant, moi, sur le terrain de la loi, le seul sur lequel je puisse me placer, bravant les menaces de mort qui m'arrivent, comme les injures d'une minorité que sa haine ou sa foi aveuglent encore, songeant à tout le mal qu'a fait à la France, cette France dont Michelet a dit que son agonie serait l'agonie de l'Europe, — cette France à laquelle il semble que, parfois,

l'on conteste encore le droit de reprendre la place qu'elle a occupée et qu'elle doit occuper encore, songeant à tout le mal qu'a fait, qu'ont fait à cette France un nom et l'homme qui le porte avec tout le lustre qui s'y attachait, parlant sans passion, ce sont les réquisitions les plus graves que je formule au terme d'une trop longue carrière, arrivé, moi aussi au déclin de ma vie, non sans une émotion profonde mais avec la conscience d'accomplir ici un rigoureux devoir : c'est la peine de mort que je demande à la Haute Cour de Justice de prononcer contre celui qui fût le maréchal Pétain.

Après ces paroles entendues dans un profond silence, le Premier Président, avant de lever l'audience, ajoute :

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je dois donner lecture d'une lettre qui m'a été adressée à l'instant même, qui met au point la question qui a été évoquée déjà plusieurs fois : celle de savoir si Pétain était au courant de la phrase : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne. »

Paris, le 11 août 1945.

Monsieur le Président,

En réponse à la demande que vous lui avez adressée, M. Rochat a fait à votre ambassadeur la déclaration suivante :

Dès que j'appris que Pierre Laval avait inséré dans le discours qu'il allait prononcer une phrase où il souhaitait la victoire de l'Allemagne, j'entrai dans son bureau pour protester. Pierre Laval me lut le passage en question, qui était alors ainsi rédigé : « Je crois à la victoire de l'Allemagne et je la souhaite. » Il ajouta qu'il avait pesé tous ses termes.

Il considérait comme nécessaire, dans les circonstances du moment, d'aller aussi loin dans ses paroles pour se mettre en situation de défendre avec le maximum d'efficacité les intérêts de la France contre les exigences allemandes.

Je répliquai qu'à mon avis il ne devait et ne pouvait pas prononcer de tels mots, et je lui exposai longuement les arguments de tous ordres qui me paraissaient devoir l'amener à y renoncer.

La discussion prit un tour assez vif et, comme je la prolongeai par mon insistance, Pierre Laval se leva brusquement :

— Arrêtons cette discussion, me dit-il. Je comprends votre pression, mais j'ai des raisons majeures pour maintenir ma formule. Je vois que je ne puis pas vous convaincre, mais je pense que vous vous inclinerez devant une décision du Maréchal. Venez avec moi chez lui. C'est lui qui tranchera.

J'escomptais chez le Maréchal une approbation de ma thèse, connaissant ses sentiments de méfiance et d'aversion à l'égard des Allemands.

Le Maréchal nous reçut aussitôt. Pierre Laval lui lut le passage en question et lui fit part de ma réaction.

Je développai au Maréchal toutes les raisons qui, à mon sens,

rendaient impossible le maintien de la phrase, lorsque Laval intervint :

— Je veux bien, dit-il, faire une concession et couper la poire en deux. Je vous propose, monsieur le Maréchal, de supprimer l'un des deux termes. Je retirerai les mots « Je crois » et je ne laisserai que « Je souhaite ».

Il répéta ensuite au Maréchal, en en marquant l'importance, les motifs de politique générale qui l'amenaient à maintenir la phrase ainsi amendée, et il expliqua que, s'il prononçait ces quelques mots, il serait certainement mieux en mesure de résister aux pressions allemandes qu'il avait des raisons de craindre prochainement.

Je fis observer que, des deux termes, celui qui subsistait, c'est-à-dire « Je souhaite » avait beaucoup plus de portée politique que celui dont on suggérait la suppression « je crois », ce dernier pouvant n'apparaître en définitive que comme une appréciation personnelle et peut-être provisoire de la situation en général.

J'ajoutai que la question n'était, d'ailleurs, pas là, et qu'elle ne se réduisait pas à un choix de mot, que mes objections portaient sur le fond et que c'était tout le paragraphe qui devait disparaître.

Le Maréchal répondit que ce que j'appelais la situation générale était une situation essentiellement militaire, que Pierre Laval n'étant pas militaire n'avait aucune qualité pour la juger — il ne la connaissait d'ailleurs pas — et qu'il serait donc ridicule de sa part de dire « Je crois ».

Puis, s'adressant à Pierre Laval, il poursuivit : « Si j'étais à votre place, je rayerais en tout cas « Je crois ».

J'insistai auprès du Maréchal sur l'insuffisance d'une telle modification. Je lui répétai que ce qui restait de la phrase était également inacceptable, qu'il fallait supprimer tout le passage.

Pierre Laval qui, pendant ce temps, avait mis au point son texte conformément à sa suggestion et à l'indication du Maréchal, c'est-à-dire en supprimant « Je crois » intervint pour en donner lecture au Maréchal.

Le Maréchal ne fit aucune observation.

Pierre Laval se tourna alors vers moi et me dit qu'il avait quelques mots à dire en particulier au Maréchal.

Le Maréchal paraissant, lui aussi, considérer l'entretien en ma présence comme terminé, ne fit, de son côté, aucune objection pour me retenir, et je me retirai en soulignant une dernière fois la gravité qu'aurait une telle déclaration.

J'ignore si la conversation a été reprise à ce sujet après ma sortie.

En tout cas, c'est la phrase telle qu'elle avait été corrigée dans le bureau du Maréchal qui fut prononcée peu après par Pierre Laval.

AUDIENCE DU 13 AOUT 1945

Plaidoirie de M. le Bâtonnier Payen

M. le Batonnier Payen. — Messieurs, M. le Procureur Général nous parlait, samedi, de son émotion. Je me lève, moi, devant vous, avec une immense tristesse.

Pour la première fois sans doute, on traîne devant les Tribunaux pour qu'ils le condamnent à mort, un vieillard sur qui la mort plane déjà, un vieillard de 90 ans. Et c'est la France, la « doulce France » qui donne ce spectacle au monde, et ce vieillard est le plus glorieux de ses fils!

Depuis sa lointaine jeunesse paysanne, il a toujours servi son pays. Elevé par sa grand'mère, qui avait vu Napoléon 1er et qui racontait ses victoires, il avait 14 ans quand vint 1870 et l'invasion prusienne. Dès ce jour-là, il n'eut plus qu'une idée : se battre... Saint-Cyr...

Il a lentement conquis, avec tous ses grades, la confiance d'abord, l'affection, l'admiration de tous ceux qui l'ont approché : ses chefs, ses camarades, ses subordonnés, ses élèves ensuite à l'Ecole de Guerre.

Simple colonel pourtant en 1914, parce que, professeur à l'Ecole de Châlons, il avait refusé un avancement au choix, et déjà menacé par la limite d'âge, il a continué à servir.

Comment, avec quel éclat, sa supériorité s'est tout de suite révélée, faisant de lui, en trois ans, le général en chef des Armées françaises? Vous le savez, n'est-ce pas? Tout le monde le sait.

Comment il a brisé, devant Verdun, la très puissante offensive allemande et, ainsi, littéralement sauvé la France? Vous le savez aussi.

Comment, en 1917, l'année suivante, son autorité et sa douceur à la fois ont rétabli l'ordre dans les troupes harassées, sur qui soufflait un vent de révolte, et qui montaient le soir dans les tranchées, la crosse en l'air, en chantant « l'Internationale », Comment, enfin, en 1918, il conduisit les armées françaises à la Victoire? Qui l'ignore?...

Ah! Messieurs, permettez, au seuil de ces humiliants débats, que j'évoque en quelques mots cette gloire qu'il avait conquise, cette gloire dont on veut aujourd'hui le découronner, cette admiration, cette reconnaissance dont la France l'entoura et qu'ont proclamée tour à tour Painlevé, Foch, Clemenceau, Poincaré, Pershing et, après eux, tous les historiens.

M. le Bâtonnier Payen donne lecture d'extraits d'appréciations portées par les personnages qu'il vient de citer. On y célèbre le caractère du Maréchal et son rôle pendant la guerre 1914-1918. *Il rappelle en outre que l'accusé fut ensuite le pacificateur du Riff et investi des plus hautes fonctions.*

Aucune intrigue donc, aucune ambition politique pendant toute sa longue carrière. Voilà ce que vous retiendrez, et aucune cupidité non plus, sous aucune forme, jamais.

Dans sa retraite, il n'a pas accepté, comme d'autres, la riche prébande des conseils d'administration. Il a vécu dans le Midi, dans sa petite maison de Villeneuve-Loubet, ou l'hiver à Paris, avec simplicité, dans un appartement de sous-lieutenant.

De toutes les sommes qu'il a touchées et qui furent, à certains moments, considérables : solde, liste civile, il ne reste à peu près rien; tout a passé en secours à des malheureux ou en subventions à des œuvres de guerre.

Voilà l'homme! désintéressé, modeste, vénérable par son âge, glorieux par ses victoires, qu'on traîne devant vous, qu'on a amené ici dans la voiture cellulaire...

Et pourquoi? Je lis encore et, cette fois, je n'en crois pas mes yeux :

Chef d'un complot contre la République fomenté dès avant la guerre. Il parvint en 1940 à le faire aboutir grâce à la défaite de son pays, et il chercha à en assurer le succès définitif en empêchant que cette défaite fût remise en question.

Ah! quelle abomination!... Pesez-vous ces paroles?.. C'est la trahison, la trahison dans ce qu'elle a de plus infâme, la trahison par cupidité ou par ambition personnelle.

Aujourd'hui, on ne parle plus du complot, mais on remplace le mot complot par ... — quel est le mot qui a été employé? — une préparation, une préparation solitaire.

Dans les allées de son petit jardin, à Villeneuve-Loubet, ou l'hiver au coin de son feu, le Maréchal aurait consacré ses loisirs à dresser des plans ambitieux pour le jour où son pays serait battu et aurait besoin de lui!

Oui, Messieurs, je le répète du fond de mon cœur, je vous assure, presque les larmes aux yeux, quelle tristesse, vraiment

quelle tristesse, quand je pense aux échos de ce procès qui, dans le monde entier, vont retentir, quelle tristesse... Quelle honte!... Balayons toute cette boue, n'est-ce pas

Mais, d'abord, pas de malentendu, le Maréchal n'est pas revenu en France pour essayer de sauver sa tête. Sa tête, si vous la voulez, prenez-la, qu'on vous la donne, il n'y aura pas de recours en grâce et il n'y aura aucune démarche faite pour provoquer cette grâce. La condamnation à mort, si vous la prononcez, elle sera exécutée.

Il l'a dit, il l'a écrit, et je le répète en son nom, sa vie, il ne la défend pas. Quoi que vous décidiez, n'est-ce pas, elle est à son terme. C'est son honneur qu'il défend. C'est l'honneur aussi, c'est la liberté, c'est la vie de ceux qui l'ont suivi et qui, pour cela, pour cela seulement, sont aujourd'hui, en si grand nombre, inquiétés, emprisonnés, condamnés.

Ceci précisé, expliquons-nous, et pas à coups de phrases éloquentes et grandiloquentes, non, je vous l'annonce, et je tiendrai ma promesse, à coups de documents et de pièces de témoignages et de faits précis. Expliquons-nous dans la mesure, évidemment, dans la mesure restreinte où on nous permet de le faire, et je ne peux pas, vraiment, ne pas faire allusion à la protestation que mes jeunes confrères ont développée, en notre nom à tous trois, au début de ces audiences, au sujet des conditions dans lesquelles l'instruction de cette immense affaire a été poursuivie.

Vous savez que tous les papiers du Maréchal ont été saisis à Vichy ou dans son petit appartement parisien, et qu'ils n'ont pas été mis à notre disposition; que la plupart d'entre eux n'ont sans doute, même pas été dépouillés.

Vous savez aussi que la plupart des hommes qui ont vu le Maréchal à l'œuvre et qui pourraient témoigner en sa faveur, sont en prison ou à l'étranger où ils se cachent. J'ai demandé pour eux un sauf-conduit, c'est-à-dire l'assurance que, s'ils venaient déposer, ils ne seraient pas arrêtés et pourraient repartir là où ils étaient. Ces saufs-conduits ont été refusés.

D'autres témoins sont des fonctionnaires actuellement en service. Ils ont cru devoir, avant de venir déposer, demander l'autorisation à leurs chefs : cette autorisation leur a été refusée.

Voilà, Messieurs, — il faut qu'on le sache — voilà dans quelles conditions nous avons dû préparer la défense.

Heureusement — heureusement pour lui et heureusement pour nous — le Maréchal compte en France et à l'étranger, je peux dire dans le monde entier, mais surtout en France, naturellement dans toutes les classes de la société, beaucoup d'admirateurs et d'amis fidèles, et de tous les coins de la France

et du monde, des centaines et des centaines de lettres et de documents nous sont quotidiennement parvenus, dont beaucoup vont nous fournir les irréfutables arguments dont nous avions besoin.

Nous ne lirons pas tout, rassurez-vous, ce serait trop long : ce n'est pas deux jours qu'il faudrait, c'est deux semaines, mais (voici qui n'est pas habituel dans les débats criminels) l'essentiel sera dans mon dossier, dans nos dossiers, et nos dossiers seront mis à votre disposition pendant que vous délibérerez, pour toutes les vérifications et contrôles que vous voudrez faire, si vous croyez devoir, comme ce serait assez naturel d'ailleurs, prolonger votre délibéré pour les examiner. Vous reconnaîtrez, n'est-il pas vrai, qu'il est impossible de mettre dans un débat plus de loyauté.

Sur l'affaire elle-même, commençons par une observation de bon sens, — le bon sens est partout à sa place, même dans les prétoires, — commençons par une observation de bon sens, qui devrait suffire à elle-même, me semble-t-il, à discréditer la poursuite :

Voyons, c'est en 1934-1935, d'après l'accusation elle-même, que le Maréchal aurait pris goût à la politique et commencé à conspirer.

Jusqu'en 1934-1935, rien contre lui, absolument rien contre lui, nulle part.

« A partir de 1935, au contraire, nous dit-on, c'est autre chose!... »

Mais, Messieurs, en 1935, voyons, voyons, il avait 80 ans... C'est à cet âge, disons avancé, que l'ambition lui serait venue pour la première fois de gouverner son pays? C'est à 80 ans qu'il se serait engagé, novice, dans des combinaisons politiques?

Voyons, Messieurs, je ne sais pas ce que vous en penserez, mais, moi, en toute sincérité, je dis que cela me paraît une plaisanterie!...

Faites ce que j'ai fait, interrogez les gens compétents, interrogez les médecins, interrogez les psychiâtres, interrogez les psychologues ou les physiologues, ils vous diront :

« — On ne change pas ses habitudes, on ne change pas ses goûts, on ne bouleverse pas son activité à 80 ans. »

C'est, je le répète, un argument de bon sens, mais qui n'en est que plus frappant, n'est-il pas vrai?...

Et ce n'est pas tout : c'est à 84 ans, exactement en 1940, que ce vieux soldat, toujours loyal jusque-là, et qui a provoqué des sentiments unanimes de respect, dont vous avez entendu tout à l'heure l'expression, c'est à 84 ans que, pour faire aboutir ce complot, ou cette lente méditation ambitieuse, qu'il aurait

entrepris de trahir son pays, et de trahir son pays au profit de l'étranger, au profit de l'ennemi, au profit de l'Allemagne qu'il a combattue toute sa vie?... A qui le fera-t-on croire?

Il va falloir, n'est-ce pas, scruter d'un œil méfiant les deux accusations qui reposent sur cette invraisemblance. Eh bien, scrutons-les.

Première accusation. — Atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, par le moyen d'un complot avec les Cagoulards ou soi-disant tels.

Cette accusation-là, vous l'abandonnez, ou à peu près. Eh bien, vous avez raison, vous avez grandement raison, mais laissez-moi vous faire observer que c'est un peu tard; vous n'auriez jamais dû la formuler!...

Il suffit de lire votre réquisitoire pour constater que vous étiez, vous, Procureur Général, que vous étiez dès le début, et pour cause, dans l'impossibilité d'établir l'existence de ce grotesque complot.

Que lit-on, en effet, dans votre réquisitoire?...

Ah! Messieurs, il est tout entier — c'est assez piquant — il est tout entier au conditionnel :

Le Maréchal aurait dit...

Plus loin :

Le Maréchal aurait été en rapports...

Plus loin encore :

Loustaneau-Lacau aurait, de la part du Maréchal...

Etc... etc..:

Ce n'est pas avec des formules incertaines comme celles-là qu'on démontre la culpabilité d'un homme. Ce n'est pas non plus en racontant que le Maréchal dînait avec un des fonctionnaires de son ambassade et lui aurait dit :

« — Si je formais un ministère, voici les hommes que j'appellerais... »

C'est encore moins en racontant qu'un personnage resté anonyme aurait dit à un certain Monsieur Winckler que le Maréchal lui avait dit : « Nous aussi, nous aurons une révolution nationale ».

Vous l'avez tellement bien senti que vous n'en parlez plus, mais vous n'auriez pas dû — laissez-moi le dire — faire perdre à la Cour plusieurs audiences pour entendre à propos de ce complot des témoignages ridicules ou suspects.

Je ne cite pas de noms, je vous laisse mettre les noms que vous voudrez sous ces épithètes, mais enfin vous les avez fait entendre et ils nous ont accusés.

Nous devons leur répondre, n'est-il pas vrai? Je laisserai tout à l'heure ce soin, et si j'ose dire ce plaisir, à mon ami Jean Lemaire.

J'aborde moi-même tout de suite l'accusation principale : aboutissement d'un complot, entente avec l'ennemi et trahison.

Ah! C'est cela, n'est-il pas vrai, c'est cela surtout qu'il faut voir de près et avec méfiance. Mais ici encore (je vous en demande pardon, ce n'est vraiment pas ma faute), un obstacle inutile est dressé devant moi par votre réquisitoire écrit, par les réquisitoires aussi qu'ont prononcés des témoins. La marche des débats va s'en trouver ralentie.

Avant de parler de ce crime qu'est l'armistice, du rôle joué par le Maréchal à Vichy et de « ses intelligences avec l'ennemi », vous avez en effet cru, et ils ont cru devoir critiquer le rôle qu'il a joué comme ministre de la Guerre en 1934!... Que de temps perdu!...

Le maréchal Pétain a pris sa retraite à 75 ans, en 1931. Il a été à cette date remplacé par le général Weygand à la fois comme généralissime et comme vice-président du Conseil Supérieur de la Guerre.

Retiré dans son petit domaine, je vous l'ai dit, il avait cessé toute activité.

Ce qui est vrai, c'est qu'en 1934, après les troubles de la Place de la Concorde, dont vous n'avez pas perdu le souvenir, il a été l'objet de sollicitations constantes de M. Doumergue, ancien président de la République, que son successeur, M. Lebrun, venait d'appeler pour qu'il constitue un cabinet d'union et de réconciliation.

C'est dans cette même pensée que M. Doumergue a compté sur l'autorité, sur le prestige du Maréchal et qu'il l'a supplié d'accepter un portefeuille : celui de la Guerre. Le Maréchal a accepté, et M. Doumergue lui en a gardé toujours une reconnaissance profonde qu'il exprimait encore assez peu de temps avant sa mort dans une lettre qu'il écrivait à l'un de ses amis, qui me l'a fait parvenir.

Eh bien, le Maréchal, ayant ainsi accepté le Ministère de la Guerre a occupé, retenez bien ceci, pendant huit mois, en 1934, cette fonction pour laquelle il avait assurément, n'est-il pas vrai, quelques aptitudes?

Il a été cependant, paraît-il, un mauvais ministre de la Guerre. On vous a expliqué qu'il avait pêché à la fois par négligence et par incompétence.

Vous n'avez pas osé le redire ici, je vous rends cette justice, mais vous l'avez écrit dans votre réquisitoire et dans ce procès qui n'est pas — avez-vous osé dire — un procès politique;

vous avez fait entendre pendant toute une semaine des hommes politiques qui ont longuement accusé le maréchal Pétain, ancien Ministre de la Guerre de 1934; et quels hommes politiques : MM. Herriot, Louis Marin et Léon Blum, c'est-à-dire les chefs de trois grands partis parlementaires, et puis, surtout, Daladier, ministre de la Guerre pendant sept ans, Paul Reynaud, président du Conseil, sans parler de Gamelin, mais, celui-là, vous n'avez pas osé le faire venir, d'autant qu'il serait venu bien librement, les mains dans les poches, et aurait rencontré le général Weygand et quelques autres grands soldats venus, eux, entre deux gendarmes.

Bref, ceux que vous avez fait venir, ce sont exactement ceux qui ont préparé, ceux qui ont déclaré, ceux qui ont dirigé, ceux qui ont perdu la guerre et que le monde entier considère donc comme responsables de la défaite; le monde entier, oui, y compris le général de Gaulle, lequel a dit :

Je crois qu'il y a lieu de condamner les responsables, et je vais dire lesquels : ceux qui sont, devant Dieu et devant les hommes, coupables d'avoir voulu la guerre, ceux qui sont coupables d'avoir mal préparé la guerre; ce sont ceux qui avaient la charge de la préparer.

Je ne dis rien de scandaleux, vous le voyez, en indiquant que vous avez fait venir ici ceux qui peuvent, quand ils rentrent en eux-mêmes ou quand ils écoutent les voix du dehors, se considérer comme ayant la plus grande part dans la défaite.

Et qu'ont-ils dit?

Ils se sont défendus. Ils ont plaidé leur propre procès. La défaite que nous avons, hélas, subie, elle n'est pas due du tout à l'insuffisance de la préparation, elle n'est même pas due au sabotage de la paix et du traité de 1919, aux nouvelles frontières à couvrir, à la disproportion des forces engagées et à l'isolement de la France, elle est due en grande partie — c'est écrit, c'est imprimé — au rôle néfaste et à l'incompétence de ce vieux Maréchal qui était en complète inactivité depuis dix ans et qui n'avait interrompu, cette inactivité que pendant huit mois comme ministre de la Guerre.

Comment, vraiment, ne pas évoquer la fameuse fable de La Fontaine : Haro, haro, qu'il aille au poteau, mais que nous soyons absous, que nous soyons glorifiés, et que nous puissions, n'est-il pas vrai reprendre le gouvernail.

Voilà exactement les dépositions que l'on a faites pendant la première semaine de ce procès.

Faut-il répondre? Assurément, et nous répondrons.

Faut-il répondre tout de suite? J'avais l'intention de le faire

et, j'en ai encore grande envie. Ce serait si facile! Les munitions sont toutes prêtes et les armes sont chargées, mais le temps, Messieurs! Aurai-je le temps avant demain soir? — Je ne veux pas empiéter sur le 15 août qui s'avance — alors qu'il y a tant d'autres choses à dire, tant d'autres accusations plus importantes que celle-ci à réfuter! Celle-ci, Monsieur le Procureur Général, n'en a pas dit un mot. Il l'a laissée retomber dans le néant d'où elle n'aurait jamais dû sortir, tandis que les autres accusations, vous vous les rappelez, vous avez encore dans l'oreille son réquisitoire d'avant-hier. C'est sur celles-là seulement qu'il compte pour obtenir cette tête qu'il vous demande.

C'est donc par ces accusations-là, Messieurs, que je commencerai en gardant l'espoir — mais c'est seulement un espoir — que je pourrai demain me donner le plaisir facile de montrer que la responsabilité de la défaite, vraiment, ne peut retomber en rien sur le maréchal Pétain.

Les vraies accusations, venons-y enfin et n'en sortons plus.

Quelques mois avant la guerre, c'est-à-dire au début de 1939, le maréchal Pétain a été nommé par M. Daladier, ambassadeur à Madrid, auprès de Franco. « C'était faire à Franco beaucoup d'honneur ». C'est l'expression même dont s'est servi Léon Blum dans un article du *Populaire*, et dans lequel il dit aussi :

> Le plus noble, le plus humain de nos chefs militaires n'est pas à sa place auprès du général Franco. Pourquoi le chef de notre gouvernement a-t-il éprouvé le besoin d'envoyer au général Franco ce qu'il y a de mieux, l'homme qui, par son passé, par son caractère, le respect général qu'il inspire, a chance d'exercer sur lui le plus d'ascendant?

Quoi qu'il en soit, M. Daladier avait nommé le Maréchal pour qu'il essayât de rétablir avec l'Espagne des relations amicales qui étaient singulièrement compromises depuis que la France avait donné son appui au Front populaire espagnol, ennemi de Franco, relations amicales qui étaient nécessaires — et Daladier en a lui-même souligné l'importance — si on voulait éviter, en cas de guerre avec l'Allemagne, l'entrée en guerre de Franco à côté de Mussolini et à côté d'Hitler. Il ne fallait surtout pas laisser se créer un troisième front.

Non sans peine, le Maréchal est parvenu, précisément au début de la guerre, pendant la période qui correspondait à l'entrée en guerre chez nous, à rétablir ces bonnes relations.

Il y parvenu par son autorité, par son prestige et aussi, bien entendu, parce qu'il fit auprès du gouvernement français les démarches que lui demandait le gouvernement espagnol. Il était ambassadeur, il était là pour cela.

C'est ainsi qu'il obtint — et M. Daladier reconnaît que cela

a une grande importance — la restitution à l'Espagne de certains bateaux de pêche, d'une certaine quantité d'or, etc... qui avait été déposés en France par le gouvernement espagnol précédent.

Résultat pratique de ces concessions : l'Espagne restera neutre pendant toute la guerre.

Nous n'avons donc pas eu, je peux dire grâce au Maréchal, n'est-ce pas, à assurer la défense et la surveillance de notre frontière espagnole. Nous n'avons pas eu à affaiblir du même coup notre frontière du Nord-Est.

Pendant le séjour en Espagne du Maréchal, il y a eu un certain nombre d'incidents qui se rapportent à l'idée de Cagoule, à l'idée de complot. Mon confrère Jean Lemaire vous en parlera.

Il y a eu, en outre, trois faits significatifs :

1°) Quand la guerre est déclarée en septembre 1939, Daladier, qui l'accable aujourd'hui de critiques injurieuses, lui offre un portefeuille. Le Maréchal refuse, et Monsieur le Procureur général a vu dans ce refus une preuve des arrières-pensées du Maréchal.

Ah! Messieurs, il suffit de lire la lettre de refus sans éclat de voix, de la lire simplement comme je vais le faire. Elle n'est pas longue :

Monsieur le Président,

Après une longue réflexion, je suis arrivé à la conviction que le cabinet que vous nous proposez de former ne répond pas aux exigences de la situation actuelle. Il est établi sur des bases presque entièrement politiques. Il paraît donc peu qualifié pour assurer une conduite générale de la guerre.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais cela ne me paraît pas scandaleux jusqu'à présent. Il considère que, pour assurer la conduite de la guerre, il vaudrait mieux faire appel à des militaires qu'à certains hommes politiques. Et il ajoute :

Mettre mon nom dans une telle combinaison ne réussira pas à la consolider, ni à améliorer vos affaires. Ce serait, en outre, me soumettre à des méthodes de travail dont j'ai déjà fait l'expérience en 1934, déplorant leur peu de rendement.

Au surplus, au cas où, après un nouvel essai, je déciderais de me démettre de mes fonctions, mon départ risquerait d'être interprété comme le désir de compromettre le cabinet que vous présidez. —

Et il ne le veut pas.

N'est-il pas préférable, dans ces conditions, monsieur le Président, que je reste, dès le début, en dehors de sa constitution. C'est pour moi un devoir de conscience de décliner ainsi l'offre que vous m'avez faite et je suis persuadé que vous comprendrez les raisons de mon refus.

Et puis, il y a encore une phrase :

Cette décision bien arrêtée me rend plus libre vis-à-vis de vous pour vous dire ma pensée sur la confection du cabinet que vous projetez. La présence de certains hommes politiques sera un obstacle à des relations correctes avec l'Espagne et l'Italie et produira, par conséquent, un effet déplorable sur le moral du pays et de l'armée.

Je m'interroge, je cherche, mais je ne parviens pas à trouver ce qu'on peut reprocher à cette déclaration, même à la fin de cette déclaration où il est dit en somme : « Faites attention! »

Il est encore en Espagne. Il sait, par conséquent, quel est le danger du troisième front : « Faites attention! Si vous constituez sur les bases que vous m'avez indiquées votre Ministère, vous ne pourrez pas avoir la sympathie, ni peut-être la neutralité de Mussolini, ni de Franco. »

Comment pourrait-on voir là la manifestation d'une ambition quelconque?

Heureusement, pour dissiper dans vos esprits tout ce qui pourrait y subsister dans cet ordre d'idées, on m'a envoyé un document. Il a été extrait, paraît-il, des archives de Vichy, scellé 239. C'est une lettre que le Maréchal a écrite à ce moment, lettre tout à fait privée, adressée au général Vauthier, un des témoins ayant déposé ici, un ami du Maréchal. C'est une assez longue lettre familière; j'en retiendrai seulement le passage suivant :

Je pensais pouvoir aller à Paris pour y passer quelques jours. Mais des renseignements arrivés hier me disent que la situation politique est effervescente, qu'une crise est même possible. Alors...

Il se dépêche de partir? Non, pas du tout.

J'ai retardé mon départ d'une semaine ou plus.

En d'autres termes il ne veut pas arriver à Paris au milieu d'une crise politique? Il veut rester loin dans cette crise. Il ajoute :

Plus je réfléchis aux questions politico-militaires, plus s'accentue ma tendance à m'en éloigner. Je me suis longuement interrogé sur la meilleure manière pour moi de rendre service au pays, et j'ai abouti à la conclusion suivante : mes forces physiques ne me permettraient plus de supporter la charge du Gouvernement et j'en abandonne l'idée. Reste l'armée. Peut-être pourrais-je rendre encore quelques services, au moins dans l'ordre moral. Des défaillances peuvent encore se produire, soit à l'avant, soit à l'arrière comme en 1917; les dispositions prises à cette époque pour un redressement pourraient sans doute encore être de quelque efficacité. Le fait de faire partie du Conseil de la Défense nationale me donnera une

autorité suffisante pour proposer les mesures utiles. Voilà la décision à laquelle je me suis arrêté lorsque je quitterai mon emploi actuel.

Il y a, Messieurs, dans tous les procès criminels et en particulier dans les procès de la nature de celui-ci, un problème à résoudre qui est d'ordre psychologique : vous le verrez un peu plus tard quand nous discuterons de son attitude vis-à-vis des Allemands; il faudra rechercher, non pas seulement quels ont été ses actes, mais quelles ont été ses raisons d'agir et ses intentions. Où celles-ci apparaîtront-elles? Pas dans des documents officiels dont on peut toujours penser : Ils sont artificiels, ils sont trompeurs, mais dans des lettres comme celle-ci; je la trouve, pour ma part, très instructive.

Par conséquent, refus de faire partie du Cabinet Daladier. Ce n'est pas son seul refus. Il avait refusé quelques semaines auparavant d'être candidat à la présidence de la République, il avait même fait publier dans les journaux une note disant : il n'est pas question que le maréchal Pétain pose sa candidature.

Un témoin, je ne sais plus lequel, a même raconté à ce sujet : « J'en ai parlé au Maréchal; le maréchal Pétain m'a répondu : j'ai 82 ans, est-ce qu'à cet âge vous pouvez me garantir encore sept ans de vie pour aller à l'Elysée? Non, n'est-ce pas? Alors je n'en veux pas, je m'abstiens. »

Voilà encore quelque chose qui me paraît tout à fait impressionnant pour des juges comme vous, qui allez, avant de juger, interroger votre conscience. Vous vous direz, lorsque vous serez dans la chambre de vos délibérations : Il s'agit de condamner cet homme parce que, nous assure-t-on, il a été un ambitieux et que, par ambition, il serait devenu un traitre... Est-ce vrai?

Des lettres comme celle-là, et il y en a des centaines, sont, je crois, de nature à vous rassurer.

Bien entendu, il ne refuse pas son concours militaire, à titre de conseil. Il le dit d'ailleurs dans la lettre au général Vauthier. C'est M. Daladier, chose assez piquante, qui à son tour lui refuse l'autorisation de venir tous les mois à Paris pour assister au Conseil Supérieur de la Guerre.

Pourquoi? Il paraît qu'on trouverait trace du pourquoi dans des lettres qui sont au Ministère de la Guerre; mais nous n'avons pas pu les obtenir et par conséquent je ne peux pas vous les apporter. Cela m'est égal au surplus. Ce que je retiens, c'est que c'est M. Daladier, et c'est assez piquant, qui a essayé de l'amener à prendre des fonctions politiques, qui l'a ensuite nommé ambassadeur, mais qui lui a opposé un refus quand il a demandé qu'on veuille bien le laisser travailler dans l'or-

dre de sa compétence habituelle, dans l'ordre de la technique militaire.

Voilà, Messieurs, ce que je voulais dire à ce sujet. Je continue, et je suivrai jusqu'au bout l'ordre chronologique.

La guerre, déclarée en septembre 1939, avait dans les premiers temps, beaucoup préoccupé et inquiété le Maréchal. Pas seulement à cause de la déficience de la production due en particulier à la semaine de 40 heures. Il connaissait l'aveu par lequel Paul Rèynaud, déjà nommé, avait reconnu que les troubles sociaux ont considérablement ralenti nos fabrications, et il connaissait probablement les statistiques, impressionnantes aussi, qui sont dans mon dossier, et dans lesquelles je vois : La situation en France est tragique; par rapport à 1929 la production de fonte est de 76 %, la production d'acier par rapport à 1929 est de 81 %, la production d'autos de 78 %. Son tonnage représente 85 % seulement de celui de 1929 et se place même beaucoup après l'Italie. Le déficit de la balance commerciale s'est encore accru : le pourcentage des exportations est le plus bas et de même l'indice de la production industrielle.

Voilà ce que le maréchal Pétain pouvait connaître et ce que nous pouvions tous connaître avec lui. Nous n'avons pas eu tous, peut-être, l'attention suffisamment attirée. Voilà qui explique en tous cas, sans qu'il y ait là rien de scandaleux ni d'étonnant, que le Maréchal ait été tout de suite inquiet sur l'issue de cette guerre imprudemment déclarée.

Et puis. il savait que la Belgique ne nous autorisait plus à pénétrer chez elle pour aller au-devant des Allemands et combattre les Allemands d'accord avec l'armée belge. Et il a su, après trois semaines écoulées, que la Pologne était battue par des attaques massives d'avions et de chars allemands. Le Maréchal, qui était à Madrid, a tout de suite craint que la même tactique fût appliquée pour attaquer la France et que la France ne fût pas en état d'y faire obstacle.

Cette crainte, il la garda pour lui à ce moment, mais elle se trouva justifiée, vous le savez, hélas! Vers le milieu du mois de mai, les nouvelles du front furent mauvaises, très mauvaises. Paul Reynaud, qui jusque-là prêchait l'optimisme, l'optimisme facile que donnent les fausses nouvelles, Paul Reynaud qui venait de dire à la Radio : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts » et « la route du fer est définitivement coupée pour les Allemands en Suède », Paul Reynaud commence à s'inquiéter. Il éprouve le besoin — rien de plus normal et de plus naturel — de s'abriter si possible derrière la compétence et l'autorité du maréchal Pétain.

Il le rappelle alors de Madrid; il le rappelle avec insistance; il le conjure de revenir. Il le fait chercher par un de ses aides de camp, un officier du Ministère de la Guerre, le général Pujo.

Le général Pujo lui dit : « Monsieur le Président du Conseil, vous me demandez d'aller à Madrid chercher le maréchal Pétain; mais le maréchal Pétain, que je connais, m'a expliqué il n'y a pas si longtemps qu'il ne veut pas entendre parler de fonctions politiques ». (C'est exactement ce qu'il venait de dire au général Vauthier.)

Et Paul Reynaud de répondre : « Il faut absolument que vous y alliez et que vous le rameniez. Dites-lui que le poste qu'il voudra, je le lui donnerai, que ce qu'il voudra faire, je l'aiderai à le faire ».

Et le général Pujo s'en va à Madrid chercher le maréchal Pétain.

Le maréchal Pétain arrive à Paris. Paul Reynaud le prie, le supplie d'accepter la vice-présidence du Conseil des Ministres, et l'annonce d'ailleurs par la radio au monde entier.

Le Maréchal, qui a débarqué à Paris le 17 mai — retenez la date, même pas un mois avant l'armistice — le Maréchal n'a aucune précision — je dis précision — sur la situation militaire du moment et tout de suite il veut se renseigner. Il va au G.Q.G. du général Gamelin, il va au G.Q.G. du général Georges et il en revient plus qu'inquiet.

Il avait raison d'être inquiet; voici quelque chose que vous ne savez pas encore et qui vous stupéfiera. Quelques jours après, le 25 mai, il assiste pour la première fois au Comité de Guerre, et c'est à ce Comité de Guerre que pour la première fois aussi la cessation des hostilités est envisagée ainsi que l'armistice, ce crime qu'est l'armistice. Envisagé par qui? Envisagé par Paul Reynaud et par le Président Lebrun. Voici exactement la citation :

Nous le connaissons parce qu'il a été publié par les Allemands, qui ont saisi tous ces documents à La Charité-sur-Loire, je crois, et les ont imprimés :

Comité de Guerre du 25 mai 1940.

Le Président du Conseil remercie le général Weygand de son remarquable exposé. Il est d'accord avec lui pour estimer que dans l'hypothèse où nous perdrions les armées du Nord, il faudrait sauver l'honneur de l'Armée française et engager une lutte à mort.

Mais ceci dit, continue le Président du Conseil, il n'est pas dit que notre adversaire nous accordera un armistice immédiat. N'est-il pas indispensable d'éviter la capture du Gouvernement?

Le Président de la République intervient pour demander au général Weygand comment il voit la situation du Gouvernement si les armées françaises venaient à être dispersées. Certes, dit M. le Pré-

sident Lebrun, nous avons signé des engagements qui nous interdisent une paix séparée; nous devrions toutefois, si l'Allemagne nous offrait des conditions de paix relativement avantageuses, les examiner de très près et délibérer à ce sujet à tête reposée.

Ainsi, la première fois que le maréchal Pétain, de retour en France, assiste à un Comité de guerre, c'est pour y entendre cette prévision... disons tragique, formulée par M. Paul Reynaud et par le Président de la République.

Pendant les jours qui suivent, Messieurs, (et je vais passer de plus en plus rapidement) la situation, nous le savons tous, ne fait qu'empirer. L'Angleterre ne nous fournit pas ce qui nous a été promis. Le commandant en chef des forces aériennes, qui était le général Vuillemin, télégraphie au Gouvernement :

Cette intervention massive des avions anglais exige pour nous au moins la moitié des avions actuellement basés en Angleterre. Il n'est pas besoin d'insister sur la gravité de la siuation d'ensemble exposée ci-dessus. Ne pas obtenir des hautes autorités britanniques l'appui complet et immédiat que nous demandons comporte la probabilité d'une défaite des forces françaises et la perte de la guerre pour la Grande-Bretagne comme pour la France. Je tiens à affirmer que la satisfaction immédiate de ces demandes est une question de vie ou de mort.

Je dois dire que cet appel au secours n'est pas resté tout à fait sans effet; l'Angleterre à cette même date du 22 mai, n'a pas envoyé d'avions, n'a rien envoyé du tout — elle en avait besoin chez elle — mais elle a ordonné la mobilisation complète de ses armées... Mieux vaut tard..:

Voilà la situation dans laquelle se trouve la France. La suite, Messieurs, vous la connaissez, c'est l'exode; c'est sur les routes cette indescriptible cohue de dix millions de Français, un million et demi de Belges; tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, avec leur bétail, leurs chariots, se précipitant vers le Sud et se heurtant partout aux convois militaires, aux troupes débandées et aussi, hélas! aux autos des fuyards.

Encombrement, confusion, bagarres, nous nous rappelons tout cela. Et les Allemands arrivent, et les Allemands précipitent le mouvement. Ils sont là tout proches et leurs avions bombardent les routes.

La question qui avait déjà été envisagée par les Présidents Paul Reynaud et Albert Lebrun, se pose maintenant de plus en plus pressante : faut-il renoncer à la lutte?

On ne s'y résout pas encore tout de suite. On voulait lutter jusqu'à la fin, jusqu'à la mort, comme disait Paul Reynaud.

On évacue donc les administrations, on évacue les archives,

les fonds publics. Les ministres quittent Paris pour Tours, pour Niort, pour Bordeaux. Et l'ennemi avance toujours, avance maintenant sur Chaumont, sur Belfort. Il veut prendre à revers la ligne Maginot, et les troupes françaises qui sont devant la ligne Maginot. Il pousse vers Sens et Dijon. Il progresse en direction de Nantes.

Bref, voilà le mot essentiel : du fait de ces poussées divergentes, notre armée est séparée en quatre tronçons — c'est encore un télégramme du généralissime qui le dit — sans aucune *liaison entre eux.*

Je ne suis pas un militaire, mais il ne m'est pas très difficile de comprendre la gravité de ces derniers mots. Il n'y avait plus de liaison entre les quatre tronçons de l'armée française qui étaient, à droite, à gauche, devant, derrière, en-dessous, en-dessus, attaqués tous les quatre par les chars et les avions allemands.

On a reproché au Maréchal un télégramme, ou plutôt une parole qu'il a dite au général Weygand et qui est celle-ci — je crois citer très exactement :

— Battez-vous. Battez-vous tant que vous pourrez, mais quand vos liaisons ne seront plus assurées, j'imposerai l'armistice ».

J'ai beau m'interroger en mon âme et conscience, je ne vois pas ce que cette parole qu'on lui a tellement reprochée a d'extraordinaire.

On conçoit très bien, encore une fois, sans être militaire, que quatre tronçons d'armées qui n'ont plus de liaison entre elles, qui n'ont plus, par conséquent, de ravitaillement ni de possibilité de se joindre ou de combattre ensemble, on conçoit très bien que quand l'armée est dans cet état-là, il ne peut plus y être question d'autre chose que de cesser le feu ou de demander l'armistice.

Si on n'arrête pas la lutte, ce sera la catastrophe totale.

Les partisans de l'armistice, bien entendu, deviennent de plus en plus nombreux, et nous n'avons pas le droit, aujourd'hui, de les blâmer. Comme l'a dit à l'instruction M. Albert Lebrun :

Pour mesurer exactement la responsabilité d'un accusé, le juge doit s'efforcer de se replacer dans l'ambiance où il se trouvait quand il a commis ce qu'on appelle son crime ou son délit. Cela est vrai d'une façon générale. Cela l'est plus encore dans l'affaire actuelle, et je m'émeus de la facilité avec laquelle certains hommes, tranquillement assis dans leurs fauteuils, quatre ans après les faits en cause, et alors que les événements ont pris une tournure si différente de celle de naguère, certains hommes élèvent le blâme et la louange, envoient les uns au bagne, élèvent les autres au pinacle, sans se

préoccuper des circonstances qui ont pu déterminer les propos et les actes.

Phrases à méditer, n'est-il pas vrai!...

Replacez-vous, par la pensée, à cette époque, et vous comprendrez que, vraiment, tout le monde ou presque tout le monde a considéré l'armistice comme une nécessité.

Le 15 juin, les ministres arrivent à Bordeaux. En arrivant, ils trouvent un télégramme du général George dont je lis seulement trois lignes :

Situation encore aggravée. Forêt de Fontainebleau occupée. Grave situation du ravitaillement pour les troupes et les populations civiles. Manœuvre difficile à raison de l'embouteillement des routes et du bombardement des voies ferrées et des ponts. Nécessité absolue de prendre une décision.

Signé : GEORGE.

La question se pose donc, maintenant, d'une façon aiguë, d'une façon brutale.

Et, M. Paul Reynaud déclare :

— Allons en Algérie. Là nous continuerons la lutte.

Proposition qui provoquera le lendemain, dit M. Lebrun, une violente discussion entre les parlementaires. Mais ce n'est pas cela qui nous intéresse.

Qu'en pense le généralissime?

Le Conseil fait venir le général Weygand, il l'interroge. Le général Weygand répond : Impossible, on ne peut pas songer à continuer la lutte, fût-ce en Algérie. Il faut demander l'armistice. L'armistice : pas de capitulation.

Parmi toutes les choses qui m'ont étonné dans ce procès, celle, je crois, qui m'a étonné le plus, c'est qu'on ait osé présenter la capitulation des troupes comme plus avantageuse en soi que l'armistice.

Mais, Messieurs, ouvrez un dictionnaire. Qu'est-ce que la capitulation? S'il y avait ici des Japonais ou des Allemands, ils nous l'expliqueraient!... La capitulation, c'est la reddition sans condition. L'armistice, c'est un contrat, un contrat, évidemment, qui peut être violé ensuite par l'une des deux parties restée la plus forte. Mais c'est tout de même, à l'origine, un contrat. On discute sur les conditions de l'armistice, on ne discute pas sur les conditions de la capitulation.

Par conséquent, je le répète, je ne comprends pas qu'on puisse dire : La capitulation vaut mieux que l'armistice! Si nos troupes avaient capitulé, l'ennemi aurait continué à envahir la France; l'ennemi aurait pris, dans un vaste coup de filet, les centaines de mille hommes qui se trouvaient encore dans ce qui est devenu, à cause de l'armistice, la zone libre.

Il faut donc demander l'armistice, dit le général Weygand. Conflit, que le Conseil des ministres doit trancher.

Dans ce conseil, il y a le maréchal Pétain. Que va-t-il dire? Si, comme on a osé le prétendre, il attend depuis longtemps, avec impatience, ce moment-là pour prendre le pouvoir, il va se ranger avec empressement à l'avis du général Weygand. Il va dire :

— Oui, il faut demander l'armistice.

Il en avait eu l'intention avant, dites-vous, déjà, il l'avait envisagé. Maintenant que le moment de la réalisation est venu, il va dire :

— C'est entendu : demandons l'armistice.

Pas du tout.

M. Reynaud dit...

— c'est toujours la déposition de M. Lebrun —

...La seule solution raisonnable est que, comme en Hollande, l'armée dépose les armes, sans que le Gouvernement demande l'armistice. Le maréchal Pétain paraît convaincu.

On le prie de se retirer un instant pour qu'il aille pressentir à son tour le généralissime qui se tient à la disposition du Conseil dans une pièce voisine. Le Maréchal sort. Il rentre un quart d'heure plus tard. Mais il a malheureusement été retourné par son interlocuteur.

Bref, la première réaction du Maréchal avait été de dire :

— Ne demandons pas l'armistice, luttons encore.

Mais il va voir le généralissime, et il sort de cette conversation « retourné ». Pourquoi, retourné? Pour trois raisons principales :

D'abord, Darlan se déclare incapable, faute de bateaux, d'assurer le transport en Algérie, des centaines de milliers d'hommes qui composent encore l'armée. D'ailleurs, la plupart des régiments qui composent cette armée sont débandés. Les hommes sont épars sur les routes, cependant que les Allemands arrivent avec leurs avions et leurs chars. Ils sont déjà pas très loin de Bordeaux. Ils empêcheront l'embarquement et feront prisonnier ce qui reste de notre armée. Est-ce vrai?

J'ouvre ici une parenthèse :

Les opinions françaises sur toutes les questions qui se posent et qui vont se poser, je les considère — j'en demande pardon aux membres de la presse française qui sont ici — je les considère comme suspectes, ou pouvant être suspectées d'une partialité quelconque. Je trouve beaucoup plus intéressant beaucoup plus impartial de rechercher l'opinion de la presse

étrangère. C'est ce que je ferai, Messieurs, tout au long de ce débat.

Voici ce que dit un journaliste anglais qui est, paraît-il, un « grand journaliste », M. Philipp :

Le fait est que M. Reynaud lui-même, en juin 1940, n'était pas très enthousiaste du projet nord-africain. Il hésita plusieurs jours, et céda sans lutter vraiment.

Ceux qui ont vu le flot ininterrompu de réfugiés et de soldats qui se dirigeaient vers le Sud, sur la route de Bordeaux et au-delà, inclinent à penser que le plan Reynaud-Churchill pour la poursuite de la guerre hors du territoire français n'était pas réalisable. L'effondrement était vraiment trop complet.

Voilà donc une opinion étrangère qui vient à l'appui de ce que je vous disais, qu'il n'était pas possible, pratiquement, de passer, avec toute l'armée, en Afrique française.

Et puis, c'est le ministre de l'Armement d'alors qui intervient et qui dit :

— En Algérie et au Maroc, il n'y a ni stocks, ni matières premières, ni usines, ni main-d'œuvre qualifiée, donc, pas de munitions, pas d'armes, pas de possibilité d'en fabriquer.

Mais le conseil des ministres n'est pas encore convaincu par cette observation probante, et il envoie en Algérie et au Maroc, le colonel Koltz, pour savoir quelles sont les possibilités qu'on trouverait en Algérie et au Maroc.

Le colonel Koltz revient, et son rapport, dit M. Charles Roux, n'était vraiment pas encourageant.

Il y a encore une idée qui peut venir à l'esprit : est-ce que nous ne pouvons pas trouver de l'aide ailleurs, de l'aide dans les autres pays? Où cela?

La Russie, à ce moment, est l'alliée de l'Allemagne. Les Etats-Unis nous envoient et nous offrent leurs meilleurs vœux. Mais, à ce moment-là, ils ne nous offrent que cela.

L'Angleterre? L'Angleterre, je vous l'ai dit, elle n'avait même pas pu fournir les secours qu'elle avait promis. Elle avait retiré ses derniers avions, les réservant pour la défense de son propre sol. Et quand on lui demande ce qu'elle compte faire, savez-vous ce qu'elle répond? Le texte est à mon dossier. Elle répond ceci :

— Nous allons constituer une armée, et puis, nous allons instruire cette armée; nous allons construire des usines, nous allons mettre des canons et des munitions en fabrication chez nous et aux Etats-Unis.

Elle avait raison de dire cela, et Dieu sait qu'elle a tenu cette promesse. Mais, en juin 1940, construire des usines, recruter une armée, fabriquer des armes, des avions!... Combien de temps faudra-t-il? Nous le savons, le temps qu'il a fallu : il a

fallu plus de deux ans puisque c'est en novembre 1942 seulement que les Anglo-Américains ont été en état de venir en Algérie et d'entrer dans la guerre.

Pendant ces deux ans, que va-t-il advenir de notre pays complètement occupé? Que va-t-il advenir de l'Algérie elle-même? Les Allemands y seraient arrivés bien avant les Anglais si l'armistice n'était pas intervenu. Ils se préparaient déjà à traverser l'Espagne; les journaux du 25 mai dernier ont donné le texte du traité passé par Franco avec Hitler victorieux. Il n'hésitait plus à entrer dans la guerre, maintenant que la guerre était gagnée par Hitler! Ce traité permettait aux Allemands de traverser l'Espagne, et de s'y embarquer pour le Maroc et l'Algérie.

Conclusion : l'Algérie n'est pas un refuge possible, ni même un terrain de lutte possible.

Voilà ce que disent les hommes responsables et ils constatent en outre — je le dis entre parenthèses mais ce n'est pas sans importance — que le corps diplomatique vient de déclarer qu'il refuse de passer en Algérie. Nous serions donc là-bas coupés du reste du monde.

Telles sont les raisons qui avaient convaincu Weygand et qui ont convaincu Pétain, — non sans peine, je vous assure.

N'oubliez pas que ce Maréchal qui est là, c'est lui, qui, comme commandant en chef des armées françaises, a décidé en 1918 d'accepter l'armistice qui était demandé par les Allemands; c'est lui qui l'a accordé, c'est lui qui, d'accord avec Foch, en a dicté les conditions. Ah! vous pouvez être sûrs que si les arguments que je viens d'indiquer ont convaincu le maréchal Pétain comme ils avaient convaincu Weygand, s'ils ont amené le Maréchal à écrire le 16 juin : « Puisqu'on ne demande pas l'armistice, je vais donner ma démission », c'est vraiment que ces arguments-là lui ont paru irréfutables.

Est-ce qu'ils l'étaient?

Moi, je ne les ai jamais vu réfuter? Mais enfin tout est possible dans le domaine de la discussion théorique. Ils pouvaient peut-être être réfutés, je n'en sais rien. Ce que je sais seulement, c'est que je n'ai pas le sot orgueil de trancher la question d'ordre militaire, la question d'ordre technique qui était ainsi posée et de la trancher contre l'avis des spécialistes. Et pour aller au fond de ma pensée — c'est mon droit et peut-être mon devoir — je dirai que je trouve inconcevable que d'autres hommes, qui ne sont pas plus compétents que moi en ces matières, aient aujourd'hui encore cet orgueil-là au point de considérer comme des traîtres et des criminels ceux qui,

sur cette question de l'armistice et de la fin de la guerre, n'ont pas été de leur avis.

Voilà, Messieurs, ce que je pense et je ne suis pas le seul à le penser.

Mais l'engagement du 22 mars? L'engagement par lequel la France et l'Angleterre annonçaient qu'elles ne concluraient et ne négocieraient la paix ni l'armistice que d'un commun accord?

Est-ce qu'en signant l'armistice du 22 juin nous avons violé cet engagement? Est-ce que nous avons forfait à l'honneur?

Comme vous sans doute, Messieurs, j'ai beaucoup réfléchi. Les occasions ne m'en ont pas manqué avant même d'accepter ce procès. Eh bien, il y a une chose qui m'a extrêmement frappé et qui ne peut pas ne pas frapper, c'est que l'Angleterre elle-même ne nous reproche rien de semblable. Elle n'aurait assurément pas manqué de le faire si nous avions, de façon coupable, répréhensible, manqué à nos engagements. Mais non, elle n'a vu en nous que des Alliés malheureux et non pas du tout des Alliés malhonnêtes.

Vous avez tous lu dans les journaux les déclarations de M. Churchill à ce sujet, en particulier celle qu'il a encore faite à la Chambre des Communes le 28 septembre 1944 :

On se souviendra que nous avions déclaré au Gouvernement français que nous ne lui adresserions aucun reproche s'il venait à négocier même une paix séparée dans les tristes circonstances de juin 1940, à condition qu'il mette sa flotte hors d'atteinte des armements. Je n'ai donc jamais ressenti autre chose que de la compassion pour le peuple français, etc...

Par conséquent, aucun reproche des Anglais. Ils l'ont d'ailleurs prouvé, vous le verrez, en reprenant avec nous, officiellement, tout de suite après l'armistice, des relations cordiales.

Il faut d'ailleurs croire que ce procès excite à l'étranger comme en France un grand intérêt puisque j'ai reçu hier un télégramme d'Angleterre, d'une personne que je ne connais absolument pas et qui me fait savoir :

Puis témoigner sous serment qu'avant sa conclusion l'armistice était considéré inévitable, à Londres dans les milieux parlementaires. Explicitement interrogés les chefs des partis ne me démentiront pas. Suis prêt à venir témoigner si pouvez arranger voyage et passeports et visas.

Inutile de dire que je n'ai pas arrangé le voyage et ne me suis pas préoccupé du visa des passeports. Je mets ce télégramme au dossier, vous en conclurez ce que vous voudrez.

Il est d'ailleurs à ma connaissance qu'il exprime une opinion aussi répandue à l'étranger qu'en France.

Mais pourquoi personne en Angleterre, semble-t-il, n'a protesté contre l'armistice? Parce que les Anglais n'ont jamais vu dans cette déclaration du 20 mars 1940 ce que nous sommes tentés d'y voir, c'est-à-dire un texte qui engageait la France jusqu'au suicide inclusivement, un texte qui leur permettait à eux, Anglais, quelles que fussent les circonstances de fait, d'obliger la France à continuer à se battre, bien qu'ils se fussent, eux, retirés de la lutte en Belgique et qu'ils eussent refusé de nous envoyer de nouvelles troupes...

Ils ne donnaient pas à ce texte la portée que veulent lui donner les politiciens qui sont venus ici l'autre jour. Quand on connaît les Anglais, on comprend cela très bien. Les Anglais sont des gens raisonnables. Les Anglais sont des réalistes — ce que nous ne sommes certes pas. Ils jugent humainement les choses humaines. Ils interprètent humainement les conventions intervenues entre les hommes. Ils ne sont pas hantés, comme nous le sommes toujours, nous autres Français, par le souci cartésien d'appliquer rigoureuseent des textes immuables.

Ils comprennent que la vie politique, comme la vie intérieure, est faite d'événements successifs, parfois contradictoires, et qui sont quelquefois des événements de force majeure et qui réagissent donc inévitablement sur les relations entre les hommes. Ils savent — si j'ose évoquer ici un texte qui serait mieux à sa place dans une église — ils savent qu'au-dessus de tout et dominant tout en ce monde, il y a, non pas le papier, non pas l'écriture, non pas la parole, mais le fait. *In principio erat non verbum sed factum.* C'est cela qui domine tout! Tel est exactement leur état d'esprit. Et je ne serai certainement pas démenti par ceux d'entre vous qui connaissent bien les Anglais.

Je me hâte d'ajouter qu'ils ont, à mon avis, complètement raison. Il faut tenir compte des faits et un texte qui a été consenti, qui a été signé, qui a été accepté dans certaines conditions, ce texte change de valeur et d'importance lorsque les circonstances se modifient. Toute la jurisprudence et toute la politique anglaises reposent sur cette idée.

Mais je n'avais peut-être pas besoin de donner toutes ces explications. Il suffit de constater que, d'après les Anglais eux-mêmes, la France, dans l'état désespéré où elle était, pouvait, sans violer ses engagements, demander l'armistice. M. Churchill l'a tout de suite compris; c'est lui qui a pris l'initiative d'indiquer à quelles conditions l'Angleterre accepterait que l'armistice fût demandé. M. Charles-Roux, qui était alors secrétaire général des Affaires étrangères, l'a soigneusement noté.

Cette condition, à laquelle on vient de faire une fois de plus allusion, c'est que la flotte française sera sauvegardée. Elle le fut en effet puisqu'au moment même où il décide de demander l'armistice, le gouvernement français prend la résolution de n'accepter en aucun cas que sa flotte soit mise à la disposition des Allemands. Les Allemands avaient accepté, ou ils allaient accepter, puisque à la date où je me place l'armistice n'était pas encore signé. Vous savez que dans l'armistice il n'y a aucune espèce de clause relative à la flotte.

Mais alors, qu'est-ce qu'allait devenir la flotte?

Naturellement, les Anglais — j'ai dit que c'était des réalistes — les Anglais auraient vivement souhaité recueillir en Angleterre et garder le plus longtemps possible à leur disposition tous ces bateaux qui étaient à Toulon ou dans des ports voisins.

Mais (je vous apporte encore, je crois, de l'inédit. Je n'ai pas entendu cela depuis que nous plaidons ici), il n'était pas possible d'envoyer les bateaux en Angleterre, ni dans un port sous la souveraineté anglaise.

Qui a dit cela?

C'est Paul Reynaud lui-même! Voici le texte de sa déposition :

J'ai eu la très douloureuse mission de dire ce soir à l'ambassadeur d'Angleterre que la majorité de mon gouvernement avait décidé de demander au gouvernement britannique l'autorisation de solliciter, malgré l'accord du 22 mars, de solliciter de l'adversaire qu'il fît connaître ses conditions.

Le lendemain matin, je reçus la visite de l'ambassadeur et du général Spears qui l'accompagnait. Il me dit : « Le Gouvernement britannique est décidé à accorder l'autorisation de demander les conditions de l'adversaire à la condition que la flotte française rallie les ports britanniques. »

Je lui répondis : « C'est impossible parce que, pendant ce temps-là, la Tunisie serait attaquée par la flotte italienne. »

Voilà qui n'est pas de moi!

Je suis très frappé de cet argument. Il est évident que si notre flotte avait quitté Toulon pour s'en aller à Gibraltar et au-delà de Gibraltar, s'en aller en Angleterre, la Tunisie restait, pour la flotte italienne intacte, une proie toute offerte. Je le comprends, mais qu'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui que le Maréchal aurait dû faire partir la flotte française!

Et alors, nous avons en conséquence dit à l'Angleterre :

— Nous ne livrerons pas notre flotte à vous, mais nous prenons l'engagement formel, l'engagement d'honneur de ne jamais la livrer aux Allemands ». Est-ce que c'était pour l'Angleterre une garantie suffisante?

Messieurs, elle ne l'a pas admis tout de suite. La preuve, c'est qu'il y a eu Mers-el-Kébir. Mais le Gouvernement du maréchal a alors fait donner l'ordre ferme et définitif et réitéré de saborder les bateaux et même de les saboter (on vous a expliqué la différence l'autre jour) si les Allemands faisaient mine de vouloir s'en emparer. Et l'Angleterre — voilà le point essentiel et final — l'Angleterre s'est tenue pour satisfaite. Elle n'a jamais exigé cette livraison de notre flotte. M. Albert Lebrun l'a lui aussi déclaré. Mais nous allons en avoir une autre preuve.

M. Albert Lebrun a dit :

Je puis affirmer que la question de la flotte ne s'est pas présentée sous la forme d'un repli obligatoire dans les ports britanniques. On avait le sentiment que l'Angleterre voulait que nos navires ne vinssent pas grossir les forces navales de l'Allemagne. C'était très naturel, mais c'était tout.

M. Albert Lebrun a bonne mémoire; il y a eu en effet quelques jours plus tard, à Bordeaux, une visite des deux plus puissants personnages de la Marine anglaise : Sir Alexander, Ministre de la Marine, et Sir Dudley Pound, Amiral de la Flotte, Ils ont été reçus par l'amiral Darlan et par l'amiral Auphan, et ils ont discuté avec eux. C'était exactement le 19 ou 20 juin.

Quel a été le résultat?

Jamais, au cours de l'entretien, qui fut très cordial, Sir Alexander et Sir Dudley Pound ne demandèrent que la flotte française passât en Angleterre avant la conclusion d'un armistice dont la négociation était cependant déjà en cours.

L'amiral Darlan — auquel s'associa l'amiral Auphan — qui assistait à l'entretien, prit spontanément à leur égard l'engagement d'honneur que jamais notre flotte ne servirait aux Allemands et que nos bateaux seraient détruits s'ils étaient menacés de ne plus rester aux Français.

Les Britanniques se retirèrent très satisfaits.

Par conséquent, nous pouvons être rassurés : la France n'a pas violé ses engagements.

Mais, comment ne pas en faire la remarque? Ils auraient pu s'en douter; ils auraient pu le dire; les hommes politiques qui sont venus ici. Ils se sont, au contraire, acharnés, vous vous le rappelez, à démontrer que notre pays avait violé ses engagements et qu'il avait forfait à l'honneur.

Quel attristant spectacle! Comment? Personne ne nous reproche rien. Il n'y a pas d'accusateur contre nous; il n'y a pas de plaignant. Et Paul Reynaud et Daladier, et Louis Marin, surtout, éprouvent tout de même le besoin de faire *Mea culpa*, oh! pas sur leur poitrine, mais de faire *mea culpa* pour le

compte de leur pays. Ils éprouvent le besoin de se faire eux, les accusateurs de la France et de crier partout que le Maréchal l'a déshonorée.

Mais, Messieurs, même s'il y avait eu doute — et vous venez de voir qu'il n'y a pas de doute — même s'il y avait eu doute sur les conditions dans lesquelles nous avons demandé l'armistice, est-ce que leur instinct patriotique — j'allais dire leur instinct filial — n'aurait pas dû leur dicter, leur faire invoquer les raisons qui pouvaient libérer la France d'une telle accusation?

Mais non, mais non. C'est triste à dire, et je le dis avec tristesse. C'est triste à dire, mais les haines politiques — je ne veux pas ajouter : « dans ce pays » parce que c'est peut-être comme cela ailleurs — mais les haines politiques, en particulier dans ce pays, en ce moment dominent tout et en toute occasion. Nous sommes loin, en vérité, du fils de Noé qui essayait de couvrir les faiblesses de son père. Des Français accablent la France, même lorsqu'il serait tellement facile de la libérer des accusations de ce genre.

Je vous ai dit que c'était une mentalité qui se trouvait partout en France, à l'heure actuelle. Voici un autre exemple; vous allez le trouver saisissant, comme moi-même :

Quand il s'est agi de passer en Afrique du Nord pour y organiser la lutte, on a constaté qu'il n'y avait, hélas! plus de troupes en Algérie. Le général Weygand les avait envoyées en France parce qu'il voulait fortifier — c'était au début d'avril — le front de la Métropole pour s'opposer à l'avance des troupes ennemies.

Eh bien, cette raison si claire, cette raison si évidente, vos témoins ne l'admettent pas. Et Michel Clemenceau osait dire, — je cite textuellement :

... Weygand a envoyé ses troupes en France au début d'avril 1940, pour pouvoir rendre impossible la lutte en Afrique...

Eh bien, Messieurs, je ne retiens pas le mot qui me monte aux lèvres : je trouve cela abominable. Pourquoi supposer un pareil machiavélisme et qui serait si infâme alors que le motif invoqué est tellement naturel, tellement vraisemblable! Au début d'avril comment n'aurait-on pas espéré pouvoir se servir de ces troupes-là en France, dans la Métropole?

Voulez-vous encore un autre exemple, le dernier? L'armistice a été demandé dans les conditions désespérées que vous savez : parce qu'on ne pouvait plus faire autrement. « Eh bien! non, dit Daladier ». « Non, dit Paul Reynaud, ce n'est pas la défaite qui a décidé le maréchal Pétain à demander l'armistice. »

... J'ai, pour ma part, la conviction — c'est Daladier qui parle — qu'au plus tard le 20 mai le maréchal Pétain nourrissait la pensée de constituer un gouvernement dans le but, évidemment, de faire la paix avec l'Allemagne et de renverser la politique française.

Alors, Messieurs, ce grand, ce vieux soldat, dès qu'il est rentré en France, n'a eu qu'une idée tout de suite? Ce n'est pas du tout d'aller prendre des renseignements sur la situation militaire et d'essayer d'apporter son concours. Pas du tout! Il n'a eu qu'une idée : il a dit : « Quelle chance! Cela ne va pas très bien : nous allons renverser le Gouvernement en profitant de la défaite qui menace, et que nous allons d'ailleurs provoquer si c'est nécessaire. »

Eh bien, j'hésite à répéter le mot que j'ai dit, l'épithète que j'ai employée, mais je vous assure qu'elle me vient irrésistiblement sur les lèvres : c'est abominable.

Je serais incomplet si je n'indiquais pas une autre raison, qui nous ramène aussi, celle-là, tout à fait au vif du procès — une autre raison qui a empêché le Maréchal de quitter la France, de s'en aller en Algérie et qui lui a fait dire : « Je reste! je reste! » C'est tout simplement qu'il lui répugnait profondément de fuir et d'abandonner toute cette masse de pauvres gens qui allaient rester sous la botte allemande. Sentiment élémentaire, sentiment que vous critiquerez peut-être, sentiment auquel on peut opposer tel ou tel autre argument ou tel ou tel autre sentiment, mais enfin sentiment tout de même, qui s'explique.

Il dit : « Comment! partir pour l'Algérie? Ce n'est pas possible. Moi, en tout cas, je ne peux pas. Je suis rentré ici, dans mon pays. Je suis au milieu des Français. Quoi qu'il arrive, je resterai avec eux. »

Le Maréchal a été hypnotisé par cette idée, qui est devenue pour lui une idée fixe : « Ne pas quitter le sol de la Patrie; rester en France pour protéger les Français dans toute la mesure du possible ». Et vous verrez que sa présence n'a pas été inutile.

Eh bien, la grande masse du pays — reconnaissons-le loyalement — en a été touchée, — ce n'est pas douteux — touchée et reconnaissante. Car enfin, ce vieil homme, qui pouvait se retirer, qui pouvait s'en aller se reposer et mourir en paix, qui reste, qui se dévoue et qui groupe autour de lui toutes sortes d'activités et dont on entend parfois à la radio — vous vous rappelez la voix chevrotante mais si douce encore, et quelquefois si ferme — ç'a été pendant quatre ans, disons-le, quelles que soient nos opinions, ç'a été pendant quatre ans pour la majorité des Français une image émouvante.

C'est pour cela certainement que, lâchement abandonné aujourd'hui par un certain nombre de ceux qui, l'an dernier, étaient à ses pieds, c'est pour cela qu'il a cependant gardé, je vous assure, — et Dieu sait que vous en aurez la preuve — l'affection, la vénération et la reconnaissance de quantité de Français.

Ah! je sais, je sais — et cela aussi, j'ai hâte de le dire — je sais qu'il y en a d'autres qui sont partis, qui n'ont pas voulu rester, qui n'ont pas eu le même sentiment. Ils sont partis, les uns héroïquement, d'autres moins héroïquement, n'est-il pas vrai?

Nous savons tous, nous en avons tous connu qui voulaient surtout mettre en sûreté leur personne, leurs biens, et qui fuyaient vers un quelconque *Massilia* avec leurs femmes, légitimes ou non, avec leurs dactylos, avec leurs lourdes valises et leurs cassettes précieuses. Nous en avons tous connu.

Mais beaucoup, je le proclame — je l'ai toujours proclamé — beaucoup sont partis héroïquement, à l'appel du général de Gaulle. Eh bien! ceux-là ont tout risqué. Ils ont risqué les biens confisqués; ils ont risqué leur tête promise au bourreau et jusqu'à la perte de leur qualité de Français. Ils ont risqué tout cela pour s'en aller hors de France continuer à combattre. Il faut les admirer. Il faut les admirer, je le répète. Il faut les admirer et les remercier. Je le fais ici d'un cœur très fervent.

Mais ces héros, il en est parmi vous, je le sais, Messieurs, qu'ils considèrent — je les en supplie — qu'un même sentiment ne peut pas, ne doit pas toujours dicter à tous les mêmes gestes. A ceux qui n'avaient pas de fonctions à remplir, d'obligations immédiates à remplir, le patriotisme a pu commander de partir, et ils ont bien fait, certes, de partir.

Mais à ceux qui avaient, ou qui croyaient avoir, en conscience, des devoirs à remplir en France, le patriotisme a commandé de rester. D'ailleurs, voyons! tout le monde ne pouvait pas partir, c'est l'évidence; impossibilité matérielle et aussi impossibilité morale. Si toute la bourgeoisie, en particulier, était partie en disant : « Moi, je vais chercher l'exil; plutôt que de rester en contact avec les Allemands, je me résigne à l'exil et aux souffrances qu'il entraînera. » Vous devinez quelles auraient été les réactions du peuple français. Elles ne sont pas difficiles à imaginer : « Comment, mais c'est nous qui souffrons, ce n'est pas eux! Eux, ils sont partis s'abriter dans je ne sais quel pays. Mais, nous, nous restons; c'est nous qui subissons la brutalité de l'occupant! »

Les Français qui étaient obligés de rester trouvent naturel que d'autres Français soient restés avec eux et aient essayé de

les protéger. Et c'est pour cela, je le répète, que le Maréchal, en particulier, a éveillé un écho profond dans le cœur de tant de Français.

Messieurs, ne blâmez pas, je vous en supplie, ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu partir, ceux qui ont vécu quatre ans près de l'envahisseur! Et ici, vraiment, c'est moi qui me sens envahi par l'émotion... Quel tragique problème! Combien de fois nous a-t-il hanté jusqu'à ce que nous apparût, évidente, la solution!

Oui, évidente! C'est à savoir que ceux qui sont restés — à l'exception bien entendu de quelques traîtres avérés, ne parlons pas de ceux-là — mais l'immense majorité de ceux qui sont restés sont demeurés les frères de ceux qui sont partis. Ils sont demeurés leurs frères par l'esprit et par le cœur, comme ils l'étaient déjà par le sang français qui coulait dans leurs veines à tous.

Mais oui, Messieurs, vos sentiments, vos haines, pouvez-vous croire qu'ils n'ont pas toujours été les nôtres? La défaite, l'invasion, cet armistice qui proclamait à la face du monde notre effondrement, est-ce que ce n'a pas été, pour nous comme pour vous, est-ce que ça n'a pas été, pour ceux qui sont restés comme pour ceux qui sont partis, une affreuse humiliation?

Ah! Je me rappelle ces premières journées qui ont suivi l'armistice, ces premières journées fleuries d'un précoce été qui insultait à notre deuil. Vous vous rappelez ce soleil éblouissant, qui invitait à la promenade, aux excursions. Mais on ne voulait pas risquer de croiser dans la rue des automates aux bottes lourdes, ces automates casqués, sanglés, vêtus de vert. On ne voulait pas risquer d'entendre leurs pas lourds claquant sur nos pavés, et leurs chants si brutalement scandés, on ne voulait pas les entendre.

Pendant que vous partiez, la rage au cœur, on restait chez soi, moins glorieusement, certes, mais la mort dans l'âme.

Plus tard, on est sorti, évidemment; plus tard, la vie a repris. C'était inévitable.

A-t-elle repris trop vite? Certains se sont-ils résignés trop facilement? C'est possible, c'est probable, c'est certain. Mais exceptons, encore une fois, les traîtres. Les sentiments des Français qui acceptèrent l'armistice et s'en accomodèrent, les sentiments de ces Français-là ne changèrent pas, et ici comme là-bas, avec Pétain comme avec de Gaulle, soyez sûrs qu'ils restaient, pour l'Allemagne, des ennemis. Ils n'ont jamais cessé d'être pour l'Allemagne des ennemis.

Sur ce point, qui est capital, nous reviendrons. Pour le moment, avec toute ma sincérité et mon émotion : Je vous en

prie, Messieurs, ne mettez pas en doute le patriotisme de ceux qui sont restés, ni la joie qu'ils ont éprouvée quand est venue enfin la Libération et votre retour à tous.

Voilà donc le maréchal Pétain Président du Conseil (je reprends l'ordre chronologique que j'ai interrompu, pas beaucoup, mais que j'ai interrompu tout de même), voilà Pétain Président du Conseil, désigné par Reynaud, au choix de M. Lebrun, avec l'assentiment de M. Herriot, Président de la Chambre, et de M. Jeanneney, Président du Sénat.

Je crois que c'est ici le moment de faire remarquer que M. Herriot, quand je lui ai demandé :

— « Comment se fait-il que vous, qui étiez opposé à l'armistice, vous avez accepté ou encouragé, si vous voulez, le Président Lebrun, à donner la succession de Paul Reynaud au maréchal Pétain, lequel était, vous le saviez, pour l'armistice?... »

M. Herriot a dit :

— « Mais pas du tout, on ne m'a pas parlé de cela. »

Invraisemblance!... Invraisemblance!... Il est de tradition (nous avons, je ne dirai pas, appris cela sur les bancs de l'école, mais enfin quand on n'est plus tout jeune on sait cela depuis bien longtemps) qu'avant de choisir un nouveau président du Conseil, le Président de la République demande conseil; il demande, en particulier, conseil au Président de la Chambre et au Président du Sénat.

Je retiens donc comme une vérité non douteuse l'affirmation de M. Lebrun, laquelle contredit nettement celle de M. Herriot :

« Au sortir du Conseil, je m'entretins avec M. Reynaud. Il me conseilla d'appeler pour le remplacer le maréchal Pétain.

« Je consultai les Présidents de la Chambre et du Sénat et je leur fis part de mon intention. Ils ne firent pas d'opposition ».

Voilà donc M. Paul Reynaud qui propose de s'adresser au Maréchal. Voilà M. Herriot et M. Jeanneney qui déclarent :

— Pas d'opposition.

Et certes je n'aurais aucune remarque à formuler à ce sujet si ces Messieurs, aujourd'hui, ne venaient pas soutenir comme ils l'ont soutenu :

— Cet armistice? C'était un crime!... »

Un crime! Et vous avez été tous d'accord pour demander qu'on donnât les pouvoirs au maréchal Pétain qui se proclamait partisan de cet armistice, et qui annonçait qu'il allait demander cet armistice?

Est-ce qu'il n'y avait pas d'autre solution? Est-ce que le Président Paul Reynaud ne pouvait pas modifier son cabi-

net? Ah! les amateurs n'auraient sans doute pas manqué... Tout valait mieux en tous cas que de s'adresser à l'homme qui se déclarait décidé à commettre « le crime »!

Voilà l'armistice voté. Les rigueurs de cet armistice, vous vous les rappelez : la France coupée en deux, Paris et la zone nord occupée; 52 départements entièrement ou partiellement occupés, et notre matériel de guerre passe aux mains de l'ennemi.

Mais nous sommes dans le temple de la justice dont le symbole est la balance. Il faut peser le pour et le contre; cet armistice si douloureux, cet armistice n'avait pas tout de même que des inconvénients; il nous laissait la zone sud, il nous laissait la flotte, dans les conditions que je vous ai dites. Il nous laissait notre empire colonial; il nous laissait un gouvernement et une administration français, et il nous laissait une armée française qui fut le noyau des forces clandestines.

On ne peut, assurément pas, prétendre que ce n'était rien. On ne peut pas le prétendre surtout quand on pense, comme je vous le disais tout à l'heure, à ce qu'aurait été la situation s'il n'y avait pas eu un armistice, mais une capitulation.

C'était beaucoup, Messieurs, eu égard aux conditions dans lesquelles nous avions traité!...

Un homme du Palais disait l'autre jour devant moi :

— En somme, le Maréchal s'est trouvé dans la situation d'un syndic qui doit liquider une affaire en fallite, — en faillite provisoire, c'est entendu, mais en faillite tout de même; et il a cherché à obtenir d'un créancier exigeant les meilleures conditions possibles. Il les a obtenues. »

Il les a obtenues, je suis d'accord... Disons, si vous préférez, il a obtenu « les moins mauvaises conditions possibles. »

Est-ce qu'il ne faut pas aller plus loin? Est-ce qu'il ne faut pas dire que l'armistice a été bienfaisant?... Est-ce qu'on ne peut pas dire qu'il a facilité l'heureuse issue de la guerre?

C'est une question brûlante, trop brûlante, tellement brûlante qu'on n'ose pas, en France, y toucher.

Mais il y a l'étranger, je le disais tout à l'heure, il y a les Etats-Unis, il y a l'Angleterre, la Suisse, où la presse a, je ne dirai pas, encore une fois, plus de liberté, je dirai simplement : où elle use davantage de sa liberté.

Eh bien, les journalistes de ces pays-là se sont posé souvent la question, et voici leur réponse qui me paraît une réponse de bon sens :

1° - Si l'armistice n'était pas intervenu, les Allemands auraient occupé, non pas 52 départements, mais 90.

Ils auraient occupé (je n'ai pas besoin de faire grand effort pour vous faire admettre cela) ils auraient occupé sans difficulté toute la France (ils l'occupaient déjà presque complètement quand l'armistice a été demandé); ils auraient donc pris dans un immense coup de filet 2 millions 1/2 ou 3 millions d'hommes qui fuyaient en désordre ou qui attendaient dans les camps d'être instruits et équipés.

C'est parmi ces hommes-là, sauvés en réalité de la captivité par l'armistice, sauvés des geôles, sauvés des camps de concentration et sauvés des Allemands, c'est parmi ces hommes là que ce sont recrutés, un peu plus tard, les héros de la Résistance en grand nombre, vous le reconnaîtrez bien.

S'ils avaient été pris par les Allemands, je ne dirai pas qu'il n'y aurait pas eu de maquis, mais enfin il y aurait eu un maquis beaucoup moins peuplé, tout simplement parce qu'il y aurait eu beaucoup moins de maquisards.

J'ajoute que s'il n'y avait pas eu d'armistice — et cette observation n'est pas de moi, elle a été faite devant moi, il y a quelques jours par un homme extrêmement compétent en ces matières, qui a dit :

— Les Allemands se seraient emparés de tous les titres et valeurs qui, au moment de l'invasion, se trouvaient dans les banques.

Les banques avaient reçu l'ordre, quelques jours ou quelques semaines auparavant, d'expédier toutes les valeurs dont elles étaient dépositaires, dans le Midi. Elles ont été expédiées par train spécial de Paris à Vichy d'abord, puis de Vichy à Pau, puis, paraît-il, de Pau à Argelès.

Elles ne pouvaient pas aller plus loin, elles ne pouvaient plus être transférées outre-mer.

Elles seraient donc tombées, me disait cet homme compétent, incontestablement entre les mains des Allemands, si l'armistice n'avait pas empêché ceux-ci d'aller jusqu'au bout de la France, jusqu'aux portes des Pyrénées, jusqu'à Argelès ».

Eh bien, ces valeurs s'élevaient — le chiffre m'a un peu suffoqué, mais il paraît qu'il est exact — ces valeurs s'élevaient à plusieurs milliers de milliards de francs — de francs actuels, c'est entendu — mais plusieurs milliers de milliards de francs.

Et ce n'est pas tout, Messieurs — cette considération d'ordre monétaire n'est pas celle, certainement, qui peut vous frapper le plus — mais si l'armistice n'était pas intervenu, les Allemands auraient sans difficulté non plus (n'est-il pas vrai, réfléchissons...) les Allemands auraient, sans difficulté, occupé le Maroc et l'Algérie.

C'est ce que disait déjà rageusement, au général Huntziger, à Wiesbaden, en 1941 — et c'est un témoin qui l'a rapporté — un général allemand :

— C'est cet armistice seul, disait tout rageur ce général allemand, qui a empêché le développement de notre victoire militaire, laquelle comportait la conquête de l'Afrique du Nord ».

Et il avait raison, ce général rageur, il avait raison puisque, je vous l'ai dit, les journaux ont publié le texte d'un accord qui était intervenu entre Hitler et Franco.

Mais alors, Messieurs, si l'Afrique du Nord avait été, en 1940, occupée par les Allemands, ce ne sont pas les Italiens, c'est la Wehrmacht qui, en 1941, aurait dirigé et soutenu l'attaque contre la Lybie et l'Egypte, et, je ne veux injurier personne, mais il est probable que l'Egypte, même avec le secours des Anglais, aurait moins bien résisté aux Allemands qu'aux Italiens.

C'était donc la chute plus que probable de tout le Moyen-Orient, et quelle répercussion sur la guerre, en Russie, d'abord! Et sans parler de la guerre en Russie, quelle répercussion sur tous les événements?...

Et, ici, il y a un homme que j'ai plaisir à citer : c'est le général de Gaulle. Le général de Gaulle a abordé cette question, je crois que c'est à l'Assemblée Consultative, c'était, en tout cas, le 15 mai 1945 :

Qu'on imagine, a-t-il dit, ce qu'eût été le développement du conflit si la force allemande avait pu disposer des possessions françaises d'Afrique!...

Au contraire, quelle fut l'importance de notre Afrique du Nord comme base de départ pour la libération de l'Europe!...

J'ai plaisir à m'abriter derrière cette très haute autorité, ce qu'il dit paraît encore une fois, évident; en tout cas il est compétent pour le dire, et il le dit.

Donc, j'affirme une chose, et j'ai l'impression d'enfoncer un peu une porte ouverte quand je vous dis que si les Allemands avaient pénétré en Afrique avant nous, les événements auraient pu être modifiés, non pas, peut-être, dans leur issue finale, mais être modifiés dans leur développement.

Quant à la France métropolitaine, Messieurs, son sort eût été encore plus dur qu'il ne l'a été, vous n'en doutez pas, la zone sud n'aurait pas connu la liberté relative qu'elle a connue jusqu'en novembre 1942.

Ne l'oublions pas, jusqu'en novembre 1942, j'en ai le souvenir et nous pouvons tous en avoir le souvenir si nous avons passé même quelques heures là-bas, la France restée libre

jouissait... — et je parle des réfugiés aussi bien que de la population autochtone — d'une vie française très patriotique, très active!

Je me rappelle des prises d'armes, des défilés militaires, des saluts aux couleurs... C'était un très beau mouvement, tacite mais certain, de résistance aux Allemands, et qui se faisait sous le patronage et sous les auspices du Maréchal.

J'ajoute entre parenthèses que si l'armistice n'était pas intervenu, nous n'aurions plus eu de relations diplomatiques avec l'étranger — et elles nous ont été précieuses ces relations diplomatiques avec l'étranger!...

J'entrerais volontiers, à ce propos, si nous en avions le temps — mais rassurez-vous, nous n'en avons pas le temps — dans des récits pittoresques. Je vous montrerais des valises diplomatiques transformées en boîtes aux lettres et assurant la correspondance entre des gens qui, sans cela, n'auraient guère pu correspondre, et plusieurs des membres de la Résistance qui sont ici pourraient peut-être apporter là-dessus des détails comme ceux que j'ai dans la pensée.

Par conséquent, voilà encore un avantage dû à l'armistice et cela encore n'est rien... Le plus grave, c'est ceci, par quoi je termine :

Quelqu'un l'autre jour, ici, peut-être un des membres du Jury, quelqu'un a dit :

— Mais on n'aurait pas été plus malheureux si on avait capitulé et s'il n'y avait pas eu d'armistice. »

Ah! Messieurs, permettez à un homme du Nord, à un homme qui a connu l'occupation allemande pendant la guerre de 1914-1918, dans les provinces du Nord, de vous dire que c'est de votre part une erreur complète :

Quand il n'y a pas d'armistice, toute l'administration française passe sous les ordres d'un Gauleiter ou d'un Français du type Déat... cela revient au même.

Et que fussent devenues nos grandes administrations? Que fût devenue notre grande industrie? Que fussent devenues nos banques?

N'oubliez pas qu'avec le régime du Gauleiter c'est lui qui prononce les nominations et les révocations de fonctionnaires.

Le Ministère des Finances n'est plus autre chose qu'un succursale de la Reichsbank. Demandez aux gens qui ont connu ce régime-là dans la région du Nord, de 1915 à 1918?

Demandez-le aussi, — ne cherchons pas — demandez-le aux Belges, si vous en connaissez; faites ce que j'ai fait, interrogez-les.

Demandez-le aux Hollandais? Demandez-le aux Polonais.

Vous verrez qu'à plusieurs reprises la menace formelle et précise de coloniser la France a été formulée auprès du Maréchal par Hitler ou ses séides?

Eh bien, je vous assure que c'est une situation beaucoup plus dure que celle que nous avons subie, même dans la zone occupée.

Nous vous dirons les chiffres des otages, nous vous dirons les chiffres des travailleurs forcés et des déportés qui ont été pris dans les autres pays qui n'étaient pas sous le régime de l'armistice.

Pour le moment, je constate seulement que l'armistice a été accueilli partout avec un immense soulagement, et je ne comprends pas, en toute conscience, en toute bonne foi, comment M. Louis Marin a pu dire ici que les troupes françaises ne voulaient pas du tout l'armistice, que les troupes françaises ne demandaient qu'à continuer à se battre, et que l'armistice, mon Dieu, n'avait pas du tout été accueilli par le public avec soulagement.

Je ne sais pas ce que vous en pensez. Vous avez certainement dans l'esprit une opinion déjà faite, mais moi, je vous assure, parlant de ce que j'ai vu et de ce que j'ai entendu, que l'armistice a été accueilli partout avec un immense soulagement qui n'est peut-être pas à base d'héroïsme, mais, enfin, qui est à base de satisfaction : que ce soit fini, qu'on puisse faire « ouf, on en a mare ». Voilà brutalement et grossièrement ce que résume l'état d'esprit, disons de la majorité des Français à ce moment-là.

L'armistice a été bien accueilli parce que, précisément, il mettait fin à la bataille.

Après une courte suspension, la parole est donnée à Me Lemaire pour continuer à présenter la défense.

Plaidoirie de Me Lemaire

Me Lemaire. — Messieurs de la Haute Cour, au cours de ces audiences déjà longues, l'accusation de Monsieur le Procureur Général s'est transformée.

Lorsque nous nous sommes présentés devant vous, nous étions poursuivis pour attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat : c'était le complot. Et, peut-être parce que nous avions exercé notre action au cours de l'instruction, peut-être parce que Monsieur le Procureur Général n'avait pas obtenu toutes les satisfactions qu'il était en droit d'attendre des témoins

qu'il avait fait citer, un beau jour, nous avons appris que le complot était abandonné et que l'attentat contre la sûreté de l'Etat ne serait plus soutenu par Monsieur le Procureur général...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Je vous demande pardon.

Me LEMAIRE. — Mais l'accusation de complot était reprise sous une autre forme. Elle était devenue l'attentat contre la République, l'attentat contre le régime, l'attentat contre la nation.

Nous avons suivi avec la plus grande attention le réquisitoire de Monsieur le Procureur Général et, s'il m'était permis de faire aujourd'hui à cette audience connaître mon sentiment, je vous dirais, Messieurs les Juges, qu'au banc de la défense, nous avons eu le sentiment que le réquisitoire de Monsieur le Procureur Général était fait plus à coups de ciseaux qu'avec une argumentation vraiment de nature à retenir votre attention et à déterminer votre conviction.

Voyez-vous, Messieurs, dans un procès si grave, qui doit nécessairement développer dans nos cœurs d'abord, dans le pays ensuite, d'immenses passions, il faut que nous sachions nous élever au-dessus de nous-mêmes, nous faire, avant que de nous en remettre à vous, les juges du dossier, et je ne veux dès lors pas faire de questions de personne.

Nous avons, au cours de ces débats, échangé des coups avec Monsieur le Procureur Général. Nous n'en échangerons peut-être plus...

Qu'il me soit simplement permis de dire, Monsieur le Procureur Général, que vous êtes un serviteur passionné de la loi, un serviteur passionné de la loi... et du gouvernement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — De la loi.

Me LEMAIRE. — Je veux simplement rappeler à Messieurs les Juges qu'avant l'armistice, du temps du Cabinet de Paul Reynaud, vous étiez, Monsieur le Procureur Général, chargé de mission au Cabinet d'un homme dont on a jeté imprudemment le nom l'autre jour dans ce prétoire, M. Ybarnegaray.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Vous me prenez à parti Me Lemaire. Je regrette de vous interrompre, mais je n'admets pas ces procédés.

Oui, à la demande de M. Mandel, que j'avais eu l'honneur de connaître en 1918. j'ai été nommé directeur général de la Justice militaire, pendant quelques jours, près du Ministre d'Etat, qui était chargé d'administrer la justice militaire.

Ma mission a été de courte durée. J'avais préparé entre autres deux décrets qui, précisément, avaient pour objet de réprimer les menées défaitistes que l'on devinait alors.

Lorsque, au lendemain du tragique conseil des Ministres de Cangé, l'on m'a dit que ma mission était terminée, j'ai répondu : « En effet, je comprends qu'elle soit terminée et pour ma part, je ne la remplirai pas plus longtemps » et je suis rentré chez moi.

Vous me mettez en cause. J'ai le droit de répondre et je répondrai.

Me LEMAIRE. — Je vous rappelle, Monsieur le Procureur Général, que Monsieur le Président m'a donné la parole.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas la parole pour des altercations avec Monsieur le Procureur Général.

Me LEMAIRE. — Je veux cependant conclure...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je crois que, moi aussi, je peux avoir la parole. Je dis qu'ici tout le monde rend hommage aux sentiments que Monsieur le Procureur Général a de son devoir. Il n'est pas au service du Gouvernement, il est au service de l'intérêt sacré de la patrie.

Me LEMAIRE. — J'en suis d'accord et, moi aussi, j'adresse bien volontiers un hommage à Monsieur le Procureur général, mais, dans un procès de cet ordre, j'ai la possibilité de dire tout ce que je considère comme utile à la défense du Maréchal et je le ferai.

Je disais donc simplement, Monsieur le Procureur Général, que vous étiez au Cabinet de M. Ybarnegaray en tant que chargé de mission, chargé des répressions des menées antinationales. Nous sommes d'accord.

A ce moment-là nous appliquions, Monsieur le Procureur Général, les décrets de 1939. Ces menées antinationales, c'étaient, au moment où vous occupiez votre poste, les menées communistes, et je suis convaincu que, si les événements que nous connaissons, si graves, n'avaient pas interrompu la carrière de M. Paul Reynaud, vous auriez, Monsieur le Procureur Général, avec le même talent, la même foi et la même conscience, requis contre les communistes qui auraient pu vous être déférés. Mais, arrêtons-nous.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — J'aurais requis contre les adversaires et contre les ennemis de la patrie.

Me LEMAIRE. — Arrêtons-nous, et permettez-moi, dès lors, de vous dire, après avoir rappelé ce simple fait d'histoire, que je ne veux apporter ici, autre chose que des paroles d'apaisement.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Je prends acte de cet engagement.

Me LEMAIRE. — Et, dans ces conditions, je vais maintenant avec vous examiner l'acte d'accusation que vous avez dressé.

Il s'agissait d'établir une préméditation de la prise du pouvoir et, qui dit préméditation dit attitude prise avant que le crime ne soit commis.

Quel n'a pas été mon étonnement de voir que Monsieur le Procureur Général, dans ses réquisitions orales, faisait état tout d'abord d'un article de *l'Action Française* paru en 1942, puis d'une lettre qui, paraît-il, aurait établi des relations entre le maréchal Pétain et Monsieur Maurras, et qui était de quelle date? — Vous êtes en droit de vous le demander pour rechercher s'il existe une préméditation — du 24 juillet 1944.

Au surplus, la lettre de 1944 était parfaitement banale, et avait été écrite lors de l'arrestation de M. Maurice Pujo et de M. Georges Calzant.

Jusqu'à présent, je ne croyais pas que, pour établir une préméditation dans un attentat contre le régime ou contre la République, attentat qui se place, si je ne m'abuse, en 1940, on puisse faire état, en justice, d'un article et d'une lettre qui se placent en 1942 et en 1944!

J'ai voulu, par cet exemple pris dans les réquisitions, démontrer aussitôt à la Haute Cour combien légère, combien fragile était l'argumentation de M. le Procureur Général.

Cependant, Messieurs, il fallait que M. le Procureur Général trouve une base pour son accusation : haine du régime, dit-il, vanité du pouvoir et même, je crois, vanité des vieillards...

Et, je m'arrête à ce que, pour ma part, j'ai considéré comme l'affirmation capitale de votre réquisitoire, en ses débuts tout au moins.

Vous avez dit, je crois, et je ne pense pas que ma parole trahisse votre pensée :

« Dès 1934, tous ceux qui sympathisaient avec Mussolini et Hitler étaient pour Pétain ».

J'ai été un peu étonné de cette affirmation venue peut-être à la légère sur vos lèvres et je me suis aussitôt souvenu d'un article de Lucien Vogel paru dans le numéro de *Vu* du 30 novembre 1935 :

Le titre : « Faudra-t-il l'appeler encore une fois », au-dessus d'un portrait du maréchal Pétain, et, en dessous « Pétain, le Maréchal républicain ».

Quelle serait la personnalité à laquelle le Président de la République ferait appel si des troubles graves venaient à surgir menaçant la sûreté de l'Etat?

Nul doute que le choix de M. Lebrun se porterait sur le maréchal Pétain, le plus populaire et le plus vénéré des grands chefs militaires. Son prestige sur les officiers est considérable. Il ne l'est pas moins dans le public comme l'ont prouvé les résultats du referendum

organisé, il y a quelques mois, par notre confrère *le Petit Parisien.* La parfaite loyauté du Maréchal, son absolue indépendance politique en feraient l'homme de la situation.

Donc d'après vous, Monsieur le Procureur Général, tous ceux qui, depuis 1934, sympathisaient avec Mussolini ou avec Hitler, se comptaient sur le nom du Maréchal, pas Lucien Vogel, en tout cas.

Dans la même revue, j'ai trouvé sous la signature d'un homme dont on ne saurait suspecter les sentiments républicains, Monsieur Pierre Cot, ces lignes :

M. Albert Lebrun connaît, sans aucun doute, son droit constitutionnel. Il peut nommer, non seulement le Président du Conseil, mais chaque ministre.

J'ai déjà noté qu'il avait aussi le droit de révocation. Rien ne l'empêcherait donc de confier à un homme pris en dehors des luttes politiques le soin d'assurer l'ordre pendant la durée de la crise.

Tout le monde applaudirait, d'autant plus que M. Lebrun, s'il sentait la nervosité de l'opinion publique, pourrait faire savoir (il est tant de moyens) sa volonté de rendre le plus tôt possible le pays juge de ses destins.

C'est à la France à dire si elle veut conserver le régime démocratique ou adopter le régime fasciste. Mais un tel homme, dit Pierre Cot, existe-t-il?

Son choix est délicat. Il faut que son courage, sa probité intellectuelle, sa droiture soient indiscutables et indiscutées. Il faut que nul ne puisse le soupçonner de vouloir faire une opération personnelle. Il faut qu'un des traits dominants de son caractère soit le loyalisme.

L'homme existe, c'est le maréchal Pétain. C'est lui le véritable chef moral de l'armée. Il n'est pas un ancien combattant qui ne lui garde une reconnaissance émise moins peut-être parce qu'il fut le plus grand chef de la guerre que parce qu'il fut le plus humain et le plus près de notre misère.

Avec lui, aucun trouble à craindre. Un mot aux anciens combattants, un geste d'énergie, et l'ordre est assuré et le calme renaît. Serait-ce trop lui demander? Je ne le pense pas. Il ne s'agit pas de lui confier le Gouvernement ou la France; il s'agit de faire régner l'ordre... Certains trouveront mon idée étrange ou dangereuse; je pense être approuvé par tous ceux qui ont vu cette chose étonnante : le regard du maréchal Pétain.

Alors que sur vos lèvres nous trouvons l'affirmation que depuis 1934 tous ceux qui étaient pour Mussolini ou pour Hitler étaient pour Pétain, voici ce que ce républicain incontestable qu'est M. Pierre Cot disait au Maréchal, un an après, en 1935.

Est-ce la seule opinion qui nous donne et qui donne à la Haute Cour certaines garanties? Ne revenons pas à l'opinion

exprimée par l'éminent esprit qu'est M. Léon Blum. On vous a rappelé tout à l'heure ce qu'il a dit du Maréchal lorsque fut confiée à celui-ci l'Ambassade d'Espagne.

Et que disait de lui, dans la même période, le général de Gaulle.

Le livre *Au fil de l'Epée*, est dédié en ces termes au maréchal Pétain :

Cet essai, monsieur le Maréchal, ne saurait être dédié qu'à vous, car rien ne montre mieux que votre gloire quelles vertus l'action peut tirer des lumières de la pensée.

Et encore *La France et son Armée* :

A M. le Maréchal Pétain, qui a voulu que ce livre fut écrit, qui dirigea de ses conseils la rédaction des cinq premiers chapitres, et grâce à qui les deux derniers sont l'histoire de notre victoire.

Voici ce que le chef du Gouvernement pensait du Maréchal, Monsieur le Procureur Général.

Et si nous avançons encore, nous trouvons un article de M. Vladimir d'Ormesson. M. Vladimir d'Ormesson a la confiance du Gouvernement actuel; il est ambassadeur à Buenos-Ayres. Que disait-il?

Au lendemain du 7 mars 1936, j'ai adressé dans *le Figaro* un appel où j'avais essayé de mettre toute la persuasion dont j'étais capable. Je suppliais nos lecteurs de se rendre compte que nous rentrions dans des temps graves; je conjurais les Français d'arrêter leurs querelles et de reporter à plus tard les fatales élections autour desquelles la vie du pays semblait déjà suspendue; je les adjurais de se grouper autour du seul homme capable de réaliser l'union des forces saines de la Nation, le maréchal Pétain.

Si les Français avaient compris ce qu'un chef comme Pétain pouvait représenter de sagesse, d'équilibre et de rayonnement, c'est-à-dire de véritable force, nos destins auraient pris un autre cours. Pourquoi faut-il que le malheur soit la seule école de la sagesse?

Mais allons plus loin. Je ne m'arrêterai pas, Monsieur le Procureur Général, à ce que vous avez appelé le testament politique du maréchal Pétain.

Je pourrais vous indiquer que ce testament politique n'est pas du Maréchal. Je sais en effet qu'il est précédé de quelques lignes indiquant que ce document est le témoignage de sa pensée, et qu'au bas de ces lignes le Maréchal a, le 31 juillet 1944, apposé sa signature. Vous nous avez dit que le Maréchal poursuivait je ne sais quel rêve maurassien!

Monsieur le Procureur Général, il est un usage dans les Parquets, quand on veut établir la vérité des choses, c'est de

s'adresser aux témoins. On l'a fait. M. Maurras a été entendu le 15 juillet 1945.

Il a déclaré :

Je n'ai vu M. le Maréchal Pétain à Paris ni en 1940 ni en 1939.

Et pour savoir si le Maréchal poursuivait ou non je ne sais quel rêve maurassien, je crois que la meilleure manière est de s'adresser à M. Maurras. Que dit-il?

Sa doctrine est sa doctrine; elle est restée républicaine; la mienne est restée royaliste.

Voilà ce que deviennent vos documents lorsqu'on les regarde de plus près.

Donc, rien; rien, avez-vous dit, nulle ingérence directe du Maréchal dans un complot contre la sûreté de l'Etat. Mais vous retenez l'attentat contre la République, parce qu'autour du Maréchal, il y avait, dites-vous, un grand nombre de Cagoulards. Il y avait Alibert, il y avait Deloncle, il y avait Méténier, Filhol, Gabriel Jeantet, le Dr. Martin. Vous les avez cités, je les cite.

Alibert? On peut se tromper dans le choix d'un ministre. On n'a pas retrouvé M. Alibert... Mais est-on toujours responsable de ses ministres?

Voulez-vous que nous prenions l'exemple de M. Paul Reynaud? C'est M. Paul Reynaud qui a appelé au pouvoir tous les ministres qui sont à Fresnes. Il a appelé le général Weygand à la Guerre, M. Bouthillier aux Finances, M. Baudoin à la Présidence, M. Prouvost à l'Information, M. Chautemps, M. Frossard. Est-ce que dans votre esprit M. Paul Reynaud est solidaire de ses ministres? Est-ce qu'il est assis à côté de nous à cette audience? Non pas.

Voyez-vous pour entraîner la conviction des juges, conviction que vous avez tenté d'entraîner dans votre réquisitoire passionné, il faut autre chose que des affirmations de cet ordre. Aussi comme je comprends que vous ayez abandonné l'accusation sur ce point!

Deloncle? Il n'a jamais été reçu par le Maréchal. Une enquête a eu lieu : il n'est jamais allé à Vichy!

Quant à Gabriel Jeantet, il appartenait à cette fraction du C.S.A.R. qui incontestablement, avait constitué la fraction anti-allemande de cette société secrète sur laquelle, par ailleurs, on peut penser ce qu'on voudra. Il a été entendu; il aurait fallu lire sa déposition.

J'avais pu constater, autour du Maréchal, une très grande réticence à l'égard de la politique de rapprochement avec l'Allemagne, la déci-

sion de ne s'y engager que dans la mesure où c'était indispensable pour éviter une rupture avec l'occupant, assurer le maintien de l'administration française dans tout le territoire et tenter la défense dans les moins mauvaises conditions des intérêts français.

Voici, Messieurs, un conspirateur qui parle un langage singulièrement français. Et plus loin :

Il y avait un plan pour faire le regroupement hors du contrôle des Allemands de forces combattantes qui pourraient un jour reprendre la lutte armée contre l'Allemand.

Si nous nous penchions sur ce dossier qui comporte, vous le savez, près de dix mille pièces, à chaque instant nous y trouverions des documents de cet ordre, qui vous démontreraient qu'il n'y a jamais eu aucune relation entre le Maréchal et le C.S.A.R. tendant à la prise du pouvoir.

Et nous en arrivons, en suivant l'ordre des réquisitions, au livre de M. Gustave Hervé : « C'est Pétain qu'il nous faut! »

M. le Procureur Général considère que sous la signature de l'ancien directeur du *Pioupiou de l'Yonne*, sous la signature de cet homme qui fut ensuite le directeur de *La Victoire*, le livre « C'est Pétain qu'il nous faut! » est singulièrement inquiétant et singulièrement grave.

Des centaines et des centaines de témoins ont été entendus dans cette affaire, témoins dont on ne vous a jusqu'à présent jamais parlé. Je me suis, moi, penché sur ce dossier, pour savoir ce qu'avaient dit les collaborateurs d'Hervé; d'Hervé, dont vous lanciez le nom comme une accusation à la face du Maréchal, en disant : Voilà qui est très grave.

Me Lemaire cite les témoignages de MM. Dijonneau, Dulac, Fleurier, Mlle Klein qui ont tous attesté qu'il n'y avait pas de relations entre le Maréchal et Gustave Hervé

Donc, affirmation formelle des collaborateurs directs de M. Gustave Hervé : Jamais aucune relation entre ce dernier et le maréchal Pétain.

Et cependant, Monsieur le Procureur Général, vous ne craignez pas de nous dire : « C'est très grave, et je vois, dans le fait que M. Gustave Hervé ait fait paraître un livre intitulé « C'est Pétain qu'il nous faut », la preuve d'un complot contre la République ».

Soyons sérieux!...

Et la Haute Cour ne s'arrêtera pas davantage à l'article de M. Pemjean paru dans le *Grand Occident*, intitulé « Pétain au pouvoir ».

Précisons simplement ceci : l'on pourrait penser qu'il s'agit

là d'une campagne d'un journal, au reste méprisable. En fait ce n'est là qu'un article isolé. Quand on porte un grand nom, nul ne peut pas empêcher des manifestations de cet ordre!

La valeur d'un article du *Grand Occident* ne retiendra pas votre attention, vous qui êtes aujourd'hui réunis, pour juger l'une des plus grandes causes de notre histoire.

Et ce n'est pas, Monsieur le Procureur Général, avec une semblable argumentation, que vous déterminerez la conviction des juges.

Trouverez-vous alors la preuve de la préméditation dans une lettre adressée par le Maréchal, alors ambassadeur en Espagne, à M. Daladier, le 11 septembre 1939.

Je dois dire que je ne comprends pas.

Le Maréchal indique qu'il ne veut pas entrer dans le gouvernement de M. Daladier, et faisant preuve, Monsieur le Procureur Général, d'une très grande conscience, il dit :

Au surplus, au cas où, après un nouvel essai, je déciderais de me démettre de mes fonctions, mon départ risquerait d'être interprété comme le désir de compromettre l'existence du cabinet que vous présidez.

J'accorde aux phrases le sens qu'elles ont; je considère que lorsque le Maréchal, ambassadeur à Madrid, écrit au président du conseil qui lui a proposé un portefeuille dans son gouvernement : « Je n'y entrerai pas parce que si je me retirais, je risquerais de vous gêner », je considère, contrairement à ce que vous pensez, qu'il y a là une preuve de loyalisme et qu'il n'y a pas là une preuve de complot.

M. Gazel et M. Lamarle, sont d'honnêtes fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères. Je ne vais pas m'y arrêter longtemps : vous les avez entendus.

Qu'ont-ils dit? L'un : que le Maréchal avait quelquefois entre les mains une liste de futurs ministres; que sur cette liste, figurait le nom de M. Laval.

Je fais appel à votre souvenir, et à la déposition de M. Trochu, cette déposition si intelligente, si haute en couleurs, si pertinente enfin, encore que, parmi nous tous, nous soyons peut-être beaucoup à ne pas partager les opinions de M. Trochu.

Qu'a-t-il dit? C'était la liste du seul cabinet que le maréchal Pétain, homme politique, ait jamais connue : c'était la liste du cabinet Doumergue, où le Maréchal était entré dans des jours sombres pour la République.

Et vous voulez tirer de cela la preuve d'un complot, la preuve d'un attentat contre la sûreté de l'Etat? Il faut tout de même, pour déterminer des juges, d'autres arguments que ceux-là.

M. Lamarle lui, met en cause le Commandant Loustaneau-Lacau.

Vous avez vu, Messieurs, ce brillant soldat, peut-être un peu suspect, mais qui a valeureusement risqué, sur les champs de bataille, sa vie.

Il est venu vous dire : Dans tout cela, le Maréchal n'était pour rien. Et, par bonheur nous avons trouvé une note du cabinet civil, du 24 janvier 1941, dont je détacherai simplement ces deux phrases, et je prie, à travers ces murs, M. le commandant Loustaneau-Lacau de ne pas m'en vouloir de dévoiler ces secrets de cabinet.

Elle commence ainsi :

Le commandant Loustaneau-Lacau est un intrigant.

Et s'achève :

Il y a lieu d'éviter à tout prix les contacts avec le commandant Loustaneau-Lacau.

Voici une note de 1941 qui n'a pas été rédigée pour les besoins de la cause. J'aurais aimé que, dans votre réquisitoire, vous y fassiez allusion...

Le Maréchal, en Espagne, s'est trouvé placé dans une situation dramatique.

Vous connaissez les accords Bérard-Jordana. Le Maréchal s'est trouvé en présence d'accords qui donnaient tout à l'Espagne et qui ne donnaient rien à la France.

Il a fait ce dont il avait l'habitude : placé en présence de ces accords déjà signés, il a obéi; et il s'est dit que, là encore, il y avait à remplir un rôle utile à la France.

Il a accepté de partir. Il a maintenu la neutralité espagnole. Là encore, le maréchal Pétain a été un grand serviteur du pays en évitant l'ouverture de ce troisième front, si dangereux pour la France.

Grand soldat, grand ambassadeur. Demain?...

Et c'est avec un dessin paru dans le journal *Gringoire*, le 28 mars 1940, que vous allez essayer de démontrer que le maréchal Pétain a fomenté je ne sais quel complot pour prendre le pouvoir et étrangler la République?

Soyons sérieux!

Nous en arrivons alors à un autre document que vous avez repoussé du pied, sans doute parce que nous vous y avons un peu aidé. Celui que, dans votre acte d'accusation, vous appelez « un document décisif ».

A l'audience, vous nous avez dit : Il n'a pas été possible d'identifier l'interlocuteur de M. Jean Rist, et dans ces conditions, je n'insiste pas.

Mais une accusation a pour base un acte d'accusation. Cet acte d'accusation demeure. Dans vingt ans, dans cinquante ans, les historiens le retrouveront lorsqu'ils ouvriront ce dossier.

Un jour, M. Parodi, Ministre du Travail, qui, comme vous le savez, a rendu les plus éminents services dans la Résistance, a eu une conversation avec M. Jean Rist, fils du professeur à la Faculté de droit de Paris, chargé de mission du maréchal Pétain auprès de M. Roosevelt. Devant la gravité de ces déclarations M. Parodi les consigna aussitôt.

C'est le procès-verbal du 20 novembre 1942 :

N... me raconte l'histoire suivante : La dernière fois qu'il est allé à Paris, il a rencontré Alibert, conseiller d'Etat, ancien ministre de la Justice de Pétain, dans le gouvernement qui a suivi l'armistice Celui-ci s'est laissé aller à des confidences, visiblement dans le but de se préparer des amis pour une future défense.

Nous avions compté, en adhérant au complot de la Cagoule, faire en France ce que Franco a réussi en Espagne.

Le Maréchal Pétain, pendant son ambassade à Madrid s'était servi de Franco comme intermédiaire auprès d'Hitler qui se montra favorable à nos projets et nous envoya des fonds en nous promettant son appui militaire.

Faisaient partie du complot...

Ah! je comprends, Messieurs, que ce soit un document décisif!...

... Pétain, Darlan, Huntziger, et d'autres, ainsi que Déat et Laval.

Quand la guerre éclata et que l'armée fut vaincue, nous demandâmes un armistice selon les termes qui avaient été convenus d'avance avec Hitler, il y eut même deux jours de malentendus par suite d'une erreur de chiffrage, mais après nous avoir accordé l'armistice, Hitler ne tint pas ses promesses et au lieu de nous aider à refaire la France sans la République, laissa ses gens et son Parti dépecer le pays.

C'est alors que nous nous aperçûmes Pétain et moi, que nous avions été trompés par lui, mais que des gens comme Laval et Déat continuaient à faire son jeu jusqu'au bout.

A cette évoque, je voulus faire arrêter Déat et Pétain chassa Laval. N... lui dit : « Mais comprenez-vous que cela s'appelle trahison. »

Réponse d'Alibert :

— Comment, est-ce qu'en 1871 les Républicains n'ont pas, eux aussi, profité de la défaite pour prendre le pouvoir?

— Si, lui dit N..., mais il y a une différence. Ils n'étaient pas en rapport avec l'ennemi avant la guerre et ils luttèrent jusqu'au bout après la défaite de l'Empire.

Deux mois avant le 10 mai 1940, Alibert se répandait chez ses collègues en disant :

— Enfin, dans deux mois, nous serons débarrassés du régime.

Ah! Messieurs les Juges, comme il est naturel qu'un Procureur Général qui trouve dans un dossier une pièce de cette sorte, l'appelle un « document décisif »... Le malheur, c'est qu'une enquête a révélé qu'on ne pouvait pas avoir grande foi dans les dépositions de M. Rist, car on a retrouvé M. Vergniaud, que dissimulait l'initiale du procès-verbal.

M. Vergniaud a dit ceci :

Les informations et opinions que j'ai échangées avec M. Jean Rist étaient celles qui avaient cours dans les milieux républicains appartenant à la Résistance.

Il ajoute :

M. Jean Rist était un exalté.

Ainsi, ce document décisif, ... c'est un roman. M. le Procureur Général est obligé de l'admettre lui-même. Dans ces réquisitions orales il l'abandonne. Mais, je me tourne vers vous, Messieurs les Juges, et je vous pose la question : Que se serait-il passé si le maréchal Pétain avait été jugé par contumace?

Que se serait-il passé si la Défense n'avait pas fait porter son examen sur ce document qui est dans l'acte d'accusation représenté comme décisif?

L'honneur du Maréchal était définitivement atteint et personne n'aurait rien soupçonné.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — C'est absolument inexact...

Me LEMAIRE. — Monsieur le Procureur Général, je vous en prie, laissez-moi plaider.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Je suis obligé de dire que c'est inexact.

Me LEMAIRE. — Eh bien, Monsieur le Procureur Général, vous répliquerez.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Il serait plus simple de dire que l'acte d'accusation a été complété par un second acte d'accusation au cours duquel le document n'est pas retenu...

Me LEMAIRE. — Le document n'était pas retenu, Monsieur le Procureur Général, mais vous indiquiez que : « l'honorabilité de M. Jean Rist n'en demeure pas moins une garantie de l'authenticité des propos rapportés par lui ».

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Des propos rapportés par lui, c'est entendu mais je dis...

Me LEMAIRE. — Vous venez de dire que vous n'avez pas retenu ce document dans votre complément...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — Il ne faudrait pas

égarer le débat par des inexactitudes et je suis obligé de rectifier ce que vous avez dit...

Oui, à la suite de la procédure par contumace, ce document avait été retenu, mais ensuite, lorsque nous avons reçu la déposition de M. Vergniaud, l'acte d'accusation primitif a été complété par un second acte d'accusation aux termes duquel nous déclarions que l'interlocuteur de M. Jean Rist n'ayant pas pu être identifié, nous ne faisions aucun état de ce document. Et nous ajoutions que l'honorabilité de M. Jean Rist n'était pas en cause, que certainement il avait mentionné très exactement les propos qu'un interlocuteur que nous ne connaissons pas lui avait tenus, mais que ce qui nous inspirait un doute c'était précisément les propos tenus par Alibert.

Me LEMAIRE. — Il n'en reste pas moins que c'eût été grave, Messieurs les Juges, très grave si la procédure s'était poursuivie par contumace...

D'ailleurs, cet incident a été réglé par une note manuscrite remise au juge d'instruction par M. le maréchal Pétain; je veux simplement la lire :

A propos des prétendues révélations prêtées à Alibert et qui me représentent comme un traître ayant comploté avec Hitler avant l'armistice, en accord avec Darlan, Huntziger, Laval, Déat, etc..., pour prendre le pouvoir, je tiens à élever une protestation indignée.

Dans son réquisitoire par contumace, le Procureur Général Mornet a osé écrire que l'accusation détenait un document décisif, à savoir : un procès-verbal relatant les révélations faites par Alibert.

Or, des documents, qui m'ont été communiqués par mes défenseurs la veille de cet interrogatoire, il résulte que ce procès-verbal est le compte rendu de propos qu'un dénommé Rist aurait recueillis de la bouche d'un interlocuteur d'Alibert. Leur conversation se plaçait vers octobre 1942.

Cet interlocuteur retrouvé, M. Vergniaud, a déclaré n'avoir pas vu M. Alibert depuis l'année 1935 ou 1936 et reconnu, s'il a tenu de pareils propos, que c'était seulement ceux en cours dans les milieux républicains apartenant à la Résistance.

On ne tient aucun compte, dit le Maréchal, du démenti de M. Vergniaud.

Je trouve grave qu'un Procureur Général près la Haute Cour ait cru pouvoir considérer comme un « document décisif » des ragots infâmes afin de chercher à déshonorer un Maréchal de France. Cette attitude ne peut s'expliquer que par l'espoir qu'il nourrissait sans doute que, retenu en captivité, je ne pourrais répondre à cette accusation mensongère et qu'ainsi je serais condamné et déshonoré sans avoir pu parler.

Avançons encore et voyons, Monsieur le Procureur Général, si vous nous apportez enfin d'autres documents, de nature ceux-là à entraîner notre conviction.

C'est d'abord la lettre adressée au général George le 28 janvier 1940.

Vous la considérez comme grave, moi, je n'y attache pas d'importance. « Je suis venu, dit le Maréchal, passer trois jours incognito à Paris. J'ai vu des amis communs et des militaires... »

Si tous les hommes occupant une situation éminente étaient poursuivis pour complot contre la sûreté de l'Etat parce qu'un jour, dans leur courrier, on a retrouvé une lettre dans laquelle ils disaient : « Je suis venu passer trois jours incognito à Paris, j'ai vu des amis communs et des militaires », je crois que la Haute Cour de justice ne serait pas près de fermer ses portes!!

C'est encore la déclaration de M. de Monzie en janvier 1940. Le Maréchal lui aurait dit :

Ils auront besoin de moi, dans la deuxième quinzaine de mai...

Ah! voilà, qui est grave dites-vous, Monsieur le Procureur Général, mais avez-vous réfléchi, que si nous vous suivions sur ce terrain, vous rendriez M. Paul Reynaud complice, car enfin, qui, dans la deuxième quinzaine de mai, a appelé le maréchal Pétain? Est-ce qu'il est venu de lui-même? Non. Il a été appelé par M. Paul Reynaud et que je sache, vous n'avez pas encore manifesté la volonté de comprendre M. Paul Reynaud dans la poursuite?...

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL MORNET. — C'est exact!

Me LEMAIRE. — C'est enfin la déclaration adressée au général Weygand, rapportée par M. Michel Clemenceau dont l'autorité ne semble pas être sortie grandie de cette audience.

Le Maréchal aurait dit : « Battez-vous tant que vous pourrez maintenir vos liaisons, après j'imposerai l'armistice... »

Allons-nous substituer aux chefs militaires...? Il me semble que si le général Weygand a considéré que l'armistice était inéluctable, et que si, au cours d'une conversation, le Maréchal a prononcé cette phrase, ce ne sont là que de graves réflexions imposées par les nécessités dramatiques qu'a exposées ici, au cours d'une prestigieuse déposition, M. le général Weygand.

Vous en tirez la preuve d'un complot contre la Sûreté de l'Etat, moi, je le veux bien, mais je dois vous dire que, pour ma part, vous n'êtes pas encore arrivé à me convaincre.

Et nous en arrivons à une déposition que je pensais que vous n'auriez pas retenue. C'est la déposition de Mlle Petit.

Je n'entrerai pas en discussion sur ce point.

Vous prétendez, Monsieur le Procureur Général, que c'est

sans doute un agent double. C'est possible. Pour ma part, je me rappelle simplement qu'elle s'est surtout signalée par sa collaboration assidue à la *Parizer Zeitung*. Et je m'étonne que, pour soutenir l'accusation contre le Maréchal, vous ayez recours à ce singulier témoin.

Messieurs, je ne vous ferai pas l'injure de penser que cette déposition soit de nature à déterminer votre conviction, et je passe.

Il y eut enfin, la déposition de M. Winckler, cité, a-t-il dit, à la requête de M. Paul Reynaud.

Prudemment, son nom n'a même pas été prononcé.

D'ailleurs, l'accusation n'a pas eu de chance avec ses témoins, car, en ouvrant les journaux, vous avez fort probablement, tout comme moi, lu ce matin ou hier, cet article concernant M. Bernard Chaudet.

Vous vous souvenez de sa déposition vilainement violente. Voici cet article :

Un témoin à charge du procès Pétain est inculpé. La Direction Générale des Etudes et Recherches du Ministère de la Guerre vient de demander l'ouverture d'une information contre Chaudet, coupable de trafic avec l'ennemi et accusé d'avoir vendu de nombreux patriotes.

Témoin au procès Pétain, Chaudet avait déclaré : « Pétain, vous devriez vous mettre à genoux devant la France que vous avez trahie...

Revenons à l'acte d'accusation du 23 avril 1945 et au complément du 11 juillet 1945. Il y est fait état de la révélation venue d'Espagne, provenant, paraît-il, de l'entourage du Maréchal, d'une tentative de putsch communiste.

Là encore, M. le Procureur Général est obligé de rectifier, car après avoir entendu M. le général Gérodias, il est établi que ce document a été communiqué aux services du 2me Bureau du Ministère de la Guerre en 1936, époque à laquelle le maréchal Pétain n'était pas encore en Espagne.

Complot, crime contre la République? Les hommes politiques qui sont venus déposer aux audiences de la Haute Cour ont répondu.

M. Daladier :

... Jamais, à aucun moment, pendant que j'étais soit Ministre de la Guerre, soit Président du Conseil, la moindre décision ou la moindre proposition d'arrêter le Maréchal Pétain pour complicité avec le C.S.A.R. n'a été formulée devant moi, et aucun Ministre de la Justice n'a mis en cause le Maréchal Pétain devant moi.

Tout de même, Messieurs, dans un procès aussi grave que celui-ci, lorsque le Président Daladier, qui a été si longtemps

Ministre et Président du Conseil, vient, sous sa responsabilité, apporter au maréchal Pétain un témoignage de cet ordre, peut-on encore dire qu'il y a complot, qu'il y a attentat contre la République, que le Maréchal faisait partie de ces forces ténébreuses grâce auxquelles il devait prendre le pouvoir?

Que dit M. Léon Blum?

« ... je l'ai dit spontanément dans ma déposition : Jamais ce nom n'a été prononcé, et je le répète... »

Et M. Jeanneney?... Qui voulez-vous, Messieurs, que nous interrogions si ce n'est les hommes qui ont occupé les postes les plus éminents du pays au moment même où le crime aurait été perpétré? Je lui dis :

Lorsque le Président Lebrun a confié le Gouvernement au Maréchal Pétain, avez-vous eu le sentiment que c'était le résultat d'un complot

Il vous souvient tous, Messieurs, que M. Jeanneney a répondu... : « d'un complot? »

... d'un complot contre la sûreté de l'Etat? lui ai-je demandé.

Et le Président Jeanneney — le deuxième magistrat de la République — de répondre :

... Je n'ai pas entendu parler du complot. Je n'en ai eu aucun sentiment à ce moment.

Comment justifierait-on cet abus de confiance, cet abus de mandat dont on vous parlait lors des réquisitions orales? On a dit : « Son nom s'imposait à presque tous ».

Comment y aurait-il eu abus de confiance? Mais voyons! Messieurs, rappelez-vous : c'est M. Paul Reynaud qui conseille au Président Lebrun de le désigner comme son successeur. Et permettez-moi de vous lire le message radiodiffusé du 19 mai 1940 :

Le vainqueur de Verdun, celui grâce à qui les assaillants de 1916 n'ont pas passé...

Voici ce que disait M. Paul Reynaud.

... celui grâce à qui le moral de l'armée française, en 1917, s'est ressaisi pour les victoires, le Maréchal Pétain est revenu ce matin de Madrid où il a rendu tant de services à la France...

Voyez-vous, Monsieur le Procureur Général, on n'est pas d'accord avec vous.

... Il est désormais à mes côtés comme Ministre d'Etat, Vice-Président du Conseil, mettant toute sa sagesse et toute sa force au service du pays. Il y restera jusqu'à la Victoire.

Que dit le 9 juillet 1940, le Président Herriot à Vichy?

Mes chers collègues, si l'on veut bien méditer sur de tels sacrifices, comme on se sent éloigné des passions qui pourraient tendre encore à se manifester? Et comment, alors que le sol français n'est pas libre, ne serions-nous pas contraints de nous imposer à nous-mêmes la discipline la plus rude! Autour de M. le Maréchal Pétain notre Nation s'est regroupée dans sa détresse. Prenons garde de ne pas troubler l'accord qui s'est établi sous son autorité.

Et le Président Jeanneney :

... J'atteste enfin à M. le Maréchal Pétain notre vénération et la pleine reconnaissance qui lui est due pour un don nouveau de sa personne. Il sait nos sentiments envers lui, qui sont de longue date. Nous savons la noblesse de son âme. Elle nous a valu des jours de gloire. En ces jours de terribles épreuves qu'elle nous prémunisse au besoin contre toute discorde. Le sort de la France semble d'être régénérée dans le malheur. En aucun temps son malheur ne fut plus grand.

A la besogne pour forger à notre pays une âme nouvelle pour faire croître force créatrice et foi, la muscler fortement aussi, et rétablir enfin, avec l'autorité des valeurs morales, l'autorité tout court!

Il eût fallu épargner à nos enfants le lamentable héritage que nous allons leur laisser. Ils expieront nos fautes — dit le Président Jeanneney — comme ma génération expia puis répara celle d'un autre régime.

Sont-ce là les paroles qu'auraient prononcées le Président du Sénat et le Président de la Chambre dans le moment même où le maréchal Pétain tentait, pour reprendre l'expression de M. le Procureur Général, d'étrangler la République?

Et puis, quelles ont été les réactions de l'Etranger?

Le 22 mars 1941, M. Bogomolov est élevé à la dignité d'ambassadeur. Le 27 décembre 1940, M. Leahy, embassadeur des Etats-Unis, avant de rejoindre son poste à Vichy, déclarait publiquement :

Je pars avec l'ordre d'abord, avec le ferme espoir ensuite de collaborer à l'œuvre du Maréchal Pétain.

Ce sera pour moi une grande fierté s'il m'est possible de collaborer avec le Maréchal Pétain qui est l'une des plus nobles et grandes figures contemporaines. Il entend sauver la France. Puisse-t-il me permettre d'être le modeste ouvrier dans son œuvre magnifique.

Est-ce qu'il avait le sentiment, à ce moment-là, lui l'ambassadeur de la grande République Américaine, qu'il allait représenter son pays auprès d'un Chef de Gouvernement qui venait de saisir le pouvoir par le mécanisme d'un coup d'Etat?

En quoi le maréchal Pétain aurait-il trahi son mandat? En quoi aurait-il commis cet abus de confiance que retient l'accusation?

La question est posée lors de sa déposition au Président Jeanneney par l'un d'entre vous, Messieurs les Juges :

Ne vous semble-t-il pas qu'il ait dépassé ses pouvoirs, qu'il ait usurpé des pouvoirs qui ne lui avaient pas été donnés?

M. le Président JEANNENEY. — Je ne le pense pas, pour la raison que la loi constitutionnelle donnait au Maréchal le pouvoir de promulguer, en un ou plusieurs actes! il avait tout le pouvoir constitutionnel et dans ce pouvoir constitutionnel était inclus nécessairement le pouvoir législatif. Il l'avait de droit.

Et sur une question posée par l'un des Juges :

... le Maréchal Pétain a lui-même organisé des tribunaux d'exception. Avait-il aussi le pouvoir judiciaire? A-t-il commis un abus de pouvoir?

M. le Président Jeanneney répondit :

Le Maréchal Pétain avait tous les pouvoirs, puisqu'il était Constituant à lui tout seul.

Me Lemaire relit la sténographie des témoignages de M. Jeanneney et du Président Albert Lebrun sur cette question de l'étendue des pouvoirs légitimes accordés à l'accusé.

Il est établi que le mandat a été régulièrement conféré, comment peut-on prétendre que le Maréchal en ait abusé, se rendant ainsi coupable du crime d'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat?

Ce mandat, si vous le voulez bien, reprenons-en les termes :

L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer, par plusieurs actes, une nouvelle Constitution de l'Etat français. Cette Constitution devra garantir les droits de la famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

L'Assemblée Nationale a-t-elle délibéré sous la contrainte des baïonnettes?

Vous savez que cela n'est pas vrai; vous vous rappellerez la fière réponse du général Weygand qui vous a dit que, lui, on le craignait, mais qu'il n'avait pas de soldats, et que le Général qui avait à sa disposition la division de Clermont-Ferrand était un général républicain : c'était le général de Lattre de Tassigny.

Et puis, je vous le dis avec toute la conviction qui m'anime. Peut-on, pour l'honneur du Parlement, peut-on soutenir qu'il a voté sous la contrainte? Non, Messieurs les Juges, certainement pas, il a voté dans la liberté.

Il y a 80 parlementaires qui ont voté contre. Mais, ont-ils

protesté? ils ne l'ont pas fait. C'était le mécanisme parlementaire qui jouait à plein.

Ils ont agi comme l'on doit, normalement, agir dans une assemblée normale, alors que précisément, on ne délibère pas sous la pression des baïonnettes; ils ont librement exprimé leur vote. Ils ont refusé d'accorder ce qu'ils considéraient ne pas pouvoir accorder. Ils ont voté « contre », mais ils ont ainsi conféré au vote une légalité totale que je me devais de vous rappeler.

Abus de confiance?

Mais qu'a fait le Maréchal? Le Maréchal a reçu, en quelque sorte, une gérance, la gérance de l'Etat français, jusqu'à la Nouvelle République.

Et l'on nous dit :

— Pourquoi substitution des mots « Etat Français » au mot « République »?

Je vous rappelle, Messieurs, que c'est là l'application stricte du mandat que le Maréchal avait reçu :

« ... à l'effet de promulguer par plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français. »

Cette mission provisoire devait malheureusement se prolonger. Le Maréchal s'est trouvé dans l'impossibilité de convoquer les Chambres, sous la botte de l'ennemi. L'ennemi s'y opposait, et vous le savez fort bien, car vous connaissez la lettre Ribbentrop du 29 novembre 1943.

On a accusé le Maréchal d'avoir voulu substituer son buste à celui de la République. Voici ce que dit le cabinet du Maréchal dans une note du 11 avril 1941, parue dans tous les journaux :

Le cabinet du Maréchal communique :

La presse a, récemment, annoncé que le buste du Maréchal serait, obligatoirement, placé dans toutes les mairies de France.

Cette information est inexacte. Le Maréchal n'a jamais donné l'ordre de cette nature. Il ne souhaite dans les locaux officiels aucune des substitutions qui ont été imaginées par un esprit fantaisiste.

Tout de même, Messieurs, voilà un document que nous avons eu le bonheur de retrouver et qui fait justice des accusations d'attentat contre la République que l'on a voulu dresser contre nous!...

J'ai eu la curiosité de rechercher la formule exécutoire du Gouvernement du Maréchal.

Vous savez, Messieurs, que l'on prétend que la République a été supprimée par un coup d'Etat. Que lisons-nous?

Journal Officiel du 17 juillet 1940. Loi relative à la formule exécutoire.

Nous, Maréchal de France,

ARTICLE PREMIER. — Les expéditions des arrêts, jugements, mandats de justice, seront intitulés ainsi qu'il suit...

République Française,

Au nom du peuple français...

— et terminées par la formule suivante :

En conséquence, le Maréchal de France mande et ordonne à tous... Procureurs Généraux et Procureurs de la République...

M. Herriot, vous vous en souvenez, est venu vous dire que l'on avait même supprimé le titre des « Procureurs de la République » pour le remplacer par celui de « Procureurs d'Etat ».

La mémoire de M. Herriot était en défaut. Par la lecture de la formule exécutoire elle-même, je vous démontre que jamais les procureurs de la République n'ont été supprimés, et je vous rappelle que la formule exécutoire du Maréchal était : République française, au nom du Peuple français...

Voilà tout de même qui est de nature à déterminer dans vos esprits plus qu'un doute, une conviction, et j'ai dès lors le droit de dire qu'il ne vous a pas été apporté la preuve d'un crime contre le régime, d'un crime contre la République, d'un crime contre la Nation.

Vous savez, Messieurs les Juges, que le Maréchal avait été chargé de rédiger une constitution.

Pour répondre à l'accusation de complot contre la République, quoi de plus simple que de se reporter à cette constitution dont trois exemplaires avait été remis l'un à M. Caous, Procureur Général à la Cour de Cassation; l'autre à M. Porché, Vice-Président du Conseil d'Etat, et le troisième enfin au notaire du Maréchal. Je ne veux en détacher que deux articles :

Le Chef de l'Etat porte le titre de « Président de la République ».

Le peuple français désigne par voie de suffrage ses représentants aux assemblées législatives, le Sénat et la Chambre des Députés.

Sont électeurs, aux assemblées nationales, les Français et Françaises... âgés de 21 ans...

Messieurs, voici un Maréchal de France que l'on accuse d'avoir « étranglé la République ». Il a été chargé d'un mandat par le vote du 10 juillet, que vous connaissez, Messieurs les Parlementaires, mieux que moi. Il rédige cette constitution. Or, elle est républicaine; or, le chef de l'Etat est un président de la République; or, il y a deux Chambres, le Sénat et la Chambre des Députés.

Enfin la Présidence de la République a été supprimée parce

que c'était le résultat nécessaire du vote même de l'Assemblée Nationale puisque désormais le Maréchal seul pouvait promulguer les lois, privilège exclusif du Président de la République dont la charge n'avait plus de raison d'être. Ai-je besoin d'ailleurs de vous rappeler que M. Albert Lebrun n'a jamais élevé contre cette prise de pouvoir légal la moindre protestation.

J'en ai fini. Il n'y a pas de préméditation, il n'y a pas de complot. Il n'y a pas, pour reprendre les termes de l'accusatin, d'attentat contre la République, d'attentat contre le régime, d'attentat contre la nation.

On a voulu représenter le maréchal Pétain comme un ambitieux.

J'en appelle alors à l'opinion, non d'un de nos compatriotes, mais à l'opinion du grand critique militaire anglais, le capitaine Lidell Hart, qui appartient à la grande nation amie qui nous écoute aujourd'hui et qui, demain peut-être, nous jugera.

En un style nerveux, il exprime l'opinion du Monde.

Que dit-il?

Au printemps de 1916, la crise immortelle de Verdun transforma sa réputation militaire en renommée populaire et, s'il avait été ambitieux, elle lui eût donné plus encore.

Voilà, Messieurs, ce que l'on devait dire du Maréchal. Rien dans sa prise du pouvoir n'était illégal. Les hommes politiques qui étaient responsables des destinées du pays sont venus vous apporter des témoignages qui ne peuvent pas laisser de doute dans la pensée d'un honnête homme.

M. le Procureur Général a cru devoir invoquer Fichte. C'est le génie plus fin, plus modéré aussi, d'Anatole France qui nous révèle la raison profonde de ce procès.

Trahison, trahison, dit-il, c'est le vrai cri d'émeute, le cri qui donne des ailes aux foules, qui fait marcher du même pas les braves et les lâches, qui communique un même cœur à 100.000 hommes.

Eh bien, n'écoutez pas ce cri de panique... Il faut, Messieurs, que vous ne rendiez pas votre sentence sous l'empire de cette inquiétude qui trouble le pays.

Non, il n'y a pas eu de crime contre la République et contre la nation, et je vous demande de laver l'honneur du Maréchal de cette accusation.

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Je ne peux qu'approuver ce qu'a dit mon défenseur.

AUDIENCE DU 14 AOUT 1945

Plaidoirie de M. le Bâtonnier Payen

Je crois répondre au désir de la Haute Cour en reprenant mes observations sans aucune espèce de préambule.

Nous voilà hélas! sous le régime de l'armistice pour quatre ans — je ne dis pas, comme l'a dit M. le Procureur Général, sous le régime de l'acceptation de la défaite, parce que je trouve que c'est un mot qui ne signifie pas grand'chose. Il ne s'agissait pas d'accepter ou de refuser la défaite provisoire mais certaine : il fallait bien la constater et en tirer les conclusions nécessaires.

Ce qui est intéressant, c'est de savoir quelles devaient être ses conclusions. Voilà que nous arrivons vraiment au tuf de l'affaire.

Deux tendances, tout de suite, se manifestent : celle de Laval et celle du Maréchal.

Que disent Laval et ses amis? Je n'ai pas besoin de l'expliquer longuement, vous le savez; je résume très brièvement.

« La France est vaincue. Elle est envahie : elle est dominée. L'Angleterre va subir le même sort. Il y a déjà des exercices d'embarquement sur les côtes françaises. Alors, une fois l'Angleterre occupée, son empire se désagrégera de lui-même; les Indes sont d'ailleurs déjà en révolte. Et alors? Mais alors, disent-ils, ce sera fini. Pourquoi? Parce que les Etats-Unis n'auront pas le temps d'entrer en guerre. Ils ont d'ailleurs bien assez à faire avec le Japon! Quant à la Russie, elle s'est rangée, dès 1939, aux côtés de l'Allemagne. Il n'y a donc plus rien à espérer pour nous. L'Allemagne va définitivement dominer l'Europe. »

Voilà ce qu'ils pensaient, voilà ce qu'ils disaient, voilà ce qu'ils écrivaient. Et la conclusion venait toute seule : c'est notre intérêt de lier notre sort à celui de l'Allemagne victo-

rieuse et de nous associer définitivement à ce dangereux voisin. Mettons-nous, une fois pour toutes, du côté du manche.

C'est bien cela, n'est-il pas vrai?

D'ailleurs, ajoutaient-ils, même du point de vue intérieur, fascisme et hitlérisme ont du bon. L'Allemagne et l'Italie peuvent nous donner des leçons.

Je crois que j'ai résumé très exactement la politique de Laval, basée tout entière sur cette catastrophique erreur, à savoir : victoire définitive de l'Allemagne sur l'Europe.

Est-ce que, en pratiquant cette politique-là et en la prêchant, Laval a commis un crime? Vous aurez à en juger un autre jour.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici dans le procès du Maréchal, ni de près ni de loin, parce que, — et je résume à l'avance tout ce que je vais vous démontrer pendant les heures qui vont suivre — cette politique d'abandon, d'union intime, d'union docile, d'union à longue échéance avec l'Allemagne, n'a jamais été celle du maréchal Pétain. Voilà d'avance toute ma plaidoirie.

D'ailleurs, je ne peux m'empêcher de le répéter, parce que c'est une évidence qui me revient toujours à l'esprit — cette politique elle ne pouvait pas être celle du maréchal Pétain. On ne change pas d'opinion ni de sentiment à 84 ans. Ce vieux soldat qui a passé sa vie, comme jeune officier, jadis, à dresser ses hommes en vue de la revanche de 1870, puis comme professeur à l'Ecole de Guerre, à enseigner à ses élèves les meilleures méthodes à suivre; et enfin, en 1914, qui a mis en œuvre lui-même ses méthodes pour arriver à la Victoire de Verdun et à l'écrasement de l'ennemi — ce vieux soldat, n'a pas pu accepter de gaîté de cœur la défaite de 1940, il n'a pas pu se faire à l'idée que la France resterait indéfiniment sous la dépendance de l'Allemagne.

Au surplus, pour connaître les sentiments du Maréchal et de son entourage, pendant les années qui ont suivi immédiatement l'armistice, il n'y a pas besoin de considérations psychologiques, on trouve des documents et on trouve aussi des témoignages.

On trouve des documents. Et d'abord cet ultimatum que le Maréchal a reçu dès le 16 juillet 1940, huit jours exactement, si je compte bien, après son accession au pouvoir, ultimatum lui demandant des bases aériennes au Maroc et le droit de se servir des ports méditerranéens. Il a immédiatement et catégoriquement refusé.

Et puis il y a des témoignages. Quel dommage que je ne puisse pas vous lire des passages tellement caractéristiques

d'un livre qui s'intitulait *Les Décombres*, qui a paru sous la plume et sous la signature du fasciste pro-allemand et antisémite Lucien Rebatet.

Ce livre, ce n'est pas autre chose que le récit du séjour de Lucien Rebatet à Vichy pendant les mois qui suivirent immédiatement l'armistice, et la démonstration, qui lui était facile, que tout le monde, chez le Maréchal et auprès du Maréchal, croyait à la victoire de l'Angleterre.

Il trouve cela extraordinaire d'ailleurs, il trouve que c'est une folie, mais il la constate : « le Maréchal et tout le monde autour de lui croit à la victoire de l'Angleterre ».

Je retiens du moins ce témoignage des hommes qui étaient les partisans de Laval et qui voulaient l'alliance avec le vainqueur : Toujours ils ont critiqué le Maréchal. Faites appel à vos souvenirs; rappelez-vous les journaux pro-allemands. Ils ont toujours eux aussi critiqué le Maréchal parce que le Maréchal, précisément, croyait à la victoire de l'Angleterre et ne croyait pas à celle de l'Allemagne.

Alors comment peut-on espérer nous faire admettre qu'avec cette conviction que tout le monde lui connaît, le Maréchal a voulu effectivement collaborer avec l'Allemagne?

Je reconnais pourtant que les convictions doivent vous intéresser moins que les actes; voyons les actes. Nous allons les voir du premier jour au dernier, ce sera peut-être un peu long, mais vous reconnaîtrez que c'est absolument indispensable, puisqu'il s'agit de savoir si à un moment quelconque le Maréchal a trahi son pays, et s'il a trahi son pays, en organisant une alliance définitive avec l'ennemi.

Quels vont être ses actes au lendemain de l'armistice?

Il lui paraît impossible d'envisager tout de suite des révoltes armées contre les troupes d'occupation. Des guerillas sont concevables peut-être dans les montagnes balkaniques, mais en France ce n'était pas possible. La révolte armée va être concevable quelques années plus tard, lorsque la force allemande sera à son déclin, lorsqu'un appui considérable nous viendra des Alliés, mais rien ne pouvait être fait au début sous cette forme d'une résistance ouverte que les Alliés étaient incapables d'appuyer.

D'ailleurs comment le Maréchal n'aurait-il pas calculé les douleurs et les ruines qui auraient été l'inévitable conséquence de ces attaques sporadiques, de ces attaques prématurées, de ces attaques inutiles? Deux soldats allemands tués, et ce fut Oradour. Combien de Français auraient payé de leur vie ces coups de main terroristes?

Aussi le Maréchal, dans un message, a-t-il dit :

Je dois vous dire ce soir avec une grande émotion et en toute sincérité ce que nous devons penser des attentats réitérés commis depuis quelques semaines contre des membres isolés de l'armée d'occupation. Ce sont des actes criminels qui peuvent entraîner de nouveaux malheurs.

Que personne ne se hâte de reprocher ce langage au maréchal Pétain. Voici un autre langage à peu près pareil :

Dans les circonstances présentes, vous ne devez pas tuer des Allemands, car il est alors trop facile pour l'ennemi de se venger sur des hommes, sur des femmes désarmés.

Ces deux lignes sont du général de Gaulle. On ne peut donc pas reprocher au Maréchal d'avoir à cette époque tenu un tel langage. D'ailleurs, il y a eu une certaine affiche signée Marcel Cachin, publiée à ce moment-là et qui donne à ses lecteurs les mêmes conseils.

Conclusion : il ne peut être question au début de lutter ouvertement.

Alors? ce vieux Maréchal, ce chef d'Etat, qui n'aime pas les Allemands, je le répète et je le répéterai jusqu'au bout, qui ne souhaite que les voir partir, vaincus, le plus tôt possible, que va-t-il faire?

La seule chose qui lui soit possible, celle que n'importe qui à sa place aurait dû faire et aurait faite. Il va refuser aux Allemands tout ce qui peut être refusé. Il deviendra pour eux un peu plus tard le « Maréchal Immer Nein ».

Et puis il va exécuter l'armistice... le moins possible. Il va en tourner, en retourner, en détourner les clauses le plus possible. Bref il va lutter à la dérobée, silencieusement, car il ne faut pas, bien entendu, que sur ces manœuvres hostiles à l'ennemi l'attention de celui-ci soit attirée. Il faut passer aux yeux de l'ennemi, pas pour un ami, certes, mais pour un homme pas irréductible, pas intransigeant.

Mais déjà je devine dans votre pensée ou sur vos lèvres la grande objection : Parbleu, mais c'est le double jeu; nous connaissons cela; tous les collaborateurs qui ont été condamnés devant les divers tribunaux ont toujours invoqué cette excuse.

Voilà le moment de m'expliquer sur ceci qui est capital.

Mais d'abord à propos du double jeu, je voudrais que nous ne jouions pas sur les mots.

Qu'est-ce que c'est que jouer double jeu?

Cherchez dans tous les dictionnaires, et d'ailleurs c'est l'évidence, jouer double jeu c'est jouer alternativement sur deux tableaux. Jouer double jeu, c'est soutenir, c'est aider l'un et l'autre adversaire selon que se précisent les chances de l'un

et de l'autre. Eh bien, ceux qui ont fait cela, ceux qui ont aidé les Allemands chaque fois qu'ils ont pu croire à la victoire de l'Allemagne, ceux-là, faites-en ce que vous voudrez, n'en parlons pas, ce sont des traîtres. Mais ce n'est pas cela du tout qu'ont fait la plupart de ceux, petits et grands, qu'on accuse d'avoir joué double jeu. Ils ont paru s'entendre avec les Allemands parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, peut-être parce qu'ils y avaient un certain avantage superficiel, mais en sous-main, ils travaillaient pour la France, pour les Français. C'est cela en tous cas qu'a fait le Maréchal.

Retenez bien mes paroles, qui vont être suivies d'une démonstration. Il n'a jamais, lui surtout, joué qu'un seul jeu, le jeu français, et il l'a joué toujours contre les Allemands, par les moyens qui étaient à sa disposition, évidemment pas plus, mais par *tous* les moyens qui étaient à sa disposition.

Et ce sont les Allemands qu'il a constamment trompés. Cela aussi est un élément d'appréciation pour vous. Qui a été trompé dans cette affaire? Est-ce que ce sont les Alliés? est-ce que ce sont les Allemands? Vous allez voir que cela a toujours été les Allemands.

Ne parlez donc pas, à propos du Maréchal, de mensonges ou de traîtrise coupable.

Le mensonge et l'hypocrisie, pour tromper un ami, pour tromper un allié, c'est un crime, évidemment, c'est la trahison, mais, pour tromper un ennemi, pour tromper l'adversaire vainqueur, qui a jamais prétendu que c'était un crime?

Réfléchissez; c'est l'inévitable tactique du faible en face du fort, du vaincu qui ne se résigne pas et qui use de diplomatie en face du vainqueur. Faites bien attention, en cette matière diplomatique, le mensonge et l'hypocrisie changent de nom! Il n'est plus jamais question que de manœuvres et de feintes. Et, des manœuvres et des feintes de ce genre, l'Histoire est pleine.

Je n'abuserai pas des citations, mais il faut tout de même mettre au jour les faits les plus saisissants et convaincants.

Le Bâtonnier rappelle l'attitude de Metternich en 1809 *et* 1814, *celle de Scharnhorst et celle de Thiers.*

Voilà pourtant ce qu'ont fait des hommes qui, encore une fois, ont été glorifiés par leur pays. C'est cela qui est intéressant. Il s'agit de savoir comment qualifier ces attitudes-là. Je ne puis que constater qu'en 1914 et en 1940, sur la proue des plus beaux cuirassés allemands figuraient le nom de Stein et le nom de Scharnhorst.

Voulez-vous me permettre, puisque la question est tellement

importante, de vous rappeler encore un ou deux faits historiques?

A l'autre extrémité de la courbe politique, le communisme a donné ces dernières années un prodigieux exemple d'adaptation successive aux conjonctures du moment.

Il a fait une violente opposition à l'Allemagne jusqu'en 1939. De 1939 à 1941, il a fait alliance avec l'Allemagne. Puis, de nouveau, depuis 1941, il est reparti en guerre, c'est le cas de le dire, contre l'Allemagne.

Par conséquent, il s'est, en France même, uni successivement aux patriotes et aux anti-patriotes mais sans aucun abandon jamais, c'est lui qui le dit, vous allez l'entendre, de son idéal politique.

Ecoutez :

On nous reproche parfois de dévier de nos principes communistes. Quelle bêtise et quel aveuglement. Nous ne serions pas des révolutionnaires, disciples de Marx, de Engels, de Lénine, de Staline, si nous ne savions pas modifier entièrement notre tactique et notre activité en conformité avec les conjonctures du moment.

Ainsi parle le secrétaire général de l'Internationale communiste dans son septième Congrès.

J'ai dans mon dossier d'autres citations. Vous trouverez en particulier une déclaration de Molotov qui a présidé à cette transformation « selon la conjoncture du moment ». Il y a présidé en 1939. Il y a présidé en 1941 : c'est ce qu'il fallait faire, c'était l'intérêt supérieur du Parti.

Le Maréchal a considéré, lui, l'intérêt supérieur du pays!

Mais je m'arrête là. Du haut en bas de l'échelle politique et de l'échelle sociale, les exemples abondent vraiment. Ne vous hâtez donc pas d'accuser ceux, petits et grands, qui ont vécu en bonne intelligence apparente avec l'ennemi. C'était très souvent pour mieux pouvoir travailler à sa défaite.

Un éminent Anglais a dit récemment devant moi, un mot qui m'a beaucoup frappé : « Mais, enfin chez vous, en France, il n'y a pas tant de salauds que vous voulez le faire croire. »

C'est vrai, Messieurs, il n'y a pas chez nous tant de salauds mais il est fâcheux que les étrangers s'en aperçoivent avant nous.

... Revenons au Maréchal :

Un illustre écrivain se demandait l'autre jour à quel mobile il pouvait bien avoir obéi en se rapprochant de l'Allemagne et en lui donnant des gages.

Et cet illustre écrivain croyait pouvoir dire :

Si le Maréchal avait joué la carte nazie pour faire la contre-partie

de de Gaulle, qui jouait la carte anglaise, et pour assurer ainsi la sauvegarde de la France dans l'hypothèse d'une victoire allemande, comme de Gaulle l'assurait dans l'hypothèse d'une victoire anglaise, s'il avait fait cela, le Maréchal serait excusable.

Eh bien, Messieurs, je regrette, mais, cette excuse-là, le Maréchal ne l'invoque pas, et il ne peut pas l'invoquer parce qu'il n'a jamais cru, je le répète, à la victoire de l'Allemagne et il n'a jamais pensé qu'à la France. S'il a donné des gages à l'Allemagne, c'est parce qu'il était nécessaire qu'il en donnât dans l'intérêt de la France. Attitude beaucoup plus excusable à mon sens et même plus louable que celle qui aurait consisté à faire, de parti pris, le jeu de l'Allemagne, en contrepartie du jeu de de Gaulle qui était le jeu de l'Angleterre.

Mais voyons avec précision les reproches qui depuis trois semaines ont été faits ici au Maréchal.

Premier reproche :

— Vous vous êtes plié à toutes les exigences de l'ennemi.

Réponse : il est absolument inexact que le Maréchal se soit plié à toutes les exigences de l'occupant. Elles étaient quotidiennes, ces exigences, formulées par Abetz, transmises par de Brinon ou Laval. Il en a rejeté une très grande partie, et j'en ai déjà ici une énumération assez impressionnante.

Quand, trois jours après l'accession du Maréchal au pouvoir, Hitler a demandé, a exigé, a envoyé un ultimatum pour qu'on lui accordât des bases sur la côte d'Algérie : refus.

Quand il a demandé, un peu plus tard, en 1941, d'organiser sa visite à Berlin, en réponse, sans doute, à la visite qu'Hitler lui avait faite à Montoire : refus absolu.

En mai 1941, quand il s'est agi d'approuver le protocole Darlan dont nous aurons occasion de reparler : refus, refus complet.

Quand il s'est agi d'accorder, toujours sur un ultimatum, des bases aériennes à Dakar : refus.

Chaque fois que Laval a demandé de conclure une alliance avec l'Allemagne en vue de marcher contre l'Angleterre, chaque fois que Laval a demandé que la guerre soit déclarée à l'Angleterre, refus absolu. Et nous apporterions bien d'autres preuves écrites si les archives de Vichy, comme je l'ai dit, et si les dossiers du Maréchal ne nous étaient pas rendus inaccessibles.

Tous nos témoins, je le rappelle, ont confirmé cette résistance du Maréchal, qui se résume comme ceci : il y a eu des gages donnés, mais rien d'essentiel, rien de ce que l'Allemagne considérait comme essentiel, rien de ce que les amis des Allemands en France considéraient comme essentiel, rien n'a ja-

mais été cédé. Aucune portion, bien entendu, du territoire français n'a été abandonnée, même dans les colonies, aucune alliance avec l'Allemagne contre l'Angleterre et les Etats-Unis n'a été consentie.

Pour ce qui n'était pas essentiel, évidemment, il a fallu céder quelquefois ou donner des gages, ou donner des compensations, et de là viennent certaines paroles, certains gestes qui étonnent, qui scandalisent. On lui en a prêtés, d'ailleurs, beaucoup plus qu'il n'en a faits et qu'il n'en a dits.

Quand Laval, par exemple, lui apporte le texte du message officiel qu'il va radiodiffuser, vous vous rappelez cet incident, dans lequel on lit : « Je crois à la victoire de l'Allemagne et je la souhaite », le Maréchal lui dit : Effacez cela.

Laval a supprimé la moitié. Il a supprimé : « Je crois à la victoire de l'Allemagne », mais il a laissé subsister, ce qui est encore plus grave : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

M. Rochat dit ou écrit : Mais, en effet, j'assistais à l'incident. Les choses se sont bien passées ainsi, Laval a relu son papier corrigé et le Maréchal n'a plus rien dit. Il n'a plus rien dit mais, quand il a entendu à la radio la lecture de ce message de Laval, il a sursauté, il était indigné.

Comment expliquer cela?

Je commence vraiment à croire en cette affaire à une Providence. J'ai, en effet, reçu une lettre signée d'un Colonel médecin (je ne cite pas le nom propre mais la lettre est là). Et dans cette lettre il est dit :

J'étais logé, tout à fait par hasard chez la mère de M. Chichery que je ne connaissais pas. M. Chichery était député, président du groupe parlementaire radical socialiste. Il fut quelques jours Ministre du Ravitaillement, Conseiller national, etc...

Il était, à titre amical privé, très lié avec M. Laval.

Or, un jour, vers la fin de 1940 ou au début de 1941, comme je lui disais...

— c'est un médecin qui parle —

... combien l'état physique du Maréchal...

— 84 ou 85 ans à cette époque-là —

... était remarquable et rare, il me répondit : « Oh!... Vous savez, il est bien trois ou quatre heures par jour, surtout le matin, quand il est très reposé, parce qu'il est très soigné et très entouré, mais quand il est fatigué, surtout le soir, on peut lui faire signer ce qu'on veut sans qu'il s'en rende compte. »

Voilà qui n'a pas été préparé pour les besoins de la cause! Et je ne peux pas m'empêcher de remarquer que la visite

de Laval au Maréchal et la lecture, et la relecture de télégramme ont eu lieu à la fin de l'après-midi.

Vous conclurez ce que vous voudrez. Je crois qu'il est impossible, tout de même s'agissant d'une affaire criminelle, de ne pas examiner dans quelles circonstances exactes le fait qualifié crime a été commis. Pour ma part, quand il s'agit de savoir si ce Maréchal de France a vraiment approuvé, approuvé en parfaite conscience, ce mot affreux « Je souhaite la victoire de l'Allemagne »... Non, non, je refuse de l'admettre.

Vous êtes libres de ne pas me croire, mais je vous affirme que c'est ma pensée profonde. Je ne peux pas croire à cela, je n'y crois pas. On fournit une explication. Il y en a peut-être une autre. Il y a peut-être simplement une distraction du Maréchal. Il y a peut-être simplement que Laval s'est ravisé, je n'en sais rien.

En tout cas, il n'a certainement pas souhaité la victoire de l'Allemagne, et je suis bien tranquille : il a certainement sursauté, il s'est certainement indigné quand il a entendu ce souhait à la radio.

Parfois, pourtant, je le reconnais loyalement, je le proclame, parfois, pourtant, il a cédé, volontairement, consciemment. Parfois, il était obligé de parler sous la menace. Pourquoi cédait-il à la menace? Seconde question qu'on a posée ici. Il cédait parce que c'était le moindre mal et je m'étonne qu'on puisse le lui reprocher.

Exemple : le général Doyen a raconté ici qu'il était allé voir le Maréchal en décembre 1940, pour attirer son attention sur certaines activités de Laval : les mines de Bor, les Messageries Hachette, etc...

Et le général Doyen a ajouté : Il y a une très vive réaction du Maréchal qui a même dit : « Ce Laval, quel fumier!... »

Quelques jours plus tard, d'ailleurs, Laval était renvoyé : c'était en décembre 1940.

Mais, dit le Général, pourquoi, quelques jours plus tard, le Maréchal a-t-il écrit à Hitler pour lui donner l'assurance que rien n'était changé dans sa politique, que la France désirait maintenir avec l'Allemagne de bonnes relations.

Pourquoi ce revirement?

Ce n'était pas du tout un revirement, et vous allez en avoir la preuve : c'était un geste indispensable. Pourquoi?

Vous devinez bien que le renvoi de Laval avait très vivement mécontenté Hitler. Alors : menaces de représailles dont il y a des traces; menaces de représailles si Laval ne revient

pas au pouvoir, et le mot de représailles a tout de même une signification et représente quelque chose.

Dans le cas particulier, qu'est-ce que cela représentait? Les menaces qui devaient se traduire par des représailles, étaient celles-ci : 1° - les prélèvements de farine et de viande au profit de l'Allemagne seront augmentés;

2° - La ligne de démarcation sera plus rigoureusement fermée;

3° - Le sort des prisonniers français sera aggravé;

4° - Il y aura des prises d'otages. Nous savons ce que cela veut dire : c'est-à-dire des déportations.

Voilà la situation.

Que devait faire le Maréchal, je vous le demande? Que devait faire le Maréchal? Reprendre Laval? Non, non, non!... Il ne veut absolument pas céder sur ce point, capital à ses yeux.

Alors? maintenir son refus et subir les représailles? Ç'aurait été un beau geste, Messieurs, ç'aurait été un beau geste, qui aurait provoqué l'admiration du public et qui, aujourd'hui, provoqueraient nos applaudissements. Ç'aurait été un geste sans risques pour lui. Mais aux dépens de qui, s'il vous plaît, ce geste, si le Maréchal l'avait fait?

Voilà la question, et je ne la vois jamais posée dans les journaux ni même dans les conversations. Aux dépens de qui, ce geste? Mais aux dépens des Français qui auraient subi les représailles, c'est évident.

Le Maréchal ne s'y est pas résigné. Il ne voulait pas reprendre Laval, mais il a cherché un moyen terme, et comme il avait auprès d'Hitler un certain prestige et une certaine influence, il lui a écrit une lettre qui, il l'espérait, serait bien accueillie. C'est la lettre que vous connaissez :

> Je ne reprends pas Laval, mais ce n'est pas du tout, Monsieur le Chancelier, parce qu'il est trop de vos amis. Ma politique restera la même, et mon désir de bonne entente avec l'Allemagne ne changera pas, etc..., etc.

Voilà exactement ce qui s'est passé et ce qui est démontré. Hitler par chance s'est contenté de cela.

Et alors, je vous le demande, comment peut-on à ce propos formuler un reproche? Comment peut-on reprocher cette lettre au Maréchal et certaines autres lettres et déclarations à la radio, qui sont intervenues dans les mêmes conditions. Comment peut-on dire : « Il pouvait bien se taire! »

Ce mot-là, vous l'avez entendu, moi aussi, souvent : « Il pouvait bien se taire ».

Encore une fois, oui, il pouvait se taire, mais ce n'est pas lui

qui aurait subi les conséquences de ce silence : ce sont les malheureux Français qui auraient été victimes des représailles allemandes.

Je crois, Messieurs, que j'ai dit là une chose qui ne peut pas ne pas retenir l'attention des honnêtes gens et des gens intelligents que vous êtes.

Voulez-vous d'autres exemples? Tenez : Un autre témoin, M. Noël, que je suis heureux de féliciter en passant de ce que son élection à l'Académie des Sciences morales vient d'être, depuis sa déclaration ici, acceptée par le général de Gaulle, paraît-il.

M. Noël a reproché au Maréchal de s'être soumis à certaines exigences allemandes contraires à l'armistice. Vous vous rappelez? Il a dit devant nous : « Le Maréchal a protesté, mais ce n'était pas assez, il fallait résister jusqu'au bout ». C'est l'expression qu'il a employée. C'est la même idée que développait l'autre jour, dans *Le Figaro*, un journaliste éminent, lequel disait :

La France, il fallait qu'elle fût défendue pied à pied à Vichy, par un homme prêt à se laisser ensevelir sous ses décombres, plutôt que de céder.

C'est vite dit. On a le droit de penser tout de même qu'il faut y regarder à deux fois avant d'ensevelir sa patrie sous les décombres, n'est-ce pas?

M. Noël en particulier, qui est à la fois un historien et un diplomate, M. Noël devrait savoir qu'il y a eu de tout temps et dans tous les pays, des circonstances dans lesquelles les meilleurs patriotes ont considéré qu'il fallait ronger son frein et supporter l'injustice, plutôt que de compromettre l'existence de son pays ou les intérêts vitaux de son pays.

Et ici encore, j'apporte des exemples :

Quand les troupes anglaises, il n'y a pas si longtemps, ont fait violence à nos compatriotes en Syrie, quand elles ont expulsé sans beaucoup de douceur tous les Français et toutes les Françaises installés en Syrie, quelques-uns depuis de très longues années, l'intérêt suprême de notre pays a exigé, je n'ai pas besoin de dire pourquoi, que le général de Gaulle ne s'insurgeât qu'en paroles.

Il a souffert, il a attendu... Evidemment, il a eu raison. Que pouvait-il faire d'autre?

De même, quand des milliers et des milliers de prisonniers français ont été gardés et sont encore peut-être gardés par les Russes, l'intérêt du pays a exigé que le général de Gaulle ne

s'insurgeât point, et ici encore je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi.

Il a souffert, certainement, il s'est tu, et il a attendu, et il a eu raison.

Le Maréchal, lui aussi, a souffert des souffrances de son pays, mais il s'est senti impuissant. Il a attendu, il a souffert en silence, et, lui aussi, il a eu raison.

Il ne faisait, d'ailleurs, que suivre, pensez-y, son instinct de vieux militaire dressé aux manœuvres prudentes, aux lentes manœuvres, aux longues patiences qui, souvent doivent précéder et préparer l'attaque.

C'est grâce à cette prudence, à cette patience que, lui, Pétain, a gagné toutes les batailles qu'il a livrées. Les historiens l'expliquent; c'est un fait : c'est grâce à elles que, déjà, entre 1915 et 1918, la France a pu s'organiser et s'armer et qu'elle a pu, finalement, gagner la guerre.

Eh bien, c'est grâce aussi, j'en ai la conviction profonde, c'est grâce aussi à cette longue et douloureuse patience que fut pour nous tous et, surtout, pour lui, le régime de l'Armistice, que les Anglais et les Américains ont eu le temps de s'organiser, de s'armer depuis 1940. N'oubliez pas cet aveu officiel venu des Etats-Unis :

> Ce fut seulement l'année 1944 qui vit la fabrication d'armements atteindre, en Grande-Bretagne, et aux Etats-Unis, le rendement souhaité.

Il fallait, vous le voyez, attendre jusqu'à 1944 pour que la grande opération, l'opération décisive pût être entreprise.

A Vichy aussi il fallait attendre et attendre sans rien casser; il fallait attendre en avalant quelques couleuvres. Il a attendu et il ne faut pas le lui reprocher plus qu'on ne reproche à d'autres chefs d'Etat la patience qu'ils ont montrée en d'autres pénibles circonstances.

Mais un troisième témoin qui est mon confrère et ami Arrighi, a dit ici :

« Si le Maréchal était contraint de parler contre sa pensée, ne pouvait-il faire savoir de façon clandestine, mais d'autant plus efficace, qu'il désavouait son langage officiel? »

C'est précisément ce qu'a toujours fait le Maréchal en toutes circonstances, et, d'abord, auprès de tous ses visiteurs; tous ceux qui ont pénétré auprès de lui l'ont affirmé et l'affirment : il avait toujours un mot pour expliquer son attitude. Tout le monde savait et même les diplomates étrangers, qu'il était profondément anti-allemand.

Oui, quand c'était possible, il a toujours fait savoir sa pensée,

sa pensée profonde. Il l'a fait savoir aux groupes et aux Comités en qui il pouvait avoir confiance, par exemple au Comité directeur de la Légion des Combattants.

J'ai ici une note qui montre ce que je viens de vous dire :

Dans sa déclaration de juin 1944, on a relevé certaines phrases relatives à la lutte menée par l'Allemagne en faveur de la civilisation européenne.

Pendant plusieurs semaines, le ministre allemand Renthe-Finck multiplia les instances et les menaces pour que le Maréchal prononçât de telles paroles. Plusieurs projets furent élaborés par le cabinet qui cherchait à minimiser l'expression de ces paroles.

A tous ces textes, le Maréchal qui souffrait un véritable martyre...

— Ce sont ses propres termes —

... le Maréchal, qui souffrait un véritable martyre, refusa de souscrire en disant toujours : « Non, je ne puis pas. »

On atermoya, mais il fallut céder, et son cabinet profita du retour de Paris, où le Maréchal avait prononcé, à l'Hôtel-de-Ville, des paroles qui ne pouvaient pas laisser de doute aux Parisiens sur ses véritables sentiments à l'endroit de l'Allemagne et sur son espoir d'une revanche prochaine, — on profita du retour de Paris et du climat créé par ce voyage pour diffuser le message imposé par Rhente-Finck.

Mais...

et voici la réponse à Arrighi :

... le soir même, le Maréchal convoqua à l'Hôtel du Parc le Comité Directeur de la Légion des Combattants pour lui exposer dans quelles conditions il avait été contraint de prononcer cette phrase sur l'Allemagne; pour lui dire qu'il tenait à la désavouer et pour lui demander de le faire savoir.

Des instructions en ce sens furent immédiatement communiquées à tous les centres légionnaires...

L'instruction l'aurait établie, si elle avait été faite moins hâtivement et moins superficiellement.

Voilà donc une affirmation, une affirmation formelle et précise : on vous dit :

« Tel jour... »

Mais oui, Messieurs, je précise, tel jour il a dû, sous la menace toujours des représailles qui ne l'auraient pas atteint personnellement, il a dû, sous cette menace, prononcer ces paroles. Et, tout de suite, il a fait venir les membres du Comité directeur de la Légion des Combattants et il leur a fait observer qu'il avait parlé contre sa pensée profonde, et qu'il fallait le faire savoir, et on l'a fait savoir.

On devrait retrouver la trace de ces déclarations qui ont été

faites, qui ont été transmises dans tous les coins de la France.

Je parlais tout à l'heure de la Providence. Mais, vraiment, il y a des coïncidences... Voici une lettre — et l'authenticité de celle-là, non plus, il n'est pas question de la mettre en doute, il y a la lettre, il y a l'enveloppe, avec le timbre de la poste; elle est datée du 15 octobre 1942 —.

Elle m'a été envoyée aussi par un des nombreux fidèles admirateurs et amis du Maréchal. C'est une lettre qu'a reçue ce monsieur (l'enveloppe vous dirait son nom, si vous en aviez la curiosité, mais je ne le proclame pas ici publiquement) sans doute le 11 ou le 12 octobre, elle est du 10 octobre 1942. Elle est écrite par le général Campet, qui était, comme vous le savez, chef du cabinet militaire du Maréchal :

... Chacun dans notre sphère faisons ce que nous pouvons pour remédier à ces choses déplorables. Il y a bien assez de sujets de mécontentement justifiés pour qu'on n'en ajoute pas qui sont sans fondement.

C'est ainsi que je tiens à vous signaler que les seules félicitations adressées par le Maréchal à l'occasion de la tentative de Dieppe l'ont été à la population dieppoise pour la dignité de son attitude...

Et à cette lettre était joint une découpure du *Petit Parisien*, envoyé en même temps par le général Campet à son correspondant et ami pour lui montrer, en effet, quels ennuis avait le Maréchal. C'est le texte non pas des félicitations adressées à la population dieppoise mais du communiqué mensonger publié par la Presse :

Le Commandant en chef de la région ouest a reçu du Militärbefelshaber la communication suivante :

Le Maréchal Pétain et M. Pierre Laval, chef du Gouvernement, ont prié M. de Brinon de transmettre au Haut Commandement allemand en France leurs félicitations pour le succès remporté par les troupes allemandes qui, par leur défense, ont permis un nettoyage rapide du sol français.

Voilà ce que le général Campet découpait dans le *Petit Parisien* et qu'il envoyait à son correspondant et ami en lui disant : « C'est un faux. Il n'y a eu, de la part du Maréchal que des félicitations à la population dieppoise. »

Alors? Que s'était-il passé? Ce n'est pas très difficile à deviner. Puisqu'on nous dit que c'est M. Pierre Laval qui avait prié M. de Brinon de transmettre au Gouvernement allemand les félicitations, le communiqué, mensonger, émane évidemment de M. Pierre Laval, à moins que ce ne soit de M. de Brinon.

Je répète que j'essaie d'apporter ici des arguments qui ne soient que purement verbaux.

Un journal a dit, et je ne le lui reproche pas :

« Le Bâtonnier Payen est un civiliste distingué, éminent... bien entendu... »

Peu importe, mais enfin, un civiliste. Et ceci impliquait une sorte de reproche :

« Ici, il ne plaide pas devant une juridiction civile, par conséquent il faudrait peut-être tout de même un peu plus de gestes, un peu plus d'ampleur. »

Messieurs, je ne sais pas si je m'abuse — si je m'abuse, vous le direz — mais je crois que j'ai raison. Je sais à qui je parle : je parle à des hommes intelligents, je parle à des hommes consciencieux; par conséquent, ce qui peut les toucher, ce ne sont pas des éclats de voix; ce qui peut les toucher, c'est cela, ce sont ces arguments-là, et vous allez voir que je ne fais que commencer. C'est cela qui est frappant puisqu'enfin, il s'agit de quoi, encore une fois? Et j'y reviens toujours, c'est le *leit motiv* de ma plaidoirie : il s'agit de quoi?

Il s'agit de montrer que cet illustre Maréchal qui est là a trahi son pays et qu'il a trahi son pays en travaillant avec l'Allemagne, pour consacrer la défaite définitive de la France.

C'est bien cela, n'est-ce pas?

Eh bien, tout ce que je vous apporte et qui démontre le contraire, doit retenir votre attention et c'est pour cela que je vous l'apporte avec simplicité; je vous montre exactement ce que le Maréchal a fait et je mets en lumière le souci patriotique qui, en fait, a inspiré tous ses actes.

Un des premiers soucis du Maréchal, son souci constant a été de préparer la reprise, peut-être lointaine, mais enfin la reprise tout de même de la lutte, et pour cela, d'abord, d'amasser des armes, de camoufler du matériel.

Le Bâtonnier rappelle les témoignages qui sont venus affirmer que le Maréchal avait été d'accord pour constituer des dépôts d'armes et organiser les éléments d'une armée en vue de la libération.

Alors, je reviens toujours à la même idée qui s'impose et que je cherche à faire pénétrer dans vos esprits.

Le Maréchal qui a inspiré et dirigé tout cela n'est pas un traître. Il n'a pas travaillé pour l'Allemagne, contre les Alliés.

Maintenant, une petite parenthèse, parce qu'il y a une question posée au cours de la déposition d'un témoin et qui vient, en effet, assez naturellement à l'esprit : « Pourquoi ces effectifs et ce matériel n'ont-ils pu être utilisés que partiellement? » Le général Lafargue, je crois, vous en a donné l'explication.

D'abord, par suite d'une coïncidence. Etait-ce une coïncidence? Je veux le croire. Coïncidence malheureuse, en tout cas, Beaucoup de généraux furent changés par l'amiral Darlan, en octobre 1942.

Et puis, il y a eu une certaine crise d'effectifs, à cause de la libération prématurée de la classe 1939.

Et puis encore, le débarquement en France n'a pas suivi le débarquement en Afrique du Nord aussi vite qu'on l'attendait et qu'on l'espérait.

Et enfin, quand les Allemands sont entrés dans la zone sud, il y a eu, hélas! des dénonciations, des confiscations.

Voilà ce qui a paralysé l'action, préparée si soigneusement, des troupes et du matériel dont le Maréchal espérait tant! Les organismes de résistance, c'est exact, n'ont pas pu en profiter entièrement. Mais ils en ont profité partiellement. De cela aussi il y a des preuves, des preuves écrites, des preuves convaincantes.

Mais ce qui nous intéresse, surtout encore une fois, c'est d'être fixé sur les sentiments du Maréchal et sur des actes. Vous commencez à l'être, n'est-ce pas? Vous savez la préoccupation qu'il a eue tout de suite de camoufler ce matériel, de dissimuler et de recruter des hommes en vue de la libération, en vue du jour qui viendrait, il le savait bien, où les Allemands seraient écrasés.

Le Maréchal a d'autres préoccupations dans le même ordre d'idées. Ce sont encore des arguments que je vous apporte, et non des phrases.

Il a veillé, dès le début, à empêcher la propagande allemande de s'exercer dans l'armée. Là-dessus, j'ai des noms, des dates, des témoins.

... Dès le début de l'occupation, les organismes directeurs des diverses régions — Constantini, Pinsard, etc... — s'étaient installés à Paris et bénéficiaient, bien entendu, de l'appui des autorités allemandes. Ils avaient organisé des tournées de propagande en zone libre. Ils avaient envoyé, notamment, des sous-officiers de réserve, qui, revêtus irrégulièrement de leur uniforme, pouvaient pénétrer facilement dans les camps d'aviation, où ils tendaient de recruter des volontaires pour constituer des escadrilles françaises qui auraient combattu dans les formations allemandes...

Le général Bergeret, Ministre de l'Air, ayant été prévenu, a fait aussitôt arrêter les sous-officiers dont il s'agit pour port illégal d'uniforme et il a pris toutes mesures pour arrêter également la propagande. Il l'a fait en complet accord avec le Maréchal, qu'il avait lui-même mis au courant. C'est intéressant.

Et puis, en octobre 1940, le colonel François, dans une interview accordée au *Petit Parisien*, avait lancé l'idée de la création d'une phalange d'aviateurs français qui devaient combattre dans la Luftwaffe contre l'Angleterre. Laval a voulu prendre le colonel François à son Cabinet pour réaliser ce projet. Le général Bergeret a alors infligé au colonel François une peine grave : blâme du Ministre, et il l'a muté en Afrique du Nord.

Mais Laval a décidé de passer outre, et il a convoqué directement le colonel François pour le prendre à son Cabinet. Le général Bergeret a alors saisi le maréchal Pétain de l'incident et le Maréchal a arbitré l'incident contre Laval en faveur du général Bergeret, c'est-à-dire qu'il a interdit à Laval de prendre avec lui le colonel François.

Voilà encore une preuve, n'est-il pas vrai? Il y en a bien d'autres; je ne les lis pas; je ne peux pas tout lire.

Seulement, je tiens à remarquer, encore une fois, qui n'est peut-être pas la dernière mais c'est inévitable, que ce n'est pas ici que tout cela devrait être vérifié et contrôlé. Ce n'est pas dans la Chambre de vos délibérations, où vous entrerez je ne sais à quelle heure, que vous pourrez vérifier tout cela : c'est à l'instruction que ces choses-là doivent être faites et dites. Or, l'instruction a été tout à fait incomplète. Elle a été hâtive; elle a été superficielle. Et beaucoup de documents nous sont demeurés cachés.

Le Maréchal a cherché d'autres occasions de se rapprocher de l'Angleterre. Il y a eu ce qu'on appelle les accords Worms. Dans cette salle même, il y a un mois ou deux, on a plaidé au sujet de ces accords Worms.

Qu'est-ce que c'était que ces accords Worms? Les accords Worms, du point de vue qui nous intéresse, c'était la décision prise par la France au lendemain même de l'armistice, de céder immédiatement tous ses navires à l'Angleterre; c'était le transfert des charte-parties signées par la mission française.

... Quant aux navires chargés, les conditions ci-dessus seront également appliquées aux navires chargés. L'ordre de procéder au déchargement de ces navires sera donné par les autorités anglaises...

En bon français : tous ces bateaux qui nous appartenaient, qui transportaient, pour nous Français, des marchandises ou des munitions, tous ces bateaux qui étaient en mer au moment de l'armistice, ont reçu tout de suite un télégramme envoyé sur les instructions du Maréchal en leur disant : « Il faut que tous ces bateaux soient transférés en Angleterre, contenant et contenu ».

N'est-ce pas une preuve de plus que le Maréchal désirait être utile à l'Angleterre? qu'il ne désirait pas être utile aux Allemands? Vous retiendrez ces accords Worms.

Autre chose. Le bénéfice de tous les contrats d'armement passés par la France avec les industriels américains a été transféré à l'Angleterre.

Vous savez ce qui s'était passé : Nous avions fait beaucoup de commandes aux Etats-Unis, parce que notre industrie était insuffisante pour assurer notre armement et la fabrication de nos munitions. Donc, on a passé beaucoup de commandes aux Etats-Unis.

Tout de suite après l'armistice, le Cabinet du Maréchal donne des ordres pour que le bénéfice de ces contrats passés avec les industriels américains soit transféré aux Anglais. Ça n'a pas été sans peine, et M. Stettinius, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a fait, là-dessus, un livre, où il indique que l'on pouvait craindre, en juin 1940, que le nouveau Gouvernement, celui du Maréchal, s'opposât au transfert à l'Angleterre des contrats de fabrication d'armement passés avec la France, par les industriels américains. Mais ce transfert s'est réalisé avec l'accord du Maréchal. C'est M. Stettinius qui dit cela et qui ajoute :

Il en est résulté que toutes les armes destinées à la France ont pu passer entre les mains de la Grande-Bretagne. Il faut attacher à ce fait une importance très appréciable.

Voilà encore quelque chose qu'il n'est pas inutile de dire.

Troisième opération : Le Maréchal a fait expédier, via Casablanca, au gouvernement américain, tous les plans et maquettes des chars de combat français, plans qui ont servi très utilement, paraît-il — c'est encore M. Stettinius qui nous le dit — aux constructeurs des Etats-Unis.

Est-ce fini? Non. Au début de la guerre, c'est-à-dire avant l'armistice, un colonel français, qui a un nom roumain, le colonel Gorretzianu, a fait installer sur ordre, pour le compte de la France, une dépendance, une succursale du 2e Bureau à Lisbonne.

En juin 1940, un des premiers soins du Cabinet du Maréchal, c'est de lui donner l'ordre de continuer ce service « en organisant une liaison avec les services anglais ». Ce n'est pas de la trahison au profit de l'Allemagne, je pense!

Ce n'est pas tout! En octobre 1940, le Maréchal envoie un messager à M. Churchill. C'est l'histoire Rougier. Elle pourrait m'entraîner trop loin. Je me borne à rappeler que le Maréchal a envoyé, en la personne de M. Rougier, un messager à M. Churchill. Vous savez que M. Rougier a fait, sur cette mission dont

il avait été chargé, un livre qui est d'ailleurs très intéressant très rare mais très intéressant, et dans lequel il reproduit en photographie les textes même qu'il invoque.

Je laisserai aussi ce livre dans mon dossier en le recommandant à vos bons soins.

Il en résulte que le Maréchal, au mois d'octobre 1940, a envoyé Rougier à Churchill, porteur d'assurances, de propositions et de demandes du gouvernement français. Il en résulte que le 24 et le 26 octobre il y a eu des conversations à Londres, conversations qui furent résumées en un texte dactylographié dont nous avons la photographie, et qu'approuva M. Churchill le 28 octobre.

Le 10 novembre, le maréchal Pétain reçut, en présence de l'amiral Fernet qui vous l'a dit ici, Rougier à son retour d'Angleterre; il était d'ailleurs passé par l'Algérie où il avait vu le général Weygand. Le Maréchal le reçut à l'Hôtel du Parc, à Vichy et reçut de lui le papier qui fut mis sous clé en présence de l'amiral Fernet, qui en a déposé.

Est-ce que je vais me lancer dans des discussions sur le fait que M. Churchill a cru devoir, pas longtemps avant les élections dernières, faire publier un communiqué disant que sans doute il avait reçu des visites, mais que tout cela n'avait pas abouti, que ce n'étaient que des pourparlers. Je pourrais beaucoup discuter là-dessus, mais je ne le ferai pas pour plusieurs bonnes raisons, et d'abord parce que cela n'a pas d'intérêt direct.

Qu'est-ce en effet qui m'intéresse? Et qu'est-ce qui vous intéresse, vous? C'est de savoir si le Maréchal a commis le crime de trahison. Eh bien, voulez-vous supposer que M. Churchill n'ait pas accepté les propositions qui lui étaient faites et que personne ne nie avoir été faites? Voulez-vous supposer qu'il n'ait pas accepté? Cela n'empêcherait pas que les sentiments du Maréchal étaient ce que je viens de dire et que le fait même de cette visite de Rougier à M. Churchill suffit à montrer quels étaient ses sentiments, pro-anglais et anti-allemands.

Et puis il y a une seconde raison pour laquelle je n'insisterai pas sur les accords Rougier : c'est qu'il y a eu un autre accord, qui n'est pas niable, passé très peu de temps après.

Mais je trouve dans mes nôtes, et ceci n'est pas une parenthèse, c'est quelque chose qui s'intercale entre les deux accords auxquels je viens de faire allusion, une lettre du Roi d'Angleterre au Maréchal, lettre très amicale; M. le Procureur général en a parlé.

La réponse du Maréchal, que M. le Procureur général nous a lue avec sa plus grosse voix, était évidemment un peu plus réservée. Mais il y a à cela une explication à laquelle vous n'avez

pas pensé, monsieur le Procureur général, c'est que ces deux lettres ont été échangées pendant que les pourparlers se poursuivaient, mais c'était au lendemain de Mers-el-Kébir et au lendemain de Dakar.

Evidemment, et j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure, le Maréchal a été désagréablement impressionné par l'attaque anglaise sur nos bateaux qui étaient dans un port algérien où ne se trouvait aucun Allemand, par la destruction de ces bateaux et par le nombre des victimes. Cela explique le ton un peu plus réservé avec lequel il a répondu au Roi d'Angleterre. Mais cela ne tirait pas, si j'ose dire, à conséquence, puisque précisément la conversation était tout de suite engagée de nouveau par un autre émissaire, M. Chevalier, ancien Ministre de l'Education nationale, qui a comparu devant vous, et nous allons y arriver.

Il y a une chose qu'il faut dire maintenant, puisque je suis les faits dans leur ordre chronologique : c'est que le Maréchal a eu tout de suite, dès le début, une très grosse préoccupation (et j'irais jusqu'à dire que cela a été sa préoccupation dominante s'il n'y avait eu aussi la question d'Alsace-Lorraine dont nous parlerons un peu plus tard) c'était la question des prisonniers.

Le Maréchal a toujours beaucoup pensé aux prisonniers. Il voulait obtenir leur libération complète si possible, et en tout cas obtenir la libération du plus grand nombre possible d'entre eux.

Mais ici se présente une difficulté. Pour faire libérer des prisonniers, il ne suffit pas de ruser, de camoufler du matériel ou de recruter clandestinement du personnel, pour faire libérer des prisonniers, il faut faire des démarches auprès des autorités occupantes, qui peuvent seules évidemment ordonner ces libérations.

Autrement dit, et je vous demande pardon d'employer ce mot qu'il me déplaît de prononcer autant peut-être qu'il vous déplaît de l'entendre, il faut amadouer le vainqueur. Il ne faut pas se donner l'apparence de lui vouloir du mal, mais au contraire il faut feindre de se rapprocher de lui.

Alors, ce fut Montoire.

Je viens d'ailleurs de faire au Maréchal un compliment qu'il ne mérite pas, puisque j'ai eu l'air de dire qu'il avait voulu feindre quelque chose. Dans la réalité, il n'a rien voulu à ce moment.

Vous savez, car la preuve en a été faite surabondamment, que ce voyage, cette rencontre à Montoire n'a pas du tout été provoquée par le Maréchal ni par son entourage. Vous vous rappelez — c'est Laval qui l'a expliqué ici — que Laval avait soi-

disant par hasard rencontré le Führer Hitler, et que, au cours de la conversation, Hitler lui aurait dit : Si le Maréchal veut venir, je passerai dans telle gare après-demain.

Laval rentre dans ces conditions et dit au Maréchal : Hitler vous attend.

Le Maréchal trouve le procédé un peu vif, mais que voulez-vous, voyons encore les choses pratiquement.

Refuser — alors que c'était en territoire français — c'était assez désobligeant et injurieux pour Hitler. Il se décide alors à y aller, avec cette arrière-pensée qu'il pourra faire quelque chose pour les prisonniers.

Je dois dire qu'il en est revenu pas mécontent — pauvre Maréchal! — parce qu'il avait obtenu, croyait-il, des avantages immédiats, en échange desquels il avait accepté le principe d'une collaboration dont les modalités restaient à prévoir, à définir.

Alors je ne dis pas que c'est un vieil instinct paysan qui se réveille, mais tout de même, c'est une bonne affaire! J'acquiers au comptant — il croyait que c'était au comptant! — la promesse de la libération des prisonniers; et je promets de payer à terme un prix qui n'est même pas encore fixé...

Oui, pauvre Maréchal! Il a dû bien vite déchanter. Il a déchanté, après d'ailleurs avoir, si je me rappelle bien, dit à la radio qu'il avait rencontré Hitler et que, ma foi, il « entrait dans la voie de la collaboration ».

Dirai-je que c'était un mensonge? Je dirai que c'était une feinte, le mot est moins désobligeant. C'était certainement un mensonge ou une feinte puisque au même moment il faisait ce dont je vous ai parlé, puisque au même moment il envoyait un nouveau messager à Churchill.

Par conséquent, il était revenu de Montoire satisfait, il avait tort d'être satisfait, parce que les prisonniers n'ont été libérés qu'au compte-gouttes, contrairement à ce qui lui avait été promis, et la ligne de démarcation est restée tout aussi difficile à franchir.

La déception du Maréchal fut d'autant plus vive que juste à ce moment se produisit un incident qui aurait pu être beaucoup plus grave. Le Maréchal en effet s'aperçoit que Laval voulait l'entraîner dans ce qu'il a toujours voulu à tout prix éviter : un conflit avec l'Angleterre.

C'était à propos du Tchad.

Le Tchad était une colonie tombée depuis le mois de juillet déjà au pouvoir des troupes de la France Libre. C'était un territoire très précieux pour l'Angleterre, puisque (je l'ai appris en étudiant ce dossier, mes connaissances géographiques n'allaient pas jusque-là), c'est le point de départ d'une route qui permet

de rejoindre Le Caire à travers l'Afrique, c'est-à-dire d'éviter la Méditerranée et à plus forte raison d'éviter le Cap de Bonne-Espérance.

Laval propose au Conseil des Ministres de reprendre le Tchad, colonie française, par les armes. C'était bien dangereux; c'était la lutte, la guerre certaine, avouée, contre l'Angleterre. Le Maréchal ne voulait à aucun prix de cette guerre contre l'Angleterre, d'autant plus que les accords Rougier contenaient cette clause que la France s'engageait à ne pas attaquer les Colonies déjà passées à la dissidence.

Alors ce ne fut pas long. Devant cette demande de Laval, devant la non-exécution des accords de Montoire, le Maréchal renverse la vapeur et congédie Laval, geste qui, je le dis en passant, n'était pas sans danger pour lui, étant donnée la force incontestable des occupants à ce moment.

Pour remplacer Laval, il appelle Flandin. Pourquoi? Parce que dès avant Montoire, vous le savez, le Maréchal avait essayé de se rapprocher discrètement de l'Angleterre et que Flandin avait été l'un des agents de ce rapprochement clandestin.

Mais les Allemands avaient eu vent de ces tractations de Flandin avec Churchill. Protestations et menaces, ce sont deux mots qui reviennent toujours quand on parle des Allemands; le Maréchal ne s'adressera plus à Flandin; il ne s'adressera plus à Rougier, il s'adresse à M. Chevalier, déjà nommé doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble et il le nomme Ministre de l'Education nationale.

D'où vient à M. Chevalier cet honneur? J'avoue humblement et j'en demande pardon à M. Chevalier, que je me le suis demandé. M. Chevalier, doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble, a été nommé Ministre de l'Education nationale simplement parce qu'il est, et le Maréchal le sait, l'ami intime de Lord Halifax. Il vous l'a dit ici; il le dit volontiers, il a raison, c'est un ancien camarade, sinon d'enfance, du moins de jeunesse, de Lord Halifax. Ils ont été ensemble à Oxford et ils sont restés depuis extrêmement liés. M. Chevalier est donc tout indiqué pour renouer des relations officielles avec Lord Halifax lui-même et par lui avec les autres Ministres anglais.

Ce qui s'est passé alors, messieurs, vous vous le rappelez, vous vous rappelez la déposition du Prince Xavier de Bourbon, qui y a été mêlé. Je pourrais invoquer aussi le témoignage de M. Pierre Dupuis, alors Ministre du Canada en France. Des accords sont intervenus entre Lord Halifax, c'est-à-dire le gouvernement anglais, et le gouvernement français représenté par M. Chevalier.

Mais sur ce point, et j'en demande pardon à M. le Procureur général, il vous a tout de même donné des explications que je ne peux pas laisser passer.

M. Chevalier a rapporté un mot de M. Dupuis, Ministre du Canada, selon lequel M. Churchill, en présence du texte des accords, était « hésitant ». Et M. le Procureur général de dire : « Il était hésitant, ce n'était donc pas fait ».

Il aurait fallu lire la phrase en entier au lieu de la couper en deux. Il y est dit textuellement :

M. Churchill, quoique très désireux de donner des encouragements au chef de l'Etat français, est hésitant : parce qu'il préférerait que les contrats fussent établis à Londres plutôt qu'à Madrid.

Ce n'est pas du tout la même chose. M. Churchill hésite à accepter le papier qu'on lui apporte parce qu'il préférerait que ce contrat eût été établi à Londres plutôt qu'à Madrid.

Alors M. Chevalier, que j'ai fait interroger — je dis que je l'ai fait interroger parce que comme tant d'autres hommes éminents et parfaitement honnêtes, il est en prison — M. Chevalier a répondu :

M. Churchill, en réalité, était partisan d'une collaboration encore plus poussée que Lord Halifax. Voilà la vérité. Halifax était surtout soucieux que le Maréchal ne fît rien contre l'armistice afin d'éviter toute intervention des Allemands, puisque les Anglais n'étaient pas encore prêts à y répondre, leurs armements étant insuffisants. Mais M. Churchill voulait aller plus loin. Il n'a jamais hésité que sur le lieu des pourparlers entre techniciens du pétrole...

Par conséquent, j'ai le droit de dire que M. Churchill n'a fait aucune réserve sur le fond même des accords.

M. le Procureur Général a dit aussi : « tout cela est vague ».

Ce n'est pas « vague » du tout puisque cet accord a été réalisé; il a été réalisé entre Français et Anglais. Il y a eu 400 bateaux d'arachides qui sont venus par Gibraltar ou par l'Isthme de Suez, et quantité de bateaux citernes remplis de produits prétoliers qui ont sauvé dans cette période l'industrie française d'une paralysie totale.

J'avais, bien avant d'étudier cette affaire, entendu parler de quelque chose comme cela. Je m'étais même demandé, je me rappelle, dans une conversation amicale : comment se fait-il que nous ayons encore du pétrole? (c'était au temps de l'occupation). Je me disais : Vraiment, les Allemands sont assez généreux de nous donner de l'essence qui nous permet de circuler encore.

Eh bien, l'essence nous arrivait en bonne partie, paraît-il,

par la grâce et la bonne volonté de l'Angleterre, de même pour les huiles.

Mais je n'insiste pas sur ce point. Je pense que vous avez gardé maintenant la certitude qu'il y a eu, en effet, non pas seulement une tentative de rapprochement, mais un rapprochement effectif avec l'Angleterre.

Peu importe d'ailleurs cette fois encore. Ce n'est pas M. Churchill, ni Lord Halifax qui m'intéressent, c'est l'état d'esprit du Maréchal, c'est la volonté du Maréchal, ce sont les sentiments du Maréchal au regard de l'Angleterre, ennemie n° 1 de l'Allemagne.

Avec les Etats-Unis, tractations analogues par l'intermédiaire de l'amiral Leahy, puis de M. Tuck, qui n'avait pas le grade d'ambassadeur, mais qui était, je crois, ministre plénipotentiaire, et que le Président Roosevelt laissa en fonction à Vichy auprès du Maréchal plus de six mois encore, après que les Etats-Unis furent entrés dans la guerre.

Ces rapports avec les Etats-Unis sont restés extrêmement cordiaux et vous verrez, un peu plus tard, qu'encore en 1944, au mois d'avril ou de mai, M. Roosevelt envoyait une lettre — j'allais dire affectueuse — au maréchal Pétain en lui laissant espérer une libération prochaine.

En attendant, il y avait des accords constants avec les Etats-Unis, à telles enseignes que le général Weygand, sur les instructions, naturellement, du Maréchal, avait autorisé en Algérie l'installation — tenez-vous bien — de seize consuls américains en plus de ceux qui y étaient déjà! Ces consuls installés comme suite aux accords Weygand-Murphy, s'occupaient d'autre chose, soyez-en sûrs, que de commerce! Ils commençaient à préparer, un an et demi d'avance, le débarquement du mois de novembre 1942.

Il ne fallait pas vous laisser ignorer tout cela, n'est-ce pas?

Et il ne faut pas non plus vous laisser ignorer que, après l'agression de Dakar, l'amiral Darlan, avec l'accord de Laval, évidemment, ayant proposé au Conseil des ministres de déclarer la guerre à l'Angleterre, le Maréchal s'y opposa formellement.

Cette attaque de Dakar suivant de deux mois seulement l'attaque de Mers-el-Kébir, avait cependant beaucoup ému le Maréchal, et j'ai le droit de dire, n'est-ce pas, avec toute la modération qui convient, qu'il y avait un peu de quoi être ému puisqu'il y a au dossier des lettres des autorités françaises de là-bas qui déclarent « qu'il n'y a à Dakar aucune force allemande d'aucune sorte. »

On avait le droit d'éprouver un certain étonnement, une certaine crainte en constatant que les Anglais, qui sont des amis, bien entendu, mais qui n'oublient jamais ce qui peut être leur intérêt personnel, attaquaient des colonies qui étaient à nous, où les Français étaient seuls et où il n'y avait aucune espèce d'Allemand.

Le Maréchal pourtant ne veut pas entrer en guerre contre l'Angleterre à côté des Allemands. Il déclare seulement : « Nous défendrons nos colonies contre toute attaque, d'où qu'elle vienne... »

Les Anglais l'ont parfaitement admis, du moins pendant un certain temps. Ils comprirent qu'il ne fallait pas donner à l'Allemagne un prétexte quelconque pour intervenir dans les Colonies françaises aux lieu et place de la France, ce qu'ils auraient certainement fait si la France s'était révélée défaillante.

Vous retiendrez n'est-ce pas, Messieurs, ce refus absolu de rompre avec l'Angleterre?

Et vous retiendrez aussi l'indulgence certaine que le Maréchal a toujours témoignée aux dissidents, surtout jusqu'en 1943.

Les preuves : Il ordonne que les délégations de solde soient maintenues aux femmes de militaires passés à la dissidence, et j'ai sur ce point un dossier volumineux. Les femmes des militaires français passés à la dissidence ont continué à toucher leurs délégations de solde.

Et puis, quand le Maréchal apprend que deux officiers gaullistes, qui participaient en septembre 1940 à cette attaque contre Dakar dont je viens de parler, ont été faits prisonniers et vont être poursuivis, il ordonne d'arrêter les poursuites et de réintégrer ces officiers dans les cadres de l'armée.

Et, si vous voulez des noms, les voici. L'un était le capitaine Soufflet, qui, sur les ordres du Maréchal, ne fut l'objet d'aucune condamnation et à qui une situation fut procurée au Commissariat aux Sports à Vichy.

L'autre, c'était le capitaine Bécour-Foch, qui fut l'objet d'une information judiciaire que le Maréchal décida de ne pas faire aboutir.

Un troisième dissident bénéficia de l'indulgence du Maréchal. Celui-là avait été le premier dissident de France. J'ai nommé le général de Gaulle. De sa main, le Maréchal a écrit sur le jugement qui condamne à mort le général de Gaulle : (scellé 13, pièce 9) :

Ce jugement s'est imposé par une nécessité de discipline, puis comme valeur d'exemple afin d'arrêter un mouvement d'exode d'offi-

ciers français vers l'étranger, mais il est évident que ce jugement par contumace ne peut être que de principe. Il n'a jamais été dans ma pensée de lui donner une suite.

Ici, aujourd'hui, n'est-elle pas émouvante cette indulgence, cette paternelle déclaration?

Voilà l'état d'esprit de ce traître, voilà l'état d'esprit de cet ami de l'Allemagne.

... Et nous voici maintenant au printemps de 1941.

Hitler vient de liquider la question des Balkans et il commence à mesurer quelle faute irréparable il a commise en nous consentant l'armistice de 1940, c'est-à-dire en renonçant à prendre pied en Afrique du Nord.

Ah, s'il pouvait maintenant s'y installer! ce serait la Méditerranée fermée, ce serait la flotte anglaise prise au piège; c'est cette pénétration en Afrique du Nord qu'il va tenter d'obtenir, mais naturellement, le Maréchal ne veut pas en entendre parler.

C'est à ce moment-là, rapprochement curieux, qu'il envoie en Angleterre encore une mission, mais pas pour faire un traité, un accord nouveau, non, il envoie le colonel Groussard, pour prendre liaison avec le cabinet britannique « en vue de connaître la valeur de l'aide que l'Angleterre pourrait nous apporter en Afrique du Nord » et pour discuter de l'entraînement de milliers d'aviateurs qui sont en France sans emploi.

Voilà qui ressemble beaucoup, n'est-il pas vrai, à des pourparlers en vue d'un accord militaire?

Au moment même où le colonel Groussard arrive à Londres, démarche d'Hitler à Vichy (simple coïncidence d'ailleurs). Il appelle Darlan à Berchtesgaden.

Promesses? menaces? Je n'en sais rien, les deux probablement. Ce que je sais, c'est que Darlan laisse entrevoir un accord possible et qu'il le confirme quelques jours plus tard à Paris à M. Warlimont qui était ambassadeur ou ministre allemand. Ils établissent un protocole.

Un protocole, et cela ne veut pas dire seulement des salutations et des salamalecs, cela veut dire un avant-projet de traité qui doit être ratifié pour avoir une valeur quelconque.

Il n'y avait qu'une promesse et l'amiral Darlan avait d'ailleurs qualité pour faire une promesse de ce genre, mais promesse sujette à ratification.

Ce protocole qui porte sa seule signature, comprend trois parties. Il constate l'accord de Darlan sur trois points :

1° Afrique du Nord : usage du port de Bizerte, traversée de la Tunisie.

2° Installation d'une base de sous-marins à Dakar.

3° Aide donnée aux Allemands en vue de leur ravitaillement en Syrie et en Irak au point de vue aviation.

Mais que va-t-il advenir de ces trois accords provisoires? Ici, je me réjouis parce que, si je devais entrer dans la discussion ou dans l'exposé détaillé, j'en aurais pour une heure; mais j'ai encore la bonne fortune — j'ai de la chance décidément — d'avoir trouvé la réponse décisive dans un article de M. Kammerer. Cet article qui est à mon dossier, a paru dans une revue qui s'appelle *La France intérieure*, numéro du 15 mai dernier, sous le titre : « Un document capital de la trahison ». M. Kammerer n'est pas suspect, n'est-il pas vrai, il ne peut pas être soupçonné de défendre la politique du Maréchal ou la personne du Maréchal? J'aime trouver ainsi des arguments chez les adversaires! Ils ont beaucoup plus de valeur que les arguments empruntés à des amis.

Que va-t-il advenir, d'après M. Kammerer, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, d'abord, des accords Darlan? Je lis :

La convention relative à Bizerte demeura donc également à l'état de projet.

C'est exact. Au Conseil de l'Empire, en effet, le 3 juin, c'est-à-dire cinq jours après la signature des accords qui sont du 28 ou 29 mai, Weygand, d'accord avec le Maréchal, s'opposa énergiquement à la mise en vigueur. Et d'un!

Mais vous avez entendu : Cet accord demeura donc *également* à l'état de projet. Pourquoi « également »?

Parce que le Maréchal refusa tout aussi formellement d'approuver l'accord relatif à Dakar, c'est-à-dire l'octroi aux Allemands d'une base de sous-marins en A.O.F.

Et M. Kammerer le dit expressément dans les termes suivants que je cite, encore une fois, entre guillemets :

Cette convention-là resta au stade de plan d'accord.

Un plan en vue d'un accord. Ce n'est peut-être pas d'un français excellent, mais le sens est très net.

Voilà donc déjà, en cinq minutes, deux de ces conventions sur trois, dont je peux dire qu'elles n'ont pas été ratifiées et qu'elles n'ont même pas eu un commencement d'exécution.

Alors, comment, vis-à-vis de l'Allemagne, a-t-on expliqué ce refus de ratification? Voici (les Allemands une fois de plus furent assez bien joués) :

L'amiral Darlan, ayant peut-être le regret de ce qu'il avait

signé, avait fait précéder la convention d'un « préambule ». Ce préambule précise :

La cession des bases en question se fera en contre-partie de certaines conditions politiques et économiques à réaliser.

Conditions politiques? Le Maréchal, d'accord avec le général Weygand et un certain nombre de ses ministres, le Maréchal demanda simplement que l'armistice disparût, qu'il fût remplacé par des préliminaires de paix, et que, dans ces préliminaires, fût reconnue — je cite :

... l'intégrité du territoire français, de l'Empire français et de la souveraineté française... (Conseil des ministres du 6 juin.)

Naturellement, l'Allemagne refusa et comme l'Allemagne, tout de suite, dit : Non, immédiatement on lui répliqua : le projet Darlan, le protocole Darlan ne tient plus.

Tempête d'insultes et d'intimidations allemandes. Et, pour que vous ne croyiez pas que j'abuse de ces mots-là, je vous cite un passage du journal anglais *Daily Telegraph* :

La maréchal Pétain s'est montré ferme contre une pression continuelle dans son refus d'accorder à l'ennemi l'accès convoité en Afrique du Nord. Jusqu'ici, il a réussi à se tirer d'une situation difficile, et le jour viendra où Vichy pourra se féliciter de s'être attiré la tempête actuelle d'insultes et d'intimidations allemandes.

Ce sont les deux mots que j'ai repris : tempête d'insultes et d'intimidations, à cause de notre refus de ratifier.

Reste tout de même la troisième convention dont nous n'avons pas encore parlé; celle de la Syrie et de l'Irak.

La France va se trouver ici dans une situation un peu particulière, pourquoi? Parce que la lutte entre les Anglais et les Allemands était déjà engagée avant que ce protocole ne fût signé. L'Allemagne était déjà intervenue en Irak contre l'Angleterre au moyen d'avions, et elle avait obtenu de l'amiral Darlan tout seul, non pas, comme on l'a dit, des bases en Syrie; elle avait obtenu un droit de passage. Ses avions pouvaient passer au-dessus de la Syrie pour aller en Irak. Rien de plus.

Seulement, l'Allemagne voulait, pour rendre efficaces ces attaques aériennes, déjà commencées, que ses avions pussent trouver en Syrie une base de ravitaillement, et pour trouver une base de ravitaillement, il fallait l'accord formel du Gouvernement français.

Double pression alors pour obtenir cet accord : pression à Paris, par l'entremise d'Abetz et de Brinon; pression à Beyrouth sur le général Dentz. On vous a parlé de cela hier, et

je n'insiste pas. A la suite de quoi le général Dentz, qui a payé cher cette obéissance aux ordres de Darlan, le général Dentz a donné des gages aux Allemands et il s'est battu contre les Anglais et contre les troupes gaullistes qui accompagnaient les Anglais.

Etait-il possible de faire autrement?

Je ne plaide pas ici l'affaire du général Dentz, et pour cause. Mais... était-il possible de faire autrement? Etait-il possible de laisser les Anglais s'installer en Syrie — mesurez ces paroles — s'installer en Syrie, sans que nous nous y opposions?

Là-dessus, il y a bien des choes à dire, mais qui seraient inutiles dans le procès actuel. L'abandon de la Syrie aurait donné aux Allemands un excellent prétexte pour s'emparer de la Tunisie et pour occuper l'Afrique du Nord. C'est une des explications qu'on peut donner à la lutte en Syrie. Et il y a une autre explication qui vient à l'esprit : c'est qu'en Syrie, nous étions chez nous! Les Anglais nous attaquaient chez nous... Peu importe. J'ai dit que je n'insistais pas, et je n'insiste pas.

J'arrive au rôle personnel du Maréchal et j'indique que le Maréchal n'a pas connu tout de suite cette situation. Je veux dire qu'il n'a pas connu tout de suite l'imprudence, pour ne pas dire autre chose, faite par l'amiral Darlan. J'en ai deux preuves convergentes.

J'ai su, d'abord, par des fonctionnaires du Cabinet du Maréchal, que celui-ci avait été absent de Vichy pendant une période que je ne peux pas préciser exactement, mais pendant une bonne partie du mois de mai. Il était, paraît-il, peut-être un peu fatigué, je n'en sais rien. En tout cas, il n'était pas là . il était à Villeneuve-Loubet.

Et puis, j'ai reçu une lettre de M. Gillouin. M. Gillouin, c'est un personnage important que vous connaissez tous de nom, qui avait je ne sais pas quel titre auprès du Maréchal, mais qui était tout à fait de ses amis et de ses conseils. M. Gillouin est réfugié en Suisse. C'est un de ceux pour qui j'ai demandé l'autorisation de venir ici et la promesse d'en pouvoir repartir. On n'a pas cru devoir donner cette autorisation. Ç'aurait été bien utile pourtant que vous entendissiez M. Gillouin. Vous ne l'entendrez pas, mais vous écouterez la lettre qu'il a pu me faire parvenir, au prix de difficultés dont je ne me rendais pas compte. J'ai la lettre et j'y trouve un passage qui m'a fait, je ne veux pas dire « tiquer », c'est une expression déplacée dans cette enceinte, mais qui m'a vivement étonné.

J'ai dit souvent et dès le début que le malheureux Maréchal était l'objet et la victime d'un véritable détournement de vieillard. On lui cachait la vérité, sous prétexte de le ménager, ou bien on le trom-

pait effrontément, ou bien on le lanternait indéfiniment. C'est une partie, et non la moindre, du drame de Vichy.

J'étais le seul à lui dire la vérité. Lorsque je n'ai plus été là, chassé par Laval, au mois de mai 1942, il a été sans défense contre la puissance et le mensonge.

Des exemples : il ignorait tout de l'aide clandestine apportée par Darlan, Dentz, Guérard en Syrie. Quand je la lui ai révélée, il était stupéfait, il était indigné

Suivent d'autres exemples, mais qui ne nous intéressent pas ici.

Oui, cette ignorance où était le Maréchal, cela m'a étonné. Mais j'en ai eu confirmation, encore par hasard. J'appelle un hasard le fait qu'un de mes innombrables correspondants anonymes et inconnus — j'ai tort de dire anonymes, d'ailleurs, car ils signent — un de mes innombrables correspondants inconnus m'a écrit une lettre dans laquelle je lis ceci :

Le 10 mai, un officier de liaison venu de Vichy, via Bizerte, sans escale en Grèce, qui était occupée par les Allemands, apporta au général Dentz, commandant des troupes, un message d'Huntziger, remis le 8 mai, et le rassurant contre l'éventualité d'un passage allemand, message prouvant à l'évidence, comme pourrait au besoin le confirmer le chef d'Etat-Major du général Huntziger, que le ministre de la Guerre, les membres du Gouvernement de Vichy et le Maréchal ignoraient, le 8 mai, cet accord Darlan-Abetz.

Par conséquent, voilà deux affirmations d'après lesquelles le Maréchal ignorait, à ce moment-là ce que Darlan avait fait, et l'exécution anticipée, comme disait hier M. le Procureur Général, qu'il avait donnée aux accords dont il n'avait pu approuver que l'avant-projet.

J'entends votre objection, sans que vous la formuliez : « Comment! direz-vous, comment! le Maréchal, Chef de l'Etat, ignorait l'aide apportée par Darlan aux Allemands en Syrie?

Mais oui, messieurs, mais oui, il l'ignorait, et pas seulement peut-être parce qu'il se reposait au mois de mai dans sa petite maison de Villeneuve-Loubet, pas seulement pour cela... Mais j'entends bien que ceci demande encore une explication.

L'explication, la voici :

Elle pourrait tenir tout entière dans un mot du Maréchal qui disait un jour devant moi :

« Mais enfin, un général ne s'occupe pas des corvées de quartier!... »

Evidemment, le général ne s'occupe pas des corvées de quartier. C'est ce que disait aussi en d'autres termes, Paul Reynaud : un Ministre ne lit pas lui-même tout son courrier, il ne répond pas à toutes les lettres, il ne reçoit pas tous les visiteurs. A

plus forte raison un chef d'Etat. M. Albert Lebrun aussi y faisait allusion ici.

Le Maréchal, par conséquent, a pu ignorer bien des choses.

Ajoutez à cela la personnalité du Maréchal. Il y a en lui une sorte de majesté qui en impose beaucoup, tout le monde l'a dit, d'ailleurs, et il y a aussi une réserve, j'allais dire : une timidité naturelle qui écarte certainement, beaucoup plus qu'elle n'attire.

Oui, messieurs, cet homme intimidant est un homme timide, un silencieux. J'ai eu quelques occasions, récemment, de m'en apercevoir. Il n'interroge guère. Il ne provoque pas les confidences, ni même les récits.

Bref, il n'est pas du tout communicatif. Il ignorait donc beaucoup de choses.

J'entends bien qu'il aurait pu être renseigné par son entourage. C'est même comme cela que les choses se passent normalement. Un chef d'Etat est renseigné par ses Ministres et par les Ministères, renseignements qui arrivent à son Cabinet, ou qui, très rarement, lui viennent directement.

Les collaborateurs du Maréchal lui étaient très dévoués, c'est entendu, et ils l'ont bien prouvé la plupart, en venant ici, non sans risque. Ils lui étaient très dévoués, mais je répète qu'ils n'étaient pas eux-mêmes à la source des informations. Celles-ci devaient leur être transmises par les Ministères et surtout par la Présidence du Conseil. Et, déjà, vous voyez où je veux en venir.

Le Président du Conseil, ce fut presque toujours M. Laval. Je ne dirai pas, comme on l'a dit avant moi, que c'était la fourberie faite homme, mais ce n'était évidemment pas un homme en qui on pouvait avoir une confiance absolue.

En 1941, c'était Darlan dont je voudrais ne rien dire : « Paix à ses cendres! » Il faut bien rappeler tout de même qu'il faisait surtout une politique égoïste, personnelle.

Bref, le Maréchal — c'est un fait, vous en tirerez les conséquences que vous voudrez — le Maréchal n'était pas renseigné, et tout le monde est d'accord là-dessus.

Vous avez entendu le colonel Bonhomme, qui le disait à Michel Clemenceau qui l'a répété ici. M. Gillouin vient de le dire. M. Loustaneau-Lacau le dit. M. Loustaneau-Lacau va même jusqu'à dire : Ç'aurait été bien imprudent de remettre un papier au Maréchal pour le transmettre à quelqu'un, parce qu'il l'aurait remis tout de suite à quelqu'un d'autre. Vous vous rappelez cette déclaration, d'ailleurs injustement désobligeante : « Le Maréchal n'était pas informé ». M. Trochu l'a dit, le Pasteur Bœgner l'a dit... et combien d'autres!

Bref, je crois que j'enfonce, encore une fois, une porte ouverte, en vous affirmant que le Maréchal n'était pas toujours très bien renseigné.

Il ne faudrait donc pas s'étonner que même s'il avait été à Vichy, il eût ignoré ce qui se passait en Syrie.

Une remarque encore à ce sujet — la dernière — mais je crois qu'elle est intéressante, parce qu'elle ne s'applique pas seulement à l'incident de Syrie.

Je fais allusion à l'âge du Maréchal. C'est un sujet qui lui est extrêmement désagréable. Je crains une interruption, mais je dis tout de même ce que je pense. Il faut bien que j'en parle.

Il est certain que l'âge n'a pas diminué, dans le Maréchal, d'abord la santé physique que nous admirons tous et que nous envions, mais l'âge n'a pas diminué non plus en lui cette réserve naturelle dont j'ai parlé, ce manque d'aptitude aux conversations confidentielles, et, comment dirais-je pour ne froisser personne, cette facilité à se sentir fatigué? C'est fâcheux assurément...

Mais, messieurs, à qui la faute?...

Quand Paul Reynaud a désigné le Maréchal comme son successeur, quand Albert Lebrun l'a accepté comme tel, ils savaient bien tous les deux que le Maréchal avait à cette époque-là 84 ans.

Quand le Maréchal a été porté au pouvoir par 569 députés et sénateurs, ces 569 députés et sénateurs savaient bien qu'ils confiaient la dictature, la toute-puissance à un homme de 84 ans.

En 1941, date où nous sommes maintenant, il avait 85 ans. S'il n'avait plus, à ce moment, la force de travail et d'attention d'un homme jeune, je vous le demande, à qui faut-il vraiment le reprocher? A qui la faute?

S'il ne s'apercevait pas toujours qu'on lui cachait la vérité et qu'on le trompait, à qui la faute?

Si, dans l'espoir de servir son pays, il a trop présumé de ses forces — parce que au fond, c'est cela — si, dans l'espoir de servir son pays (espoir dont vous ne doutez plus) il a trop présumé de ses forces, est-ce que c'est un crime?

C'est cela, au fond, que vous aurez à juger.

Mais je n'insisterai pas sur cette question d'âge, d'abord parce que, comme vous le savez, le Maréchal n'aime pas cela, et puis parce que l'âge n'a pas toujours été pour lui une faiblesse je le dis aussi avec une conviction profonde.

L'âge a été pour lui une grande force à certains points de vue, une grande force pour la politique de résistance passive qui s'imposait et qu'il a dû mener pendant quatre ans.

Qu'on imagine le Maréchal nerveux, excitable ou seulement

tourmenté par le besoin d'agir, à chaque instant la fragile fortification des ruses, des réserves, des marchandages qu'il opposait aux Allemands, cette fragile fortification se fût écroulée. Le dynamisme n'est pas toujours une vertu. L'activité en soi n'est rien; elle ne vaut que par ses résultats.

Le grand blessé qui s'agiterait sur son lit alors qu'on lui a recommandé l'immobilité, ferait une folie, et le fils de Guillaume Tell aurait été fou s'il avait gesticulé pendant que son père tirait sur lui, n'est-ce pas?

Par conséquent, répétons que l'activité, le dynamisme, le besoin de mouvement et d'action ne sont pas toujours une vertu. Pour tenir tête aux Allemands, pour garder vis-à-vis d'eux son prestige et son autorité — c'est là que j'en voulais venir — il fallait, outre le prestige glorieux du vainqueur de Verdun, le calme parfait et cette sérénité majestueuse qui est encore celle du Maréchal.

C'est peut-être pour cela (c'est l'hypothèse la moins désobligeante qu'on puisse faire pour l'Assemblée nationale) c'est peut-être pour cela que, d'instinct et sans y penser, l'Assemblée nationale a éprouvé le besoin de le mettre à la tête du pays. Il devenait un chef; c'est entendu, un grand chef, mais un chef inaccessible aux petite choses, un chef soucieux seulement des directives et des grandes lignes.

En tous cas, messieurs, et je finis là-dessus, l'Assemblée nationale, qu'elle y ait pensé ou non, le fait n'en est pas moins là : c'est qu'elle a désigné le Maréchal qui avait 84 ans, sachant qu'il avait 84 ans.

Revenons à la Syrie.

Averti par M. Gillouin, le Maréchal envoie tout de suite en Syrie le général Bergeret en mission d'information. Le général Bergeret part tout de suite. Dès son arrivée là-bas, il s'abouche avec le général Jeannekeyn, qui était le commaandant des forces de l'Air du Levant. Tous deux sont vite d'accord : il ne faut pas aider les Allemands, il ne faut pas leur accorder les bases qui leur ont été promises par le protocole Darlan, et qu'ils n'ont pas encore puisqu'ils n'ont eu, jusqu'à présent, en fait, qu'un droit de passage.

Alors, télégramme commun adressé à Vichy :

Difficultés techniques. D'ailleurs aucune urgence.

Et Bergeret, qui était venu en avion, repart en avion et rentre à Vichy, où l'on reçoit un second télégramme envoyé d'accord, rédigé d'accord avec lui et le général Jeannekeyn.

De ce télégramme, M. le Procureur Général, avec une grande

habileté, qui ne m'a pas étonné de sa part, a tiré grand parti. Il a dit :

« Ce télégramme, qu'est-ce que c'était? : L'Aviation française aime mieux combattre et périr seule qu'aux côtés de l'Aviation allemande ». Et c'est parce qu'il y avait cette menance des équipages (il l'a dit textuellement) que le Maréchal a déclaré ; « Eh bien, non, n'accordons pas l'aide aux Allemands; les équipages n'en veulent pas et ils se révolteraient si on l'accordait ».

J'en demande pardon à M. le Procureur Général, mais le télégramme, ce n'est pas cela du tout. Le télégramme est ainsi conçu :

Difficultés situation Saïda; provient principalement de l'action de l'artillerie et de la flotte britanniques. L'amiral commandant la D.N.L. est d'avis que l'aide des stukas serait décisive. J'ai pris position contre cette proposition pour les motifs suivants :

1° Les moyens en effectifs, essence et bombes ne permettent pas de donner à des formations allemandes l'assistance et la défense qu'elles seraient obligatoirement conduites à me demander si elles étaient appelées.

2° J'estime que la situation morale générale de la France impose aux forces françaises de Syrie le devoir de combattre seules, sans le concours des forces étrangères passées en Syrie...

« J'estime », c'est le Général qui parle. Il n'y a pas de menaces venant des équipages dans tout cela.

3° L'appui demandé serait peut-être efficace contre la flotte ennemie, mais il serait sans action décisive sur l'issue de la bataille terrestre. Ce serait donc une redoutable compromission sans avantage compensateur.

Mieux vaut succomber seul qu'à deux.

Signé : JEANNEKEYN.

Voilà la dépêche, voilà l'avis du général Jeannekeyn, que le Maréchal connaissait mieux que personne puisqu'il venait de recevoir le général Bergeret, lequel venait de conférer à Damas avec le général Jeannekeyn.

Tel est l'avis du Général et il n'y a aucune espèce d'allusion à un état d'esprit de révolte qui se serait manifesté dans les équipages de l'Aviation.

Par conséquent, le général Bergeret et le Maréchal décident, non pas sous la menace d'une révolte mais spontanément, d'envoyer le télégramme suivant en réponse :

Maintenir ferme votre position qui est exactement conforme aux décisions du Gouvernement.

Voilà exactement l'histoire du télégramme et les raisons pour lesquelles le Maréchal a refusé d'envoyer en Syrie l'autorisation de se battre contre les Anglais.

J'ajoute que la vérification de ces faits et l'original de ce télégramme seraient faciles à trouver dans les archives du Maréchal, qui ne sont pas en ma possession, comme vous le savez.

D'ailleurs, et voici qui est aussi intéressant, les Allemands, qui commencent leur campagne de Russie, n'insistent pas parce qu'ils ont là-bas, à l'Est, autre chose à faire. Et le 30 mai — le 30 mai — tous les avions allemands étaient repartis.

Ici, messieurs, je vais le dire parce que j'ai le droit et le devoir de le dire (mais je fais moi-même toutes réserves tant ce que je vais dire me paraît difficile à admettre) c'est huit jours plus tard, seulement huit jours après le départ des derniers avions allemands, qu'a eu lieu l'attaque anglaise.

Cette attaque anglaise s'explique-t-elle tout de même? Grave question, messieurs, et que je n'ai pas qualité pour trancher, mais reconnaissez qu'un pareil fait c'est tout de même un peu extraordinaire...

Tout à l'heure, quand nous parlions de Dakar, quand nous parlions de Madagascar, je vous disais :

« Tous les représentants de la France là-bas télégraphient : « Il n'y a pas un seul Allemand ici ». Il y en a un qui ajoute : « Tout ce qu'il y a ici, c'est un Japonais absolument inoffensif ».

En Syrie, c'est la même chose : il n'y a plus d'Allemands, il n'y a plus de troupes allemandes en Syrie, et l'Angleterre part tout de même à la conquête de la Syrie.

S'il y a une raison, je suis prêt à l'admettre, et je souhaite de tout mon cœur de Français qu'il y ait une vraie raison, mais je ne la vois pas pour le moment.

En tout cas, il y a autre chose qui est étonnant aussi, et je le dis encore avec plus d'hésitation, c'est que, ce même jour, 8 juin, où les troupes anglaises, flanquées d'un certain nombre de troupes françaises, entrent en Syrie, ce même jour, un grand chef français — le grand chef français — renonce au mandat français sur la Syrie en proclamant la complète indépendance de la Syrie et du Liban.

Il y avait certainement des raisons, et je suis tout prêt à m'incliner, mais j'ai le droit de dire que je ne comprends pas très bien, étant donné que, six semaines auparavant, ce même grand chef français avait déclaré :

Nous sommes les gérants provisoires et résolus du patrimoine français.

Alors, ce gérant provisoire et résolu du patrimoine français renonce à une partie de ce patrimoine?... Messieurs, encore

une fois, et je le dis en grande sincérité, je ne conclus, je suis étonné et je serais très heureux d'avoir une explication.

En tout cas, le Maréchal, puisque c'est de lui qu'il s'agit, le Maréchal, en refusant des bases aux Allemands, a protégé la Syrie, qui est... ou qui était, hélas! une vieille terre d'influence française, et il croyait bien entendu, qu'en prenant cette attitude, c'était au profit de la France.

Comment ne pas craindre aujourd'hui, après les événements d'il y a deux mois, comment ne pas craindre qu'il ait travaillé au profit exclusif de l'Angleterre?...

En tout cas, messieurs, ce qui résulte de tout ce que je viens de dire, c'est que le protocole Darlan, dont on a fait si grand état, le protocole Darlan n'a pas été exécuté... Il n'a pas été exécuté en Afrique ni à Dakar. Il n'a même pas été exécuté en Syrie puisque l'autorisation qui avait été donnée l'avait été par l'amiral Darlan et qu'elle a tout de suite été retirée par le Maréchal sur l'avis du général Bergeret et du général Jeannekeyn.

Voilà, messieurs, ce que je voulais dire, et je pense que vous avez le désir de suspendre l'audience maintenant. Mon ami Isorni vous parlera, à la reprise, de la politique intérieure du Maréchal.

Plaidoirie de Me Isorni

Après une suspension d'une demi-heure, la parole est donnée à Me Isorni.

Me Isorni. — Messieurs de la Haute Cour, depuis de longues journées, j'entends les mots : « Armistice », « Montoire », « Syrie », « Assemblée nationale ». Et j'ai quelquefois le sentiment que me reviennent, comme un écho, d'autres mots : Légion des Volontaires français, lois raciales, lutte contre la Résistance...

C'est de tout cela qu'il m'appartient de vous entretenir.

Avant de le faire, puis-je indiquer une notion — oh! une notion qui s'exprime obscurément, qui, peut-être n'est pas de mise dans les enceintes de justice — : C'est que, les régimes nouveaux se sentent quelquefois plus solides lorsque sont abattus les symboles des régimes anciens...

Messieurs, je vous parlerai des problèmes qui sont les plus délicats, qui sont aussi les plus douloureux. Je vous demande de penser que je le ferai avec une grande sérénité, que je ne chercherai aucune polémique et que je ressens trop la gravité et la solennité de cette heure pour être autre chose, devant vous, qu'un homme de bonne volonté qui vous parle.

Au seuil de mes explications, je voudrais vous livrer, non pas une conception mais l'idée qui sans doute a présidé à la politique du Maréchal pendant quatre années.

La politique du Maréchal était la suivante : sauvegarder, défendre, acquérir des avantages matériels, mais souvent au prix de concessions morales. La Résistance a eu une conception contraire : elle ne cherchait point à éviter les sacrifices immédiats. Dans la continuation du combat, elle voyait, d'abord, des avantages moraux. Peut-être trouverez-vous, dans l'antinomie de ces deux thèses, une raison du drame français auquel je reviendrai tout à l'heure.

Mais, la vie des Etats n'est pas la vie des individus. S'il est grave qu'un individu acquière des avantages matériels ou défende ces avantages matériels au prix de concessions morales, dans la vie de l'Etat, il en va autrement. Les concessions morales qui étaient susceptibles de porter atteinte à l'honneur du chef, c'était le chef seul qui les supportait. Mais les avantages matériels, ils étaient pour qui? Ils étaient pour le peuple français.

On nous a dit : « Peut-être aurait-il mieux valu que ce ne fût pas un Maréchal de France ». Messieurs, il fallait justement que ce fût un Maréchal de France qui pouvait seul supporter de telles concessions, les offrir en sacrifice, alors que les avantages étaient pour les Français, qu'eux seuls en bénéficiaient.

Et puis, messieurs, la deuxième notion, je voudrais l'emprunter à un dialogue qui s'était institué à cette barre entre M. le Procureur général et M. Léon Blum. M. Léon Blum invoquant le serment, pensait que la Magistrature aurait dû le refuser. Et M. le Procureur général s'écriait : « Mais que serait-il arrivé si les magistrats français avaient refusé de prêter serment? »

Et c'est encore M. le Procureur général qui apportait lui-même la réponse dans son réquisitoire, lorsqu'il disait : « Mais la Magistrature, à laquelle je rends hommage, a sauvé des quantités de vies françaises ». C'est exact.

Messieurs, le Procureur général est orfèvre... Si vous aviez interrogé un Préfet de police, il vous aurait dit : « Il y a eu des erreurs; il y a eu, de la part de certains, des crimes; mais la police dans son ensemble a sauvé elle aussi des quantités de vies françaises ».

Si vous vous adressiez à tous les chefs d'administrations, à tous ceux qui sont à la tête de corps constitués, ils vous diraient la même chose : « Nous avons sauvé ce que nous avons pu sauver dans le domaine qui était le nôtre ».

La totalité de ces institutions, c'était le régime à la tête duquel

se trouvait le Maréchal. C'était donc son régime qui permettait, dans le cadre de la loi, de sauver des Français.

M. le Procureur général a parlé des humiliations qu'avait valu à la France le régime du maréchal Pétain. Ces humiliations, ou ce qu'il appelle tel, nous allons les examiner ensemble.

La première, dans l'ordre chronologique, c'est la Cour de Riom. Il est faux de prétendre que la Cour de Riom soit née d'une exigence allemande, pour apporter à l'Allemagne une condamnation de la France par une Cour de justice française.

Non, ce n'est pas vrai. De quoi est née la Cour de Riom? Elle est née de cette immense stupeur qui a frappé la France devant la rapidité et la totalité de notre défaite.

Cette stupeur, où s'est-elle d'abord exprimée? Mais au Parlement. Des Commissions de la Chambre des Députés ont voté un premier texte :

L'Assemblée des Députés invite le Gouvernement à poursuivre sans délai la recherche et la juste sanction de toutes les responsabilités civiles et militaires dans les origines de la guerre, l'insuffisance de nos moyens et la conduite des opérations.

M. Edouard Herriot, lui-même, le 9 juillet, disait à la Chambre des Députés :

Au lendemain des grands désastres, on cherche des responsabilités. Elles sont de divers ordres. Elles se dégageront : l'heure de la justice viendra. La France la voudra sévère, exacte, impartiale.

C'est de ce sentiment populaire et de rien d'autre qu'est née la Cour de Riom. La rumeur courait : « Nous avons été trahis ». Mais qui nous avait trahis? Le peuple français voulait le savoir. S'il y avait eu des défaillances, s'il y avait eu des fautes, il voulait, il exigeait des sanctions.

Qui donc, à l'époque, a protesté contre l'institution de la Cour de Riom? Personne. Les Présidents des Assemblées étaient là. Ils étaient encore à Vichy. Il n'y a aucune protestation de leur part.

Dans un procès du caractère national, je ne veux pas, pour ma part, invoquer des témoignages étrangers. Mais s'agissant de ce point précis, comment ne pas lire cet extrait d'un journal américain, le *Washington Post*, écrivant :

... ce qui veut dire que le procès de Riom est un honneur éternel pour le système judiciaire français et qu'il est né ouvertement d'après les principes d'un peuple civilisé...

Messieurs, on a insinué qu'on avait voulu offrir à Hitler la culpabilité de la France, qu'on avait voulu faire le procès des responsabilités de la France.

Ce n'est pas vrai. Je vous le démontre.

D'autres hommes l'ont voulu et le Maréchal s'y est opposé.

Il faut que je vous lise un document auquel je n'apporterai aucun commentaire. Il appartient à notre Histoire, et je le lis sans aucune arrière-pensée que de renseigner complètement la Haute Cour. C'est une lettre qu'adressait au maréchal Pétain, le 19 décembre 1940, — bien après Montoire, — M. François Billoux, alors député « déchu » des Bouches-du-Rhône. La lettre était ainsi conçue :

A Monsieur le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français,

Monsieur le Maréchal, il y a un an aujourd'hui, après une détention préventive de quarante jours, j'étais inculpé de reconstitution de ligue communiste dissoute par M. le Capitaine de Moissac, juge d'instruction près le 3e Tribunal militaire de Paris. Cette inculpation était basée cependant sur un acte absolument normal pour un groupement légalement constitué et officiellement reconnu à la Chambre des Députés : une lettre adressée par le groupe parlementaire ouvrier et paysan français à M. le Président de la Chambre des Députés.

Ceux qui ont ordonné, procédé à, ou toléré notre arrestation dans l'intérêt général du régime (Daladier, général Hering, commissaires et juges d'instruction et président du 3e Tribunal militaire) ont commis un acte de forfaiture. Il est vrai que la Constitution avait déjà été violée lors de la déclaration de guerre et qu'elle devait l'être encore quelques semaines plus tard par notre déchéance de député. Le Gouvernement choisissait ce mauvais prétexte (infraction au décret-loi du 26 septembre 1939) parce qu'il ne voulait pas donner la véritable raison de nos poursuites. *Nous étions les seuls à nous dresser contre la guerre; nous étions les seuls pour la paix.*

C'était pour mieux préparer la guerre impérialiste que le Gouvernement français avait renforcé la répression communiste. C'était pour mieux la diriger que l'on mettait en prison les représentants de millions et de millions d'électeurs français.

Certains osent maintenant se présenter comme des hommes de paix. Parmi eux, il y a ceux qui se sont tus en septembre et octobre 1939, qui se sont tus jusqu'à la débâcle, aussi bien à la Chambre des Députés, au Sénat, qu'au Conseil supérieur de la Guerre et ailleurs. En ce faisant, ils ont approuvé et ont donc leur part de responsabilité dans la débâcle, surtout que certains d'entre eux espéraient arriver au pouvoir par un écrasement de notre pays.

D'autres nous disaient : « Vous avez raison, mais nous nous taisons parce que nous ne voulons pas aller en prison. »

Et puis, il y avait surtout ceux qui hurlaient avec la meute et dans des articles ou des discours, découpaient déjà l'Allemagne en petits morceaux.

Le 26 juin 1940, dans un manifeste, vous disiez, monsieur le Maréchal : « Je hais les mensonges qui nous ont fait tant de mal. » Il faudrait alors, pour dissiper un certain nombre de mensonges, que vous fassiez connaître à l'ensemble de la population de France :

1° la lettre du Groupe ouvrier et paysan français adressée le 1er octobre 1939 au Président de la Chambre;

2° les comptes rendus des débats de notre procès et la déclaration que j'ai lue au nom de tous mes amis au terme de ces débats.

Dans cette déclaration nous disions par exemple : « Nous sommes poursuivis parce que nous nous sommes dressés et que nous nous dresserons avec la dernière énergie contre la guerre impérialiste qui sévit sur notre pays, parce que nous appelons le peuple à exiger qu'il y soit mis fin par la paix, parce que nous indiquons au peuple de France le moyen de rendre notre pays libre et heureux. »

Et plus loin :

Le Gouvernement français et les capitalistes au nom de qui ils agissent tentent de faire croire que les responsabilités de la guerre sont unilatérales, qu'eux-mêmes n'y sont pour rien, que le peuple de France se bat pour la justice, la liberté et l'indépendance des peuples. Mensonges!... Les responsables de la guerre? Nous nous refusons à nous faire les complices de cette énorme duperie qui consiste dans chaque pays à les rejeter sur les gouvernements ennemis. Il y en a chez nous. En premier lieu, l'ex-gouvernement et son cher M. Daladier qui a dirigé l'Etat contre le peuple et dans l'intérêt d'une minorité de gros possédants.

Puis encore :

On nous a traînés devant les tribunaux parce que nous seuls avons eu le courage d'appeler le peuple à chasser le gouvernement Daladier dont les responsabilités dans la guerre sont écrasantes et qui a introduit dans notre pays des méthodes de réaction et de terreur. Comment osent-ils parler de guerre pour la liberté, ceux qui la détruisent chez nous?

Un tel gouvernement ne représente pas le pays; il ne peut se maintenir que par la dictature!

Lors de mon interrogatoire je disais : « Cette guerre sera néfaste pour la France; vaincus nous seront les esclaves d'Hitler; vainqueurs nous serons les domestiques de Chamberlain.

Pourtant il y avait et il y a encore une politique d'indépendance française à faire, cette politique qui a conservé la paix à l'Union soviétique.

Et comme je me dressais contre la soumission de nos Gouvernements à l'impérialisme britannique, le commissaire du Gouvernement Bruzin, qui est maintenant substitut à la Cour suprême de Riom, me faisait interrompre violemment par le Président du Tribunal et me menaçait d'exclusion des débats et d'une condamnation supplémentaire pour insultes à un pays ami.

Personne autre que nous, les communistes, n'a eu le courage de dire la vérité au pays.

Dans un article élogieux à votre égard, M. Georges Suarez, dans *l'Illustration* du 30 novembre 1940 (le seul journal ou revue que nous pouvons lire), écrit : « La guerre était une folie; les neuf mois d'inactivité furent un crime. » Pendant ce temps on donnait au pays

l'illusion qu'il était gouverné par les arrestations arbitraires de ceux qui avaient défendu la paix : on emprisonnait, on condamnait.

Mais qui emprisonnait-on? Qui condamnait-on? Sinon, à quelques exceptions près seulement, les communistes qui sont d'ailleurs toujours en prison ou dans des camps de concentration lorsqu'on ne les y a pas mis depuis la fin de la guerre.

Je me demande bien quel nouveau mauvais prétexte on a trouvé pour cela. Peut-être essaie-t-on de les représenter, eux *les seuls vrais partisans de la paix*, comme des partisans de la guerre, *eux, les seuls vrais partisans de l'indépendance de la France et de la fraternité des peuples*, comme des agents de l'Angleterre après les avoir présentés comme des agents de l'Allemagne.

Si vous voulez donc en finir avec les mensonges, monsieur le Maréchal, il faut aussi libérer immédiatement les communistes, et les seuls députés qui se sont dressés contre la guerre.

En attendant cette mesure de justice, il serait au moins normal qu'ils bénéficient du régime politique et qu'on n'use pas de mesquineries à leur égard, exemple les deux derniers en date :

1° suppression de l'autorisation de recevoir des colis de vivres, précédemment accordée par M. le Préfet de la Loire;

2° refus de M. le Ministre de l'Intérieur à ce que ma femme, en résidence forcée, puisse venir me voir avec ma fillette âgée de vingt mois, et que je n'ai pas revue depuis ma mise en détention.

Etant donné que rien n'a été publié sur les débats à huis clos de notre procès où nous avions dénoncé les véritables fauteurs de guerre, je *demande à être entendu comme tous mes amis en qualité de témoin par la Cour suprême de Riom.*

Suit la formule de politesse :

Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'assurance de ma haute considération.

Messieurs, j'affirme que si le maréchal Pétain avait cherché à faire avec la Cour de Riom une opération politique contre le front populaire, et une opération humiliante pour la France, il lui eût été vraiment facile de faire venir à la barre de la Cour de Riom des hommes qui avaient sollicité d'y comparaître et qui étaient précisément les chefs d'un des partis qui constituaient le Front Populaire. Ah! la belle opération politique qu'aurait réalisée là le Maréchal.

Mais pourquoi ne l'a-t-il pas voulu? Il ne l'a pas voulu parce qu'au delà de ce qui aurait été peut-être une satisfaction pour une certaine partie de l'opinion, il y avait ce danger suprême que ces hommes, venus à la barre de la Cour de Riom, auraient essayé de faire le procès non pas de l'impréparation de la guerre, mais de la prétendue responsabilité de la France. Alors, vraiment, est-ce que l'homme qui par son autorité s'y est refusé, a cherché à humilier la France ou au contraire n'a-t-il pas cherché qu'une chose : frapper les responsables de la défaite,

par des sanctions que le peuple de France entier attendait et espérait?

Cette certitude, vous l'avez. Vous l'avez dans le témoignage de M. Caous, recueilli à cette barre, dans le témoignage de M. Cassagneau, recueilli à l'instruction. Lorsque certains éléments ont cherché à faire pression sur le maréchal Pétain pour que s'ouvrît un autre procès que celui qui était fait, le maréchal Pétain y a opposé sa ferme volonté.

Vous savez, Messieurs, qu'au cours du procès, le chancelier Hitler, mécontent précisément de ne pas voir le procès qu'il escomptait, a prononcé un discours extrêmement violent. A la suite de ce discours le procès a été suspendu. S'il fut suspendu, Messieurs, c'est qu'on ne voulait pas donner satisfaction au chancelier Hitler.

M. le Procureur Général s'est attardé à la lettre du texte qui a suspendu le procès de Riom; mais il aurait dû surtout s'attacher à l'esprit de ce texte, et cet esprit était : le chancelier Hitler veut qu'on fasse le procès qui lui convient, ce procès ne sera pas fait.

Je sais qu'il y a eu le Conseil de Justice Politique. M. le Procureur Général s'en indignait en disant que des hommes avaient été condamnés et qu'on n'avait point entendu leur défense. Je suis sensible à cet hommage de M. le Procureur Général à la défense : il sait bien en effet que sans la défense il n'y a pas de manifestation complète de la vérité...

Je le reconnais, Messieurs, le Conseil de Justice Politique, est une faute. C'est une faute dont le Maréchal a d'ailleurs pris la responsabilité, faute qui lui a été suggérée par de mauvais conseillers. Car si, dans la lettre de la loi, le maréchal Pétain pouvait peut-être s'arroger des pouvoirs judiciaires, j'en reconnais le côté exorbitant et qui est de nature à choquer nos traditions de liberté en matière de justice.

Il en a pris la responsabilité, dans quelles conditions?

C'était avant que ne siégeât la Cour de Riom. Il fallait, pour que l'instruction qui allait porter sur tant d'années d'Histoire fût complète, qu'elle fût longue, minutieuse. L'opinion était impatiente. Le tort du Maréchal, mal conseillé, fût d'avoir cherché à donner satisfaction à l'opinion dans le domaine de la justice.

C'est toujours une erreur. Mais la décision du Conseil de Justice avait au moins un mérite : elle ne créait pas l'irréparable; elle pouvait permettre une révision. La Cour de Riom allait siéger quelque temps après, elle pouvait reviser les décisions du Maréchal. Les événements n'ont pas permis qu'elle se prononçât, mais je voudrais dire ici, en guise de conclusion

sur la Cour de Riom et sur le Conseil de Justice Politique, que certains hommes ont eu tort de chercher dans les événements glorieux de la victoire une absolution qui ne leur était pas destinée.

Parmi les autres humiliations reprochées par M. le Procureur Général, il en est une particulièrement douloureuse, c'est celle des Sections Spéciales.

J'ai bien connu les Sections Spéciales; j'ai bien connu, pendant près de trois années, les militants communistes qui leur furent déférés. J'ai fait, avec bien d'autres de mes confrères, ce que je pouvais pour ces hommes. Je me rappelle nos liaisons étroites avec le Front National; je me rappelle Joé Nordmann, qui vivait en clandestinité constante, venant me voir en se cachant. Nous envisagions ce que nous pouvions faire pour des malheureux qui allaient être promis aux rigueurs de ces Sections. J'ai entendu ces militants, je les connais, ils n'ont pas besoin de mon hommage, mais je voudrais quand même le leur rendre. Je les ai vus calmes, tranquilles, devant les pires destins. Je les ai vus animés d'une flamme et d'un désintéressement magnifiques et je n'oublierai jamais leur courage, dénué de toute forfanterie et la manière dont ils étaient prêts au sacrifice suprême.

Mais pour expliquer les Sections Spéciales, il faut revenir en arrière.

Pendant la première période du Gouvernement du maréchal Pétain, les seules lois qui ont été appliquées sont les lois de la Troisième République; c'est le décret-loi du 26 septembre 1939 réprimant l'activité communiste, décret-loi qui avait été promulgué à la suite du pacte germano-russe. Rappelez-vous qu'à cette époque c'était la rupture avec les Soviets, et qu'un peu plus tard même M. Paul Reynaud, pour grossir sa majorité, disait à la Chambre, en parlant de l'Allemagne, qu'elle était aidée par la trahison des Soviets, ce qui lui valait, dit l'*Officiel*, de vifs applaudissements sur tous les bancs.

Mais la politique du Maréchal était d'une très grande modération. A partir du moment où le pouvoir lui fut confié, ses relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. furent bien meilleures que celles de la Troisième République. Car, rappelez-vous, c'est le gouvernement de M. Paul Reynaud, qui à la suite d'un incident diplomatique dont j'ai perdu le souvenir, congédia M. Souritz, ambassadeur des Soviets.

Lorsque, au moment où le front craquait de toutes parts, la France connut cette terrible angoisse, on voulut tenter de reprendre des relations diplomatiques avec la Russie, le Gouvernement de la France envoya à Moscou M. Labonne. Mais le

Gouvernement de l'U.R.S.S. ne renvoya pas d'ambassadeur auprès du Gouvernement français, il n'avait qu'un simple chargé d'affaires. Ce fut seulement en avril 1941, lorsque le pouvoir du Maréchal fut établi d'une manière solide, que pour lui rendre hommage, l'U.R.S.S. lui adressa un ambassadeur en la personne de S. Ex. M. Bogomoloff.

C'est vous dire que la position du Maréchal était infiniment modérée. C'était d'ailleurs une époque où les communistes étaient devenus les apôtres du double jeu, puisque leur politique allait se révéler toute différente le 28 juin 1941 lorsqu'ils sentirent enfin, mais ce jour-là seulement, que le destin de la France allait changer. Que s'est-il produit? A la suite de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, pour la première fois les communistes...

Tout à l'heure je parlerai de l'attitude du Maréchal vis-à-vis de la Résistance. Il va sans dire qu'au moment où j'en parlerai je ne ferai plus de distinction entre les différents éléments qui l'ont composée; je ne le fais maintenant que parce que les Sections Spéciales n'ont été instituées que pour réprimer l'activité communiste. Je dis donc que pour la première fois les communistes prirent une attitude de résistance active à l'égard des Allemands, et ce furent les premiers attentats que nous avons connus contre les soldats isolés de l'armée allemande.

Cette politique de résistance, elle a été discutée. Je ne méconnais pas les mobiles qui l'avaient déterminée, mais elle a été discutée. C'est un fait. Lorsque devant ces attentats individuels la menace de terribles représailles s'est fait jour et que le peuple français, c'est incontestable, en a conçu une grande inquiétude, le général de Gaulle a déclaré : « Il y a une tactique de la guerre : la consigne que je donne pour le territoire occupé, c'est de ne pas y tuer d'Allemands ».

On vous parlait d'une affiche de M. Marcel Cachin dans le même sens. Il y eût également un discours du maréchal Pétain. Les trois hommes étaient d'accord pour condamner cette forme de la résistance.

Je reconnais que cette unité de vue ne s'est pas poursuivie. Je pourrai vous parler d'une autre erreur de tactique commise par les communistes et qui amena des Français devant le Tribunal d'Etat et ses sévérités.

J'ai bien connu une des affaires les plus importantes qui aient été jugées par le Tribunal d'Etat. C'était l'affaire de la rue de Buci. Rappelez-vous. Elle a entraîné des condamnations à mort. Un incident de rue avait provoqué la mort de Français, d'a-

gents de police français, de passants français. Aucun Allemand n'avait été même atteint.

Est-ce que cela me permet de méconnaître le sentiment qui a animé les hommes qui sont venus rue de Buci ce jour-là. Je les méconnais si peu que je les ai défendus. Je me rappelle cette femme étrange, que semblait brûler une flamme extraordinaire, petite femme au corps décharné et fragile, mais qu'animait une force, une puissance qu'aucun des hommes à ses côtés n'aurait peut-être osé revendiquer. Elle s'appelait Jeanne Marzin.

J'ai vu ces hommes, j'ai vu ces femmes. Je sais pourquoi ils ont agi. Mais, n'ai-je pas le droit de dire qu'il y avait peut-être une erreur de tactique d'ordonner un combat qui allait amener la mort de Français. Le Tribunal d'Etat a été sévère, je le sais, mais songez à l'émotion qui pouvait être celle de ces juges puisque, encore une fois, il n'y avait que des Français qui avaient souffert et qui étaient morts.

Je reviens aux sections spéciales. Je dis donc que lorsque ces premiers attentats furent suivis de menaces de représailles, le gouvernement se trouva dans une situation tragique. Que fallait-il faire?

Vous connaissez la question.

Il s'agissait de savoir si des Français allaient condamner eux-mêmes moins d'hommes pour éviter que ce soient des Allemands qui en condamnent davantage.

Est-ce qu'il peut, Messieurs, se poser à un gouvernement un dilemme plus tragique?

Je n'ignore pas que bien des gens ont pensé qu'il fallait mieux que ce fussent des Allemands qui exécutassent 150 otages plutôt que, par voie de justice française, trois Français connussent également la mort.

Quelle fut l'idée du gouvernement dans ce choix dramatique?

L'otage, étant innocent par définition, l'idée fût de substituer à des innocents, non pas des coupables, mais des responsables avec l'espoir que la justice française modérée éviterait le pire.

Voilà l'origine de ces sections spéciales. Nous avons appris, pendant cette période tragique, la haine des juridictions d'exception.

Ces juridictions d'exception, elles ont été instituées au nom de la nécessité, ce qui, peut-être, pourrait nous inciter à juger ces événements avec indulgence, c'est que les juridictions d'exception ne sont pas mortes, qu'elles continuent de vivre, et maintenant, au nom de la liberté.

On a institué aussi des camps de concentration, des camps d'internement au nom de la nécessité, de la nécessité impérieuse, mais les camps d'internement ne sont pas morts et ils vivent aujourd'hui, au nom de la liberté.

Je peux dire que les hommes qui sont morts à cette époque n'ont emporté que des tristesses et les regrets d'une douleur muette.

Ah! Messieurs, soyons indulgents.

J'entends quelquefois, depuis la libération, lorsque sont exécutés des Français qui se sont peut-être trompés mais qui ont cru servir et obéir, j'entends quelquefois avec une immense peine retentir un peu trop haut comme les cris d'une joie sanguinaire et satanique.

Il y a eu le cas le plus tragique qui se soit jamais posé à la conscience d'un gouvernement, pris entre deux horreurs. Il a cru choisir la moindre. Je me refuse, pour ma part, à y voir un crime.

Mais, Messieurs, on dira : le Maréchal pouvait exercer son droit de grâce. C'est vrai. Ah! si vous saviez comme les recours en grâce lui ont été rarement transmis!

Il y avait plusieurs raisons. La première tenait à la ligne de démarcation. Une autre est très belle. Les hommes condamnés ne voulaient pas adresser de recours en grâce. Ils avaient reçu des instructions de leur parti, mais je les ai connus assez pour savoir qu'ils n'avaient pas besoin d'instructions de leur parti. Ils avaient l'âme assez fière et assez haut placée pour agir sans instructions. Nous avons connu ces situations bouleversantes où le condamné, dans un superbe mouvement de fierté, se refusait à tout recours, et où nous-mêmes, nous sentions engagés par le devoir professionnel, où nous recevions des familles suppliantes.

Mais, je le dis, héros tranquille, le condamné n'adressait pas de recours en grâce au chef de l'Etat. Le chef de l'Etat, il est très loin et il est très haut. Lorsque, par suite des circonstances, un recours en grâce venait jusqu'à lui, — les deux premières condamnations, par exemple, des sections spéciales de zone libre à Clermont-Ferrand et à Châteauroux — il exerçait immédiatement son droit de grâce.

J'ai trouvé dans le dossier de l'instruction un document qui explique l'attitude du maréchal Pétain en ce qui concerne les grâces.

Il émane d'un inspecteur de la marine chargé de donner son avis sur les conditions dans lesquelles deux malheureux jeunes marins du *Guist'hau*, Peyrat et Pilien, avaient été exécutés. Il donne le mécanisme des grâces et nous explique comment,

lorsqu'une grâce arrivait au Chef de l'Etat, les choses se passaient.

Et je lis :

J'ai la conviction, en effet, que la mesure qui a consisté à soumettre dans cette affaire un décret tout rédigé au maréchal Pétain est en relation directe avec une précédente affaire analogue.

Quelques mois auparavant, un jeune chef communiste du nom de Mérot avait été condamné à mort par le Tribunal maritime de Toulon. Un décret en blanc avait alors été joint au dossier soumis au maréchal Pétain qui avait commué la peine en travaux forcés, et cette commutation avait causé un mécontentement très vif à l'amiral Darlan qui avait signé le décret, mais n'avait pu suivre l'affaire, s'étant à la même époque absenté de Vichy pendant quelques jours.

Il m'a été affirmé qu'à son retour l'amiral de la Flotte avait fait des démarches auprès du maréchal Pétain pour l'amener à modifier sa décision. En tout cas, il ne se décida à faire notifier au port la mesure de grâce que trois semaines après qu'elle eût été prise.

Et, plus loin :

L'envoi au maréchal Pétain d'un décret déjà rédigé dans le sens du refus de la grâce n'a d'ailleurs été que l'un des éléments qui ont rendu inévitable l'exécution des deux condamnés.

Ce qui prouve que, lorsque le Maréchal était saisi d'un recours, et d'un décret sur la grâce en blanc, le maréchal Pétain grâciait. Comme on connaissait cette tendance, on lui soumettait des décrets tout préparés qu'on passait à la signature rapidement, dans le courrier.

Voilà, Messieurs, ce que je devais dire sur la grâce. Je rends hommage à ceux qui n'ont pas voulu la solliciter, mais il faut que la vérité soit connue. Chaque fois que le maréchal Pétain a pu grâcier, il l'a fait.

Où voyez-vous, dans ces minutes les plus émouvantes de notre histoire judiciaire, où voyez-vous un crime, où voyez-vous une humiliation devant l'Allemagne?

Voyez plutôt un Maréchal qui a peut-être sacrifié des principes juridiques, qui a peut-être, une fois encore, fait des concessions morales, mais qui n'avait qu'un but, qui n'avait qu'un souci : sauver des vies humaines, des vies françaises.

Je sais qu'il n'y a pas que les humiliations, il y a l'aide à l'Allemagne.

Sous quelle forme le maréchal Pétain est-il accusé d'avoir aidé l'Allemagne?

Je retiendrai les deux principaux griefs : la Légion des volontaires français et le Service du Travail obligatoire.

Avant de vous parler de la Légion des volontaires fran-

çais, je voudrais vous rappeler une phrase, celle de la déclaration du Maréchal à la première audience :

L'occupation m'obligeait aussi, contre mon gré et contre mon cœur, à tenir certains propos et à accomplir certains actes dont j'ai souffert plus que vous.

S'il y a des actes dont le Maréchal a souffert, des propos qu'il regrette mais que l'occupation l'a contraint de faire ou de tenir, c'est bien au sujet de la L.V.F.

Quelle fut l'origine de la Légion des volontaires français?

Ce fut d'abord un organisme privé. C'est lorsqu'il est devenu, sous la contrainte, un organisme d'Etat appelé « la Légion tricolore », que des hommes, qui portaient l'uniforme allemand, ont pu, sur l'intervention du gouvernement français, porter, lorsqu'ils étaient en France, un uniforme français.

Mais, Messieurs, je ne ferai pas l'éloge de la L.V.F.

Quel était son recrutement? Il y eut, d'abord, beaucoup de condamnés de droit commun et beaucoup de ces hommes qui n'ont qu'une patrie, l'aventure. Il y eut aussi des idéalistes qui sont allés combattre pour un idéal. Il y eut enfin, dans une très faible mesure, et je ne le dis que pour être véridique, quelques officiers du deuxième Bureau qui cherchaient à connaître les conditions du combat moderne en Russie.

La L.V.F., elle fut imposée à un gouvernement français ; mais voulez-vous la comparer aux autres légions contre le bolchevisme dans les pays où il n'y avait pas de gouvernement.

Ne croyez-vous pas que la Légion wallonne dont le chef était Degrelle, a eu un rôle infiniment plus important dans la bataille allemande?

Ne croyez-vous pas que la Légion des volontaires hollandais, constamment citée avec la Légion belge au communiqué allemand, a eu un rôle infiniment plus important?

Pourquoi? Parce que, précisément, la propagande allemande n'avait aucun frein, parce que c'était la propagande allemande qui s'exerçait elle-même.

Je ne veux pas dire qu'un peuple soit plus patriote qu'un autre, je pense que tous les peuples, ennemis ou alliés, ont montré dans cette guerre jusqu'à quel point ils étaient capables de sacrifices pour la patrie, mais je connais le rayonnement insidieux de certaine propagande. Belges et Hollandais en furent davantage victimes.

Le gouvernement français avait, lui, une certaine action sur cette propagande, et je ne comparerai pas la L.V.F. squelettique et moribonde à ces divisions importantes qui constituaient la Légion wallonne et la Légion hollandaise.

Vais-je, pour cela, vous dire que le jour où la L.V.F. a été instituée, on a fait quelque chose de beau et de noble?

Je répète que c'est une page triste, que la lettre du Maréchal lui a été arrachée dans des conditions dont il souffre encore.

Messieurs, lorsque vous penserez à la L.V.F., rappelez-vous ce propos du Maréchal : l'occupant m'obligeait, contre mon gré, contre mon cœur, à tenir certains propos dont j'ai souffert plus que vous.

Mais, en ce qui concerne le service du travail obligatoire, il s'agit de bien autre chose. Je veux dire que loin d'apporter une aide à l'Allemagne, c'est là que l'action du Gouvernement français a été la plus efficace et la plus protectrice.

Veut-on prétendre que sans le Gouvernement du maréchal Pétain, il n'y aurait jamais eu de travailleurs français en Allemagne?

Lorsque les Allemands ont exigé que des travailleurs français partent pour l'Allemagne, il y avait deux solutions. La première consistait à refuser d'une manière brutale, et les Allemands « se servaient » comme ils voulaient.

La deuxième c'était d'entrer, en apparence, dans le jeu des Allemands et de chercher, par tous les moyens, à freiner leurs efforts, et puis, étant entré dans ce jeu, de conserver la possibilité de nous occuper des travailleurs, partis au delà de nos frontières.

Entre les deux solutions, le Gouvernement du Maréchal a choisi.

Je voudrais vous apporter ici des chiffres, des chiffres plus éloquents que n'importe quel argument.

Quelles ont été les exigences allemandes? Il y a eu, entre le 5 juin 1942 et le 1er août 1944, cinq demandes. On a demandé cinq tranches de travailleurs :

— Première tranche : 400.000 hommes.
— Deuxième tranche : 400.000 hommes.
— Troisième tranche : 220.000 hommes.
— Quatrième tranche : 500.000 hommes.
— Cinquième tranche : 540.000 hommes.

c'est-à-dire, au total, 2.060.000 hommes, et sans aucune contrepartie.

Telles étaient les exigences du Gauleiter Sauckel.

Or, entre le 5 juin 1942 et le 1er août 1944, il n'est parti pour l'Allemagne que 641.000 — il n'est parti que... vous me comprenez — que 641.000 hommes, c'est-à-dire un peu plus du quart des demandes allemandes, et en contre-partie, le Gouvernement a obtenu, par la Relève — je ne discute pas le mot — mais pendant cette même période où 641.000 travailleurs

sont partis, la France a obtenu le retour de 110.000 prisonniers et la transformation en travailleurs libres, de 250.000 prisonniers de guerre.

Or, il est un fait important qui ne s'est produit dans aucun autre pays que la France : pas une femme — et sur l'intervention personnelle du Maréchal — pas une femme n'a quitté le territoire français pour le travail obligatoire.

D'autre part, par le service du travail, le Gouvernement obtenait que de telles charges ne pèsent pas exclusivement sur la classe ouvrière. Un certain nombre de jeunes bourgeois sont allés partager avec les ouvriers la dureté du travail des usines, peut-être d'une manière insuffisante. Mais croyez-vous que si les Allemands avaient pris eux-mêmes les ouvriers dont ils avaient besoin, ils se seraient adressés à des hommes qui, par leur formation, étaient incapables de rendre les services qu'ils attendaient d'eux?

Si bien que par la manière dont le Gouvernement a freiné les départs en Allemagne, un quart seulement des exigences allemandes a été satisfait; alors qu'en Belgique 80 % de la classe ouvrière est partie, la proportion en France est de 16 %.

N'est-ce point un résultat que vous devez conserver gravé dans votre esprit au moment de votre délibéré? Est-ce que vous ne devez pas penser que par l'action du Maréchal, alors qu'on réclamait deux millions de Français, 600.000 seulement sont partis? Est-ce que vous ne devez pas penser qu'alors qu'on demandait des femmes, toutes les femmes de France qui l'ont voulu sont restées à leurs foyers?

Il y a, dans la France occupée, un phénomène unique : c'est le seul pays qui n'ait pas connu, en 1944, plus de nationaux en Allemagne qu'il y en avait en 1940. Par le retour des prisonniers — 700.000 — il s'est établi une compensation dont aucun autre pays occupé n'a bénéficié. Il y avait deux millions de Français, en 1940, en Allemagne. En 1944, il y avait toujours deux millions de Français.

On a beaucoup reproché au Maréchal de leur avoir indiqué, dans un discours, qu'ils travaillaient pour la France. M. le Procureur Général y voyait une cruelle ironie. N'y voyons pas d'ironie!... Ces hommes, Messieurs, étaient des exilés. Ils étaient loin de tout, séparés de leurs familles, séparés de la France. Est-ce que vous ne croyez pas que celui qui représentait pour eux la Patrie, que celui-là devait leur adresser un appel : « Mais nous pensons à vous, vous n'êtes pas abandonnés »? Devait-il leur dire pour les accabler davantage dans leur solitude et dans leurs durs travaux : « Vous travaillez pour l'ennemi »?

Il leur disait : « Vous travaillez pour la France ». Ce n'était qu'un encouragement moral.

Et puis, ces hommes, en partant, en acceptant cet exil, avaient permis aux autres de rester; ils avaient aidé les femmes françaises à rester, et dans cette mesure, offrant à la France leur dur sacrifice, c'est bien pour notre Patrie qu'ils avaient travaillé.

Après les « humiliationns », voulez-vous que nous parlions des « persécutions » ?

Je parlerai d'abord des lois raciales.

Quelle était la politique allemande dans les pays occupés? Eliminer les Juifs de toute espèce d'activité, quelle qu'elle fût.

Allait-il y avoir, en France, une politique différente? Vous savez quelle en était la cruauté. Ai-je besoin de le rappeler?

Quelle devait être la politique du Maréchal, vis-à-vis des Juifs? Ce qu'il avait fait pour d'autres : essayer de dresser une espèce d'écran entre les exigences du vainqueur provisoire, et ceux que ces exigences devaient atteindre.

Est-ce que cela veut dire que les antisémites qui existaient dans tous les pays n'ont pas profité des circonstances pour esquisser une danse sauvage du scalp autour de ceux qui allaient souffrir? Je le sais. Mais le Maréchal en était-il responsable?

En matière de lois raciales, puisque vous êtes chargés de juger le maréchal Pétain, seul, il n'y a qu'une chose qui compte : ce que fut son action personnelle.

Il a promulgué une loi qui a interdit à un certain nombre de Juifs des activités qu'ils exerçaient normalement. Il a promulgué une loi qui a défini le Juif, c'est incontestable. Mais c'est lui qui, en Conseil des Ministres, a imposé la disposition légale qui prévoyait les exceptions en faveur des Anciens Combattants et de leurs familles.

C'est lui qui a empêché le port de l'étoile jaune en zone libre.

C'est lui, et c'est lui seul qui a empêché que la loi dont a parlé M. Roussel, et qui allait dénaturaliser tous les Juifs ayant acquis la nationalité française depuis 1927 fût promulguée.

C'est lui, pour vous montrer son état d'esprit, qui traitait Darquier de Pellepoix de tortionnaire.

Et, comme je n'ai qu'un souci, celui d'être véridique, c'est lui aussi qui avouait devant le pasteur Bœgner, son impuissance désolée devant des atrocités dont il n'était pas responsable...

Mais la grande iniquité, c'est de vouloir rendre le maréchal Pétain responsable de toutes ces atrocités qui ont été commises par les Allemands. La grande iniquité, c'est de confondre les mesures prises par les Allemands avec les mesures prises par le maréchal Pétain.

Je m'adresse, au-dessus de vous, à tous les Juifs qui ont souffert qui accablent aujourd'hui le Maréchal. Je leur demande : Ce serait à refaire? Voudriez-vous qu'il n'y ait pas une zone libre où vous aviez trouvé un abri provisoire, alors pourtant que le statut du maréchal Pétain y était appliqué?

Renonceriez-vous à cette zone libre où presque tous ceux qui se sont réfugiés ont connu un refuge, où on ne venait point les chercher?

Renonceriez-vous à cette zone libre sans le maréchal Pétain? Voudriez-vous que dans cette autre partie de France vous eussiez été obligés également de porter l'étoile jaune?

Je ne le crois pas.

On m'objecte : par la politique du Maréchal, on a livré indirectement aux Allemands les Juifs en donnant leurs noms, leur identité, leurs adresses.

Non, non, ce n'est pas vrai! Dans tous les pays occupés — c'est même la loi internationale de l'occupation — il continue d'exister une police chargée de l'ordre intérieur de la nation.

Rappelez-vous l'époque. C'était l'époque où on ne pouvait pas manger sans carte d'alimentation, où nous étions tous, quel que soit notre rang, soumis à un recensement, où l'autorité devait connaître notre identité. Les Allemands pouvaient, par un simple placard sur des murs, exiger que les Juifs se fassent connaître. Il y aurait eu une police, indépendamment du gouvernement du Maréchal, qui aurait recueilli leurs déclarations.

Ceux qui ont couru tous les risques en se soustrayant au recensement, les auraient courus de la même façon. Mais, quoi qu'il arrivât, ce recensement des Juifs se serait fait par l'entremise des Allemands, comme il s'est fait par l'entremise de la police française.

Le maréchal Pétain n'a livré personne. Devant la dure loi de l'ennemi, il n'a cherché qu'un palliatif.

Il aurait peut-être mieux valu, mais pour lui seul, laisser agir les Allemands. Là encore, on a fait des concessions morales pour tâcher de sauvegarder, dans la mesure du possible, des avantages matériels dont bénéficiaient les Juifs.

Je me rappelle ce que nous faisions de complicité avec les magistrats chargés d'appliquer les lois, je dis bien de complicité, mais vous me comprenez : d'un même cœur. Lorsque la loi française venait frapper un Juif, nous nous servions tous ensemble de cette loi pour le soustraire aux Allemands.

Vous connaissez bien, messieurs les Magistrats, de vos collègues qui, avec nous, avec l'aide des parquets, ont fait ce métier sauveur. Mais si nous n'avions pas disposé de la loi française

invoquée devant les Allemands, ceux-ci eussent été livrés à eux-mêmes, et les Juifs entièrement livrés aux Allemands.

Je sais, messieurs, que les comparaisons avec des pays que nous ne connaissons pas ont quelque chose, parfois, de fallacieux et d'arbitraire mais je ne puis m'empêcher de donner ces chiffres, recueillis dans la presse :

Sur 5.500.000 Juifs qui résidaient en Pologne en 1939, 3.400.000 ont été massacrés par les nazis. A Varsovie, 5.000 seulement, sur les 400.000 ont survécu.

Quelles que soient les souffrances des Juifs français — je ne parle pas des souffrances individuelles mais des souffrances collectives — est-ce que la proportion de leurs malheurs est aussi grande que pour les Juifs de Pologne? Je ne le pense pas.

C'est seule l'action du gouvernement du Maréchal qui les a, peut-être faiblement, mais protégés quand même.

Et j'en arrive à ce qui préoccupe peut-être le plus certains d'entre vous : le Maréchal et la Résistance, le Maréchal et le Maquis.

Messieurs de la Résistance, je me tourne plus particulièrement vers vous. N'attendez pas de moi — ce serait indigne de nous — n'attendez pas de moi que je fasse une distinction entre le bon et le mauvais maquis. Je laisse cela à d'autres.

Je pense que, s'il y a des critiques à adresser au maquis, il n'y a pour avoir le droit de le faire que ceux qui y ont participé.

Je pense, pour ma part, qu'un des merveilleux phénomènes du maquis de la Résistance, c'est d'avoir fait, de Français adversaires, des Français fraternels, parce qu'ils ont souffert les mêmes souffrances, que les mêmes espoirs les ont animés et qu'une même victoire a couronné leurs sacrifices.

Je pense que la Résistance, c'est le signe de la vitalité d'un peuple : je pense que la Résistance, c'est sa volonté de survivre.

Pourquoi voudriez-vous que celui qui fut un des plus glorieux soldats français ait été hostile à cette Résistance?

Paul Valéry disait à l'Académie, s'adressant au maréchal Pétain :

Monsieur, vous avez, à Verdun, assumé, ordonné, incarné cette Résistance immortelle!...

Ah! Je sais bien quel est le cri de vos consciences : vous vous rappelez la Police qui vous a traqués, vous vous rappelez la Milice qui vous a combattus, et si vous, qui êtes des juges, vous ne criez pas vengeance, je sais des vôtres qui ont atrocement souffert et qui, eux, crient vengeance.

Mais je voudrais essayer de vous faire comprendre quelle a

été l'attitude du Maréchal vis-à-vis de vous, quelle a été son attitude vraie, l'attitude non pas tant du chef de l'Etat, que celle de l'homme.

Le Maréchal a vécu toute sa vie dans l'armée. Je crois très sincèrement que ses pensées intimes allaient à l'armée secrète. Je crois très sincèrement qu'il n'était peut-être pas, par ses prédispositions intellectuelles, accessible à ce mouvement qui a été un jaillissement populaire venu des profondeurs de la Nation. Il pensait aux armements clandestins, il pensait à l'Armée d'Afrique. Il n'avait peut-être pas l'état d'esprit nécessaire à vous comprendre dans votre action.

Il y a surtout une considération de fait : à partir du moment où la résistance est devenue active, où elle est entrée au combat avec plus de force, passant du réseau de préparation à l'activité combattante, alors, déjà, vous le savez, le Maréchal ne gouvernait plus : il avait délégué ses pouvoirs au chef du gouvernement et il vivait dans une espèce de zone de silence dont le caractère tragique ne nous échappe pas lorsqu'on pense que cette zone de silence entourait celui qui avait, en nom, la responsabilité suprême...

Je sais que des membres de son Cabinet étaient en contact avec vos organisations mais c'est, néanmoins, déformé que venait jusqu'à lui l'écho de votre action.

Je plaide avec une loyauté totale, je plaide sincèrement; ne doutez pas de ce que je dis.

Au fort de Montrouge, j'ai souvent parlé au Maréchal de la Résistance. Il la connaissait, certes, mais si vous saviez comme il a été trompé sur la réalité de votre action!...

Il est incontestable que des hommes sont venus jusqu'à lui, qui eux, avaient des arrière-pensées politiques et qui mettaient sur le compte du maquis ce qui n'était que des actes exceptionnels commis par d'autres ou qui profitaient de la désorganisation de la Patrie. C'est vrai. Mais, dans son cœur, celui qui avait été, depuis Verdun, comme le disait Valéry, l'incarnation de la Résistance éternelle, pouvait-il être contre vous?

Vous me répondez :

« La Police!... »

Vous me répondez :

« La Milice!... »

Ah! Les questions de police! Comme elles sont délicates! Il n'y a pas un chef d'Etat qui ait donné des ordres directement à sa police, sauf dans les régimes allemands et italiens, dont nous avons vu la fin.

Jamais vous n'imaginerez que ce Maréchal de France allait donner des ordres à la Police!

Je sais que vous pensez à des tortionnaires comme David; je sais que vous pensez à des tortionnaires comme Rottée.

Mais la Police est une institution qui survit à l'occupation, qui aurait existé indépendamment du gouvernement du Maréchal. Je sais comment une certaine police travaillait : Elle travaillait avec la crainte de l'Allemand.

Dans le bureau du Préfet de Police, il y avait un officier allemand qui exigeait. Dans les organismes directeurs de la Police, il y avait des Allemands qui contrôlaient.

Que de fois des policiers français n'ont agi contre vous que parce qu'ils sentaient derrière eux la menace, et seulement la menace de la police allemande.

Je sais que le Maquis et la Résistance ont souffert de ces policiers improvisés, de ces brigades nord-africaines, de ces bandes de Bonny et de Lafont, mais il est entendu que ce n'est pas cela que vous reprochez au Maréchal!...

La Police régulière, je vous ai indiqué dans quelles conditions elle travaillait. Je me souviens d'avoir assisté, un jour, à une perquisition. Un Commissaire de Police découvre une arme. Il la saisit pour en faire un rapport aux Allemands. Je lui dis :

« Pourquoi faire? Personnne ne vous a vu, ou du moins, il n'y a pas d'Allemand pour vous voir. »

Et ce commissaire de répondre :

« Je suis quand même obligé de le faire, parce que nous ne sommes pas seuls, il y a ici d'autres Français que vous et moi; si je ne saisissais pas ce revolver, l'ayant trouvé, demain je serais dénoncé à la police allemande, et c'est moi qui serais arrêté. »

Il est juste de rappeler que, bien souvent, les excès de la police provenaient de la crainte de la Gestapo.

Mais on me dira :

« Le Maréchal aurait pu la désavouer! »

Vraiment, croyez-vous que le maréchal Pétain était au courant des brutalités policières?

Et puis, je dois vous mettre en garde : si par votre jurisprudence vous rendiez un Chef d'Etat responsable des brutalités policières, il n'y a plus un Chef d'Etat qui serait à l'abri!

Mais, la Milice?

Je vous promets que je ne vous cacherai rien. Nous avons le devoir, dans un procès de cette nature, d'observer, vis-à-vis les uns des autres, une sincérité qui est le reflet de nos consciences. Je vais vous parler de la Milice.

Quel fut le rôle du Maréchal dans l'activité de la Milice?

Les origines de la Milice sont peut-être plus complexes qu'on

ne le pense. La Milice est née du S.O.L., et le S.O.L. est né lui-même de la Légion des Combattants français.

La Légion des Combattants français entretenait à l'égard du Maréchal des sentiments de fidélité complète. Bien souvent — les historiens, plus tard, le préciseront — on s'est demandé si la Milice n'avait pas été formée à la demande du Chef du Gouvernement pour essayer de porter atteinte à la Légion elle-même et disposer d'une force qui lui serait acquise.

La Milice a été instituée par le Chef du Gouvernement. Elle dépendait du Chef du Gouvernement. Un témoin est venu dire ici, en brandissant l'*Officiel*, que les subventions de la Police étaient à la même page de l'*Officiel* que le traitement du Maréchal de France...

UNE VOIX DANS LA SALLE. — Je le maintiens.

Me ISORNI. — Je me suis procuré l'*Officiel*. Il y a, en effet, une page dont le recto porte : « Service du Chef de l'Etat », et le verso : « Service du Chef du Gouvernement ».

Mais celui qu'il faut incriminer, c'est le metteur en page de l'*Officiel*.

L'incriminer? Il y a une raison bien simple :

Après les services du Chef de l'Etat, ce sont les services du Chef du Gouvernement qui figurent à l'*Officiel*. Puisque la Milice dépend du Chef du Gouvernement, son budget va, tout naturellement, figurer dans la colonne des crédits accordés au Chef du Gouvernement.

Croyez-vous qu'une fois le budget décidé, le Chef de l'Etat voyait l'*Officiel* pour vérifier la mise en page? Je ne pense pas qu'on puisse retenir cet argument destiné à créer une impression d'audience mais dont le caractère n'est pas sérieux.

Vous savez que la Milice dépendait du Chef du Gouvernement, qu'elle avait été créée par lui et qu'il en était le chef responsable.

M. le Procureur général vous a précisé que le maréchal Pétain, dans une lettre à M. Pierre Laval, avait conseillé de prendre Darnand comme Ministre. Et M. le Procureur général s'indignait qu'on voulût faire de cet assassin un Ministre. Il faisait, j'imagine, allusion à l'activité de M. Darnand comme Ministre du Maintien de l'Ordre.

On n'a pas fait d'un assassin un Ministre; on a fait un Ministre qui est devenu un assassin. La nuance est importante...

Dans quelles conditions le maréchal Pétain indiqua-t-il au Chef du Gouvernement qu'il pouvait faire appel à Darnand? Le maréchal Pétain ne connaissait de lui que son passé de soldat. Il avait néanmoins une certaine méfiance. Il a donc précisé dans sa lettre : « à condition qu'il soit mis sous tutelle ».

Lorsque la Milice devint peu à peu ce qu'elle est devenue, que son action s'est marquée dans le sang et dans la douleur de certains des vôtres, lorsque le Maréchal l'a su, il a fait venir Darnand. Depuis février 1944, le Maréchal ne présidait plus le Conseil des Ministres. Le commandant Tracou vous a dit : « Le Maréchal s'adressant à Darnand lui a conseillé d'aller jusqu'à des exécutions capitales si c'était nécessaire pour faire rentrer dans l'ordre une Milice qui avait perdu tout contrôle et se livrait à des atrocités ».

La loi sur les « Tribunaux du Maintien de l'Ordre » est du 15 juin 1944. Je sais bien que chacun ici a tenté de s'abriter encore derrière le maréchal Pétain. M. Pierre Laval est venu affirmer qu'elle avait été délibérée en Conseil des Ministres. La loi a été délibérée, certes, mais sans qu'il la connût. Dans l'existence de ces Cours martiales, le maréchal Pétain n'encourt aucune responsabilité.

Enfin, messieurs, il faut que vous connaissiez un document : c'est la lettre du maréchal Pétain à Pierre Laval relative à la Milice. Cette lettre, elle est tardive, je le sais, je ne vous cache rien. Mais elle fait suite à de nombreuses protestations. Laissez-moi, messieurs, vous en lire les principaux extraits :

Des faits inadmissibles et odieux me sont quotidiennement rapportés et je vous en citerai quelques exemples.

... Des preuves de collusion entre la Milice et la police allemande nous sont chaque jour apportées. Des dénonciations, des livraisons de prisonniers français aux autorités de police allemandes m'ont été maintes fois signalées et par les plus hautes autorités départementales. J'en ai eu un exemple dans mon entourage.

J'insiste sur le déplorable effet produit sur des populations qui peuvent, dans certains cas, comprendre les arrestations opérées par les Allemands, mais qui ne trouveront jamais aucune excuse au fait que des Français livrent à la Gestapo leurs propres compatriotes et travaillent en commun avec elle...

Dans un domaine plus vaste encore, il semble bien que la Milice ait employé des procédés tels que l'opinion publique est maintenant révoltée contre elle partout où elle existe. Des fermes et même des villages entiers ont été incendiés par représailles, des otages innocents ont été arrêtés, des meurtres commis. Des rapts et des vols nous sont constamment signalés...

Je citerai pour clore l'énumération l'assassinat par la Milice de M. Mandel et, sans doute, de M. Jean Zay : sans préjuger de ce que pouvaient représenter ces hommes politiques, je m'associe à vous pour réprouver formellement une méthode que rien n'excuse...

Enfin, au-dessus de tous ces faits, il y a la hideuse réputation acquise par la Milice d'utiliser des procédés que j'ai bien connus chez les Rouges en Espagne. Je ne puis passer sous silence les tortures infligées à des victimes souvent innocentes dans les locaux qui, même

à Vichy, ressemblent moins à des prisons de l'Etat français qu'à des Tchékas bolcheviques...

Par ces divers procédés, la Milice est arrivée à faire régner une atmosphère de terreur policière inconnus jusqu'à présent dans notre pays.

Pas plus que moi, je le sais, vous n'acceptez ces exactions et ces inutiles effusions de sang. Il faut, certes, tout tenter pour rétablir l'ordre en France. Depuis longtemps, je le demande de la façon la plus formelle, mais rétablir l'ordre ce n'est pas piller, incendier, assassiner. En 1917, à la tête des armées françaises, j'ai reçu la dure mission de réprimer les mutineries qui éclataient. Je n'ai cependant jamais eu recours à des méthodes brutales ni sanglantes, mais j'ai seulement employé des méthodes humaines et françaises. Ce sont ces méthodes, avant tout, qui doivent être préconisées...

Il importe que M. Darnand, secrétaire général de la Milice et secrétaire d'Etat à l'Intérieur, prenne des mesures urgentes pour enrayer le drame qui se prépare. Sinon la France, un jour libérée, verra son territoire transformé en un vaste champ clos de règlements de comptes et des Français feront encore dans les deux camps les frais de cette nouvelle guerre fratricide...

Voilà la prophétique protestation qu'adressait solennellement le maréchal Pétain à Pierre Laval. Voilà quels étaient les sentiments intimes du maréchal Pétain.

J'ai encore dans l'oreille un cri jailli de ce côté-ci de la Haute Cour. Un des juges s'est écrié : « Et nos morts! »

Ces morts, croyez-moi, nous les pleurons ensemble.

Mais d'autres Français sont morts, eux aussi, sous les balles allemandes et qui, au moment de mourir, ont crié : « Vive le Maréchal! »

J'ai une lettre touchante, écrite à son père par un jeune homme, presque un enfant, la veille de sa mort, la veille du supplice qu'allaient lui infliger les Allemands.

Je sais le coup terrible que cela va te porter et je t'en demande bien pardon. Et si cela peut être une consolation pour toi, je vais faire en sorte que tu sois fier de moi. J'entends mourir courageusement, fièrement, en vrai Français, et faire honneur à mon pays. C'est la dernière et seule chose que j'aurai pu faire pour toi. Il faut que tu saches et répètes que ma dernière parole sera : « Vive le Maréchal! Vive la France! »

Ah! si des hommes sont morts sous les balles allemandes en criant : « Vive le Maréchal! » ne pensez-vous pas qu'ils ont mené le même combat que vous? Si des hommes ont été déportés, ont souffert en criant : « Vive le Maréchal! » ne pensez-vous pas qu'ils ont mené le même combat que vous? Vous vous êtes ignorés souvent, heurtés parfois. Mais le sentiment profond qui faisait battre vos cœurs qui vous faisait répandre votre sang, ne pensez-vous pas que c'était le même?...

Cependant, alors que vous animait ce sentiment commun, alors que vous vous sacrifiiez à un même idéal, nous sommes aujourd'hui en présence de ce qu'on peut appeler le drame français.

Ce drame, pourquoi existe-t-il? Et c'est à vous de le dénouer.

Je vous ai livré la pensée du Maréchal. Je vous ai livré son action. Je vous ai rappelé ces hommes qui sont morts comme les vôtres mais qui, eux, criaient : « Vive le Maréchal! ». Je crois profondément, j'ai la conviction que vous avez tous mené le même combat.

Maintenant, vous êtes parvenus à l'heure peut-être la plus solennelle de la Justice française.

Vous avez fait parler les morts. Vous avez appelé à votre barre le témoignage de ceux qui ont été persécutés. Vous avez ranimé le souvenir des captifs, qu'à mon tour j'appelle à votre barre les vivants, ceux qui ont été libérés, ceux qui ont été protégés. Vous avez entendu la voix des hommes qui sont partis; laissez-moi entendre celle des femmes qui sont restées. Qu'ils viennent tous aujourd'hui, qu'ils forment cortège au Maréchal et qu'à leur tour ils protègent celui qui les avait protégés.

Mais si, malgré tout ce que je viens de dire, si malgré le sentiment de la vérité qui est en moi, vous deviez suivre le Procureur général dans ses réquisitions impitoyables, si c'est la mort que vous prononcez contre le maréchal Pétain, eh! bien, nous l'y conduirons. Mais je vous le dis, où que vous vous trouviez, à cet instant, que vous soyez à l'autre bout du monde, vous serez tous présents. Vous serez présents, messieurs les Magistrats, vêtus de vos robes rouges, de vos hermines et de vos serments. Vous serez présents, messieurs les parlementaires, au moment où la délégation que le peuple vous a donnée de sa souveraineté s'achèvera. Vous serez présents, messieurs les délégués de la Résistance, au moment où ce peuple n'aura pas encore consacré vos titres à être ses juges.

Vous serez tous présents! Et vous verrez, au fond de vos âmes bouleversées comment meurt ce Maréchal de France que vous aurez condamné. Et le grand visage blême ne vous quittera plus.

Car j'imagine qu'il ne s'agit pas de vous abriter derrière d'autres responsabilités que les vôtres.

Et je ne l'évoque, ce tragique, cet inhumain spectacle du plus illustre des vieillards lié à la colonne du martyre, je ne l'évoque que pour vous faire peser tout le poids de votre sentence.

Non, non, il ne faut pas espérer de la clémence d'un autre.

Si la clémence est dans la Justice, elle doit être d'abord dans vos consciences.

Songez seulement à la figure que donnerait à la France à travers le monde une telle horreur et songez que le peuple atterré se frapperait la poitrine.

Mais, je le sais, de telles paroles sont vaines, superflues. Les cris de la haine, le débordement des passions, les outrages sans mesure ont expiré au seuil de votre prétoire et elle est, enfin, venue l'heure de la souveraine justice.

Nous l'attendons, sûrs de tous les sacrifices consentis. Nous l'attendons avec la sérénité des justes. Nous l'attendons comme le signe de la Réparation. Nous l'attendons aussi avec tous les souvenirs de notre longue Histoire, de ses fastes et de ses misères, de ses agonies et de ses résurrections.

Oui, en cette minute même, tous ces souvenirs se lèvent irrésistiblement en nous, comme ils doivent se lever en vous-mêmes et forment l'image de l'éternelle Patrie.

Depuis quand notre peuple a-t-il opposé Geneviève, protectrice de la Ville, à Jeanne qui libéra le sol? Depuis quand, dans notre mémoire, s'entr'égorgent-elles, à jamais irréconciliables? Depuis quand, à des mains françaises qui se tendent, d'autres mains françaises se sont-elles obstinément refusées?

O ma Patrie, victorieuse et au bord des abîmes! Quand cessera-t-il de couler ce sang plus précieux depuis que nous savons qu'il n'y a plus que des frères pour le répandre? Quand cessera-t-elle, la discorde de la Nation?

Au moment même où la paix s'étend enfin au monde entier, que le bruit des armes s'est tu et que les Mères commencent à respirer, ah! que la paix, la nôtre, la paix civile évite à notre terre sacrée de se meurtrir encore!

Magistrats de la Haute Cour, écoutez-moi, entendez mon appel. Vous n'êtes que des juges; vous ne jugez qu'un homme. Mais vous portez dans vos mains le destin de la France.

Plaidoirie de M. le Bâtonnier Payen

Après que Me Isorni eut terminé sa plaidoirie, M. le Bâtonnier reprit la parole pour conclure :

M. LE BATONNIER PAYEN. — J'en étais arrivé aux incidents qui se sont produits entre l'Angleterre et la France à propos de la Syrie, de Madagascar, de Diego-Suarez, et je vous disais que, évidemment, ces événements avaient produit une sorte de

refroidissement avec l'Angleterre. Et j'allais me demander, parce que c'est tout de même, je crois, ce qui vous intéresse, si ce refroidissement des rapports franco-anglais avait eu comme contre-partie un rapprochement avec l'Allemagne.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette affaire, c'est que, jamais, cette espèce de friction avec l'Angleterre n'a eu aucune espèce d'influence sur les rapports du Maréchal avec l'Allemagne, lesquels sont toujours restés mauvais et qui l'étaient en particulier au moment où nous sommes arrivés.

C'est pendant l'hiver 1941-1942 que le général Jauneaud s'est livré à une propagande pro-allemande par articles et conférences au Vélodrome d'Hiver.

Le général Jauneaud était alors en congé d'armistice. Le général Bergeret a proposé au Maréchal sa mise à la retraite, soit la sanction la plus grave qui puisse être prise contre un officier général.

Le Maréchal a immédiatement entériné cette mesure par un décret qui porte sa signature et qui a paru à l'*Officiel* au début de 1942.

Et puis, il y a comme preuve du même état d'esprit, cette visite inopinée qu'a faite le maréchal Pétain au Conseil national, au mois de décembre 1941 ou janvier 1942; cette visite m'a été rappelée par une des nombreuses lettres que j'ai reçues; celui-ci, je le connaissais de nom, c'est M. Monti de Rézé, ancien capitaine, combattant en 1914-1918, blessé, cité et Chevalier de la Légion d'Honneur pour faits de guerre, ancien sénateur de la Mayenne.

Eh bien, M. Monti de Rézé m'écrit en me donnant certaines indications sur la politique du Maréchal et il ajoute ceci :

Le Maréchal est venu un jour inopinément dans la salle des délibérations du Conseil national où siégeaient environ soixante représentants de la classe ouvrière, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'enseignement, etc...

Après avoir prescrit de continuer la lecture d'un rapport dont il a ponctué la fin par des observations qui ont recueilli l'assentiment précis :

Messieurs, il est vraisemblable que, lors de votre retour dans vos départements des questions vous seront posées et, en particulier, celle-ci : Qu'est-ce que pense le Maréchal de la collaboration?

Ma réponse, que je vous autorise et que que je vous demande même de divulguer, est très nette. J'estime qu'une collaboration n'est possible entre deux peuples que si ces peuples traitent d'égal à égal et non pas si l'un d'eux entend profiter de sa situation passagère pour accabler l'autre et lui imposer des exigences inadmissibles.

En conséquence, je suis nettement hostile à une collaboration avec l'Allemagne tant que l'Allemagne ne nous aura pas envoyé un très grand nombre de prisonniers qui sont indispensables pour la reprise économique du pays. Je suis nettement hostile à une collaboration avec l'Allemagne tant que l'Allemagne continuera ses réquisitions abusives qui menacent de nous acculer à la faillite, et je suis nettement

hostile encore à une collaboration avec l'Allemagne tant qu'elle n'aura pas reconnu la suprématie de notre autorité dans la zone occupée comme elle feint de la reconnaître dans la zone dite libre.

A cette déclaration très nette, le Maréchal n'a rien ajouté.

Je vous apporte cela, messieurs, comme un témoignage — qui s'ajoute à beaucoup d'autres — de l'état d'esprit du Maréchal et de l'intention et de la volonté qu'il avait toujours de manifester son état d'esprit réel et sa volonté réelle et ses sentiments réels quand il n'était pas obligé, sous la pression des menaces, de dire des mots, quelquefois, et d'écrire des phrases qu'il ne pensait pas.

Et puis, il y a un autre document : c'est le dernier que je vous lirai.

A ce moment-là, le 12 décembre 1941, il y a eu ce qu'on a appelé l'entrevue de Saint-Florentin dont un procès-verbal a été dressé. Je le trouve extrêmement intéressant :

Le maréchal Pétain a rappelé au Maréchal Goering que la plupart des promesses faites par le Reich n'ayant pas été réalisées, il ne pouvait lui-même que s'en tenir au cadre des conditions d'armistice.

J'ai compris, dit-il, que la collaboration impliquait à traiter d'égal à égal — c'est ce qu'il vient de dire au Conseil National. S'il y a un vainqueur en haut et, en bas, un vaincu, il n'y a plus de collaboration; il y a ce que vous appelez un diktat et ce que nous appelons, en France, la loi du plus fort.

La France a commis en 1919 l'erreur de ne pas faire une paix de collaboration. Elle avait gagné la guerre et elle a perdu la paix. Vous risquez de commettre la même erreur que nous. Vous pouvez gagner seul la guerre, mais vous ne pouvez pas, seul, faire la paix. Vous ne pouvez pas faire la paix sans la France. En ne faisant pas une paix de collaboration, vous vous exposez à perdre la paix. Rappelez-vous ce que je vous dis.

Et alors il a donné lecture d'un memorandum :

Le maréchal Pétain rappelle au chancelier Hitler (le memorandum était remis au maréchal Goering mais destiné au chancelier Hitler) qu'à la suite de l'entrevue de Montoire, il avait été convenu que les prisonniers seraient libérés, que la ligne de démarcation serait supprimée, que les prélèvements de l'armée allemande dans l'économie seraient réduits et que, dans une certaine mesure, l'armée française d'armistice, en particulier l'armée de l'Afrique du Nord, serait réarmée.

Alors le maréchal Gœring fait observer au maréchal Pétain que le gouvernement allemand était mécontent de voir que l'agriculture française ne produisait pas au maximum.

Rendez-nous, répond le maréchal Pétain, les 800.000 agriculteurs prisonniers que vous conservez.

Et : « Le ravitaillement de la France est mal assuré », déclare encore le général Gœring.

Rendez-nous les wagons que la France a prêtés à l'Allemagne et qui ne sont jamais revenus.

« Mais l'industrie française ne produit pas suffisamment », dit encore le maréchal Gœring.

Vous deviez lui fournir du charbon et des matières premières, nous les attendons encore, répond le maréchal Pétain.

Le Maréchal a insisté tout particulièrement sur la question qui nous tient le plus à cœur, toujours le retour des prisonniers. Il a démontré que la France ne pourrait arriver à se relever si les prisonniers ne rentraient pas.

Et puis, il souligne que les prélèvements alimentaires effectués par l'armée allemande en France sont profondément injustes et inadmissibles.

Les effectifs de l'armée d'occupation sont passés successivement de 2 millions et demi à 2 millions, puis à 1.500.000 hommes, puis à un million; ils sont maintenant de 500.000 environ.

Néanmoins, cette armée prélève un tiers de la fabrication des conserves de viande, de poisson et des produits alimentaires de toutes sortes. La disproportion est par trop sensible, etc...

Et alors, pour terminer, le maréchal Gœring s'est exclamé : « Enfin, monsieur le Maréchal, quels sont les vainqueurs, vous ou nous? »

Le maréchal Pétain lui a répondu que jamais il n'avait senti plus profondément qu'au cours de cette entrevue combien la France avait été vaincue.

J'ai confiance dans les destinées de la France, dans son relèvement. Quant à moi, personnellement, sachez bien que pour un homme de mon âge, il est une évasion bien facile à réaliser, celle du passage de la vie à la mort.

Je pourrais en lire davantage, mais en voilà suffisamment pour vous montrer ce que je disais, à savoir que le maréchal Pétain avait toujours gardé les mêmes sentiments, sentiments traduits par des actes vis-à-vis des Allemands.

Et, avant de quitter Gœring, le Maréchal lui a rappelé avec insistance que lui, Pétain, au nom du gouvernement français, n'a jamais cédé sur le chapitre des concessions territoriales à faire par la France à l'Allemagne.

Il n'avait même cédé, ni pris aucun engagement, ni aucun semblant d'engagement quelconque pour la question d'Alsace-Lorraine qui restait donc absolument entière.

L'Alsace-Lorraine, Messieurs! il faut en parler puisque cer-

tains témoins sont venus dire ici que le Maréchal aurait bien dû tout de même s'occuper un peu plus de l'Alsace-Lorraine. S'il y a un reproche injuste, c'est celui-là. Vous allez le voir.

L'armistice est absolument muet sur la question de l'Alsace-Lorraine. Il n'y a aucune clause qui s'y rapporte, soit directement, soit indirectement, et le mot Alsace-Lorraine n'y figure même pas; silence qui paraît d'autant plus surprenant qu'en 1918, dans l'armistice dicté par le maréchal Pétain, l'Alsace et la Lorraine étaient expressément réintégrées « de plein droit » dans la nationalité française.

Il paraissait d'autant plus étonnant que les Allemands eussent laissé passer l'armistice actuel sans parler de l'Alsace-Lorraine! En fait, les Allemands, qui n'ont pas besoin d'un texte ont pris tout de suite toutes sortes de mesures qui tendaient à réorganiser l'Alsace-Lorraine à la prussienne : rattachement des départements de la Moselle, etc... sous la trique d'un des nazis les plus virulents, rattachement à un Gauleiter allemand des deux départements alsaciens, expulsion d'un grand nombre de maires, expulsions massives ou expropriations, etc... enfin appel de classes entières d'Alsaciens-Lorrains pour aller servir en Allemagne.

A chacune de ces violations de l'armistice, correspondaient des protestations du Maréchal qui, bien entendu, restèrent vaines, mais, ne serait-ce que du point de vue juridique, il était indispensable de les faire.

Je vous lirai seulement trois lignes des deux premières protestations :

C'est avec la France entière, dans ses frontières de 1939, que l'Allemagne a signé la convention d'armistice. C'est l'intégrité de la France entière que l'Allemagne a comprise dans ses conventions, en précisant que le gouvernement français avait le droit d'administrer les territoires occupés et non occupés, sans limitation territoriale aucune.

Fort de son droit, le Gouvernement français élève une protestation solennelle contre les mesures prises en violation de la convention d'armistice à l'égard des départements alsaciens et lorrains et de leur population, et qui constituent une annexion de fait de ces territoires.

Et puis, en voici encore une, la dernière que je lirai — il y en a 70 :

Un fait est d'abord indiscutable, c'est que l'expression « crime de trahison envers l'Allemagne » — c'étaient les Alsaciens-Lorrains qui avaient été poursuivis par les Allemands pour avoir trahi leur patrie, c'est-à-dire l'Allemagne — qui a un sens pour les ressortissants du Reich, ne saurait être retenue à l'égard des Alsaciens. Par

définition, un homme ne peut trahir que sa patrie. Les Alsaciens ne peuvent donc pas trahir l'Allemagne. Ils n'ont pas cessé, en effet, d'être des ressortissants français puisque la situation des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin est fixée par la convention d'armistice qui ne les a pas retranchés de la communauté française.

Mais enfin, les protestations, c'est très bien, il fallait les faire, mais il fallait aussi faire autre chose et le Maréchal a fait autre chose.

L'attachement du Maréchal à l'Alsace-Lorraine — j'allais dire il est classique — il est connu depuis très longtemps, il n'a cessé de se manifester encore pendant l'occupation et sous toutes les formes, et ici il me vient sous la main une lettre qui m'a été adressée par un capitaine de réserve d'infanterie, volontaire en 1939.

Le Bâtonnier donne lecture de la lettre de cet officier qui, revenant de captivité et devant être reçu par le Maréchal à Vichy, reçut pour conseil formel de ne pas prononcer le mot d'annexion de l'Alsace, *cette formule étant susceptible de froisser le Maréchal.*

L'idée du Gouvernement du Maréchal fut de ne pas laisser s'émietter, de disperser, les organismes alsaciens-lorrains réfugiés en France.

Pour empêcher cet émiettement, on a gardé les Préfectures, on a gardé les Municipalités des grandes villes alsaciennes et lorraines, les écoles, les archives. Vous savez que l'Université de Strasbourg, en particulier, a été transférée à Clermont-Ferrand, où elle a fonctionné normalement.

Et ainsi s'est maintenue, chez tous les réfugiés, la mentalité alsacienne-lorraine, la mentalité française.

Par exemple, M. François Martin nous a dit que dans le département dont il était préfet (le Tarn-et-Garonne), il y avait un département alsacien qui était réorganisé là, et qui gardait son activité pour le principe et dans l'application.

Les Alsaciens-Lorrains eurent de ce que je viens de dire, de ce souci de maintenir leurs cadres, une grande reconnaissance dans le Maréchal, témoin une allocution de M. Baudouin, député de Château-Salins.

M. Baudouin, à la fête de Noël 1941, s'adressant à ses compatriotes rassemblés ainsi dans une préfecture, a dit :

J'ai montré au Maréchal cette lettre de chez nous où quelqu'un m'écrivait : « Nous avons le cafard en Alsace. Nous avons l'appréhension qu'on nous oublie et que Vichy nous a lâchés. »

J'ai montré cette lettre au Maréchal. Il a bondi et il s'est écrié : « Non, jamais nous ne les oublierons. Je peux vous dire une chose,

monsieur Baudouin, c'est que vous rentrerez chez vous et que c'est moi qui vous y reconduirai.

— Monsieur le Maréchal, je vous remercie beaucoup de ces paroles, mais est-ce que vous m'autorisez à en faire état?

— Non seulement je vous autorise à les répéter, mais je vous le demande.

Et c'est cette commission que je vous fais avec plaisir, mes chers concitoyens.

N'est-ce pas une preuve de plus des sentiments français, exclusivement français, du Maréchal?

Suit la lecture d'une lettre de M. Michel Walter, président du Conseil Général du Bas-Rhin, qui exprime les mêmes idées.

Voilà la reconnaissance des Alsaciens-Lorrains. Mais qu'a fait exactement le Maréchal pour les Alsaciens-Lorrains? Je vais vous l'indiquer avec toujours le même souci, le même double souci : ne rien affirmer que je ne prouve; prouver que les actes du Maréchal, et pas seulement ses sentiments, ont toujours été ceux d'un bon Français et non pas ceux d'un traître.

L'armistice avait organisé des commissions allemandes de rapatriement pour assurer le retour en Allemagne des Allemands qui étaient retenus en France malgré eux, par exemple, les prisonniers.

Ces commissions de rapatriement allemandes prétendaient assimiler les Alsaciens-Lorrains aux Allemands, et elles entreprirent auprès d'eux une campagne pour les amener à demander leur rapatriement en Alsace-Lorraine, c'est-à-dire, en effet, pendant l'occupation, leur rapatriement en Allemagne, campagne qui n'a pas eu beaucoup de résultats, vous vous en doutez.

Mais alors, toujours le même procédé : menaces, menaces de représailles, et, écoutez bien ceci qui est tellement allemand, hélas! menaces de représailles sur les familles restées en Alsace-Lorraine.

Eh bien, tout a été fait pour empêcher ces manœuvres, c'est-à-dire pour camoufler en France les Alsaciens-Lorrains.

Consigne verbale donnée par le Maréchal lui-même dans des réunions qui avaient été organisées par son cabinet :

1° - Ne faire figurer aucun Alsacien-Lorrain sur les listes du travail obligatoire — pour empêcher que les Allemands puissent mettre la main dessus.

2° - Classer le plus grand nombre possible d'Alsaciens parmi les étudiants, bénéficiant de sursis à raison de leurs études.

3° - Placer le plus grand nombre possible d'Alsaciens dans

l'agriculture ou les usines et autres industries protégées contre les envois en Allemagne.

Voilà ce qui a été fait et non sans résultat :

Je n'ai pas de statistiques, mais j'ai encore une lettre signée d'une femme et qui me vient de Strasbourg. Cette dame a un nom et un prénom tout à fait israélites. Par conséquent, elle n'est pas suspecte de tendresse particulière pour le Maréchal.

Eh bien, elle explique que ses parents et amis alsaciens qui lui écrivaient de France pendant la guerre avaient, pour le Maréchal, une profonde reconnaissance, — et elle décrit l'attachement qu'ont aussi pour le Maréchal les Alsaciens qui, comme elle, sont restés en Alsace. Elle l'explique en termes qui sont touchants. J'espère que l'un de vous aura la curiosité de se reporter à la lettre.

Je veux aller vite et je passe tout de suite à autre chose : Voilà ce que le Maréchal a fait pour les Alsaciens-Lorrains. C'est très bien, mais pour les Français, qu'est-ce qu'il a fait?

C'est une question souvent posée et qui provoque presque toujours des réponses indignées. Presque toujours les gens répondent:

— Chez nous il a permis des déportations, il a fait enlever des otages.

Il y a vraiment là un état d'esprit navrant et une injustice, j'ose dire, impardonnable, quand je pense à M. Daladier qui a osé affirmer :

Bazaine a livré du matériel, il a livré des prisonniers, mais au moins il n'a pas livré des Français à la torture allemande; il n'a pas laissé déporter des millions de Français.

Oui, il est navrant qu'un homme comme M. Daladier, qui doit être renseigné, ait pu proférer contre le Maréchal une pareille accusation. Quand les Allemands voulaient déporter en Allemagne des juifs et des suspects, ils ne demandaient, je vous l'assure, l'autorisation de personne.

Reprocher au Maréchal d'être si peu que ce soit la cause directe ou indirecte des atrocités de Dachau et de Buchenwald, c'est donc, j'ose le dire sans élever la voix, une abominable injustice.

De même pour les otages. Pour empêcher les Allemands de prendre des otages, le Maréchal ne pouvait rien non plus. Cette méthode barbare qui consiste à faire payer les innocents pour les coupables, il ne pouvait élever contre elle que des protestations.

Cependant, là-dessus, je me trompe, dans une circonstance à laquelle, je crois, j'ai déjà eu l'occasion de faire allusion, il a

fait autre chose que des protestations. C'est au moment où deux officiers allemands ont été abattus dans les rues de Nantes. Les Allemands prirent cent otages; ils annoncèrent qu'ils les exécuteraient si les coupables ne leur étaient pas livrés.

Profondément ému d'une telle menace, le maréchal Pétain fit pour Hitler, une lettre dans laquelle il lui annonçait qu'il allait se présenter à la ligne de démarcation pour se livrer lui-même comme otage.

Qu'est-il arrivé? Je sais qu'une démarche a été faite auprès d'Hitler, qui avait été alerté... le Maréchal n'a pas eu à se livrer comme otage, et il paraît que les cent otages n'ont pas été fusillés.

Mais le geste est à retenir tout de même. Il vous montre les sentiments du Maréchal qui ne vous étonneront pas, je pense, après tout ce que je vous ai dit déjà.

Laissons les otages, et parlons de la Relève, c'est-à-dire de l'envoi en Allemagne des travailleurs français.

Mon ami Isorni vous en a déjà parlé. Si j'avais su qu'il devait en parler, je lui aurais donné une ou deux pièces qui viennent naturellement à l'appui de ce qu'il vous a dit.

Ce qui s'est passé, c'est exactement ceci : l'initiative est venue du Gauleiter Sauckel qui était le chef de la main-d'œuvre en Allemagne et dans tous les pays occupés.

Eh bien, ce personnage a pris une ordonnance prescrivant — écoutez bien :

> ... la réquisition dans tous les pays occupés, de toute la main-d'œuvre utile aux usines allemandes et à l'agriculture allemande.

Or, voilà le point capital qui est établi par les documents officiels qui sont là : ordonnance qui fut partout appliquée — vous entendez bien je dis : partout — sauf en France.

Dans tous les pays par elle conquis, l'Allemagne a réquisitionné tous les travailleurs qu'il lui a plu d'envoyer chez elle, sauf en France. Pourquoi, sauf en France? Mais parce qu'il y avait en France un gouvernement et une administration qui ont discuté, qui ont expliqué, qui ont marchandé, évidemment, et qui ont finalement obtenu que le système du volontariat soit, à titre d'expérience, substitué au système de la réquisition.

En d'autres termes, il nous faudra, disent les Allemands, une certaine quantité de départs, mais arrangez-vous comme vous voudrez. Partiront seulement ceux qui voudront.

Il y aura, d'ailleurs, disent-ils, une contre-partie, sous la forme : libération de Français prisonniers : un Français pour cinq travailleurs.

Quand on sait cela, quand on sait que le Gouvernement du

Maréchal s'est trouvé en présence de cette situation, je ne dirai pas : on approuve — c'est un mot qui brûle les lèvres — mais on comprend qu'il y ait eu des affiches, des articles pour inviter des Français qui voudraient bien aller en Allemagne et y aller volontairement, parce que s'il n'y avait pas un assez grand nombre de Français qui y allaient volontairement, ce serait la réquisition portant, naturellement, sur une beaucoup plus grande quantité de jeunes gens et d'hommes.

Encouragements qui, il faut le dire, n'ont pas eu beaucoup de succès. Alors l'Allemagne s'est fâchée et pendant l'été 1943, — retenez bien cela : on avait déjà gagné plus de six mois — elle instituait en France aussi le travail obligatoire, mais tout de même pas comme dans les autres pays occupés, parce que, à la suite d'une quantité de pourparlers, de discussions, de promesses et d'échanges de vues que vous devinez, la France a obtenu des conditions particulières, qu'aucun autre pays n'a obtenues.

D'abord, tous les ouvriers agricoles échappent à la réquisition du travail forcé.

Et combien d'étudiants, combien d'artisans sont devenus, à cette occasion, des ouvriers agricoles?

Le Maréchal a obtenu aussi que les femmes échapperaient à la réquisition à laquelle elles étaient soumises dans tous les autres pays.

Nous avons aussi obtenu qu'on ferait d'abord appel aux étrangers résidant en France, mais ceci est moins important.

Voilà ce que les Allemands finirent par accorder.

Et voici maintenant ce que le Maréchal a fait sans l'accord des Allemands, en sus de ce qui venait d'être accordé par les Allemands : Il a demandé à ses ministres de dresser un plan de résistance. Ce plan de résistance existe. Il a été dressé à la fois pour lutter contre la réquisition de la main-d'œuvre, et pour lutter contre la réquisition des usines, parce que les Allemands ne se contentaient pas de nous demander de la main-d'œuvre, ils voulaient aussi, non pas transporter nos usines là-bas, mais transporter les machines, ce qui revenait au même.

Comment résister à cette double exigence allemande? Pas par la violence, évidemment, mais toujours la même chose, qu'est-ce que vous voulez... En discutant, en marchandant, en finassant, quelqu'un s'est avisé que la première chose à faire, était d'établir entre les Français menacés par la réquisition, et les services allemands, un écran aussi opaque que possible.

En d'autres termes, on a fait tout ce qu'on a pu et vous allez voir qu'on a réussi, pour que les Français menacés par la réquisition ne soient jamais en rapports directs avec les Allemands.

combinaison qui eût été impossible, bien entendu, s'il n'y avait pas eu d'administration française. Et il est bien dommage que les services français n'aient pas pu toujours se substituer aux particuliers qui étaient menacés. Et pourquoi? Mais parce que ces services français, et il y a partout des traces de leur fonctionnement, ont servi d'amortisseurs, de tampons, de protecteurs.

C'est eux qui traduisaient les ordonnances allemandes à l'intention des Français, et qui les traduisaient vous devinez comment. Les Allemands faisaient des observations, on discutait sur ces observations, etc... etc...

Mais il y avait quelque chose de plus original encore. Je tiens ces renseignements d'un de mes amis qui a coopéré à cet organisme de résistance. Ce sont les services français qui veillaient à ce que les règlements fussent appliqués par les industriels. Mais vous entendez bien qu'ils les faisaient appliquer tout à fait différemment suivant que les industriels étaient en train d'exécuter des commandes allemandes ou qu'il s'agissait au contraire de commandes françaises.

Il y avait beaucoup plus de rigueur pour l'observation des règlements lorsqu'il s'agissait de freiner, de retarder des fabrications destinées aux Allemands; au contraire beaucoup plus de liberté lorsqu'il s'agissait de travaux ou de constructions pour satisfaire aux besoins de la population française.

Ceci est très important et a été surtout très important quelques mois après, lorsqu'on a obtenu qu'il soit d'abord tenu compte des besoins minima — retenez ce mot — de la population française.

A l'origine, et jusqu'à une date que je n'ai pas sous les yeux, les Allemands disaient : Il nous faut tant, débrouillez-vous. Puis on est parvenu à leur faire admettre, très probablement à la suite d'un marchandage, qu'il fallait tenir compte du minimum vital de la population française. Vous savez que « minimum vital » est une expression dont ils ont l'habitude de se servir. Il a été admis, par conséquent, qu'avant de satisfaire aux besoins allemands on tiendrait compte du minimum vital nécessaire aux Français. Et vous voyez tout de suite, sans que j'y insiste, sans que j'aie besoin de le développer, comment les besoins minima de la population française ont pu s'étendre et ont pu faciliter des fraudes bienfaisantes pour la population.

Presque toutes les usines ont pu être considérées comme travaillant pour l'Allemagne; leurs machines n'ont donc pas été enlevées. D'autre part, le nombre des travailleurs envoyés en Allemagne a été relativement très minime.

Voyez en effet les chiffres officiels. Pour la main-d'œuvre

ce chiffre vous a été déjà donné et je n'y reviens pas, mais je répète la proportion : 1,4 pour cent de la population française. En Belgique, d'après les documents officiels, de 8 pour cent de la population.

Est-ce que je n'ai pas le droit de m'arrêter là, en vous disant : Tout de même vous voyez que l'intervention de l'Administration de Vichy n'a pas été inutile, qu'elle a été bienfaisante en ce qui concerne les réquisitions de main-d'œuvre?

Et quant aux machines-outils, les chiffres sont encore plus saisissants. Le secteur privé français n'a perdu que 30.000 machines environ sur 540.000 existant avant la guerre. Ces chiffres ont été donnés par M. Tillon, puis par M. Pleven, qui ont annoncé avec satisfaction à la radio que notre outillage industriel était resté à peu près intact. Voilà encore quelque chose que vous retiendrez certainement comme une preuve des sentiments anti-allemands de l'entourage du Maréchal et du Maréchal lui-même.

Ainsi la France a continué de vivre! souffrante, dolente, c'est entendu, pantelante même quelquefois, mais à vivre tout de même, et non pas seulement de la vie matérielle.

Elle a vécu aussi de la vie intellectuelle et tous les autres pays occupés ne peuvent pas en dire autant. Nos Universités n'ont pas été fermées, nos maisons d'édition ont continué à publier des livres, pas n'importe quels livres, bien entendu, mais elles ont continué à publier des livres qui ont contribué à faire vivre même des Résistants notoires.

Nos théâtres ont continué à jouer des pièces, sous le contrôle d'une censure, bien entendu, mais d'autres résistants notoires, Claudel, Camus, ont pu tout de même se faire jouer, même dans cette période, et se faire imprimer.

Oh! certes, il n'y a pas lieu de crier victoire, il n'y a pas lieu de dire que tout a été pour le mieux dans le meilleur des pays occupés, Dieu sait que ce n'est pas ma pensée! Mais il est tout de même juste de reconnaître que sur ce point encore, grâce au régime institué après l'armistice, nous avons été plus favorisés, disons plutôt moins défavorisés que les autres pays.

Et j'arrive maintenant à une date cruciale, avril 1942 : le Maréchal s'est décidé à reprendre Laval. Date cruciale! date catastrophique!

Pourquoi a-t-il repris Laval?

J'avais préparé bien des explications sur ce point, quand dans la lettre du cardinal Liénart j'ai trouvé ces quelques lignes :

Je n'ai vu le Maréchal qu'une fois pendant l'occupation allemande. C'était au mois d'avril 1942; je n'avais pas choisi la date, étant

soumis comme tout le monde au caprice des laissez-passer; mais il se fait que je suis arrivé à Vichy à un moment particulièrement grave.

Le Maréchal fit allusion à cette gravité du moment en ces termes : « J'attends d'un moment à l'autre un ultimatum; les Allemands vont m'imposer un ministre de leur choix, dans des conditions telles que pratiquement c'est lui qui gouvernerait sous mon nom. Je n'en veux pas. Pour m'y contraindre, ils vont en venir aux menaces. Quand je les connaîtrai exactement, je verrai quel parti prendre pour sauvegarder le mieux possible les intérêts de la France. »

L'ultimatum est arrivé sous forme d'une lettre de Hitler. Et ce fut encore le même cas de conscience. Le Maréchal a dû comme toujours se poser la question : Que vais-je faire en face de cette menace allemande?

La menace, comment s'exerçait-elle? D'abord de la façon suivante : Si ce n'est pas Laval, ce sera Doriot. Charybde et Scylla! Il fallait y regarder à deux fois.

Suit la lecture d'une lettre de M. Gillouin, précisant la menace allemande et sa gravité.

Tout cela, Messieurs, crée une atmosphère n'est-il pas vrai? La visite du cardinal Liénart en avril 1942, et la confidence que lui fait le Maréchal; à cette même date d'avril 1942 la visite de Mme Gillouin à la Maréchale et le récit qu'elle en fait, tout cela vous prouve que le Maréchal a été en effet sérieusement menacé, et la lettre d'Hitler d'ailleurs, vous en apportera une preuve surabondante.

Et puis il y avait, j'avais commencé à l'indiquer et j'y reviens d'un mot, le gendre de Laval, auquel on a fait allusion aussi.

Ce gendre de Laval, tout le monde le connaît au Palais, il est charmant et il s'appelle René de Chambrun. C'est un avocat à la Cour, Français, mais qui est aussi, par un privilège extraordinaire, citoyen américain en sa qualité de descendant direct de Lafayette. Il y a, paraît-il, en effet, aux Etats-Unis, une loi qui accorde la nationalité américaine aux étrangers qui ont une autre nationalité mais qui sont les descendants directs de Lafayette.

Avec cette qualité franco-américaine, René de Chambrun était, avant la guerre, secrétaire du Comité France-Amérique, dont le Président était le maréchal Pétain. Par conséquent, relations constantes, étroites, sur le terrain national bien entendu et extrêmement favorables à l'Amérique, puisqu'il s'agissait du Comité France-Amérique.

René de Chambrun, qui avait toujours accès auprès du Maré-

chal, a dû intervenir pour son beau-père. Et j'entends d'ici ce qu'il a pu lui dire : « Mon beau-père, évidemment, que voulez-vous, il a pu aller un peu trop loin, mais il va s'amender, vous pouvez compter sur lui. Il est souple, il interviendra auprès des Allemands, etc... etc... » Bref le Maréchal a fini par céder, dans cette pensée que Laval pourrait, comme il le promettait, freiner un peu le vainqueur. Mais bien entendu, M. Laval n'a rien freiné du tout.

Il a même eu, comme entrée de jeu, cette histoire fâcheuse de présenter à la signature du Maréchal un décret ou une ordonnance lui conférant à lui Laval, des pouvoirs beaucoup plus importants que ceux qu'il aurait dû normalement recevoir. Ce dont le Maréchal, naturellement, n'a pas été satisfait. Puis Laval a continué à suivre sa politique à lui. Je vous ai rappelé tout à l'heure quelle était cette politique; c'était l'entente complète avec l'Allemagne et l'alliance définitive. Il l'a suivie avec d'autant plus d'autorité qu'il était devenu Chef du Gouvernement. Le Maréchal était resté Président, chef de l'Etat, on disait jadis Président de la République, mais Laval était devenu Chef du Gouvernement, tandis que d'abord, vous vous le rappelez, tout de suite après l'armistice, le Maréchal avait les deux qualités, remplissait les deux fonctions.

Bien entendu, Laval a continué à camoufler sa politique au regard du Maréchal, camouflage qui lui était facilité par le fait que le Maréchal ne voulait absolument pas mettre le pied en zone occupée. Comme il ne voulait pas y aller, c'est Laval qui, toutes les semaines, je crois, venait à Paris, à l'Hôtel Matignon, voir je ne sais quel Abetz qui y était installé; il organisait tout avec lui et naturellement il rendait compte au Maréchal. Mais vous devinez comment il lui rendait compte.

Je me rappelle les premières fois que j'ai eu l'honneur de voir le Maréchal, à propos de ce procès, et où il me disait (cela m'a paru un peu naïf d'ailleurs) : « Laval ne me rendait pas compte exactement; je m'apercevais ensuite ou on me montrait ensuite que ce qu'il m'avait dit de ses conversations à Paris avec Abetz ou de Brinon n'était pas exact ».

Il s'en aperçut trop tard; il aurait dû savoir peut-être que Laval était un homme extrêmement habile, qui était parvenu naguère, et cela a été sa grande réputation, à manœuvrer Briand lui-même; il aurait dû se dire peut-être qu'il n'était pas de taille.

Laval, qui était théoriquement sous la dépendance du Maréchal, jouissait en fait d'une indépendance absolue, en ce sens qu'il faisait ce qu'il voulait et le camouflait ensuite.

Voilà ce que je voulais dire sur cette rentrée de Laval dans

le Ministère, avant d'arriver à d'autres événements de 1942 qui sont encore plus importants si possible, c'est-à-dire les événements de novembre 1942.

Ces événements de novembre 1942, je vais les suivre dans leur ordre chronologique 8, 9, 10, 11 novembre.

Le 8 novembre, Laval télégraphie à Darlan qui est alors à Alger.

Ce télégramme de Darlan est ainsi conçu :

D'après les renseignements qui me parviennent, le débarquement serait en cours depuis la côte de Tunisie jusqu'au sud du Maroc et en Algérie, il n'y aurait que des troupes américaines en Tunisie. Il est possible qu'il y aurait des troupes britanniques nombreuses. Ce télégramme a été rédigé d'accord avec le général Juin.

Et le Maréchal répond, — écoutez bien cette réponse :

J'ai bien reçu vos messages par l'intermédiaire de l'Amirauté. Je suis bien heureux que vous soyez sur place. Ne manquez pas de me renseigner. Vous savez que vous avez toute ma confiance.

C'est très important et très instructif, quand on connaît le mot de cette petite énigme!

Vous savez que, par une consigne général d'attente, consigne générale dont les Anglais, d'ailleurs, avaient parfaitement connaissance, et les Américains aussi, les troupes françaises qui étaient dans les colonies et qui étaient dans des possessions françaises, devaient s'opposer à toute tentative d'invasion, d'où qu'elle vînt.

Et vous savez que cette clause avait été introduite dans la convention Chevalier-Halifax; on vous en a donné les raisons : les Anglais craignaient encore plus que nous que les Allemands intervinssent, sous prétexte que nos colonies n'étaient pas défendues.

Les Anglais par conséquent, ils approuvaient tout à fait que le Maréchal donnât ouvertement des ordres pour qu'on s'opposât à toute agression, d'où qu'elle vienne.

Mais cela n'empêchait pas que le Maréchal n'avait qu'un désir, et il l'a dit, il l'a manifesté en maintes circonstances : c'est que les Américains débarquent et s'installent. Il avait donc donné à Darlan des instructions pour qu'il ne s'opposât pas au débarquement, si, écoutez bien! « *si celui-ci était fait avec forces suffisantes* ».

Et ici encore, Messieurs, ne parlons pas de double jeu. Vous allez voir que ce n'est pas du tout un double jeu. Le Maréchal n'a qu'un désir : c'est de travailler dans l'intérêt français et de favoriser, par conséquent, la délivrance du sol français. Il est donc prêt à accueillir à bras ouverts un débar-

quement allié si ce débarquement est un débarquement sérieux.

Il pense à l'histoire de Dieppe : vous savez qu'à Dieppe, il y a eu, je ne sais pas pourquoi, mais, enfin, il y a eu tentative de débarquement ridiculement insuffisante, et si on s'était précipités pour se joindre à ces quelques Anglais qui voulaient débarquer, ça n'aurait pas permis à ces Anglais de s'installer, parce que leurs forces, jointes aux nôtres, étaient bien insuffisantes et bien inférieures aux forces allemandes.

Par conséquent, même consigne que celle qu'a inspirée l'histoire de Dieppe.

Si les Anglais ou les Américains font une tentative de débarquement insignifiante, avec des forces ridicules, il faut les repousser. S'ils arrivent en force, ouvrez-leur les bras, accueillez-les et apportez-leur toute votre aide.

C'est exactement ce qui s'est passé.

Mais les sentiments du Maréchal, je le répète, n'étaient pas douteux.

M. le Bâtonnier Payen invoque une lettre qu'il a reçue et dans laquelle il est indiqué que les Chantiers de Jeunesse furent mobilisés dans la nuit du 7 novembre pour porter assistance aux troupes anglo-saxonnes de débarquement en Algérie.

Voici comment se justifie le télégramme du 8 novembre, dans lequel le Maréchal, en réponse à l'avis très flou de l'amiral Darlan, lui dit :

« Dépêchez vous de me renseigner. »

A Paris, le soir de ce même jour, Conseil des Ministres. Offre allemande transmise à Laval. J'imagine, en tout cas, offre allemande d'alliance complète. Les Allemands avaient appris ce débarquement et ils nous disaient (ce qui avait toujours été leur idée) :

« Nous allons nous allier pour défendre votre sol. »

C'est ce que le Maréchal ne voulait absolument pas.

Alors, refus du Maréchal, et je dois dire que Laval, à ce Conseil des Ministres, a aussi voté contre, a été aussi pour le refus.

Seulement, Laval a tout de même passé outre sous la forme suivante, où vous retrouvez son habileté : il a télégraphié à Noguès pour lui demander ce qu'il penserait de l'envoi en Afrique, oh! non pas de troupes allemandes, mais de quelques officiers de liaison allemands, qui pourraient voir sur place ce qu'on pouvait faire utilement.

Télégramme à Noguès, envoyé, comme je viens de vous le dire, par Laval, et qui provoquera, le lendemain, une réponse négative de Noguès.

Enfin, ce même jour 8 novembre 1942, jour du commencement du débarquement en Algérie et au Maroc, le Président Roosevelt — et cela est bien intéressant aussi — le Président Roosevelt fait porter au Maréchal, à Vichy, une lettre officielle, par son chargé d'affaire, M. Tuck, pour annoncer officiellement au Maréchal que ses troupes vont débarquer en Afrique.

Cette lettre est conçue en termes extrêmement amicaux, qui ne pourraient pas nous laisser un doute si nous en avions un sur les sentiments de M. Roosevelt et sur ses rapports avec le Maréchal.

Monsieur le Maréchal,

Je vous envoie ce message comme Chef de l'Etat, etc...

Quand votre gouvernement a conclu la convention d'armistice, en 1940, il était impossible à chacun de nous de prévoir le programme de pillage systématique que le Reich allemand allait infliger au peuple français.

En tant que vieil ami de la France et du peuple français, ma colère et ma compassion ont grandi de jour en jour, etc...

Je sais que vous vous rendez compte qu'une telle conquête de l'Afrique ne s'arrêterait pas là, qu'elle serait le prélude de nouvelles tentatives de la part de l'Allemagne, et contre vous et contre nous.

Il est de toute évidence également que l'invasion et l'occupation et ma compassion ont grandi de jour en jour, etc...

A la lumière de tous les témoignages des intentions et des plans de *notre ennemi*, j'ai décidé d'envoyer en Afrique du Nord de puissantes forces armées américaines, dans le but de coopérer, etc...

Ces forces américaines sont équipées avec les armes et engins massifs à la disposition de vos compatriotes en Afrique du Nord dans notre lutte contre notre ennemi commun.

Je mets tout ceci en lumière auprès des autorités françaises en Afrique du Nord, et j'en appelle à leur coopération pour écarter les menaces de l'Axe.

Je vous exprime et, par vous, au peuple de France, mon profond espoir et ma conviction, etc...

Et alors il s'est passé ceci qui... j'allais dire qui serait amusant, c'est que cette lettre a été apportée au Maréchal par M. Tuck qui l'avait reçue, évidemment, à cet effet, et c'est la réception de M. Tuck par le Maréchal qui est intéressante.

M. Tuck arrive, se fait annoncer... Il était, je crois, 9 heures du matin. Il apporte la lettre. Mais, déjà, le Maréchal connaissait cette lettre : il l'avait eue par la radio, ou je ne sais comment..., bref, il connaissait la lettre et il avait même préparé sa réponse.

Sa réponse — on y a fait allusion — était, évidemment, négative, disant au Président des Etats-Unis :

« Monsieur le Président, je ne peux pas admettre que vous veniez débarquer chez nous, etc... »

C'était une protestation.

Seulement, le Maréchal reçoit M. Tuck. M. Tuck lui remet la lettre. Le Maréchal lui dit :

« Voici ma réponse. »

Et, en même temps, il donne un petit coup sur l'épaule de M. Tuck, en chantonnant le commencement de la *Marseillaise* et en souriant, ce qui voulait dire, évidemment :

« N'y attachez pas trop d'importance!... »

Ensuite, il y a eu une conversation entre le Maréchal et M. Tuck, qui l'a racontée; dans cette conversation, on a parlé plus sérieusement et M. Tuck en est sorti très ému... C'est de là que viennent les larmes qu'en effet il avait aux yeux quand il est sorti de chez le Maréchal.

Et alors, messieurs, vous allez voir à quel point j'ai raison de vous dire que M. Roosevelt ne se méprenait pas sur les sentiments du Maréchal, parce que, le lendemain, 9 novembre, la Maison Blanche a fait un communiqué à la Presse pour lui annoncer que, en fait, les relations diplomatiques avec la France allaient devenir impossibles.

Mais ce communiqué est aussi extrêmement intéressant parce qu'il n'y a pas un mot sur le Maréchal, il n'est question que de M. Laval.

M. Roosevelt incrimine, et incrimine seulement le Gouvernement de M. Laval. C'est assez curieux puisque le Maréchal était le Chef de l'Etat.

Bref, il critique nommément M. Laval et son gouvernement et il n'y a pas un mot contre le maréchal Pétain.

Le 9 novembre, nouveau Conseil des Ministres. Réponse de Noguès qui arrive en indiquant, comme je vous le disais tout à l'heure, qu'il ne faut pas admettre l'intervention de l'Axe, même sous la forme d'un envoi de quelques officiers allemands de liaison.

Laval, tout de même, ne se résigne pas encore. Il ne demande pas pour le moment qu'on déclare la guerre à l'Angleterre, c'est entendu, mais enfin, il part pour l'Allemagne, ce jour-là, 9 novembre, et pendant qu'il est là-bas, grâce à Dieu, Darlan, sans attendre davantage, sachant qu'il répond au désir du Maréchal, commence, à Alger, à négocier avec les Américains.

Il commence à négocier et, le 10 novembre, le lendemain, le Maréchal reçoit d'Alger, par le fil spécial, par l'intermédiaire de l'amiral Auphan, le texte du projet d'armistice.

Pendant qu'il examine — vous voyez que les choses allaient

vite — ce texte du projet d'armistice, arrive un nouveau télégramme de Darlan disant :

« J'ai signé, j'ai traité... »

Satisfaction de l'amiral Auphan, satisfaction de Weygand, et satisfaction du Maréchal.

Mais à ce moment-là, Laval, prévenu je ne sais comment, puisqu'il était en Allemagne — prévenu, probablement, par un complice en France — Laval téléphone en disant :

« Je vais être reçu tout à l'heure par Hitler, par conséquent, ne faites rien pour le moment. Tout est rompu et je donne ma démission si vous traitez avec les Américains sans que je sois rentré et que j'aie pu causer avec vous. »

Alors, le Maréchal envoie à Darlan :

1° Un désaveu public qu'on vous a lu;

2° Un accord secret, accord secret dont on vous a parlé aussi. Darlan a réuni ses officiers en présence de Juin et de Bergeret et il leur a dit :

« Vous voyez, je suis entièrement d'accord avec le Maréchal. Par conséquent, écoutez-moi, traitons avec les Anglais et les Américains. »

Et cette affirmation donnée en présence des deux grands chefs de l'armée de terre et de l'armée de l'air, a levé les derniers doutes des officiers et les a décidés à se ranger du côté des Anglo-Américains.

La même chose est expliquée, d'ailleurs, dans des articles de journaux anglais, il n'y a pas l'ombre d'un doute.

C'est ainsi, messieurs, que moins de trois jours après le débarquement, les hostilités ont cessé, dans la nuit du 10 au 11 et sans même attendre la signature de l'accord définitif, qui n'est arrivé que deux jours plus tard.

Qu'il y ait eu, pendant ces deux ou trois journées de lutte, qu'il y ait eu des victimes, hélas! il y en a eu; moins qu'on nous l'a dit, mais il y en a eu; il y en a eu trop.

Alors M. le Procureur général — je crois que c'est lui, si ce n'est pas lui, je retire ce que je vais dire — pour créer ce qu'il a appelé lui-même une impression d'audience, a fait venir une mère de famille dont le fils a été tué à Oran : c'était Mme Psichari-Renan.

Vraiment, monsieur le Procureur général, il est trop facile d'émouvoir par ces moyens-là. Nous avons tous été émus, bien entendu, très émus. Seulement, que voulez-vous, l'émotion n'est pas un argument. Vous seriez émus aussi, messieurs, en lisant les lettres que j'ai reçues, depuis la déposition de Mme Psichari-Renan, lettres de mères françaises, que je ne connais pas, mais qui éprouvent le besoin de protester, le besoin d'expliquer

que, tout de même, il ne faut pas reprocher au Maréchal ce qui s'est passé en Algérie, qu'il ne faut, en tout cas, pas oublier l'immense service que le Maréchal a rendu en soustrayant leurs enfants à elles aux risques de la mort ou aux risques de la déportation si l'armistice n'avait pas été signé.

Voilà ce que disent ces femmes. J'avais pensé en faire venir quelques-unes. Mais non! Non! Ce n'est pas sur ce terrain-là que je veux me placer. Ce n'est pas en opposant des femmes en deuil à des femmes en deuil que je veux vous convaincre de la parfaite innocence du maréchal Pétain.

Alors, messieurs, je reviens à l'Algérie. Cela va aller très vite maintenant.

Le 11 novembre, arrive à Vichy, en avion, le commandant Bataille, qui est envoyé par Noguès au Maréchal, qui apprend, au moment où il arrive, que les Allemands sont à trente kilomètres et qu'ils vont franchir la ligne de démarcation. Il voit le Maréchal et il repart à 10 heures, au moment où les Allemands arrivent.

Alors, contre l'arrivée des Allemands, protestation immédiate du Maréchal qui, tout de suite, télégraphie à Darlan en disant que la protestation du Maréchal de France au maréchal von Rundstedt montre bien qu'il n'y a pas d'accord entre lui et le gouvernement allemand. L'amiral a répondu : « Nous avons notre liberté d'action, etc... » Bref, il constate cette cessation des hostilités qu'il avait déjà proclamée.

A ce même moment, Laval rentre d'Allemagne et refuse, naturellement, d'entériner l'armistice signé par Darlan.

Mais le Maréchal fait télégraphier au Maroc par l'amiral Auphan : « Suivez en tout les directives que j'ai données » et ces directives, c'était, en effet, de mettre fin à la lutte.

Revenant à la déposition de Mme Psichari-Renan, M. le Bâtonnier lui oppose des lettres de mères, protestant que le Maréchal ne s'est pas trompé.

Je tenais à vous montrer quelles répercussions aura, dans toute la France et dans toutes les familles françaises, quelles que soient leur origine, leurs traditions, leurs attaches, la sentence que vous rendrez. Je n'en dis pas plus. Ce n'est qu'un élément de mon dossier, mais il valait la peine, je crois, de vous être indiqué.

J'en ai fini avec les événements d'Afrique.

Ce qu'il faut regretter, c'est que Roosevelt n'ait pas, d'avance, informé le Maréchal de l'ampleur du débarquement. Si au lieu de lui écrire au dernier moment : « J'envoie des forces importantes », il l'avait mis au courant plus tôt et avec précision, le

drame sanglant qui s'est joué là-bas pendant deux ou trois jours aurait été évité.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Je crois avoir eu, là-dessus, des renseignements qui valent ce qu'ils valent, qui sont tout au moins vraisemblables. S'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il savait que le Maréchal, dont il connaissait les sentiments personnels, n'était pas entouré que par des amis de l'Amérique et qu'il valait mieux s'abstenir de communiquer au Maréchal des renseignements précis, qui ne seraient peut-être pas restés uniquement entre ses mains.

Autre remarque encore, que je fais à regret, mais je suis bien obligé de la faire. Cette entente avec les Anglo-Américains, qui a été consacrée par l'accord intervenu entre Darlan et Noguès d'une part et les généraux alliés d'autre part, cette entente, elle semble avoir été contrecarrée plutôt que facilitée par Giraud. Giraud, c'est entendu, marchait d'accord avec les Américains. Mais il n'a pas voulu d'un accord Darlan et Noguès, même après la position prise par eux au reçu du télégramme du Maréchal.

Les journaux anglais l'ont constaté et l'ont regretté. Il est en effet très regrettable que Giraud ait rejeté l'idée de s'unir à ses compatriotes, de leur tendre la main et de marcher avec eux et nos alliés communs contre l'ennemi. Déplorable mésentente, que malheureusement nous retrouverons en d'autres circonstances.

Dès le lendemain du débarquement américain en Algérie, les Allemands entrent en zone libre.

Et évidemment, tout de suite, l'idée nous vient que, mon Dieu, c'était pour le Maréchal une admirable occasion de quitter Vichy et de ne pas rester en France sous la botte des Allemands.

Il a été très tenté de partir. Vous vous rappelez ce qu'on a dit ici : un avion était mis à sa disposition. Il a été très tenté, parce que vous pensez bien qu'il était excédé, déjà à cette époque, du voisinage des Allemands et de leurs constantes menaces et brimades. Mais il n'est cependant pas parti.

Pourquoi n'est-il pas parti? Nous devinons, n'est-ce pas, messieurs? Du moins nous le devinerions si nous ne le savions pas par des documents précis.

M. le Bâtonnier Payen rappelle que le Maréchal a estimé qu'ayant pris l'engagement solennel de rester avec ses compatriotes dans le malheur il ne pouvait se soustraire à cet engagement qui aurait privé les Français d'une protection intérieure et extérieure.

Ne trouvez-vous pas, messieurs, qu'il y a quelque chose d'émouvant dans l'attitude de ce vieillard qui obstinément déclare : « Non! je ne partirai pas! »?

Tout le monde n'est pas de cet avis, je le sais, mais voulez-vous admettre que ceux-là aient raison qui considèrent qu'il devait partir? En quoi votre décision peut-elle en être modifiée?

Il est poursuivi pénalement sous l'accusation d'avoir commis un crime. Voilà le point capital. Voilà l'observation qui revient toujours sur mes lèvres, et qui doit revenir toujours dans vos esprits, comme un leitmotiv impérieux, obsédant.

Ce crime, cette trahison, il ne l'a pas commis en restant en France, même s'il a eu tort d'y rester en novembre 1942.

D'ailleurs, je l'ai déjà dit aussi, il ne me paraît pas évident du tout qu'il ait eu tort de rester. Et la preuve que peut-être il n'a pas eu tort, c'est qu'il a encore pu, parce qu'il était resté, rendre des services aux Français et à la France.

Pas plus tard que trois jours après, le 16 novembre, Abel Bonnard, de Brinon et Guérard demandent au Conseil des Ministres que la guerre soit déclarée aux Alliés. Ils y reviennent — il en avait déjà été question — ils insistent. Opposition de Barthélemy, Garde des Sceaux. Laval propose, naturellement, une formule transactionnelle :

> Nous déclarerons qu'en raison du débarquement allié, la France se trouve, en fait — pas en droit — en état de guerre avec l'Amérique.

Refus du Maréchal d'accepter cette formule, même transactionnelle. Il fait avorter cette tentative de nous mettre en conflit armé, officiel avec les Alliés, ce que faisant, il rend au pays un nouveau service qui sera suivi de plusieurs autres encore.

Arrivons maintenant au sabordage de la flotte.

Au moment de la demande d'armistice, vous vous le rappelez, le Gouvernement français a dit tout de suite : en aucune hypothèse, nous ne livrerons la flotte; vous vous rappelez aussi dans quelles conditions, après des conversations avec les Anglais, nous leur avions donné une garantie fondée sur notre parole d'honneur, dont ils ont bien voulu se contenter.

Nous avons, en conséquence, donné l'ordre formel aux commandants de bateaux de saborder ces bateaux plutôt que de les laisser tomber entre les mains des Allemands.

Pas de doute donc sur l'origine de cet ordre de sabordage et sur le noble motif qui l'a dicté. Mais, j'entends bien l'objection.

On nous dit : « Vous auriez pu tout de même, quand les

Allemands se sont rapprochés, donner des ordres pour que la flotte traverse la Méditerranée et rejoigne les Anglo-Américains en Algérie. »

C'est une question qui m'a beaucoup préoccupé parce que, évidemment, l'objection est assez saisissante.

Eh bien, il résulte des renseignements que j'ai pris, des indications que j'ai reçues et, d'ailleurs, de la déposition de trois témoins : l'amiral Bléhaut, le commandant Archambaud et le commandant Le Roch, que cela n'était pas possible et voici pourquoi :

D'abord, les bâtiments n'étaient pas en état. Ils étaient là depuis deux ans, ils n'avaient pas été entretenus, bref, il paraît qu'ils n'étaient pas en état. D'autre part, les équipages n'avaient pas pu être entraînés et, surtout, l'aviation allemande n'était pas loin.

On a dit : les Allemands ne sont arrivés à Toulon que le 25 ou le 26 novembre, par conséquent, entre le 11 et le 25 novembre, on aurait eu le temps de faire partir la flotte. C'est vrai; les Allemands ne sont arrivés que le 26 novembre, mais l'aviation était déjà là, tout près; elle avance plus vite que les fantassins et même que les chars, et les mouilleurs de mines aussi étaient là. Les trois témoins dont je viens de vous rappeler les noms vous ont dit : « Partir, c'était impossible ».

Je ne prétends pas qu'aucun bateau n'aurait pu passer, mais enfin, il était pratiquement impossible de faire passer la flotte en Algérie ou au Maroc parce que, au premier signe de départ, nous aurions été accablés de bombes, les mines auraient été posées en quantité considérable et nous auraient pratiquement empêché de passer; il y a eu tellement de mines, disait le commandant Le Roch, que les Allemands ont été eux-mêmes bloqués par les mines qu'ils avaient posées... Nous aurions été encore bien plus bloqués qu'ils ne l'ont été! Pratiquement, faire sortir la flotte était impossible.

Le sabordage, hélas, s'imposait. Solution lamentable, mais solution inévitable.

Les Anglais d'ailleurs, ne se sont pas plaints de l'armistice; ils ne se sont pas plaints non plus du sabordage de la flotte. Au contraire, ils s'en sont réjouis. Lisez les nombreux articles que voici : ils nous félicitent, ils nous remercient d'avoir tenu notre parole. Pas un ne dit : « Vous auriez bien pu venir nous rejoindre ou passer en Algérie ».

Peu de temps après, le Maréchal fut contraint d'augmenter encore les pouvoirs de Laval. Ce fut un chantage terrible. On le menaçait simplement de « poloniser la France ». C'est un

mot français mais que les Allemands semblent connaître mieux que nous!

Oui, on en était arrivé là. Ces barbares en étaient arrivés — fin 1942, 1943, 1944 — à dire : nous vous envoyons un ultimatum, si vous ne l'acceptez pas, vous allez subir le sort de la Pologne.

Celui qui recevait cette menace n'avait-il pas quelque excuse d'y regarder à deux fois avant de refuser ce qu'on lui demandait, quoi que ce fût?...

Voilà Laval de plus en plus puissant. Et le Maréchal attend de plus en plus impatiemment la libération de la France. Il continue à s'occuper des prisonniers, à leur envoyer des colis en grandes quantités, comme vous le savez, « les colis Pétain », disait-on dans les camps.

Il continue à s'occuper des Alsaciens-Lorrains.

Il prépare la Charte du Travail.

Il prépare la Constitution.

Et il continue à manifester sous toutes les formes possibles et dans toute la mesure du possible ses sentiments anti-allemands.

Ici encore je suis dans l'impossibilité de tout lire, mais je vous supplie d'attacher de l'importance à toutes ces lettres. Comme il est impressionnant ce témoignage de tant et tant de gens qui ont recueilli, au cours de visites au Maréchal ou de démarches, ou de rencontres à Vichy, la preuve indubitable des sentiments anti-allemands du Maréchal :

Et puis il n'y avait pas que des sentiments verbalement exprimés, il y a eu des faits : il y a eu 31 espions allemands arrêtés dans la zone libre à cette époque-là, condamnés et exécutés.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, ce n'est tout de même pas sans risques que le Maréchal a affirmé ce maintien de notre souveraineté en arrêtant, en condamnant et en faisant exécuter 31 espions allemands; ce n'est pas sans risque non plus que, sur des ordres, les déserteurs allemands étaient accueillis et protégés.

Bref, des instructions étaient données et des recommandations étaient faites en toutes occasions par le Maréchal à ses visiteurs pour qu'ils entretiennent la résistance sous toutes les formes.

Les diplomates eux-mêmes, témoignent de ces sentiments anti-allemands du Maréchal.

L'amiral Leahy a écrit au maréchal Pétain, il y a quinze jours, une lettre dans laquelle il lui dit que, pendant toute cette période où il a été auprès de lui, à Vichy, comme ambassadeur des Etats-Unis, il a estimé très hautement « et son amitié personnelle et son dévouement au bien du peuple français ».

Vous m'avez souvent exprimé l'espoir fervent que l'envahisseur nazi serait détruit. Pendant cette même période, vous avez eu l'occasion, sur ma demande, d'agir contrairement au désir de l'Axe et en faveur de notre cause alliée. Chaque fois que vous n'avez pas pu accepter mes recommandations en vue d'opposer un refus aux demandes des puissances de l'Axe, vous m'avez donné comme raison que de tels actes positifs de votre part auraient eu pour résultat de nouvelles oppressions de votre peuple par l'envahisseur.

J'étais convaincu alors et je le suis encore que votre principal souci était le bien-être et la protection du malheureux peuple de France. Il m'est impossible de vous croire animé d'autres considérations.

Il ajoute, il est vrai :

En toute honnêteté, je dois vous rappeler que, le 11 novembre 1942, j'étais d'avis que vous partiez.

Mais cette divergence d'appréciation ne nous intéresse pas. Il ne s'agit ici que de savoir si le Maréchal a trahi la France dans l'intérêt des Allemands. L'amiral Leahy déclare qu'il ne peut pas en être question. Cela suffit.

Un autre éminent diplomate apporte d'ailleurs le même témoignage. C'est M. Stucki, Ministre de Suisse en France.

De ce témoignage très précieux, il s'en est fallu de peu que nous fussions privés. Nous avions posé des questions écrites et la Haute Cour avait bien voulu nous dire qu'elle transmettrait ces questions à Berne par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères. Mais, je ne sais par quel phénomène, cette demande officiellement transmise par le Ministère des Affaires étrangères et la Chancellerie française n'est jamais parvenue à M. Stucki.

Heureusement pour nous, M. Stucki, qui est un fervent ami du Maréchal m'a fait savoir par l'Ambassade de Suisse en France qu'il n'avait pas reçu les questions qu'on devait lui poser et que, par conséquent, il ne pouvait pas y répondre, et l'Ambassade de Suisse en France, avec une courtoisie parfaite, s'est mise à ma disposition pour transmettre par télégramme il y a six jours, ces questions qui, par la voie officielle, s'étaient égarées en route. La réponse m'est parvenue hier (lettre de Berne du 9 août, du Département politique fédéral).

Voici cette déposition :

Au cours des quatre années et plus de ma résidence à Vichy, j'ai rencontré très fréquemment le maréchal Pétain. Nous nous entretînmes souvent du problème de la collaboration franco-allemande. Le maréchal Pétain manifesta toujours à l'endroit des Allemands une grande aversion, voire des sentiments de haine marqués.

Souvent, il me déclarait à peu près ceci : La France est battue.

Les Allemands sont pour le moment seigneurs tout-puissants dans notre pays. Il faut nous accorder avec eux d'une manière ou d'une autre, mais cela est bien amer et difficile, mais c'est nécessaire, s'il faut sauver la France pour un avenir meilleur. J'estime de mon devoir de rester dans le pays et d'atténuer par ma présence, dans la mesure du possible, les souffrances de la France..

Je n'ai jamais eu l'impression que le maréchal Pétain, au contraire de certains autres Français, ait jamais sérieusement cru en une collaboration durable et profonde avec l'Allemagne.

Je sais, d'après de nombreuses remarques de diplomates et d'officiers allemands, qu'on ne se faisait point d'illusions en Allemagne sur les véritables sentiments et intentions du Maréchal, qu'on ne lui accordait aucune confiance et qu'à toute occasion on essayait de réduire ses pouvoirs et son influence et qu'il était étroitement surveillé.

Voilà un personnage officiel, considéré et considérable, qui a été ambassadeur pendant quatre ans à Vichy, qui fréquentait beaucoup l'Hôtel du Parc et qui voyait souvent le maréchal Pétain, qui avait avec lui encore plus que l'amiral Leahy des relations — j'allais dire amicales — et qui vous affirme ici que le Maréchal n'éprouvait pour les Allemands que des sentiments d'aversion et même de haine!

Alors? Alors? Vous condamneriez pour trahison au profit de l'Allemagne un homme dont tous ceux qui sont les plus qualifiés, les plus impartiaux, les plus insoupçonnables vous affirment qu'il a toujours été un ennemi de l'Allemagne, qu'il a toujours fait tout ce qu'il pouvait pour contrecarrer les desseins des Allemands! Est-ce possible? Est-ce concevable? Et l'indignation que provoquerait une telle condamnation ne serait-elle pas justifiée?

Voilà, messieurs, ce que je devais dire, ce que je dis avec une grande émotion, mais aussi avec une grande confiance.

C'est en 1943 que le Maréchal a perdu cette demi-liberté dont il avait d'abord joui. A partir de 1943, on l'empêche de diffuser certains de ses messages. On saisit l'*Officiel*, pour empêcher que l'un de ces messages soit connu, on expédie sous son nom des télégrammes qu'il n'a jamais vus, ainsi le télégramme Grosville — vous vous rappelez cet employé de M. Benoist-Méchin qui aurait reçu du Maréchal un télégramme à l'intention d'Hitler — M. de Grosville n'en a pas cru ses yeux. « Ce n'est pas l'usage », nous a-t-il dit. On n'envoie pas par l'intermédiaire d'un simple attaché de presse un message de chef d'Etat à chef d'Etat. M. de Brinon a déclaré : « Il n'est pas impossible que le Maréchal ait ignoré ce télégramme ».

Assurément, ce n'est pas impossible! A mesure que sa liberté

était plus réduite, des gens peu scrupuleux abusaient de lui davantage.

On allait jusqu'à surprendre sa signature en glissant un papier important dans une liasse de papiers plus ou moins insignifiants. Et je ne parle même pas des télégrammes que Laval, de Brinon et d'autres avaient, sans l'en avertir, rédigés de façon à le compromettre. Par exemple, le télégramme, après le débarquement de Dieppe, le Maréchal l'a accueilli, quand il l'a entendu à la radio, par ces mots :

« Encore un tour de cette ordure de de Brinon!... »

Ce qui a été envoyé par le Maréchal, à l'occasion des événements de Dieppe, c'est un télégramme de félicitations à la population dieppoise, et pas du tout le télégramme envoyé au général allemand par Laval et de Brinon, et dans lequel ceux-ci ont introduit ces trois mots mensongers : « D'accord avec le Maréchal ».

On lui a présenté aussi des messages tout rédigés, qu'on lui demandait de signer et de publier.

Exemple : le fameux message écrit au crayon de la main du Maréchal, mais interrompu au milieu d'une phrase... Tout prouve que le texte a été copié et non pas composé par lui. L'eût-il été, il n'en resterait pas moins que le Maréchal s'est interrompu en l'écrivant, et qu'il ne l'a jamais repris, jamais terminé, ni jamais, bien entendu, prononcé.

Et M. le Procureur général a tout de même osé dire : « Ce brouillon, volontairement interrompu, c'est un acte, un acte qui mérite une punition, qui mérite une sanction, qui mérite une peine. C'est un élément de trahison.

Ah, messieurs! J'en appelle aux magistrats et aux avocats qui sont ici. J'en appelle aussi à tous les hommes de bon sens et de bonne foi : on renverse les notions juridiques les plus élémentaires.

Une tentative est punissable, comme le crime même, c'est entendu, mais qu'est-ce qu'une tentative? C'est un commencement d'action qui est interrompu par un événement extérieur et qui aurait suivi son cours si cet événement extérieur n'était pas intervenu.

Mais, commencer à faire quelque chose, à écrire un texte, même critiquable, s'arrêter en cours de route, le fermer, le plier, le jeter et ne pas l'envoyer, voyons!... c'est insoutenable!

Continuant à relever une à une les accusations et à suppléer à propos de chacune d'elles aux lacunes de l'instruction, j'en viens à la L.V.F. Voilà des pièces qui établissent que le Maréchal n'a jamais favorisé la L.V.F.

Le défenseur lit des lettres et notamment celle d'un lieutenant de vaisseau qui fut attaché au Cabinet du Maréchal et qui reçut instruction de contrecarrer les activités du P.P.F., de Déat, de Bucart, etc...

Je ne vous parle pas des protestations qu'il a élevées, en toute occasion, contre l'arrestation du Président Lebrun, contre l'arrestation de Paul Reynaud et de Mandel, etc...

Et j'arrive à ce moment où la coupe fut pleine. Le Maréchal n'en peut plus. Les protestations et les plaintes font place au découragement, à la complète lassitude, mais aussi à la volonté d'en finir.

Comment veut-il en finir?

C'était, messieurs, à l'automne 1943. Il est décidé à deux choses : à se rapprocher des Français dissidents, d'une part, et pour cela, à liquider Laval, définitivement, cette fois, malgré Hitler qui l'accable toujours de menaces.

Alors, tentative de rapprochement avec le général Giraud. Vous avez entendu la déposition du général Lacaille qui a servi de premier intermédiaire, le second intermédiaire étant un père trappiste lequel a été trouver le général Giraud en Algérie, et lui a transmis les propositions du Maréchal faites non pas du tout, comme on l'a dit l'autre jour, sous la condition que le général Giraud ne serait que premier Ministre du Maréchal. Il n'a jamais été question de cela. Le Maréchal ne demandait qu'à passer la main, c'est le cas de le dire, et à passer ses pouvoirs.

Bref, il a fait faire cette démarche auprès du général Giraud, mais cette démarche n'a pas abouti, et j'ai le droit de dire : quel dommage!...

Alors, deuxièmement : Liquider Laval, premier Ministre, et héritier présomptif. Et c'est à cela qu'il tenait plus encore.

Pour empêcher que Laval lui succédât malgré l'acte constitutionnel qui lui accordait ce privilège de dauphin, il n'y avait qu'un moyen : confier à l'Assemblée nationale le choix d'un autre successeur.

Le texte a été rédigé :

1° Convocation de l'Assemblée.

2° Mesure provisoire : acte constitutionnel n° 4 instituant une sorte de Conseil pour gérer la France pendant les quelques semaines ou les quelques jours qui seront nécessaires avant la réunion de l'Assemblée nationale.

Les deux textes sont prêts. Ils doivent être rendus publics le soir même par une émission à la radio.

Mais le secret est mal gardé : les Allemands sont informés et ils empêchent l'émission.

Le Maréchal s'indigne. Il déclare aux Allemands en une lettre qui est là aussi :

« Je me considère comme mis par vous dans l'impossibilité d'exercer ma fonction. Je veux réunir l'Assemblée nationale pour qu'elle me donne un successeur. »

Alors, réaction ultra-violente de la part des Allemands. J'ai le droit de dire cela, puisqu'elle s'est traduite de la façon suivante : démarche comminatoire d'Abetz, ambassadeur, qui est venu à Vichy avec tout une escorte guerrière, puis encerclement de Vichy par d'autres troupes allemandes et insolente lettre de réponse de Ribbentrop au Maréchal.

Celle-là, il faut absolument que je vous la lise, le Procureur général l'a lue incomplètement; c'est un élément d'appréciation absolument décisif.

Voilà un homme à qui on reproche et qu'on accuse d'avoir voulu favoriser les Allemands, d'avoir été en bons termes avec eux, de leur avoir rendu service quand il le pouvait, d'avoir lutté au contraire contre les Alliés, et je vous apporte une lettre dont l'authenticité n'est contestée par personne : une lettre de von Ribbentrop, laquelle n'est qu'une longue série de reproches violents adressés au Maréchal ici présent. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas cessé, dit Ribbentrop, depuis le début, de contrarier la collaboration que nous espérions pouvoir amorcer avec vous Français. Il n'a pas cessé, depuis le début, de nous gêner, nous autres, Allemands, de nous faire du tort, de lutter contre nous.

Qu'est-ce que je peux vous apporter de plus, messieurs? C'est Ribbentrop lui-même, ce sont les Allemands eux-mêmes qui déclarent que le Maréchal a toujours été contre eux, qui lui en veulent, et qui lui adressent des menaces très vives, en raison de cette attitude qu'il a toujours eue.

Je n'insiste pas, étant donné l'heure avancée, et étant donné que, je crois, vous me faites signe que vous connaissez la lettre.

Plusieurs Jurés. — Non, lisez-la en entier.

M. le Bâtonnier Payen. — Je ne demande pas mieux.

Monsieur le Maréchal,

L'ambassade de Paris a été informée le 15 novembre que vous, monsieur le Maréchal, vous aviez voulu promulguer le même jour dans une allocution radiodiffusée une modification des textes constitutionnels relatifs à la situation du chef de l'Etat français.

Ce texte, communiqué par le Gouvernement français, ainsi que le projet de revision constitutionnelle transmis à Berlin par l'ambassade d'Allemagne, ne sont arrivés ici que très peu de temps avant le moment prévu pour la radiodiffusion de votre discours.

Etc..., etc...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Ces messieurs demandent que vous lisiez cette lettre intégralement.

M. LE BATONNIER PAENY. — Je vais la lire complètement; je n'en passerai pas un mot.

De cette manière, le Gouvernement du Reich n'a pas été en mesure d'examiner à l'avance cette loi pour se rendre compte si celle-ci pouvait toucher les intérêts légitimes de l'Allemagne en tant que puissance occupante.

Cependant le Gouvernement du Reich est en droit de demander qu'on lui donne préalablement et à temps connaissance des lois et décrets importants. C'est pourquoi il doit en tout cas exprimer son étonnement que des actes d'une si grande portée politique, tels que le règlement de la succession du chef de l'Etat pendant la durée de la guerre, ne lui aient été soumis que peu avant la promulgation projetée.

Cette omission du Gouvernement français a eu pour conséquence de me mettre dans l'obligation de demander l'ajournement de votre discours à la radio.

Demander l'ajournement, c'est une façon de dire; il s'agissait d'empêcher la diffusion du discours à la Radio.

Voilà ce qui est du fait lui-même.

Depuis lors, il résulte des rapports que j'ai reçus que vous avez jugé indiqué, monsieur le Maréchal, de remettre au ministre Krugg Von Nidda à Vichy une déclaration selon laquelle, jusqu'à ce qu'il soit possible de publier votre discours, vous étiez hors d'état d'exercer vos fonctions. En outre le ministre Krugg Von Nidda s'est vu déclarer, tant dans les milieux du Gouvernement français que dans votre entourage que, au cas où le discours à la radio et le projet constitutionnel ne pourraient être publiés dans leur forme originale, vous envisagiez de démissionner de votre charge de chef de l'Etat français. De plus, j'ai été informé à ce sujet de réflexions faites dans votre entourage immédiat, qui sont en contradiction ouverte avec la politique de collaboration entre l'Allemagne et la France.

Ces informations, en même temps que l'évolution de la situation en France, m'ont amené à présenter un rapport au Führer. Après quoi, le Führer m'a chargé de vous faire savoir, monsieur le Maréchal, ce qui suit :

1° Le projet de revision de la constitution qui nous a été soumis tend à mettre la désignation future du chef de l'Etat français, même pendant la guerre, entre les mains d'un organisme qui a déjà constitué, une fois dans le passé, l'Assemblée nationale française. Il semble, monsieur le Maréchal, que vous ayez en cela totalement omis de tenir compte du fait que cette Assemblée nationale est la même assemblée qui, en septembre 1939, a déclaré, sans le moindre motif, la guerre à l'Allemagne, malgré les assurances solennelles de paix engagées entre l'Allemagne et la France encore le 6 novembre 1938 à Paris, et qu'au surplus, une partie non négligeable des membres de cette assemblée, violant encore une fois d'une manière fla-

grante l'accord intervenu entre nos deux pays, c'est-à-dire l'armistice, lutte à nouveau contre l'Allemagne.

Le Gouvernement du Reich doit repousser avec indignation et comme une prétention impossible, l'intention du Chef de l'Etat français de remettre en fonction une pareille assemblée par l'acte constitutionnel projeté, et pour ainsi dire de légaliser par là une nouvelle activité de traîtres et de gens qui ont violé le droit.

2° Aujourd'hui, l'ancienne Assemblée nationale n'est plus d'aucune manière la représentation légale de la volonté du peuple français. Pendant la guerre les élections sont impossibles ainsi que dans d'autres Etats, *à fortiori* dans la France actuelle. Quant à une assemblée nationale constituée d'une autre façon, elle ne saurait exprimer légalement la volonté du peuple français. En conséquence il n'existe en ce moment aucun corps légal susceptible d'exercer la fonction que le discours à radiodiffuser voudrait lui attribuer et qui, pour cette fin, pourrait être reconnu par l'Allemagne.

3° Cet incident donne au Führer l'occasion de faire en toute clarté sur l'évolution politique de la France pendant ces derniers temps les constatations suivantes :

L'Allemagne pouvait espérer au moins depuis Montoire que vous, monsieur le Maréchal, en répondant à la politique généreuse du Führer, vous consolideriez de plus en plus la situation en France après la guerre perdue et que vous rendriez toujours plus féconde la collaboration tant de fois promise avec l'Allemagne. Or si l'on jette un regard sur les trois dernières années des rapports franco-allemands, il reste incontestable que cet espoir n'a été réalisé que partiellement, et que les mesures que vous avez prises, monsieur le Maréchal, en votre qualité de Chef de l'Etat français, n'ont eu malheureusement que trop souvent le résultat de rendre plus difficile la collaboration amicale, qui pourtant était sans doute sérieusement désirée par nos deux peuples et certainement poursuivie par le Gouvernement français.

Le coup d'Etat, contraire à la constitution, tenté le 13 décembre 1940, par lequel M. Laval devait être éliminé en tant que chef du Gouvernement sur le reproche de la collaboration avec l'Allemagne, même sous l'inculpation d'avoir conspiré avec les services allemands contre vous, monsieur le Maréchal, afin de vous attirer dans un guet-apens à l'occasion du transfert de la dépouille mortelle du duc de Reichstadt à Paris et de vous destituer; plus tard encore la trahison des amiraux en Afrique du Nord, et la participation indirecte à cette trahison de certaines personnalités les plus haut placées à Vichy, la preuve de la violation de nombreuses dispositions militaires du traité d'armistice, et finalement le récent essai d'une révision constitutionnelle, en fin de compte également dirigée contre l'Allemagne et apparemment destinée, par la remise en activité de l'ancienne Assemblée nationale, devenue entièrement illégale, à ménager l'avenir pour une prise de contact avec le Comité d'Alger et par là avec les Anglais et les Américains, tout cela caractérise les étapes d'un chemin qui s'éloigne de plus en plus de Montoire.

Cette lutte constante contre tout travail positif de reconstruction française a particulièrement eu, par contre, comme conséquence de

rendre impossible, par votre résistance permanente, monsieur le Maréchal, la nomination aux postes les plus importants du Gouvernement et de l'Administration française des hommes dont l'attitude loyale aurait assuré l'exécution d'une politique raisonnable de consolidation intérieure de la France ainsi que l'élimination, à tout le moins, des pires manifestations de l'injustice sociale.

Pour toutes ces raisons, vous ne serez pas surpris, monsieur le Maréchal, si le Gouvernement du Reich a observé votre activité comme Chef de l'Etat avec une réserve toujours grandissante. Les difficultés constantes opposées à l'application d'une politique de collaboration véritable qui, ainsi qu'il en résulte de nos informations, ont provoqué pendant les derniers mois des crises intérieures toujours nouvelles, montrent clairement une attitude dont les motifs et les buts ne laissent plus guère de doute. Toute cette évolution en France prouve en tout cas une chose, à savoir que la politique de la direction suprême de l'Etat français à Vichy s'est engagée dans une voie que le Gouvernement du Reich ne saurait approuver et qu'il n'est pas disposé non plus à accepter à l'avenir, en tant que puissance occupante, vu sa responsabilité pour le maintien de l'ordre et du calme public en France.

4° Pour mettre fin à l'état de choses actuel qui est devenu intolérable, le Gouvernement du Reich se voit maintenant dans l'obligation de demander à la direction suprême de l'Etat français :

Que désormais toutes les modifications des lois projetées soient soumises à temps à l'approbation du Gouvernement du Reich.

Que M. Laval soit chargé de remanier sans délai le cabinet français dans un sens acceptable par le Gouvernement allemand et garantissant la collaboration. Ce cabinet devra jouir ensuite de l'appui sans réserve à la direction suprême de l'Etat.

Finalement la direction suprême de l'Etat français sera responsable des mesures prises immédiatement en vue d'éliminer tous les éléments gênant le travail sérieux de redressement dans les postes influents de l'administration, ainsi que de nommer des personnes dignes de sa confiance à ces postes.

5° L'exécution rapide de ces demandes est en premier lieu dans l'intérêt du peuple français lui-même, qui souffre aujourd'hui pour une part du manque de stabilité gouvernementale et pour une part de l'absence grave de justice sociale. A ce sujet, il me suffit de vous signaler la situation intolérable à plus d'un point de vue dans le domaine de la répartition des vivres, le développement du marché noir et de nombreux autres faits fâcheux. Le but du nouveau cabinet devra être de faire disparaître cet état de choses par une activité gouvernementale très ferme et par la mise en place dans l'administration, etc., de personnes dignes de confiance. En tant que puissance occupante, l'Allemagne de son côté est aussi légitimement intéressée à ce que l'ordre et la justice règnent dans les zones de l'arrière de ses armées combattantes, et elle espère que le Gouvernement français prendra toutes les mesures nécessaires pour leur assurer cet ordre et cette justice. Si le Gouvernement français n'était pas en mesure de le faire, le Gouvernement du Reich devrait se réserver de prendre

d'autres décisions au sujet de la situation intérieure de la France.

Si après la victoire sur la France, le Führer s'est montré disposé à laisser subsister dans ce pays occupé par l'armée allemande un Gouvernement français et à entretenir des rapports avec lui, cela s'explique exclusivement par l'attitude généreuse adoptée par le Führer vis-à-vis de la France, dès sa défaite, ce que vous, monsieur le Maréchal, ne contesterez pas.

Aujourd'hui l'Allemagne se trouve engagée dans un dur combat contre le bolchevisme et les autres puissances anti-européennes pour l'existence de l'Europe, lutte qui servira également et non en dernier lieu à la conservation du peuple français. Dans cette lutte dont les sacrifices sanglants sont presque exclusivement à la charge du peuple allemand, le Gouvernement du Reich doit exiger catégoriquement que les dirigeants de l'Etat français engagent activement l'autorité qu'ils ne tiennent que de la générosité allemande, de telle sorte que cette lutte de l'Allemagne au profit de l'Europe ne soit pas rendue plus difficile par la France, mais au contraire, monsieur le Maréchal de ne pas perdre de vue que :

Aujourd'hui, le seul et unique garant du maintien du calme et de l'ordre public a l'intérieur de la France, et par là aussi de la sécurité du peuple français et de son régime, est la Wehrmacht allemande. Elle a assuré cette tâche dans le passé sous le signe de la collaboration franco-allemande, à l'avenir son attitude dépendra de l'attitude de la France. En tout cas, je vous prie de prendre acte de ce que l'Allemagne saura sauvegarder ses intérêts dans toutes les circonstances d'une façon ou d'une autre.

Je ne puis supposer que vous, monsieur le Maréchal, vous refusiez de reconnaître les nécessités qui s'ensuivent. Si, cependant, vous vous jugiez hors d'état de donner suite aux demandes allemandes indiquées plus haut, ou si le rejet par nous de votre projet de loi dirigé contre les intérêts allemands vous décidait à vous considérer, après comme avant, empêché d'exercer vos fonctions, je tiens à vous faire savoir au nom du Führer qu'il vous laisse entièrement en liberté d'en tirer les conclusions qui vous paraîtront utiles.

Agréez, monsieur le Maréchal, l'expression de ma haute considération.

Signé : J. Von Ribbentrop.

Je n'avais pas tort de vous dire que cette lettre est la reconnaissance formelle, que dis-je, la reconnaissance, la proclamation formelle par Ribbentrop lui-même des sentiments anti-allemands du Maréchal, de l'activité anti-allemande qu'il exerçait depuis quatre ans.

M. le Premier Président. — Il serait intéressant de communiquer la réponse.

M. le Maréchal Pétain. — Il n'y a pas eu de réponse, mais la conséquence a été la captivité qui m'a été imposée; quelque temps après, j'ai été emmené en Allemagne.

M. le Batonnier Payen. — Il y a eu, peut-être une réponse...

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Il me semblait qu'il y avait une réponse...

M. LE BATONNIER PAYEN. — Je l'ai certainement.

Me ISORNI. — Il n'y a pas eu de réponse à Ribbentrop, mais à Hitler.

M. LE BATONNIER PAYEN. — C'est exact. Il n'a pas voulu répondre à ce Ministre allemand, il a répondu directement à Hitler, et cette lettre à Hitler, soyez tranquilles, elle est à mon dossier, elle va me venir très prochainement sous les yeux... Quelle qu'elle soit, en tout cas, elle ne peut rien diminuer de cette constatation décisive faite par les Allemands eux-mêmes : le Maréchal n'a pas trahi à leur profit; il a toujours, au contraire, été leur ennemi, il a toujours travaillé contre eux.

Comment le Maréchal a-t-il accueilli cette lettre de Ribbentrop? Je ne dis pas quelle a été sa réponse? Je dis quels ont été ses sentiments?

Ici encore, j'ai un document qui m'a été envoyé par M. de Canisy qui a rendu visite au Maréchal, le 3 décembre 1943, à la veille, dit-il du jour où le Maréchal devait recevoir Abetz. Cette visite lui était fort pénible puisqu'elle faisait suite à la lettre de menaces signé par Ribbentrop, le 29 novembre.

Le Maréchal, profondément ému, me conduisit devant une maquette qui représentait le Premier Régiment de France. Contemplant cette maquette, il me dit :

— Il va falloir que je reçoive Abetz, mais je saurai résister en regardant ce drapeau. Il faut mesurer les conséquences même lointaines d'une décision, mais il faut avant tout que je reste ici.

Vous voyez, toujours la même idée.

Ribbentrop lui a dit :

« Vous pouvez vous en aller si vous voulez. »

Et le Maréchal a traduit facilement par ces mots :

« Si vous vous en allez, nous avons ce qu'il faut pour vous remplacer : nous avons Doriot, Déat, nous avons de Brinon, etc., etc...

Aussi, au fond de lui cette décision : « Raison de plus, je ne partirai pas ».

Et il reste au prix d'une captivité qu'il a subie jusqu'au moment de son départ, et j'appelle « captivité » l'impossibilité où il était de faire un geste, d'écrire un mot ou de recevoir qui que ce soit sans être surveillé par les Allemands.

Et, dans le même sens, il y a un autre document qui n'est pas moins décisif que la lettre de Ribbentrop, mais, celui-là, je ne le lirai pas parce que nous n'en finirions vraiment plus. C'est un document qui émane de Darnand, de Déat et de Brinon...

Vous ne connaissez pas le document, mais vous connaissez les trois hommes, de réputation tout au moins.

Avec quelques-uns de leurs amis, ils ont établi le plan d'un « redressement national français ». Pourquoi? Ils prennent la peine d'expliquer pourquoi, et c'est ce pourquoi qui nous intéresse :

1° Parce que, disent-ils, la politique de Laval a fait long feu à cause de l'opposition du Maréchal.

La collaboration avec l'Allemagne, continuent-ils, répugne toujours aux Français...

Et ils en donnent la preuve dans ce manifeste.

Ils constatent qu'un plan de résistance a été organisé dans le pays avec un très grand succès sous l'inspiration du Maréchal.

Rien que dans les territoires occupés, disent-ils...

Et je ne suis pas fâché de trouver ces chiffres sous leur plume,

... il y a eu 160.000 réfractaires...

Est-ce vrai, n'est-ce pas vrai? Je n'en sais rien. En tout cas, ils disent qu'il y avait 160.000 réfractaires rien que dans les territoires occupés.

... Tous les fonctionnaires sabotent la collaboration.

3° Sur 36 millions de Français... il n'y en a peut-être pas 50.000 qui soient enclins à risquer leur vie ou seulement leurs biens pour la collaboration avec l'Allemagne...

Pas 50.000!... Vous voyez que j'avais raison. Il n'y a pas eu en France tant de « salauds » qu'on le prétend.

Et ils proposent quoi? Ils proposent, page 7, une seule solution possible (je vous fais grâce des autres solutions qui sont examinées auparavant et auxquelles ils ne s'arrêtent pas) :

Exercer sur Vichy la pression immédiate et suffisante pour qu'au gouvernement actuel succède sans délai un autre gouvernement toujours sous la direction du Président Laval, qui est le seul homme d'Etat français collaborationniste susceptible de remonter le courant de l'impopularité, de représenter une tradition gouvernementale ayant ses racines dans l'avant-guerre et d'inspirer la confiance technique et diplomatique suffisante à la majorité des Français.

Il est donc nécessaire d'organiser sous la présidence du Président Laval un autre gouvernement collaborationniste, réalisant ces quatre conditions :

1° assurer aux autorités occupantes une sécurité suffisante pour que celles-ci lui accordent un minimum de liberté de moyens d'action;

2° de grouper dans son sein la variété suffisante d'hommes pour

que chaque Français (à l'exception, naturellement, des Français immédiatement acquis à la cause des Alliés) pour que chaque Français trouve au moins dans un ministre le reflet de sa propre pensée et de sa propre préoccupation.

D'où, pour ce gouvernement, la certitude, etc...

Je ne sais pas si je dois vous lire tout cela...

Faire le plein des sympathies françaises;

Définir et mettre réellement en action, avec les instruments appropriés dont nous allons parler plus loin, une politique réellement socialiste et révolutionnaire, susceptible de rallier autour d'elle ces énormes éléments français du travail qui correspondent à celle par et pour laquelle agit le national-socialisme allemand.

Le reste de la lettre est du même ordre.

Mais j'avais le droit de vous dire qu'à cause de la première phrase que je vous ai citée, à savoir l'échec de la politique de Laval, à cause de l'opposition du Maréchal, j'avais le droit de vous dire que ce document fait pendant à la lettre de Ribbentrop et qu'il vous démontrera, si vous avez encore besoin de cette démonstration, que le Maréchal était profondément anti-allemand, non pas seulement en paroles, non pas seulement en sentiments, mais en actes.

Et alors, messieurs, pour être sûr que le Maréchal n'essaiera plus de joindre par la radio les Français et les Françaises, on lui donne un geôlier — il n'y a pas d'autre mot — un geôlier avec des galons, un geôlier avec un képi de diplomate, mais, enfin, un geôlier, sous les espèces d'un ambassadeur attaché à sa personne, qui habitera près de lui, à l'Hôtel du Parc même, qui ne le quittera plus : c'est M. de Renthe-Finck, et c'est pour cela que le Maréchal avait raison de vous rappeler tout à l'heure qu'il était devenu un véritable prisonnier.

On prétend, en outre, lui imposer, comme nouveaux collaborateurs, en vertu du plan établi que je vous ai lu, on prétend lui imposer trois nouveaux ministres : Henriot, Darnand, Déat.

Refus du Maréchal, refus formel, refus absolu, il ne signera pas, et il n'a jamais voulu signer le décret de nomination.

Comment ces trois hommes ont-ils pu exercer tout de même leurs fonctions? 1° Ils étaient intronisés par Laval; 2° Ils étaient sous la protection de Laval, et à ce moment-là, cela suffisait amplement.

Et voici que, pour la troisième fois, pour la dernière fois, s'est posée à lui la question de savoir s'il fallait rester... Ce que j'ai déjà dit deux fois, je ne le redis pas. Il se trouve toujours dans la même situation, avec cet argument de surcroît, c'est que vraiment, la fin semble approcher, la fin de ce sup-

plice, la fin de cette captivité et que ça n'est pas le moment de partir. Voici le dernier quart d'heure. Il faut tenir, on tiendra, et il a tenu.

Un peu plus tard, ç'a été la Libération et le débarquement en Normandie, et vous ne doutez plus, n'est-ce pas, maintenant, vous ne doutez plus que cette libération, ce débarquement en Normandie lui aient apportés une grande joie.

Il n'a plus qu'une idée : joindre de Gaulle, comme l'année précédente, il a essayé de joindre Giraud, joindre de Gaulle, s'entendre avec de Gaulle, non pas pour partager le pouvoir, je vous l'assure, et vous n'en doutez pas non plus, il n'avait plus déjà qu'une idée : c'était de s'en aller se reposer planter ses choux.

Il n'avait que cette idée mais il voulait s'entendre avec de Gaulle en vue de la réconciliation des Français. Ce n'est pas un mot que j'invente, c'est lui qui l'a dit et qui l'a écrit.

Il y a eu deux démarches faites auprès de de Gaulle : une première démarche au mois de mai sur la suggestion de Monseigneur Valério-Valéri, ambassadeur du Saint-Siège à Vichy, et qui a dit un jour au Maréchal : « Le Saint-Père a reçu la visite du général de Gaulle. Est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen de rapprochement?... ».

Et alors le Maréchal, immédiatement, a dit :

« Oui, c'est entendu. Je suis prêt à suivre ces conversations que vous voulez amorcer... »

Mais tout cela est resté sans suite, pas par notre faute!

Ensuite, il y a eu une autre tentative du Maréchal qui est plus saisissante encore, en tout cas plus précise : c'est le pouvoir qu'il a donné à l'amiral Auphan, au moment du débarquement :

Je donne pouvoir à l'amiral Auphan pour me représenter auprès du commandement anglo-saxon en France;

Eventuellement, prendre contact de ma part avec le général de Gaulle ou son représentant qualifié, à l'effet de trouver au problème politique de la France au moment de la libération du territoire, une solution de nature à empêcher la guerre civile et à réconcilier tous les Français de bonne foi...

Vous voyez, cette idée de la réconciliation nationale l'a toujours hanté.

Si les circonstances le permettent, l'amiral Auphan m'en référera avant toute décision d'ordre gouvernemental.

Si c'est impossible, je lui fais confiance pour agir au mieux des intérêts de la patrie, pourvu...

Et je souligne ce mot dont on a paru s'étonner hier :

... pourvu que la légitimité du pouvoir que j'ai exercé soit reconnue et sauvegardée.

Cela me paraît assez naturel. Il ne veut pas qu'on le traite en rebelle, il ne veut pas qu'on critique la légitimité de son gouvernement. Il est prêt à l'abandonner, ce gouvernail qu'il a encore entre les mains, mais il ne veut pas qu'on dise qu'il a commis un crime en prenant ce gouvernail.

Si je ne suis plus libre, l'amiral Auphan fera ouvrir le pli qui a été remis par moi-même, en 1943, au vice-président du Conseil d'Etat et au Procureur général près la Cour de Cassation.

Voilà, Messieurs, la démarche qui a été faite, et je dois dire que le Maréchal ne doutait pas que cette démarche pût aboutir. Pourquoi? Parce que le sous-lieutenant de Gaulle, sortant de Saint-Cyr 30 ans plus tôt, avait sollicité d'être affecté au 33e, à Arras, parce que le 33e avait pour colonel, le colonel Pétain, dont la renommée était déjà grande dans le monde militaire, et parce que depuis lors, le général de Gaulle n'avait laissé échapper aucune occasion, verbale ou écrite, de témoigner à son Colonel, devenu le maréchal Pétain, son dévouement, son admiration dont témoignent, d'ailleurs, les dédicaces de tous ces livres qu'on vous a lues, tout à l'heure, et auxquelles j'ai fait, déjà, allusion.

La démarche, cependant, messieurs, n'aboutit pas. Le général Lacaille vous l'a expliqué ici. La démarche n'aboutit pas! Et alors je dis : quel dommage!... et je le dis vraiment avec émotion; il est difficile de penser sans émotion à cette noble tentative, à cet échec.

Quel dommage!... Quel malheur!... Quel grand malheur qui se révèle, je crois, maintenant, irréparable. Mais quelle faute il a commise, j'ose le dire, quelle faute il a commise celui qui a refusé cette main tendue et qui a même osé dire et qui vous demande de dire : « Cette main tendue est la main d'un traître!... »

Quelle faute!...

Sur ce point encore, messieurs, sur ce refus de s'unir et de se réconcilier, j'aurais voulu, une dernière fois, vous montrer quelle était la déplorable impression produite sur beaucoup de Français et sur tous les étrangers.

Le Bâtonnier produit des lettres qu'il a reçues, nombreuses, de personnes connues ou inconnues, et qui toutes se refusent à reconnaître la culpabilité de l'accusé.

Oui, on pouvait espérer que tous les bons Français se tendraient la main et s'ouvriraient les bras. Ils ne l'ont pas tous

fait. Vous savez pourquoi; vous en savez la raison profonde.

La raison profonde, Messieurs, c'est celle qui a été à l'origine de tous ces procès de collaboration, de toutes ces poursuites : on a posé en principe, contrairement à l'évidence, que : 1° l'armistice, fut une trahison; 2°) par conséquent, que tout ce qui avait été fait par Vichy pendant quatre ans a été, avouée ou secrète, une collaboration criminelle; 3°) que le seul fait d'avoir travaillé à faire vivre la France sous la direction de Vichy pouvait mériter un châtiment. Et alors, conséquence : on a privé de leurs droits civiques et de leurs fonctions, on a expulsé de la communauté nationale, on a voué à la ruine, quand ce n'est pas à la mort, des milliers d'hommes dont le seul tort est d'avoir suivi le Maréchal.

C'est pour protester contre ces injustices, c'est pour s'indigner publiquement contre ces cruautés que le Maréchal est revenu.

Il les avait prévues hélas! Il l'avait prévue, cette guerre civile sans fusils — jusqu'à présent! Elle lui était apparue inévitable, si la libération n'amenait pas, comme il le souhaitait, l'union entre tous les Français.

Il l'a dit le 24 avril 1944, qui était le jour de son 88me anniversaire. A cet occasion, recevant de son entourage les souhaits, il a dit, en termes émouvants, qui évoquent certaine parole évangélique :

> Mon sacrifice ne sera pas compris par les Français, et vous aurez tous à souffrir à cause de moi.

Laissez-moi le répéter, Messieurs; oui, quelle injustice, quel malheur, et quelle menace pour l'avenir!

Avant de quitter Vichy à l'arrivée des Allemands, M. Stucki le proclamait du balcon de l'Hôtel de Ville. Il suppliait les Français, ses amis, ses chers amis, qui sont tous de bons Français, de chercher cette « réconciliation indispensable à la prospérité de leur Pays ».

Et il disait aussi : « Je ne veux pas partir sans rendre un public hommage au Maréchal que j'ai connu depuis quatre ans, dont je connais les vertus et les sentiments français. »

Il avait doublement raison. Les Français, des deux côtés de l'eau, d'Algérie, d'Angleterre ou de France, ont été de bons Français. Et Pétain et de Gaulle ont été de bons Français.

Ils ont pu, l'un et l'autre, se tromper parfois. Ils ont pu commettre des erreurs de tactique. Mais le même amour de la France les animait, les anime encore. Ils ont tous deux souffert de la domination allemande. Ils n'en ont pas souffert de la même façon; l'un en a souffert de tout près et l'autre en a

souffert de très loin mais peu importe : leurs sentiments étaient les mêmes. Ils ont en 1940 souffert de la même douleur.

Cette douleur commune ne s'est pas traduite par les mêmes gestes, c'est évident. De Gaulle, plus jeune, plus dynamique, est parti pour se jeter de nouveau dans la lutte. Pétain, plus âgé, moins ardent, est resté pour garder nos foyers, pour garder nos richesses, pour les protéger. Il a travaillé non pas ouvertement comme de Gaulle, mais silencieusement, humblement, à saper la puissance allemande.

Sous des formes et avec des moyens différents, ils ont servi la même cause sacrée de notre Patrie. Retenez le témoignage de ceux qui ont observé, de ceux qui ont comparé, le témoignage impartial des amis étrangers de la France.

Ils voient dans de Gaulle le pôle positif de la Résistance, dans Pétain le pôle négatif, deux forces différentes, mais pas du tout contraires et qui auraient pu, qui auraient dû converger.

Si elles s'étaient réunies, ah! Messieurs, quelle lumière, quel éclat, quelle chaleur!...

J'ai fini, Messieurs, c'est vous maintenant qui allez parler; plus brièvement que je ne l'ai fait. Mais le mot que vous prononcerez, retentira dans le monde entier. Quel mot prononcerez-vous?

Est-ce qu'on ne distribue pas, encore aujourd'hui, à la porte de cette salle, est-ce qu'on ne distribue pas un numéro gratuit de *l'Humanité*, avec un grand en-tête « Pétain doit être condamné à mort ». Oui, à la porte même de votre prétoire, dans l'espoir d'agir sur vous, dans l'espoir de vous impressionner, de vous intimider!... Quelle injurieuse tentative!...

Calomnies répandues, violences partout! Et tant d'hommes passionnés, tant d'hommes trompés qui vous applaudiraient, aujourd'hui, si vous condamniez!

Aujourd'hui, oui, mais demain? Il faut penser à demain... demain?

Ecoutez cette courte histoire.

Il y a un siècle et demi, se déroulait à Paris un procès tout pareil à celui-ci. Un roi était accusé de trahison. Aujourd'hui, c'est un Chef de l'Etat, c'est à peu près la même chose, avec cette différence que Louis XVI n'avait pas sauvé Verdun et sa patrie. Il était accusé de trahison et il a été condamné à mort. sous la pression, croyait-on, de l'opinion publique. Et de fait, disent les auteurs du temps :

...les furieux fanatiques montraient le poing, entouraient les orateurs, les environnaient de menaces, etc...

Vous connaissez cela. Vous avez vu, comme moi, les abominables affiches apposées sur les murs de Paris, dans lesquelles on voit le Maréchal donnant les mains à Hitler et dansant avec lui sur un tas de cadavres. Vous avez vu cela.

Mais ces cris de mort, cette condamnation à mort, savez-vous quelle en a été la conséquence? Ecoutez Michelet, qui n'est pas suspect : il trouve que Louis XVI méritait d'être condamné à mort.

... A l'assemblée même, dit-il, la Montagne montra contre le roi une telle passion qu'elle excita pour lui un intérêt extraordinaire. De très bonne heure, on put remarquer que cette affaire aurait un effet terrible sur l'opinion, que tout l'intérêt serait bientôt pour le coupable, tout le blâme, toute la haine pour les Montagnards. Ce fut, en définitive, cette passion haineuse qui blanchit le roi. On fut tenté de croire que cet homme aussi cruellement poursuivi était innocent.

Ecoutez bien :

... Telle est la disposition des cœurs français.

Comme c'est vrai! Telle est, en effet, la sensibilité française...

Ne le mettez pas à une pareille épreuve.

Comme dit encore Michelet :

Ce qui est dangereux pour la République, ce sont les femmes gémissantes, les femmes indignées, ce sont les hommes aussi émus, pour la plupart. Si Louis XVI était coupable, on s'en souvenait à peine, on ne voyait que son malheur et on se le reprochait.

On se reprochera demain cette condamnation, on se reprochera de l'avoir provoquée, on se reprochera ces affreux placards : mort... mort à Pétain... Bazaine-Pétain... Pétain au poteau... et ses affiches infâmes.

On se reprochera tout cela et on en rougira. Nouvelle occasion de querelles, d'injures, de discordes...

N'en avons-nous pas assez déjà? Ne sentons-nous pas le danger?

Le danger pour notre pays, le grand, l'unique danger, c'est cette discorde, cette désunion, non pas des esprits, mais des cœurs.

La France n'a plus aujourd'hui rien à craindre de l'extérieur, pas même de l'Allemagne enfin abattue. Le péril, pour elle, est au dedans d'elle-même. Il est dans la désunion de ses fils.

Ah, je sais bien que depuis des siècles, pendant toutes les entre-deux-guerres successives, la France s'est complue dans les luttes intestines : protestants et catholiques, royalistes et

sans-culottes, cléricaux et anti-cléricaux, dreyfusistes et anti-dreyfusistes... et pas seulement luttes d'idées comme on en voit chez tous les peuples libres :

Dans nos âmes ardentes de Latins, les conflits de la pensée ont toujours fait naître, je le sais, des violences, des haines...

Mais la France était forte, en ces temps-là. Elle était puissante, elle était riche, riche de son sol et de son industrie intacte, riche de ses nombreux enfants

Aujourd'hui! pour que la France soit forte il faut qu'elle soit unie.

C'est un illustre déporté, rentrant de Buchenwald, qui l'écrivait l'autre jour :

Soyons francs, l'image de la France retrouvée ne correspond pas à l'image, peut-être idéale, que nous nous en étions faite pendant les longs mois de notre calvaire. Nous avons éprouvé à la fois une surprise et un désappointement... La France a besoin d'être forte. Pour qu'elle soit forte, il faut que nous soyons unis.

L'union! La concorde!... Pendant bien longtemps il n'en sera plus question en France si vous considérez comme un crime ce que le Maréchal a fait pendant quatre ans pour diminuer les souffrances des millions d'hommes qui restaient, pour desserrer l'étau qui les tenait à la gorge, si vous refusez de peser aussi dans le plateau de la balance toute sa très longue et glorieuse vie au service du pays...

De cela l'accusation n'a pas dit un mot... On accable un homme, on l'accuse de trahison pour des motifs qui, si j'ose le dire et le répéter, ne valent rien, et on ne parle même pas de ce qui doit en tout cas être placé, être pesé, dans l'autre plateau de la balance. On ne parle pas de sa longue vie glorieuse et des immenses services qu'il a rendus au pays!

Comprenez cette émotion, cette indignation qui s'emparent de la plupart des Français, et que traduisent déjà les centaines de lettres qui nous parviennent de tous les coins de France...

Ce breton du 65me R. I. qui, au nom de tous ses camarades, me demande de transmettre au Maréchal « leur profonde vénération » et leur « indéfectible attachement »...

Ce vieux sergent du 4me Zouaves qui « élève ses enfants et ses petits enfants dans le respect du Maréchal »...

Le combattant du Chemin des Dames.

Celui du Ravin de la Mort.

Celui qui eut faim et qu'il a fait manger.

Celui qui, à cause de lui, ne s'est pas révolté en 1917 après huit mois de Verdun...

Celui qui « admire son courage car il n'a récolté que des

humiliations alors que, s'il était parti, il éclipserait aujourd'hui, toutes les constellations de la Résistance... »

Celui qui se demande « que serions-nous devenus s'il nous avait quittés? »

Celui qui « s'indigne de l'ingratitude et de la méchanceté des hommes ».

Celui dont « les quatre enfants n'ont jamais cessé de demander quotidiennement à Dieu d'aider le maréchal Pétain »...

Et les femmes dont l'armistice a sauvé les fils.

Et ces prisonniers que le Maréchal a fait libérer, et ces autres prisonniers qu'il a toujours de loin essayé de réconforter.

Et ces vieillards qui le remercient d'avoir enfin créé la retraite des vieux travailleurs, si souvent promise, jamais réalisée...

Et ces jeunes gens des Lycées si nombreux, si fervents...

Oui, comprenez cette émotion... La solidarité entre le chef et les hommes, comme entre le père et les fils, ce n'est pas un vain mot...

Qu'on le veuille ou non, tous les Français et ceux-mêmes qui ont critiqué le Maréchal, ceux qui ne lui ont pas obéi — se sentiraient éclaboussés, salis, par une condamnation qui atteindrait sa vie, sa liberté, inévitablement son honneur.

Son honneur! Est-ce possible vraiment?

Ce vieux chef à qui la France doit tant de jours de gloire, et qui pour nous a jadis personnifié la Victoire... Ce vieux chef... et la dégradation, le déshonneur... Le général de Lannurien avait raison. Il nous mettait à tous les larmes aux yeux... comment imaginer cela?

Voyons, est-ce que cela ne vous bouleverse pas, cette seule idée, cette seule image que ces soldats, ces hommes qui sont ses hommes, qui ont présenté si souvent les armes sur son passage, et à qui on commanderait demain d'épauler ces armes contre lui?

En sommes-nous là? Sommes-nous revenus en France à cette cruauté, à cette barbarie? On pense à ces peuplades de l'antiquité qui, sitôt échappées à la poursuite de l'ennemi, se hâtaient sur le chemin même qu'elles allaient reprendre, d'immoler aux Dieux les vieux guerriers fatigués.

A nous aussi faut-il des sacrifices humains? La France ne peut-elle pas reprendre sa route vers la Paix, vers la prospérité, sans passer sur le corps de ce vieillard?

Ah! si je ne pensais qu'à lui, à sa glorieuse carrière aujourd'hui terminée, quoi qu'il advienne, et à la place qu'il tiendra dans l'Histoire, je souhaiterais cette condamnation!

Elle serait pour lui, bientôt, aux yeux de millions d'hommes

et de femmes, la suprême couronne, la couronne du martyr, celle qui attire la vénération, la dévotion.

Mais je ne pense pas qu'à lui. Il ne faut pas penser qu'à lui. Il faut penser à la France, à l'union nécessaire, et aux vengeances, aux représailles, si demain la roue tourne. Il faut penser à la menace venue d'en haut : « Tout royaume, divisé contre lui-même, périra ». Il faut se rappeler que la France n'est pas à l'abri du sort qui a frappé tant d'autres civilisations, du sort d'Athènes, du sort de Rome, dont les ruines démontrent seules aujourd'hui l'existence en même temps qu'elles démentent leur immortalité : Pensons à la France.

Et pensons à la Justice, tellement menacée elle aussi.

Le Roi des Belges, qui était convaincu de la victoire allemande, qui jouait sans conteste cette carte allemande, qui quittait son château de Laeken pour s'en aller pendant la guerre passer ses vacances en Allemagne chez un nazi notoire, le Roi des Belges, qui avait capitulé contre le gré de ses Ministres, les Chambres belges ne le poursuivent pas en justice et ne l'accusent pas de trahison. Elles lui demandent seulement de « s'effacer ».

Et en France! en France on veut la tête du maréchal Pétain, on veut le déshonorer!... Oui la Justice est terriblement menacée.

N'ai-je pas lu dans certains journaux : le procès de Pétain sera l'un des plus grands procès de l'Histoire. L'inculpation est moins celle d'un homme que d'une classe. C'est la grande bourgeoisie qui sera jugée et peut-être également une partie de la petite bourgeoisie... Ce sera un procès politique par excellence... Il dépasse la personne de Pétain. Ce n'est pas lui qu'on va juger...

Qu'est-ce à dire?

Les apparences sont-elles vraies qui nous ont montré, pendant toute la première semaine, le procès d'un régime, d'une classe, d'une politique?

Allez-vous introduire avec vous dans cette Chambre où vous délibérerez vos opinions, vos préférences, vos passions peut-être?

Non, n'est-ce pas? C'est un homme, c'est de cet homme-là qu'il s'agit et c'est sa conduite, sa conduite à lui seul que vous devez apprécier.

Vous êtes aujourd'hui des juges et un juge, s'il n'est pas un malhonnête homme, ne monte pas sur son siège avec déjà dans l'esprit ou dans le cœur l'arrêt qu'il rendra.

Il est faux d'ailleurs que ce procès mette en conflit deux doctrines sociales, deux partis politiques... Il y a des hommes

de droite et des hommes de gauche parmi des gaullistes, il y a des hommes de droite et des hommes de gauche parmi les pétainistes.

Ce qui est vrai, je vais vous le dire : c'est que ce procès met en conflit, — et c'est beaucoup plus émouvant, deux tendances de notre nature humaine — les deux hommes qui sont en chacun de nous.

Le drame actuel de la France c'est cela.

On trouve en tous pays des hommes qui cherchent avant tout la beauté, l'idéal, le risque : c'est leur noblesse.

Et on en trouve d'autres, soucieux avant tout du réel, qui restent délibérément attachés au sol pour la vie, pour la mort : c'est leur force.

Poètes et Paysans, explorateurs et négociants, on en trouve partout plus ou moins.

En France, pays de la mesure et de l'équilibre, on les trouve presque toujours, fondus et confondus dans chaque Français, si exclusif, si passionné, qu'il paraisse. Il n'en est guère parmi nous, n'est-il pas vrai, qui ne sente en lui à des degrés divers, et cette aspiration vers l'idéal, vers l'aventure, et cette prudence terrienne qui est aussi une vertu.

C'est pour cela que tous, tous, nous admirons de Gaulle qui a tout sacrifié à la sauvegarde de l'idéal patriotique qu'il croyait menacé. C'est pour cela aussi que tous, au fond de nous-mêmes, nous comprenons le sentiment moins chevaleresque, mais pas moins courageux, et pas moins patriotique, qui animait Pétain lorsqu'il a dit : « Je reste », et lorsque, pour pouvoir rester, il a accepté pendant quatre ans de débattre, de discuter, de marchander avec l'Allemand.

Le 15 juin dernier, à l'Assemblée Consultative, le général de Gaulle disait :

A Bir Hakeim, la moitié de nos soldats étaient de ceux qui, quelques mois auparavant, tiraient sur nous devant Damas... De même en Italie et en Alsace une grande partie de notre armée venait de cette Afrique du Nord où elle s'était trouvée opposée à nous et aux Alliés.

Et il ajoutait :

Voilà la victoire de la Résistance. Elle n'a de valeur et n'aura d'avenir qu'à condition qu'elle rassemble la France.

Comme c'est vrai! quelle belle parole!

Mais pour rassembler la France il ne faut pas fermer les yeux à cette évidence que tous les Français sont dans le même état d'âme que vos soldats. Ceux qui acclament aujourd'hui de Gaulle sont ces mêmes Français qui dans toutes les provinces

et à Paris même, ont acclamé Pétain. Et ce faisant, ils ne se contredisent point. Ils ont successivement en Pétain et en de Gaulle deux manifestations de la même âme française, deux aspects du même visage français.

Vous me comprendrez, Messieurs, j'ai confiance.

Rendez un verdict de justice qui sera un verdict d'apaisement et que le monde entier accueillera avec soulagement.

Oui, j'ai confiance, parce que la vérité jaillit éclatante, de tous les documents.

Et j'ai confiance aussi parce que c'est vous — vous! — qui allez juger.

Je sais que vous avez été désignés par le sort sur une liste d'hommes dont l'esprit de résistance ne peut être mis en doute. Mais je ne m'en effraie pas. Non. Vos opinions sont au contraire à mes yeux la garantie de votre indépendance, de votre impartialité.

Un juge dont les sentiments patriotiques pourraient être suspectés, n'oserait peut-être pas, au moment du délibéré en commun, rejeter l'idée d'une condamnation. Il craindrait de se rendre suspect.

Vous, au contraire, vous serez impartiaux parce que vous êtes insoupçonnable.

Vous aurez le courage de dire — car aujourd'hui il vous faudra du courage — vous aurez le courage de dire : « Les intentions du Maréchal, sa bonne foi, la conviction qu'il a eue de travailler pour le bien du pays, ne sont pas douteuses ».

Oui, j'ai confiance. Et j'allais dire, quelle que soit votre décision — mais je ne veux pas douter de votre décision — il y a un mot qui doit être le dernier mot qui retentira ici : je le prononce, je le crie de tout mon cœur, en mon nom, en son nom, et d'accord n'est-ce pas, avec vous aussi : Vive la France!

M. LE PREMIER PRÉSIDENT. — Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense?

M. LE MARÉCHAL PÉTAIN. — Oui, je veux bien prendre la parole.

Au cours de ce procès, j'ai gardé volontairement le silence, après avoir expliqué au peuple français les raisons de mon attitude.

Ma pensée, ma seule pensée, a été de rester avec lui sur le sol de France, selon ma promesse, pour tenter de le protéger et d'atténuer ses souffrances.

Quoiqu'il arrive, il ne l'oubliera pas. Il sait que je l'ai défendu comme j'ai défendu Verdun.

Messieurs les Juges, ma vie et ma liberté sont entre vos mains, mais mon honneur, c'est à la Patrie que je le confie. Disposez de moi selon vos consciences. La mienne ne me reproche rien, car pendant une vie déjà longue, et parvenu par mon âge au seuil de la mort, j'affirme que je n'ai eu d'autre ambition que de servir la France.

Il était 21 *heures quand les débats prirent fin. La délibération de la Haute Cour ne dura pas moins de sept heures. Ce n'est qu'à quatre heures du matin que la Haute Cour, ayant repris audience, prononça l'arrêt suivant :*

ARRÊT

Sur les conclusions de donner acte :

Attendu que la Haute Cour n'a pas à donner acte de prétendus faits et propos antérieurs à la date de sa constitution et dont elle n'a pu avoir la connaissance directe;

Attendu qu'il est sans intérêt de rechercher dans quelles conditions a pu être engagée une procédure de contumace, puisqu'elle n'a pas été suivie et que, dès son retour d'Allemagne, l'accusé a été entendu plusieurs fois au cours de l'instruction;

Attendu, il est vrai, qu'il est soutenu que cette audition n'aurait pas porté sur certains points que les conclusions spécifient; que des témoins essentiels n'auraient pas été entendus, que des documents n'auraient pas été retenus ni communiqués;

Mais attendu que l'instruction préalable ne sert qu'à préparer l'examen à l'audience, aux résultats duquel les juges doivent édifier leur conviction; qu'au cours des longs débats contradictoires, pendant lesquels il a été présenté d'abondantes explications au nom et en présence de l'accusé, celui-ci a répondu lui-même à l'interrogatoire d'identité, a fait une déclaration et a été invité à s'expliquer tant sur l'acte d'accusation que sur chacune des dépositions faites en sa présence; qu'ainsi il a été mis à même de suppléer aux prétendues lacunes de l'instruction préparatoire;

Par ces motifs :

La Cour, après en avoir délibéré,

Rejette les conclusion de donner acte présentées au nom de l'accusé;

Au fond :

Attendu qu'il résulte des débats et des documents produits que Pétain qui, en 1934, était entré au Gouvernement comme ministre de la Guerre du cabinet Doumergue, constitué après la journée du 6 février, et y avait rencontré Pierre Laval, se sentit peu à peu amené à penser qu'il pourrait jouer un rôle de premier plan dans la politique de notre pays;

Qu'au cours des années précédant la guerre de 1939-1940 des campagnes de presse s'organisèrent autour de son nom, sans qu'il fît rien pour les faire cesser, tendant à le présenter comme le seul homme susceptible de ramener l'ordre en France et de réconcilier notre pays avec l'Allemagne et l'Italie en établissant un régime semblable à celui qui leur avait été donné à elles-mêmes;

Que, vers la même époque, des mouvements factieux éclataient sous les vocables de synarchie, Cagoule ou C.S.A.R., tant dans l'armée que dans la Nation, ayant pour objet l'instauration en France d'un régime d'autorité;

Que, parmi leurs dirigeants, ces mouvements avaient la plupart des individus qui, après la défaite militaire de notre pays, devaient entrer dans le Gouvernement ou les organismes créés par le maréchal Pétain, devenu Chef de l'Etat, et y réaliser leurs programmes;

Que Pétain ayant été nommé, peu de temps avant la guerre, ambassadeur de France en Espagne, restait, pendant son ambassade, en liaison avec les hommes politiques menant sourdement ou ouvertement des campagnes dangereuses pour notre pays, notamment avec Pierre Laval;

Qu'en mars 1940, alors que la guerre, qui avait éclaté en septembre 1939 entre la France et l'Allemagne, se déroulait sous une forme purement défensive et que rien ne faisait prévoir qu'un péril mortel menaçât la France, Pétain annonçait, avec une prescience vraiment troublante, à de Monzie, qu'en mai suivant les événements feraient « qu'on aurait besoin de lui »;

Qu'effectivement, les armées allemandes ayant, en mai 1940, violé la neutralité de la Hollande et de la Belgique, percé nos défenses et pénétré sur notre sol, Pétain était appelé au Gouvernement par Paul Reynaud comme ministre d'Etat et vice-président du Conseil;

Qu'aidé du général Weygand, nommé entre temps généralissime, il se préparait à solliciter un armistice de l'Allemagne;

Qu'après diverses péripéties et intrigues politiques au cours des journées du début de juin 1940, le Gouvernement français ayant dû quitter Paris et s'étant replié, successivement, sur Briare, Cangé, Tours et Bordeaux, Pétain, appelé le 16 juin 1940 à la présidence du Conseil en remplacement de M. Paul Reynaud, démissionnaire, adressait aussitôt à l'Allemagne une demande de suspension d'armes et annonçait au pays que le moment était venu de « cesser le feu »;

Que l'Allemagne n'ayant accordé l'armistice que quelques jours plus tard, l'armée française démoralisée par l'annonce imprudente de la fin du combat, se voyait enlever un grand nombre de prisonniers;

Que Pétain adressait alors un message aux Français pour rejeter la responsabilité de notre défaite sur la faute des dirigeants de notre pays et sur l'affaiblissement de notre moralité collective et déclarait faire don à la France de sa personne pour atténuer les malheurs de la Patrie;

Attendu que Pétain, ayant provoqué la crise politique qui lui avait donné le pouvoir a, dans les jours qui ont suivi l'armistice, empêché le Gouvernement de quitter la France pour aller organiser la poursuite de la guerre en Afrique du Nord; que c'est ainsi qu'il a pu, sous la pression de l'ennemi qui avait envahi les deux tiers de notre territoire, après avoir replié la représentation nationale de la France à Vichy, obtenir le 10 juillet 1940 un vote confiant au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature de Pétain, la mission d'assurer la direction de l'Etat et de donner une constitution à la France;

Qu'ayant pris le pouvoir dans ces conditions, Pétain en arrivait bientôt à supprimer les institutions républicaines, donnait au régime politique qu'il imposait à notre pays une ressemblance de plus en plus grande avec le régime allemand et le régime italien, c'est-à-dire avec le régime des pays dont la victoire lui avait facilité la révolution intérieure qu'il avait accomplie et qu'il n'hésitait pas, par une sorte de dérision verbale, à appeler « notre révolution nationale »; qu'ayant annoncé que l'armistice, consenti par nos ennemis, nous conservait notre honneur et notre indépendance, il recevait bientôt des faits le démenti le plus cinglant, les Allemands n'ayant pas tardé à rétablir à leur emplacement de 1914 les poteaux-frontière en Alsace-Lorraine, et à procéder à une annexion de nos provinces recouvrées;

Que, bientôt, Laval, appelé au Gouvernement en récompense des services rendus, organisait en octobre 1940 une entrevue entre Hitler et le Chef de l'Etat français;

Que Pétain, accueilli à Montoire, avec une déférence apparente, par Hitler, déclarait après cette entrevue, dans un message qu'il adressait aux Français, qu'il entrait « dans l'honneur » dans la voie de la collaboration, formule qui cachait mal (l'Allemagne demeurant notre ennemie malgré la suspension des hostilités) l'intelligence nouée avec cette puissance, au mépris de nos alliances antérieures non dénoncées;

Qu'à partir de cette date commençait une série d'abandons de la part de notre prétendu Gouvernement; que la convention d'armistice était de jour en jour moins observée par l'Allemagne; que Pétain n'élevait aucune protestation publique contre ses violations; que la France adoptait bientôt une législation raciale calquée sur celle de l'Allemagne, que des concessions économiques et financières suivaient, susceptibles de ruiner pour toujours notre pays; qu'au début de 1941 une sorte de collaboration militaire s'instituait avec l'Allemagne sous la direction de Darlan, devenu premier ministre en remplacement de Laval, chassé du pouvoir le 13 décembre 1940, mais qui ne devait pas tarder à y être rappelé; que des troubles ayant éclaté au Levant, la France consentait d'abord des livraisons d'armes à l'Irak en guerre avec la Grande-Bretagne, puis livrait à l'Allemagne, aux termes d'accords formels passés à Paris en mai 1941, des bases navales et aériennes sur des territoires où s'exerçait l'autorité de la France, alors que Pétain avait, peu auparavant, déclaré que rien ne serait fait contre notre ancienne alliée; que par ces mêmes accords des avantages importants étaient consentis à l'Allemagne en Afrique du Nord; que d'autre part, il confirmait le 5 juillet 1943 les instructions données à l'amiral Robert en vue de détruire les navires et les avions stationnés aux Antilles;

Que la coopération militaire avec l'Allemagne aboutissait bientôt au Levant à une lutte meurtrière entre les troupes françaises placées sous le commandement du général Dentz, haut-commissaire en Syrie et les troupes britanniques et les forces françaises libres du général de Gaulle; que l'assujettissement à nos ennemis se poursuivait sur le plan intérieur par la création de juridictions spéciales ou d'un tribunal d'Etat dont la mission était de réprimer avec rigueur les prétendus attentats terroristes qui commençaient à se produire un

peu partout dans notre pays et qui n'étaient que des attentats dirigés par les patriotes contre les troupes allemandes d'occupation et leurs complices;

Que sous l'autorité de Pétain qui, au moment de l'armistice, avait refusé de quitter la France, sous le prétexte qu'on ne défendait son pays en le quittant, s'organisait une levée de troupes françaises sous le nom de « Légion contre le bolchevisme », destinées à aller, sous l'uniforme allemand, combattre au côté de l'armée allemande contre la Russie; qu'à cette occasion Pétain adressait des messages où il assurait que l'Europe devait sa gratitude à l'Allemagne qui assurait la défense de la civilisation européenne; qu'il recevait à Vichy et félicitait Doriot, aventurier vendu à l'Allemagne, de la part qu'il prenait à cette campagne franco-allemande contre les Russes; qu'il félicitait le colonel Labonne, officier français qui avait accepté d'aller combattre dans les rangs allemands, en lui écrivant : « Vous détenez une part de notre honneur militaire en participant à cette croisade dont l'Allemagne a pris la tête, acquérant ainsi de justes titres à la reconnaissance du monde »;

Attendu qu'en avril 1942, sur l'injonction des occupants, Pétain ramenait au pouvoir Laval dont, quelques mois auparavant, il avait flétri les menées;

Qu'un des premiers actes de Laval, redevenu ministre, était de proclamer, sans protestation du Chef de l'Etat et même d'accord avec celui-ci : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ». Qu'à partir de cette époque, les entreprises de cette dernière puissance contre notre pays allaient s'aggraver chaque jour;

Qu'en novembre 1942, l'Empire britannique et les Etats-Unis ayant, enfin, passé en Afrique du Nord à une offensive qui devait nous libérer du joug allemand, Pétain donnait, en termes formels, aux autorités relevant de son Gouvernement, l'ordre de résister par les armes à ceux qu'il appelait nos agresseurs; que les instructions secrètes démentant cet ordre après la cessation du feu n'ont pas empêché le sang de couler; que l'amiral Esteva, résident général en Tunisie, obéissant à ses ordres, organisait une résistance qui aboutissait à de vifs combats contre nos libérateurs;

Qu'à la fin de cette opération, Pétain, de concert avec les autorités allemandes, adressait à Esteva des remerciements pour la façon dont il avait rempli son devoir; que la majeure partie de notre flotte stationnée dans le port de Toulon se sabordait enfin en novembre 1942 plutôt que de se rendre aux Allemands, mais que Pétain ne prenait ni ne faisait prendre aucune mesure pour essayer de la faire sortir en haute mer et gagner l'Afrique du Nord;

Que pendant ce temps, se poursuivaient sur notre sol des propagandes de plus en plus haineuses contre le général de Gaulle, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie;

Que Pétain, qui avait fait entrer dans ses divers gouvernements un certain nombre d'individus tarés et gravement compromis par leur collusion avec l'Allemagne ou l'Italie (Déat, Bonnard, Alibert, etc...) désignait comme ministre de sa propagande un ancien parlementaire, Philippe Henriot, dont les manifestations oratoires avaient comme

thème soit l'insulte à nos anciens alliés, soit les périls et risques auxquels nous exposait la libération;

Qu'on assista ainsi à un déchaînement croissant de fureur contre la Russie, l'Angleterre, les Etats-Unis, et les Gaullistes;

Qu'à la faveur de cette haine contre les Anglais et les Russes, les divers ministres, sous l'autorité de Pétain, organisaient ce qu'on appela la « croisade européenne » et qui aboutit à des déportations en masse de travailleurs, enrôlés, sous prétexte de relève des prisonniers, pour aller aider à l'effort de guerre de l'Allemagne; que malgré des démarches pressantes faites auprès de lui, notamment par le Chef des Eglises protestantes de France, Pétain, qui avait reconnu le caractère monstrueux de ces déportations de Français, n'élevait aucune protestation publique contre elles; qu'en même temps, les activités de la Gestapo (police politique des occupants), sur notre territoire, devenaient de plus en plus audacieuses; que d'innombrables arrestations et exécutions sommaires se produisaient, que des populations entières de villes ou de villages étaient massacrées sans qu'aucune réaction publique se produisît de la part du Gouvernement de Vichy;

Qu'au résultat de ce régime de terreur, un élan et un sursaut de haine contre l'envahisseur se manifestant chaque jour davantage, le Gouvernement, dont Pétain assumait toujours le contrôle, prit des mesures d'ordre intérieur de plus en plus féroces contre les patriotes;

Que c'est ainsi que bientôt Joseph Darnand devenait, quoi qu'en dise Pétain, avec l'assentiment nécessaire de ce dernier, Chef du Maintien de l'Ordre, et se mettait bien vite en devoir d'organiser, sous le nom de Milice, une force enrôlée au service d'Hitler, auquel Darnand avait prêté serment de fidélité; que cet organisme ne tardait pas à faire régner en France l'assassinat et le pillage; que les adversaires politiques du nouveau régime, en particulier Georges Mandel, tombaient sous leurs coups;

Que, pendant toute cette période, la presse, le cinéma, la radio servaient à des entreprises de démoralisation de notre malheureux pays et ne cessaient d'invectiver contre nos alliés, sans que Pétain, qui prétendait être à la tête d'un Gouvernement souverain et indépendant, se permît aucune réclamation contre de semblables excès;

Que, d'ailleurs, son Gouvernement avait pris de telles habitudes de soumission à Hitler que, dès novembre 1942, alors que celui-ci avait franchi la ligne de démarcation, au mépris de la convention d'armistice, ainsi délibérément violée, et occupé toute la France, dont les restes de notre armée se trouvaient de ce fait licenciés, Pétain, après une protestation radiodiffusée pendant quelques heures, se bornait ensuite, dans un message officiel, à s'incliner devant la décision que venait de prendre le chef de l'Allemagne;

Attendu qu'à la veille de notre libération, se réveillant de l'inertie dans laquelle il paraissait avoir sombré, Pétain adressait au général de Gaulle une protestation tendant à lui permettre de prendre contact avec nos libérateurs, mais en y mettant cette condition, qui fait ressortir à quel point son intérêt personnel le guidait, que la légitimité de son Gouvernement fût reconnue par nos alliés;

Attendu que si Pétain, au cours des audiences de la Haute Cour,

a opposé un mutisme systématique aux questions qui lui étaient adressées, il n'en a pas moins fait soutenir que sa politique avait eu pour but de « maintenir » la France en attendant notre libération et de venir ainsi, indirectement, en aide à nos alliés;

Que de plus, par des concessions apparentes aux Allemands, il aurait trompé ceux-ci sur la réalité des buts qu'il poursuivait;

Qu'enfin Laval, Darlan et tels autres de ses ministres étaient seuls responsables de ce que sa politique pouvait avoir eu de néfaste pour la France;

Mais attendu qu'on ne saurait admettre un pareil système de défense et qu'on ne comprend pas comment une aide aux alliés se serait en fait traduite par une aide certaine aux Allemands (Syrie, Afrique du Nord, relève, protocole de mai 41, etc...);

Attendu, d'ailleurs, que s'il est peu probable que cette politique ait trompé les Allemands, elle a eu, par contre, pour effet certain d'égarer un nombre considérable de Français qui, de bonne foi, sous la caution d'un Maréchal de France et au vu de nombreux textes émanant de la main de celui-ci et dont le sens était non équivoque (lettres à Hitler, lettres au roi Georges VI, à Roosevelt, félicitations pour le « nettoyage » de notre sol après la tentative manquée du débarquement anglais de Dieppe, innombrables messages où étaient flétries les agressions anglo-américaines, etc...), ont cru que le devoir était d'abandonner nos anciens alliés et de participer à une collaboration avec l'Allemagne, en vue de l'établissement d'un nouvel ordre européen, formule qui dissimulait d'ailleurs mal le désir d'hégémonie d'Hitler;

Attendu, enfin, que quels que soient les crimes de ceux qui ont exercé le pouvoir dans cette période sous l'autorité du Maréchal, celui-ci, qui avait accepté de les appeler à ses côtés et avait, aux termes mêmes de ses actes constitutionnels, déclaré assumer toutes les conséquences de sa politique, doit, dès lors, être tenu pour responsable des actes accomplis sous son autorité;

Attendu que si de lourdes présomptions peuvent être tirées contre Pétain du fait qu'il a appelé dans ses divers Gouvernements des hommes mêlés à des mouvements factieux, la preuve n'est pas suffisamment rapportée qu'il y ait eu entre eux et lui un véritable complot contre la sûreté intérieure de l'Etat;

Attendu, par contre, qu'il ressort de l'instruction que, en prenant le pouvoir, Pétain a eu pour objet de détruire ou changer la forme du Gouvernement et qu'il l'a effectivement changée;

Attendu que si Pétain, au cours des audiences de la Haute Cour, de l'accusé résulte de sa réponse en date du 11 décembre 1943 à une lettre outrageante de Ribbentrop;

Que, dans cette réponse en effet, Pétain prétend faire valoir « le bien-fondé d'une politique pour laquelle il avait demandé l'armistice »;

Qu'il est difficile d'imaginer un aveu plus clair du dessein politique dans lequel l'accusé avait misé sur la capitulation;

Attendu enfin qu'il n'est pas douteux qu'il a entretenu des intelligences avec l'Allemagne, puissance en guerre avec la France, en

vue de favoriser les entreprises de l'ennemi; crimes prévus et punis par les articles 75 et 87 du Code pénal;

Par ces motifs,

Condamne Pétain à la peine de mort, à l'indignité nationale, à la confiscation de ses biens.

Tenant compte du grand âge de l'accusé, la Haute Cour de Justice émet le vœu que la condamnation à mort ne soit pas exécutée.

Le journal Libération *publia dès le* 16 *août que la condamnation à mort avait été votée par* 20 *voix contre* 7 *et que le vœu émis, pour demander que l'exécution n'ait pas lieu, avait été pris par* 14 *voix contre* 13. *Mais une lettre de M. Maurice Guérin, juré, parue dans* l'Aube *du* 23 *août, démentit absolument ces chiffres.*

Presque aussitôt après le prononcé de l'arrêt, le condamné fut conduit en voiture cellulaire au fort de Montrouge pour rassembler ses bagages. De là il fut mené au champ d'aviation. Ayant pris place dans un avion au début de la matinée, le Maréchal fut transporté au fort du Portalet, dans les Pyrénées, où la cellule, jadis occupée par M. Mandel, lui fut affectée. Il s'y trouva ainsi installé le 15 *août dès* 10 *heures matin.*

Le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République, commua la peine du Maréchal en celle de la détention perpétuelle le 17 *août* 1945.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

AUDIENCE DU 6 AOUT 1945 :

Déposition du général Lacaille 625
Déposition du prince François-Xavier de Bourbon-Parme 631
Déposition du général Picquendar 636
Déposition de M. Noël Pinelli 641
Déposition du général Lafargue 649
Déposition du général Ruby 664
Déposition du général Picard 665

AUDIENCE DU 7 AOUT 1945 :

Déposition de M. Peyrouton 667
Déposition de l'amiral Fernet 679
Déposition de M. Roussel 683
Déposition de M. François Martin 686
Déposition de M. Jacques Chevalier 694
Déposition de M. Yves Bouthillier 703

AUDIENCE DU 8 AOUT 1945 :

Déposition du général Bergeret 711
Déposition de M. Jean Berthelot 724
Déposition de l'amiral Bléhaut 732
Déposition du général Campet 738
Déposition du général Debeney 750
Déposition du général Martin 758

AUDIENCE DU 9 AOUT 1945 :

Déposition de M. Archambaud 766
Déposition de M. Norguet 776
Audition de M. de Brinon 780
Audition de M. Joseph Darnand 800
Déposition de M. l'Abbé Rodhain 804
Déposition de M. Donati 806
Déposition de M. Tracou 815
Déposition de M. Depeubes de Perbessac 825

AUDIENCE DU 10 AOUT 1945 :

Lettre du général Juin 827
Lettre du Comité Parisien de Libération 831
Déposition de M. Jardel 832
Déposition de M. Ernest Lagarde 834
Déposition du commandant Le Roch 842
Déposition de M. André Lavagne 846
Rapport du général Catroux 867
Déposition de M. Charles Bareiss 870
Déposition de M. Paul Estèbe 873
Déposition du général Eon 879
Lettre du cardinal Liénart 879
Lettre de l'enseigne de vaisseau Ghoers 881
Déposition de M. de Lanurien 883

AUDIENCE DU 11 AOUT 1945 :

Réquisitoire de M. le Procureur général Mornet 893

AUDIENCE DU 13 AOUT 1945 :

Plaidoirie de M. le Bâtonnier Payen 957
Plaidoirie de Me Lemaire 989

AUDIENCE DU 14 AOUT 1945 :

Plaidoirie de M. le Bâtonnier Payen (suite) 1011
Plaidoirie de Me Isorni 1046
Plaidoirie de M. le Bâtonnier Payen (fin) 1070
L'Arrêt 1117

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN OCTOBRE 1949
SUR LES PRESSES
DES ETABLISSEMENTS
HABAUZIT A AUBENAS
(ARDÈCHE)

Dépôt légal : 4e trim. 1949
Nos 1002 (éd.) 56 (impr.)

Grands procès contemporains

COLLECTION
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MAURICE GARÇON
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

COMPTES RENDUS
STÉNOGRAPHIQUES

L'AFFAIRE GIRARD. 1 vol.

LE PROCÈS DU MARÉCHAL PÉTAIN. 2 vol.

LE PROCÈS LAVAL. 1 vol.

LE PROCÈS DE CHARLES MAURRAS. 1 vol.

LES PROCÈS DE LA RADIO : Ferdonnet, Jean Hérold-Paquis. 1 vol.

L'AFFAIRE BERNARDY DE SIGOYER. 1 vol.

LES PROCÈS DE COLLABORATION : Fernand de Brinon, Darnand, Jean Luchaire. 1 vol.

LE PROCÈS KRAVCHENKO. 2 vol.

Éditions Albin Michel

FRANCE